
NEDL TRANSFER
HN 6MIQ Q



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi.

TOME SECOND

CONTENANT LE TROISIÉME SIÉCLE.

Revû & corrigé par l'Auteur.

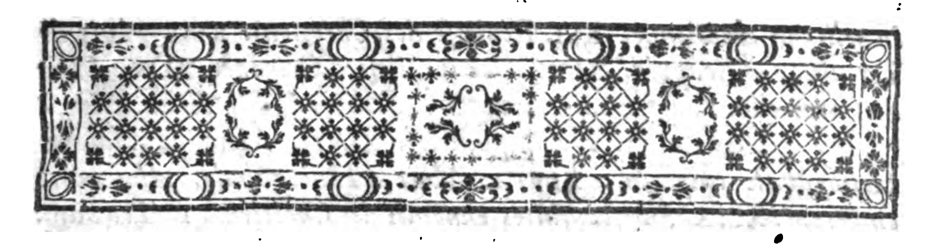


A PARIS,

Chez
- P. G. LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
- DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
- JEAN-TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
- DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
- LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



SOMMAIRES DES LIVRES.

LIVRE CINQUIÉME.

I. *PErsécution de Sévere.* II. *Martyr de Saint Léonide.* III. *Martyrs Scillitains.* IV. *Apologie de Tertullien.* V. *Réfutation de l'idolâtrie.* VI. *Doctrine chrétienne.* VII. *Aveu des démons.* VIII. *Soumission des Chrétiens aux empereurs.* IX. *Leur union.* X. *Vraie philosophie.* XI. *Martyre des saintes Perpétue & Félicité.* XII. *Premiere vision de sainte Perpétue.* XIII. *Prémier interrogatoire des martyrs.* XIV. *Seconde vision de Sainte Perpétue. Dinocrate.* XV. *Troisiéme vision de sainte Perpètue.* XVI. *Vision de Satur.* XVII. *Accouchement de sainte Félicité.* XVIII. *Dernier combat des martyrs.* XIX. *Martyre de saint Irénée, &c.* XX. *Commencemens d'Origène.* XXI. *Traité de Tertullien des spectacles.* XXII. *Traité de l'idolâtrie.* XXIII. *Aux martyrs. Des ornemens des femmes.* XXIV. *Pénitence de Natalius.* XXV. *Chute de Tertullien.* XXVI. *Traité contre Marcion.* XXVII. *Défense de l'ancienne loi.* XXVIII. *Prescriptions de Tertullien.* XXIX. *Preuves de la vraie foi par l'origine & la succession des églises.* XXX. *Mœurs des hérétiques.* XXXI. *Tertullien contre Praxéas.* XXXII. *Contre Hermogène : & de l'ame.* XXXIII. *De la chair de Jesus-Christ. De la résurrection.* XXXIV. *Martyrs d'Egypte. Plutarque, Potamiéne, &c.* XXXV. *Zèle d'Origène.* XXXVI. *Tertullien de la fuite. Scorpiaque. Contre les Juifs.* XXXVII. *Mort de Sévere. Caracalla empereur.* XXXVIII. *Saint Alexandre évêque de Jérusalem.* XXXIX. *Auteurs ecclésiastiques. Gaïus. Minucius-Félix.* XL. *Plaintes des païens contre*

la religion chrétienne. XLI. *Réponse des Chrétiens.* XLII. *Avis de Tertullien à Scapula.* XLIII. *Occupations d'Origène.* XLIV. *Mort de Caracalla. Macrin empereur.* XLV. *Traités de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.* XLVI. *De la pudicité.* XLVII. *Mort de Macrin. Héliogabale empereur.* XLVIII. *Mort d'Héliogabale. Alexandre empereur.* XLIX. *Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.* L. *Travaux d'Origène.* LI. *Autres écrivains ecclésiastiques. S. Hippolyte.* LII. *Noëtus hérétique.* LIII. *Ordination d'Origène & sa condamnation.* LIV. *Ses erreurs.* LV. *Sa défense.* LVI. *Ses disciples.* LVII. *Sa méthode.*

LIVRE SIXIÉME.

I. *Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persécution.* II. *Livre de Tertullien de la couronne.* III. *Fin de Tertullien.* IV. *Fausse prophétesse.* V. *Exhortation d'Origène au martyre.* VI. *Saint Fabien pape.* VII. *Les deux Gordiens empereurs, puis Pupien & Balbin, puis le jeune Gordien.* VIII. *Lettre d'Origène à Africain.* IX. *Œuvres d'Africain.* X. *Commencemens de S. Grégoire Thaumaturge.* XI. *Hexaples d'Origène.* XII. *Conversion de Berylle hérétique.* XIII. *Episcopat de S. Grégoire Thaumaturge.* XIV. *Ses miracles.* XV. *S. Alexandre le charbonnier.* XVI. *Mort de Gordien. Philippe empereur.* XVII. *Travaux d'Origène.* XVIII. *Maximes sur l'étude de l'écriture sainte.* XIX. *Devoirs des évêques & des prêtres.* XX. *Regles sur le baptême & la pénitence.* XXI. *Condamnation de quelques hérétiques.* XXII. *Commencemens de S. Cyprien.* XXIII. *Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c.* XXIV. *Mort de Philippe. Décius empereur. Persécution.* XXV. *Cruauté de cette persécution.* XXVI. *Chute de plusieurs Chrétiens.* XXVII. *Martyre de saint Fabien, de saint Alexandre, & de saint Babilas.* XXVIII. *Retraite de saint Denis d'Alexandrie.* XXIX. *Retraite de saint Cyprien & de saint Grégoire Thaumaturge.* XXX. *Martyre de S. Pionius.* XXXI. *Premier interrogatoire.* XXXII. *On le mene au temple.* XXXIII. *Second & troisiéme interrogatoire.* XXXIV. *Condamnation & exécution.* XXXV. *Lettres de saint Cyprien.* XXXVI. *Lettre du clergé de Rome.* XXXVII. *Confession de S. Acace.* XXXVIII. *Redoublement de la persécution en Afrique.* XXXIX. *Lettres de Célerin & de Lucien.* XL. *Martyre de S. Maxime.* XLI. *Martyre de S. Pierre, &c. à Lampsaque.* XLII. *Saint Cyprien suspend la*

LIVRE SEPTIÉME.

en Afrique. XLIII. *Martyre de S. Lucius, S. Montan, &c.* XLIV. *Martyre de S. Flavien.* XLV. *S. Jacques, S. Marin, &c.* XLVI. *S. Fructueux de Tarragone.* XLVII. *S. Saturnin de Toulouse, S. Denis de Paris.* XLVIII. *S. Félix de Nole.* XLIX. *Autres martyrs.* L. *S. Nicéphore.* LI. *Valérien pris par les Perses. Gallien empereur.* LII. *Martyre de saint Marin.* LIII. *Charité des Chrétiens d'Alexandrie.* LIV. *Doctrine de S. Denis d'Alexandrie sur la Trinité.* LV. *Son traité contre les Millenaires.* LVI. *Son épître canonique.* LVII. *Epître canonique de S. Grégoire Thaumaturge.* LVIII. *Conversion des barbares.* LIX. *Plotin philosophe.*

LIVRE HUITIÉME.

I. *Heréſie de Paul de Samoſate.* II. *Mort de S. Denis d'Alexandrie, de S. Grégoire Thaumaturge.* III. *Mort de Gallien. Claude II. empereur.* IV. *Second concile contre Paul de Samoſate.* V. *Eusèbe & Anatolius d'Alexandrie.* VI. *Commencemens de S. Antoine.* VII. *Ses premieres tentations.* VIII. *Mort de Claude. Aurélien empereur. Perſécution.* IX. *Mort d'Aurélien. Tacite empereur, puis Probus.* X. *Origène de l'héréſiarque Manès.* XI. *Sa diſpute contre Archélaüs, & ſa mort.* XII. *Ses diſciples & ſa doctrine.* XIII. *Succeſſions d'évêques.* XIV. *Mort de Probus. Carus empereur, puis Dioclétien & Maximien.* XV. *Saint Antoine au deſert.* XVI. *Martyre de Claude, Aſtere & Néon.* XVII. *Martyre de Domnine & de Théonille.* XVIII. *S. Maurice & ſa légion.* XIX. *Autres martyrs en Gaules.* XX. *Saint Victor de Marſeille.* XXI. *Conſtantius & Galérius Céſars.* XXII. *Commencement de perſécution.* XXIII. *Martyre de ſaint Maximilien.* XXIV. *Succeſſions d'évêques. Schiſme de Mélece.* XXV. *Edit de Dioclétien contre les Manichéens.* XXVI. *Heréſie d'Hierax.* XXVII. *S. Marcel centurion, & S. Caſſien, martyrs.* XXVIII. *Perſécution générale.* XXIX. *Martyrs de Nicomédie.* XXX. *Ecrits contre la religion chrétienne.* XXXI. *Martyrs de Paleſtine.* XXXII. *Martyrs d'Egypte.* XXXIII. *Saint Philéas, & S. Philorome.* XXXIV. *Martyrs de Syrie, &c.* XXXV. *Hiſtoire de S. Théodote hôtelier.* XXXVI. *Martyre de ſept vierges.* XXXVII. *Martyre de S. Théodote.* XXXVIII. *Perſécution en Occident.* XXXIX. *Martyre de S. Sabin.* XL. *Perſécution en Afrique. Recherche des livres.* XLI. *Martyre de S. Félix de Tibiure.* XLII. *Martyrs d'Abitine.* XLIII. *Confeſſion du prêtre Saturnin.* XLIV. *Confeſſion de Saturnin le jeune.*

LIVRE NEUVIÉME.

Approbation des Docteurs.

RIEN n'est plus glorieux à l'église, que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siécles; où sans faire de longues dissertations, ni des réflexions trop fréquentes, sans y mêler des faits étrangers, on représente les plus précieux monumens de l'antiquité ecclésiastique. La lecture de cet ouvrage servira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fidéles seront animés, en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le treize Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE CINQUIE'ME.



L'EMPEREUR Sévere ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger, revenoit victorieux la dixiéme année de son regne 202. de Jesus-Christ. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les Juifs, qui s'étoient encore révoltés, & leur défendit de faire des prosélytes ; ne leur permettant de circoncire que leurs enfans : ce qu'Antonin le pieux avoit déja ordonné sous peine

I. Persécution de Sévere.

Herod. lib. 3.

Ann. 202.

Spart. p. 70. D.

Lib. 11. *ff. ad leg. Corn. de sic.*
Eus. VI. *hist. c.* 2.
Eus. in Chron. VI. *& hist. c.* 2.
Hier. de script. in Origen.
Eus. VI. *hist. c.* 6.

capitale. Sévere défendit aussi de faire des chrétiens; & donna lieu à la persécution générale, qui commença cette année en Egypte: d'où elle s'étendit aux autres provinces. Plusieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le tems de l'Antechrist approchoit: comme témoignoit Judas auteur ecclésiastique de ce tems-là, qui fit un commentaire sur les 70. semaines de Daniel, où il apportoit l'ordre des tems jusqu'à cette dixiéme année de Sévere.

II.
Martyre de saint Léonide.
Eus. VI. *c.* 1. 2.

Létus étoit alors Gouverneur d'Egypte, & Démétrius, successeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un très-grand nombre de martyrs en cette ville, parce que l'on y envoyoit les chrétiens de toute l'Egypte, & même de la Thébaïde. Entr'eux fut Léonide pere d'Origene. Il avoit élevé avec grand soin ce fils, qui étoit alors dans sa dix-septiéme année. Outre les arts libéraux & les belles lettres, il l'avoit instruit des saintes écritures, dont il lui faisoit tous les jours apprendre & réciter quelques sentences, avant les études profanes. Origene s'y appliquoit tellement, qu'il ne se contentoit pas du sens littéral & facile, mais il vouloit toujours y trouver des sens cachés, jusqu'à fatiguer son pere par ses questions. Léonide avec un visage sévere réprimoit sa curiosité, & l'avertissoit de ne pas excéder la portée de son âge: mais en son cœur il étoit ravi de ce beau naturel, & rendoit à Dieu de grandes actions de graces, de lui avoir donné un tel fils. Souvent pendant qu'Origene dormoit, son pere s'approchoit du lit, & lui découvrant l'estomac, le baisoit avec respect comme un temple de l'esprit de Dieu. La persécution étant ouverte, Origene fut touché d'un si grand desir du martyre,

qu'il se seroit présenté lui-même, si sa mere ne l'eût retenu par ses prieres & par sa tendresse. Mais quand il sut que son pere étoit en prison, il redoubla ses efforts : & sa mere fut réduite à lui cacher tous ses habits, pour le contraindre à demeurer dans la maison. Ne pouvant faire autre chose, il écrivit à son pere une lettre très-forte pour l'encourager au martyre, où il lui disoit ces mots : Tenez ferme, & ne vous mettez point en peine de nous. Car il avoit six petits freres plus jeunes que lui. Léonide eut la tête tranchée ; & comme ses biens furent confisqués, il laissa sa veuve chargée de ces sept enfans dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs Scillitains.

En Afrique la persécution fut violente : & nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant, puisque les actes des martyrs Scillitains sont datés du consulat de Claude sous le proconsul Saturnin, ce qui se rencontre la huitiéme année de Sévere 200. de Jesus-Christ. Ce Saturnin fut le premier de ce tems-là qui employa le glaive en Afrique contre les chrétiens. On lui en présenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Spérat, Narzal, Cittin, & trois femmes, Donate, Seconde & Vestine. Etant devant le proconsul, il leur dit à tous : Vous pouvez espérer le pardon des empereurs nos maîtres, si vous revenez au bon sens, en observant les cérémonies de nos dieux. Spérat dit : Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injustice. Nous ne nous souvenons pas d'avoir injurié personne : au contraire, étant maltraités, nous avons toujours rendu graces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui nous persécutoient injustement : en quoi nous obéissons à notre empereur, qui nous a prescrit cette regle de vie. Le proconsul

Tertull. ad Scap.

Acta Martyr. sincer. p. 77.

Saturnin dit : Nous avons auſſi une religion qui eſt ſimple. Nous jurons par le génie des empereurs, & nous faiſons des vœux pour leur ſanté. Vous devez en faire autant. Spérat répondit : Si vous voulez m'écouter tranquillement, je vous dirai le myſtere de la ſimplicité chrétienne. Le proconſul Saturnin dit : T'écouterai-je dire du mal de nos cérémonies ? Jurez plutôt tous par le génie des empereurs nos maîtres pour jouir des plaiſirs de cette vie. Spérat dit : Je ne connois point le génie de l'empereur de ce monde, mais je ſers au Dieu céleſte qu'aucun homme n'a vu ni ne peut voir. Je n'ai jamais fait aucun crime puniſſable par les loix publiques. Si j'achete quelque choſe, j'en paye les droits aux receveurs. Je reconnois pour empereur de toutes les nations mon Dieu & mon Seigneur. Je n'ai fait de plainte contre perſonne : on ne doit point en faire contre moi. Le proconſul ſe tourna vers les compagnons de Spérat, & leur dit : Ne ſuivez pas la folie de ce furieux, mais plutôt craignez notre prince & obéïſſez à ſes commandemens. Cittin répondit : Nous n'avons perſonne à craindre que le Seigneur notre Dieu qui eſt au ciel. Le proconſul dit : Qu'on les mene en priſon, & qu'on les mette aux ceps juſques à demain.

Le jour ſuivant, le proconſul aſſis ſur ſon tribunal ſe les fit préſenter, & dit aux femmes : Honorez notre prince & ſacrifiez aux Dieux. Alors Donate dit : Nous rendons honneur à Céſar comme à Céſar, mais nous offrons à Dieu l'honneur & la priere. Veſtine dit : Je ſuis auſſi chrétienne : Seconde dit : Et moi auſſi je croi en mon Dieu, & je veux être en lui : pour vos dieux nous ne les ſervons ni ne les adorons. Le pro-

consul commanda de les séparer : puis ayant appellé les hommes, il dit à Spérat : Perséveres-tu à être chrétien ? Spérat dit : Oui je persévere. Ecoutez tous ; je suis chrétien. Tous ceux qui avoient été arrêtés avec lui, l'oüirent & dirent : Nous sommes aussi chrétiens. Le proconsul dit : Vous ne voulez ni délibérer ni recevoir grace ? Spérat répondit : En un combat légitime il n'y a point de grace, faites ce que vous voudrez. Nous mourons avec joie pour Jesus-Christ. Le proconsul dit : Quels sont les livres que vous lisez & que vous adorez ? Spérat répondit : Les quatre évangiles de notre Seigneur Jesus-Christ, les épitres de l'apôtre S. Paul & toute l'écriture inspirée de Dieu. Le proconsul dit : Je vous donne trois jours de tems pour revenir à vous. Spérat dit : Je suis chrétien, & tous ceux qui sont avec moi ; & nous ne quittons point la foi de notre Seigneur Jesus-Christ, faites ce qu'il vous plaira.

Le proconsul voyant leur fermeté, rendit contre eux sa sentence par la main du greffier, en ces termes : Spérat, Narzal, Cittin, Véturius, Félix, Acyllin, Létantius, Januaria, Généreuse, Vestine, Donate & Seconde, s'étant avoués chrétiens, & ayant refusé de rendre honneur & respect à l'empereur, j'ordonne qu'ils aient la tête tranchée. Cette sentence ayant été luë, Spérat, & tous ceux qui étoient avec lui, dirent : Nous rendons graces à Dieu, qui nous fait l'honneur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel, pour la confession de son nom. Ayant dit céla, ils furent menés au lieu du supplice, où ils se mirent à genoux tous ensemble ; & ayant encore rendu graces à Jesus-Christ, ils eurent tous la tête tranchée. On les nomma les martyrs Scillitains, & ils furent fameux en Afrique. *Martyrol. 17. Jul.*

Tertull. ad Scap. c. 3. Ce proconsul Vigellius Saturnin, qui le premier en cette persécution avoit employé le glaive contre les chrétiens, perdit la vûe quelque tems après au rapport de Tertullien.

IV. Apologie de Tertullien. Il étoit alors à Carthage, & ce fut vers le commencement de cette persécution qu'il publia une apologie pour les chrétiens, la plus ample & la plus fameuse de toutes. Il ne s'y nomme point, & adresse la parole à ceux qui tenoient les premieres places dans l'empire: c'est-à-dire, comme il s'explique ensuite, aux gouverneurs des provinces.

Il insiste d'abord sur l'injustice de condamner les chrétiens sur leur nom, sans vouloir connoître ce qu'ils étoient. *c. 2.* S'il est certain, dit-il, que nous sommes criminels, pourquoi ne nous traitez-vous pas comme les autres? Ils se défendent & par leur bouche, & par le ministere des avocats: & il n'est point permis de condamner personne sans l'entendre. Les chrétiens sont les seuls qui n'ont aucune liberté de se justifier. On attend seulement d'eux qu'ils confessent leur nom, pour satisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confessé le nom d'homicide ou de sacrilége, vous ne vous en contenteriez pas pour le condamner. Vous examineriez la qualité du fait, le lieu, la maniere, le tems, les complices. Il faudroit vérifier de même les crimes que l'on nous impose: de combien d'enfans chacun auroit goûté, combien d'incestes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Sup. liv. III. n. 3. Là-dessus il rapporte la réponse de Trajan à Pline, & en releve l'absurdité: de défendre que l'on recherche les chrétiens comme les jugeant innocens, & d'or-

donner toutefois de les punir, quand on les trouve: comme si c'étoit un crime d'être découverts. Puis il continue: Aussi vous procédez contre nous d'une façon toute singuliere: vous mettez les autres à la question pour leur faire confesser leur crime; nous, pour nous le faire nier. Un homme crie: Je suis chrétien. Il dit ce qu'il est. Vous êtes assis pour tirer la vérité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliez forcer au mensonge. Ce renversement vous doit faire entrer en soupçon, qu'il n'y ait quelque force secrette qui vous fasse agir contre les loix & contre les regles de la procédure. Chez les tyrans on employoit les tourmens pour supplices: chez vous ils ne doivent servir qu'à découvrir la vérité. Si la confession les prévient, ils sont inutiles: il n'y a qu'à prononcer. *L. 21. ff. de quæst.* Vous croyez qu'un chrétien est chargé de toutes sortes de crimes; ennemi des dieux, des empereurs, des loix, des bonnes mœurs, de la nature, & vous le forcez de nier pour l'absoudre: c'est prévariquer contre les loix.

La haine de notre nom, ajoute-t-il, est si aveugle en la plûpart, qu'ils mêlent ce reproche en disant du bien de quelqu'un. *c. 3.* Un tel est honnête homme: c'est dommage qu'il est chrétien. Je m'étonne qu'un tel qui est un homme sage, s'est tout d'un coup fait chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils connoissent, par un mal qu'ils ne connoissent point. D'autres louent en voulant noter de ce nom, ceux qu'ils méprisoient auparavant. Cette femme si folâtre, si réjouie: ce jeune homme si enjoué, si amoureux, ils se sont faits chrétiens. Quelques-uns satisfont à cette haine aux dépens de leurs propres intérêts. Un mari chasse sa femme

qui eſt devenue ſage, & dont il n'eſt plus jaloux. Un pere déſavoue ſon fils, qui lui eſt maintenant ſoumis, & dont il ſouffroit auparavant. Un maître éloigne de ſes yeux un eſclave qu'il épargnoit, & qui eſt devenu fidéle. Quiconque ſe corrige en devenant chrétien déplaît. La haine de notre nom l'emporte ſur tout le bien qui en revient.

c. 4. Il combat enſuite les loix, que l'on oppoſoit aux chrétiens, en montrant que les loix humaines ne ſont pas infaillibles, & que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des loix qui avoient long-tems ſubſiſté. Pour
c. 5. venir, dit-il, à l'origine de ces loix, il y avoit un ancien décret qui défendoit de conſacrer aucun dieu ſans l'approbation du ſénat. Tibere donc ayant reçu de Paleſtine des avis qui lui marquoient la vérité de la divinité de Jeſus-Chriſt, les porta au ſénat, y ajoutant ſon ſuffrage pour le faire recevoir. Le ſénat rejetta la propoſition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura dans ſon opinion, & menaça de groſſes peines les accuſateurs des chrétiens. Conſultez vos mémoires : vous y trouverez que Néron le premier a employé le fer contre cette ſecte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honneur d'avoir un tel auteur de notre condamnation. Domitien avoit auſſi entrepris de nous perſécuter; mais il ceſſa bientôt, & rappella ceux qu'il avoit relegués. Tels ont été nos perſécuteurs : ceux que vous condamnez vous-mêmes. De tant d'autres princes inſtruits du droit divin & humain, montrez-en un, qui ait pourſuivi les chrétiens.

Au contraire, nous en montrons un qui les a protégés : ſi on veut chercher les lettres de Marc-Aurele ce

ce ſage empereur, où il rend témoignage de la pluie que les ſoldats chrétiens obtinrent par leurs prieres, pour appaiſer la ſoif de ſon armée en Germanie. Quelles ſont donc ces loix qui ne ſont exécutées contre nous que par des princes injuſtes, infâmes, brutaux, inſenſés? que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les chrétiens: que ni Adrien, quelque appliqué qu'il fût à rechercher tout ce qui étoit curieux: ni Veſpaſien, quoiqu'il eût détruit les Juifs: ni Pius, ni Vérus n'ont jamais autoriſées? Il ajoute que les loix touchant la religion n'étoient pas mieux obſervées à Rome que les autres, & que l'on y avoit enfin reçu les cérémonies étrangeres de Sérapis & de Bacchus, après les avoir rejettées. c. 6.

Il vient aux calomnies des enfans tués, des repas de chair humaine & des inceſtes. Après avoir montré que non-ſeulement il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne ſont pas même vraiſemblables: il ajoute qu'elles pouvoient être fondées ſur ce que les payens faiſoient eux-mêmes. En Afrique, dit-il, on immoloit publiquement des enfans à Saturne juſques au proconſulat de Tibere, qui fit crucifier les ſacrificateurs ſur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de notre pays, qui ſervirent le proconſul en cette occaſion, en rendent témoignage. Mais on ne laiſſe pas de faire encore en cachette ces ſacrifices impies. Les parens mêmes offroient ces pauvres enfans, & les flatoient de peur qu'ils ne pleuraſſent quand on les immoloit. Chez les Gaulois on égorge en l'honneur de Mercure des hommes faits. A Rome même il y a un certain Jupiter, que l'on arroſe de ſang humain, aux jeux qui ſe font en ſon honneur. Pour c. 7. c. 9.

montrer combien les chrétiens étoient éloignés de manger du ſang des enfans, il dit : Nous ne mangeons pas même le ſang des animaux ; & c'eſt pourquoi nous nous abſtenons de bêtes ſuffoquées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de nous ſouiller du ſang, qui ſeroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employez les boudins pleins de ſang entre les épreuves dont vous uſez pour connoître les vrais chrétiens. En effet, ils gardoient la défenſe de manger du ſang, portée par le concile des apôtres : & elle a été encore obſervée long-tems depuis.

V. Réfutation de l'idolâtrie.

Après avoir réfuté les calomnies ſans fondement, il vient aux accuſations manifeſtes. Il y en avoit deux capitales contre les chrétiens : de ſacrilége, & de
c. 10. leze-majeſté : parce qu'ils n'adoroient point les dieux, & ne faiſoient point de ſacrifices pour les empereurs. Nous ceſſons, dit-il, d'adorer vos dieux, depuis que nous connoiſſons qu'ils ne le ſont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous appellons, dit-il, de vous à votre conſcience : condamnez-nous, ſi vous pouvez nier que tous vos dieux aient été des hommes. Enſuite il le prouve en commençant par Sa-
c. 11. turne & par Jupiter, & ajoute : Et parce que n'oſant pas nier qu'ils aient été hommes, vous vous êtes aviſés d'aſſurer qu'ils ont été faits dieux après leur mort : examinons-en les cauſes. Premierement, il faut que vous accordiez qu'il y a quelque dieu ſupérieur propriétaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas : & un autre ne pouvoit la leur donner, s'il ne la poſſédoit en propre. S'ils avoient pu ſe faire dieux eux-mêmes,

ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc, s'il y a quelqu'un qui puiſſe faire des dieux, je reviens aux cauſes qu'il peut avoir eues d'en faire, & je n'en vois point d'autres, que les ſervices & les ſecours dont ce grand dieu peut avoir eu beſoin dans l'exercice de ſes fonctions. Mais il eſt indigne de lui, d'avoir eu beſoin d'un autre, & ſur-tout d'un mort : & je ne vois pas quel ſervice il en auroit pu attendre. Que le monde ſoit éternel ſelon Pythagore, ou qu'il ait été fait ſelon Platon ; il eſt parfait, & n'a jamais attendu ni Saturne ni ſa race. Il faut être bien ſimple pour douter, que dès le commencement il y ait eu de la lumiere, des aſtres, de la pluie, des tonnerres, & que Jupiter n'ait craint lui-même la foudre, que vous lui mettez en main : que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Cérès & Minerve : même avant le premier homme. Si Bacchus eſt dieu pour avoir montré la vigne, on a fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir apporté les ceriſes de Pont en Italie.

Mais vous cherchez une autre cauſe, & vous répondez que la divinité a été donnée pour récompenſer le mérite. Je crois que vous accorderez que ce Dieu qui fait les autres, eſt très-juſte. Voyons donc s'ils ont mérité d'être élevés au ciel, ou plutôt d'être abymés au fond de l'enfer. Car on y place les enfans dénaturés, les inceſtes, les adulteres, les raviſſeurs, les corrupteurs d'enfans, ceux qui ſont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent : en un mot, tous ceux qui reſſemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient été bons & vertueux, combien y a-t-il eu d'hommes plus excellens, que vous laiſſez entre les morts : un Socrate, un Ariſtide, un Thémiſtocle, un

Alexandre ? Lequel de vos dieux est plus sage que
Caton, plus juste & plus brave que Scipion, plus élo-
c. 12. quent que Cicéron ? Ainsi, quant à vos dieux, je ne
vois que des noms d'anciens morts, & je n'entens
dire que des fables : quant aux idoles, je ne trouve
autre chose que de la matiere, la même dont on fait
la vaisselle & les meubles ordinaires. Peut-on dire que
nous offensions ceux que nous sçavons certainement
n'être point ? Mais, dites-vous, nous les tenons pour
c. 13. 14. 15. des dieux. Comment donc n'êtes-vous pas impies &
sacriléges, de les mépriser comme vous faites ? Il par-
court plusieurs indignités, que les payens mêmes com-
mettoient contre leurs dieux, principalement dans les
spectacles, où souvent on les tournoit en ridicule, &
on les faisoit servir de sujet à des farces. Puis il con-
tinue :

c. 16. Qu'adorent donc ceux qui n'adorent pas tout
cela ? C'est ici qu'il faut vous expliquer nos mysteres,
après avoir réfuté les fausses opinions. Car quelques-
uns de vous ont imaginé que notre Dieu étoit une tête
d'âne. Corneille Tacite vous a donné ce soupçon.
D'autres pensent que nous adorons la croix. D'autres,
par une opinion plus humaine & plus vrai-semblable,
croient que le soleil est notre Dieu. C'est qu'ils sçavent
que nous prions tournés vers l'Orient, & que nous
donnons à la joie le jour du soleil : mais la raison de
cette pratique étoit différente. Par ces mots il marque
la solemnité du dimanche. Il continue : On a fait pa-
roître notre Dieu depuis peu dans cette ville sous une
forme nouvelle. Quelque misérable, de ceux qui se
louent pour combattre contre les bêtes, a exposé un
tableau avec cette inscription ; Le dieu des chrétiens ;

face d'âne. Il avoit des oreilles d'âne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri, & du nom & de la figure. Venons maintenant à expliquer notre religion, après avoir écarté toutes ces impostures.

Ce que nous adorons est un seul Dieu, qui par sa parole, sa raison & sa puissance, a tiré du néant tout ce monde, avec tout ce qui le compose, les élémens, les corps, les esprits, pour être l'ornement de sa grandeur. Voulez-vous le connoître par ses ouvrages? Voulez-vous le témoignage de l'ame? qui malgré la mauvaise éducation, les passions, la servitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle se réveille le nomme par ce seul nom de Dieu. Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qui plaira à Dieu: Dieu le voit! Je le recommande à Dieu: Dieu me le rendra: témoignage de l'ame naturellement chrétienne: & en disant cela, elle ne regarde pas le capitole, mais le ciel. Pour nous donner une connoissance plus parfaite de lui & de ses volontés, il nous a donné le secours de l'écriture. Car dès le commencement il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur justice & leur sainteté, de le connoître & de le faire connoître aux autres: les ayant remplis de son esprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout crée, qui a formé l'homme de terre, qui a reglé le cours du monde & donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorez ou abandonnez: qui à la fin de ce monde jugera ceux qui le servent, pour les récompenser de la vie éternelle; & condamnera les impies au feu éternel, après avoir ressuscité tous les morts. Nous nous sommes moqués autrefois de cette doctrine: nous avons été des vô-

VI. Doctrine chrétienne. c. 17. c. 18.

tres : les hommes ne naissent pas chrétiens : ils le deviennent.

Il marque ensuite comme les écrits qui contiennent les discours & les miracles des prophétes, furent traduits par ordre de Ptolémée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliothéque de Ptolémée avec l'original hébraïque près le temple de Sérapis. Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de
c. 19. Moïse, plus ancien que les histoires des payens, que leurs villes & leurs nations, que leurs dieux & leurs religions. La preuve, dit-il, n'en est pas si difficile, qu'elle est immense : & après avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer, il ajoute : C'est déja une partie de la preuve, que d'en avoir in-
c. 20. diqué les sources. Une autre preuve de l'autorité des livres sacrés, est l'accomplissement des prophéties. Et afin que l'on ne dît pas que les chrétiens se servoient de l'antiquité des Juifs pour couvrir leur nouveauté, il montre que c'est une même religion, & explique la divinité de Jesus-Christ en ces termes.

c. 21. Les Juifs étoient seuls agréables à Dieu à cause de la foi & de la vertu de leurs peres. De-là venoit la grandeur de leur nation, leur royaume florissant, leur bonheur : tel que Dieu même les avertissoit de conserver ses bonnes graces. Enflés du mérite de leurs ancêtres, ils se sont écartés des regles, & sont tombés dans l'impiété & dans toutes sortes de crimes. Quand ils ne l'avoueroient pas, l'état où ils sont aujourd'hui réduits le prouveroit. Dispersés, vagabonds, bannis de leur terre, ils errent dans le monde sans avoir ni homme ni Dieu pour roi. Il ne leur est pas permis de mettre le pied dans leur pays, même comme étran-

gers. La sainte parole qui les menaçoit de ces malheurs, leur inculquoit en même tems, que vers la fin des siécles, Dieu se choisiroit de toute nation, de tout peuple & de tout lieu, des adorateurs plus fidéles, à qui il feroit passer sa grace, & plus abondante à cause de la grandeur de celui qui les instruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grace, le maître qui enseigneroit cette doctrine au genre humain, & qui viendroit l'éclairer & le conduire, seroit le Fils de Dieu : non pas engendré, de sorte qu'il rougisse du nom de Fils, ou qu'il ait en sa naissance rien de semblable aux amours de votre Jupiter. J'expliquerai sa nature, & par-là on entendra sa génération.

Nous avons déja dit que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison & sa puissance. Vos sages même conviennent que *Logos*, c'est-à-dire, la parole & la raison, semble être l'ouvrier de l'univers. Nous disons encore que la propre substance du verbe, de la raison & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, est l'esprit: Que Dieu l'a proféré, & en le proférant l'a engendré : c'est pourquoi il est nommé Fils de Dieu, & Dieu à cause de l'unité de substance : car Dieu est esprit. Quand le soleil pousse un rayon, la substance n'est pas séparée, mais étendue. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainsi ce qui procéde de Dieu est Dieu & Fils de Dieu, & les deux font un. Un esprit procéde de l'esprit, & un Dieu de Dieu : autre en propriété, non en nombre; en ordre, non en nature : il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toujours été prédit, est descendu dans une certaine Vierge, a été

fait chair dans son sein, est né homme uni à Dieu; cette chair soutenue de l'esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opere, & c'est le Christ. Recevez toujours cette fable semblable aux vôtres, en attendant que je montre comment on prouve qu'il est le Christ.

Il marque ensuite comment les Juifs l'ont persécuté: & parlant de sa mort, il dit: Toutefois étant crucifié il rendit l'esprit en parlant, & prévint le ministere du bourreau. Au même moment le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne sçavoient pas que cela même avoit été prédit de Jesus-Christ, le prirent pour une éclipse: n'ayant pu y trouver leur compte, ils le nierent: mais ce prodige est rapporté dans vos archives. Il marque la résurrection & l'ascension, puis il ajoute: Pilate déja chrétien en sa conscience, donna avis à Tibere, qui regnoit alors, de tout ce qui concernoit Jesus-Christ. Les empereurs mêmes y auroient cru, s'ils n'étoient pas nécessaires au monde, ou s'ils pouvoient être empereurs & chrétiens. Nous avons fait voir la date de notre secte & de notre nom, avec son auteur. Que personne désormais n'en parle ni n'en juge autrement, puisqu'il n'est permis à qui que ce soit de mentir touchant sa religion. Nous disons & nous le disons hautement, & dans les tourmens; nous servons Dieu par Jesus-Christ: tenez-le si vous voulez pour un homme; c'est par lui & en lui que Dieu veut être connu & servi. Les Juifs ont appris à servir Dieu par Moïse, qui étoit un homme: chez les Grecs Orphée, Musée, Mélampus, Trophonius, ont établi des cérémonies: vous-mêmes, Numa qui n'étoit qu'un homme, vous a chargés de superstitions très-pénibles. Trouvez bon que Jesus-Christ ait enseigné aussi la divinité

divinité qui lui eſt propre, non comme Numa, pour humaniſer des hommes encore farouches, en les étonnant par la multitude des divinités, qu'il leur propoſoit à ſervir; mais pour ouvrir les yeux à des hommes déja polis, & trompés par leur propre politeſſe, afin de leur faire connoître la vérité.

Après avoir établi la vraie religion, il vient à l'origine des fauſſes, & explique la nature des démons, leur occupation à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparens, & comme ils ſe font adorer ſous le nom des faux dieux : puis il ajoute : Juſques ici ce ne ſont que des paroles : voici la preuve par la choſe même. Que l'on amene ici devant vos tribunaux quelqu'un qui ſoit reconnu pour poſſédé du démon. Que le premier venu d'entre les chrétiens commande à cet eſprit de parler, il avouera également qu'il eſt véritablement un démon, & qu'ailleurs il ſe dit fauſſement un dieu. De même, que l'on amene quelqu'un de ceux que l'on croit être agités par quelque Dieu : qui ouvrant la bouche ſur les autels reçoivent la divinité avec la fumée; qui parlent avec effort & comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confeſſent pas qu'ils ſont des démons, n'oſant pas mentir à un chrétien, répandez ſur le champ le ſang de ces chrétiens.

VII. Aveu des démons. c. 22. c. 23.

Qu'y a-t-il de plus manifeſte? ſi ailleurs ils ſont véritablement dieux, pourquoi diſent-ils fauſſement qu'ils ſont démons? Eſt-ce par complaiſance pour nous? Si en un lieu ils ſont démons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils ſe font paſſer pour dieux?

Cette confeſſion par laquelle ils déclarent qu'ils ne ſont pas dieux, & qu'il n'y a point d'autre Dieu c. 24.

qu'un ſeul à qui nous ſommes dévoués, ſuffit pour nous juſtifier de l'accuſation d'offenſer la religion : s'il eſt certain qu'ils ne ſont pas dieux, il eſt certain que ce n'eſt pas une religion. Le reproche retombe ſur vous, qui adorez le menſonge : qui non-ſeulement mépriſez, mais combattez la vraie religion du vrai Dieu, & vous rendez ainſi coupables de vraie irreligion. Car quand il ſeroit conſtant qu'ils ſeroient dieux, ne convenez-vous pas, ſuivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé & plus puiſſant, comme prince du monde ? quel crime commet celui qui ne veut plaire qu'au ſouverain, & qui n'appelle Dieu que le premier ? Prenez garde que ce ne ſoit encore une autre eſpéce d'irreligion, d'ôter la liberté de religion & le choix de la divinité : puiſque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ſes dieux. Il n'y a que nous, à qui on ne permet point de religion particuliere : chez vous on a droit de tout adorer hors le vrai Dieu.

c. 24. Il réfute enſuite l'erreur des païens, qui attribuoient aux faux dieux la grandeur de l'empire Romain, comme la récompenſe des honneurs qu'ils y recevoient. Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu intérêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont reçû de grands honneurs, que depuis leur grande puiſſance. Du tems de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni ſtatues, ni temples : la religion étoit frugale, les cérémonies pauvres : on ne voyoit point de capitole élevé juſqu'au ciel ; mais des autels de gaſon, des vaiſſeaux de terre, une legere fumée : le dieu ne paroiſſoit nulle part. L'art des Grecs & des Toſcans n'avoit pas encore rempli la ville de ſtatues.

VIII. Soumission des chrétiens aux empereurs.

Il vient au crime de leze-majesté humaine, bien plus auguste chez les païens que la divine. Car ils se parjuroient plutôt après avoir juré par tous les dieux, que par le seul génie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il, pour lui des dieux qui ne sont point; des morts, des statues qui sont en sa puissance : mais nous invoquons pour la santé des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains, la tête nue, nous prions pour tous les empereurs : & nous demandons pour eux une longue vie, un regne tranquille, la sureté dans leur maison, la valeur dans les troupes, la fidélité dans le sénat, la probité dans le peuple, le repos par tout le monde : & tout ce que peut desirer un homme & un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je sçais qui peut l'accorder : à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une ame innocente, & du S. Esprit : non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques gouttes de vin, ou du sang d'un chétif animal ; & ce qui est pire, une conscience infecte.

c. 28. 29.

c. 30.

Il rapporte le commandement de Dieu de prier pour les princes & pour les puissances, & il ajoute : Nous avons encore une autre nécessité de prier pour les empereurs & pour tout l'empire : c'est que nous sçavons que la fin du monde, avec les miseres horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de l'empire Romain. Nous jurons, non par le génie de César, mais par sa santé, plus auguste que tous les génies. Ne sçavez-vous pas que les génies sont des démons? Je ne nommerai point non plus l'empereur dieu, parce que je ne sçais pas mentir, & que je

c. 31.

c. 32.

c. 33.

c. 34. le respecte trop pour me moquer de lui. Je le nommerai bien Seigneur ; mais ce sera quand on ne me contraindra point de dire Seigneur, pour dire Dieu. Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puissant & éternel, qui est aussi le sien.

c. 35. Voilà donc pourquoi les chrétiens sont des ennemis publics : parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains & faux ; parce que faisant profession de la vraie religion, ils célébrent les jours de réjouissance publique, plutôt par les sentimens de leur cœur, que par la débauche. On fait bien de l'honneur aux princes, de dresser en public des foyers & des tables, manger dans les rues, faire de toute la ville un cabaret, mêler le vin avec la boue, courir en troupes, pour commettre des insolences. Ne peut-on exprimer la joie publique, que par une honte publique ? Nous sommes bien coupables, d'aquitter nos vœux pour les empereurs avec chasteté, sobriété & modestie ; de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, & n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infâmes ? Il montre ensuite, que ceux qui paroissoient les plus empressés à rendre aux empereurs ces vains honneurs, étoient souvent les moins fidéles de leurs sujets, & les plus prompts à la révolte : puis, pour montrer la fidélité des chrétiens, il ajoute :

c. 37. Combien de cruautés exercez-vous contre les chrétiens, soit par votre inclination, soit pour obéir aux loix ? combien de fois arrive-t-il que le peuple, sans attendre vos ordres, nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons ? Dans la fureur des bacchanales, ils n'épargnent pas même les chrétiens morts,

ils les tirent de leurs ſépulcres & les mettent en piéces. Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous venger de tant d'injuſtices, & de cette animoſité à nous pourſuivre juſques à la mort ? Une ſeule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous ſatisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal ; & ſi nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces & de troupes ? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce ſoit, eſt-elle plus nombreuſe que toutes les nations du monde ? Nous ne ſommes que d'hier, & nous rempliſſons tout, vos villes, vos iſles, vos châteaux, vos bourgades, vos camps, vos tribus, le palais, le ſénat, la place ; nous ne vous laiſſons que vos temples.

Ne ſerions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faiſons tuer ſi volontiers, s'il n'étoit de nos maximes de ſouffrir la mort plutôt que de la donner ? Nous pourrions vous combattre ſans prendre les armes, ſans nous révolter, ſeulement en nous ſéparant. Car ſi un tel nombre d'hommes vous avoit quitté, pour ſe retirer en quelque coin du monde, la perte de tant de ſujets auroit décrié votre gouvernement ; leur abandon vous auroit punis. Vous auriez été épouvantés de votre ſolitude & du ſilence des affaires : le monde auroit ſemblé mort : vous auriez cherché à qui commander : il vous ſeroit demeuré plus d'ennemis que de ſujets. Maintenant la multitude des chrétiens fait que vous avez moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachés, qui vous ruinent l'eſprit & la ſanté ; je veux dire des démons, que nous chaſſons de vous ſans

récompense? ce seul moyen, de les laisser dans leur possession, suffisoit pour nous venger.

IX. Union des chrétiens. Il montre ensuite, que l'on ne devoit point craindre l'union des chrétiens, comme une faction dangereuse: parce que n'ayant point d'ambition, ils ne se
c. 38. mêloient point des affaires publiques: & que cherchant d'autres plaisirs, ils s'éloignoient des spectacles,
c. 39. où les factions regnoient. Puis il ajoute: Maintenant, je veux vous montrer à quoi s'occupe la faction des chrétiens. Nous faisons corps, parce que nous nous connoissons pour avoir la même religion, la même morale, la même espérance. Nous nous assemblons pour prier Dieu, comme par une sainte conjuration, & pour lire les écritures divines: là se font les exhortations & les corrections: on y juge avec grand poids, comme en la présence de Dieu: on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un a péché jusques à être privé de la communication des prieres, des assemblées & de tout notre saint commerce. Ceux qui président sont les vieillards les plus éprouvés. Ils arrivent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite: car l'argent n'a point de lieu dans les choses de Dieu: & si nous avons une espéce de trésor, ce n'est pas qu'il en coute pour acheter la religion. Chacun apporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut & s'il peut: on n'y contraint personne; la contribution est volontaire. C'est comme un dépôt de piété, qui ne s'emploie pas en festins inutiles; mais à nourrir & enterrer les pauvres, à entretenir les enfans orphelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui sont

relégués dans des isles, ou prisonniers pour la cause de Dieu. Cette charité déplaît à quelques-uns. Voyez, disent-ils, comme ils s'aiment, comme ils sont prêts à mourir l'un pour l'autre : ils rendent même odieux le nom de freres, que nous nous donnons : parce que chez eux tous les noms de parenté ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous sommes unis d'esprit & de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens : tout est commun entre nous, hors les femmes : il ne faut donc point s'étonner si une telle amitié produit des repas communs.

Je sçais que nos petits soupés sont décriés, non-seulement comme criminels, mais comme excessifs : tandis que l'on ne dit mot des festins de tant de sociétés païennes. Notre soupé montre sa cause par son nom d'Agape, qui signifie en grec charité : nous donnons ce soulagement aux pauvres : on n'y souffre ni bassesse, ni immodestie. On ne se met à table qu'après avoir fait la priere à Dieu : on mange autant que l'on a faim : on boit autant qu'il est utile, sans nuire à la pureté : on se rassasie, comme devant prier Dieu même la nuit : on s'entretient comme sçachant que Dieu nous écoute. Après que l'on a lavé les mains, & que les lampes sont allumées, chacun est invité à chanter les louanges de Dieu, qu'il tire des saintes écritures, ou qu'il compose lui-même. On voit par-là comment il a bu. Le repas finit aussi par la priere : ensuite on se sépare, non pour commettre des insolences, mais avec pudeur & modestie. Telles sont les assemblées des chrétiens, nous sommes tels assemblés que séparés, n'offensant personne, n'affligeant personne.

Il faudroit plutôt donner le nom de factieux à ceux c. 40.

qui conſpirent contre les chrétiens, ſous ce vain prétexte, qu'ils ſont cauſe de tous les malheurs publics. Si le Tibre inonde, ſi le Nil n'inonde pas, ſi la pluie manque, ſi la terre tremble, s'il vient une famine, ou une perte, auſſitôt on crie: Les chrétiens au lion. Je vous prie, combien y a-t-il eu de ſemblables malheurs dans le monde avant le regne de Tibere & la venue de Jeſus-Chriſt? Ce ſont les effets de la colére de Dieu, juſtement irrité contre les hommes ingrats & criminels. Cependant quand la ſéchereſſe fait craindre la ſtérilité, vous ſacrifiez à Jupiter, en fréquentant les bains, les cabarets & les autres lieux de débauche: Nous autres, nous cherchons à toucher le ciel, par la continence & la frugalité, par les jeûnes, le ſac & la cendre: & quand nous avons obtenu miſéricorde, on honore Jupiter: mais ces malheurs ne
c. 41. nous touchent point. Nous n'avons nul autre intérêt en ce monde, que d'en ſortir promptement.

c. 42. On nous fait un autre reproche: on dit que nous ſommes inutiles au commerce de la vie. Comment le peut-on dire? puiſque nous vivons avec vous, uſant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles. Nous allons à vos places, à vos marchés, à vos foires, à vos bains, à vos boutiques, à vos hôtelleries. Nous navigeons avec vous: nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faiſons les mêmes métiers, nous travaillons à votre uſage. Si je ne fréquente pas vos cérémonies, je ne laiſſe pas de vivre ce jour-là, & de dépenſer pour le bain, pour la table. Je ne me couronne pas de fleurs, mais je ne laiſſe pas d'en acheter: que vous importe comment je m'en ſerve? Je ne vais point aux ſpectacles, mais

mais si j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à sa place. Il est vrai que nous n'achetons point d'encens pour sacrifier, mais nous en employons plus pour les sépultures.

Mais, direz-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'est que nous ne pouvons suffire aux hommes & aux dieux qui demandent : que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, si l'on examine avec quelle fidélité nous payons les tributs, & combien ils diminuent par vos fraudes & vos fausses déclarations, on trouvera que ce seul article récompense tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent c. 43.
se plaindre, qu'il n'y a rien à gagner avec les chrétiens. Premierement, ceux qui trafiquent de femmes débauchées : puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à ces gens-là. Cependant personne ne considere cette perte si grande c. 44.
& si effective pour l'état, de faire périr tant d'innocens. J'en prens à témoin vos registres, vous qui jugez les criminels ; y en a-t-il un seul qui soit chrétien ? Ce sont des vôtres qui remplissent les prisons, qui travaillent aux mines, qui sont exposés aux bêtes ; il n'y a point-là de chrétien, ou il n'y est qu'à ce titre : s'il y est à un autre titre, il n'est plus chrétien. L'inno- c. 45.
cence est pour nous une nécessité : nous la connoissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu, qui est un maître parfait : & nous la gardons fidélement, comme ordonnée par ce juge, que l'on ne peut mépriser.

X. Vraie philosophie. c. 46.

Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des chrétiens, disoient qu'elle n'avoit rien de divin, & que c'étoit

une espéce de philosophie. Tertullien fait donc voir la différence des philosophes & des chrétiens : premierement pour la science, en ce que chez les chrétiens le moindre artisan connoît Dieu & le fait connoître aux autres : au lieu que Platon disoit qu'il est difficile de trouver l'auteur de l'univers, & encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Ensuite pour les moeurs, il fait voir par les exemples des philosophes les plus fameux, l'avantage des chrétiens sur eux, en toutes les vertus : la chasteté, la modestie, l'humilité, la patience, la fidélité, la simplicité, la douceur. Toute
c. 47. la sagesse est venue des prophétes & des saintes écritures, que les philosophes ont corrompues, comme ont fait depuis les hérétiques sortis d'entr'eux : & ce que les poëtes & les philosophes avoient emprunté des dogmes de la vraie religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer, ne servoit qu'à en diminuer la créance.

c. 49. Ces dogmes ne sont traités de préjugés que chez nous ; chez les philosophes & les Poëtes, c'est une science rare : ce sont d'habiles gens, nous des idiots : on les honore, on se moque de nous : & qui pis est, on nous punit. Quand nos opinions seroient fausses & impertinentes, du moins elles sont utiles, puisqu'elles nous rendent meilleurs : & dès-là elles ne sont plus impertinentes. Mais quand elles le seroient, du moins elles ne nuisent à personne : s'il falloit les punir, ce seroit par la moquerie, non par le fer, le feu, les croix & les bêtes. Ce n'est pas seulement la populace qui se réjouit de cette injustice, quelques-uns de vous s'en servent pour flatter le peuple, & en tirent de la gloire : comme si cette puissance que vous avez sur nous, ne dépendoit pas de nous : assurément je suis

chrétien, parce que je veux l'être. De quoi donc vous plaignez-vous, dira-t-on, puisque vous voulez souffrir? Nous aimons les souffrances comme on aime la guerre; on ne s'y engage pas volontiers, à cause des allarmes & des périls: mais on combat de toute sa force, & on se réjouit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de sarment & les pieux où l'on nous attache, ce sont les ornemens de notre triomphe. c. 50.

Vous nous traitez de désespérés, à cause du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scévola, Régulus, Empédocle, Anaxarque & tant d'autres, parce qu'ils sont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié: il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira, votre injustice est la preuve de notre innocence. Dernierement, condamnant une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme, vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que les tourmens & que la mort même. Et toutefois votre cruauté la plus rafinée ne gagne rien: nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez: le sang des chrétiens est une semence féconde. Plusieurs de vos philosophes ont écrit des exhortations à souffrir les tourmens & la mort: mais les actions des chrétiens font plus d'effet que leurs discours. Cette obstination même que vous nous reprochez est une instruction: en la voyant on est ébranlé, on veut en pénétrer la cause, on s'approche; on desire de souffrir pour se réconcilier à Dieu, pour acheter par son sang le pardon de tous ses péchés. De-là vient que nous vous rendons graces de vos jugemens: car lorsque vous nous condamnez, Dieu nous absout; tant sa conduite est contraire à celle des

hommes. Ainsi finit l'apologétique de Tertullien : mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

XI. Martyre de sainte Perpétue & de sainte Félicité.

Acta martyr. selecta p. 86.

Tertull. de an. c. 55.

Aug. Serm. 280. & seq. de his martyr. & in Ps. 47.

A Carthage même on prit quatre jeunes catéchumenes. Révocat & Félicité esclaves du même maître, Saturnin & Sécondulus ; & avec eux Vivia Perpétua, noble & bien élevée. Elle avoit son pere & sa mere, & deux freres, dont l'un étoit aussi catéchumene. Elle étoit mariée & avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourrissoit de son lait : son âge étoit d'environ vingt-deux ans. Félicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui se livra volontairement, pour n'être point séparé de ses freres. On les garda quelques jours, avant que de les mettre en prison. Perpétue écrivit elle-même l'histoire de son martyre, en ces termes : Comme nous étions encore avec les persécuteurs, mon pere vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis : Mon pere, voyez-vous ce vase qui est par terre ? Oui, dit-il. J'ajoutai : Peut-on lui donner un autre nom que le sien ? Non, répondit-il : Je ne puis non plus me dire autre que je ne suis, c'est-à-dire, chrétienne. Mon pere touché de ce mot, se jetta sur moi, pour m'arracher les yeux : mais il ne fit que me maltraiter, & s'en alla vaincu, avec les inventions du démon. Ayant été quelques jours sans voir mon pere, j'en rendis graces au Seigneur, & son absence me soulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptisés : & je fus inspirée de ne demander au sortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après on nous mit en prison ; j'en fus effrayée : car je n'avois jamais vu de telles ténébres. La rude journée ! un grand chaud à cause de la foule : les soldats nous poussoient. Enfin je séchois d'inquié-

tude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius & Pompone qui nous assistoient, obtinrent pour de l'argent, que nous puissions sortir & passer quelques heures en un lieu plus commode dans la prison, pour nous rafraîchir. Nous sortîmes: chacun pensoit à soi: je donnois à têter à mon enfant, qui mouroit de faim: je le recommandois soigneusement à ma mere: je fortifiois mon frere. Je séchois de douleur de voir celle que je leur causois; & je passai plusieurs jours dans de telles inquiétudes. M'étant accoutumée à garder mon enfant dans la prison, je me trouvai aussitôt fortifiée; & la prison me devint un palais: ensorte que j'aimois mieux y être qu'ailleurs. Alors mon frere me dit: Ma sœur, je sçais que vous avez grand crédit auprès de Dieu: demandez-lui qu'il vous fasse connoître par quelque vision, si ceci finira par le martyre. Comme je sçavois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs, je répondis hardiment à mon frere, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, & voici ce qui me fut montré.

XII. Premiere vision de sainte Perpétue.

Je vis une échelle d'or merveilleusement haute, qui s'élevoit de la terre jusques au ciel: mais si étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une personne à la fois. Aux deux côtés étoient attachés toutes sortes de ferremens, des épées, des lances, des crocs, des couteaux: ensorte que qui eût monté négligemment ou sans regarder en haut, auroit été déchiré, & auroit laissé sa chair à ces ferremens. Au bas de l'échelle étoit couché un dragon d'une grandeur énorme, qui guettoit ceux qui vouloient monter, & pour les en détourner, leur faisoit peur. Le premier qui monta, fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fûmes

arrêtés, & se livra depuis volontairement à cause de nous. Lorsqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il se retourna vers moi, & me dit : Perpétue, je vous attens ; mais prenez garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis : Au nom de notre Seigneur Jesus-Christ il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement sa tête de dessous l'échelle, comme s'il eût eu peur de moi ; & ayant marché sur le premier échelon, je marchai sur sa tête. Je montai, & je vis un jardin d'un espace immense, & au milieu un grand homme assis habillé en pasteur avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ses brebis, environné de plusieurs milliers de personnes vêtues de blanc. Il leva la tête, me regarda, & me dit : Vous êtes la bienvenue, ma fille : puis il m'appella, & me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit. Je le reçus en joignant les mains, & le mangeai : & tous ceux qui l'environnoient, répondirent : Amen. Je m'éveillai à ce bruit, mâchant quelque chose de doux. Aussitôt je racontai cette vision à mon frere : nous connûmes que nous devions souffrir, & nous commençâmes à n'avoir plus aucune espérance dans le siécle. Perpétue & son frere crurent que cette bouchée précieuse signifioit l'eucharistie, que l'on avoit coutume de donner aux martyrs pour les préparer au combat. Elle continue ainsi son récit :

Peu de jours après, le bruit se répandit que nous devions être interrogés. Mon pere vint aussi de la ville à la prison, accablé de tristesse, & me disoit : Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs : ayez pitié de votre pere. Si je suis digne que vous m'appelliez votre pere, si je vous ai moi-même élevée jusques

à cet âge, si je vous ai préférée à tous vos freres, ne me rendez pas l'opprobre de tous les hommes. Regardez votre mere & votre tante : regardez votre fils, qui ne pourra vivre après vous : quittez cette fierté, de peur de nous perdre tous : car aucun de nous n'osera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon pere me parloit ainsi par tendresse, me baisant les mains, & se jettant à mes pieds, pleurant & ne me nommant plus sa fille, mais sa dame. Je le plaignois, voyant que de toute notre famille, il seroit le seul qui ne se réjouiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le consoler : Sur l'échaffaut, il arrivera ce qui plaira à Dieu : car sçachez que nous ne sommes point en notre puissance, mais en la sienne. Il se retira contristé.

Le lendemain comme nous dînions, on vint tout d'un coup nous enlever, pour être interrogés ; & nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit aussitôt dans les quartiers voisins, & il s'amassa un peuple infini. Nous montâmes sur l'échaffaut : les autres furent interrogés & confesserent : on vint aussi à moi, & mon pere parut à l'instant avec mon fils, & il me tira de ma place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'est-à-dire la puissance de vie & de mort, à la place du proconsul Minucius Timinien, qui étoit mort. Il me dit : Epargnez la vieillesse de votre pere : épargnez l'enfance de votre fils : sacrifiez pour la prospérité des empereurs. Je n'en ferai rien, répondis-je. Etes-vous chrétienne, me dit-il ? Et je lui répondis : Je suis chrétienne. Comme mon pere s'efforçoit de me tirer de dessus l'échaffaut, Hilarien commanda qu'on l'en chassât ; & il reçut un coup de baguette. Je le

XIII. Premier interrogatoire des martyrs.

sentis, comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je fus affligée de voir mon pere maltraité en sa vieillesse. Alors Hilarien prononça notre sentence, & nous condamna tous à être exposés aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la prison. Comme mon enfant avoit accoutumé de me têter, & de demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussitôt le diacre Pompone pour le demander à mon pere : mais il ne le voulut pas donner; & Dieu permit que l'enfant ne demanda plus à têter, & que mon lait ne m'incommoda plus.

Quelques jours après, comme nous priions tous, tout d'un coup au milieu de la priere, il m'échappa de nommer Dinocrate; & je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea; & je connus à l'instant que j'étois digne de prier pour lui, & que je le devois. Je commençai donc à le faire avec ferveur, en gémissant devant Dieu : & la nuit même j'eus cette vision.

XIV. Seconde vision de sainte Perpétue. Dinocrate.

Je vis Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux, où il y avoit plusieurs autres personnes : il étoit dans une grande ardeur & une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec l'ulcere qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frere selon la chair : à sept ans il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde. C'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande distance entre lui & moi : ensorte qu'il étoit impossible de nous approcher. Près de lui étoit un bassin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille d'un enfant : il s'étendoit pour boire; & quoiqu'il y eût de l'eau, il ne pouvoit y atteindre : ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillai, & je connus que mon frere étoit dans la

peine;

peine : mais j'eus confiance que je le pourrois soulager. Je commençai à prier pour lui, demandant à Dieu jour & nuit avec larmes, qu'il me l'accordât. Je continuai jusques à ce que nous fûmes transférés à la prison du camp : étant destinés au spectacle qu'on devoit donner à la fête du César Géta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision. Je vis le même lieu que j'avois vu, & Dinocrate le corps net, bien vêtu, se raffraîchissant : & au lieu de sa plaie, une cicatrice. Le bord du bassin que j'avois vu, étoit abaissé jusques au nombril de l'enfant : il en tiroit de l'eau sans cesse, & sur ce rebord étoit une fiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'approcha, & commença à en boire sans qu'elle diminuât : & lorsqu'il fut rassasié, il quitta l'eau avec joie, pour aller jouer, comme font les enfans. Je m'éveillai, & connus qu'il avoit été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant avoit été baptisé, & avoit péché depuis son baptême. La Sainte continue ainsi : Le concierge de la prison qui étoit un officier nommé Pudens, nous estimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine : ainsi il laissoit entrer plusieurs personnes, pour nous voir & nous consoler les uns les autres. Comme le jour du spectacle approchoit, mon pere vint me trouver accablé de tristesse. Il commença à s'arracher la barbe, se jetter à terre & se coucher sur le visage, maudire ses années & dire des choses capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de sa malheureuse vieillesse.

Aug. de an. lib. I. c. 10. & lib. III. c. 9. 10. 10.

La veille de notre combat, j'eus cette vision. Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la prison, & frappoit bien fort : je sortis & lui ouvris : il étoit vêtu

XV. Troisiéme vision de sainte Perpétue.

d'une robe blanche ſemée de petits ronds : il me dit : Perpétue, nous vous attendons, venez : il me prit par la main, & nous commençâmes à marcher par des lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arrivâmes à l'amphithéâtre à grand peine & tout hors d'haleine : il me conduiſit au milieu de l'arene, & me dit : Ne craignez point, je ſuis ici avec vous, & je prens part à vos travaux. Il ſe retira, & j'apperçus un grand peuple tout étonné : comme je ſçavois que j'étois deſtinée aux bêtes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid, qui vint me combattre accompagné de quelques autres. Je vis auſſi de jeunes hommes bien faits qui s'approcherent pour me ſecourir : je me trouvai changée en athléte, avec une vigueur mâle : ils me frotterent d'huile pour le combat : & je vis de l'autre côté l'Egyptien ſe rouler dans la pouſſiere.

Aug. de anima, lib. IV. *c.* 18. *t.* 10.

Il parut un homme merveilleuſement grand, en ſorte qu'il étoit plus haut que l'amphithéâtre, vêtu d'une tunique ſans ceinture avec deux bandes de pourpre pardevant, & ſemée de petits ronds d'or & d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, & un rameau verd, où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire ſilence, il dit : Si l'Egyptien ſurmonte la femme, il la tuera avec le glaive ; ſi elle le ſurmonte, elle aura ce rameau : & il ſe retira. Nous nous approchâmes, & nous commençâmes à donner des coups de poing : il vouloit me prendre par les pieds, & je lui en donnois des coups dans le viſage. Je fus élevée en l'air, & commençai à le battre ainſi, le foulant aux pieds : mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, paſſant les doigts

les uns dans les autres, & le prenant par la tête, je le fis tomber sur le visage & lui marchai sur la tête : le peuple se mit à crier, & mes compagnons à chanter. Je m'approchai du maître, qui me donna le rameau avec un baiser, en disant : La paix soit avec vous, ma fille. Je commençai à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphithéâtre : je m'éveillai, & je compris que je ne combattrois pas contre les bêtes, mais contre le démon, & je me tins assurée de la victoire. C'est ce que j'ai fait jusques à la veille du spectacle : quelque autre écrira s'il veut ce qui s'y passera. Ainsi finit la relation de sainte Perpétue.

Satur eut aussi une vision qu'il écrivit en ces termes: Nous avions souffert : nous sortîmes de nos corps, & nous commençâmes à être portés vers l'Orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point : nous allions, non pas à la renverse regardant en haut, mais comme montant une douce colline. Nous vîmes d'abord une lumiere immense : & je dis à Perpétue, car elle étoit à côté de moi : Voici ce que le Seigneur nous promettoit. Les quatre anges nous portant toujours, nous nous trouvâmes dans un grand espace, comme un jardin, où il y avoit des rosiers & toutes sortes de fleurs; les arbres étoient hauts comme des ciprès, dont les feuilles tomboient incessamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatans que les autres : quand ils nous virent, ils nous firent honneur, & dirent avec admiration aux autres anges : Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient, nous mirent à bas tout étonnés.

XVI. Vision de Satur.

Nous fîmes à pied un stade de chemin par une allée large, & trouvâmes Jocondus, Saturnin & Artaxius,

qui avoient été brulés vifs dans la même persécution ; & Quintus qui étoit mort martyr dans la prison. Nous leur demandions où étoient les autres : mais les anges nous dirent : Venez auparavant, & entrez pour saluer le Seigneur. Nous nous approchâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâties de lumiere : devant la porte étoient debout quatre anges, qui en entrant nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes & vîmes une lumiere immense, & entendîmes une voix réunie de plusieurs qui disoient sans cesse : Agios, Agios, Agios, c'est-à-dire en grec, Saint. Nous vîmes au milieu comme un homme assis ; il avoit les cheveux blancs comme la neige, & le visage d'un jeune homme ; nous ne vîmes point ses pieds ; à sa droite & à sa gauche étoient vingt-quatre vieillards, & derriere eux plusieurs autres. Etant entrés, nous demeurâmes debout devant le trône saisis d'admiration : quatre anges nous souleverent : nous baisâmes celui qui étoit assis, & il nous passa les mains sur le visage. Les autres vieillards nous dirent : Arrêtons ; nous nous arrêtâmes & nous donnâmes le baiser de paix : & les vieillards nous dirent : Allez vous réjouir. Je dis à Perpétue : Vous avez ce que vous desirez. Elle me dit : Dieu soit loué : j'ai plus de joie ici, que je n'en ai jamais eu dans la chair.

En sortant, nous trouvâmes devant la porte à main droite, l'évêque Optat, & à main gauche, le prêtre & docteur Aspase, séparés & tristes. Ils se jetterent à nos pieds, & nous dirent : Accordez-nous ; vous êtes partis, & nous avez laissés en cet état. Nous leur dîmes : N'êtes-vous pas notre pere, & vous un prêtre ? Est-ce à vous à vous jetter à nos pieds ? Nous

nous jettâmes ſur eux & les embraſſâmes. Perpétue commença à s'entretenir avec eux, & nous les tirâmes à part dans le jardin ſous un roſier. Comme nous leur parlions, les anges leur dirent : Laiſſez-les ſe raffraîchir ; ſi vous avez quelque ſujet de diviſion, pardonnez-vous l'un à l'autre. Ils les éloignerent, & dirent à Optat : Corrigez votre peuple ; ils vont à votre aſſemblée, comme s'ils retournoient du cirque, & s'ils diſputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là nous reconnûmes pluſieurs de nos freres, & des martyrs auſſi: nous étions tous nourris d'une odeur ineffable qui nous raſſaſioit. Là-deſſus je m'éveillai plein de joie. Telle fut la viſion de Satur.

XVII. Accouchement de ſainte Félicité.

Secondule mourut dans la priſon. Félicité étoit groſſe de huit mois ; & voyant le jour du ſpectacle ſi proche, elle étoit fort affligée, craignant que ſon martyre ne fût différé ; parce qu'il n'étoit pas permis d'exécuter les femmes groſſes avant leur terme. Elle craignoit de répandre enſuite ſon ſang innocent avec quelques ſcélérats. Les compagnons de ſon martyre étoient ſenſiblement affligés de leur côté, de la laiſſer ſeule dans le chemin de leur commune eſpérance. Ils ſe joignirent donc tous enſemble à prier & à gémir pour elle, trois jours avant le ſpectacle. Auſſitôt après leur priere, les douleurs la prirent : & comme l'accouchement eſt naturellement plus difficile dans le huitiéme mois, ſon travail fut rude, & elle ſe plaignoit. Un des guichetiers lui dit : Tu te plains ; que feras-tu, quand tu ſeras expoſée aux bêtes ? Félicité répondit : C'eſt moi qui ſouffre maintenant ce que je ſouffre : mais là il y en aura un autre en moi, qui ſouffrira pour moi, parce que je ſouffrirai pour lui.

L. 3. ff. de Pæn.

Elle accoucha d'une fille, qu'une femme chrétienne éleva comme son enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que sur l'avis de quelques gens de légere créance, il craignoit qu'ils ne se tiraissent de la prison par des enchantemens de magie. Perpétue lui dit enfin : Pourquoi ne nous donnez-vous pas du soulagement, puisque nous sommes les condamnés du très-noble César ; destinés à combattre à sa fête ? N'est-il pas de votre honneur que nous y paroissions bien nourris ? Le tribun en frissonna & en rougit, & commanda que l'on les traitât plus humainement ; ensorte que les freres & les autres eussent la liberté d'entrer dans la prison, & de se raffraîchir avec eux. Le concierge de la prison étoit déja converti. Le jour de devant le combat, on leur donna, suivant la coutume, le dernier repas, que l'on appelloit le souper libre, & qui se faisoit en public : mais les martyrs le convertirent en une agape modeste, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu, relevant le bonheur de leurs souffrances, & se moquant de la curiosité de ceux qui y accouroient. Satur leur disoit : Le jour de demain ne vous suffit pas, pour voir à votre aise ceux que vous haïssez, aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarquez bien nos visages, afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, & plusieurs se convertirent.

Tertull. apolo. c. 42.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les martyrs sortirent de la prison pour l'amphithéâtre comme pour le ciel, gais, d'un visage agréable, plutôt émus de joie que de crainte. Perpétue suivoit d'un visage & d'un pas tran-

quille, comme une perſonne chérie de Jeſus-Chriſt, baiſſant les yeux pour en dérober aux ſpectateurs la vivacité. Félicité étoit ravie de ſe bien porter de ſa couche, pour combattre les bêtes. Etant arrivés à la porte, on voulut les obliger, ſuivant la coutume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroiſſoient à ce ſpectacle. C'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne; pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtreſſes de Cérès. Les martyrs refuſerent ces cérémonies idolâtres, & dirent: Nous ne ſommes venus ici volontairement que pour conſerver notre liberté: nous avons ſanctifié notre vie pour ne rien faire de ſemblable; nous en ſommes convenus avec vous. Le Tribun permit qu'ils entraſſent ſimplement comme ils étoient.

Perpétue chantoit comme déja victorieuſe: Révocat, Saturnin & Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivés à la vûe d'Hilarien, il lui diſoient par ſigne de la main & de la tête: Tu nous juges, & Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, & demanda qu'ils fuſſent fouettés, ſelon la coutume, en paſſant devant les véneurs. Ainſi nommoit-on ceux qui étoient armés pour combattre les bêtes. Ils ſe mettoient de rang avec des fouets à la main, & donnoient chacun leur coup aux beſtiaires, ou condamnés, que l'on faiſoit paſſer nuds devant eux. Les martyrs ſe réjouirent de participer à la paſſion du Sauveur.

Dieu leur accorda la mort que chacun avoit ſouhaitée: car lorſqu'ils s'entretenoient enſemble du martyre qu'ils deſiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eût voulu être expoſé à toutes ſortes de bêtes,

pour ſouffrir davantage. Ainſi dans le ſpectacle, lui & Révocat, après avoir été attaqués par un léopard, furent auſſi ſecoués par un ours ſur l'échaffaut. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, & eſpéroit qu'un léopard le tueroit d'un ſeul coup de dent. Il fut d'abord expoſé à un ſanglier : mais le véneur qui avoit lâché la bête, en reçut un coup, dont il mourut quelques jours après le ſpectacle. Satur fut ſeulement traîné. On l'attacha ſur le pont proche d'un ours : mais l'ours ne ſortit point de ſa loge, parce que le ſoldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompues. Ainſi Satur étant ſain & entier, fut rappellé pour la ſeconde fois.

Perpétue & Félicité furent dépouillées, & miſes dans des filets pour être expoſées à une vache furieuſe. Le peuple en eut horreur, voyant l'une ſi délicate, & l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégoutantes : on les retira, & on les couvrit d'habits flottans. Perpétue fut ſecouée la premiere, & tomba ſur le dos : elle ſe mit à ſon ſéant ; & voyant ſon habit déchiré par le côté, elle le retira, pour ſe couvrir la cuiſſe. On la reprit, & elle renoua ſes cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle ſe leva, & voyant Félicité toute froiſſée, lui donna la main, & la releva. Elles allerent ainſi vers la porte Sana-Vivaria, où Perpétue fut reçue par un catéchuméne, nommé Ruſtique, qui la ſuivoit. Alors elle s'éveilla comme d'un profond ſommeil, & commença à regarder autour d'elle, en diſant : Je ne ſçais quand on nous expoſera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit paſſé : elle ne le crut que lorſqu'elle vit ſur ſon corps & ſur ſon habit des marques de ce qu'elle avoit ſouffert, & qu'elle reconnut le catéchuméne. Elle fit appeller ſon frere,

frere, & s'adressant à lui & à Rustique, elle leur dit: Demeurez fermes dans la foi; aimez-vous tous les uns les autres, & ne soyez point scandalisés de nos souffrances.

Satur à une autre porte, exhortoit le soldat Pudens, & lui disoit: Me voici enfin comme je l'ai promis & prédis; aucune bête ne m'a encore touché: croyez donc de tout votre cœur; je m'en vais-là, & je finirai par une seule morsure d'un léopard. Aussitôt à la fin du spectacle il fut présenté à un léopard, qui d'un seul coup de dent le couvrit de sang. Le peuple s'écria: Il est bien lavé. Satur dit alors au soldat Pudens: Allez, souvenez-vous de ma foi, & que ceci vous fortifie plutôt que de vous troubler: donnez-moi l'anneau que vous avez au doigt. L'ayant trempé dans sa plaie, il le lui rendit plein de sang pour le garder, & tomba mort au lieu où on avoit accoutumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient pas achevés. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainsi Satur mourut le premier, suivant la vision de Perpétue.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphithéâtre, pour avoir le plaisir de leur voir donner le coup de la mort. Les martyrs se leverent & s'y en allerent d'eux-mêmes, après s'être donné le baiser de paix. Les autres reçurent le dernier coup sans parler & sans branler. Perpétue tomba entre les mains d'un gladiateur mal adroit, qui la piqua entre les os & la fit crier, car ces exécutions des bestiaires demi-morts étoient l'apprentissage des nouveaux gladiateurs, pour les accoutumer sans péril au sang, & on les nommoit Confecteurs. Perpétue conduisit elle-même à sa gorge la main tremblante du sien, & finit ainsi son martyre.

XIX. Martyre de S. Irenée, &c.

Adon. martyr. 28. Junii. Greg. Turon. 1. hist. c. 29. Id. de glor. martyr. c. 50. Eus. v. hist. c. 20. Hier. de script. Mart.

Saint Irenée, évêque de Lyon, souffrit le martyre en cette même persécution de Sévere; & avec lui une multitude innombrable de son peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'église de saint Jean. Il avoit laissé grand nombre d'écrits; mais il ne nous reste que les cinq livres contre les hérésies. Entre les martyrs des Gaules, on compte aussi dans le Vivarés Andéole soudiacre envoyé par saint Polycarpe, avec d'autres pour prêcher l'évangile. A Comane en Pamphylie, on marque l'évêque Zotique qui avoit travaillé contre les Montanistes.

Adon. & Usuard. 1. Maii. Eus. v. hist. c. 36. Martyr. 21. Jul. Clem. 4. Stro. p. 504. B. Matth. x. 23.

A Alexandrie plusieurs s'enfuirent à cause de la persécution, même ceux qui étoient chargés de l'école chrétienne; & le principal d'entre eux qui étoit le prêtre Clément, rend ainsi raison de cette conduite, dans ses Stromates composées en ce même tems. Lorsque le Seigneur nous dit: Quand on vous poursuivra en cette ville, fuyez en l'autre: il ne nous conseille pas de fuir la persécution comme un mal, ni de craindre la mort; mais il veut nous empêcher d'être cause ni participans du péché de ceux qui nous persécutent. Celui qui ne lui obéït pas, est téméraire: car si celui qui tue un homme de Dieu, péche contre Dieu; celui qui s'expose en ne fuyant pas la persécution, se rend aussi coupable. C'est pour cela qu'il nous est commandé de ne nous attacher à aucune des choses de la vie: mais de donner notre tunique à celui qui prend notre manteau: non-seulement pour nous affranchir de nos passions, mais de peur qu'en redemandant notre bien, nous n'aigrissions nos adversaires, & n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les Marcionites qui ne permettoient point de fuir. Il y en

a, dit-il, qui ne sont des nôtres que de nom, & qui s'empressent de se livrer, desirant la mort en haine du Créateur. Nous disons qu'ils ne sont point martyrs, quoiqu'ils souffrent le supplice publiquement, parce qu'ils ne gardent point le caractere du vrai martyre, ne connoissant pas le vrai Dieu. C'est en vain qu'ils se livrent à la mort, comme les Gymnosophistes des Indes se jettent dans le feu. Clément s'étant ainsi retiré d'Alexandrie, alla jusqu'en Cappadoce, & prit soin de l'église d'un évêque nommé Alexandre, prisonnier pour la foi. Par ses instructions il affermit & accrut cette église; & l'évêque Alexandre le reconnoissoit pour son pere & pour son maître.

4. *Strom.* *p.* 481. *C.*

Eus. VI. *hist. c.* 8. 11. 14.

XX. Commencemens d'Origene. *Ibid. c.* 2.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vuide, on chargea de l'instruction des catéchumenes Origene, tout jeune qu'il étoit. Après le martyre de son pere Léonide, il étoit tombé avec sa mere & ses petits freres, dans une extrême pauvreté. Une dame chrétienne très-riche, le retira dans sa maison; mais elle nourrissoit aussi un hérétique nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour son fils. Il tenoit des conférences, où assistoit une grande multitude d'hérétiques, & même de catholiques, attirés par son éloquence. Origene se tint ferme à la regle de l'église, & ne communiqua jamais avec lui dans la priere : enfin il se retira de la maison de cette femme; & pour subsister par lui-même, il se mit à enseigner la grammaire. En cet état il fut chargé de l'instruction des catéchumenes, l'an de Jesus-Christ 203. n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la profession de la grammaire, & vendit ce qu'il avoit de livres des sciences profanes, à une personne qui lui fournissoit pour sa

Ibid. c. 3.

AN. 203.

nourriture quatre oboles, c'eſt-à-dire, ſix ſols par jour; ce qui lui ſuffit pendant pluſieurs années: car ſa vie étoit très-dure. Il dormoit ſur la terre nue, veilloit beaucoup, & employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'écriture ſainte, qu'il apprit toute par cœur; ſes jeûnes étoient fréquens. Pendant pluſieurs années il ne but point de vin, & mangea ſi peu, qu'il penſa ſe ruiner l'eſtomac; pendant pluſieurs années il marcha, même l'hyver, les pieds entierement nuds; & ſe contenta d'un ſeul habit. Il refuſoit ce que ſes amis lui vouloient donner; avec cette auſtérité & ce zéle ardent, ſes diſcours étoient accompagnés d'une douceur, qui attiroit tout le monde. Auſſi eut-il un très-grand nombre de diſciples, non-ſeulement des gens du commun, mais des ſçavans & des philoſophes; il y avoit des gentils, qui venoient l'écouter. Le premier de ſes diſciples fut Plutarque, le ſecond Héraclas ſon frere, depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque ſouffrit le martyre en cette même perſécution, comme pluſieurs autres diſciples d'Origene.

Greg. Thaum. ad Origen.

XXI. Traité de Tertullien des ſpectacles. AN. 204.

L'an 204. de Jeſus-Chriſt, douziéme de l'empereur Sévere, il célébra les jeux que l'on appelloit à Rome ſéculaires: ce furent les huitiémes. On croit que ces jeux donnerent occaſion aux livres de Tertullien des ſpectacles & de l'idolâtrie. Dans le premier, il dit que la crainte de renoncer aux plaiſirs, détournoit plus de gens du chriſtianiſme que la crainte de la mort. Il avoue qu'il n'y a point dans les ſaintes écritures de défenſe formelle des ſpectacles; mais il ſoutient que c'étoit une partie de l'idolâtrie & des pompes du démon, auſquelles les chrétiens renoncent dans leur baptême. Il montre l'origine de chaque

Cenſor. 2. de die nat. c. 17. Zoſim. lib. 2. Tertull. de ſpect. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. 6. 7.

espéce de jeux, & comme ils étoient tous fondés sur l'idolâtrie; & parlant de ceux du cirque en particulier, il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, & peut-être qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le cirque fût rem- c. 8
pli d'idoles & de marques de superstition, il demeure d'accord, que hors les tems des spectacles, les chrétiens pouvoient y entrer sans scrupule; puisqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raison innocente d'y aller. Au reste, ajoute-t-il, les rues, la place, les bains, les hôtelleries, nos propres maisons ne sont point sans idoles. Du cirque il passe c. 10
au théâtre consacré particulierement à Vénus & à Bacchus; puis aux combats d'athlétes consacrés cha- c. 11
cun à leur divinité; & enfin aux gladiateurs, dont l'o- c. 12
rigine étoit les pompes funébres. Ces derniers spectacles étoient de l'amphithéâtre.

Outre la principale raison, qui est l'idolâtrie, il montre les autres périls des spectacles. Dieu, dit-il, c. 15
a commandé de conserver par la tranquillité, la douceur & la paix, le saint Esprit tendre & délicat de sa nature; & ne le pas inquiéter, par la bile, la colere & la douleur. Comment donc peut-il s'accorder avec des spectacles, qui ne sont point sans agitation d'esprit? Il n'y a point de plaisir sans la passion, qui lui donne du goût; la passion entraîne l'émulation, la colere, la fureur; & toutes ces suites ne conviennent point à notre discipline. Si quelqu'un vient aux spectacles sans passion, & y demeure sans en être touché, il n'y a point de plaisir; & il est coupable au moins de l'inutilité, qui ne nous convient point. Un autre c. 17
motif est l'impudicité du théâtre, où l'on produisoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit

avec le plus de ſoin. Il releve l'abſurdité de rechercher avec empreſſement dans les ſpectacles, ce qui dans tout le reſte de la vie donneroit de la honte, ou de l'horreur.

c. 21. On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire : or le théâtre ne repréſente que
c. 18. des actions criminelles : de fureur dans la tragédie ;
c. 19. de débauche dans la comédie. On ne doit point être cruel, ni par conſéquent ſe plaire à voir tuer des hommes dans l'amphithéâtre, quand ce ne ſeroit que des
c. 22. criminels. Il eſt abſurde d'eſtimer un art, quand on mépriſe ceux qui l'exercent, juſqu'à les noter d'in-
c. 23. *Deut.* XXII. famie. Il parle contre les maſques, & n'oublie pas la malédiction portée par la loi contre les hommes qui prennent des habits de femmes : parce que c'étoit des hommes qui jouoient ſous le maſque les perſonnages des femmes. Il marque le péril de ces aſſemblées, où les hommes & les femmes ne vont que pour voir & être vûs, & avec une parure extraordinaire : la diffi-
c. 25. culté d'y méditer l'écriture ſainte, & les préceptes de Jeſus-Chriſt. Il rapporte un exemple, dont il
c. 26. prend Dieu à témoin, d'une femme, qui ayant été au théâtre, en revint poſſédée du démon. Comme dans l'exorciſme on reprochoit à l'eſprit immonde d'avoir oſé attaquer une fidéle, il répondit hardiment : J'ai eu raiſon, je l'ai trouvée chez moi. Une autre ayant aſſiſté à une tragédie, la nuit ſuivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, & elle ne vécut pas plus de cinq jours.

c. 29. Pour montrer quels doivent être les plaiſirs d'un chrétien, il dit : Quel plaiſir plus grand que le mépris du monde, la vraie liberté, la pureté de conſcience,

ſe contenter de peu, ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des gentils, vous chaſſez les démons, vous guériſſez les maladies, vous demandez des révélations, vous vivez à Dieu : voilà les plaiſirs, voilà les ſpectacles des chrétiens.

Après le traité des ſpectacles, Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie, où il traite divers cas de conſcience. La plupart croyoient que l'on ne commettoit l'idolâtrie, qu'en brulant de l'encens, en immolant des victimes, ou ſe faiſant initier aux myſteres, ou aux ſacerdoces profanes. Il n'importe de quelle maniere ſoit l'idole, de plâtre, de couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'eſt-à-dire, de broderie ; ni quelle en ſoit la figure, d'homme ou de bête. Dieu ne défend pas ſeulement d'adorer des idoles, mais d'en faire : donc il n'eſt pas permis à des chrétiens de fabriquer ce que les païens adorent, même ſous prétexte de gagner leur vie, s'ils ne ſçavent point d'autres métiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit ici toutes ſortes d'images ſans diſtinction, s'il ne s'en expliquoit ailleurs, & s'il ne témoignoit que ſur les calices dont on ſe ſervoit dans les égliſes, on peignoit l'image du bon paſteur. A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui ſert à leur culte, comme de leur bâtir des temples ou des autels, ou de les orner.

XXII. Traité de l'idolâtrie. c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. *Lib. II. in Marcion. c. 20. De Pudic.* c. 10. c. 8.

Le chrétien doit employer ſon art à des ouvrages innocens, ſe rabaiſſant, s'il eſt néceſſaire, pour devenir, par exemple, de ſculpteur ſimple menuiſier. En général, il doit prendre garde qu'il ne ſorte de ſes mains aucun ouvrage, qu'il ſçache être deſtiné aux idoles. L'aſtrologie judiciaire eſt abſolument défendue c. 9.

aux chrétiens, comme toute autre espéce de magie.
c. 10. Ils ne doivent pas même tenir école, ni professer les lettres humaines. Tertullien fonde cette défense sur deux raisons, que ces professions engageoient alors à plusieurs superstitions, & qu'il falloit expliquer les noms, les généalogies, & toutes les fables des faux dieux; ce qui étoit comme le catéchisme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux chrétiens d'étudier à ces mêmes écoles, par la nécessité d'apprendre les lettres utiles pour toute la vie, & parce que le fidéle étant instruit de la religion, sçaura distinguer le vrai & l'utile dans les lectures profanes.

c. 11. Le chrétien qui trafique, doit être exempt d'avarice & du desir de s'enrichir. En particulier il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques: autrement, comment osera-t-il paroître devant un temple,
c. 12. souffler & cracher contre les autels fumans? La crainte de la pauvreté n'est pas une excuse pour un chrétien
c. 13. qui a de la foi. Les chrétiens ne doivent prendre aucune part aux fêtes & aux réjouissances publiques des
Joan. XVI. 20. païens, puisqu'il leur a été dit: Le monde se réjouira, & vous serez dans l'affliction. La plupart croyoient
c. 14. être excusables de faire à l'extérieur comme les païens, de peur d'attirer des reproches au nom chrétien. Les reproches à éviter sont ceux qui viennent des fraudes, des injustices, des crimes. Pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit cesser d'être chrétien. C'est par la modestie, la patience & les autres vertus de la société, qu'il faut plaire à tout le monde.

Que s'il n'est pas permis de prendre part aux fêtes des païens, le crime est bien plus grand de les célébrer entre les chrétiens. Cependant il y en avoit qui faisoient

faisoient entre eux les saturnales, qui jouoient & donnoient des festins aux mois de Décembre & de Janvier, & s'envoyoient des présens : ce qui étoit autant de superstitions païennes : & comme dès-lors ces présens portoient le nom d'Etrénes, ce nom a été long-tems rejetté par les chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes & des couronnes de laurier à leurs portes, en plein jour, aux réjouissances publiques, & regarde cette pratique comme un culte des petites divinités, que les païens plaçoient aux portes. Puis il ajoute : Je sçais qu'un de nos freres fut rudement châtié en une vision, la même nuit que ses esclaves avoient couronné sa porte, sur une joie publique annoncée subitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait, ni commandé, car il étoit sorti, & l'avoit trouvé fait à son retour. *Conc. Autisiod. an. 578.*

Quant aux assemblées de familles, innocentes par elles-mêmes, comme pour des fiançailles, ou des nôces, pour donner le nom à un enfant, ou la toge virile à un jeune homme, c'est-à-dire, le manteau romain, qui marquoit son entrée dans le monde, je crois, dit-il, qu'il n'y a point de péril, quoiqu'il s'y fasse des sacrifices, puisque nous n'y prenons point de part, & nous en sommes simples spectateurs, & à regret. Mais si je suis appellé à un sacerdoce ou à un sacrifice, je n'irai point, je n'y participerai ni de mon conseil, ni de mon argent, ni de mon ministere. Si quelqu'un donne le vin pour la libation, ou sert au sacrifice d'une parole, il sera réputé ministre de l'idolâtrie. C'est aux esclaves & aux affranchis fidéles à voir sur ces regles quels services ils peuvent rendre à leurs maîtres, ou aux magistrats, lorsqu'ils sacrifient. Tertullien con- *c. 16.* *c. 17.* *c. 18.*

damne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux chrétiens, non-seulement à cause des actes d'idolâtrie, qui en étoient presque inséparables, mais à cause de la nécessité de faire mourir les criminels. En quoi sans doute il est excessif, aussi-bien qu'en ce
c. 19. qu'il condamne la profession des armes; puisque lui-
Apolog. c. 37. 42. Ido. c. 20. même dit ailleurs que les chrétiens servoient dans les armées avec les païens.

Quant aux paroles, quoique la loi défende de nommer les faux dieux, il n'est pas défendu de prononcer leurs noms : ce qui est quelquefois nécessaire : mais de les nommer comme dieux; encore plus de jurer par eux, ne fût-ce que par habitude, comme les Ro-
c. 21. mains juroient Hercule. Il n'est pas même permis de
c. 22. se taire étant conjuré par une idole, de peur d'approu-
c. 23. ver tacitement le serment; ni de recevoir une bénédiction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en
c. 24. faisant l'aumône à des païens. Un chrétien empruntant de l'argent d'un païen, avoit signé une obligation, qui contenoit un serment par les faux dieux. Tertullien le condamne, comme ayant dû sçavoir ce qu'il signoit. Il conclut que les chrétiens ne peuvent user de trop de précaution, au milieu de tant de périls de l'idolâtrie.

XXIII. Livre de Tertullien aux martyrs. Des ornemens des femmes.

Ce fut vers le même tems qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, & les deux des ornemens des femmes. Le premier est adressé aux martyrs prisonniers, pour leur donner une consolation spirituelle, comme l'église leur donnoit la nourriture corporelle, tant en général, de son trésor, que par la dévotion particuliere des fidéles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de passion ou de division

entr'eux, & à conserver la paix, qu'ils donnoient souvent aux autres. Car c'étoit la coutume, que ceux qui pour leurs péchés étoient chassés de l'église, cherchoient les recommandations des martyrs, pour être réconciliés. Il leur marque en ces termes les avantages de la prison : Vous ne voyez point des dieux c. 2. étrangers ; vous ne rencontrez point leurs images ; vous n'êtes point mêlés aux solemnités des païens, ni frappés de l'odeur impure de leurs sacrifices, ni des cris de leurs spectacles pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté : vos yeux ne tombent point sur les lieux publics de débauche.

Dans le second livre des ornemens des femmes, il c. 2. dit qu'une femme chrétienne ne peut en conscience desirer de plaire par la beauté, qu'elle sçait être naturellement propre à exciter les mauvais desirs : Qu'elle doit non-seulement rejetter la parure affectée, mais cacher & obscurcir la beauté naturelle, en la négligeant, pour se mettre à couvert de l'injustice & de la violence des hommes : Que si une personne chrétienne c. 3. doit se glorifier en sa chair, c'est quand elle est déchirée pour Jesus-Christ, non quand elle attire les yeux & les soupirs des jeunes gens. Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux, & les autres ornemens c. 5. 6. 7. 8. semblables, qui semblent faire injure à l'œuvre de Dieu, & qu'il blâme encore plus dans les hommes. Que si votre richesse, dit-il, votre naissance ou votre c. 9. dignité, vous oblige à marcher avec quelque pompe, modérez ce mal : ensorte que vous ne lâchiez pas la bride à la licence, sous prétexte de nécessité. Ne voyez-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, & qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaisir

si violent & assurément permis? N'y en a-t-il pas qui se défendent les créatures de Dieu, s'abstenant du vin & des animaux, pour humilier leurs ames? Et ensuite:
c. 11. Quel sujet aurez-vous de sortir si parées! Vous n'allez ni au temple, ni aux spectacles; & ne connoissez point les fêtes des Gentils: car c'est pour ces assemblées, pour voir & être vues, que l'on paroît pompeusement en public: vous n'avez des raisons de sortir que très-sérieuses: visiter un des freres malades; assister au sa-
c. 13. crifice, ou à la parole de Dieu. Il les exhorte enfin par la considération de la persécution présente, à secouer les délices. Je ne sçais, dit-il, si les mains accoutumées à des bracelets, pourront souffrir les menottes; si une jambe ornée de bandelettes, s'accommodera des entraves: je crains qu'une tête si chargée de filets de perles & d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainsi parloit Tertullien aux femmes chrétiennes.

XXIV. Pénitence de Natalius.

Script. antiq. ap. Euf. v. hist. c. 28. Sup. liv. IV. n. 31.

Vers ce tems, étoit à Rome un nommé Natalius, qui après avoir été confesseur, s'étoit laissé séduire par Asclépiodore & par Théodore le changeur, tous deux disciples de Théodore le corroyeur, que le pape Victor avoit excommunié. Ces deux l'avoient persuadé de se laisser ordonner évêque de leur secte, moyennant une pension de 150. deniers d'argent, c'est-à-dire, 60. livres de notre monnoie, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu ayant pitié de ce martyr de Jesus-Christ, lui envoya plusieurs visions, pour l'avertir de quitter ces hérétiques: & comme il étoit retenu par l'intérêt & par la vanité de se voir à la premiere place, enfin il fut fouetté par un ange, pendant toute une nuit. Le lendemain il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, & répandant beaucoup

de larmes, alla se jetter aux pieds du pape Zéphyrin, & se prosterner non-seulement devant le clergé, mais devant les laïcs. Toute l'église en fut touchée : toutefois quoiqu'il employât d'instantes prieres, & montrât les marques des coups qu'il avoit reçus, il eut bien de la peine à être admis à la communion de l'église. Le pape Zéphyrin combattit toutes les hérésies de ce tems-là : entre autres celles de Marcion, de Praxeas, de Sabellius & de Valentin. Elles furent aussi combattues par Tertullien : & ce fut la quinziéme année de Sévere, 207. de Jesus-Christ, qu'il composa ses livres contre Marcion.

Optat. Milev. l. 1.

An. 207.

XXV. Chute de Tertullien.

Mais dès-lors il étoit tombé lui-même dans l'hérésie des Montanistes. Il étoit prêtre, & demeura dans l'église jusqu'au milieu de son âge, c'est-à-dire, jusqu'à quarante ans ou plus; car il arriva à une extrême vieillesse : mais l'envie que les clercs de l'église Romaine conçurent contre lui, & les affronts qu'ils lui firent, le porterent à se joindre aux Montanistes; alléguant pour cause de sa séparation, qu'il avoit reconnu le Paraclet. On croit qu'il fut séduit par Proclus, le plus éloquent de tous les Montanistes, qui étoit alors à Rome sous le pontificat de Zéphyrin. Le génie de Tertullien dur, sévere & violent, s'accommodoit de la rigueur de cette secte, qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles & de prieres que l'église catholique; & la chaleur de son imagination le rendoit crédule, & lui faisoit ajouter foi trop aisément aux prétendues révélations de Montan & de ses disciples, jusqu'à lui faire croire que l'ame étoit un corps de figure humaine, solide & palpable, mais transparent; parce

Hier. de script.

Tertull. adv. Prax. c. 1.

Tertull. de an. c. 9. qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi vûe en vision. Dès-lors il ne nomma plus les catholiques que Psychiques, suivant le style des hérétiques du tems.

XXVI. Traité contre Marcion. *Lib. I. c. 30. lib. III. c. 24. v. 16. lib. IV. c. 22.*

Ce fut depuis sa chûte qu'il composa l'ouvrage contre Marcion, comme il paroît quand il dit : Que le Paraclet a donné des bornes au mariage, & en a prescrit l'unité : quand il nomme les nouvelles prophéties, & quand parlant de certaines révélations, il dit ; Sur quoi il y a question entre nous & les Psychiques. Nous & eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'être excellent, & digne qu'on le regarde comme un des trésors de l'ancienne théologie. *Lib. I. c. 1.* Tertullien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la hâte : il en fit un second, qui lui fut dérobé par un apostat, & pour le réparer, celui-ci, *c. 15.* qui fut le troisiéme, composé la quinziéme année de Sévere, 207. de Jesus-Christ. AN. 207.

Lib. I. c. 3. 5. Il établit premierement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un être souverainement grand, & que l'on mettroit aussitôt plusieurs principes que deux : *c. 22.* Qu'en Dieu tout est essentiel & éternel, *c. 23. 24.* rien de contingent, tout raisonnable, tout parfait. Marcion abusoit principalement des effets de la justice du créateur, pour le calomnier & le faire auteur du mal, *Isai. XLV. 7.* suivant ce passage d'Isaïe : C'est moi qui forme la paix, & qui crée le mal. Tertullien montre combien il est absurde & téméraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainsi ; mais plutôt ainsi. *Lib. II. c. 2.* Ensuite il montre la bonté du créateur dans tous ses ouvrages, & particulierement dans la création de l'homme. *Lib. I. c. 26. 27.* D'ailleurs il prouve que la justice est nécessaire pour réprimer le mal, c'est-à-dire, ce qui est fait contre la

défense & la volonté de Dieu. Inutilement défendroit-il de parole, ce qu'il ne puniroit point, quand il est fait. C'est donner toute licence aux pécheurs, que de leur proposer un Dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point être craint. Si l'injustice est mauvaise, il faut que la justice soit bonne, & par conséquent toutes ses suites, la sévérité, la colere, la jalousie; c'est-à-dire, les volontés, que nous exprimons ainsi, sans imaginer en Dieu des passions humaines. Car c'étoit sur ce fondement que les philosophes & les hérétiques leurs sectateurs, faisoient leur dieu insensible; de peur de lui attribuer des passions, & de le rendre changeant, altérable, & par conséquent corruptible & mortel. Ces raisonnemens ne faisoient point de peur aux chrétiens, qui croient un Dieu mort, & toutefois vivant éternellement. On voit ici combien alors étoit constante la divinité de Jesus-Christ & l'unité de personne. Tertullien ajoute que la ressemblance des noms ne doit pas nous tromper: & parce que l'écriture donne de la colere & de la jalousie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce soient des sentimens pareils aux nôtres, non plus que quand elle lui donne des yeux, des mains & des pieds. La bonté de Dieu est avant la sévérité que le péché a attirée: le crime est le premier mal, dont la peine n'est qu'une suite: elle est donc mal d'une autre sorte: mal pour celui qui la souffre, en tant qu'elle l'afflige, bien en tant qu'elle le corrige; & bien absolument, pour celui qui l'ordonne justement.

Lib. II. c. 2. 12. 13. 16.

Ibid. c. 11. 14. 16.

Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le libre-arbitre de l'homme. C'est par-là qu'il est principalement l'image de Dieu: mais comme l'image est

Lib. II. c. 5.

c. 9.

toujours au-dessous de l'original, l'homme est dé-
c. 8. fectueux essentiellement. Dieu l'avoit mis en état de vie; il s'est mis lui-même en état de mort. Il en est de même de l'ange : Dieu l'a fait ange, & c'est
c. 10. lui qui s'est fait démon. Ainsi s'évanouit l'objection
c. 5. que l'on tiroit du péché de l'homme, pour accuser le créateur d'ignorance, s'il ne l'avoit pas prévu, ou de malice, de ne l'avoir pas empêché, l'ayant
c. 7. prévu. Dieu est ferme dans ses desseins : il conserve son ouvrage tel qu'il l'a fait : il a créé l'homme libre: le pouvoir de pécher, est une suite de la liberté créée: il la laisse avec toutes ses suites, les crimes, les supplices, qui retournent à sa gloire.

Lib. III. c. 3. Quant à l'incarnation & la mission du Messie, il dit que ce n'étoit pas assez qu'il fît des miracles, s'il n'eût été promis par les prophéties, qui l'avoient précédé, parce que nous sommes avertis que les faux prophétes feront aussi des miracles. Il rend raison, pourquoi les prophétes comptent souvent le futur pour le présent:
c. 5. c'est que Dieu tient pour fait, ce qu'il a une fois résolu.
c. 8. Pour montrer que Jesus-Christ étoit homme réellement, non-seulement en apparence, il dit que s'il avoit pu tromper les hommes, quant à son humanité, il auroit pu encore plus aisément les tromper quant
Lib. IV. c. 8. 42. 43. à la divinité, & paroître Dieu sans l'être. Il avoit un vrai corps, puisqu'il touchoit & étoit touché; puisqu'il est dit qu'il touchoit les malades pour les guérir, qu'il reçut l'onction de la pécheresse qui répandit le parfum sur ses pieds: enfin, puisqu'il mourut & rendit l'esprit, qu'il apparut après sa résurrection, & se fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair & des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne seroit ni

mort,

mort, ni ressuscité, & toute notre foi seroit vaine.

Les Marcionites disoient que la chair étoit indigne de Jesus-Christ, & relevoient avec exagération tout ce qu'il y avoit de sale & de honteux dans la naissance des hommes. Mais Tertullien nomme tout cela les saints & vénérables ouvrages de la nature, & dit que la mort & la croix seroient plus indignes d'un Dieu, que la naissance & l'enfance ; mais que rien n'est si indigne de lui que le mensonge, pour paroître ce qu'il n'est pas. Au reste, il étoit prédit qu'il seroit chargé d'opprobre & de confusion, jusqu'à paroître un ver plutôt qu'un homme : & il falloit qu'il y eût de la honte à le confesser, afin que l'homme, qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois & la pierre, satisfît à Dieu pour l'impudence de l'idolâtrie, par la sainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que Jesus-Christ étoit fils de David : parce que la distinction des familles & des tribus subsistoit encore alors chez les Juifs, & que la naissance de Jesus-Christ étoit marquée dans le cens fait sous Auguste, & gardé dans les archives Romaines. Il s'est nommé fils de l'homme, en montrant qu'il pouvoit remettre les péchés, pour prouver qu'il étoit Dieu & homme tout ensemble : & c'est ce fils de l'homme marqué dans Daniel, à qui a été donnée la puissance de juger. Au reste, en parlant du royaume de Jesus-Christ, Tertullien montre clairement qu'il étoit millenaire : ce qui n'est pas merveilleux, puisqu'il avoit même donné dans les visions des Montanistes.

Lib. v. *c.* 19. *Lib.* III. *c.* 10. 11. *Lib.* IV. *c.* 21. *Lib.* 4. *c.* 7. 19. 36. *c.* 10. *Luc.* v. 24. *Dan.* VII. 1[illegible] *Lib.* III. *c.* 24. *Lib.* IV. *c.* 1.

XXVII. Défense de l'ancienne loi.

Le principal artifice des Marcionites, pour calomnier le créateur, étoit d'opposer l'ancien testament au nouveau, en relevant tout ce qui paroît bas ou dur

dans la loi & dans les prophétes. Tertullien montre que ce ne sont pas divers auteurs, mais le même, qui a tenu une conduite différente, selon les différens
Lib. III. 24. IV. c. 14. 15. états du genre humain : Que Dieu a promis d'abord aux hommes des récompenses moindres, comme des preuves & des gages des plus grandes qu'il leur réservoit : Que les richesses ne sont point indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes : & ainsi tous les autres biens sensibles, promis & donnés dans l'ancien testament : les biens terrestres, aussi-bien que les célestes,
Lib. II. 20. appartiennent au créateur du ciel & de la terre. Il résout les objections particulieres que l'on tiroit du vol
c. 21. que les Israélites semblent avoir fait aux Egyptiens; des préceptes qui semblent contradictoires, comme de ne point faire d'images, & de faire le serpent d'ai-
c. 22. rain & les chérubins de l'arche : à quoi il répond, que les images n'étoient défendues que quand on les ado-
Lib. II. c. 18. Lib. V. c. 14. roit. La loi du talion n'étoit pas proposée pour venger effectivement l'injure, mais pour la réprimer par la crainte.

Ibid. c. 5. Les hérétiques se moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi : les sacrifices sanglans, les purifi-
Lib. II. c. 18. cations, la circoncision, le choix des viandes. Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la sagesse humaine, en attendant que le secret de ces préceptes fût révélé par Jesus-Christ. Cependant ils avoient leur utilité. Si la loi, dit-il, retranche quelques viandes, & déclare immondes des animaux, qui avoient été bénis auparavant, comprenez le dessein d'exercer la tempérance, & de réprimer cette gourmandise, qui regrétoit les concombres & les melons d'Egypte, en mangeant le pain des anges : reconnoissez que l'on

prévient en même tems le luxe & l'impureté, compagnes de l'intempérance. C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le prétexte de la subsistence nécessaire. Enfin c'est pour préparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoutumant à peu de viandes, & peu recherchées. Les cérémonies des sacrifices servoient à retenir ce peuple enclin à l'idolâtrie, & à l'attacher à sa vraie religion, par des observances de même genre que celles dont les Gentils exerçoient leurs superstitions. Même dans le commerce de la vie ordinaire, au dedans & au dehors Dieu a tout déterminé, jusqu'à la purification de la vaisselle: afin que rencontrant par-tout ces instructions de sa loi, ils ne pussent être un moment sans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi, plutôt favorable que pesante, il a envoyé ses prophétes, qui enseignoient ces maximes dignes de lui: Otez la malice de votre ame, apprenez à bien faire, cherchez la justice; & le reste, qui fait voir l'essentiel de la religion, dans les vertus & dans les bonnes œuvres. Il s'étend sur ce point si important, & montre que la loi a enseigné la charité & le pardon des injures, réservant à Dieu la vengeance, sans quoi la patience seroit une foiblesse, puisqu'il est nécessaire que les méchans soient réprimés. Il dit que Jesus-Christ n'a pas défendu le divorce en cas d'adultere; mais seulement de se remarier, après une telle séparation. Enfin il donne une belle regle touchant la foi, que la premiere vérité qu'il faut croire, est qu'on ne doit rien croire légerement.

c. 19.

Isai. 1. 16.

Lib. IV. c. 16.

Ibid. c. 34.
Lib. V. 6. 7.

Ibid. init.

XXVIII.
Prescriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion, Tertullien renvoie à son traité des Prescrip-

tions, en des termes qui semblent le promettre comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié : ce qui toutefois est difficile à croire, qu'il ait donné des armes si fortes pour combattre l'erreur, depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoi qu'il en soit, & en quelque tems que ce livre des Prescriptions ait été composé, c'est un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *Prescription* est tiré des Jurisconsultes, & signifie en latin ce qu'en termes d'affaires nous appellons fins de non-recevoir : par lesquelles on se décharge d'une poursuite, sans entrer dans le fonds de la question. Il répond d'abord au scandale que prenoient quelques-uns de la multitude des
p. 1. 2. hérésies, & dit qu'il ne s'en faut non plus étonner, que de la fiévre & des autres maladies : il y auroit plus à se scandaliser si elles n'arrivoient point, après avoir été si distinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émouve non plus de la chute des personnes les plus considérables dans l'église ; quand un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même tomberoient dans l'erreur. Eprouvons-nous, dit-il, la foi par les personnes, ou les personnes par la foi? Il semble avoir prévenu le scandale qu'il a lui-même donné.

c. 6. Il définit l'hérésie par le choix, suivant l'étymologie du nom. L'hérétique est celui qui par son choix invente ou embrasse une doctrine. Pour nous, il ne nous est permis ni d'inventer, ni de choisir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix, mais ont fidélement consigné aux nations la doctrine qu'ils avoient reçue de Jesus-Christ.
c. 7. Il dit que la philosophie humaine a fourni la matiere

des héréſies. Valentin avoit été Platonicien, Marcion Stoïcien : les hérétiques cherchoient comme les philoſophes l'origine du mal, l'origine de l'homme & de Dieu même. Il blâme Ariſtote qui leur a préparé la dialectique, l'art des diſputes, plus propre à ruiner qu'à établir la vérité : & il ſoutient que c'eſt cette philoſophie trompeuſe, dont S. Paul avertiſſoit les Coloſſiens de ſe garder. Qu'a de commun Athénes avec Jéruſalem ; l'académie, & l'égliſe ? qu'eſt-ce qu'un Chriſtianiſme Stoïcien, Platonicien, Dialecticien ? Nous n'avons point beſoin de curioſité après Jeſus-Chriſt, ni de recherche après l'évangile : quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au-delà. Les hérétiques inſiſtoient ſur cette parole : Cherchez & vous trouverez. Il répond qu'elle s'adreſſoit à ceux qui doutoient encore, s'ils devoient ſuivre la doctrine de Jeſus-Chriſt. Ce qu'il faut chercher, eſt ce que Jeſus-Chriſt a enſeigné : quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui eſt une fois chrétien, n'a donc plus rien à chercher : car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu. S'il y a quelque choſe à chercher, cherchons chez nous, c'eſt-à-dire, dans l'égliſe, pour réſoudre les queſtions que nous pouvons former, ſans violer la regle de la foi.

Coloſſ. II. 8.
c. 8.
Matth. VII. 7.
c. 11.
c. 12.

XXIX.
Preuve de la vraie foi par l'origine & la ſucceſſion des égliſes.

Venant plus particulierement à ſon deſſein, il ſoutient que les hérétiques ne ſont point recevables à diſputer ſur l'écriture : il faut voir auparavant à qui appartient la poſſeſſion de l'écriture, pour n'y pas admettre celui qui n'y a aucun droit. Les hérétiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos écritures, ou ils ne les reçoivent pas entieres, ou ils les expliquent autrement : ainſi on ne gagne rien dans la diſpute, &

c. 15.

les auditeurs foibles peuvent en être ébranlés : Il en
c. 19. faut venir à sçavoir, qui sont ceux à qui appartient la foi : de qui, par qui, quand & à qui est venue la
c. 20. doctrine qui fait les chrétiens. Quoi qu'il en soit de Jesus-Christ & de sa doctrine, il est certain qu'il l'a enseignée à douze hommes, qu'il a envoyés par tout le monde après sa résurrection : qu'ils ont fondé des églises : premierement en Judée, ensuite chez les autres nations, dans certaines villes : d'où les autres ont pris la semence de la doctrine, & la prennent tous les
c. 32. jours à mesure que les églises se forment. C'est pourquoi on les compte aussi pour églises apostoliques, comme filles des premieres, & tenant la même doctrine : & toutes ensemble ne font qu'une même église, par la communication de la paix fondée sur l'unité de doctrine.

c. 21. Donc on ne doit recevoir que ce que les apôtres ont enseigné, & on ne le doit prouver que par les églises que les apôtres ont fondées, & qu'ils ont eux-mêmes instruites, & de vive voix, & ensuite par leurs
c. 32. lettres. C'est aux hérétiques à montrer les origines de leurs églises, l'ordre & la succession de leurs évêques : ensorte qu'elle remonte à un apôtre, ou à quelqu'un de ces hommes apostoliques, qui ont vécu avec les
c. 36. apôtres jusqu'à la fin. Ainsi l'église de Smyrne rapporte que Polycarpe y fut établi par Jean : ainsi l'église Romaine montre Clément ordonné par Pierre. Et
v. IV. in Marc. c. 5. ensuite : Parcourez les églises apostoliques, où l'on voit encore à leurs places les mêmes chaires des apôtres, où l'on lit encore leurs lettres originales. Etes-vous près de l'Achaïe ? vous avez Corinthe : en Macédoine ? vous avez Philippes & Thessalonique ; si

vous pouvez passer en Asie, vous avez Ephese; si vous êtes près d'Italie, vous avez Rome, dont nous, c'est-à-dire, les Africains, prenons aussi l'autorité. Quelle est heureuse cette église ! où les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang : où Pierre a souffert comme le Sauveur : où Paul a été couronné comme Jean-Baptiste : où l'apôtre Jean, après avoir été plongé dans l'huile, sans en souffrir de mal, a été relégué dans une isle.

Les hérétiques de ce tems-là soutenoient que les apôtres n'avoient pas tout sçu, ni enseigné tout ce qu'ils sçavoient. C'est pourquoi Tertullien s'applique c. 22.
à montrer qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du salut, ni rien caché à leurs disciples : que cette doctrine c. 25.
n'a point été altérée par les églises, dans la suite des tems, puisqu'elle est encore par-tout uniforme. Si l'on c. 27.
s'est trompé, dit-il, l'erreur a donc regné par-tout, jusqu'à ce que les hérétiques fussent venus délivrer la vérité. Cependant on prêchoit mal, on croyoit c. 29.
mal : tant de milliers de milliers ont été mal baptisés : tant d'œuvres de foi mal administrées : tant de miracles mal opérés : tant de sacerdoces & de ministeres mal exercés : tant de martyrs enfin mal couronnés. En toutes choses la vérité est devant l'image. Il marque c. 30.
le tems de chaque hérétique en particulier, & conclut : que ce qui a été enseigné le premier est vrai & c. 31.
divin : ce qui a été ajouté depuis est faux & étranger. Il veut que les hérétiques prouvent leur mission, com- c. 35.
me les apôtres, par des miracles. Ayant une fois établi qu'ils sont hérétiques, on a montré qu'ils n'ont aucun c. 36.
droit à nos écritures : on doit présumer qu'ils les ont c. 37.
corrompues, pour les ajuster à leur doctrine nouvelle :

c. 38. ceux qui les ont dès le commencement, n'ont eu aucun intérêt de les corrompre. Il marque que dans les su-
c. 40. perstitions païennes, il y avoit des imitations de plusieurs cérémonies de la vraie religion des Juifs & des Chrétiens : ainsi les hérésies sont de mauvaises copies du christianisme.

XXX. Mœurs des hérétiques. c. 41.

Pour le faire mieux voir, il montre la différence de leurs mœurs : combien la morale des hérétiques est méprisable, terrestre, humaine, sans gravité, sans autorité, sans discipline. Premierement, dit-il, on ne sçait qui est catéchumene, ou qui est fidéle ? ils entrent également, ils écoutent, ils prient sans distinction : ils admettent les païens même, & traitent d'affectation notre attachement à la discipline : ils donnent la paix à tout le monde indifféremment. Ils ne se mettent point en peine de la diversité des sentimens, pourvû que l'on s'accorde à combattre la vérité. Tous sont enflés & promettent la science : les catéchumenes sont parfaits, avant que d'être instruits. Quelle est l'insolence de leurs femmes ! elles osent bien enseigner, disputer, exorciser, promettre des guérisons : peut-être même baptiser. Leurs ordinations se font au hasard, légerement, inégalement : tantôt ils élevent des néophytes, tantôt des gens engagés au siécle, tantôt de nos apostats, pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre : celui qui est aujourd'hui diacre, sera demain lecteur : aujourd'hui prêtre, demain laïc : car ils donnent même aux laïcs les fonctions sacerdotales. Ils se font une affaire, non de convertir les païens, mais de pervertir les nôtres : ils ne sont humbles, flateurs & soumis que pour cela.

Au

Au reste, ils ne portent point de respect même à leurs prélats : & c'est par cette raison, qu'il n'y a guères de schismes chez les hérétiques, parce qu'ils n'y paroissent pas. Ils varient entr'eux, s'écartant de leurs propres regles : chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'il a apprise, comme celui qui l'a enseignée, l'avoit composée à sa fantaisie. Les Valentiniens & les Marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la foi, que Valentin & Marcion : si l'on y regarde, on trouvera que toutes les hérésies s'écartent en plusieurs points des sentimens de leurs auteurs. La plupart n'ont pas même d'églises, & sont errans & vagabonds, sans mere, sans demeure fixe, sans foi. Les hérétiques sont encore notés par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes. Par leurs mœurs on peut juger de leur foi : ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu : aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les hérétiques. *c. 43.*

XXXI. Tertullien contre Praxéas.

Un autre ouvrage excellent composé certainement depuis sa chute, est celui qu'il écrivit contre Praxéas, pour défendre la foi de la Trinité, sur laquelle les Montanistes convenoient avec l'église catholique. Il emploie expressément le mot de Trinité, & marque que les hérétiques affectoient de relever le nom de Monarchie pour imposer aux simples, & faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité de Dieu. Pour prouver la distinction du Pere & du Fils, il examine tout ce qui est dit du Fils. Dieu, dit-il, étoit seul avant la création du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui. Mais en lui étoit sa sagesse, sa raison & sa parole intérieure, qui se produisit ensuite au dehors, & de- *c. 1. 3.* *c. 3.* *c. 5.*

vint sa parole extérieure. Il aime mieux ne la nommer parole qu'après cette production, suivant le style des anciens théologiens : toutefois il reconnoît que l'usage étoit déja, de la nommer parole, dès le commencement qu'elle étoit en Dieu, & admet ces expressions comme indifférentes. Et ceci sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs : Que le Fils n'a pas toujours été ; parce qu'il nomme génération cette prolation extérieure du Verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumiere soit, sans préjudice de l'éternité du Verbe intérieur, qui est la sagesse.

Cont. Hermog. c. 3. 45. Cont. Prax. c. 7.

c. 8. C'est, dit-il, cette parole que je dis être une personne, & à qui j'attribue le nom de Fils ; & le reconnoissant pour Fils, je soutiens qu'il est le second après le Pere : il a toujours été dans le Pere, & a été produit de lui sans en être séparé. Il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil. Je déclare donc que je les nomme deux, Dieu & son Verbe ; le Pere & son Fils : & le troisiéme après Dieu & son Fils, qui est l'Esprit. Souvenez-vous toujours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & l'Esprit sont inséparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Pere est autre que le Fils & que le Saint-Esprit, je le dis par nécessité : non pour marquer diversité, mais ordre : non division, mais distinction : il est autre en personne, non en substance. Le Pere est toute la substance, le Fils est un écoulement : aussi, dit-il : Le Pere est plus grand que moi.

Jo. XIV. 28. c. 12.

Autre est celui qui engendre, & celui qui est engendré : autre celui qui envoie, & celui qui est envoyé : autre celui qui fait, & celui par qui il fait. Le Seigneur même a usé du mot d'autre en la personne

du Paraclet, en disant : Je prierai mon Pere, & il vous envoierra un autre consolateur. Il insiste sur la nature des relations. Dieu conserve ce qu'il a institué : pour être pere il faut avoir un fils, & pour être fils il faut avoir un pere ; autre chose est d'avoir un pere, autre chose de l'être : & il est impossible étant seul, ni d'avoir un fils ni de l'être. Cependant c'étoit la prétention de Praxéas, que Dieu étoit lui-même son fils. Dieu devoit donc dire, dit Tertullien : Je suis mon fils : je me suis engendré avant l'aurore : je me suis produit au commencement de mes voies : or il dit tout le contraire. Que craignoit-il ? sinon de mentir & de nous tromper : comme il auroit fait, si n'étant qu'une même personne, il se parloit à lui-même, & de lui-même. Et ensuite :

Jo. XIV. 16. *c.* 10. *Ps.* 2. *Ps.* 109. *Prov.* VIII. 22.

Jamais le nom de deux Dieux & de deux Seigneurs ne sortira de notre bouche : non que le Pere ne soit Dieu, & le Fils Dieu, & le S. Esprit Dieu. Mais parce que le Fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le pere : donc pour ne pas scandaliser les gentils, j'imiterai l'apôtre, & si je dois nommer ensemble le Pere & le Fils, j'appellerai le Pere Dieu, & le Fils notre Seigneur Jesus-Christ ; mais quand je nommerai Jesus-Christ seul, je pourrai le nommer Dieu. Quand l'écriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est contre les païens, qui admettent la multitude des faux dieux ; ou contre les hérétiques, qui font aussi des idoles, par leurs discours : c'est-à-dire, ceux qui admettoient plusieurs principes, comme Marcion & les semblables. Il répond aux passages dont abusoit Praxéas. Le Pere & moi nous sommes un. Il ne dit pas je suis, mais nous sommes : Il ne dit pas *unus* au masculin, mais *unum* au

c. 13. *c.* 19. *c.* 18. *Joan.* X. 30. *c.* 22. *c.* 23.

neutre : une même chose, non une même personne. Pour montrer l'unité de substance, non la singularité de
c. 24. personne, il dit : Je suis dans le Pere ; & non pas : Je
c. 26. suis le Pere. Tertullien releve la cérémonie mystérieuse, qui s'observoit alors au baptême, où l'on plongeoit, non une seule fois, mais trois, pour chaque nom des personnes divines.

c. 27. Les hérétiques pressés, par la distinction du Pere & du Fils si évidente dans l'écriture, se réduisoient à dire que le Fils étoit la chair, l'homme, Jesus : le Pere, l'Esprit, le Dieu, le Christ : ainsi il n'y avoit qu'une personne divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu, ils détruisoient l'incarnation. Car ce qui est né de la Vierge est le Fils de Dieu, Emmanuel, Dieu avec nous : donc ce n'est pas la chair seule ; car la chair n'est pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer : toutefois le Verbe s'est fait chair, donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en est revêtu pour se rendre sensible & palpable. Autrement si Jesus-Christ étoit mêlé de la chair & de l'esprit, ce seroit une troisiéme substance, qui ne seroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu ni homme. Or en Jesus-Christ il y a deux substances non confuses, mais jointes en une personne, le Dieu & l'homme : chaque substance a conservé ses propriétés, l'esprit faisoit des miracles, la chair souffroit. Il paroît
c. 28. encore que le Christ n'est pas le Pere, en ce qu'il est
1. Cor. XV. 3. dit expressément que le Christ est mort : & il paroît
Matth. XXVII. 46. que ce n'est pas le Pere qui a souffert, puisque le Fils se plaint à la croix que son Pere l'a abandonné : si c'étoit le Pere, à quel Dieu s'adresseroit-il ? C'est ainsi que Tertullien réfutoit Praxéas, par la doctrine constante de l'Eglise : après quoi il y a sujet de s'étonner

que dans les siécles suivans, on ait encore tant disputé sur les mysteres de la trinité & de l'incarnation.

Il y a quelques autres traités de doctrine écrits par Tertullien vers ce même tems; sçavoir contre Hermogène, de l'ame, de la chair de Jesus-Christ, de la résurrection de la chair. Hermogène vivoit encore, & enseignoit que la matiere étoit éternelle. Son principe étoit, que Dieu étant bon, n'avoit pu de son choix rien faire qui ne fût bon; cependant il y a des maux dans le monde: donc, disoit-il, il y a quelque nécessité à laquelle Dieu a été assujéti, & c'est le défaut de la matiere. Tertullien répond: que faire la matiere éternelle, c'est la faire égale à Dieu, & en un mot mettre un autre Dieu, parce qu'il ne sera plus le seul être souverain. Il ne sera point non plus tout-puissant, puisqu'il ne sera point maître de la matiere: car si elle est mauvaise & éternelle, le mal sera immuable & nécessaire: ou si elle est capable de changement, elle n'est plus éternelle: & alors Dieu sera toujours auteur du mal selon Hermogène, puisqu'il l'aura fait, ou souffert, par sa volonté. En ce traité Tertullien explique nettement qu'il appelle corps toute substance, & qu'il ne compte pour choses incorporelles que les modes de la substance, comme l'action, la passion & le mouvement. Ce qui fait entendre pourquoi il a dit que Dieu même étoit corporel. Au reste, il ne l'a pas cru matériel, puisque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matiere.

XXXII. Tertullien contre Hermogène & de l'ame.

Adv. Her. c. 2.

c. 4. 7. 11.

c. 9.

c. 10. 11.

c. 35. 36.

De carne Chr. c. 11.

v. Aug. ep. 166. ad Hier. n. 4. Tertull. c. 16.

Le traité de l'ame est fait depuis celui-ci, & depuis le traité contre Marcion, constamment par Tertullien Montaniste. Il soutient que l'ame n'est point matérielle, & toutefois qu'elle est corps, comptant que

c. 21.

ce qui n'est point corps, n'est point ; & prétend réfuter
c. 5. 6. 24. Platon & les autres qui la tenoient incorporelle : mais
De carne Chr. c. 11. il reconnoît ailleurs que cette opinion qu'il combat est
De resurr. c. 17. la plus reçue, puisqu'il la traite de vulgaire. Il donne
c. 9. même à l'ame les trois dimensions, & en allégue sérieusement pour preuve, la vision d'une prétendue sainte des Montanistes. Il assure, suivant l'autorité de l'écriture,
c. 22. 37. que l'ame n'est point éternelle, mais créée du soufle de
c. 21. Dieu ; qu'elle est incorruptible & immortelle : mais il
c. 41. v. in Marcion. combat la métempsycose. Il soutient le libre-arbitre &
c. 17. la corruption de la nature, dont le serpent est l'auteur, & qui est comme une autre nature. Toute ame est im-
c. 40. monde en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit reconnue par Jesus-Christ. Dieu seul est sans péché, & le seul homme sans péché est Jesus-Christ, parce qu'il est Dieu.

c. 28. Il dit que le démon obséde les hommes dès leur naissance, invité par les superstitions païennes. Pen-
c. 39. dant la grossesse on entouroit le ventre de la femme de bandages préparés devant les idoles : on avoit imaginé une déesse Alemone, pour nourrir l'enfant ; une None & une Décime, pour le faire naître à terme ;
c. 37. une Partula, pour regler l'accouchement. Dans le travail on invoquoit Lucine & Diane : durant toute la semaine on dressoit une table à Junon : le dernier jour on appelloit des gens, pour écrire le moment fatal de la naissance : on consacroit à la déesse Statine les premiers pas que l'enfant faisoit sur la terre. Ensuite on vouoit toute sa tête, ou quelqu'un de ses cheveux ; on les rasoit, ou on les destinoit à un sacrifice pour la famille particuliere, ou pour le public. Il ex-
1. Cor. VII. 14. plique par-là ces paroles de S. Paul, que les enfans des fidéles sont saints, & non pas immondes, comme

ceux des païens, parce qu'ils sont exempts de ces cérémonies impures. Peut-être étoit-ce une des raisons des exorcismes, qui précedent le baptême

Parlant du sommeil, il dit qu'en cet état il n'y a ni mérite ni péché. Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du péché, & le prouve par la loi conditionnelle, qui menaçoit l'homme de mort, en cas qu'il péchât. Il marque expressément dans une histoire qu'il rapporte, que les prêtres prioient aux sépultures. Il croyoit que toutes les ames étoient dans les enfers, c'est-à-dire au milieu de la terre, jusqu'au jour du jugement, & que celles des saints y étoient soulagées. Il ne met dans le paradis que celles des martyrs, & se fonde sur l'apocalypse, & sur la vision de sainte Perpétue: mais il marque assez que d'autres y mettoient tous les saints.

c. 45. *c. 52.* *c. 51.* *c. 55.* *De resurr. c. 43.*

XXXIII. De la chair de J. C. De la résurrection.

Le traité de la chair de Jesus-Christ combat divers hérétiques, qui disoient que Jesus-Christ n'avoit eu un corps qu'en apparence; ou un corps céleste: ou un corps animal, c'est-à-dire, l'ame rendue sensible. Il prouve que Jesus-Christ a eu une chair humaine, & née de la Vierge. Premierement il montre par l'écriture, que Jesus-Christ avoit une ame & une chair, puisqu'il dit: Mon ame est triste jusqu'à la mort: & ailleurs: Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde. Il dit que Jesus-Christ est Dieu, fils de Dieu, & fils de l'homme, composé d'ame & de chair. Il prouve sa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophétes: L'ange qui me parloit dit ainsi, ou le Seigneur dit; mais de son autorité: Et moi je vous dis. Expliquant ce que dit saint Paul, que Jesus-Christ a eu la ressemblance de la chair de péché:

c. 25. *c. 13.* *Matth. XXVI. 38.* *Jo. VI. 52.* *c. 14.* *c. 16.*

ce n'est pas, dit-il, que ce fût une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre : elle étoit la nôtre, sans être pécheresse, parce que la faisant sienne, il l'a faite exempte de péché. Il a dû naître
c. 17. d'une Vierge, & d'une maniere nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle. S'il avoit eu un pere & une mere comme homme, il seroit tout entier fils de l'homme; donc un simple homme, fils de l'homme
c. 18. par la chair, fils de Dieu par l'esprit; mais non fils de
IV. *in Marc.* c. 10. Dieu, en tant qu'homme : étant né de Marie, il doit
c. 22. c. 23. avoir tiré d'elle sa chair; d'autant plus que par elle il
c. 24. est du sang de David & d'Abraham. Tertullien marque & condamne les différentes manieres dont les hérétiques divisoient Jesus-Christ.

c. 21. Le traité de la résurrection est contre les Valentiniens, & les autres qui nioient la résurrection de la chair, n'admettant que celle de l'ame, c'est-à-dire, la conversion des mœurs, & tournant en allégories tout ce que l'écriture dit de la résurrection des corps. Ils le faisoient en haine de la chair & du créateur, & commençoient d'ordinaire par cette question, pour séduire les simples, rendant la résurrection incroyable, & venant ensuite à rendre odieuse & la chair & son
c. 1. auteur. Tertullien marque expressément qu'il a écrit ce traité après ceux de la chair de Jesus-Christ, de
c. 11. l'ame & contre Marcion, & il y cite Prisca ou Priscilla prophétesse de Montan.

c. 5. Il reléve la dignité de la chair, par les avantages de la création, par son union avec l'ame, qui est telle, que l'on ne sçait si c'est la chair qui porte l'ame, ou l'ame qui porte la chair. Il la releve encore par les
c. 7. sacremens, en disant : On lave la chair, pour purifier l'ame;

l'ame : on oint la chair, pour consacrer l'ame : on fait c. 8.
sur la chair le signe de la croix, pour fortifier l'ame : on met la chair à l'ombre par l'imposition des mains, afin que l'ame soit éclairée par l'esprit : la chair mange le corps & le sang de Jesus-Christ, afin que l'ame soit engraissée de Dieu même. Nous voyons ici les trois sacremens que l'on conféroit d'ordinaire en même tems ; le baptême, la confirmation & l'eucharistie. Il ajoute la gloire qui revient à la chair par le martyre, & conclut : Quoi donc ! cette chair que Dieu a formée de ses mains & animée de son soufle, qu'il a établie pour commander à tous ses ouvrages, qu'il a revêtue de ses sacremens, dont il aime la pureté, dont il approuve la mortification, dont il prise les souffrances : cette chair ne ressuscitera pas, elle qui est à Dieu par tant de titres ?

Pour cause de la résurrection, il apporte la justice c. 14. 15. 16. 51.
de Dieu ; afin que la chair qui a eu part aux bonnes & aux mauvaises actions, ait part à la récompense : parce qu'elle n'est pas seulement un instrument, mais une partie de l'homme. Or Jesus-Christ est venu sauver l'homme entier. Comme les hérétiques éludoient c. 34. 47.
les passages les plus formels de l'écriture, par des allégories, il montre qu'il faut souvent prendre à la lettre les prédictions des prophétes & les paroles de Jesus-Christ. Il rejette expressément l'opinion de ceux c. 20.
qui vouloient que la mort éternelle ne fût autre chose c. 33.
que l'anéantissement de la chair & de l'ame même : c. 35. 54.
inutilement seroit-il parlé du feu éternel, s'il ne bruloit éternellement ; & inutilement la chair, qui n'étoit plus, ressusciteroit-elle pour retourner dans son néant ? Il répond aux objections propres aux héréti-

c. 60. ques, & à celles qui leur étoient communes avec les païens, & conclut que toute chair ressuscitera; c'est-
c. 57. à-dire, tous les corps humains: que ce sera la même chair, & qu'elle sera entiere: car la perte de quelque membre est une partie de la mort, qui doit être entierement détruite.

XXXIV. Martyrs d'Egypte. Plutarque, Potamiéne, &c. *Eus. VI. hist. c. 4.*

La persécution étoit toujours violente en Egypte sous le préfet Aquila, & plusieurs disciples d'Origène y souffrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origène assista à la mort; & pensa être tué par les amis de Plutarque qui le regardoient comme la cause de sa perte. Le second fut Sérenus, qui fut brulé: le troisiéme Héraclide, encore catéchumene: le quatriéme Héron, nouveau baptisé: ces deux furent décolés avec la hache. Le cinquiéme fut un autre Sérenus, qui, après plusieurs tourmens, eut aussi la tête tranchée. Le sixiéme fut une fille nommée Héraïs, qui fut brulée, n'étant encore que catéchumene. Le septiéme, un nommé Basilide, qui avoit conduit au supplice la sainte martyre Potamiéne. Ces sept martyrs étoient disciples d'Origène.

Eus. ibid. c. 5. Pallad. hist. Laus. c. 3.

Potamiéne étoit une esclave de rare beauté. Son maître ayant voulu abuser d'elle, & n'ayant pu la persuader, la livra au préfet Aquila, l'accusant d'être chrétienne, & de parler contre le gouvernement & contre les empereurs, à cause de la persécution. Il promit au préfet une grande somme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal, si elle consentoit à son desir; mais de la faire mourir, si elle persistoit en sa dureté, afin qu'elle ne se moquât pas de lui. Le préfet n'ayant pu la persuader, lui fit souffrir plusieurs tourmens: enfin il fit mettre sur le feu une grande chaudiere pleine

de poix : & quand elle fut bouillante, il dit : Va, obéis à ton maître, sinon sçache que je te ferai jetter là-dedans. Elle répondit : A Dieu ne plaise qu'il y ait un juge assez injuste pour me condamner à consentir à une passion deshonnête. Il la menaça ensuite de l'exposer à être violée par des gladiateurs : & ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fût dépouillée & jettée dans la chaudiere. Potamiéne dit : Je vous conjure par la vie de l'empereur de ne me point faire paroître nue : commandez plutôt que l'on me descende peu à peu dans la chaudiere avec mes habits, & vous connoîtrez quelle patience m'a donné Jesus-Christ, que vous ne connoissez pas. Le préfet le lui accorda : & après lui avoir prononcé sa sentence, la mit entre les mains de Basilide, qui étoit un de ses gardes, pour la mener au supplice. Ce soldat la traita avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. Il repoussoit la populace, qui le long du chemin s'empressoit pour insulter à Potamiéne & lui dire des paroles insolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, & lui promit que sitôt qu'elle seroit sortie de cette vie, elle demanderoit grace pour lui au Seigneur, & qu'il sentiroit bientôt les effets de sa reconnoissance. Après qu'elle eut ainsi parlé, on lui mit les pieds dans la poix bouillante, & on l'y enfonça peu à peu jusqu'au sommet de la tête. Ainsi elle accomplit son martyre. Sa mere Marcelle fut brulée en même tems.

Peu après les soldats compagnons de Basilide, voulant l'obliger à jurer, apparemment par quelqu'un de leurs faux dieux, il dit qu'il ne lui étoit point permis de jurer, parce qu'il étoit chrétien, & qu'il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit ;

mais voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menerent au préfet, qui ayant oui la même confession, le fit mettre en prison. Les Chrétiens vinrent le visiter, & lui demanderent la cause d'un changement si subit. Il répondit : Potamiéne m'a apparu la nuit, trois jours après son martyre, & m'a mis une couronne sur la tête, en disant qu'elle avoit demandé grace au Seigneur pour moi, & l'avoit obtenue, & que dans peu il me recevroit à sa gloire. Les freres lui donnerent ensuite le sceau du Seigneur, c'est-à-dire le baptême, & le lendemain il fut décolé avec la hache. Sainte Potamiéne apparut en songe à plusieurs autres, qui se convertirent à la foi.

Contr. Cels. l. 1. p. 35.

Origène témoigne dans ses écrits qu'il avoit vu plusieurs exemples semblables de gens qui avoient été attirés à la religion chrétienne comme malgré eux, & qui s'étoient trouvés tout d'un coup changés, après des visions qu'ils avoient eues, soit en dormant, soit en veillant, jusqu'à souffrir volontiers la mort pour cette doctrine, qu'ils détestoient auparavant.

XXXV.
Zéle d'Origène,

Lui-même dans cette persécution signala son zéle & son affection pour les martyrs. Il les visitoit dans les prisons, & les accompagnoit, pour les encourager pendant que le juge les interrogeoit, & même lorsqu'on les menoit au supplice, leur parlant hardiment, & leur donnant le baiser de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils, qui entouroient les martyrs en foule, & qui l'auroient lapidé, s'il ne leur eût échappé comme par miracle. Irrités du grand nombre de ceux qu'il convertissoit par ses instructions, ils lui dresserent plusieurs fois des embuches, jusqu'à préparer des soldats, pour l'assassiner secretement dans sa

maiſon : ce qui l'obligeoit à changer ſouvent de logis, enſorte qu'Alexandrie ſembloit n'être pas aſſez grande pour le cacher. Souvent il fut pris & traîné par la ville : il fut pluſieurs fois appliqué à la queſtion. Un jour les infidéles le raſerent comme les prêtres des idoles, & le mirent ſur les degrés du temple de Sérapis, lui donnant des branches de palmes, pour les diſtribuer à ceux qui montoient. Origène les prit, & dit à haute voix : Venez, recevez ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme celles de Jeſus-Chriſt. Tel étoit le zéle d'Origène : mais il l'emporta trop loin.

Epiph. hæreſ. 64. n. 1.

Comme il étoit jeune, & obligé par ſa fonction de catéchiſte à converſer continuellement, non-ſeulement avec des hommes, mais avec des femmes, il voulut ſe mettre en ſureté contre les tentations, & même contre les mauvais diſcours. Ayant plus de zèle que d'expérience, il prit trop à la lettre cette parole de l'évangile : Il y a des eunuques qui ſe ſont rendus tels pour le royaume des cieux ; & il en vint à l'exécution réelle. Il tint cette action fort ſecréte, & la cacha même à la plupart de ſes amis : mais elle vint à la connoiſſance de Démétrius ſon évêque, qui fut extrêmement ſurpris de la hardieſſe de ce jeune homme, & toutefois eſtima ſa ferveur, & la ſimplicité de ſa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage, & à s'attacher à ſa fonction de plus en plus. Origène lui-même condamna depuis cette explication ſi groſſiere de l'évangile, & la réfuta amplement, donnant un ſens allégorique à tout ce que Jeſus-Chriſt dit en cet endroit des trois ſortes d'eunuques.

Euſ. VI. hiſt. c. 8. Hier. ep. 65. c. 3. Matth. XIX. 12.

In Matth. 10. 15. init.

XXXVI. Tertullien,

Il ſemble que ce fut ſous cette perſécution que les

De la fuite. Scorpiaque. Contre les Juifs.

Tertull. de fuga.

Chrétiens commencerent à se mettre à couvert pour de l'argent, payant une espéce de tribut, non-seulement aux magistrats, mais encore aux délateurs & aux soldats, établis pour les chercher. Les églises entieres rachetoient ainsi leur repos : & les évêques approuvoient cette conduite, puisque c'étoit souffrir une perte de biens, & la préférer au péril de l'ame. Mais les Montanistes la blâmoient, aussi-bien que la fuite de la persécution, contre laquelle Tertullien fit un traité exprès, adressé à un nommé Fabius, catholique qui l'avoit consulté sur ce sujet. Il y marque l'utilité de la persécution. Alors, dit-il, la foi est plus soigneuse, comme en tems de guerre, la discipline est plus exacte, pour les jeûnes, les stations, les prieres ; pour l'humilité, la charité mutuelle, la pureté, la sobriété. Il parle d'un saint martyr nommé Rutilius, qui après avoir fui plusieurs fois la persécution de place en place, après avoir racheté le péril par de l'argent, croyant s'être mis en sureté, fut pris inopinément & présenté au gouverneur, & après plusieurs tourmens, finit par le feu. Il marque que jusques alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au trésor de l'empereur, on ne s'étoit point encore avisé d'imposer aux Chrétiens un tribut particulier, pour leur faire acheter la liberté de leur religion, quoique leur grande multitude pût apporter par-là un grand revenu : mais c'étoit l'effet de la haine des païens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

Petr. Alex. c. 12.

c. 5.

Martyr. R. 2. Aug.

On peut rapporter à ce même tems le Scorpiaque de Tertullien : au moins paroît-il écrit après l'ouvrage contre Marcion, puisqu'il y renvoie. Il le nomme ainsi, comme contrepoison contre les scorpions, c'est-

Scorp. c. 5.

à-dire, contre les hérétiques qui détournoient du martyre : c'étoient les Valentiniens & les autres Gnostiques. Ils prenoient leur tems de tenter les catholiques dans le fort des persécutions, comme les scorpions dans la plus grande ardeur de l'été : & cette comparaison étoit bien sensible en Afrique. Les fidéles qui se laissoient ébranler à leurs discours, tomboient dans l'hérésie, ou retournoient au siécle, c'est-à-dire à l'idolâtrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la nécessité du martyre, par les préceptes divins de l'ancien & du nouveau testament, & compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux opérations de chirurgie; cruelles, mais salutaires. Il réfute la rêverie des Valentiniens, qui vouloient que la confession commandée par Jesus-Christ ne se dût pas faire sur la terre, & en cette vie; mais après que les ames seroient sorties des corps, devant les hommes, & les puissances, qu'ils imaginoient dans les divers étages du ciel. En cet endroit il dit clairement, que l'entrée du ciel nous est ouverte par la vertu de Jesus-Christ, & que les Chrétiens y sont admis sans examen ni retardement : que Jesus-Christ en a laissé ici-bas les clefs à S. Pierre, & par lui à l'église; & que chacun les porte avec lui, par la confession de la foi. Il marque que les païens crioient souvent dans le cirque : Jusqu'à quand souffrira-t-on cette troisiéme espéce ? en parlant des Chrétiens. Ils se comptoient eux-mêmes, c'est-à-dire, les Romains, pour la premiere espéce, & les Juifs pour la seconde.

c. 1. 5. 8.

c. 10.

Lib. 1. ad Nation. c. 8.

Ce fut encore vers ce même tems, & dans les dernieres années de l'empereur Sévere, que Tertullien écrivit contre les Juifs, à l'occasion d'une dispute entre

Adv. Jud. c. 1.

un Chrétien & un Juif prosélite, qui avoit duré tout un jour en présence de plusieurs personnes de l'une &
c. 5. de l'autre religion. Il prouve que les sacrifices de la loi doivent être abolis: parce que d'un côté elle défend de sacrifier en un autre lieu qu'à Jérusalem; &
Malach. I. 11. que d'ailleurs le prophéte Malachie promet un sacrifice qui s'offrira par tout le monde. Parlant de l'éten-
c. 7. due de l'évangile, il nomme les nations suivantes. Diverses espéces de Gétules & de Maures, l'Espagne entiere, diverses nations des Gaules, les quartiers de la grande Bretagne inaccessibles aux Romains, soumis à Jesus-Christ, des Sardamates, des Daces, des Germains, des Scythes, & plusieurs nations cachées, plusieurs provinces & plusieurs isles inconnues aux Romains. En tous ces lieux regne le nom du Christ qui est déja venu.

XXXVII. Mort de Sévere. Caracalla empereur. Epit. Dion. p. 341.

L'empereur Sévere faisoit la guerre aux barbares (dans la grande Bretagne.) Comme il étoit en marche avec son armée, Antonin son fils aîné, qui marchoit auprès de lui, retint un peu son cheval; & sans dire mot tira son épée, pour le frapper par derriere, & le tuer. Ceux qui suivoient firent un cri, qui empêcha Antonin d'achever son coup. L'empereur son pere se contenta de lui faire des reproches: mais il en conçut une telle affliction, qu'il mourut peu de tems après plutôt de chagrin que de maladie. Il avoit vécu soixante-cinq ans, & en avoit regné dix-sept & huit mois. Il mourut à Eborac ou Yorck, le 4 de Février,
AN. 211. l'an de Jesus-Christ 211. Ses deux fils Antonin & Géta, qu'il avoit associés à l'empire, lui succéderent.

Mais ils ne pouvoient se souffrir l'un l'autre: & pendant le voyage qu'ils faisoient, pour revenir à Rome,

Rome, chacun essaya plusieurs fois de faire périr son frere. Enfin, Antonin n'ayant pu faire empoisonner Géta, le fit tuer à coups d'épée, & il expira dans le sein de sa mere, qui fut couverte de son sang. Antonin fit aussi tuer tous les soldats & les autres, qui avoient témoigné quelque inclination pour Géta, même leurs femmes & leurs enfans, jusqu'à vingt mille ames: ensuite il fit mourir un grand nombre de Sénateurs, particulierement ceux qui avoient été en faveur auprès de son pere. Enfin, dans les jeux du cirque le peuple Romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit, il le prit à injure; & fit venir des troupes, qui firent main-basse sur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne persécuta point les Chrétiens. Il se nommoit Bassien avant que son pere l'eût associé à l'empire: depuis on lui donna le surnom de Caracalla, à cause d'une espéce de grand manteau, dont il fit largesse au peuple, & il est plus connu par ce nom.

XXXVIII. S. Alexandre évêque de Jérusalem. *Eus.* VI. *hist. c.* 11. *Id Chr. an.* 212.

Vers le commencement de son regne, Sérapion évêque d'Antioche étant mort, Asclépiade lui succéda, & gouverna l'église sept ans. Il avoit été confesseur pendant la persécution. Alexandre évêque en Cappadoce, qui étoit encore en prison pour la foi, écrivit à cette occasion une lettre qui commençoit ainsi: Alexandre serviteur du Seigneur, & prisonnier de Jesus-Christ, à la sainte église d'Antioche, salut en notre Seigneur. Quand j'ai appris qu'Asclépiade, que la grandeur de sa foi rend très-propre au ministere, a reçu par la divine providence le gouvernement de votre église, le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la prison, & les a rendus légers. Il en-

voya cette lettre par le prêtre Clément d'Alexandrie ; homme, dit-il, éprouvé & consommé dans la vertu, & que la providence de Dieu a amené en ce pays pour affermir l'église de Jesus-Christ.

Eus. VI. c. 10. Alexandre étant sorti de prison, eut une révélation en songe qui lui ordonna d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux. Il y trouva Narcisse, qui avoit repris le gouvernement de son église. Car ayant disparu plusieurs années, il revint du tems de Gordius, que l'on avoit mis à sa place, & parut comme ressuscité des morts. Le respect que l'on avoit pour sa vertu, principalement à cause de sa patience contre la calomnie, fit que tous les freres le prierent de reprendre la conduite de son troupeau : mais il étoit si âgé, qu'il ne pouvoit presque plus agir. Les plus vertueux d'entre les freres eurent une révélation la nuit : une voix très-distincte leur ordonna de sortir hors des portes de la ville, & de prendre pour évêque celui que Dieu leur enverroit. Ils trouverent Alexandre ; & quoiqu'il fût déja évêque d'une autre église, le témoignage de la volonté de Dieu, & la confession illustre qu'il avoit faite pendant la persécution, furent cause qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des églises voisines. Ainsi Alexandre demeura évêque de Jérusalem avec Narcisse ; & c'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un siége à un autre, & donné pour coadjuteur à un évêque vivant : quoiqu'à vrai dire, Alexandre étoit plutôt le successeur de Narcisse, qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiscopat. Il en faisoit mention dans une lettre écrite aux Antinoïtes, en ces termes : Narcisse vous salue, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, & qui ayant

déja plus de cent seize ans, est maintenant uni avec moi par les prieres. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes sentimens.

A Rome, dans ce même tems du pape Zéphyrin, & de l'empereur Caracalla, il y eut une dispute célébre entre Gaïus Catholique & Proclus Montaniste, où Gaïus, qui étoit très-éloquent, le convainquit de défendre sans raison la nouvelle prophétie. Il avoit écrit la relation de cette dispute, où il disoit entr'autres choses: Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car si vous voulez aller au Vatican, ou sur le chemin d'Ostie, vous trouverez les trophées de ceux qui ont établi cette église par leurs discours & par leurs vertus.

XXXIX. Auteurs ecclésiastiques. Gaïus. Minucius Félix. *Hier. de script. in Gaio. Eus. VI. hist. 20. Id. II. hist. 25.*

C'est à peu près le tems que Minucius Félix avocat fameux vivoit à Rome, & écrivoit un excellent dialogue, pour la défense de la religion chrétienne, contre les calomnies des païens. Il y fait parler avec lui deux de ses amis, Octavius Januarius déja chrétien, & Cécilius Natalis encore païen. Octave étoit de tout tems ami de Félix: il avoit été le confident de ses amours, & le compagnon des égaremens de sa jeunesse; & quand ils quitterent l'idolâtrie, pour se convertir à la foi chrétienne, Octave fut le premier. Après quelque tems d'absence, une affaire & le desir de voir son ami Félix, lui fit quitter sa maison, sa femme & ses enfans encore petits, pour venir à Rome, où Félix, qui ne l'attendoit point, le reçut avec une joie extrême. Au bout d'un jour ou deux ils allerent à Ostie, où Félix devoit passer les vacations de l'automne, & Cécilius fut de la partie. Un matin comme ils se promenoient tous trois sur le bord de la mer, Cécilius ayant

Hier. de script.

remarqué une idole de Sérapis, porta la main à sa bouche & la baisa : c'étoit une maniere d'adoration. Alors Octave dit à Félix : Mon frere, il n'est pas digne de vous, de laisser dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuerent leur promenade, s'entretenant de discours indifférens : & revenant sur leurs pas, ils trouverent des enfans qui se jouoient à faire couler des cailloux plats sur la superficie de la mer. Les deux autres prirent plaisir à ce spectacle innocent : mais Cécilius parut rêveur & chagrin. Félix lui en demanda le sujet, & il avoua qu'il étoit piqué du discours d'Octave, & proposa d'examiner à fonds la question.

XL. Plaintes des païens contre la religion Chrétienne.

Ils s'assirent, mettant Félix au milieu, comme leur juge, & Cécilius commença par relever l'incertitude des connoissances humaines, & la témérité de ceux qui aiment mieux embrasser au hasard une opinion, que de se donner la patience d'examiner la vérité. C'est pourquoi, dit-il, on ne peut voir sans indignation & sans douleur, que des ignorans, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoissance des arts les plus communs, osent décider de la nature souveraine, dont tant de sectes de philosophes depuis tant de siécles, disputent encore ; & avec raison, puisque bien loin de connoître les choses divines, nous ne connoissons pas même ce qui est dans le ciel, au-dessus de nous, ni dans le fond de la terre, & nous serions bienheureux de nous connoître nous-mêmes. Ensuite il apporte les raisons, qui faisoient douter les philosophes si le monde avoit un auteur, & s'il étoit gouverné par une providence : & conclut que dans cette incertitude, le meilleur étoit de suivre les anciennes traditions tou-

chant la religion ; & ſans vouloir juger des dieux, en croire leurs peres & leurs ancêtres, qui étoient plus près de l'origine du monde. Il s'étend ſur la grandeur de l'empire Romain, qu'il prétend être la récompenſe de leur piété envers tous les dieux, même étrangers.

Ainſi, dit-il, puiſque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoique le culte en ſoit différent, & l'origine incertaine ; je ne puis ſouffrir qu'il y ait des gens ſi préſomptueux, & ſi enflés de leur ſageſſe impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion ſi ancienne, ſi utile, ſi ſalutaire. N'eſt-il pas déplorable, de voir cette faction abandonnée & déſeſpérée s'élever contre les dieux ; former une conjuration profane, en ramaſſant la lie du peuple le plus bas & le plus ignorant, & des femmes foibles & crédules ; ſe joindre par des aſſemblées nocturnes, des jeûnes ſolemnels & des repas inhumains ? nation obſcure & ennemie de la lumiere : muette en public, parleuſe en ſecret ! Ils regardent les temples, comme des buchers funeſtes, ils crachent contre les dieux, ils ſe moquent des ſacrifices : ils ont pitié des honneurs du ſacerdoce, & mépriſent la pourpre, étant eux-mêmes à demi-nuds. Leur folie va juſqu'à ne compter pour rien les tourmens préſens, parce qu'ils en craignent de futurs & d'incertains ; & de peur de mourir après leur mort, ils n'appréhendent point de mourir.

Comme le mal eſt fécond, la corruption des mœurs croiſſant toujours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils ſe reconnoiſſent à certaines marques ſecrétes : ils s'aiment preſque avant que de ſe connoître : ils s'appellent tous freres & ſœurs, couvrant ſous ces beaux noms les infamies & les crimes dont

ils se font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choses honteuses, si ces bruits n'étoient soutenus d'un grand fonds de vérité. J'apprens qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne sçais quelle impertinente opinion. Il ajoute une autre calomnie infâme & absurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement, sinon que l'on voyoit les Chrétiens se mettre à genoux devant l'évêque assis, soit pour recevoir l'imposition des mains à la confirmation & à la pénitence, soit en diverses autres occasions, comme nous le pratiquons encore. Cécilius continue : On dit aussi qu'ils adorent un homme qui a été puni du dernier supplice pour ses crimes, & le bois funeste de la croix : ces autels conviennent à des scélérats, & ils adorent ce qu'ils méritent.
Sup. lib. III. n. 21. Il rapporte ensuite ces fables odieuses, de l'enfant couvert de farine, que l'on donnoit à manger, du chien qui éteignoit la lumiere, des incestes & des abominations que l'on attribuoit aux assemblées des Chrétiens.

Il allégue comme une grande preuve de ces faits l'obscurité de la religion. Car, dit-il, quoi que ce soit qu'ils adorent, pourquoi s'efforcent-ils tant de le cacher? les choses honnêtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le secret. Pourquoi n'ont-ils ni temples, ni autels, ni images connues? Pourquoi n'osent-ils parler ouvertement, ni s'assembler librement; si ce n'est que ce qu'ils adorent si secrétement soit punissable ou honteux? Mais enfin qui est ce Dieu, d'où vient-il, où est-il? ce Dieu unique, solitaire, abandonné; qu'aucune nation libre ne connoît. Il n'y a que les Juifs, peuple misérable, qui aient aussi adoré un seul Dieu : encore avoient-ils des tem-

ples; des autels, des victimes, des cérémonies. Mais ce Dieu a si peu de puissance, qu'il est captif des Romains avec son peuple. Pour les Chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce Dieu, qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir, s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des pensées les plus secrétes; c'est-à-dire, qu'il se promene & se trouve par-tout, qu'il est incommode, inquiet, curieux jusqu'à l'impudence; puisqu'il est en tous lieux, présent à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit suffire à tous. Que dirons-nous de ce qu'ils menacent du feu le monde entier, comme si l'ordre de la nature pouvoit être renversé? & non contens de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles, en disant qu'ils renaîtront après être morts & réduits en cendre. De-là vient sans doute l'horreur qu'ils ont des buchers, où nous brulons les corps. C'est sur ce fondement qu'ils se promettent une vie heureuse & éternelle après la mort, & menaçent les autres d'une peine éternelle. Et toutefois vous attribuez à Dieu tout ce que nous faisons, comme les autres l'attribuent au destin: & vous dites que ce n'est pas ceux qui le veulent qui embrassent votre secte, mais ceux qui sont choisis: ainsi vous faites un juge injuste, qui punit dans les hommes le hasard, & non pas la volonté. Cécilius attaque ici manifestement le dogme de la grace. Il attaque ensuite celui de la résurrection, & continue: Vous devriez au moins juger par l'expérience du présent combien vos espérances vous trompent: vous êtes pauvres pour la plus grande & la meilleure partie, comme vous dites vous-mêmes: vous

Tertull. de testim. an. c. 2.

souffrez le froid, la faim, le travail ; & votre Dieu l'endure : il ne veut ou ne peut vous secourir, tant il est foible ou injuste. Sans parler des maladies & des autres miseres communes, on vous menace, on vous fait souffrir les tourmens, la croix, le feu : où est ce Dieu ? il peut vous secourir après la résurrection, & ne le peut pendant la vie.

Ne voyez-vous pas les Romains, sans votre Dieu, regner, jouir de l'empire de tout le monde, & vous commander à vous-mêmes ? tandis que pleins de crainte & d'inquiétude, vous vous abstenez des plaisirs honnêtes. Vous ne prenez part ni aux spectacles, ni aux pompes, ni aux festins publics : vous détestez les combats sacrés & les viandes offertes sur les autels, tant vous craignez les dieux, que vous dites qui ne sont point. Vous ne vous couronnez point de fleurs, ni ne vous parfumez point le corps : vous êtes pâles & tremblans : vous ne ressusciterez point, & ne vivez pas en attendant. Donc s'il vous reste un peu de bon sens ou de modestie, cessez de chercher les secrets du ciel, & la destinée du monde : c'est assez de regarder à ses pieds, principalement pour des gens ignorans, grossiers, rustiques : ceux qui ne sont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, sont bien moins capables de discourir des choses divines. Ou si vous voulez philosopher, imitez Socrate, qui disoit, que ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde point : la souveraine sagesse est d'avouer son ignorance. Pour moi, j'estime qu'il faut laisser les choses douteuses comme elles sont, & ne pas juger témérairement, tandis que l'on voit tant de grands hommes dans le doute, de peur d'introduire une superstition ridicule, ou de détruire toute religion. Ainsi parla Cécilius. Octavius

Octavius répondit : Que tous les hommes, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de condition, ſont nés capables de raiſon; & que les philoſophes mêmes, avant que leur réputation fût établie, étoient mépriſés des grands & des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres & ignorans. Moins le diſcours eſt étudié, plus il eſt clair que c'eſt la vérité ſeule qui perſuade. Il eſt raiſonnable que l'homme ſe connoiſſe lui-même : mais il ne le peut, ſans connoître le reſte du monde, tant les parties en ſont liées, & ſans connoître Dieu, qui en eſt l'auteur; il faut connoître cette grande ſociété, pour ſe bien conduire dans la ſociété civile. Il vient enſuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, & qui le gouverne par ſa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre, parce qu'il eſt au-deſſus de nos ſens & de nos connoiſſances, immenſe, infini, connu de lui ſeul tel qu'il eſt. Il ne faut point non plus chercher ſon nom : ſon nom eſt Dieu. On a beſoin de noms pour diſtinguer chaque particulier dans une multitude : le nom de Dieu ſuffit pour celui qui eſt ſeul Dieu. Il n'eſt autre choſe qu'eſprit & raiſon : les philoſophes mêmes l'ont enſeigné ainſi pour la plupart.

XLI. Réponſes des Chrétiens.

Il réfute enſuite amplement les fables & les autres abſurdités de l'idolâtrie. En parlant des hommes que l'on faiſoit dieux après leur mort, comme alors tous les empereurs Romains, il dit : On leur donne ce nom malgré eux : ils ſouhaitent de demeurer hommes, & craignent de devenir dieux, quelque vieux qu'ils ſoient. Il demande quand les idoles commencent à être des dieux? On le fond, on le fabrique, on le répare : il n'eſt pas encore dieu. On le dreſſe, on l'affer-

mit avec du plomb, il ne l'est pas encore : on l'orne, on le consacre, on le prie : le voilà dieu, quand il a plu à un homme de le dédier. Il répond au reste comme Tertullien à l'objection de la grandeur Romaine & aux calomnies des incestes & des repas de chair humaine; & rapporte aux démons l'idolâtrie & la haine contre les Chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne souhaitons les croix; mais c'est, comme il a dit auparavant, qu'on se trompe fort, si l'on croit que nous tenions pour dieu, un homme terrestre ou criminel. Octavius, ou plutôt Minucius qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun mystere : ainsi il n'explique ni l'incarnation, ni la croix de Jesus-Christ; il se contente d'éloigner les idées basses des païens, qui croyoient que nous adorions un homme ordinaire, & la figure de la croix en elle-même, comme instrument de supplice. Au reste, cette objection ne leur fût pas venue dans l'esprit, s'ils n'avoient vu les Chrétiens, ou dans les églises, ou dans les maisons, rendre quelque respect à la figure de la croix. Et si les Chrétiens n'avoient eu aucune sorte d'images, Cécilius n'auroit pas dit qu'ils n'en ont point de connues, mais absolument qu'ils n'en ont point.

V. Perron. Confer. 6. pass. & Refut. p. 227. &c.

Id. Tertull. apolog. c. 16.

Contre le reproche que les Chrétiens n'avoient ni statues, ni temples, ni autels, ni sacrifices, il se contente de dire que l'homme est la vraie image de Dieu, le monde son temple, la vie pure & les bonnes œuvres le véritable sacrifice. C'est à peu près ainsi qu'Origène répondoit, peu de tems après; & avant lui Clément Alexandrin son maître. Ce n'est pas qu'il ne fût notoire que les Chrétiens s'assembloient en de certains lieux, pour l'exercice de leur religion : mais ces lieux ressem-

Orig. in Cel. lib. 8. p. 389. Clem. 7. Strom. Mœurs des Chr. n. 28.

bloient plutôt à des écoles, qu'à des temples, tels que ceux des païens, qui n'étoient jamais sans idoles de relief, ni sans autels propres à y bruler des victimes. Il dit qu'il n'y a autre destinée que la providence de Dieu, & promet un traité du destin, que nous n'avons plus. Sur ce que l'on reprochoit aux Chrétiens leur pauvreté, il dit : C'est notre gloire : comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois, peut-on être pauvre, quand on n'a besoin de rien, quand on ne desire point le bien d'autrui ? Si nous croyions les richesses utiles, nous les demanderions à Dieu : celui à qui tout appartient, pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriser que les garder : nous lui demandons plutôt l'innocence & la patience. C'est ce qu'il y a de plus singulier dans le dialogue de Minucius Félix, dont la conclusion est la conversion de Cécilius. *Hier. script. de Min.*

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même tems, au commencement de Caracalla, ou peut-être sur la fin de Sévere : Tertullien adressa un écrit à Scapula proconsul d'Afrique, pour l'exhorter à faire cesser la persécution, qui par conséquent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord que ces avis que les Chrétiens donnent aux persécuteurs, ne sont pas pour l'intérêt des Chrétiens, qui se réjouissent plus d'être condamnés, que d'être absous ; mais pour l'intérêt des persécuteurs eux-mêmes. Il dit expressément : A Dieu ne plaise que nous soyons indignés des maux que nous desirons souffrir, ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des signes évidens de cette vengeance divine, plusieurs évenemens extraordinaires arrivés depuis la persécution. *c. 2.*

Sous le gouverneur Hilarien, le peuple cria, que l'on ôtât aux Chrétiens les aires où ils faisoient leurs sépultures; & les aires où ils battoient leurs bleds furent inutiles, car ils n'eurent point de moisson. Il y eut des pluies & des tonnerres extraordinaires : des feux parurent la nuit sur les murailles de Carthage : à Utique le soleil s'éclipsa contre les regles de l'astronomie. Claude Herminien gouverneur de Cappadoce, indigné de la conversion de sa femme, traita cruellement les Chrétiens : il fut seul attaqué de la peste dans son palais; & plein de vers, bien qu'encore tout vivant, il disoit : Il ne faut pas qu'on le sçache, de peur que les Chrétiens ne s'en réjouissent. Ensuite reconnoissant sa faute, d'avoir contraint quelques-uns par les tourmens à apostasier, il mourut presque Chrétien. Cécilius Capella, quand Sévere prit Bisance sur
c. 4. le parti de Niger, s'écria : Réjouissez-vous Chrétiens: parce que Sévere leur étoit alors favorable. Il apporte ensuite les exemples de plusieurs gouverneurs qui avoient traité les Chrétiens plus humainement. Cincius Sévere à Thysdre en Afrique leur suggéroit lui-même les réponses qu'ils devoient faire pour être renvoyés. Vespronius Candide renvoya un Chrétien, sous prétexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le poursuivoient, sans favoriser le tumulte. Asper en voyant un qui cédoit à de légers tourmens, ne le contraignit point à sacrifier, après avoir déclaré à son conseil qu'il étoit fâché que cette affaire lui fût venue. Pudens, comme on lui eut envoyé un Chrétien, ayant compris par le titre de l'accusation, qu'elle étoit calomnieuse, la déchira, & renvoya l'accusé, disant qu'il ne l'interrogeroit point sans accusateur légitime, suivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique; car Tertullien ajoute : Tout cela vous peut être attesté par vos officiers & par vos conseillers, qui ont eux-mêmes obligation aux Chrétiens. Le secrétaire de l'un d'eux fut délivré d'un démon, qui l'alloit précipiter : un parent d'un autre, un petit garçon d'un autre : & combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler des gens du commun, ont été délivrés des démons, ou guéris de leurs maladies? Il marque en ces termes que la persécution duroit toujours : Encore à présent ce nom est persécuté par le commandant de la légion, & par le gouverneur de la Mauritanie; mais jusqu'au glaive seulement, comme il a été ordonné au commencement. C'est-à-dire, que ces officiers se contentoient de faire mourir les Chrétiens, sans les tourmenter. Il finit, en représentant leur grand nombre, & de personnes considérables, sur-tout à Carthage.

XLIII. Occupations d'Origene. *Eus. VI. hist. c. 14.*

Origène continuoit toujours d'enseigner à Alexandrie : mais le desir de voir l'église de Rome si ancienne, le porta à y faire un voyage vers ce même tems, sous le pontificat de Zéphyrin. Son séjour n'y fut pas long; & il retourna bientôt à Alexandrie, reprendre ses occupations ordinaires, sous l'évêque Démétrius, qui l'exhortoit & le supplioit presque de s'appliquer à servir l'église. Origène vit qu'il ne pouvoit suffire à l'étude profonde de la théologie, à l'explication de l'écriture, & en même tems à l'instruction de ceux qui venoient à lui, & qui ne le laissoient pas respirer, se succédant les uns les autres depuis le matin jusqu'au soir. Il partagea donc cette multitude, & choisit entre ses amis Héraclas pour le soulager. C'étoit un homme appliqué à la théologie, & d'ailleurs très-savant dans les humanités, *c. 15.*

& raisonnablement instruit de la philosophie. Il le chargea de donner les premieres instructions à ceux qui commençoient, se réservant les plus avancés.

c. 16. La passion qu'il avoit d'entendre l'écriture sainte, lui fit apprendre la langue hébraïque, quoique cette *Hier. de script. V. Huet. Orig. Lib. II. c. I.* étude ne convînt guères à son âge & à sa nation; car il avoit déja environ trente ans; & les Alexandrins, ni les autres Grecs, n'apprenoient pas volontiers les langues étrangeres. Il acheta donc les exemplaires hébraïcs, dont les Juifs se servoient, & rechercha les versions grecques, qui en avoient été faites, outre celle des Septante; c'est-à-dire, la version d'Aquila, de *Hier. in Jerem. XXXII. 30.* Théodotion & de Symmaque. Cette derniere venoit d'être faite du tems de l'empereur Sévere. L'auteur s'étoit plus attaché à rendre le sens que les paroles: & après avoir fait une premiere version, il en fit une *Eus. VI. hist. c. 17.* seconde. Il avoit été Chrétien, & passa à la secte des Ebionites, pour laquelle il écrivit contre l'évangile *Præf. in epist. ad Gal. ap. Ambros.* de S. Matthieu. Quelques-uns le font auteur de certains hérétiques demi Juifs, que l'on nommoit Symmaquiens.

Eus. VI. c. 18. Ce fut alors qu'Origène convertit à la foi catholique Ambroise, homme considérable à Alexandrie, pour ses richesses & pour son esprit; mais engagé dans les erreurs des Valentiniens. Etant convaincu & éclairé il se rendit, & fut depuis un des plus grands amis d'Origène. Il y eut plusieurs autres savans hommes, que la réputation d'Origène attira pour l'écouter, & non-seulement des hérétiques, mais des païens & des philosophes; car il ne se contentoit pas d'enseigner la doctrine chrétienne; il y joignoit la philosophie & les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus

beau naturel, il les introduisoit à la philosophie, leur enseignant la Géométrie, l'arithmétique, & les autres sciences préliminaires : puis il leur montroit les sectes des philosophes & leurs différentes opinions, expliquoit leurs écrits, & y faisoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanités, ceux qui avoient l'esprit plus commun; assurant qu'elles n'étoient pas peu utiles, pour l'intelligence & la preuve des saintes écritures. Telles étoient ses raisons, pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines & de la philosophie. Sa réputation étoit si grande, même chez les païens, que souvent leurs philosophes le consultoient, lui dédioient des livres, ou faisoient mention de lui dans leurs écrits.

Il étoit ainsi occupé à Alexandrie, lorsqu'il vint un soldat apportant des lettres du gouverneur d'Arabie à l'évêque Démétrius & au préfet d'Egypte, afin de lui envoyer en diligence Origène, pour l'entretenir de science. Ils envoyerent Origène : il alla en Arabie, & ayant terminé en peu de tems l'affaire qui l'y avoit appellé, il revint à Alexandrie. Peu de tems après, une guerre civile assez violente, qui s'alluma, l'obligea d'en sortir; & ne se trouvant pas en sureté dans l'Egypte, il passa en Palestine, & s'arrêta à Césarée, où il se mit à enseigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Palestine, qu'il trouva une version de l'écriture sans nom d'auteur; car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jéricho, dans un vaisseau de terre, sous l'empereur Antonin fils de Sévere. Quoiqu'Origène ne fût pas encore prêtre, les évêques du pays l'inviterent, non-seulement à parler, mais à expliquer les écritures dans l'assemblée publique de l'église. Démétrius, évê-

Eus. VI. *hist.* c. 19.

que d'Alexandrie s'en plaignit : mais Alexandre de Jérusalem & Théoctiste de Césarée lui répondirent en ces termes : Ce que vous ajoutez dans vos lettres, qu'il est inoui que les laïcs parlent devant les évêques, & expliquent les écritures, il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car lorsque l'on trouve des hommes capables d'aider les freres, dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple : comme à Larande l'évêque Néon a fait parler Evelpis : à Icone, l'évêque Celse a employé Paulin ; à Synnade, l'évêque Attique a employé Théodore. C'étoient tous de saints personnages ; & il est à croire que le même se pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en ayons pas de connoissance. Ainsi parloit Alexandre évêque de Jérusalem. Démétrius écrivit à Origène, & lui envoya même des diacres de son église, pour le presser de revenir à Alexandrie : il revint, & reprit ses études & ses occupations ordinaires.

AN. 215. XLIV. Mort de Caracalla. Macrin, empereur. Huet. II. Origen. c. 2. Herod. lib. 4.

La guerre qui avoit chassé Origène d'Alexandrie, étoit apparemment le désordre qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquiéme année de son regne, 215. de Jesus-Christ. Le peuple de cette grande ville railleur & insolent s'étoit moqué de lui, principalement sur la mort de son frere, & il avoit résolu de s'en venger. Mais il dissimuloit & feignoit d'aimer cette ville, à cause d'Alexandre le grand son fondateur, qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solemnité : ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une revûe : mais tandis qu'il les amusoit de paroles, il les fit environner par ses troupes, puis se retira ; & à un certain signal, on les

tua

tua tous, avec leurs parens & les autres, qui s'y trouverent engagés. En même tems l'armée se saisit des rues & des toits des maisons : chaque citoyen eut ordre de demeurer chez lui, & chaque soldat ordre d'égorger son hôte. Avec les Alexandrins périrent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur, parce que, dans une si grande ville, on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour & nuit. On jettoit les corps dans des fosses profondes, pour en dérober la connoissance; & l'empereur n'osa publier le nombre des morts : mais il écrivit au sénat, qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient mérité. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait souffrir tant de martyrs durant la persécution de Sévere.

L'empereur Caracalla étoit extrêmement curieux & soupçonneux; & sçachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous côtés des magiciens, des astrologues, des aruspices & des imposteurs de toutes sortes : il rendit de grands honneurs à la mémoire d'Apollonius de Tyane, & lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mésopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome, de chercher les meilleurs magiciens, & même de consulter les esprits des morts, pour sçavoir quelle devoit être sa fin & si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit qu'il se gardât de Macrin, l'un des deux préfets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur, la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui résolut de le prévenir. Il se servit pour l'exécution d'un centurion nommé *Herod. lib. 4.*

Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc l'empereur partit de Carres en Mésopotamie, pour aller à un temple de la lune, & y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arrêta pour quelque nécessité naturelle. Martial feignant d'être appellé, s'approcha de lui par derriere, le frappa dans la jointure des cuisses, & le tua sur le champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, après avoir vécu vingt-neuf ans, & en avoir regné six
Epit. Dion. p. 358. & deux mois : il fut tué le huitiéme d'Avril, l'an de
AN. 217. Jesus-Christ 217. Il y eut deux jours d'interregne ; & le onziéme du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il déclara aussi-tôt César son fils Diaduménien, qu'il nomma Antonin, & lui donna même ensuite le titre d'empereur : mais ils ne regnerent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Césarée en Mauritanie, & se nommoit Opilius Macrinus.

XLV. Traités de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.

Le pape Zéphyrin mourut cette même année 217. après avoir tenu le S. siége près de vingt ans ; & Caliste lui succéda, qui le tint cinq ans. A Antioche, l'évêque Asclépiade mourut, & Philéus lui succéda. C'est le tems du traité de Tertullien de la Monoga-
c. 3. mie ; car il dit qu'il y avoit environ 160. ans depuis les apôtres, particulierement depuis les épîtres de saint Paul aux Corinthiens, que l'on rapporte ordinairement à l'an 57. Ce livre est écrit ouvertement contre la doctrine de l'église catholique, qui approuvoit les secondes nôces, suivant l'autorité de saint Paul, &
c. 4. condamnoit comme hérésie la doctrine de Montan, qui les rejettoit, prétendant que le Paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres.

Tertullien écrivit ensuite le traité des jeûnes, pour soutenir les nouvelles loix que les Montanistes vouloient imposer en cette matiere. Les Catholiques ne reconnoissoient pour jeûnes d'obligation dans la loi nouvelle, que ceux qui précédoient la pâque, en mémoire de la passion de Jesus-Christ, & que l'on a nommés depuis le Carême. C'est ainsi que l'église entendoit cette parole de Jesus-Christ, qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté. Ce jeûne de la pâque duroit jusqu'à l'heure de vêpres, c'est-à-dire jusqu'au soir. Il y avoit d'autres jeûnes, qui n'étoient que de dévotion; sçavoir toutes les semaines la quatriéme & la sixiéme férie, c'est-à-dire le mercredi & le vendredi : ce jeûne s'appelloit la station; il y avoit les jeûnes commandés par les évêques, pour les besoins des églises : & ceux que chacun s'imposoit par sa dévotion particuliere. Ces jeûnes de dévotion ne duroient que jusqu'à none. Quelques-uns ajoutoient au jeûne la xérophagie, c'est-à-dire, l'usage des viandes séches, s'abstenant non-seulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & succulens, & quelques-uns se réduisoient au pain & à l'eau : mais ces austérités étoient de dévotion. Tels étoient les jeûnes des Catholiques, selon Tertullien même, que l'on ne soupçonnera pas de les avoir flattés, en ce traité. Origène, presque dans le même tems, en parle à peu près de même.

c. 2. *Const. Apost. v. c. 18.* *Matth. IX. 15.* *Marc. II. 20.* *c. 13.* *Orig. hom. 10. in Levitic.*

Les Montanistes ajoutoient plusieurs autres jeûnes, qu'ils regardoient comme d'obligation, prétendant que le Paraclet les avoit ordonnés : & tous leurs jeûnes étoient jusqu'au soir & avec xérophagie, à laquelle ils joignoient l'abstinence du bain, grande austérité en

c. 14.

pays chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence & l'utilité du jeûne : mais il ne prouve point cette prétendue obligation, au-delà de la prati-
c. 9. que universelle de l'église. Il marque la xérophagie comme recommandée en tems de persécution, pour se préparer au combat; les prieres solemnelles à tierce,
c. 10. à sexte & à none : la raison de jeûner jusqu'à none, pour honorer la mort de Jesus-Christ, & à vêpres pour sa sépulture. Il marque les jours que les Chrétiens distinguoient des autres ; sçavoir, la fête de Pâque & celle de la Pentecôte, avec les cinquante jours entre les deux, que l'on passoit en toute sorte de joie ; les stations de la quatriéme & de la sixiéme férie, le jeûne de la Parasceve, c'est-à-dire du grand vendredi, auquel les Catholiques joignoient quelquefois le samedi.
c. 13. Il dit qu'en Gréce on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les églises assemblées, pour traiter en commun les affaires les plus importantes; & que ces assemblées commençoient par des stations & des jeû-
c. 17. nes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux évêques par honneur.

XLVI. De la pudicité. *Const. Apost.* 2. c. 28.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'église qui recevoit à pénitence ceux qui après le baptême étoient tombés dans la fornication, ou même dans l'adultere. Le pape avoit fait un décret sur ce sujet, dont il se moque en ces termes : J'apprens que l'on a proposé un édit & même péremptoire : le souverain pontife, c'est-à-dire, l'évêque des évêques, dit : Je remets les péchés d'adultere & de fornication, à ceux qui auront accompli leur pénitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, & c'est par ironie que Tertullien les leur donne : mais cette raillerie eût

été sans fondement, si le pape n'eût été en effet regardé par tous les Catholiques, comme le chef de la religion & le pasteur des évêques mêmes. Il lui donne ensuite c. 13.
les titres de pape & d'apostolique, que les Catholiques lui donnoient. Les Montanistes prétendoient qu'il y c. 21.
avoit des péchés irrémissibles ; sçavoir, l'idolâtrie, l'homicide & l'adultere ; c'est-à-dire, que Dieu seul pouvoit remettre, mais pour lesquels l'église n'accordoit point de pardon. Ils ne laissoient pas de mettre en pénitence ceux qui y étoient tombés : mais ils réservoient à Dieu de les absoudre. Ils comptoient pour péchés c. 19.
rémissibles les péchés journaliers, au rang desquels Tertullien met : se fâcher injustement, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par nécessité. Il suppose en plusieurs endroits, que les Catholiques n'admettoient point à pénitence les idolâtres & les homicides : ce qui toutefois ne s'accorde pas avec les autres monumens de ce même siécle. Il est constant que trente ans après, S. Cyprien & toute l'église catholique d'Afrique accordoit la pénitence & l'absolution à ceux qui après leur baptême étoient tombés dans l'idolâtrie. Mais Tertullien remarque fort bien, que l'église catholique n'imposoit point de pé- c. 10.
nitence pour les péchés commis avant le baptême, dans l'ignorance.

En se proposant les objections des catholiques, il dit : Vous pourrez commencer par les paraboles, où c. 17.
l'on voit la brebis perdue, que le Seigneur cherche & rapporte sur ses épaules. Montrez jusqu'aux peintures de vos calices, y pourra-t-on distinguer si cette brebis signifie le pécheur chrétien ou le païen ? Et ensuite : Vous aurez le suffrage du pasteur, que vous peignez c. 10.

sur vos calices. Les Chrétiens avoient donc dès-lors des images dans les églises & sur les vases sacrés : & Tertullien, tout envenimé qu'il étoit contre les Catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il mar-
c. 13. que les cérémonies de la pénitence en ces termes : Et vous, introduisant dans l'église un adultere pénitent, pour adoucir les freres en sa faveur, vous le ferez prosterner au milieu de la place devant les veuves & les prêtres, avec le cilice & la cendre, défiguré à faire horreur : les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous cependant, bon pasteur & pape béni, vous prêchez sur son malheur, avec tout l'artifice possible, pour exciter la compassion, & vous chercherez vos chévres dans la
c. 21. parabole de la brebis. Il reconnoît que l'église a le pouvoir de remettre les péchés, & que les Catholiques le fondoient sur la promesse faite à S. Pierre. Il
c. 22. reconnoît aussi que l'église accordoit le pardon des
c. 24. pénitens aux prieres des martyrs. Il parle ainsi des mariages clandestins : Chez nous les conjonctions cachées, c'est-à-dire, qui n'ont pas été auparavant déclarées dans l'église, courent hasard d'être traitées comme l'adultere & la fornication : de peur qu'elles n'évitent l'accusation sous prétexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer, à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges ; c'est-à-dire, que depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'église, que couvertes d'un grand voile jusqu'à la ceinture. Il y
c. 17. marque quelles étoient les vierges nommées veuves ; celles que l'évêque mettoit au même rang, & leur
c. 9. attribuoit comme aux veuves une pension de l'église.

L'empereur Macrin, au lieu d'aller à Rome, où il étoit desiré, demeura à Antioche, où il se rendit méprisable aux troupes, par une gravité affectée, & un luxe excessif; car il étoit plutôt homme de ville qu'homme de guerre, & toutefois il exerça sur les soldats de grandes cruautés, sous prétexte de discipline. L'impératrice Julie, femme de Sévere, & mere de Caracalla, avoit laissé une sœur nommée Mésa, qui s'étoit retirée au lieu de sa naissance à Emese en Phénicie: elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohémia étoit mere de Bassien, âgé de quatorze ans: & Maméa d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Mésa avoit procuré à Bassien le sacerdoce d'un temple de réputation, qui étoit à Emese, dédié au soleil, sous le nom Syrien d'Elagabal, c'est-à-dire, le dieu des montagnes: & dont l'idole n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel. Bassien étoit parfaitement beau, & attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une couronne d'or chargée de pierreries, dansant avec une grace merveilleuse, au son des flutes & des autres instrumens, qui accompagnoient les sacrifices. Son aïeule Mésa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoiqu'il passât pour avoir un autre pere. Les troupes, déja dégoutées de Macrin, le prirent en affection: ils le reçurent dans un camp qu'ils avoient près d'Emese, & le déclarerent Empereur. Les autres armées, après quelque résistance, abandonnerent Macrin, qui s'enfuit, & fut tué avec son fils, l'an de Jesus-Christ 218. le troisiéme de Juin, n'ayant regné que quatorze mois. Le nouvel Empereur vint à Rome l'an-

XLVII. Mort de Macrin. Héliogabale empereur. *Herod. l. v.*

Lamprid. in Heliog. & ibi Salmas.

AN. 218.

née ſuivante, & y apporta ſon dieu, dont le nom lui demeura. Il ſe nommoit auparavant, Lupus Avitus Varius Baſſien; & depuis qu'il fut reconnu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajouta les noms d'Aurélius Antonin: mais il eſt plus diſtingué par le nom d'Elagabal ou Héliogabale, ſuivant la prononciation grecque.

Lamprid. Il apporta donc ce dieu à Rome, & lui fit bâtir un temple au mont Palatin, où il voulut transférer l'idole de Cybele, le feu de Veſta, le Palladium, & tout ce que les Romains avoient de plus ſacré; car il vouloit que l'on n'adorât que ſon dieu, qu'il préféroit à Jupiter même. Pour lui donner une épouſe digne de lui, il fit apporter de Carthage la déeſſe nommée Céleſte, & la plaça au même lieu, diſant qu'il vouloit y transférer auſſi la religion des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens même. Il ſe fit circoncire, & s'abſtenoit de la chair de porc: ſouvent il paroiſſoit en public vêtu à la ſyrienne en ſon habit de ſacrificateur: ce qui lui attira le ſurnom d'Aſſyrien, avec le mépris & la haine des Romains.

Epit. Dion. p. 367.

XLVIII. Mort d'Héliogabale. Alexandre empereur.

Toute ſa vie n'étoit que ſuperſtition & débauche. A l'âge de quatorze ans il étoit déja le plus corrompu de tous les hommes, & ne reſpiroit que les plaiſirs les plus infâmes, les profuſions les plus exceſſives, & tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté, & fit mourir pluſieurs perſonnes conſidérables, qui n'avoient pas aſſez de complaiſance pour ſes folies. Enfin il entreprit contre la vie de ſon couſin Alexien, qu'il avoit adopté & fait Céſar, & que dès-lors on nomma Alexandre. Il devint odieux à Héliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raiſonnable, & n'imitoit point ſes emportemens. Héliogabale

gabale s'étant donc rendu insupportable à tout le monde, fut tué avec sa mere : on traîna leurs corps par les rues de Rome, puis on les jetta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, & en avoit regné trois & neuf mois. Il périt l'an de Jesus-Christ 222. le sixiéme de Mars. le même jour Alexandre fut reconnu empereur dans le sénat, avec de grandes acclamations, du consentement des soldats & du peuple.

Il n'étoit encore que dans sa seiziéme année : mais ses inclinations étoient bonnes, & il avoit été bien élevé par les soins de sa mere Mamée. Elle lui avoit même inspiré des sentimens favorables pour les Chrétiens, & il les laissa en paix pendant tout son regne. Il avoit un premier cabinet ou oratoire domestique, où tous les matins il rendoit des honneurs divins aux princes qui avoient été mis entre les dieux, & aux ames qu'il estimoit les plus saintes : entre lesquelles il mettoit Apollonius de Tyane, Jesus-Christ, Abraham & Orphée. C'est ce que rapporte Lampride historien païen, écrivant à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain ; & il ajoute : Il voulut faire un temple à Christ, & le recevoir entre les dieux, & l'on dit qu'Adrien en avoit eu la pensée ; car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on appelle aujourd'hui d'Adrien, parce qu'ils n'ont point de divinités. On dit qu'il les avoit préparés pour cela : mais il en fut empêché par ceux qui consultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde seroit Chrétien, s'il exécutoit son dessein, & que l'on abandonneroit les autres temples. Ce sont les paroles de Lampride.

Lamprid. p. 223. E.

Id. p. 229. C.

Epiph. haeres. 30. n. 13.

Il dit encore, que les Chrétiens ayant occupé un

Id. p. 132. D.

lieu qui avoit été public, & que des cabaretiers di-ſoient leur appartenir : Alexandre répondit qu'il va-loit mieux que Dieu y fût ſervi, de quelque maniere que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il diſoit ſouvent à haute voix cette ſentence, qu'il avoit appriſe des Juifs ou des Chrétiens : Ne fais pas à autrui, ce que tu ne veux pas que l'on te faſſe. Il la faiſoit dire par un crieur, quand il châtioit quelqu'un ; & l'aimoit telle-ment, qu'il la fit écrire dans le palais & dans les bâti-

Id. p. 130. B. mens publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces ou d'autres officiers, il propoſoit leurs noms en public, avertiſſant le peuple que ſi quelqu'un avoit à les accuſer de quelque crime, il le prouvât clai-rement, ſous peine de la vie. Il eſt honteux, diſoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens & la vie des hommes, ce que font les Chrétiens & les Juifs, en publiant les noms de ceux qui doivent être ordonnés pour le ſacerdoce. En

Contr. Celſ. lib. VIII. inf. effet, Origène, qui écrivoit alors, témoigne avec quel ſoin les Chrétiens choiſiſſoient ceux qui étoient appel-

Ibid. lib. III. lés au gouvernement des ames ; & ſoutient que les magiſtrats politiques ne leur étoient aucunement com-parables. Quelques-uns nommoient l'empereur Ale-

Lampr. p. 123. D. xandre par raillerie Archiſynagogue, peut-être parce qu'il étoit Syrien de naiſſance, & favoriſoit les Juifs.

XLIX. Juriſconſul-tes ennemis des Chrétiens.

Calend. Buch.

AN. 122.

Quoiqu'il ait auſſi été favorable aux Chrétiens, on ne laiſſe pas de compter pluſieurs martyrs de ſon tems : entr'autres le pape Caliſte, qui mourut la premiere année de ſon regne, 122. de Jeſus-Chriſt, & Urbain lui ſuccéda. Mais on peut croire que c'étoit les magiſtrats, qui, à l'inſçu de l'empereur, perſécutoient les Chré-tiens, particulierement les juriſconſultes, leurs grands

ennemis. Car Alexandre voulant réparer les désordres des regnes passés, mit dans ses conseils & dans les plus grandes charges Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin, & plusieurs autres jurisconsultes célébres, dont nous voyons encore les décisions dans le digeste. Or ces jurisconsultes, attachés aux anciennes loix Romaines, regardoient la religion chrétienne comme une nouveauté étrangere, & une source de division & de trouble. Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconsul, dans le septiéme livre duquel il avoit recueilli toutes les ordonnances des princes, qui marquoient les peines que l'on devoit imposer aux Chrétiens. Ce même Ulpien fut préfet de Rome; & il étoit de la charge du préfet de rechercher les malfaiteurs, & empêcher les séditions. Par le conseil de ces sages, l'empereur Alexandre fit plusieurs beaux reglemens: entr'autres, il défendit de porter à son trésor le tribut que payoient les lieux infâmes, & l'employa aux réparations des théâtres & des autres ouvrages publics. Mais d'ailleurs il favorisa les astrologues, & leur permit d'enseigner publiquement: lui-même étoit fort sçavant dans la vaine science des aruspices, & possédoit celle des augures mieux que les Gascons, les Espagnols & les Pannoniens.

Lamp. Alex. inf.

Lactant. v. instit. c. 11. 12.

Lampr. p. 521. E.

LI. Travaux d'Origène.

Pagi an. 226. n. 3.

La cinquiéme année de son regne, 226. de Jesus-Christ, Artaxerxe Persan, ayant vaincu Artaban roi des Parthes, éteignit cette puissance, & rétablit celle des Perses. Il fit ensuite la guerre aux Romains: ensorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, & séjourna à Antioche l'an 229. Sa mere Mamée ne le quittoit point: elle avoit de la religion & de la curiosité: si bien qu'ayant oui parler d'Origène,

AN. 229. *Eus. VI. c. 21.*

elle lui envoya une escorte, & le fit venir. Il demeura du tems auprès d'elle, & lui montra par ses discours la gloire du Seigneur, & la puissance de sa doctrine : puis il retourna à ses occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires sur l'écriture, y étant principalement excité par Ambroise, qui étoit très-riche, & lui donnoit tous les secours nécessaires.

Eus. VI. c. 23.

Plus de sept notaires étoient toujours prêts à écrire ce qu'il dictoit, & se soulageoient en se succédant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre les notes au net, & même des filles exercées à bien écrire travailloient à transcrire ses ouvrages. Les anciens appelloient notaires, ceux qui sçavoient l'art d'écrire en notes abrégées, dont chacune valoit un mot; & qui écrivoient si vîte, qu'ils n'avoient point de peine à suivre la parole, dans les discours les plus animés. C'est ainsi que l'on rédigeoit les dépositions des témoins, les procédures judiciaires, les délibérations du sénat, & tous les autres actes publics : ensorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient été prononcées, jusqu'aux exclamations & aux interruptions. On nommoit libraires ou antiquaires, ceux qui transcrivoient au net & en beaux caracteres, ou du moins lisibles, ce qui avoit été écrit en notes. Ambroise fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à toutes ces personnes qui travailloient pour Origène. Il avoit lui-même beaucoup d'esprit, & de sçavoir, comme témoignoient ses lettres à Origène : & Origène reconnoissoit qu'il lui aidoit à composer & à corriger ses ouvrages. Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faisoit ses efforts pour se mettre au-dessus de l'homme, & pour être spirituel : toute-

Orig. epist. de Sus. in fine. Id. præfat. in Joan. p. 3. A. G. L.

fois il étoit marié à une femme nommée Marcelle, dont il avoit des enfans : il fut diacre & confesseur de Jesus-Christ. Origène étant donc aidé de la sorte, commença ses commentaires sur l'écriture, à Alexandrie, environ l'an 229. Premierement il composa les cinq premiers tomes sur S. Jean : puis les huit premiers des douze sur la Genèse : il expliqua les vingt-cinq premiers pseaumes & les lamentations de Jérémie : il composa les livres des principes & les stromates.

Hier. script. Ambr. Huet. Orig. 1. c. 2. 11. 9.

AN. 229. *Eufeb.* VI. *hist. c.* 24.

II. Autres écrivains ecclésiastiques. S. Hyppolyte. *Hier. de script.*

Nous voyons d'autres écrivains ecclésiastiques sous Zébin & Sébennus évêque d'Antioche, qui succéda à Philétus, la septiéme année de l'empereur Alexandre, 229. de Jesus-Christ. On en marque trois entre les autres, Géminus ou Géminien prêtre, dont nous n'avons plus les écrits : deux évêques, Bérylle de Bosre en Arabie, & Hyppolyte, on ne sçait de quelle église. Alexandre évêque de Jérusalem eut soin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulierement leurs lettres, dans la bibliothéque qu'il dressa pour son église ; & Eusèbe les y voyoit encore cent ans après. Ce fut cet Hippolyte qui inventa un nouveau calcul, pour trouver le jour de la pâque, par le moyen d'un cycle de seize ans, que nous avons encore. Il y marque les caracteres de la premiere année du regne d'Alexandre, en disant que le quatorziéme de la lune fut le treiziéme d'Avril un samedi, ce qui ne convient qu'à l'an de Jesus-Christ 222. Il fit plusieurs commentaires sur divers livres de l'écriture, & plusieurs traités ; entr'autres un de l'Antechrist, & une homélie à la louange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la présence d'Origène.

Eufeb. VI. *hist. c.* 20. *Id.* VI. 2. 22. *Hier. script.* v. *Pagi an.* 222.

De tout cela il ne reste que quelques fragmens,

Phot. cod.

121. *Bibl. patr. t. 2. init.*

particulierement du livre des héréſies, finiſſant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même tems. Nous avons bien un traité de l'Antechriſt ou du jugement, ſous le nom de S. Hyppolyte : mais on ne croit pas qu'il ſoit de lui. Il fut martyr, & on croit qu'il mourut à Porto en Italie : ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome à l'embouchure du Tibre : mais elle ne ſubſiſte plus ; on en voit ſeulement quelques ruines, & de l'égliſe de S. Hippolyte, avec le puits où l'on dit qu'il fut jetté, & qui eſt maintenant comblé. En 1551. on trouva près l'égliſe de S. Laurent hors de Rome une ſtatue de marbre, aſſiſe dans une chaire, avec des inſcriptions, qui font croire qu'elle eſt de S. Hippolyte ; car elles contiennent un catalogue de ſes ouvrages, & deux cycles de huit années ; l'un pour les quatorziémes lunes, l'autre pour les dimanches : & c'eſt le plus ancien canon paſchal que nous ayons. Cette ſtatue eſt dans la bibliothéque vaticane. Le pape Urbain mourut l'an 230. après avoir tenu le S. ſiége environ huit ans ; & Pontien lui ſuccéda.

Baron. an. 207. n. 15. Mabill. Iter. Italic. 22. Fev. 1686.

Gruter. p. 140. 141.

Lib. pontif. v. Pagi an. 231. n. 2.

LII. Noëtus hérétique.

L'hérétique Noëtus étoit d'Aſie, né à Smyrne. Il ſoutenoit, comme Praxéas en occident, qu'il n'y avoit point de diſtinction entre les perſonnes divines ; que le Pere avoit ſouffert, & étoit le même que le Fils ; qu'il étoit viſible & paſſible quand il vouloit. Les prêtres de l'égliſe d'Epheſe, où il étoit, le firent venir devant eux, & l'interrogerent s'il étoit vrai qu'il ſoutînt cette erreur, que perſonne n'avoit encore avancée ; & d'abord il la nia : mais enſuite ayant attiré dix hommes à ſon parti, il devint plus hardi, & enſeigna publiquement ſon héréſie. Les mêmes prêtres le firent

Epiph. hær. 57. n. 1. Theodor. hæret. fab. Lib. III. c. 3.

encore venir, avec ceux qu'il avoit séduits : il leur dit : Quel mal ai-je fait ? Je ne glorifie qu'un seul Dieu; je n'en connois qu'un seul, & nul autre, qui ait été engendré, qui ait souffert, qui soit mort. A quoi les prêtres répondoient : Nous honorons aussi un seul Dieu & un seul Christ; mais comme nous le connoissons, un Christ Fils de Dieu, qui a souffert, qui est mort, qui est ressuscité, qui est allé au ciel, qui est à la droite du Pere, qui viendra juger les vivans & les morts : c'est ce que nous avons appris des écritures divines, & ce que nous sçavons. Comme Noëtus demeuroit opiniâtre, il fut chassé de l'église avec ses disciples. Il étoit si insensé, qu'il se nommoit Moïse, & son frere Aaron.

LIII. Ordination d'Origène & sa condamnation. *Hier. de script. Orig.*

Cependant Origène fut obligé d'aller à Athènes, pour secourir les églises d'Achaïe, travaillées de plusieurs hérésies. Il partit d'Egypte avec une lettre ecclésiastique de son évêque, & passa en Palestine. Il s'arrêta à Césarée, où Téoctiste évêque du lieu, & Alexandre évêque de Jérusalem lui imposerent les mains, & l'ordonnerent prêtre ; à l'âge de quarante-cinq ans; car c'étoit environ l'an 230. Démétrius évêque d'Alexandrie le trouva fort mauvais, soit par jalousie du mérite d'Origène, soit par le zèle de la discipline ecclésiastique. Il publia alors la faute qu'Origène avoit commise, se faisant eunuque, qui jusques-là avoit été tenue secréte. Car cette mutilation étoit défendue par les loix de l'église, & rendoit irrégulier : celui qui se la faisoit étoit regardé comme homicide de soi-même, & ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jérusalem se défendoit, en disant qu'il n'avoit ordonné Origène, que sur le témoignage avantageux que Démétrius lui-même en avoit donné par ses lettres : toute-

AN. 230.

Const. apost. 22.

Hier. script. in Alex.

fois cette ordination excita des troubles qui durerent long-tems dans l'église. Origène fit son voyage en Gréce, & revint à Alexandrie, où il continua les écrits qu'il avoit commencés.

Sup. n. 43. L'évêque Démétrius avoit déja témoigné de l'aigreur contre lui, en se plaignant qu'à son premier voyage de Palestine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïc. Son ordination l'irrita beaucoup plus: outre l'irrégularité qui s'y trouvoit, il releva plusieurs erreurs, qui paroissoient dans les ouvrages d'Origène, & assembla un concile d'évêques & de prêtres, où il lui fut fait défense d'enseigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origène se retira à Césarée en Palestine, laissant à Héraclas la conduite de son école, pour l'instruction des fidéles: c'étoit la dixiéme année de l'empereur Alexandre, 231. de J. C. Démétrius passa plus avant ensuite, & dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origène une sentence de déposition qu'il leur fit souscrire: enfin il en vint jusqu'à l'excommunication; & écrivit de tous côtés pour le faire rejetter de la communion de tous les évêques. Démétrius mourut peu de tems après, la même année 231. après avoir tenu le siége d'Alexandrie quarante-trois ans, & Héraclas lui succéda.

Phot. cod. 118. in Pamph.

Euseb. VI. hist. c. 26.

AN. 231.

Sup. liv. IV. n. 30.

LIV. Erreurs d'Origène.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origène, se trouvoient principalement dans son traité *Peri Archôn*, c'est-à-dire, des principes, qui étoit comme une introduction à la théologie. Nous ne l'avons que de la version de Rufin, qui l'a corrigé autant qu'il a pu, & déclare qu'il en a ôté tout ce qui paroissoit contraire à la doctrine de l'église, principalement touchant la Trinité: toutefois nous y lisons encore des opinions hardies

Ruf. præf. in lib. I. & II.

hardies & singulieres, qui n'étant point tirées de la tradition de l'église, ont été universellement rejettées, nonobstant la grande autorité d'Origène. Dans ce traité des principes, il entreprend de renverser par les fondemens les hérésies de Valentin, de Marcion & des autres semblables, qui, pour trouver la cause du mal, avoient inventé deux principes, & vouloient qu'il y eût des esprits & des hommes de deux natures différentes: les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origène établit au contraire, qu'il *Lib. I. c. 8.* n'y a que Dieu qui soit de sa nature bon & immuable; *c. 5. 6.* que toute créature est sujette au changement, & capable de bien ou de mal; que la cause du mal est l'imperfection de la créature raisonnable, qui usant mal de sa liberté, déchoit de la perfection de son origine, par sa pure faute.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre, qu'il *Lib. III. c. 1.* prouve solidement, & par la raison & par l'écriture, répondant à tous les passages dont les hérétiques abusoient pour les combattre. Mais il en pousse les con- *Lib. II. c. 1.* séquences; car il prétend que l'inégalité des créatu- *8.* res n'est que l'effet de leur mérite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'esprits égaux, qui la plupart ont failli, & selon les degrés de leurs fautes, ont été attachés à divers corps, créés exprès pour les punir: ensorte que de purs esprits ils sont de- *Lib. I. c. 8.* venus ames, ou d'anges, ou d'astres, ou d'hommes. *II. c. 8.* *II. c. 2.* Car il tient les anges composés d'ames & de corps très- *I. c. 7.* subtils, & appliqués suivant leur mérite à différens ministeres. Il tient aussi que les astres sont animés: & ne sont que de belles prisons, pour des esprits moins coupables, que ceux qui habitent ce bas monde. Celui *II. c. 6.*

de tous les esprits qui dès le commencement s'est attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a mérité de lui être uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais séparé, & c'est l'ame de Jesus-Christ. Tous les autres esprits sont sujets à changer de bien en mal, & de mal en bien. La félicité des bienheureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne se l'attribuent à eux-mêmes, plutôt qu'à Dieu; & d'ailleurs le démon même cessera un jour d'être ennemi de Dieu: sa mauvaise volonté étant détruite, afin que Dieu soit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue suite de siécles; car après ce monde, il y en aura un autre & plusieurs autres, comme il y en a eu plusieurs devant: même il n'y a jamais eu de tems sans monde, & n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne soit oisif.

Lib. II. c. 3.
Lib. I. c. 6.
Lib. II. c. 1.
3. c. 5.
II. c. 21.
Plat. Georg. Edit. Serr. p. 478.
Lib. IV. c. 2.

Origène avoit puisé ces opinions dans la philosophie de Platon, qu'il sçavoit parfaitement. Il en avoit pris entr'autres ce principe spécieux: que les peines sont toutes médecinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les souffre: ce qui lui paroissoit plus propre à accorder la justice de Dieu avec sa bonté, que des peines éternelles. Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuie de quelque passage de l'écriture; mais souvent dans un sens détourné. Il distingue très-bien les trois sens de l'écriture, le littéral ou grammatical, le figuré ou allégorique, & l'anagogique ou mystique: il montre les erreurs des Juifs & des hérétiques, qui ont pris trop à la lettre des expressions figurées, & de ceux qui ont voulu trouver des mysteres partout. Mais il se trompe souvent dans l'application de ces regles: il donne trop au sens mystique, & néglige trop le littéral. Voilà les principales erreurs d'Ori-

gène : tellement renfermées dans ſon traité des principes, qu'elles en font le corps & le principal deſſein.

LV. Défenſe d'Origène.

Il eſt vrai qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant & les ſoumettant au jugement du lecteur. Il expoſe d'abord la foi de l'égliſe catholique, & ce qu'elle enſeigne univerſellement : il traite le reſte comme des queſtions problématiques, ſur leſquelles il propoſe ſes penſées avec une grande modeſtie. C'eſt ainſi qu'il peut être excuſé ſur les opinions qui ſont conſtamment de lui ; car il y en avoit d'autres qu'il déſavouoit abſolument, ſe plaignant que les hérétiques avoient falſifié ſes ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ſes lettres. Un certain héréſiarque, après que nous eûmes diſputé en préſence de pluſieurs perſonnes, prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajouta, en ôta, y changea ce qu'il voulut ; faiſant paroître ſous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même, & m'inſultant. Nos freres de Paleſtine en furent indignés, & m'envoyerent un homme à Athènes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni lu ni revu ; & je l'avois tellement négligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois : & je prens Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falſifié cet écrit, comme je lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit comme pour me ſatisfaire, qu'il avoit voulu orner & corriger notre diſpute. Voyez quelle correction ! C'eſt ainſi que Marcion ou Appelles ſon ſucceſſeur ont corrigé les évangiles & S. Paul. Il ajoutoit : A Ephéſe un certain hérétique m'ayant vu & n'ayant voulu, je ne ſçais pourquoi, ni conférer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma préſence, écrivit enſuite une conférence telle qu'il lui

Ap. Ruf. Apolog. pro Orig.

plut, sous son nom & sous le mien, & l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ai appris, & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétendue conférence: mais quand j'y fus, je le convainquis en présence de plusieurs témoins; & comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on représentât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les freres, qui connoissoient mon style & ma doctrine: il n'osa montrer le livre, & sa fausseté fut convaincue. Ainsi parloit Origène. Mais enfin ses ouvrages demeurerent infectés de plusieurs erreurs, tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les hérétiques y avoient malicieusement insérées; & ces erreurs trouverent plusieurs sectateurs, à cause de la grande réputation de la doctrine & de la vertu de l'auteur, & causerent dans les siécles suivans de grands troubles dans l'église.

LVI. Disciples d'Origène. *Eus.* VI. 26. 27.

Origène s'étant retiré en Palestine, passa quelque tems à Jérusalem, où il visita les saints lieux; mais son principal séjour fut à Césarée, près de l'évêque Théoctiste, qui aussi-bien qu'Alexandre de Jérusalem lui donna toujours à lui seul la charge d'expliquer l'écriture sainte, & d'enseigner la doctrine de l'église. *Ibid. c.* 30. Il eut alors un grand nombre de disciples, qui des pays les plus éloignés venoient en Judée exprès pour *Eus.* VI. 27. l'entendre. Firmilien évêque de Césarée en Cappadoce étoit célebre dès-lors: il avoit une telle affection pour Origène, qu'il le pria quelquefois de venir chez lui, pour l'utilité des églises, & quelquefois il vint le trouver en Judée, & passa quelque tems avec lui, pour s'instruire de plus en plus des choses divines.

Mais de tous les disciples qu'eut Origène pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Théodore depuis nommé Grégoire, & surnommé Thaumaturge, c'est-à-dire, faiseur de miracles. Il étoit de Néocésarée dans le Pont: né de parens nobles & riches; mais d'un pere païen: il le perdit à quatorze ans; & dès-lors il commença à avoir quelque connoissance de la vraie religion. Sa mere lui fit étudier la rhétorique, & il y réussit tellement, que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son tems: il eut aussi un maître pour la langue latine, nécessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître qui savoit le droit Romain l'excita à l'étudier, & lui en donna les commencemens: pour s'y perfectionner on lui conseilla d'aller à Béryte en Phénicie, où étoit alors une école célébre des loix Romaines, & il se proposa de passer jusqu'à Rome.

Ibid. c. 30.

Greg. Nyss. vita Thaum. Greg. Thaum. in Orig. p. 55.

Cependant le gouverneur de Palestine avoit emmené avec lui le beaufrere de Théodore mari de sa sœur, pour se servir de ses conseils: comme il étoit ordinaire aux magistrats Romains, d'avoir auprès d'eux des jurisconsultes, qui les soulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme ne pouvant vivre long-tems séparé de sa femme, obtint du gouverneur des lettres, pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Néocésarée, avec les ordres nécessaires pour lui faire faire ce voyage, & à plusieurs personnes de sa suite. Le public fournissoit les voitures, & en chaque ville il y avoit des personnes chargées de loger & de défrayer ceux qui voyageoient ainsi. Comme il n'étoit pas de la bienséance que cette femme fît seule un si grand voyage, on persuada à son

frere Théodore de la ſuivre, puiſqu'auſſi-bien Céſarée, où ils alloient, n'étoit pas loin au-delà de Béryte, où il devoit aller pour ſes études. Un ſecond frere nommé Athénodore fut auſſi de ce voyage, au moins eſt-il certain qu'ils ſe trouverent tous deux enſemble à Céſarée.

LVII. Méthode d'Origène. *Gr. Thaum. ibid.*

Y étant arrivés, ils s'attacherent à écouter Origène, qui les y retint plus qu'ils ne penſoient. Il commença par les louanges de la philoſophie, c'eſt-à-dire de la vraie ſageſſe : montrant que pour vivre véritablement de la vie qui convient à des perſonnes raiſonnables, il faut s'appliquer premierement à ſe connoître ſoi-même, puis connoître les vrais biens qu'il faut chercher, & les vrais maux qu'il faut fuir. Il blâmoit l'ignorance & l'aveuglement de ceux qui vivent comme des bêtes ſans ſonger même à s'inſtruire, & faiſoit voir, que ſans cette philoſophie on ne peut avoir de vraie piété envers Dieu. Il continuoit ces diſcours pendant pluſieurs jours, avec une grace & une adreſſe merveilleuſe. Il ne diſputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raiſonnement ; mais il leur témoignoit une bonté & une affection ſinguliere, comme ne cherchant qu'à les ſauver & leur communiquer les vrais biens. Ses diſcours avoient une telle force, qu'il étoit impoſſible de lui réſiſter, & il ſe rendoit maître des eſprits ; & toutefois le commun des hommes ne le connoiſſoit point, & n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainſi les deux freres demeurerent comme charmés & unis à lui de l'amitié la plus intime, oubliant l'étude des loix, leur patrie & leurs parens, pour s'attacher uniquement à lui & à la philoſophie.

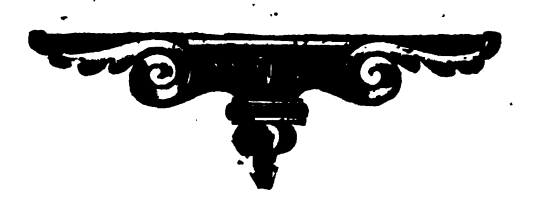
p. 62. Origène ne ſe contentoit pas de leur donner des

instructions superficielles; il creusoit & pénétroit leurs sentimens, il les interrogeoit & écoutoit leurs réponses, il les reprenoit & les terrassoit quelquefois par des questions socratiques qui les surprenoient. Enfin ayant découvert en eux un beau naturel, il n'omit rien pour le cultiver, pour domter ces esprits encore fiers, pour les rendre traitables & soumis à la raison. Les ayant ainsi préparés & excités à s'instruire par un enchaînement de discours engageans, dont ils ne pouvoient se défendre, il commença à leur donner les instructions solides de la vraie philosophie. Premierement de la logique, en les accoutumant à ne recevoir ni rejetter au hasard les preuves: mais à les examiner soigneusement, sans s'arrêter à l'apparence ni aux paroles, dont l'éclat éblouit, ou dont la simplicité dégoute, & ne pas rejetter ce qui semble paradoxe, & souvent se trouve le plus véritable: en un mot, à juger de tout sainement & sans prévention. Ensuite il les appliquoit à la physique; c'est-à-dire, à la considération de la puissance & de la sagesse infinie de l'auteur du monde, si propre à nous humilier.

Il leur enseignoit encore les mathématiques, principalement la géométrie & l'astronomie, & enfin la morale, qu'il ne faisoit pas consister en vains discours, en définitions & en divisions stériles; mais il l'enseignoit par la pratique, leur faisant remarquer en eux-mêmes les mouvemens des passions: afin que l'ame se voyant comme dans un miroir, pût arracher jusqu'à la racine des vices & fortifier la raison, qui produit toutes les vertus. Aux discours il joignoit les exemples, étant lui-même un modéle de vertu.

Après les autres études il les amena à la théologie, *p. 69.*

disant que la connoissance la plus nécessaire est celle de la premiere cause. Il leur faisoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, soit poëtes, soit philosophes, grecs ou barbares, excepté ceux qui enseignoient expressément l'athéisme, en niant qu'il y eût ni Dieu, ni providence. Il leur faisoit tout lire, afin que connoissant le fort & le foible de toutes les opinions, ils pussent se garantir des préjugés : mais il les conduisoit dans cette étude, les tenant comme par la main, pour les empêcher de broncher, & pour leur montrer ce que chaque secte avoit d'utile ; car il les connoissoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philosophe, quelque réputation qu'il eût : mais à Dieu seul & à ses prophétes.
72. D. Ensuite il leur expliquoit les saintes écritures, dont il étoit le plus sçavant interpréte de son tems. C'est ainsi que S. Grégoire Thaumaturge raconte lui-même la maniere dont Origène l'avoit instruit, par où l'on peut juger en général de sa conduite à l'égard de ses
Eus. VI. 32. autres disciples. Pendant ce séjour de Césarée, il continua ses commentaires sur l'écriture, & travailla sur Isaïe & sur Ezéchiel.



LIVRE

LIVRE SIXIE'ME.

DE's le tems que l'empereur Alexandre étoit en Orient, faisant la guerre contre les Perses, il apprit que les Germains avoient passé le Rhin & le Danube, & pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les réprimer; puis il marcha lui-même contr'eux, & vint à Maïence, avec sa mere Mamée qui ne le quittoit point. Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Thrace, plutôt barbare que Romain; car son pere étoit Goth, sa mere de la nation des Alains. Il étoit haut de plus de huit pieds, & si fort, qu'il remuoit lui seul un chariot chargé, que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, & d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pastre, puis simple cavalier; & de degré en degré, il parvint jusqu'au commandement des armées & au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes: l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, & de les dresser à la guerre, dont il sçavoit parfaitement tout le détail.

I. Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persécution. *Herod. lib.* VI. *Lamprid. p.* 135. *Capitol. in Max.*

Les soldats étoient ennuyés du gouvernement d'Alexandre, ou plutôt de sa mere, dont il dépendoit toujours, & dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur, & d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline: C'est pourquoi ils lui donnerent le nom de Sévere. Ils se révolterent donc, & reconnurent pour empereur Maximin, qui fit tuer Alexandre avec sa mere dans sa tente, où il s'étoit retiré. Il avoit regné treize ans & neuf jours,

& en avoit vécu vingt-neuf. Il fut tué le quatorziéme de Mars, l'an 235. de Jesus-Christ. Maximin étoit féroce & cruel. Ayant découvert une conspiration formée contre lui, il fit mourir sans forme de procès plus de quatre mille personnes : entr'autres les amis & les serviteurs d'Alexandre : & comme il y en avoit plusieurs de Chrétiens, ce fut une occasion de persécuter l'église.

AN. 235. *Capit. p. 142. A. Herod. lib.* VII.

Euf. VI. *c.* 28.

Les tremblemens de terre, qui arriverent dans le même tems, y contribuerent ; car les païens, même les plus sensés, ne manquerent pas d'en accuser les Chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamités publiques. Dans la Cappadoce & dans le Pont, plusieurs édifices furent ruinés, & des villes entieres abîmées. Sérénien, qui en étoit alors gouverneur, étoit un des jurisconsultes chéris d'Alexandre, cruel ennemi des Chrétiens. Les fidéles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Sévere, c'est-à-dire, depuis 24 ans, furent surpris de cette persécution ; & ils passoient d'un lieu à un autre pour s'en garantir ; car elle n'étoit pas universelle, mais seulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir que ceux qui enseignoient & qui gouvernoient les églises : mais on ne voit point que la persécution ait cessé pendant son regne, qui fut de trois ans ; & on remarque qu'il y eut des églises brulées : ce qui montre que les Chrétiens avoient dès-lors des lieux publics pour faire leurs assemblées.

Firmil. ap. Cypr. epist. 75.

II. Livre de Tertullien de la couronne.

Maximin associa à l'empire son fils Maxime ; & il est à croire qu'il fit à son avenement des libéralités aux soldats. Nous pouvons rapporter à cette occasion le livre de Tertullien de la couronne du soldat, écrit depuis sa chute, & après une longue paix dans l'église, & rien n'empêche qu'il ait vécu encore plu-

ſieurs années depuis. Voici donc comme il rapporte le fait, qui lui donna ſujet d'écrire. Les ſoldats s'approchoient couronnés de laurier, ſuivant la coutume, pour recevoir la diſtribution. Il y en eut un qui ſe préſenta la tête nue, tenant ſa couronne à la main. Les autres le montroient de loin, & s'en moquoient : les plus proches frémiſſoient de colere : il étoit déja paſſé, quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres ? Il ne m'eſt pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raiſon : Parce, dit-il, que je ſuis Chrétien. On prit les avis, & il fut renvoyé aux préfets du camp : là il fut dégradé, & quitta ſon manteau, ſa chauſſure, & ſon épée, & fut mis en priſon. Pluſieurs le blâmerent, comme s'étant expoſé témérairement, & ayant mis en danger la longue paix de l'égliſe ; ſoutenant d'ailleurs que cette couronne étoit un ornement indifférent. Tertullien prétend au contraire que c'étoit une marque d'idolâtrie, & entreprend la défenſe du ſoldat. On demandoit en quel endroit de l'écriture ces couronnes étoient défendues : mais Tertullien ſoutient que la tradition ſuffit, & rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées ſur la ſeule tradition. Voici ſes paroles.

Pour commencer par le baptême : avant que d'entrer dans l'eau, là même, & encore quelque tems auparavant dans l'égliſe, & ſous la main du prélat, nous proteſtons que nous renonçons au démon, à ſes pompes, & à ſes anges. Enſuite nous ſommes plongés trois fois, répondant quelque choſe au-delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'évangile. Etant levés des fonts, nous goutons du lait & du miel ; & depuis ce tems nous nous abſtenons du bain ordinaire, pendant toute la ſemaine. c. 3.

Le ſacrement de l'euchariſtie, que le Seigneur a ordonné à tous, & dans le tems du repas, nous le prenons même aux aſſemblées d'avant le jour, & ne le recevons que de la main de ceux qui y préſident. Nous faiſons tous les ans des oblations pour les défunts & pour les fêtes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux: nous jouiſſons du même privilége depuis le jour de pâque juſqu'à la pentecôte. Nous ſouffrons avec peine que l'on faſſe tomber à terre quelque choſe de notre pain, ou de notre coupe.

A toutes nos démarches, nos mouvemens, nos entrées & nos ſorties; en nous chauſſant, nous baignant, nous mettant à table, ou au lit; prenant un ſiége, allumant une lampe; à quelque action que ce ſoit, nous marquons notre front du ſigne de la croix. Si vous demandez une loi tirée des écritures, pour ces pratiques & pour les autres ſemblables, vous n'en trouverez point: on vous dira que la tradition les a autoriſées, la coutume les a confirmées, la foi les obſerve. Origène rapporte en même tems ces pratiques, diſant que tous les obſervent, quoique tous n'en ſçachent pas la raiſon.

Orig. homil. 5. in Numer.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit rapporter ici le traité de la fuite dans la perſécution, & quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne ſçavons point le tems, non plus que de ſa mort. Nous ſçavons ſeulement qu'il ſe ſépara même des Montaniſtes, & qu'il fit des aſſemblées particulieres. Il reſta de ſes ſectateurs nommés Tertullianiſtes; & ils durerent à Carthage encore deux cens ans, juſqu'au tems de S. Auguſtin: alors ils ſe réunirent à l'égliſe catholique. Tertullien ſemble avoir

Aug. de hæreſ. 6. 86.

rejetté le baptême des hérétiques. Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lorſqu'il étoit catholique; dans celui de la pudicité, il dit: Chez nous l'hérétique, comme égal au païen, ou même encore pire, eſt purgé par le baptême de la vérité, avant que d'être admis. Quoi qu'il en ſoit de Tertullien, il eſt certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coutume, reçue par la tradition des apôtres, de reconnoître pour valable le baptême des hérétiques, & introduiſit l'uſage de les rebaptiſer, ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux: ce qu'il fit toutefois après avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique & de Numidie. On ne ſçait pas le tems d'Agrippin: mais il ne peut avoir vécu plus tard, puiſqu'il a été avant Donat, prédéceſſeur de S. Cyprien.

De bapt. c. 14. Sup. lib. IV. n. 47. De pudic. c. 19.

Aug. de bapt. cont. Donat. lib. II. c. 7. 8. 9.

Cyp. epiſt. 71. ad Quint.

Comme ceux qui enſeignoient dans les égliſes étoient condamnés à mort, par l'édit de la perſécution, Origène fut obligé de ſe retirer. On a même écrit qu'il étoit le principal objet de ce ſanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'égliſe. Il eſt vraiſemblable qu'il ſe retira à Céſarée de Cappadoce, chez l'évêque Firmilien ſon ami; qu'ils ſe cacherent enſemble, pour éviter la perſécution, & que leur retraite fut chez une femme riche & pieuſe nommée Juliéne, chez laquelle il eſt certain qu'Origène paſſa deux ans. Elle avoit quantité de livres, qui lui étoient venus par ſucceſſion de Symmaque le traducteur de l'écriture. Ainſi Origène y eut la commodité de conférer les diverſes exemplaires des différentes verſions; & peut-être y commença-t-il ſes Hexaples, qu'il acheva depuis à Tyr.

Huet. I. Orig. c. 3.

Oroſ. l. VII. c. 19.

Pallad. Lauſ. c. 51.

IV. Fausse prophétesse. *Firmil. epist. 75. ad Cypr.*

Les églises de Cappadoce furent alors troublées par une femme, qui étant hors d'elle se prétendit prophétesse, & inspirée du S. Esprit. Elle trompa longtems les fidéles, faisant paroître des prodiges, & promettant entr'autres de faire trembler la terre, parce que le démon prévoyoit le tremblement. Il la faisoit marcher à pieds nuds sur la neige au fort de l'hyver, sans en sentir d'incommodité. Elle disoit qu'elle se hâtoit d'aller en Judée & à Jérusalem, prétendant en être venue : elle s'étoit acquis une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient par-tout, & lui obéissoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consécration de l'eucharistie, par l'invocation terrible, & d'offrir à Dieu le sacrifice, avec la priere ordinaire; de baptiser plusieurs personnes, employant les termes de l'interrogation légitime : ensorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la regle de l'église. Elle trompa un prêtre nommé Rustique, & un diacre, jusqu'à en venir à la derniere corruption : ce qui fut découvert peu de tems après. Car un des exorcistes, homme d'une vertu connue, excité par plusieurs des freres, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme, & lui résista si fortement, qu'il montra que c'étoit un esprit malin, & non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le démon toutefois avoit pris ses précautions, en prédisant au peuple qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origène au martyre. *Eus. VI. c. 28. Orig. martyr. p. 207.*

Ce fut dans cette persécution, & apparemment dans sa retraite, qu'Origène écrivit l'exhortation au martyre, à son ami Ambroise, qui avoit été pris, avec un prêtre de Césarée en Palestine, nommé Protecte, & quelques autres. Origène nomme Germanie le lieu

où ils devoient souffrir le martyre; & l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom: mais il n'est pas impossible que l'empereur Maximin ne les eût fait amener dans la grande Germanie, c'est-à-dire dans l'Allemagne où il étoit alors.

Origène dit en ce traité, que pour remplir la mesure de la confession, il faut pendant tout le tems de l'examen & de la tentation ne donner aucune prise sur nous au démon, qui veut nous infecter de mauvaises pensées de renonciation ou de doute, ne dire aucune parole qui s'éloigne de la confession, souffrir tout de la part de nos adversaires: les insultes, les moqueries, les risées, le mépris, la compassion qu'ils témoignent de l'erreur & de la folie qu'ils nous attribuent: de plus, n'être point emportés par l'affection naturelle pour des enfans, pour une femme & pour les autres personnes cheres; par l'attachement aux biens, ou à la vie; mais être détachés de tout, & entierement à Dieu. Et ailleurs: Il ne faut pas seulement combattre pour ne pas nier: mais pour n'avoir pas de honte, dès le commencement que l'on est traité indignement par les infidéles; principalement après avoir été honoré & reçu en plusieurs villes. Ce qui s'adresse à Ambroise, qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs, qu'outre sa femme & ses enfans, il avoit des freres & des sœurs. Il dit encore: Comme les martyrs qui ont souffert des tourmens, ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point souffert: ainsi nous autres pauvres devons vous céder la premiere place, à vous, qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens & la tendresse pour vos enfans. Il les fait souvenir des

p. 171.
p. 172.
p. 177.

promesses qu'ils ont faites à ceux qui les instruisoient
p. 178. pour le baptême, & leur montre que la liberté qu'ils avoient alors de choisir le vrai Dieu est devenue une
p. 183. nécessité, par l'engagement. Il rapporte fort au long l'exemple d'Eléasar & des sept freres, dont le mar-
2. Macc. VI. tyre est décrit dans le livre des Maccabées; & il le
188. rapporte comme tiré de l'écriture.

210. Quelques-uns regardoient les sacrifices comme une chose indifférente, & disoient que les noms étant d'institution, il n'importoit de dire: J'honore le soleil ou Apollon, ou Diane pour la lune, ou Cerès pour l'esprit de la terre, suivant la doctrine des sages d'entre les païens. Mais Origène prétend que ces noms avoient quelque force particuliere, pour attirer les démons; & soutient qu'il n'est permis de donner au vrai Dieu que les noms employés par Moïse, par
212. les prophétes & par Jesus-Christ même: sçavoir, Sabaoth, Adonaï, Saddaï, le Dieu d'Abraham, d'Isaac
218. & de Jacob. Origène conclut ainsi ce traité: Je souhaite que ces avis vous soient utiles: mais si l'état où vous êtes, & la connoissance plus abondante des mysteres de Dieu, vous les fait regarder comme puériles & méprisables, j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviez à la couronne par mon ministere; mais que vous y arriviez, de quelque maniere que ce soit: & Dieu veuille que ce qu'il y a de plus divin & de plus excellent vous y conduise: Je veux dire le verbe & la sagesse de Dieu.

VI. S. Fabien pape. *Lib. pontif.*

AN. 235.

Le pape Pontien fut sans doute des premiers qui sentirent la persécution: aussi fut-il relégué en Sardaigne cette année 235. premiere de Maximin, sous le consulat de Sévere & de Quintien. Il eut pour compagnon

compagnon de son exil un prêtre nommé Hippolyte. Le saint pape renonça au pontificat dans cette isle, le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir tenu le S. Siége cinq ans & trois mois, & mourut le dix-neuviéme de Novembre. A sa place, mais seulement après sa mort, sçavoir le vingt-uniéme de Novembre, on élut Antéros, qui ne dura guères qu'un mois: car il mourut l'année suivante 236. le troisiéme de Janvier. Huit jours après & l'onziéme de Janvier, Fabien fut élu d'une maniere merveilleuse. Il avoit quitté la campagne, pour venir à Rome avec quelques autres, après la mort d'Antéros. Comme les freres étoient assemblés dans l'église, pour l'élection d'un évêque, on proposoit plusieurs personnes considérables : mais personne ne pensoit à Fabien, quoiqu'il fût présent; quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut vint s'arrêter sur sa tête. Le peuple s'écria tout d'une voix qu'il étoit digne de l'épiscopat : on l'enleva aussitôt, & on le mit dans le siége, qu'il remplit pendant quatorze ans.

V. Pag. hic.

AN. 236.

Eus. v. hist. c. 29.

VII.
Les deux Gordiens empereurs, puis Puppien & Balbin, puis Gordien le jeune.

Herod. lib. 7. Capitol. p. 163.

Cependant l'empereur Maximin se rendoit odieux de plus en plus, par ses cruautés & son avarice. L'Afrique commença à se déclarer contre lui. Quelques mécontens forcerent le proconsul Gordien d'accepter l'empire; & ce fut à Carthage qu'il en prit les marques. C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, qui avoit passé sa vie dans les grands emplois: il associa à l'empire son fils, nommé Gordien comme lui: son élection fut approuvée à Rome par le peuple & par le sénat, qui avoit toujours haï Maximin. Mais Capellien, Gouverneur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, & irrité de ce qu'il vouloit le destituer,

marcha contre lui avec de bonnes troupes, au nom de Maximin, & défit aisément la multitude mal aguerrie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat: le pere voyant les affaires désespérées, s'étrangla de sa ceinture. Ainsi finirent les deux Gordiens, après avoir regné seulement trois mois, depuis Avril jusqu'en Juin de l'année 237.

Pagi an. 236. n. 7. 8.

AN. 237.

Le sénat ayant appris leur défaite, & n'attendant plus de Maximin que les dernieres cruautés, élut pour empereurs deux autres personnes considérables par leur âge & leur dignité: Claude Maxime Puppien, auparavant préfet de Rome, & Célius Balbin, qui avoit été deux fois consul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection, à laquelle il n'avoit point eu de part; & pour l'appaiser, il fallut donner le titre de César au jeune Gordien, âgé seulement de douze ans, petit-fils du vieux Gordien. Ce fut le 9 de Juillet de la même année 237.

Cependant Maximin, sur la nouvelle de l'élection du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie; & ayant passé les Alpes, il fut arrêté par la résistence d'Aquilée, qui lui ferma les portes, & se trouva obligé de l'assiéger. Le siége tirant en longueur, les soldats, fatigués de la guerre, & irrités de sa cruauté, le tuerent dans sa tente en plein midi avec son fils, & envoyerent leurs têtes à Rome, où l'on fit des réjouissances extraordinaires de se voir délivré de ce tyran. Ce fut environ le printems de l'an 238. & Maximin périt après avoir regné plus de trois ans. Puppien & Balbin commençoient à regner librement, mais ils n'étoient pas bien unis; & les soldats ne pouvoient se résoudre à obéir à des empereurs choisis par le sénat. Ils s'éleverent donc

Pagi hoc. an.

AN. 238.

ouvertement contr'eux aux jeux Capitolins ; les traînerent honteusement par la ville, & les tuerent après leur avoir fait souffrir mille indignités. C'étoit au mois de Mai de la même année 238. Ainsi Puppien & Balbin ne regnerent pas une année entiere. Les soldats conserverent le jeune Gordien, qui fut reconnu de tout le monde pour empereur, quoiqu'il n'eût qu'environ treize ans. C'est ce qui paroît de plus certain pour les dates de ce regne, qui ne sont pas sans difficulté. *Eus. Chr.* AN. 238.

VIII. Lettre d'Origène à Africain.

On peut rapporter à ce tems la lettre d'Origène à Africain, écrite de Nicomédie, apparemment à son retour de Cappadoce ; car la persécution cessa avec la puissance de Maximin. Jules Africain, un des plus sçavans d'entre les Chrétiens, étoit de Nicopoli en Palestine. C'étoit l'ancienne Emmaüs, dont les Romains, après la ruine de Jérusalem, avoient fait une ville au lieu d'une simple bourgade, & lui avoient donné ce nom, en mémoire de leurs victoires sur les Juifs. Elle avoit été brulée depuis ; & Africain lui-même fut député vers l'empereur Héliogabale, pour la faire rétablir, & il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origène, puisqu'il le nomme son fils, & toutefois il ne laissa pas d'aller exprès à Alexandrie pour voir Héraclas disciple d'Origène, du tems qu'Héraclas conduisoit l'école chrétienne de cette grande ville, avant que d'en être évêque. Cet Africain donc écrivit à Origène une lettre, où il lui propose les raisons par lesquelles il étoit persuadé que l'histoire de Susanne, qui est à la fin du livre de Daniel, est supposée. Sa principale raison étoit que ni cette histoire, ni celle de Bel & du dragon, ne sont point dans les exemplaires des Juifs. *Eus. Chr. an.* 221. *Id. hist.* VI *c.* 31.

Origène lui répondit, s'excusant sur le peu de séjour qu'il faisoit à Nicomédie, qui ne lui permettoit pas de traiter à fonds cette question. Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas seulement de ces parties de l'histoire de Daniel, mais de plusieurs autres dans Daniel même, & dans plusieurs livres de l'écriture, particuliérement dans Esther, qui se trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les églises de Jesus-Christ, & ne se trouvent point chez les Hébreux. Ces différences étoient alors encore plus grandes avant les travaux d'Origène, & avant la version latine de S. Jérôme. Prenez donc garde, dit-il à Africain, que sans y penser, en supprimant ces passages, nous n'imposions une loi aux freres, de rejetter les livres sacrés reçus par toutes les églises; & de flater les Juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui sont purs, & qui n'ont rien de supposé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les églises de Jesus-Christ le moyen de s'édifier par les écritures saintes? Ce n'est pas que je refuse d'examiner les écritures des Juifs, & de les conférer avec les nôtres. Je l'ai fait, si je l'ose dire, autant que personne, discutant toutes les éditions & leurs différences, examinant en même tems, autant qu'il est possible, la version des Septante, de peur qu'il ne semble que je veuille imposer à toutes les églises qui sont sous le ciel, & donner prétexte de calomnier les exemplaires communs & célébres. Nous nous exerçons aussi à ne pas ignorer les écritures des Juifs, afin qu'en disputant avec eux, nous puissions leur citer les passages, selon leurs exemplaires; & qu'ils n'aient plus de prétexte pour mépriser les fidéles gentils d'origine, & se moquer d'eux, comme ignorant la vérité qui est dans les écritures. Il

Epist. Orig. p. 222. 246.

p. 223.

marque ailleurs, qu'il y avoit des fidéles qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hébreu. *Lib. 1. cont. Cels. p. 27.*

Il ajoute que l'histoire de Susanne & des vieillards qui l'avoient calomniée, n'étoit pas inconnue aux Juifs; & il montre par le nouveau testament, qu'ils avoient connoissance de plusieurs autres faits, qui ne sont point écrits dans les livres de l'ancien. D'où il conclut qu'il est probable que les Juifs en avoient retranché quelques parties, pour faire perdre la mémoire des faits qui leur étoient les plus honteux: comme d'avoir fait mourir les prophétes; & que la différence de nos exemplaires & des leurs, vient de ce que les nôtres ont été pris sur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie, ni celui de Judith n'étoient point en usage chez les Juifs, & qu'ils ne les avoient point en hébreu, même entre les livres apocryphes; mais que les églises s'en servoient. *Ad Afric. p. 229. 231.* *p. 241.*

Il dit, comme témoin oculaire, que les Juifs quoique sujets & tributaires des Romains, avoient un chef ou ethnarque, dont le pouvoir étoit très-grand, par la permission de l'empereur; & qu'à son insçu ils condamnoient quelquefois à mort. Il rapporte en cette lettre quelques étymologies, qui ont donné sujet à ceux qui entendent l'hébreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort sçavant. Il conclut ainsi: Celui-là vous salue qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toujours assisté, & y a corrigé ce qu'il a voulu. C'est mon seigneur & mon frere le pieux Ambroise. Sa très-fidéle compagne Marcelle vous salue aussi, avec leurs enfans & Anicet. Saluez notre digne pape Apollinaire, & ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un évêque: mais on ne sçait de quel siége l'étoit cet Apollinaire. Il paroît ici qu'Ambroise étoit sorti de prison. *p. 245.* *p. 240.*

Origène s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette tous ; mais que l'on s'en serve avec discernement : puisque les apôtres & Jesus-Christ même semblent s'en être servis, en rapportant plusieurs faits qui ne sont point dans les livres canoniques. Il distingue les livres canoniques ou secrets des Juifs, & ceux des Chrétiens, & fait mention de plusieurs : d'un écrit prétendu de Salomon touchant les exorcismes, d'un d'Elie, d'un d'Isaïe, d'un de Jérémie : de la priere de Joseph, dont il rapporte un grand passage ; du livre d'Enoch, d'une addition à Esther, touchant l'ange Anahel, & de quelques-uns du nouveau testament ; entr'autres du livre du Pasteur, qu'il cite comme inspiré de Dieu.

In Matth. XXIII. hom. 26.

In Matth. tract. 35. in Jo. to. 5. to. 8. Rom. XII. lib. 9. Rom. XVI. lib. 10.

IX. Oeuvres d'Africain.

Euſ. I. hist. c. 7.

Outre la lettre à Origène, Africain en avoit écrit une à un nommé Aristide, pour accorder les deux généalogies de Jesus-Christ selon S. Matthieu, & selon S. Luc. Il y rapportoit ce qu'il avoit appris de la tradition de ceux qui restoient en Palestine de la famille de notre Seigneur, appellés en grec par cette raison Desposynes. Sçavoir que Jacob & Héli étoient freres utérins ; qu'Héli étant mort sans enfans, Jacob épousa sa veuve, & fut pere de S. Joseph selon la nature, & d'Héli selon la loi. Ils ajoutoient que le vieil Hérode, pour couvrir la bassesse de son origine, avoit fait bruler tous les mémoires que les Juifs conservoient encore, pour connoître leurs généalogies, & pour distinguer les Israélites d'origine, d'avec les prosélites, & ceux qui étoient mêlés de l'un & de l'autre, & qu'ils appelloient Giores.

Euſ. VI. hist. c. 31.

Africain avoit encore composé un grand ouvrage de chronologie, pour servir à la controverse contre

ſes païens, en leur montrant l'antiquité de la vraie religion, & la nouveauté de leurs hiſtoires & de leurs fables. Cet ouvrage, diviſé en cinq livres, contenoit la ſuite de l'hiſtoire univerſelle, depuis la création du monde, juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt: puis il parcouroit le reſte juſqu'au regne de Macrin; & il comptoit en tout 5723. finiſſant au conſulat de Gratus & de Séleucus, qui eſt l'an 221. de Jeſus-Chriſt, & le quatriéme d'Héliogabale. Nous n'avons plus cet ouvrage que dans la Chronique d'Euſebe.

Phot. bibl. cod. 34.

Scalig. in Euſ. p. 212. Pagi an. 220. n. 2.

X. Commencemens de S. Grégoire Thaumaturge.

Euſ. VI. 32.

Origène paſſa en Gréce, & demeura quelque tems à Athènes, où il acheva les commentaires ſur Ezéchiel, & commença ceux ſur le Cantique, dont il fit là cinq tomes: puis il revint à Céſarée de Paleſtine, où il fit les cinq autres. Firmilien en Cappadoce l'y vint trouver; & on peut croire que Théodore ou Grégoire de Pont y revint auſſi, après avoir été à Alexandrie, où peut-être s'étoit-il retiré pendant la perſécution. Ce qui eſt certain eſt que Théodore, avant que d'être baptiſé, alla à Alexandrie, où la jeuneſſe ſe rendoit de toutes parts, pour étudier la philoſophie & la médecine. Là quelques jeunes étudians, jaloux de ſa ſageſſe, & de la pureté de ſes mœurs, lui ſuſciterent une miſérable, qui avoit été chaſſée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme il s'entretenoit gravement ſuivant ſa coutume avec des ſçavans, & traitoit quelque queſtion de philoſophie, cette femme s'approcha d'une maniere affectée & inſolente, témoignant par ſes diſcours & par ſes geſtes une grande familiarité avec lui. Enfin elle ſe plaignit qu'il ne lui avoit pas payé ſon ſalaire, ajoutant impudemment la cauſe de ſa prétention. Ceux qui connoiſſoient la vertu de Théodore

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 972. c.

étoient indignés. Lui, sans s'émouvoir, dit doucement à un de ses amis : Je vous prie donnez-lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle prétendoit, & le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans sa main, que saisie d'un esprit malin, elle se mit à hurler d'une voix qui n'étoit pas humaine, & tomba sur le visage au milieu de l'assemblée, ayant les cheveux épars, qu'elle arrachoit de ses mains, les yeux renversés, la bouche écumante. Le démon l'eût étouffée, si Théodore n'eût prié Dieu pour elle.

Etant donc revenu trouver Origène en Palestine, & lui ayant été recommandé par Firmilien son compatriote, il acheva de s'instruire ; & après avoir été cinq ans son disciple, ayant reçu le baptême, il s'en retourna en son pays, avec son frere Athénodore, qui fut depuis évêque & martyr. Mais avant que de partir, Théodore voulut témoigner à Origène sa reconnoissance, par un discours qu'il prononça en sa présence & devant une grande assemblée, où il lui donne les plus grandes louanges qu'on puisse donner à un homme : jusqu'à le traiter d'inspiré de Dieu, & de divin. Nous avons encore ce discours. A son retour, toute sa nation jettoit les yeux sur lui, croyant qu'il devoit briller dans les assemblées, & montrer les fruits de ses longues études : mais il se retira de toute société, & même de la ville, demeurant à la campagne en solitude ; & quitta tous ses biens, ne se réservant ni terre, ni maison, ni aucune des choses nécessaires à la vie.

Eus. VI. hist. c. 30.

Greg. Nyss. p. 975.

p. 984. B.

Philoc. c. 13.

On rapporte à ces premiers tems après son retour la lettre qu'Origène lui écrivit, touchant l'usage des sciences humaines, qui semble plutôt écrite avant son entiere

entiere converſion. Origène dit que ſon beau naturel le rend capable de devenir un grand juriſconſulte entre les Romains, ou un grand philoſophe entre les Grecs: mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du Chriſtianiſme. Vous devez, dit-il, prendre des ſciences profanes ce qui peut ſervir à l'intelligence des ſaintes écritures: enſorte que comme les philoſophes diſent que la géométrie, la muſique, la grammaire, la rhétorique, l'aſtronomie ſont des diſpoſitions à la philoſophie: nous diſions de même de la philoſophie à l'égard du Chriſtianiſme. Il l'exhorte à s'appliquer principalement à l'écriture ſainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler ni n'en juger légèrement, mais avec une foi inébranlable, & avec la priere, qu'il dit être abſolument néceſſaire pour l'entendre.

XI. Hexaples d'Origène. *Euſ. VI. 16. Epiph. de menſ. n. 19.*

Cependant Origène travailloit à un grand ouvrage qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce & dans ſes autres voyages, & qu'il acheva à Tyr vingt-huit ans après qu'il l'eut commencé. C'étoit des éditions de l'écriture ſainte à pluſieurs colonnes, pour conférer enſemble les différentes verſions. Il en fit trois, que l'on nomma en grec Hexaples, Octaples, ou Tétraples, ſelon le nombre des colonnes. Les Hexaples en avoient ſix, dont la premiere contenoit le texte hébreu, en lettres hébraïques: la ſeconde le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendoient l'hébreu, ſans le ſçavoir lire: la troiſiéme colonne contenoit la verſion d'Aquila: la quatriéme celle de Symmaque: la cinquiéme les Septante: la ſixiéme Théodotion. Origène avoit ainſi placé les Septante, afin qu'ils fuſſent au milieu des ver-

ſions grecques, & qu'il fût plus facile de les y comparer; car la verſion des Septante étoit la plus autentique, ſur laquelle les autres devoient être corrigées. Les Octaples contenoient de plus deux verſions grecques, qui depuis peu avoient été trouvées dans des vaiſſeaux de terre: on les nomma la cinquiéme & la ſixiéme, parce que l'on n'en ſçavoit point les auteurs. Origène avoit trouvé la cinquiéme à Jéricho, vers la fin du regne de Caracalla; & la ſixiéme à Nicopoli en Epire, près d'Actium, ſous l'empire d'Alexandre. Les Octaples avoient donc huit colonnes: à la premiere le texte hébreu, en lettres hébraïques: à la ſeconde le même texte en lettres grecques: à la troiſiéme Aquila: à la quatriéme Symmaque: à la cinquiéme les Septante: à la ſixiéme Théodotion: à la ſeptiéme la cinquiéme verſion: à la huitiéme colonne la ſixiéme verſion: ainſi les Septante étoient juſtement au milieu. Chacune des verſions étoit diſtinguée au haut des colonnes, par la premiere lettre du nom de l'auteur: alpha pour Aquila, ſigma pour Symmaque, theta pour Théodotion: les Septante & les deux verſions ſans nom, par les lettres grecques qui marquent les nombres.

Sup. liv. v. *n.* 4. *Epiph. de menſ. n.* 18. *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 16.

Comme ces exemplaires à pluſieurs colonnes étoient chers, Origène fit les tétraples, où il les réduiſit aux quatre les plus néceſſaires: à la premiere colonne étoit Aquila, à la ſeconde Symmaque, à la troiſiéme les Septante, à la quatriéme Théodotion. Il fit encore un autre travail, afin que la ſeule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette édition étoit le corps de l'ouvrage: il y avoit ajouté ce que l'hébreu contenoit de plus, tiré de la verſion de Théodotion,

Orig. to. 15. *in Matth. p.* 381. G. L. *Hier. præf. in Pentat. epiſt.* 104.

& marqué par des aſtériſques, c'eſt-à-dire, de petites étoiles: mais ce que les Septante avoient de plus que l'hébreu, étoit marqué par des obéliſques, c'eſt-à-dire de petites broches, comme pour le retrancher. Dans la ſuite du tems les copiſtes négligerent les aſtériſques & les obéliſques : d'où vient que nous n'avons plus l'édition des Septante dans ſa pureté.

Hier. epiſt. 89. ad Auguſt. c. 6.

Origène par ces travaux ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la verſion des Septante, que les apôtres même avoient citée, & dont l'égliſe s'étoit toujours ſervie. Car elle étoit en uſage par-tout où l'on parloit grec ; & ſur elle avoient été faites les verſions latines, qui avoient cours en occident. Il prétendoit ſeulement corriger l'édition des Septante, & en éclaircir les difficultés. Nous avons vû ſes ſentimens ſur cette matiere dans la lettre à Afriquain. Il s'en explique encore en pluſieurs endroits de ſes commentaires & de ſes homélies ſur l'écriture. Il veut qu'on l'explique ſuivant l'édition reçue dans l'égliſe, ſans omettre les différences du texte original : il dit en avoir trouvé pluſieurs entre les exemplaires des Septante, ſoit par la négligence des écrivains, ou autrement, & les avoir corrigées par le ſecours des autres éditions. Sur le nouveau teſtament il avoue qu'il ne donne que des conjectures. Il ſe plaint que les exemplaires grecs ſont remplis de fautes, particulierement dans les noms propres : & dit les avoir corrigés par le texte hébreu, & par l'inſpection des lieux.

Hom. 11. in Jerem.

Comm. in Matth. to. 15. p. 381. D. G. L.

in Jo. to. 8. p. 304.

in Luc. hom. 31.

XII.
Converſion de Béryle hérétique.

Euſ. VI. c. 33. v. Valeſ. not.

Béryle, évêque de Boſre en Arabie, voulut introduire dans l'égliſe une doctrine étrangere à la foi. Il diſoit que notre Seigneur n'avoit point ſubſiſté par une différence perſonnelle, avant que de paroître entre les

Orig. in Tit. III. ap. Pamph. apol.

hommes ; & qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du Pere, qui habitoit en lui : ainsi il anéantissoit la personne divine du Verbe éternel. Plusieurs évêques disputerent contre Béryle, pour le tirer de cette erreur ; & ne pouvant le réduire, ils appellerent Origène, qui lui parla d'abord en particulier pour le sonder : mais le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public ; & le pressa par de si fortes raisons, qu'il le convainquit & le ramena à la saine doctrine, qu'il avoit tenue auparavant. On voyoit encore du tems d'Eusebe, cent ans après, les décrets du concile assemblé sur ce sujet, avec les conférences qu'Origène avoit eues avec Béryle, en présence de l'église qu'il gouvernoit.

XIII. Episcopat de saint Grégoire Thaumaturge.

Greg. Nyss. in vita Thaumat. p. 976. B.

Grégoire de Néocésarée dans le Pont y étant retourné, en fut bientôt ordonné évêque. Phédime, évêque d'Amasée, qui avoit le don de prophétie, desiroit de l'attacher au service de l'église : mais Grégoire se cachoit & passoit d'une solitude à l'autre. Phédime voyant qu'il ne le pouvoit joindre, poussé de l'esprit de Dieu, résolut de l'élire, quoiqu'absent de trois journées de chemin, & le destina à cette ville de Néocésarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, & seulement dix-sept

p. 977. A.

Chrétiens. Grégoire acquiesça ; & après que son ordination eut été célébrée avec les solemnités accoutumées, il pria Phédime de lui donner quelque tems pour connoître plus exactement les mysteres, & demanda à Dieu de lui en accorder la connoissance.

Après avoir passé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de plusieurs qui y mêloient des raisonnemens humains, il vit paroître un vieillard vénérable par son visage & par son habit. Il se leva de son lit tout étonné, & lui demanda

qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave le rassura, & lui dit que Dieu l'avoit envoyé pour lui découvrir la vérité de la foi. Puis étendant la main, il lui montra de l'autre côté une personne qui paroissoit en forme de femme, mais au-dessus de la condition humaine. Grégoire épouvanté baissoit les yeux, & ne pouvoit supporter l'éclat de cette vision; car quoique la nuit fût obscure, ces deux personnes étoient accompagnées d'une grande lumiere. Cependant il entendoit que la femme nommant Jean l'évangéliste, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le mystere de la vraie religion, & que S. Jean répondoit qu'il étoit prêt à le faire, puisque la mere du Seigneur l'avoit agréable. Après qu'il lui eut expliqué cette doctrine, la vision s'évanouit; & Grégoire écrivit aussitôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes.

Il n'y a qu'un Dieu, Pere du verbe vivant, de la sagesse subsistante, de la puissance & du caractere éternel : parfait, Pere d'un Fils parfait, Pere d'un Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur : seul d'un seul : Dieu de Dieu, caractere & image de la divinité : verbe efficace : sagesse qui comprend l'assemblage de toutes choses : & puissance qui a fait toutes les créatures : vrai Fils d'un vrai Pere : Fils invisible d'un Pere invisible : Fils incorruptible d'un Pere incorruptible : Fils immortel d'un Pere immortel : Fils éternel d'un Pere éternel. Et il n'y a qu'un seul S. Esprit, qui tient son être de Dieu, & qui par le Fils a paru aux hommes : image du Fils : parfaite comme lui : vie cause des vivans : source sainte : sainteté qui donne la sainteté : par qui est manifesté Dieu le Pere, qui est sur tout & en toutes choses : & Dieu le Fils, qui est par toutes les choses.

Trinité parfaite, sans division ni changement, en sa gloire, en son éternité & en son regne. Telle fut l'exposition de la foi révélée à S. Grégoire Thaumaturge. Il l'écrivit sur le champ, l'enseigna toujours dans son église; & la laissa à ses successeurs écrite de sa main. On la voyoit encore du tems de S. Grégoire de Nysse.

XIV.
Miracles de saint Grégoire Thaumaturge.
Vita Thaum. p. 980. B.

Grégoire sortit alors de sa retraite pour retourner à Néocésarée. Etant surpris de la nuit & d'une pluie violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le pays, à cause des oracles. Il invoqua d'abord le nom de Jesus-Christ, & fit plusieurs signes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ensuite il passa la nuit à chanter les louanges de Dieu, suivant sa coutume. Le matin après qu'il fut parti, le sacrificateur des idoles vint pour faire ses cérémonies ordinaires. Les démons lui apparurent, & lui dirent, qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cause de celui qui y avoit passé la nuit. Il fit son possible par des sacrifices & des purifications de toutes sortes, pour les obliger à revenir: mais en vain.

Alors transporté de colere, il chercha Grégoire; & le menaça de le maltraiter & de le faire punir par les Magistrats, pour avoir eu la hardiesse, étant Chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Grégoire l'écouta sans s'émouvoir, & lui dit: Avec l'aide de Dieu je puis chasser les démons d'où il me plaira; & les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le sacrificateur. Alors Grégoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, & y écrivit ces paroles: Grégoire à satan: Entre. Le sacrificateur emporta ce billet, le mit sur son autel, & offrit ses

ſacrifices ordinaires : & il vit dans le temple, ce qu'il avoit accoutumé d'y voir auparavant. Il retourna ſur ſes pas, & ayant atteint Grégoire, avant qu'il fût arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître quel étoit ce Dieu, à qui les autres dieux obéiſſoient. Grégoire lui expliqua la doctrine chrétienne : mais il fut choqué de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu, de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne ſont, dit Grégoire, ni les paroles, ni les raiſonnemens humains qui perſuadent cette vérité ; mais les merveilles de la puiſſance de Dieu. Et bien dit le Sacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandez à cette pierre de changer de place, & d'aller en un tel endroit, qu'il lui marqua. Grégoire commanda à la pierre : elle obéit comme ſi elle eût été animée ; & le païen ne délibéra plus. Il abandonna ſa femme, ſes enfans, ſa maiſon, ſon bien, ſon ſacerdoce, pour ſuivre Grégoire & devenir ſon diſciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant précédé, le peuple ſortit de la ville en foule pour le voir. Mais ils furent bien ſurpris quand il paſſa au milieu d'eux ſans regarder perſonne, non plus que s'il eût marché dans un déſert. Comme il avoit tout quitté lorſqu'il ſe retira, il n'avoit plus de maiſon dans la ville, & les fidéles qui le ſuivoient étoient en peine où ſe loger. Quoi donc, leur dit-il, ne ſommes-nous pas à couvert ſous la protection de Dieu ? Vous trouvez-vous trop à l'étroit ſous le ciel ? Et faut-il à des Chrétiens une autre demeure, que celle que Dieu a donnée à tous les hommes ? Songez à bâtir chacun votre maiſon ſpirituelle, & ne vous affligez que de ce que nous ne

trouverons point de tels édifices préparés : les maisons de pierres ne servent guères qu'à couvrir les crimes des méchans. Alors un des plus riches de la ville nommé Musone le pria de venir loger en sa maison ; & il le préféra à plusieurs autres, qui lui faisoient la même offre, parce qu'il étoit Chrétien. Avant la fin du jour, un grand nombre crurent à la parole de Dieu : & le lendemain dès le matin on vit à la porte de l'évêque des femmes, des enfans, des vieillards, & toutes sortes de malades. Grégoire les guérissoit tous ; & soutenant ainsi sa prédication par ses miracles, il gagna en peu de tems une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une église : chacun y contribua de son argent ou de sa peine : elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville ; & on regarda comme un miracle, qu'elle résista à plusieurs tremblemens de terre qui ruinerent presque cette ville, & qu'elle fut épargnée dans la persécution de Dioclétien.

Grégoire étoit le conseil de son peuple, dans toutes leurs affaires, & l'arbitre de tous leurs différends. Deux freres en partageant la succession de leur pere se disputoient un étang ; le saint évêque ne put les accorder, & ils assembloient de part & d'autre des gens armés. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla sur le bord de l'étang ; & après avoir passé la nuit en priere, il commanda à l'eau de se retirer, & elle se retira, sans qu'il en restât une goutte : les freres vinrent le matin, & ne trouverent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans après les marques de cet étang desséché.

On voyoit aussi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hyver, & reserré par des montagnes,

tagnes, se débordoit ensuite, ravageant le bas pays. Le peuple vint à grandes troupes prier le saint évêque d'y remédier; il alla sur le lieu, & s'appuyant sur un bâton, il les entretenoit par le chemin de l'espérance de l'autre vie. Lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit où la riviere avoit accoutumé de rompre sa digue, il leur représenta que c'est de Dieu seul qu'il faut attendre des miracles; puis invoquant Jesus-Christ à haute voix, il enfonça son bâton, au lieu où la digue étoit rompue, & pria Dieu d'arrêter désormais ces eaux. Il s'en retourna: le bâton prit racine & devint un arbre, qui servoit toujours de digue à cette riviere. Quand elle venoit à s'enfler, sitôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit, & demeuroit resserrée au milieu de son canal, jusqu'à ce que les torrens fussent écoulés. Voilà quelques-uns des miracles innombrables qui donnerent à Grégoire le surnom de Thaumaturge, car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. S. Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi non-seulement dans sa ville de Néocésarée, mais dans le voisinage, & donna des évêques à plusieurs villes Celle de Comane lui envoya des députés, pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un évêque. Il y alla, & passa chez eux quelques jours, échauffant leur zèle pour la religion par ses discours & par ses actions. Le tems étant venu de leur choisir un pasteur, les magistrats & les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualités éclatantes qu'ils voyoient en Grégoire même. Pour lui qui ne considéroit que la vertu, après qu'ils en eurent présenté plusieurs; il leur dit qu'ils ne devoient pas

dédaigner de chercher même entre ceux dont l'extérieur étoit le plus méprisable. Un de ceux qui présidoient à l'élection, voulut tourner ce discours en raillerie, & dit : Si vous voulez laisser ce que nous ayons de meilleur, & prendre un évêque dans les artisans & le bas peuple, je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous. Grégoire répondit : Et qui est-il cet Alexandre ? Un de la compagnie le présenta en riant. Il étoit à demi nud, le reste couvert de haillons sales & déchirés : on connoissoit aisément son métier à la noirceur de son visage, de ses mains & de tout ce qui étoit découvert : tout le monde se mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'assemblée.

Alexandre n'étoit point étonné, ne regardoit personne, & paroissoit content de son état : ce qui fit juger à Grégoire qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire. Il le tira à part, & lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoua que ce n'étoit point la nécessité qui l'avoit réduit en cet état, mais le desir de se cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, disoit-il, cette poussiere de charbon qui me défigure, comme un masque qui m'empêche d'être connu. Je suis jeune comme vous voyez, & en un autre état je paroîtrois assez bien fait : ce sont des occasions de tentation, à qui se propose la continence. Ce métier sert encore à me faire gagner de quoi subsister innocemment. Grégoire l'ayant examiné soigneusement, le laissa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur prescrivant ce qu'il falloit faire, & retourna dans l'assemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque, & les entretint jusqu'à ce que ceux à qui il

en avoit donné charge ramenerent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, ils l'avoient revêtu des habits de Grégoire : ensorte qu'il parut un autre homme, & attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnez pas, dit Grégoire, si vous vous étiez trompés en jugeant selon les sens : le démon même vouloit rendre inutile ce vase d'élection, le tenant caché. Ensuite il consacra Alexandre solemnellement avec les cérémonies accoutumées, & le pria de parler devant l'assemblée : il s'en aquitta si bien, qu'il justifia pleinement le jugement de saint Grégoire. Son discours étoit solide & plein de sens, mais peu orné : un jeune Athénien qui se trouva présent s'en moqua, parce qu'il n'avoit pas l'élégance attique, mais il en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'église de Comane jusqu'à la persécution de Décius, où il souffrit le martyre par le feu.

XVI. Mort de Gordien. Philippe empereur. *Eus.* VI. c. 29. *Capitol. Gord.* 5. p. 161.

Babylas gouvernoit alors l'église d'Antioche, ayant succédé à Zébin. De son tems cette grande ville fut prise par Sapor roi de Perse, successeur d'Artaxerxe ; & l'empereur Gordien marcha contre lui. Mais auparavant il épousa la fille de Misithée, homme très-habile, qu'il fit préfet du prétoire ; & se gouvernant par ses sages conseils, il se retira de la sujétion de sa mere, dont les eunuques vendoient tous les emplois, & rétablit les affaires de l'état. Il reprit sur les Perses Antioche, Carres & Nisibe, & les eût poussés encore plus loin, si Misithée ne fût mort. On croit qu'il fut empoisonné par Philippe, qui fut après lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe né à Bostre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de basse naissance, mais habile ; &

loin de soutenir le jeune empereur Gordien, qui l'avoit élevé à ce dessein, il ne chercha qu'à le ruiner. Il fit ensorte que les troupes manquerent de vivres, & fomenta leurs murmures, en disant que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire: il corrompit même les chefs: ensorte que l'on demandoit publiquement que Philippe fût déclaré empereur. Il fallut en convenir, & qu'il regneroit avec Gordien, comme pour être son tuteur. Mais comme il usoit insolemment de l'autorité, Gordien monta sur le tribunal pour s'en plaindre, espérant le faire déposer. Il hâta par-là sa perte: il demanda que leur pouvoir fût égal, & ne l'obtint pas: ensuite il demanda au moins d'être César, puis d'être préfet du prétoire; & tout cela lui fut refusé. Enfin il se réduisit à demander le titre de Duc; c'étoit alors celui d'un gouverneur de province; & qu'on le laissât vivre. Philippe y avoit presque consenti: mais faisant réflexion combien Gordien étoit aimé du peuple & du sénat, il voulut profiter de la mauvaise humeur des soldats, & le fit tuer. Gordien avoit regné six ans entiers, & n'en avoit vécu que dix-neuf: c'étoit l'an de Jesus-Christ 244.

22. Cap. 29. Herod.

AN. 244.

Marc-Jules-Philippe étant déclaré empereur, fit reconnoître César son fils de même nom que lui. On dit que cet empereur étoit chrétien, & que la veille de pâque, comme il voulut entrer dans l'église, & participer aux prieres du peuple, l'évêque ne lui permit pas d'entrer, qu'il ne se fût confessé & mis au rang des pénitens, à cause des crimes qu'il avoit commis. Il obéit de bon cœur à l'évêque, & témoigna en cette occasion une piété sincère: & c'est à S. Babylas que l'on attribue cette grande action. En effet Philippe

Eusеb. VI. c. 34.

Chrysost. cont. Gen. de S. Bab. pag. 660.

devoit passer à Antioche, pour revenir à Rome après la guerre des Perses : & ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire, méritoit assez d'être expié par la pénitence. Etant venu à Rome, il abolit une infamie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pu ôter, & ôta les poëtes du nombre des professeurs des arts libéraux, qui avoient des priviléges : mais il assista aux jeux profanes, qui furent célébrés la milliéme année de la fondation de Rome, la quatriéme de son regne, 247. de Jesus-Christ. Ces jours furent très-magnifiques, & durerent trois jours & trois nuits. On les nomma jeux séculaires, quoique ce ne fussent pas ceux que l'on célébroit régulierement au commencement de chaque siécle. Ceux-ci furent les neuviémes & les derniers. Il n'est pas merveilleux que Philippe prit part à ces cérémonies païennes, étant exclus de l'église pour de plus grands crimes, dont il n'avoit pas fait pénitence; car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eût accomplie.

Lamprid. in Alex. p. 121. E.

l. poëtæ 3. C. de prof. lib. x.

AN. 247.

V. Pagi hic n. 4. 5.

Euseb. Chr.

La même année 247. mais quelques mois devant, la troisiéme du regne de Philippe durant encore, mourut Héraclas évêque d'Alexandrie, après en avoir tenu le siége seize ans. Son successeur fut Denis, disciple & ami d'Origène, qui gouverna dix-sept ans. Origène, toujours en Palestine, continuoit ses travaux; & ce fut alors qu'il commença à permettre que l'on écrivît ses homélies, ayant déja plus de soixante ans. Il parloit sur le champ; car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler; & des notaires, par cet art que j'ai marqué, rédigeoient ses discours, pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homélie* signifie un discours familier, comme le mot latin de sermon; & l'on nom-

XVII. Travaux d'Origène.

Pagi 246. 3.

Eus. VI. c. 36.

moit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église; pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes; mais des entretiens, comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans. On recueillit plus de mille sermons d'Origène. Il écrivit une lettre à

Vinc. Lirin. c. 23.

l'empereur Philippe, & une autre à sa femme Sévéra, qui furent long-tems conservées, aussi-bien qu'un très-grand nombre d'autres : ensorte qu'Eusebe en avoit recueilli plus de cent. Il écrivit au pape Fabien, & à plusieurs autres évêques, touchant la droiture de sa foi, pour se justifier des erreurs qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce tems qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires sur S. Matthieu, & un plus grand nombre sur les petits prophétes. Peut-être est-il le premier qui ait expliqué toute l'écriture sainte; car nous avons déja vu plusieurs auteurs, qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origène étoient de trois sortes : des scholies ou notes abrégées sur les endroits difficiles : des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'essort à son génie; & des homélies au peuple, où il se réduisoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs.

Hier. præfat. hom. in Ezech.

Il nous reste une grande partie des commentaires & des sermons d'Origène : mais la plupart ne sont que des traductions fort libres, faites par Rufin,

Ruf. præf. in Num.

par S. Jérôme, & par d'autres anciens auteurs inconnus. On y voit par-tout une grande doctrine & une grande piété; & on y peut remarquer les faits suivans.

in Exod. hom. 7. in Isai. hom. 5.

On prêchoit tous les dimanches & les vendredis, que les chrétiens nommoient encore parascéve, comme les Juifs; mot qui signifie en grec préparation, parce que

ce jour ils préparoient tout ce qui étoit nécessaire pour le sabbat. Les chrétiens s'assembloient donc ces deux jours. Mais Origène se plaint de plusieurs qui ne venoient à l'église qu'aux jours solemnels, & y venoient moins pour s'instruire, que pour se relâcher. Quelques-uns, dit-il, s'en vont sitôt qu'ils ont oui la lecture, sans conférer ensemble, sans interroger les prêtres: d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie: d'autres ne sçavent pas même si on fait une lecture, mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'église, & plusieurs pensent à toute autre chose. Il se plaint que les chrétiens étoient trop attachés à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procès; qu'ils ne faisoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines, où l'on ne plaint point la dépense pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit souvent les jeunes gens à lire l'écriture; mais inutilement.

hom. 10. *in Genes.*

hom. 11. *in Exod.*

hom. 13. *in Ezech.*

XVIII. Maximes sur l'étude de l'écriture sainte.

in Rom. III. *lib.* 3.

hom. 2. *in Ezech.*

hom. 11. *in Jerem.*

Voici les regles qu'il donne touchant la maniere de l'entendre. Il veut que ceux qui enseignent dans l'église, ne disent rien d'eux-mêmes, mais qu'ils prouvent tout par l'écriture; & fait valoir sur ce sujet l'exemple de saint Paul, qui la cite si souvent, bien qu'il fût lui-même inspiré de Dieu. Origène blâme ceux qui expliquent l'écriture suivant leur propre sens, au lieu de suivre celui du saint Esprit: & lui-même il cite souvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas. Il ne veut pas que l'on se fie aux hérétiques, quand ils citent l'écriture. Mais d'ailleurs il veut qu'on la respecte, jusqu'à y laisser les solécismes, sans rien corriger. Nous devons, dit-il, nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque, & ne pas

Philocal. c. 8. *c.* 10. 12.

laisser de la lire, quoique nous y trouvions de l'obscurité; car étant la parole du créateur, il n'est pas merveilleux que nous ne l'entendions pas, non plus que nous ne comprenons pas ses ouvrages. Pour bien entendre un passage, il faut assembler tous ceux où il est parlé de la même chose, ou ausquels le même mot se trouve employé: d'abord il faut chercher le sens simple & littéral, puis le spirituel. Origène traite d'ordinaire ce premier sens de méprisable, quoique souvent meilleur que celui qu'il rapporte ensuite. Il fait son apologie en se plaignant des ignorans, qui expliquoient tout à la lettre, & condamnoient ceux qui cherchoient des allégories. Toutefois il avoue que les paraboles n'ont pour l'ordinaire qu'un point principal, où consiste la ressemblance; & qu'il ne faut pas prétendre appliquer chaque partie, ni subtiliser sur chaque mot.

c. 2.
in Jos. hom. 23.
in Matth. tract. 12.
in Matth. hom. 25.

Personne, dit-il, ne doit ouir la parole de Dieu qu'il ne soit sanctifié de corps & d'esprit; car il doit entrer peu de tems après au festin nuptial: il doit manger la chair de l'agneau, & boire la coupe du salut. On voit par-là que la prédication étoit ordinairement suivie de la célébration de l'eucharistie. Il dit encore ailleurs: Vous qui avez accoutumé d'assister aux mysteres, vous sçavez avec quelle précaution & quel respect vous recevez le corps du Seigneur, de peur qu'il n'en tombe la moindre partie. Car vous vous croiriez coupables, & avec raison, si par votre négligence il s'en perdoit quelque chose. Que si vous usez avec justice d'une telle précaution, pour conserver son corps, pensez-vous que ce soit un moindre crime de mépriser sa parole? Et encore: Quand vous participez au festin incorruptible; quand vous mangez & buvez le

in Exod. hom. 11.
ibid. hom. 13.
in divers. hom. 5. edit. 1619. p. 285. E.

le corps & le ſang du Seigneur, alors le Seigneur entre ſous vôtre toit. Vous donc, vous humiliant, imitez ce centenier, & dites : Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez ſous mon toit. On voit ici l'origine de cette formule, dont nous uſons encore en recevant l'euchariſtie. Il marque la coutume de ſe donner le baiſer de paix, & dit que ce baiſer eſt appellé ſaint, parce qu'il eſt chaſte & ſincere, étant le ſigne d'une véritable charité.

in Rom. xvi. lib. 10.

XIX. Devoirs des évêques & des prêtres.

Touchant les ordinations & les devoirs des miniſtres de l'égliſe, il dit : Que les prélats ne doivent pas déſigner par teſtament leurs ſucceſſeurs, ni choiſir leurs parens pour remplir leur place ; mais laiſſer ce choix à Dieu : Qu'en l'ordination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la préſence du peuple eſt requiſe ; afin que tous ſoient aſſurés que l'on élit pour le ſacerdoce celui qui eſt le plus excellent entre tout le peuple ; le plus docte, le plus ſaint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple eſt donc préſent, afin que perſonne ne puiſſe y revenir, & qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Il dit que ſelon les mérites du peuple, Dieu lui donne de bons paſteurs, ou de mauvais qui le laiſſent languir dans la faim & la ſoif ſpirituelle : Que celui qui eſt appellé à l'épiſcopat, eſt appellé, non pas au commandement, mais au ſervice de toute l'égliſe ; & qu'il doit rendre ce ſervice avec tant de modeſtie & d'humilité, qu'il ſoit utile à celui qui le rend, & à celui qui le reçoit ; car le gouvernement des chrétiens, doit être entierement éloigné de celui des infidéles, plein de dureté, d'inſolence & de vanité.

in Num. hom. 22. in Levit. hom. 6.

in Judic. hom. 4.

in Matth. xx. 25.

Il ajoute : Voilà ce que la parole de Dieu nous enſeigne : & nous, ou n'entendant pas, ou mépriſant les

instructions de Jesus, nous surpassons quelquefois le faste des mauvais princes païens. Nous voudrions presque avoir des gardes comme les rois : nous nous rendons terribles & de difficile accès, principalement aux pauvres : nous traitons ceux qui nous parlent & qui nous prient de quelque chose, comme feroient les tyrans & les gouverneurs les plus cruels. On voit en plusieurs églises, principalement des grandes villes, ceux qui conduisent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune égalité, quelquefois même avec les meilleurs disciples de Jesus; & user de menaces dures, tantôt sous prétexte de quelque péché, tantôt par mépris de leur pauvreté.

Ce n'est pas qu'il faille s'humilier mal-à-propos, & qu'il ne soit quelquefois nécessaire de reprendre publiquement les pécheurs, pour intimider les autres, & user de la puissance pour les livrer à Satan. Mais il le faut faire rarement, & Dieu ne peut regarder le pécheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes soient punis; mais par les juges séculiers, non par les évêques : c'est-à-dire, qu'il ne leur convient pas d'user de peines corporelles. Il continue : Que le chef d'une église n'imite donc pas les princes infidéles : mais qu'il imite, autant qu'il est possible, Jesus-Christ, qui étoit de si facile accès, qui parloit à des femmes, qui imposoit les mains à des enfans, qui lavoit les pieds à ses apôtres. Et ailleurs : Un évêque péche contre Dieu, si au lieu de servir ses freres comme étant serviteur du même maître, il les traite en maître. Il se plaint des évêques & des prêtres, qui étant eux-mêmes imparfaits, méprisoient & calomnioient de simples fidéles meilleurs qu'eux, & même des confesseurs : & de

Rom. XII. *lib.* 9.

Tract. 31.

in Matth. tract. 15. *tract.* 24.

ceux qui imposoient aux fidéles des pratiques de continence qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Il se plaint qu'il se trouvoit des gens dans l'église qui faisoient plusieurs choses, premierement pour devenir diacres, quoiqu'ils en fussent très-indignes, ensuite pour arriver à la prêtrise ou à l'épiscopat, ne cherchant en ces dignités que le profit & l'honneur des premieres places. Mais il reconnoît ailleurs que l'on rejettoit les ambitieux, pour n'appeller aux charges ecclésiastiques que les plus dignes, & malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple sont, dit-il, ceux qui confient les églises à des évêques ou à des prêtres avares, tyranniques, sans discipline & sans religion. Les changeurs dont Jesus-Christ renverse les tables, sont les diacres, qui ne sont pas fidéles dans le maniment des deniers de l'église; mais en détournent toujours quelque chose, pour s'enrichir du bien des pauvres, & n'emploient pas même avec justice ce qu'ils emploient. Tous ceux-là sont chassés de l'église dans la persécution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la persécution de Décius; car Origène ne commença ses commentaires sur S. Matthieu, dont ceci est tiré, que sous Gordien ou Philippe, & ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit que le démon attaque toujours plus violemment les clercs, pour faire tomber le peuple: Que les scandales viennent principalement des mauvais pasteurs, qui enseignent bien & font mal: qui ne se mettent point en peine du salut des ouailles; ne cherchant que la vaine gloire & le profit temporel.

Tract. 24.

Contr. Cels. lib. 8. in fine.

in Matth. Tract. 15.

Il dit qu'il est bien difficile d'être tout ensemble des dispensateurs fidéles & prudens des revenus de l'église,

Tract. 25. in Matth. Tract. 31.

Fidéles, pour ne pas manger le bien des veuves & des pauvres; & sous prétexte que celui qui prêche doit vivre de l'évangile, ne pas chercher plus que la simple nourriture & le vêtement nécessaire, & ne pas garder pour nous plus que nous ne donnons aux freres, qui ont faim & soif, qui sont nuds & dans le besoin. Prudens, pour en donner à chacun selon qu'il le mérite; car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vécu durement dès l'enfance, & ceux qui ont été élevés dans l'abondance & dans les délices. On doit donner différens secours aux hommes & aux femmes, aux vieux & aux jeunes, à ceux qui ne peuvent travailler, & à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfans; s'il y a de la négligence, ou si leur travail ne peut leur suffire. La dispensation spirituelle n'est pas moins difficile, pour ne pas répandre la doctrine au hasard & sans choix à toutes sortes de personnes, cherchant plutôt à faire paroître notre capacité, qu'à les édifier par des discours de morale, ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en sont capables, ou craignant le mépris des gens d'esprit & des sçavans, si l'on s'arrête à des explications simples.

Rom. XII. lib. 9. hom. 16. in Genes. hom. 11. in Numer.

Il veut que celui qui gouverne l'église soit tout occupé des soins du spirituel, & point du tout du temporel. Il dit que les prêtres qui ont un partage sur la terre, & qui s'appliquent à le cultiver, sont plutôt des prêtres de Pharaon, que du Seigneur; car Jesus-Christ nous commande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce précepte ou l'expliquer au peuple? nous qui non-seulement ne renonçons pas à ce que nous possédons, mais qui voulons acquerir ce que nous

n'avions point avant que de venir à son service.

Origène estimoit nécessaire d'observer à la lettre la loi des prémices, comme plusieurs autres, qui n'ont point été abolies par l'évangile : au contraire Jesus-Christ l'a confirmée, en disant que celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel : & il est indigne que celui qui entre dans l'église, ne donne pas aux prêtres & aux ministres qu'il voit à l'autel, occupés à la parole de Dieu & au service de l'église; qu'il ne leur fasse aucune part des fruits de la terre, que Dieu lui donne, faisant lever son soleil & tomber ses pluies. Ce qu'il dit des prémices, il le dit aussi des décimes; & ce qu'il dit des fruits, il le dit aussi du bétail. Et ailleurs : La loi de Dieu est confiée aux prêtres & aux lévites, afin qu'ils s'en occupent uniquement sans autre soin. Mais afin qu'ils le puissent faire, ils ont besoin du secours des laïcs : autrement s'ils sont obligés de s'occuper des besoins du corps, vous en souffrirez vous-mêmes; la lumiere de la science s'obscurcira, si vous ne fournissez de l'huile à la lampe, & un aveugle conduira un autre aveugle. Que si recevant de vous abondamment les choses nécessaires, ils négligent de s'appliquer à l'instruction, ils rendront compte à Dieu de vos ames. Saint Cyprien incontinent après marquoit aussi cette obligation.

Hom. 17. in Josue.

Cyp. de unit. ep. 66. al. 1.

Origène décrit ainsi les différens ordres de l'église. Jesus-Christ en est le chef; les évêques les yeux : les diacres & les autres ministres les mains; le peuple les pieds. On voit ici d'autres ministres outre les diacres, c'est-à-dire, des lecteurs, des portiers & d'autres officiers semblables, comme dans l'église latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre

in Matth. tr. 5.

Hom. 11. in Jerem.

Rom. xi. *lib.* 8. dignité ecclésiastique. Ailleurs il marque ainsi les divers ordres de l'église, les clercs & les laïcs, les diacres, les prêtres; les évêques : les veuves & les vierges. *Levit. hom.* 6. Il marque le célibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aspirent qu'à la fécondité spirituelle. *in Ezech. hom.* Parlant de l'étendue de la religion chrétienne, il dit que la grande Bretagne & la Mauritanie s'accordent en la *in Matth. tr.* 28. religion d'un seul Dieu. Mais il marque les nations suivantes, à qui l'évangile n'avoit point encore été prêché : quelques Ethiopiens, principalement ceux qui sont au-delà du fleuve; apparemment c'est le Nil : les Seres, qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange : plusieurs des Bretons & des Germains vers l'Océan : des Daces, des Sarmates & des Scythes. *in Cels. lib.* 2. *p.* 79. Il dit ailleurs, que la providence avoit réuni la plupart des nations sous un seul empire, du tems d'Auguste, pour faciliter la prédication de l'évangile, par la paix *Jos. hom.* 3. & la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y a point de salut hors de l'église, figurée par la maison de Raab.

XX. Regles sur le baptéme & la pénitence. *Jos. hom.* 4.

Toi qui commences, dit-il, à desirer de sortir des ténébres de l'idolâtrie, pour t'instruire de la loi de Dieu, tu commences à quitter l'Egypte. Quand tu es mis au nombre des catéchuménes, & que tu commences à obéir aux loix de l'église, tu as passé la mer rouge, & tu es dans le désert. Si tu viens à la fontaine mystique du baptême, & qu'en présence de l'ordre sacerdotal & lévitique, tu sois initié à ces mysteres vénérables, que sçavent ceux à qui il est permis de les connoître, tu passes le Jourdain pour entrer dans *in Luc. hom.* 21. la terre promise, sous la conduite de JESUS. Je vous conjure, leur dit-il, de ne venir au baptême qu'avec une grande circonspection. Montrez auparavant des

fruits dignes de pénitence ; passez quelque tems dans une bonne vie, vous préservant de toutes les ordures & de tous les vices ; & alors vous recevrez la rémission des péchés. Il veut que l'on use d'indulgence pour les choses indifférentes. Si un Juif ou un de ceux que l'on appelle Sévériens ou Tatiens, veut croire en Jesus-Christ, ne le pressez pas de manger toutes sortes de viandes ; comme s'il ne pouvoit être sauvé sans prendre celles qu'il a en aversion. Il dit que souvent on tentoit les catéchuménes, & même les fidéles, de retourner à l'idolâtrie, en leur disant : Une telle idole a guéri d'une telle maladie, ou a deviné telle chose. *in Rom. xiv. lib. 10.*

Quant à la forme du baptême, il dit : Selon l'usage de l'église, nous sommes tous baptisés par l'eau visible & le chrême visible. Et un peu après : Il n'y a point de baptême légitime, qu'au nom de la Trinité. Et ensuite : Du tems des apôtres, on ne donnoit pas seulement, comme aujourd'hui, la formule des mysteres à ceux que l'on baptisoit, mais on leur en expliquoit la vertu & la raison ; que l'on est enseveli avec Jesus-Christ, & que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il apporte le baptême des enfans pour preuve du péché originel. Car, dit-il, puisque le baptême est donné en rémission des péchés, pourquoi le donne-t-on même aux enfans, suivant l'usage de l'église ? Il marque les renonciations que l'on faisoit au baptême, en ces termes : Que chacun des fidéles se souvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il est venu aux eaux du baptême, quand il a reçu le signe du salut : qu'il a déclaré au démon de ne point prendre part à ses œuvres ni à ses pompes, ni à ses plaisirs, ni à rien de ce qui se fait pour son service. Il ne doit *in Levit. hom. 8.*

donc plus gouter d'aucune ſcience diabolique ; ni d'aſtrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la piété. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'aſtrologie judiciaire, & dit qu'ils ſont dans la terre des Chaldéens ; c'eſt-à-dire, expoſés aux plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de ſang eſt plus excellent, dit-il, que le baptême d'eau : après celui-ci, il y en a très-peu d'aſſez heureux, pour ſe conſerver ſans tache juſqu'à la fin de la vie : qui eſt baptiſé dans ſon ſang, ne peut plus pécher.

in Jerem. hom. 3. in fine.

in Judic. hom. 7.

Il marque les différens états des chrétiens : les uns attachés uniquement au ſervice de Dieu, dégagés des affaires temporelles, & combattant pour les foibles par les prieres, les jeûnes, la juſtice, la piété, la douceur, la chaſteté & toutes les vertus : enſorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoit les aſcétes, dont peu de tems après vinrent les moines. Mais il y en avoit, qui bien qu'ils euſſent la foi, ne prenoient aucun ſoin de corriger leurs mœurs. Ils venoient à l'égliſe ; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la dévotion pour les ſerviteurs de Dieu, donnoient pour l'ornement de l'autel, ou de l'égliſe, la ſervoient volontiers ; mais ſans quitter leur ancienne vie, demeurant engagés dans les ordures & les vices. Auſſi l'égliſe ne peut être entiérement pure ſur la terre ; & la zizanie y eſt mêlée avec le froment. Après avoir exhorté à ſe décharger de ſes péchés, il ajoute ; Seulement examinez avec ſoin à qui vous devez les confeſſer. Eprouvez auparavant le medecin à qui vous expoſerez la cauſe de votre maladie, afin qu'ayant reconnu ſa capacité & ſa charité, vous ſuiviez les conſeils qu'il vous donnera. S'il eſtime

Num. hom. 25.

Hom. 21. in Joſ. Homil. 2. in Pſ. 17. v. 19.

estime que votre mal doit être découvert dans l'assemblée de toute l'église, pour votre guérison & l'édification des autres, il le faut faire, mais avec grande délibération. L'on doit chasser de l'église ceux dont les péchés sont manifestes, non ceux dont ils sont douteux ou cachés : ces pécheurs manifestes sont exclus même de la priere commune ; & souvent on leur refuse la communion, quoiqu'ils la demandent, de peur qu'ils ne nuisent à plusieurs autres, par leur exemple. Il dit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la doctrine, que dans les mœurs : que toutes les vertus paroissent être dans les hérétiques ; mais qu'elles y sont fausses, & le martyre même, & que les hérétiques dont les mœurs sont bonnes, sont les plus pernicieux. Il réfute nommément les Anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain, prenant trop grossierement quelques passages de l'écriture. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires & les sermons d'Origène : où parlant aux chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il releve avec soin tous leurs défauts.

Tract. 35 in Matth.
Jerem. hom. 9.
in epist. ad Rom. lib. 1. in fine.

XXI.
Condamnation de quelques hérétiques.
Euf. VI. hist. c. 37.
Euf. VI. 38.

Il fut appellé à un concile de plusieurs évêques, qui se tenoit en Arabie vers ce même tems, sur la fin du regne de Philippe. C'étoit contre les hérétiques, qui disoient que les ames mouroient en même tems que les corps, & seroient ressuscitées en même tems. Origène leur parla si fortement, qu'il les ramena à croire la saine doctrine. Il combattit aussi d'autres hérétiques, qui venoient alors de paroître, sçavoir les Helcesaïtes. Ils rejettoient quelques parties de l'écriture, & se servoient de quelques passages, tant de l'ancien que du nouveau testament : mais ils rejettoient

entièrement S. Paul. Ils avoient un livre qu'ils disoient être tombé du ciel, & que celui qui y croyoit, recevoit la rémission de ses péchés, diverse de celle de Jesus-Christ. Ils soutenoient que de renier la foi étoit une chose indifférente, & que quoique la bouche prononçât en cas de nécessité, il suffisoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plutôt une erreur renouvellée que nouvelle; car elle a grand rapport avec celle d'Elxaï du tems de Trajan.

Epiph. hær. 53. Samf. init. Sup. l. III. n. 2.

XXII. Commencemens de S. Cyprien.

Cypr. epist. 59. ad Cornel.

Vers le même tems, ou un peu devant, il y eut aussi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambese, où Privat hérétique fut condamné; & il fut noté en termes très-séveres, par les lettres du pape Fabien & de Donat évêque de Carthage. A Donat succéda Cyprien, homme d'un grand esprit cultivé par la philosophie & les belles lettres: il excelloit principalement dans l'éloquence, & l'avoit long-tems enseignée publiquement. Il étoit né païen, & ne se convertit à la foi, qu'après avoir mûrement délibéré. Il me sembloit très-difficile, dit-il, de renaître pour mener une vie nouvelle, & de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, disois-je, dépouiller tout d'un coup des habitudes enracinées & endurcies, qui viennent, ou de la nature même de la matiere, ou d'un long usage entretenu jusqu'à la vieillesse? Comment apprendre la frugalité, quand on est accoutumé à une table abondante & délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or & de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple & vulgaire? Quand on est accoutumé aux faisceaux, aux honneurs & à une grande foule d'amis & de cliens,

Cypr. ad Donat. init.

on ne peut se résoudre à la vie privée, on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlois ainsi souvent à moi-même, & désespérant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée: & que mon cœur purifié eût reçu la lumiere d'en haut & l'esprit céleste, je fus étonné que mes doutes s'évanouirent; tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvai facile ce qui m'avoit paru impossible: ensorte que l'on pouvoit reconnoître, que ce qui étoit né selon la chair, & vivoit sujet au crime, venoit de terre: & que ce que le S. Esprit animoit, venoit de Dieu. Vous le sçavez assurément, & vous connoissez avec moi, ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui est la vie des vertus. Ainsi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les païens furent extrêmement choqués de sa conversion: il y en eut qui le nommerent par mépris Coprien, par une froide allusion de son nom au mot grec qui signifie du fumier: & ils lui reprochoient, qu'ayant un bel esprit & propre à de grandes choses, il s'étoit abaissé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre nommé Cécilius qui le convertit. Cyprien le regarda depuis comme son pere, & prit son nom avec celui de Thascius qu'il portoit déja, ensorte qu'on le nommoit Thascius Cécilius Cyprianus. Le prêtre Cécilien le regardoit aussi comme son meilleur ami; & en mourant il lui recommanda sa femme & ses enfans.

Lact. lib. v. inst. c. 1. in fine.

Pont. vita. Cypr.
Hier script. in Cypr.

Cyprien incontinent après sa conversion distribua aux pauvres les richesses qu'il avoit acquises pendant long-tems, & qui étoient grandes; pour cet effet il vendit ses terres, & même des jardins qu'il avoit près

Pont. Cypr. ad Donat.

de Carthage. Il embrassa la continence parfaite : il prit un habit de philosophe : & tout son extérieur étoit grave & modeste, quoique sans affectation. Il lisoit l'écriture pour la réduire en pratique, & disoit que quand Dieu loue quelqu'un, il faut chercher en quoi il lui a été agréable, & l'imiter en cela. Entre les auteurs ecclésiastiques il estimoit particulierement Tertullien : il ne passa jamais de jour sans en lire : & quand il le demandoit à un jeune homme qui écrivoit sous lui, il disoit : Donnez-moi le maître. Dans ces premiers tems de sa conversion il écrivit à Donat son ami, qui avoit été baptisé avec lui, une grande lettre sur le mépris du monde & la grace de Dieu : & l'on peut rapporter au même tems le traité de la vanité des idoles, qu'il composa apparemment pour se confirmer dans sa foi.

Hier. script. in Tertull.

Pont.

La vertu de Cyprien fit qu'étant encore néophyte, il fut élevé à la prêtrise, par une dispense de la regle marquée par S. Paul. Peu de tems après Donat évêque de Carthage étant mort, tout le peuple fidéle s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cédant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeoit indigne : mais un grand nombre de freres assiégeoit sa maison, & en observoit toutes les issues : les autres l'attendoient avec inquiétude, & eurent une grande joie quand ils le virent venir. Il fut donc élu évêque de Carthage, par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques, tout d'une voix & avec le consentement du peuple, l'an de Jesus-Christ 248. il y eut seulement quelque opposition de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres personnes. Cyprien leur pardonna, avec une bonté qui fut admirée de tout le monde : &

Cypr. epist. 55. ad Corn.

Cypr. epist. 40. ad pleb.

An. 248.

les traita comme ses meilleurs amis. Dans son épiscopat il montra beaucoup de piété, de charité, de justice & de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit le regarder sans respect : sa gravité étoit mêlée de gayeté : ce n'étoit ni une sévérité triste, ni une complaisance excessive : on ne sçavoit ce qu'on lui devoit le plus, de l'amour ou de la vénération. Son extérieur étoit modéré comme son visage : on n'y voyoit ni faste séculier, ni pauvreté affectée. Il avoit un très-grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dès le commencement de son épiscopat, & dès-lors il prit la résolution de ne rien faire sans le conseil de son clergé, & la participation de son peuple. On croit que ce fut en ces premiers tems qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges : & l'on pourroit y rapporter les lettres à Pompone, & à l'église de Furnes, dont nous parlerons ensuite. Car on n'en sçait pas le tems.

Pont. — *Cypr. ep.* 64. 12. 28. — *Ep.* 4. *inf. n.* 25. — *Ep.* 1. *inf. n.* 22.

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c. *Euf.* VI. 41.

L'église étoit alors en paix par tout l'empire sous le regne de Philippe chrétien, ou du moins favorable aux chrétiens : toutefois à Alexandrie, il y eut cette même année 248. une persécution particuliere. Celui qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persécution générale, qui suivit un an après. Le peuple infidéle excité par cet homme, dont on ne sçait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion, que de tuer des chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Métras ou Métran, à qui ils voulurent faire dire des paroles impies ; & n'ayant pu l'y obliger, ils le frapperent à coups de bâton par tout le corps, lui piquerent le visage & les yeux avec des roseaux pointus, & l'ayant tiré au fauxbourg le lapiderent.

Ensuite ils menerent une femme nommée Cointa ou Quinta à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer: comme elle le refusa avec horreur, ils la lierent par les pieds, la traînerent par toute la ville sur le pavé très-rude, la froisserent contre de grandes pierres, & enfin la menerent au même lieu que le premier, où ils la lapiderent. Après cela ils se jetterent tout à la fois dans les maisons des fidéles: chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit connoître: ils pilloient & enlevoient tout; détournant les meubles précieux, & jettant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois, pour le bruler dans les rues. On croyoit voir une ville prise par des ennemis. Les fidéles se cachoient & se retiroient, souffrant avec joie la perte de leurs biens: à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les païens prirent entre les autres Apollonia ou Apolline, vierge d'un grand âge & d'une vertu admirable. Ils lui donnerent tant de coups sur les machoires, qu'ils lui firent tomber toutes les dents: & ayant allumé un grand feu dans le fauxbourg, ils la menacerent de l'y bruler vive, si elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de tems: & quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusement dans le bucher, où elle fut consumée. Un nommé Sérapion fut pris dans sa maison, & tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures; puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite rue, où les chrétiens pussent passer de jour ni de nuit. Par tout les infidéles crioient sans cesse, que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, seroit aussitôt traîné &

brulé. Ces maux durerent long-tems : mais enfin la guerre civile qui survint, tourna la fureur des païens contre eux-mêmes, & donna un peu de tems aux chrétiens pour respirer. Il est à croire que cette persécution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puisque l'église honore la mémoire de saint Métran le trente-uniéme de Janvier, de sainte Cointa le huitiéme de Février, & de sainte Apolline le neuviéme.

XXIV. Mort de Philippe. Décius empereur. Persécution. *Zosim. l. 1. Eutrop. l. 3.*

Le regne de Philippe fut troublé par plusieurs révoltes dans les provinces, entr'autres en Pannonie, où il envoya Décius, homme capable & de grande expérience : mais les soldats qu'il vouloit corriger, aimerent mieux se procurer l'impunité, en se donnant un maître capable de commander, & déclarerent empereur Décius lui-même. Il s'avança vers l'Italie à la tête de ses troupes ; & après qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ses soldats à Vérone, & son fils à Rome. Ils avoient regné cinq ans & quelques mois. On les mit au nombre des dieux, ce qui montre que leur christianisme n'avoit pas été fort connu. Ils furent tués vers le mois de Juillet de l'an de Jesus-Christ 249. L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore son nom.

Pagi. hic. Eus. Chr.

AN. 249.

Décius étoit de Budale dans la basse-Pannonie : son nom entier étoit Cneius-Messius-Quintus-Trajanus-Décius. Il avoit un fils Décius Etruscus, qu'il fit César. Se piquant de réformer les désordres introduits sous le regne de Philippe, il fit une cruelle persécution aux chrétiens. Un des saints de l'église de Carthage en fut averti long-tems devant, au rapport de saint

Eus. VI. hist. 39. Cyp. epist. 11.

Cyprien par cette viſion. Il vit un pere de famille aſſis, ayant à ſa droite un jeune homme qui paroiſſoit plein de douleur & d'indignation. Il étoit aſſis avec un viſage triſte, appuyant la joue ſur ſa main : un autre étoit debout à la gauche tenant un filet, qu'il menaçoit de jetter, pour prendre le peuple qui étoit aux environs. Celui qui eut cette viſion fut étonné ; & il lui fut dit, que le jeune homme aſſis à la droite étoit affligé de ce que l'on n'obſervoit point ſes commandemens ; & que celui qui étoit à gauche étoit ravi d'avoir occaſion d'obtenir du pere de famille la permiſſion de faire du mal. En effet, S. Cyprien attribuoit la cauſe de cette perſécution au relâchement des chrétiens, qui venoit de la longue paix.

Cypr. de lapſ.

Chacun, dit-il, s'appliquoit à augmenter ſon bien, avec une avidité inſatiable, ne ſe ſouvenant plus de ce que les fidéles avoient fait ſous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient faire. Les évêques n'étoient point dévoués à la religion, la fidélité des miniſtres n'étoit pas entiere : la miſéricorde ne paroiſſoit point dans les œuvres, ni la diſcipline dans les mœurs. Les femmes ſe fardoient, les hommes ſe teignoient la barbe, les ſourcis, les cheveux, comme pour corriger l'ouvrage de Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les ſimples : on proſtituoit les membres de Jeſus-Chriſt aux infidéles en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, & même on ſe parjuroit : on ſe diſoit des injures : on étoit diviſé par des haines opiniâtres, on mépriſoit inſolemment les prélats. Pluſieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres, & de leur montrer l'exemple, négligeant les affaires de Dieu, ſe chargeoient d'affaires temporelles, quittoient leur

chaire

chaire ; abandonnoient leur peuple, & se promenoient dans d'autres provinces, pour fréquenter les foires & s'enrichir par le trafic. Ils ne secouroient point les freres, qui mouroient de faim ; ils vouloient avoir de l'argent en abondance, usurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des usures. Ainsi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner, & à augmenter notre patrimoine. Nous sommes pleins d'orgueil, de jalousies, de divisions : nous négligeons la simplicité & la foi : nous avons renoncé au monde de parole, & non d'effet : nous nous plaisons à nous-mêmes, & nous déplaisons à tout le monde.

V. Conc. Elib. c.

XXV. Cruauté de cette persécution.

Décius donc au commencement de son regne étant venu à Rome, publia un édit sanglant contre les chrétiens, & l'envoya à tous les gouverneurs des provinces. La persécution commença avec un effort terrible. Tous les Magistrats n'étoient occupés qu'à chercher les chrétiens & les punir. Aux menaces, ils joignoient un appareil épouventable de toutes sortes de supplices : des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaires de fer ardentes : des chevalets, pour étendre les corps & les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachés, d'autres poursuivoient les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les supplices étoient longs, pour ôter l'espérance de la mort & tourmenter sans fin, jusqu'à ce que le courage manquât.

Greg. Nyss. vita. Thaum. p. 1000. B.

Cypr. epist. 11.

Voici deux exemples du rafinement de la cruauté. Un martyr ayant souffert les chevalets & les lames

Hier. in vita Pauli. init.

ardentes, le juge le fit frotter de miel par tout se corps, puis exposer à un soleil très-ardent, couché à la renverse, les mains liées derriere le dos, pour être piqué par les mouches. Un autre, qui étoit jeune & dans la vigueur de l'âge, fut mené par son ordre dans un jardin délicieux, entre les lys & les roses, près d'un ruisseau qui couloit avec un doux murmure, & d'arbres que le vent agitoit légerement. Là on l'étendit sur un lit de plume, où on l'attacha avec des liens de soie, & on le laissa seul. Puis on fit venir une courtisane très-belle, qui commença à l'embrasser, & le solliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne sçachant plus comment résister aux attaques de la volupté, se coupa la langue avec les dents, & la cracha au visage de cette infâme. L'horreur de la persécution fut telle, que l'on croyoit voir l'accomplissement de cette parole terrible de Jesus-Christ, que les élus mêmes, s'il étoit possible, seroient induits en erreur.

XXVI. Chute de plusieurs Chrétiens.

Eus. VI. c. 41.

A Alexandrie l'épouvante fut générale. Plusieurs des plus considérables se présenterent d'abord : les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges. D'autres traînés par leurs voisins, & appellés par leur nom, s'approchoient des sacrifices profanes ; les uns pâles & tremblans, comme s'ils devoient être eux-mêmes sacrifiés aux idoles : ensorte que le peuple qui les environnoit en foule, se moquoit d'eux. Car on voyoit qu'ils avoient peur de tout, de sacrifier & de mourir. D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, assurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été chrétiens, & vérifiant la sentence du Sauveur : qu'il est difficile qu'un riche se sauve :

leur mauvais exemple en entraînoit plusieurs. D'autres s'enfuyoient: quelques-uns étoient pris & alloient jusqu'aux fers & à la prison : mais quelques-uns, après y avoir demeuré plusieurs jours, renonçoient avant que d'approcher du tribunal: quelques-uns succomboient aux tourmens, après les avoir soufferts pendant quelque tems.

Le même arriva à Carthage. Plusieurs sans attendre d'être interrogés ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion pour se déclarer. Il y en eut un si grand nombre, qui vouloient tout à la fois renoncer au christianisme, que les magistrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard; mais ils prioient que l'on ne différât point. Plusieurs pervertissoient les autres: quelques-uns apportoient leurs enfans, & les présentoient de leurs propres mains, pour leur faire perdre la grace du baptême. C'étoient les riches qui étoient les plus foibles, & que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuir. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tomberent dans toute l'église. Les degrés de chutes étoient différens. Les uns avoient sacrifié aux idoles, ou mangé des viandes immolées: les autres avoient offert de l'encens: d'autres avoient seulement déclaré aux magistrats qu'ils renonçoient au christianisme, & avoient pris d'eux des libelles ou billets de sureté, pour n'être point recherchés, & s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appelloit libellatiques; & ils étoient censés avoir idolâtré comme les autres.

Cypr. de lapſ.

XXVII. Martyre de

Un des premiers qui souffrit le martyre en cette

S. Fabien, de S. Alexandre & de S. Babylas.
Euf. VI. *c.* 59.

AN. 250.

persécution, fut le pape saint Fabien, qui mourut glorieusement le vingtiéme de Janvier, sous le consulat de Décius & de Gratus, c'est-à-dire, l'an 250. de Jesus-Christ, après avoir tenu le S. siége treize ans entiers. Et c'est depuis ce tems, que les années des papes commencent à être plus certaines. Pour élire un évêque à la place de saint Fabien, on attendit que la rigueur de la persécution fût appaisée: car dans ce commencement une partie du clergé de Rome & des évêques voisins étoient prisonniers, ou dispersés & cachés. Ainsi le S. siége vaqua près d'un an & demi: & cependant le clergé prit soin du gouvernement de l'église. Peu après le martyre de S. Fabien, Moïse & Maxime prêtres, & Nicostrate diacre, furent mis en prison; & avec eux Urbain, Sidonius & Célérinus, tous à Rome.

Euf. VI. *c.* 39.

Saint Alexandre, évêque de Jérusalem, vénérable par ses cheveux blancs & par son extrême vieillesse, fut présenté à Césarée devant le tribunal du gouverneur de Palestine, & confessa le nom de Jesus-Christ glorieusement pour la seconde fois; car il l'avoit déja confessé dans la persécution de Sévere, environ quarante ans auparavant, étant dès-lors évêque. Il fut mis en prison, où il demeura long-tems, & mourut dans les fers, vers la fin de l'année suivante 251. Il laissa à Jérusalem une bibliothéque considérable de livres ecclésiastiques recueillis par ses soins. Son successeur fut Mazabanes.

Euf. ibid.
Martyr. 24. *Janv.*
Ponoft. VII. *hift. n.* 8.
Euf. VI. *hift. c.* 39.

Saint Babylas, évêque d'Antioche, après avoir confessé, fut aussi mis en prison & chargé de chaînes: il y mourut, & voulut être enterré avec ses fers. Avec lui moururent trois jeunes enfans qu'il instruisoit. Son suc-

cesseur fut Fabius ou Fabien. Origène sentit aussi l'effort de la persécution, comme étant le plus fameux docteur des chrétiens. Il fut mis en prison, & chargé de chaînes, ayant au col un carcan de fer, & des entraves aux pieds jusqu'au quatriéme trou, qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit souffrir plusieurs autres tourmens, & on le menaça souvent du feu: mais on ne le fit pas mourir, dans l'espérance d'en attirer plusieurs par sa chute. Il demeura ferme, & écrivit pendant ce tems plusieurs lettres, pour consoler & pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de S. Denis d'Alexandrie.

A Alexandrie la persécution ayant été publiée, Sabin préfet d'Egypte, envoya à l'heure même un soldat chercher l'évêque Denis, qui demeura cependant quatre jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat. Mais celui-ci le cherchoit par-tout ailleurs; dans les chemins, sur la riviere, à la campagne; ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût été aveugle, & ne croyant point que l'évêque pût y être. Au bout de quatre jours saint Denis quitta sa maison par ordre de Dieu, & avec peine. En sortant il fut accompagné de ses serviteurs & de plusieurs des freres, entre lesquels étoient Cajus, Fauste, Pierre & Paul. Au soleil couchant il tomba avec sa suite entre les mains des persécuteurs; c'est-à-dire, d'un centurion avec des magistrats de la ville, des soldats & des ministres de justice. Ils le menerent à Taposiris, petite ville d'Egypte dans la Maréôte.

Eus. VI. c. 40. & VII. c. 11.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris. Mais étant allé à la maison de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, & que l'évêque étoit pris. Alors

tout troublé, il se mit à fuir en diligence. Un paysan le rencontra, & lui demanda ce qui le pressoit. L'ayant appris, il entra dans une maison où se faisoit une nôce, dont il étoit prié, & raconta aux conviés ce qu'il venoit d'apprendre. Ceux-ci se leverent de table tous ensemble comme de concert, coururent au lieu où saint Denis étoit avec sa suite, y entrerent en criant, & les presserent de sortir. Les soldats qui gardoient les martyrs s'enfuirent aussitôt: les paysans les trouverent couchés sur de petits lits sans garniture. Saint Denis les prit d'abord pour des voleurs, & demeura sur son lit, comme il étoit, nud en chemise, leur présentant le reste de ses habits, qui étoient auprès de lui. Ils lui dirent de se lever, & de sortir au plus vîte. Alors comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier, & à leur dire: Retirez-vous, je vous supplie, & nous laissez; ou si vous voulez me faire plaisir, prévenez ceux qui m'emmenent, & coupez-moi la tête. Tandis qu'il crioit ainsi, ils le firent lever de force. Il se jetta par terre à la renverse: mais ils le prirent par les pieds & par les mains, & le traînerent dehors. Cajus, Fauste, Pierre & Paul le suivoient, qui le porterent à bras hors de la ville, le firent monter à poil sur un âne, & l'emmenerent. C'est ainsi que saint Denis d'Alexandrie fut tiré malgré lui d'entre les mains des persécuteurs. Il se retira depuis dans un lieu désert, à trois journées de Parétoine dans la Marmarique, & s'y enferma avec deux des siens seulement, Pierre & Cajus. Il racontoit lui-même dans ses lettres toutes ces particularités.

XXIX. Retraite de S. Cyprien &

Dès le commencement de la persécution, le peuple infidéle de Carthage cria plusieurs fois, dans le cirque

& dans l'amphitheâtre : Cyprien au lion. Ces cris l'obligerent à se retirer ; & d'ailleurs il en avoit reçu ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas tant pour sa sureté particuliere, que pour le repos public de son église ; de peur qu'en se montrant avec trop de confiance, il n'excitât davantage la sédition qui avoit commencé. Cependant il fut proscrit, & ses biens confisqués. Les affiches portoient : Si quelqu'un tient ou possede des biens de Cécilius Cyprien, évêque des chrétiens. Pendant son absence il ne cessa point d'assister son troupeau de ses prieres, de sa conduite & de ses instructions.

de S. Grégoire Thaumaturge.

Cypr. ep. 20. ad Cler. Rom. & 59. ad Corn. ep. 10. ep. 66. ad Pup.

S. Grégoire de Néocésarée dans le Pont, surnommé le grand ou le Thaumaturge, conseilla à son peuple de se garantir par la fuite du péril de la persécution : ce qui lui réussit si bien, que personne des siens ne tomba. Lui-même montra l'exemple, & se retira sur une colline déserte, accompagné de ce prêtre d'idole qu'il avoit converti, & que depuis il avoit fait diacre. Les persécuteurs les suivirent en grand nombre ; & ayant appris le lieu où ils étoient cachés, les uns gardoient le passage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Grégoire dit à son diacre de se mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu. Il commença lui-même à prier, se tenant debout les mains étendues, & regardant le ciel fixement. Les païens ayant couru par toute la montagne, & visité toutes les roches & toutes les cavernes, revinrent dans le vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres assez proches l'un de l'autre. Quand ils se furent retirés ; celui qui leur avoit servi de guide y alla, & trouva

Greg. Nyss. Vita Thaum. p. 1001. C.

l'évêque & son diacre immobiles en oraison, au même lieu où les autres disoient avoir vû ces arbres. Il se jetta aux pieds de Grégoire, se convertit & devint compagnon de sa fuite.

Cependant les païens désespérant de le prendre, tournerent leur rage contre son troupeau; & les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville, & en emplissoient les prisons. Grégoire les secouroit de ses prieres. Un jour ceux qui étoient avec lui, virent qu'en priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, & se bouchoit les oreilles. Il fut quelque tems immobile; puis il revint à lui, & se mit à louer Dieu, en disant: Béni soit Dieu, qui nous a délivrés d'entre leurs dents. Ceux qui étoient présens, le prierent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit vu un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le démon. Ils le prierent de s'expliquer, & il dit: qu'à la même heure un jeune homme noble nommé Troadius, avoit été présenté au gouverneur par les licteurs, & après plusieurs tourmens avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, & trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persécution Alexandre le charbonnier, évêque de Comane, souffrit le martyre par le feu.

Ps. 125.

XXX. Martyre de S. Pionius.

Eus. IV. hist. c. 15. Acta sinc. c. 123.

A Smyrne dans l'Asie mineure, l'évêque Eudémon tomba dans l'apostasie, & par sa chûte entraîna plusieurs des fidéles: mais le prêtre Pionius demeura ferme. La veille de la fête de S. Policarpe, comme il jeûnoit avec Sabine & Asclépiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendemain. La vision étoit si claire, qu'il connut qu'elle étoit certaine: c'est pourquoi il

se

se mit une chaîne au cou, & en fit faire autant à Sabine & à Asclépiade; afin que les persécuteurs vissent qu'ils vouloient bien être pris. Le samedi vingt-troisiéme de Février, l'an 250. & le second jour du mois Xantique, qui étoit le sixiéme mois des Asiatiques, ils furent arrêtés. Comme ils avoient fait la priere solemnelle, & pris le pain sanctifié & de l'eau, Polémon, garde du temple des idoles vint, accompagné de ceux que les magistrats lui avoient donnés pour chercher les chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit: Sçavez-vous qu'il y a un commandement de l'empereur, qui vous ordonne de faire des sacrifices? Pionius répondit: Nous connoissons des commandemens; mais ce sont ceux qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venez à la place, dit Polémon, pour voir la vérité de ce que j'ai dit. Sabine & Asclépiade dirent à haute voix: Nous obéissons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peuple voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, & accourut en foule: ensorte que la presse étoit très-grande. Quand ils furent venus à la place, elle fut bientôt remplie d'une multitude immense, qui couvroient jusqu'aux toits des temples. Il y avoit aussi des troupes innombrables de femmes, parce qu'il étoit jour de Sabbat, qui faisoit cesser le travail des femmes Juives. Il y avoit des personnes de tout âge, qui s'empressoient pour voir: les plus petits montoient sur des bornes ou sur des coffres.

Comme les martyrs étoient au milieu du peuple, Polémon dit: Il vaut mieux que vous obéissiez comme les autres, pour éviter les supplices. Alors Pionius étendant la main, & montrant un visage gai &

animé, commença à parler ainsi : Citoyens de Smyrne, qui vous réjouissez de la beauté de vos murailles & de votre ville, & qui vous glorifiez du poëte Homere : & les Juifs, s'il y en a parmi vous, écoutez-moi parler en peu de mots. Nous avons déja vu que Smyrne passoit pour la plus belle ville du monde ; & on la comptoit pour la premiere de celles qui se disputoient l'honneur d'être la patrie d'Homere. S. Pionius continue : J'apprens que vous vous moquez de ceux qui se présentent d'eux-mêmes pour sacrifier, ou qui ne refusent pas, quand on les y contraint ; au lieu que vous devriez écouter Homére votre maître, qui dit qu'il n'est pas permis de se réjouir de la mort des hommes. Et vous, Juifs, vous devriez bien obéir à Moïse, qui vous dit : Si tu vois la bête de ton ennemi tombée sous sa charge, ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit : Si ton ennemi est tombé, ne te réjouis pas de son malheur. Pour moi j'aime mieux mourir & souffrir toutes sortes de tourmens, que de contrevenir à ce que j'ai appris, ou à ce que j'ai enseigné. D'où viennent donc ces éclats de rire & ces railleries cruelles des Juifs, non-seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous ? Ils nous insultent, & disent que nous avons eu un grand tems de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toujours des hommes. Car enfin quel tort leur avons-nous fait ? quel supplice leur avons-nous fait souffrir ? qui avons-nous blessé de paroles ? qui avons-nous persécuté par une haine injuste ? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles ? Pensent-ils n'être pas plus coupables que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber ? Ensuite

Sup. liv. I. n. 49. Pausan. lib. 7. p. 404.

Hom. Odyss. XXII. v. 412.

Deut. XXII. 4.

Prov. XXIV. 17.

il reprocha aux Juifs les idolâtries & les ingratitudes de leurs peres, en rapportant les histoires de l'écriture, & menaça les gentils du jugement dernier.

Il parla long-tems, & fut écouté avec une grande attention. Enfin comme il disoit : Nous n'adorons point vos dieux, ni vos images d'or, on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, & on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit, leur disoit avec Polémon : Croyez-nous, Pionius, votre probité & votre sagesse fait que nous vous jugeons digne de vivre : il est bon de respirer & de voir la lumiere. Et moi aussi, dit Pionius, je dis qu'il est bon de vivre & de voir la lumiere : mais je le dis de celle que nous desirons. Nous ne quittons point par mépris ces présens de Dieu : mais ce que nous leur préférons est beaucoup meilleur. Ce qu'il disoit à cause des Marcionites. Au reste, dit-il, je vous loue de l'affection que vous me témoignez; mais j'y soupçonne de l'artifice : la haine déclarée est moins nuisible que des caresses trompeuses.

Alors un certain Alexandre, homme malin, lui dit : Ecoute-moi aussi. Pionius répondit : Ecoute-moi, toi-même; car je sçais tout ce que tu sçais, & tu ne sçais pas ce que je sçais. Alexandre lui dit en se moquant : Que veulent dire ces chaînes? Pionius répondit : De peur qu'en nous voyant passer par la ville, on ne croie que nous allons sacrifier : & afin que vous ne nous meniez pas aux temples comme les autres; & pour vous montrer qu'il n'est pas besoin de nous interroger, puisque nous allons de nous-mêmes à la prison. Le peuple continuoit de le prier : & comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit & leur parloit des

choses futures, Alexandre dit : Qu'est-il besoin de tant de discours, puisque vous ne sçauriez vivre, ni vous empêcher de périr ?

Le peuple vouloit aller dans le théâtre, pour entendre plus commodément les paroles du martyr. Mais quelques-uns s'approcherent de Polémon, & lui dirent que s'il donnoit au martyr occasion de parler, il en viendroit du tumulte & de la confusion. Polémon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas sacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'est pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il est donc impossible, dit Polémon, de te le persuader ? Et Pionius dit : Plût à Dieu que je pusse vous persuader de devenir chrétiens. Quelques-uns dirent tout haut en se moquant : Garde-toi bien de le faire, de peur que nous ne soyons brulés vifs. C'est bien pis, dit Pionius, d'être brulés après la mort. Pendant cette contestation ils virent que Sabine rioit ; & lui dirent d'une voix menaçante : Tu ris ? Elle dit : Je ris si Dieu le veut ; car nous sommes chrétiens. Tu souffriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas : car on jette dans les lieux infâmes celles qui ne veulent pas sacrifier. Le Dieu saint y pourvoira, dit-elle.

Polémon dit encore à Pionius : Obéïs-nous. Pionius répondit : Si vous avez ordre de persuader, ou de punir, vous devez punir, puisque vous ne pouvez persuader. Polémon, piqué de la sécheresse de ce discours, dit : Sacrifie. Il répondit : Je n'en ferai rien. Pourquoi non ? Parce, dit-il, que je suis chrétien. Quel Dieu adores-tu, dit Polémon ? Pionius répondit : Le Dieu tout-puissant qui a fait le ciel & la terre, tout ce que le ciel & la terre contiennent, & nous tous,

& nous donne abondamment toutes choſes ; que nous connoiſſons par ſon Verbe Jeſus-Chriſt. Sacrifie au moins à l'empereur, dit Polémon. Pionius dit : Je ne ſacrifie point à un homme.

Enſuite Polémon l'interrogea juridiquement, faiſant écrire toutes ſes réponſes par un notaire, qui les gravoit ſur de la cire ; & lui demanda : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Chrétien. De quelle égliſe, dit Polémon ? Pionius répondit : De la catholique. Il laiſſa Pionius ; & s'adreſſa à Sabine, & lui demanda ſon nom. Or elle avoit changé de nom, par le conſeil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de ſa maîtreſſe païenne, qui, ſous l'empereur Gordien, voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée & reléguée dans les montagnes, où les freres l'avoient nourrie ſecretement. Elle répondit donc qu'elle s'appelloit Théodote & chrétienne. Polémon lui dit : Si tu es chrétienne, de quelle égliſe es-tu ? De l'égliſe catholique, dit-elle. Quel Dieu adores-tu, dit-il ? Elle répondit : Dieu tout-puiſſant, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent, que nous connoiſſons par Jeſus-Chriſt ſon verbe. Enſuite il interrogea Aſclépiade qui n'étoit pas loin ; & lui demanda ſon nom. Il répondit : Chrétien. De quelle égliſe ? Aſclépiade dit : De la catholique. Polémon lui demanda : Quel Dieu adores-tu ? Jeſus-Chriſt, dit Aſclépiade. Quoi donc eſt-ce un autre, dit Polémon ? Non, dit Aſclépiade : c'eſt le même qu'ils viennent de confeſſer. XXXI. Premier interrogatoire.

Après cela on les mena en priſon. La foule du peuple qui les ſuivoit rempliſſoit toute la place. Quelques-uns diſoient de Pionius : Voyez cet homme, qui étoit toujours pâle & défait, comme il eſt devenu rouge

tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par ſon habit, pour ſe ſoutenir dans la foule, quelqu'un dit : Il ſemble que tu craignes d'être privée de ſon lait. Un autre s'écria : s'ils ne veulent pas ſacrifier, qu'ils ſoient punis. Polémon lui répondit : Nous n'avons pas pouvoir ; nous n'avons ni faiſceaux, ni haches. Un autre diſoit en ſe moquant d'Aſclépiade : Ce petit homme s'en va ſacrifier. Tu ments, dit Pionius, il n'en fera rien. Un autre diſoit tout haut : Celui-ci & celui-là ſacrifieront. Pionius dit : Chacun à ſa volonté : je m'appelle Pionius : il ne m'importe qui ce ſoit qui ſacrifie, qu'on diſe le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté & d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius : Toi qui es ſi ſçavant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obſtination ? Ce que vous croyez être ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir ferme. Vous ſçavez quelle mortalité & quelle famine vous avez ſoufferte ſans les autres maux. Mais, dit un autre, tu as auſſi ſouffert la faim avec nous. Oui, dit Pionius, mais avec l'eſpérance que j'avois en Dieu. La foule étoit ſi grande, qu'à peine les gardes purent entrer dans la priſon, pour y mettre les martyrs.

Ils y trouverent un prêtre de l'égliſe catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma, nommée Macédonia, & un nommé Eutychien, de l'héréſie des Phrygiens ou Montaniſtes. On les mit tous enſemble : & les gardes s'apperçurent que Pionius, par une réſolution priſe avec les ſiens, ne recevoit point ce que les fidéles lui offroient. Car il diſoit : Quelque beſoin que j'aie eu, je n'ai jamais été à charge à perſonne : qui peut m'obliger à prendre maintenant ? Les gardes, qui avoient accoutumé de recevoir des

présens de ceux qui venoient voir les chrétiens, irrités de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien, les jetterent dans la partie intérieure de la prison, pour les tourmenter par les ténébres & la puanteur. Ils acquiescerent en louant Dieu; & donnerent aux gardes ce qu'on avoit accoutumé de donner. Le geolier en fut étonné, & les voulut remettre à la premiere place: mais ils demeurerent, disant: Dieu soit loué, nous nous en trouvons bien: nous sommes en liberté de méditer & de prier jour & nuit.

Plusieurs païens les visitoient dans la prison, & s'efforçoient de persuader Pionius: mais ils admiroient ses réponses. Ceux qui avoient sacrifié par force y entroient aussi, & excitoient de grandes pleurs; principalement ceux dont la vie avoit été sans reproche. Pionius disoit en les voyant: Je souffre un nouveau supplice: il me semble que l'on me met en piéces, quand je vois les perles de l'église foulées aux pieds des pourceaux, & les étoiles du ciel tirées à terre par la queue du dragon; mais, dit-il, ce sont nos péchés qui en sont cause. Et comme il sçavoit que les Juifs invitoient quelques-uns de ces chrétiens tombés, à venir à leurs synagogues, il parla fortement contre les Juifs, & dit entr'autres choses: Ils prétendent que Jesus-Christ est mort par force comme un autre homme. Dites un peu quel est l'homme mort par force dont les disciples aient chassé les démons pendant tant d'années? Quel est l'homme mort par force, pour qui ses disciples & tant d'autres aient souffert volontairement les supplices? Après avoir long-tems parlé, il leur commanda de sortir de la prison.

Apoc. XII. 4.

XXXIII. On les mene au temple.

Alors Polémon, & Théophile maître de la cavale-

rie, survinrent avec des gardes & une grande foule ; & dirent d'une voix terrible : Voilà Eudémon votre évêque qui a sacrifié. Obéissez aussi. Lépide & Eudémon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui sont en prison doivent attendre la venue du proconsul. Pourquoi voulez-vous faire sa charge ? Après ce refus ils se retirerent : mais ils revinrent avec une plus grande troupe, & le chef de la cavalerie leur dit artificieusement : Le proconsul nous a envoyés, nous que vous voyez ici, avec ordre de vous amener à Ephése. Pionius dit : Que celui qui est chargé de l'ordre vienne, & nous sortons sans délai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuses d'obéir à l'ordre, tu sentiras mon pouvoir ; & lui mit une corde au cou, le pressant si fort, qu'il pensa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menerent à la place avec Sabine & les autres. Ils crioient tous à haute voix qu'ils étoient chrétiens, & se couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles : mais six officiers enleverent Pionius, qui résistoit si fort, qu'ils eurent peine à le pousser dedans, lui donnant des coups de pied de tous les côtés, sans qu'il s'en émût. Au contraire il se rendoit plus pesant. Ils appellerent du secours, & le portant avec grande joie, le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudémon y étoit encore debout, après avoir sacrifié.

Lépide qui étoit un juge, dit d'une voix sévere : Pourquoi ne sacrifiez-vous pas, vous autres ? Parce, dit Pionius, que nous sommes chrétiens. Lépide ajouta : Quel Dieu adorez-vous ? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Lépide dit : Parles-tu de celui qui a été crucifié ? Celui, dit

dit Pionius, que Dieu le Pere a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entr'eux, mais ensorte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons : & Pionius répondit : Rougissez, adorateurs des dieux, ayez quelque égard à la justice : obéissez à vos loix : elles ne vous ordonnent pas de faire violence à ceux qui résistent, mais de les faire mourir.

Alors un nommé Rufin, qui passoit pour éloquent, dit : Cesse, Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit : Est-ce là ton éloquence ? est-ce là ce que t'ont appris tes livres ? Socrate n'a-t-il pas été traité ainsi par les Athéniens ? On ne voit plus que des hommes imparfaits, paresseux, lâches & poltrons. A ton avis donc Socrate, Aristide, Anaxarque & leurs semblables, cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la sagesse & à la vertu ? Rufin l'ayant oui parler, se tut. Un autre qui étoit constitué en dignité, lui dit avec Lépide : Ne crie pas si haut, Pionius. Il répondit : Ne nous faites point de violence ; mais allumez un feu, & nous y entrerons volontiers. Un nommé Térence cria dans la foule : Sçachez que c'est celui-ci qui soutient les autres par son discours & par son autorité, & qui les empêche de sacrifier. Alors on mit sur la tête de Pionius des couronnes, qu'il rompit ; & les piéces demeurerent devant l'autel. Un sacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles de victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius : mais il n'osa les présenter à pas un d'eux, & se contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écrierent encore : Nous sommes chrétiens ; & les païens ne sçachant que leur faire, les remenerent en prison.

Le peuple se moquoit d'eux, & leur donnoit des soufflets. Il y en eut un qui dit à Sabine : Ne pouvois-tu pas mourir en ton pays ? Elle répondit : Quel est mon pays ? Je suis sœur de Pionius. Térence qui avoit soin des combats des bêtes, dit à Asclépiade : Je te demanderai comme condamné, pour servir dans les combats des gladiateurs. Asclépiade répondit : Tu ne m'épouvanteras pas pour cela. Ils arriverent ainsi à la prison. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup sur la tête, & le blessa. Pionius le souffrit patiemment : mais le garde eut aussitôt la main & le côté si enflés & si enflammés, qu'à peine pouvoit-il respirer. Etant entrés, ils louoient Dieu de la force qu'il leur avoit donnée, particulierement contre le perfide Eudémon.

XXXIII. Second & troisiéme interrogatoire.

Peu de jours après, le proconsul Quintilien revint à Smyrne, selon sa coutume ; & étant assis sur son tribunal, il fit amener Pionius, & lui demanda son nom. Il répondit : Pionius. Le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Non. Le proconsul dit : De quelle secte es-tu ? Pionius répondit : De la catholique. De quelle catholique, dit le proconsul ? Pionius répondit : De l'église catholique. Le proconsul dit : Tu étois leur docteur ? Je les instruisois, dit-il : Tu leur enseignois la folie ? Non, la piété. Quelle piété ? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre & la mer. Sacrifie donc, dit le proconsul. J'ai appris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant. Le proconsul dit : Nous adorons tous les dieux, & le ciel, & ceux qui y sont : pourquoi regardes-tu l'air ? sacrifie. Il répondit : Ce n'est pas l'air que je regarde ; mais Dieu qui a fait l'air. Le proconsul dit : Qui l'a fait ? Pionius ré-

pondit : Il n'eſt pas à propos de le dire. Le proconſul dit : Il faut que tu diſes que c'eſt Jupiter, qui eſt dans le ciel, avec qui ſont les dieux & toutes les déeſſes. Sacrifie-lui donc à ce Roi du ciel & de tous les dieux. Comme Pionius ſe tut, le proconſul le fit prendre, pour lui donner la queſtion ; & lorſque l'on eut commencé à le tourmenter, le proconſul dit : Sacrifie. Il répondit : Point du tout. Le proconſul dit : Pluſieurs ont ſacrifié, & évité les tourmens. Il répondit : Je ne ſacrifie point. Le proconſul dit : Sacrifie. Pionius dit : Non. Le proconſul : Point du tout? Pionius dit : Non. Le proconſul : Quelle préſomption & quelle perſuaſion te fait courir à la mort? Fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit : Je ne ſuis point préſomptueux : mais je crains le Dieu éternel. Le proconſul : Que dis-tu? ſacrifie. Pionius : Vous avez oui que je crains le Dieu vivant. Le proconſul : Sacrifie aux dieux. Pionius : Je ne puis.

XXXIV. Condamnation & exécution.

Le proconſul le voyant ainſi ferme, délibéra long-tems avec ſon conſeil : puis s'adreſſant encore à Pionius, il lui dit : Perſiſtes-tu dans ta réſolution ? Ne veux-tu pas te repentir tôt ou tard? Il répondit : Non. Le proconſul lui dit encore : Tu as la liberté de conſulter & de délibérer plus long-tems. Il répondit : Non. Le proconſul : Puiſque tu cours à la mort, tu ſeras brulé vif. Enſuite il fit lire la ſentence écrite en latin ſur une tablette en ces termes : Pionius ſacrilége s'étant avoué Chrétien, nous avons jugé qu'il doit être brulé vif, pour venger les dieux & donner de la crainte aux hommes. Pionius ſe rendit gaiement & d'un pas ferme au lieu du combat. Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui dît, & ſe dépouilla lui-même. Alors penſant à la pureté de ſon corps, il

fut rempli d'une grande joie, leva les yeux au ciel, & rendit graces à Dieu, qui l'avoit ainsi conservé. Il s'étendit sur le bois, & se livra à un soldat, pour être cloué.

Après qu'il fut attaché, l'exécuteur lui dit : Reviens à toi, & change d'avis, & on ôtera les cloux. Il répondit : Je les ai bien sentis ; & après avoir demeuré quelque tems pensif, il dit : Je me presse, Seigneur, pour me relever plutôt : marquant la résurrection. On l'éleva donc attaché au bois ; & ensuite un nommé Métrodore, de la secte des Marcionites. Ils étoient tous deux tournés vers l'Orient ; Pionius à droite, & Métrodore à gauche. On entassa tout au tour une grande quantité de bois ; & comme Pionius fermoit les yeux, le peuple crut qu'il étoit mort ; mais il prioit en secret ; & ayant fini sa priere, il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un visage gai, dit Amen, & expira comme par un léger soupir, en disant, Seigneur, recevez mon ame. Après que le feu fut éteint, les Fidéles qui étoient présens, trouverent son corps entier & comme en pleine santé ; les oreilles molles, les cheveux tenant à la tête, la barbe belle, tout le visage éclatant. Les chrétiens étoient confirmés dans la foi, les infidéles se retiroient épouvantés & agités des reproches de leur conscience. Ceci se passa sous le proconsul Jule Proculus Quintilien ; sous le troisiéme consulat de l'empereur Décius, & le second de Gratus : selon les Romains, le quatriéme des Ides, c'est-à-dire, le douziéme de Mars : selon l'usage d'Asie, le douziéme du sixiéme mois Macédonien nommé Xantique, à dix heures ; suivant notre maniere de compter, l'an de Jesus-Christ 250. le cinquiéme jour de Mars, à quatre

heures après midi. On ne sçait pas comment finirent les autres martyrs compagnons de saint Pionius.

Cependant S. Cyprien de sa retraite écrivoit souvent à son clergé, qui étoit demeuré à Carthage, & dans une de ses lettres, il leur dit: Puisque l'état des lieux ne me permet pas d'être présent: je vous prie de vous aquitter en conscience de votre devoir & du mien, ensorte que rien ne manque à l'ordre & à l'exactitude de la discipline. Quant à la dépense qu'il faudra faire, soit pour les confesseurs qui sont en prison, soit pour les pauvres qui perséverent dans la foi; je vous prie que rien ne leur manque; puisque toute la somme qui a été amassée, n'a été distribuée entre les mains des clercs, qu'afin que plus de personnes eussent de quoi pourvoir aux besoins de chacun. Que si les freres, par l'ardeur de leur charité, s'empressent à visiter les bons confesseurs, je crois qu'ils doivent user de précaution, & n'y pas aller à grandes troupes; de peur d'exciter l'indignation, & nous faire refuser l'entrée, ensorte que nous perdions tout, par l'avidité de trop avoir. Prenez-y garde; & même que les prêtres, qui offrent le sacrifice dans les prisons des confesseurs, y aillent tour à tour avec un diacre; parce que le changement de personnes les rendra moins odieuses. Nous devons en tout être doux & humbles, comme il convient à des serviteurs de Dieu; nous accommoder au tems, & procurer le repos du peuple: Saluez tous nos freres. Le diacre Victor & ceux qui sont avec moi vous saluent. On voit dans cette lettre l'affection des chrétiens pour le saint sacrifice de l'eucharistie: puisque les prêtres alloient le célébrer jusques dans les prisons, plutôt que de priver les confesseurs de cette conso-

XXXV. Lettres de S. Cyprien.

Epist. 5.

lation. On voit auſſi qu'en cas de beſoin on le célébroit avec peu de ſolemnité, mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le ſervir.

Epiſt. 6. On peut rapporter au même tems une lettre écrite à Sergius, à Rogatien & aux autres confeſſeurs priſonniers; où il leur dit de même, qu'il ſouhaiteroit de jouir de leur préſence ſi l'état des lieux le permettoit. Car, continue-t-il, que me pourroit-il arriver de plus agréable, que d'embraſſer ces mains pures, qui ont généreuſement rejetté un culte impie : de baiſer ces bouches, qui ont hautement confeſſé le nom de Jeſus-Chriſt. Enſuite il les exhorte à la perſévérance, par l'eſpérance des biens éternels; puis il ajoute : Heureuſes auſſi les femmes, qui ſont avec vous; & qui s'élevant au-deſſus de la foibleſſe de leur ſexe, ont donné aux autres femmes un ſi bel exemple; & afin que rien ne manquât à votre gloire, Dieu vous a aſſocié même des enfans. Et enſuite : Suivez en tout le chemin, que le prêtre Rogatien, ce glorieux vieillard, vous montre par ſon courage : lui qui, avec notre frere Féliciſſime, toujours paiſible & modéré, a ſoutenu les efforts du peuple furieux, & eſt entré le premier dans la priſon, comme pour vous marquer les logis de la part de Dieu.

Epiſt. 7. Pam. 3. Dans une autre lettre écrite aux prêtres & aux diacres, il témoigne le deſir qu'il a de les revoir, ſi ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils; & dit, qu'il retournera, quand ils lui écriront que les choſes ſeront adoucies, ou quand le Seigneur lui fera connoître par révélation. Cependant il leur recommande d'avoir ſoin des veuves, des malades & de tous les pauvres, particulierement des étrangers. Donnez leur,

dit-il, ce que j'ai laissé de mon fonds chez le prêtre Rogatien; & de peur que ce fonds ne soit déja consumé, je lui ai envoyé une autre somme par l'acolyte Narique. Ce fonds que S. Cyprien marque, comme lui étant propre, pouvoit être pris de la pension, que l'église lui faisoit pour son entretien, comme évêque. Car quant à ses biens de patrimoine, il les avoit distribués, dès le commencement de sa conversion.

XXXVI. Lettres du clergé de Rome.

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'église durant la vacance du saint siége, ayant appris la retraite de S. Cyprien, lui écrivit & à son clergé, par Clementius soudiacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La lettre à S. Cyprien est perdue; mais il paroît qu'elle lui apprit le martyre du pape S. Fabien. Celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainsi: Nous avons appris que le bienheureux pape Cyprien s'est retiré; ce qu'il aura fait par de bonnes raisons, étant un personnage considérable comme il est. Le nom de pape se donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent ensuite à être fermes dans la foi, & à soutenir le peuple: & nous vous en montrons l'exemple, disent-ils, comme vous le pourrez apprendre de ceux qui vont d'ici vers vous: nous en avons même ramené de ceux que l'on faisoit monter, pour les contraindre. Ils entendent ceux que l'on menoit au Capitole pour sacrifier aux faux dieux. Ils ajoutent: Cette église est ferme dans la foi; quoique quelques-uns soient tombés, soit par respect humain, à cause de leur dignité, soit par crainte, se voyant pris. Nous les avons séparés de nous, mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires. Vous devez faire de même, & relever le courage à ceux qui sont tombés; afin que

Apud Cypr. ep. 8. Bamel. 2.

s'ils ſont repris, ils puiſſent confeſſer le nom de Jeſus-Chriſt, & réparer ainſi leur faute. Si étant malades ils ſe repentent & deſirent la communion, il faut les ſecourir. Soit des veuves ou des affligés, qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui ſont en priſon, ou chaſſés de leurs maiſons : quelqu'un doit avoir ſoin de les ſervir. Les catéchuménes qui tombent malades, ne doivent point être trompés dans leur attente, & on doit les aſſiſter ; c'eſt-à-dire, les baptiſer. Et ce qui eſt encore plus important, c'eſt la ſépulture des martyrs, & des autres fidéles, dont ceux qui ont la charge ſeront reſponſables. Cet article eſt marqué comme important, & par le reſpect des reliques des martyrs, & par le danger de décourager les fidéles, ſi les morts demeuroient ſans ſépulture. Le clergé de Rome ajoute : Les freres qui ſont dans les fers vous ſaluent, & les prêtres & toute l'égliſe : ſçachez que Baſſien eſt arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avez du zèle pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprès.

Epiſt. 9. Pam. 4. Saint Cyprien répondit par une lettre adreſſée aux prêtres & aux diacres de Rome, qui commence ainſi : Nous n'avions encore appris, mes chers freres, que par des bruits incertains, la mort du ſaint homme mon collégue, lorſque j'ai reçu la lettre que vous m'avez adreſſée, par le ſoudiacre Clémentius : par laquelle j'ai été pleinement inſtruit de ſa fin glorieuſe ; & je me ſuis extrêmement réjoui, qu'il ait ſi dignement couronné une adminiſtration ſi pure. Et enſuite : J'ai lu auſſi une lettre, qui ne marque ni par qui elle eſt écrite, ni à qui elle s'adreſſe. Et parce que l'écriture, la ſubſtance de la lettre & le papier même m'ont fait douter

douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose, je vous l'ai renvoyée en original, afin que vous reconnoissiez, si c'est la même, dont vous avez chargé le soudiacre Clémentius. Car il seroit très-fâcheux qu'une lettre ecclésiastique eût été falsifiée. Afin donc que nous puissions le sçavoir, voyez si c'est votre écriture & votre souscription, & nous apprenez ce qui en est. Ces paroles de saint Cyprien font voir qu'il y avoit dès-lors quelque forme particuliere pour les lettres que les églises s'écrivoient, par laquelle on pouvoit en reconnoître la vérité, & assurer ce commerce, où le secret étoit si nécessaire, sur-tout en tems de persécution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce péril, qui avoit empêché le clergé de Rome, de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui qui écrivoit, & de celui à qui il écrivoit.

AN. 250. XXXVII. Confession de S. Acace.

Les derniers jours du mois de Mars de la même année 250. Achatius ou Acace évêque en Orient, on ne sçait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien, qui lui dit : Vous devez aimer nos princes, vous qui vivez sous les loix romaines. Acace répondit : Et qui aime plus l'empereur que les chrétiens ? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive long-tems, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son regne soit paisible : ensuite pour les soldats & pour tout le monde. Marcien dit : Je loue tout cela ; mais afin que l'empereur connoisse mieux votre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit : Je prie le grand & le vrai Dieu pour l'empereur ; mais il ne doit point exiger de sacrifice, & nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme ? Marcien dit : Répondez : à quel Dieu

Acta sinc. p. 139.

faites-vous vos prieres, afin que nous lui faſſions auſſi des ſacrifices? Acace dit: Je ſouhaite que vous le connoiſſiez utilement. Marcien dit: Dites-moi ſon nom. Acace dit: Le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Marcien dit: Sont-ce des noms de dieux? Non, répondit Acace: mais celui qui leur a parlé eſt le vrai Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit: Qui eſt-il? Acace dit: Le Très-haut, Adonaï, aſſis ſur les Chérubins & les Séraphins. Marcien dit: Qu'eſt-ce qu'un Séraphin? Acace répondit; Un miniſtre du Dieu très-haut, qui approche de ſon trône. On voit ici la pratique de ce que diſoit Origène, peu de tems auparavant: qu'il n'eſt pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'écriture ne lui donne.

Orig. de martyr. p. 212. ſup. n. 5.

Marcien dit: Quelle vaine philoſophie vous abuſe? laiſſez les choſes inviſibles, & reconnoiſſez plutôt pour vrais dieux, ceux que vous voyez. Acace dit: Qui ſont les dieux à qui vous m'ordonnez de ſacrifier? Marcien dit: Apollon notre conſervateur, qui nous garantit de la famine & de la peſte, qui conſerve & gouverne tout le monde. Acace répondit: Quoi ce malheureux! qui brulant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne ſçachant pas qu'il perdroit cette proie ſi chere? Il eſt donc clair qu'il n'étoit pas devin; & il n'étoit pas Dieu non plus, puiſqu'une fille le trompa. C'eſt la fable de Daphnée qu'Acace releve ici: de-là il paſſe à celle d'Hyacinthe, & à quelques autres, puis il conclut; Quand il iroit de la vie, dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, & dont vous puniriez vous-mêmes les imitateurs? Marcien dit: C'eſt la coutume des Chrétiens, d'inventer pluſieurs calomnies contre nos dieux. C'eſt pourquoi je vous ordonne de venir

avec moi ſacrifier à Jupiter & à Junon ; afin que nous faſſions agréablement le feſtin ſolemnel, & que nous rendions aux dieux ce qui leur eſt dû. Acace répondit : Comment ſacrifierai-je à celui dont le ſépulcre eſt conſtamment en Créte? eſt-il reſſuſcité?

Marcien dit : Ou ſacrifie, ou meurs. Acace répondit : Ainſi font les voleurs de Dalmatie, quand ils ont pris un paſſant dans un chemin étroit ; ils ne lui font point d'autre compoſition, que de laiſſer l'argent ou la vie. Il n'eſt point-là queſtion de ce qui eſt raiſonnable : mais qui eſt le plus fort. Or je ne crains rien : les loix publiques puniſſent les adulteres, les infâmes, les voleurs, les empoiſonneurs, les homicides : ſi je ſuis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'eſt vous qui n'avez point d'excuſe ; car il eſt écrit, que chacun ſera jugé comme il jugera. *Matth.* VII. Marcien dit : Je n'ai pas ordre de juger, mais de con- *Luc.* VI. traindre ; c'eſt pourquoi ſi tu n'obéis, ſois aſſuré de la peine. Acace répondit : J'ai ordre auſſi de ne jamais nier mon Dieu : ſi vous obéiſſez à un homme foible, qui ſortira bientôt du monde, & ſera mangé des vers, combien dois-je plus obéir au Dieu tout-puiſſant, qui eſt éternel, & qui a dit : Qui me reniera devant *Matth.* X. 33. les hommes, je le renierai devant mon Pere, qui eſt au ciel.

Marcien dit : Tu viens de confeſſer l'erreur de cette doctrine, que j'avois toujours deſiré d'apprendre. Tu dis donc que Dieu a un Fils? Acace répondit : Oui. Marcien dit : Qui eſt le Fils de Dieu? Acace répondit : Le Verbe de vérité & de grace. Marcien dit : Eſt-ce là ſon nom? Acace répondit : Vous ne m'aviez pas demandé ſon nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit :

Il s'appelle Jesus-Christ. Marcien dit : De quelle femme l'a-t-il eu ? Acace répondit : Dieu n'a point engendré son fils à la maniere des hommes. Il a formé de sa main le premier homme, & après avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'ame & l'esprit. Ainsi le Fils de Dieu, la parole de vérité, est sorti de son
Ps. 44. cœur : c'est pourquoi il est écrit : Mon cœur a produit une bonne parole. Marcien dit : Dieu est donc corporel ? Acace dit : Lui seul se connoît : nous ne connoissons point sa forme invisible ; mais nous honorons sa vertu & sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur ; car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres : c'est Dieu qui la donne : que sert le corps pour le sentiment ?

Marcien dit : Regarde les Cataphryges, gens d'une ancienne religion : ils ont quitté ce qu'ils étoient, pour sacrifier aux dieux avec nous. Obéis de même, rassemble tous les chrétiens de la loi catholique, & suis avec eux la religion de l'empereur : fais venir tout le peuple qui dépend de toi. Acace répondit : Ce n'est pas moi qui les gouverne : c'est l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent, si je leur conseille des choses justes : si je leur en conseille de mauvaises, qu'ils me méprisent. Marcien dit : Donne-moi tous leurs noms. Acace répondit : Leurs noms sont écrits au ciel, dans le livre de Dieu. Marcien dit : Où sont les magiciens tes compagnons & les docteurs de cette erreur artificieuse ? Apparemment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit : Nous sommes très-coupables devant Dieu, mais nous détestons l'art magique. Marcien dit : Votre magie est cette nouvelle religion que vous nous amenez.

Acace répondit : Nous détruiſons les dieux, que vous craignez, après les avoir faits vous-mêmes. Marcien dit : Donne les noms, ſi tu veux éviter la peine. Acace dit : Je ſuis devant le tribunal, & vous demandez mon nom ? Eſpérez-vous en pouvoir vaincre pluſieurs, vous que je confonds moi ſeul ? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace ; mon nom propre eſt Agathange ; & ceux-ci : Piſon évêque de Troie, & Menandre prêtre : faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu ſeras mis en priſon, afin que l'empereur voie le procès, & ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet interrogatoire fut fait le quatriéme des calendes d'Avril, c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Mars ; & l'empereur Décius ayant lu le procès-verbal, ne fit que rire de cette diſpute : il donna à Marcien le gouvernement de Pamphylie : mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la perſécution en Afrique.

Ann. Cypr. an. 250. n. 9.

Vers le commencement d'Avril, le proconſul d'Afrique étant venu à Carthage, la perſécution devint plus rigoureuſe qu'elle n'avoit été ſous les magiſtrats de la ville, qui l'avoient commencée, & qui s'étoient contentés d'empriſonner & de bannir. Alors on employa les tourmens, les fouets, les bâtons, les chevalets, les ongles de fer, les flambeaux. On recommençoit ſi ſouvent les tourmens, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs plaies. Le ſeiziéme de ce mois, Mappalicus fut tourmenté devant le proconſul, & lui dit entr'autres choſes : Vous verrez demain le combat. En effet le lendemain il ſouffrit le martyre avec quelques autres. Incontinent après, ſaint Cyprien écrivit aux martyrs & aux confeſſeurs qui étoient en priſon, après avoir ſouffert

Martyrol. Rom. 17. April.

Epiſt. 17. Pam. 9.

les tourmens, ou destinés à les souffrir. Il leur donne de grandes louanges, & releve avec toute son éloquence la cruauté de la persécution, & la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la persévérance : mais il ajoute que si avant le jour de leur combat, Dieu donne la paix à son Eglise, ils ne doivent pas s'affliger d'être privés de la gloire extérieure du martyre ; puisque Dieu de qui ils attendent la couronne, connoît leur disposition. On voit ici que ces Saints avoient besoin de consolation, quand ils ne souffroient ni la mort ni les tourmens pour Jesus-Christ.

Il écrivit aussi aux prêtres & aux diacres une lettre, où il les excite à prier & à s'humilier, pour appaiser la colere de Dieu. La voix, dit-il, ne suffit pas, il faut y joindre les jeûnes, les larmes & toutes sortes de soumissions ; car il faut avouer que nos péchés ont attiré cette tempête. Nous sommes frappés comme nous méritons : & que ne méritons-nous point ? puisque les confesseurs même, qui devroient montrer aux autres l'exemple, n'observent pas la discipline. Ainsi tandis que quelques-uns s'élevent insolemment, par la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession, les tourmens sont venus, & des tourmens sans fin, qui nous envient la consolation & de la mort & de la couronne ; & ne cessent point qu'ils n'aient lassé la patience. Prions donc du fond du cœur : frappons & on nous ouvrira, pourvû que notre priere soit unanime. Car vous devez sçavoir, & c'est ce qui m'a pressé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une vision, dans laquelle il a été dit : Demandez & vous obtiendrez. Ensuite il a été commandé au peuple qui étoit présent, de prier pour

certaines personnes marquées : mais dans leurs prieres les voix ont été discordantes & les volontés divisées. Ce qui a fort déplu à celui qui a dit : Demandez & vous obtiendrez. Et ensuite : Sçachez, mes chers freres, qu'il nous a déja été reproché autrefois en vision, que nous sommes endormis dans nos prieres. Il les excite à la vigilance par l'exemple des apôtres & de Jesus-Christ même, qui passoit les nuits en priere ; & *Luc.* VI. 12.
il ajoute : Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainsi le moindre de ses serviteurs, chargé de péchés & indigne de l'honneur qu'il lui fait : Dites-lui qu'il soit assuré que la paix viendra : ce qui la retarde un peu, c'est qu'il en reste quelques-uns à éprouver. Dieu daigne bien aussi nous avertir d'être sobres dans le boire & dans le manger, de peur que les cœurs déja élevés par la grace céleste, ne s'affoiblissent ; & que l'esprit accablé de viandes, ne soit moins vigilant pour la priere. Je n'ai pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le sçavoir. Ne cachez pas non plus cette lettre ; mais faites-la lire aux freres.

Dans une autre lettre aux prêtres & aux diacres, il *Epist.* 12. *Pam.* 37.
dit : On doit avoir un soin particulier des corps de tous ceux qui meurent en prison, quoiqu'ils n'aient pas été tourmentés. Il faut les compter entre les bienheureux martyrs, puisqu'ils ont souffert, autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été près de souffrir. Marquez le jour de leur mort, afin que nous puissions célébrer leur mémoire avec celle des martyrs. Il est vrai que notre frere Tertullus, suivant son zèle ordinaire, m'écrit les jours ausquels nos freres prisonniers passent à l'immortalité, & nous célébrons ici pour leur mémoire des sacrifices que nous offrirons bientôt avec

vous, s'il plaît à Dieu. Ne manquez pas aussi, comme je vous l'ai souvent écrit, d'avoir soin des pauvres; j'entens de ceux qui sont demeurés fermes dans la foi, & n'ont succombé ni à la pauvreté ni à la persécution.

XXXIX. Lettres de Célerin & de Lucien.

Entre les confesseurs prisonniers à Carthage, étoit un nommé Lucien, qui vers ce tems-là reçut de Rome une lettre d'un de ses anciens amis nommé Célerin, qui avoit confessé en présence de l'empereur au commencement de la persécution, & depuis étoit sorti de prison. Après des témoignages d'une tendre & sainte amitié, Célerin lui marquoit son extrême douleur pour la mort spirituelle de quelques sœurs qui avoient sacrifié aux idoles. C'est pourquoi, ajoutoit-il, j'ai passé dans les larmes la joie de la pâque, pleurant jour & nuit, couvert d'un cilice & de cendre; jusqu'à ce que notre Seigneur Jesus-Christ par sa grace & par son intercession, ou par celle que vous demanderez à nos freres qui seront couronnés, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me souviens de votre charité, & je ne doute point que vous ne soyez touché de la faute de nos sœurs Numérie & Candide, que vous connoissez. Si vous intercédez pour elles auprès de Jesus-Christ, vous qui êtes ses martyrs, je crois qu'il leur pardonnera, en considération de la pénitence qu'elles ont faite, & des assistances qu'elles ont rendues à nos freres, qui étant bannis, sont venus ici de chez vous, & vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confreres de nos sœurs Numérie & Candide, & de conjurer ceux qui seront couronnés les premiers, de leur remettre leur péché. Car pour Etecuse, elle n'a fait que donner de l'argent pour se

Ap. Cypr. ep. 21.

racheter

racheter de ſacrifier : elle n'eſt montée que juſqu'à Triaſata : c'étoit un lieu de la grande place de Rome : elle eſt deſcendue auſſitôt, & je ſçais fort bien qu'elle n'a point ſacrifié. Leur cauſe ayant été examinée, ceux qui nous gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainſi, juſqu'à ce qu'il y ait un évêque. C'étoit le clergé de Rome, qui gouvernoit pendant la vacance du S. Siége. Célerin continue : Je vous ſupplie donc de rapporter ceci à tous vos freres les confeſſeurs. Ainſi Jeſus-Chriſt veuille vous donner la couronne que vous avez méritée, non-ſeulement par la confeſſion, mais par tout le cours de votre vie, qui a été un exemple de vertu. Car vous devez ſçavoir que je ne ſuis pas ſeul qui demande cela pour elles ; mais Statius, Sévérien & tous les confeſſeurs, qui ſont venus ici de chez vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenés dans la ville, les ont aſſiſtés juſqu'au nombre de ſoixante-cinq, & continuent juſqu'à préſent à les aſſiſter en toutes choſes ; car ils logent tous chez elles. Macaire vous ſalue avec ſes ſœurs Cornélie & Emérite, qui ſe réjouiſſent de votre glorieuſe confeſſion, & tous les autres freres : & Saturnin, qui a auſſi confeſſé courageuſement ſous les ongles de fer : il vous prie inſtamment de la même choſe. Vos freres Calphurnius & Marie, & tous les ſaints freres vous ſaluent.

Lucien répondant à cette lettre de Célerin, témoignoit d'abord une grande confuſion de ce que Célerin n'oſoit l'appeller ſon frere : moi, dit-il, qui n'ai confeſſé le nom de Dieu que devant de petites gens, & en tremblant, au lieu que vous avez épouvanté ce grand ſerpent précurſeur de l'Antechriſt ; c'eſt-à-

dire, l'empereur Décius, devant qui Célerin avoit confessé; au lieu que Lucien n'avoit confessé que devant les magistrats municipaux de Carthage. Lucien venant au sujet de la lettre, ajoute: Vous avez dû sçavoir ce qui s'est passé ici. Le bienheureux martyr Paul étant encore au monde, m'appella & me dit: Lucien, je vous dis devant Jesus-Christ, après qu'il m'aura appellé, si quelqu'un vous demande la paix, donnez-lui en mon nom: & tous tant que nous sommes que Dieu a daigné appeller en cette persécution, nous avons tout d'un accord donné à tous des lettres de paix. Sçachez donc, mon frere, que j'ai résolu d'exécuter ce que Paul a ordonné; & que nous l'avons tous conclu, depuis que nous sommes en cette affliction; lorsqu'on a ordonné, suivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim & de soif, & que l'on nous a enfermés en deux cachots, où la chaleur étoit insupportable. Maintenant on nous a rendu le jour. C'est pourquoi, mon cher frere, je vous prie de saluer Numéria & Candida qui auront la paix, suivant l'ordre de Paul & des autres martyrs, dont voici les noms: Bassus, qui est mort dans la carriere: Mappalicus, à la question; Fortunion, dans la prison; Paul, après la question; Fortune, Victorin, Victor, Hérenée, Crédula, Hérene, Donat, Firmus, Ventus, Fructus, Julie, Martial & Ariston, qui par la volonté de Dieu sont morts de faim dans la prison. Vous apprendrez bientôt que nous les aurons suivis; car nous sommes enfermés pour la seconde fois; il y a huit jours aujourd'hui que je vous écris; & avant ces huit jours, cinq jours durant, on ne nous a donné qu'un peu de pain, & de l'eau

Ap. Cypr. ep. 22.

par mesure. C'est pourquoi je demande que quand le Seigneur aura donné la paix à son église, suivant l'ordre de Paul & notre conclusion, elles aient la paix, après avoir expliqué la cause devant l'évêque, & avoir fait la pénitence : & non-seulement elles, mais celles à qui vous sçavez que s'applique notre intention.

Lucien se recommande ensuite aux mêmes personnes, dont Célerin lui avoit fait les complimens, & ajoute Sabine, Spésine & les sœurs Januaria, Dativa & Donata ; & encore : Nous saluons Satur & les siens, avec Bassien & tout le clergé ; Uranius, Alexius ; Quintien, Colonica & tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms parce que j'étois déja las : ils doivent me le pardonner. Je souhaite une bonne santé à Alexius, à Gertulicus, aux argentiers & aux sœurs. Mes sœurs Januaria & Sophie vous saluent, & je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la prison ; & comme il avoit plus de zèle que de science & de discrétion, il se mit à donner indifféremment aux apostats des billets de réconciliation écrits de sa main au nom des confesseurs, se faisant comme chef de faction. Il en écrivit plusieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurelius, qui ne sçavoit pas écrire ; plusieurs au nom du martyr Paul dont il parloit dans sa lettre, même après la mort de Paul.

Saint Cyprien ne sçut ce désordre que depuis : mais cependant comme il apprit que quelques confesseurs se relâchoient, & ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidéles, il en écrivit au prêtre Rogatien & aux autres confesseurs, les exhortant à les corriger. Quelle honte, dit-il, pour votre nom, *Ep. 23. p. 7.*

que l'on en voie un parmi vous yvre & immodeste; un autre, qui revient en son pays, après avoir été banni: ensorte que si on le reprend, il périsse, non comme Chrétien, mais comme coupable? J'apprens que quelques-uns s'enflent & s'élevent; & ce qui est exécrable, que quelques-uns profanent les temples de Dieu, sanctifiés de nouveau par la confession, en couchant indifféremment dans le même lieu où couchent des femmes. Quand leur conscience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le seul scandale en est un grand. Il ne doit y avoir non plus entre vous ni disputes, ni jalousies, ni querelles, ni paroles injurieuses. Avançons de plus en plus dans la voie du Seigneur; afin que quand par sa miséricorde il nous aura donné la paix, qu'il nous promet, nos freres, & les païens mêmes nous trouvent entierement changés. Quoique j'aie écrit à notre clergé depuis peu, lorsque vous étiez encore en prison & même depuis, que l'on vous fournît ce dont vous pourriez avoir besoin, pour la nourriture ou pour le vêtement, je n'ai pas laissé de vous envoyer sur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépense, deux cens cinquante sesterces, outre les deux cens cinquante que je vous avois envoyés auparavant. Victor, qui de lecteur a été fait diacre, & qui est avec moi, vous en a aussi envoyé quatre cens vingt-cinq. Le sesterce valoit environ deux sols de notre monnoie: ainsi les 250. font vingt-cinq livres: & les 425. quarante-deux livres dix sols. Ces confesseurs hors de prison, & les autres revenus de leur exil, semblent montrer que la persécution s'adoucissoit à Carthage: mais elle continuoit ailleurs.

Ad lit. Rigalt.

En Asie vers ce même tems, c'est-à-dire, le quatorziéme de Mai, un marchand nommé Maxime, fut présenté au proconsul Optimus, qui après lui avoir demandé son nom, lui demanda aussi sa condition. Il répondit : Je suis né libre; mais je suis esclave de Jesus-Christ. Le proconsul dit : Quelle est ta profession ? Maxime répondit : Je suis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-tu Chrétien, dit le proconsul ? Maxime dit : Quoique pécheur, je suis Chrétien. Le proconsul dit : Ne sçais-tu pas les ordres des empereurs qui viennent d'arriver ? Quels ordres, dit Maxime ? Le proconsul dit : Que tous les Chrétiens quittent leur superstition, reconnoissant le vrai prince, à qui tout est soumis, & adorent ses dieux. Maxime répondit : Je sçais l'ordonnance injuste du prince de ce monde, & c'est pourquoi je me suis montré en public. Le proconsul dit : Sacrifie donc aux dieux. Maxime répondit : Je ne sacrifie qu'à Dieu seul, à qui je me réjouis d'avoir sacrifié dès ma jeunesse. Le proconsul dit : Sacrifie si tu veux te sauver; sinon je te ferai périr par divers tourmens. Maxime répondit : C'est ce que j'ai toujours desiré : c'est pour cela que je me suis montré, pour être délivré de cette misérable vie, & arriver à l'éternelle. Alors le proconsul le fit battre à coups de bâton ; & lui disoit cependant : Sacrifie, Maxime, pour être délivré de ces tourmens. Maxime répondit : Ce ne sont pas des tourmens, ce que l'on souffre pour le nom de notre Seigneur Jesus-Christ, ce sont des onctions salutaires : mais si je m'éloigne de ses préceptes, les vrais tourmens m'attendent, qui sont éternels. Le proconsul le fit pendre au chevalet ; &

XL. Martyre de S. Maxime.

Act. sinc. p. 144.

comme on le tourmentoit, il lui dit : Reconnois maintenant ta folie, miſérable, & ſacrifie pour ſauver ta vie. Je la ſauverai, dit Maxime, ſi je ne ſacrifie point ; & je la perds, ſi je ſacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grace de Jeſus-Chriſt demeure en moi. Alors le proconſul prononça contre lui cette ſentence : J'ordonne que Maxime qui n'a pas voulu obéir aux loix & ſacrifier à la grande Diane, ſoit lapidé, pour donner de la terreur aux autres Chrétiens. Auſſitôt il fut enlevé par les exécuteurs, & mené hors les murailles de la ville, où ils le lapiderent.

Martyr. 30. Apr.

XLI. Martyre de S. Pierre, &c. à Lampſaque. *Act. ſinc. p.* 147.

Sous le même proconſul Optimus, & le ſeiziéme de Mai, on prit à Lampſaque près l'Helleſpont, un jeune homme nommé Pierre, bien fait de corps & d'eſprit. Après qu'il eut dit ſon nom, & confeſſé qu'il étoit Chrétien, le proconſul lui dit : Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes : ſacrifie donc à la grande déeſſe Vénus. Pierre répondit : Je m'étonne que vous me vouliez perſuader de ſacrifier à une femme impudique & infâme, qui a fait des actions, dont le ſeul récit ſeroit honteux. Je dois bien plutôt offrir au vrai Dieu & à Jeſus-Chriſt le ſacrifice de la priere & de la louange. Le proconſul oyant cela, le fit étendre par des roues, avec des piéces de bois tout au tour & des liens de fer, qui lui ſerroient tout le corps : enſorte que ſes os furent briſés en petites piéces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit conſtant : & riant & regardant le ciel, il dit : Je vous rends graces, mon Seigneur Jeſus-Chriſt, qui me donnez la patience pour

vaincre ce cruel tyran. Le proconſul voyant ſa perſévérance, lui fit couper la tête.

Dans le même tems, comme le proconſul alloit à Troade, ville voiſine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir ſur les ruines de l'ancienne Troie, on lui préſenta trois autres Chrétiens, André, Paul & Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, & de quelle religion; & Nicomaque répondit impatiemment & à haute voix: Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit à André & à Paul: Vous autres, que dites-vous? Ils répondirent: Nous ſommes Chrétiens. Le proconſul dit à Nicomaque: Sacrifie aux dieux, comme il eſt ordonné. Nicomaque répondit: Un Chrétien, comme vous ſçavez, ne doit pas ſacrifier aux démons. Le proconſul le fit pendre & tourmenter: Comme il étoit prêt à rendre l'eſprit par la violence des tourmens, il s'écria à haute voix: Je n'ai jamais été Chrétien; je ſacrifie aux dieux. Le proconſul le fit auſſitôt deſcendre. Mais au moment qu'il eût ſacrifié, il fut ſaiſi du démon; & ſe battant contre terre, & ſe coupant la langue de ſes dents, il rendit l'eſprit.

Dans la foule des ſpectateurs, une fille nommé Denyſe âgée de ſeize ans, s'écria: Miſérable, pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle, pour un moment de relâche? Le proconſul ayant oui ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, & lui demanda ſi elle étoit Chrétienne. Oui, répondit-elle, je la ſuis; c'eſt pourquoi je plains ce malheureux de n'avoir pas ſouffert encore un peu, pour arriver au repos éternel. Le proconſul dit: Il a trouvé le repos, lorſqu'il a ſatisfait aux dieux & aux princes en ſacrifiant; & de peur qu'il ne ſouffrît des reproches, à cauſe de votre

vaine religion, la grande déesse Vénus a bien voulu le prendre. Sacrifie aussi toi, de peur qu'après t'avoir fait traiter honteusement, je ne te fasse brûler vive. Denyse répondit : Mon Dieu est plus grand que vous : c'est pourquoi je ne crains point vos menaces ; il peut me donner la force de souffrir tout ce que vous me pourrez faire. Alors le proconsul la livra à deux jeunes hommes pour la corrompre ; & fit mettre en prison André & Paul. Ces jeunes gens prirent Denyse, & la menerent à leur logis : mais après s'être efforcés jusqu'à minuit de lui faire violence, il leur fut impossible. Vers la minuit, il leur apparut un jeune homme éclatant d'une lumiere, qui éclaira toute la maison : ils furent saisis de peur, & se jetterent aux pieds de la Sainte. Elle les releva, en disant : Ne craignez point : c'est mon défenseur & mon gardien. Ils la prioient d'intercéder pour eux, de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu tout le peuple vint au proconsul, en criant & demandant qu'on leur livrât André & Paul. Deux sacrificateurs de Diane, Onésicrate & Macédon, étoient les plus ardens à exciter la sédition. Le proconsul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiez à la grande Diane. André & Paul répondirent : Nous ne connoissons ni Diane, ni les autres démons que vous adorez, & n'avons jamais adoré que Dieu seul. A ces mots, le peuple prioit le proconsul de les leur abandonner, pour les faire mourir. Le proconsul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la constance des martyrs, les fit fouetter, puis les livra au peuple pour les lapider : ils les prirent, & leur ayant lié les pieds, les traînerent hors la ville.

Comme

Comme on les lapidoit, Denyse en ouit le bruit. Elle se mit à crier & à pleurer, & s'échappant de ses gardes, elle courut au lieu où ils étoient, & se jetta sur eux, en disant: Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous sur la terre. On rapporta au proconsul comment Denyse avoit été conservée par un jeune homme lumineux, & comment elle s'étoit échappée, pour se jetter sur les corps d'André & de Paul. Le proconsul commanda de la séparer & de la mener en un autre lieu, pour être décollée; ce qui fut exécuté.

On trouve plusieurs autres martyrs en Asie sous cette persécution. A Nicomédie Quadrat, qui après avoir été tourmenté plusieurs fois, eut la tête tranchée; à Nicée Tryphon & Respicius; en Lycie l'illustre martyr S. Christophe; à Césarée en Cappadoce S. Mercure, officier considérable dans les troupes; à Mélitine en Arménie S. Polyeucte. C'est aussi à ce tems de Décius, que l'on rapporte les sept dormans, c'est-à-dire, sept freres, qui fuyant la persécution, sortirent d'Ephése, & se retirerent dans une caverne, où ils furent enfermés, & ainsi s'endormirent au Seigneur. D'où vient que quand on trouva leurs corps long-tems après, on les appella les sept dormans.

Martyr. R. 7. Mai. 10. Nov. 25. Jul. 2. Nov. 13. Febr. Martyr. R. 27. Jul. & ibi. Baron.

XLII.
S. Cyprien suspend la réconciliation des apostats.
Epist. 14. p. 6.

S. Cyprien étoit toujours dans sa retraite: & quoiqu'il semblât nécessaire d'en sortir, pour remédier avec le conseil de son clergé aux désordres, particulierement de ceux qui étoient tombés, il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché; & cela par le conseil de Tertullus, à qui il les renvoie pour apprendre le détail de ses raisons. Il les exhorte d'avoir soin des pauvres, qui étoient demeurés fermes: parti-

culierement des confesseurs, qui étoient sortis de prison. Sur-tout il recommande qu'on les instruise de la discipline, & qu'on les exhorte à être humbles, modestes & paisibles. Car j'apprens, dit-il, avec douleur, que quelques-uns se promenent insolemment, s'occupent de choses vaines & sement des divisions; qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de Jesus-Christ, même après l'avoir confessé; que les diacres & les prêtres ne peuvent plus les gouverner, & que ce peu de mauvais confesseurs semblent, par leur conduite déréglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoute à la fin: Quant à ce que m'ont écrit nos freres les prêtres Donat & Fortunat, Novat & Gordius, je n'ai pu y répondre seul; parce que dès le commencement de mon épiscopat, j'ai résolu de ne rien faire de mon chef, sans votre avis & le consentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait sa grace de retourner avec vous, nous traiterons ensemble des choses faites ou à faire, comme le respect que nous nous devons réciproquement nous y oblige. Telle étoit la déférence des saints évêques pour leur clergé, & même pour tout le peuple fidéle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à S. Cyprien, & dont il différe la résolution, étoit peut-être le rétablissement de ceux qui étoient tombés. Ils étoient en grand nombre en cette église: c'étoit la plus grande partie du peuple, & une partie même du clergé. S. Cyprien apprit qu'ils sollicitoient les martyrs & les confesseurs, pour obtenir des lettres de recommandation: ensorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers, contre la regle. Car c'étoit un

Ep. 14.

Ep. 20.

Tertull. de pudic. c. 22.

usage reçu dans l'église, que les pécheurs avoient recours aux martyrs & aux confesseurs, & qu'à leur recommandation, on abrégeoit ou on adoucissoit leur pénitence, & leur réconciliation à l'église étoit plus facile. On appelloit, à proprement parler, martyrs, ceux qui avoient souffert des tourmens : & confesseurs, ceux qui avoient seulement confessé la foi publiquement : mais dans l'usage on confondoit quelquefois ces noms. S. Cyprien ayant donc appris ce désordre, écrivit trois lettres ; la premiere aux martyrs & aux confesseurs : la seconde aux prêtres & aux diacres ; la troisiéme aux laïcs, qui étoient demeurés fermes, & marqua que chacune devoit être lue à ceux à qui s'adressoient les deux autres. La lettre aux martyrs & aux confesseurs portoit :

Le devoir de notre charge nous oblige à vous avertir que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez aussi être les plus zélés à garder sa loi & sa discipline. J'avois cru que les prêtres & les diacres qui sont présens, vous instruiroient pleinement des regles de l'évangile, comme il a toujours été pratiqué sous nos prédécesseurs, que les diacres alloient à la prison, & regloient les desirs des martyrs. Mais j'ai senti une grande douleur d'apprendre qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec respect, d'examiner vos demandes, & d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui sont tombés, quand la persécution sera finie ; il y a des prêtres, qui avant qu'ils aient achevé leur pénitence, offrent pour eux, & leur donnent l'eucharistie. On ne peut le pardonner aux coupables. Qui est le mort qui ne chercheroit pas la vie avec empressement ? Mais c'est à ceux qui

présìdent à garder la regle, & n'être pas bouchers au lieu de pasteurs; car c'est les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'apprens, nos chers freres, que quelques-uns vous pressent avec impudence, & abusent de votre bonté; je vous prie aussi instamment que je puis, de vous souvenir de l'évangile, & de considérer ce que les martyrs vos prédécesseurs ont autrefois accordé, afin de peser exactement les demandes de ceux-ci, vous qui êtes les amis du Seigneur, & qui jugerez un jour avec lui. Examinez la vie & le mérite de chacun, & la qualité des péchés, de peur que si vous permettiez, ou si nous faisions quelque chose avec précipitation, notre église n'en rougît devant les païens mêmes. Modérez les demandes que l'on vous fait, reconnoissant & réprimant ceux qui abusent de vos graces, pour s'en faire des amis, ou même en trafiquer indignement. Ces mots semblent signifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets des martyrs. S. Cyprien continue: Vous devez aussi prendre garde de marquer nommément ceux à qui vous desirez que l'on donne la paix. Car j'apprens qu'il y a des billets en ces termes: Qu'un tel avec les siens soit reçu à la communion: ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuse ne nous charge de haine. Car ce mot avec les siens, s'étend loin; & on peut nous en présenter vingt ou trente, ou plus, qui se diront parens, alliés, affranchis & domestiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet ceux que vous voyez, que vous connoissez, & dont vous sçavez que la pénitence est proche de la satisfaction.

La lettre aux prêtres & aux diacres portoit : J'ai eu long-tems patience ; mais je ne puis plus me taire, sans exposer le peuple & nous-mêmes à l'indignation de Dieu ; puisque quelques-uns des prêtres ne songeant ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant, veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'est pratiqué sous nos prédécesseurs. Je souffrirois l'injure que reçoit l'épiscopat ; mais il n'y a plus lieu de dissimuler, puisque quelques-uns de vous trompent nos freres, & pour s'attirer des applaudissemens, en rétablissant contre l'ordre ceux qui sont tombés, leur nuisent davantage. Ils sçavent eux-mêmes que leur crime est le plus grand de tous ; cependant au lieu que dans les moindres péchés les coupables font pénitence pendant un tems reglé, viennent à l'exomologèse, selon l'ordre de la discipline, & reçoivent le droit de communier par l'imposition des mains de l'évêque & du clergé : ceux-ci sont admis à la communion, quoique la persécution dure encore : on offre leur nom, & sans pénitence, ni exomologèse, ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie. S. Cyprien semble ici prendre le mot d'exomologése, non pour toute la pénitence, comme Tertullien, mais pour une partie, c'est-à-dire, suivant la signification du mot grec, pour une confession, qui se pouvoit faire après avoir achevé la pénitence, avant que de recevoir l'imposition des mains : mais on ne sçait si cette confession étoit secréte ou publique. Il continue ainsi : Ceux qui ne sçavent pas si bien les écritures, n'en seront pas coupables : mais ceux-là le seront, qui président & n'en avertissent pas les freres. De plus ils rendent odieux les bienheureux martyrs, & les com-

mettent avec l'évêque. Car au lieu que les martyrs m'ont écrit, & m'ont prié de remettre l'examen des apoſtats & leur réconciliation, après la paix de l'égliſe & mon retour ; ceux-ci communiquent dès à préſent & offrent avec eux ; & leur donnent l'euchariſtie. Au lieu que ſi les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque choſe de plus que la loi de Dieu ne permet, ce ſeroit aux prêtres & aux diacres de les avertir, comme l'on a toujours fait par le paſſé. Auſſi Dieu ne ceſſe point de nous reprendre jour & nuit. Car outre les viſions nocturnes, le jour même, les enfans innocens, qui ſont avec nous, ſont remplis du S. Eſprit. Ils voient en extaſe de leurs yeux, & entendent & diſent les choſes, dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous apprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous qui ſont imprudens & enflés, doivent ſçavoir que s'ils continuent, j'uſerai de la correction que le Seigneur commande : je leur défendrai cependant d'offrir, & les obligerai à plaider leur cauſe devant nous, devant les confeſſeurs, & même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous aſſembler. Cette défenſe aux prêtres d'offrir pour un tems, ſemble être la peine canonique que l'on a depuis nommée ſuſpenſe.

Dans la lettre au peuple fidéle, il témoigne une extrême compaſſion pour ceux qui étoient tombés, & leur fait eſpérer leur rétabliſſement, pourvû qu'ils ne précipitent rien. Il blâme encore les prêtres, qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, & de leur donner l'euchariſtie : au lieu d'obſerver l'ordre de la pénitence, de l'exomologèſe &

de l'impoſition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, & à leur inſpirer la patience, & ajoute : Qu'ils écoutent notre conſeil, qu'ils attendent notre retour : afin qu'alors, en l'aſſemblée de pluſieurs évêques, & en la préſence des confeſſeurs, nous puiſſions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. S. Cyprien uſe d'indulgence pour les malades. *Epiſt.* 18.

Saint Cyprien crut quelque tems après devoir un peu ſe relâcher, à cauſe de la ſaiſon; & écrivit ainſi aux prêtres & aux diacres : Comme je vois qu'il n'eſt pas encore poſſible d'aller à vous, & que nous entrons déja dans l'été, qui m'apporte de grandes & fréquentes maladies, je crois qu'il faut pourvoir à nos freres; afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils ſont prévenus de mal & ſe trouvent en péril, puiſſent, ſans attendre notre préſence, faire la confeſſion de leur péché devant tout prêtre préſent, ou s'il ne ſe trouve point de prêtre, & que la mort preſſe, devant un diacre; & qu'ayant reçu l'impoſition de la main pour la pénitence, ils aillent au Seigneur avec la paix, que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'abſolution ſacramentelle; mais ſeulement de quelque cérémonie, qu'un diacre peut accomplir, par permiſſion de l'évêque. Saint Cyprien continue : Soutenez auſſi le reſte de ceux qui ſont tombés, & les conſolez : afin qu'ils ne perdent pas la foi; & ne déſeſperent pas de la miſéricorde du Seigneur. Que votre vigilance s'étende auſſi ſur les catéchuménes : ſi ſe trouvant prêts de mourir & en péril, ils implorent la grace de Dieu, elle ne doit pas leur être refuſée. Mais comme quelques-uns, qui n'avoient point

Epiſt. 19. *Inf. l.* IX. *n.* 15.

de billets des martyrs, pressoient indistinctement, il confirma le même ordre, & ajouta : Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de personnes, ni une église ou une province seule, mais le monde entier ; qu'ils attendent la paix de l'église, afin que dans une assemblée de plusieurs évêques, & en présence du peuple qui n'est point tombé, nous puissions tout regler d'un commun avis. Il ne seroit pas raisonnable de faire entrer dans l'église quelques-uns des apostats, tandis qu'il y a des confesseurs exilés qui n'ont pu encore revenir, étant dépouillés de tous leurs biens. Ceux qui sont si pressés, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent, & même plus. On combat tous les jours : si leur repentir est sincere, & si leur zèle est si ardent, qu'ils ne puissent souffrir le délai, ils peuvent recevoir la couronne du martyre.

Cette conduite de saint Cyprien fut soutenue par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, & des confesseurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apostats, suivant la rigueur de l'évangile ; & saint Cyprien de son côté écrivit aux prêtres & aux diacres de Rome, pour leur rendre compte de sa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un rapport assez fidéle. Il leur envoyoit aussi les lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit passé, & comme il s'étoit conformé à leurs conseils, touchant les apostats malades, pour conserver l'unité dans la discipline.

XLIV. Indiscrétion de Lucien.

Lucien continuoit toujours à presser avec son zèle indiscret la réconciliation des apostats, en vertu des billets

billets des confesseurs. Mais ayant vu les lettres par lesquelles saint Cyprien ordonnoit de les différer, il vint à cet excès de témérité, d'écrire au nom de tous les confesseurs la lettre qui suit: Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut. Sçachez que nous avons donné la paix à tous ceux, dont vous serez informé comme ils se sont conduits depuis leur péché; & nous désirons que vous le fassiez sçavoir aux autres évêques. Nous souhaitons que vous ayiez la paix avec les saints martyrs. En présence d'un exorciste & d'un lecteur, écrit par Lucien. Saint Cyprien ayant reçu ce billet, & voyant qu'il échauffoit des esprits turbulens, qu'il avoit dès auparavant de la peine à gouverner, & les poussoit à vouloir extorquer la paix de l'église: voyant cela, il écrivit à ses prêtres & à ses diacres, de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au sujet des apostats: parce, dit-il, que c'est une affaire qui nous regarde tous, & que nous devons juger en commun. C'est pourquoi je n'ose me l'attribuer seul, ni porter un préjugé. J'ai envoyé copie des lettres, que je vous ai écrites, à plusieurs de mes collégues, qui m'ont répondu qu'ils étoient du même avis, & qu'il falloit nous y tenir jusqu'à ce que nous puissions nous assembler & examiner les cas particuliers. Et afin que vous sçachiez ce que m'a écrit Caldonius mon collégue, & ce que je lui ai répondu: j'ai joint à cette lettre la copie de la sienne & de ma réponse, & je vous prie de lire le tout à nos freres, afin qu'ils se disposent de plus en plus à la pénitence.

Ap. Cypr. epist. 23.

Epist. 26.

La lettre de Caldonius étoit adressée à saint Cyprien & aux prêtres de Carthage, & portoit: La nécessité du tems fait que nous ne devons pas légèrement

Ap. Cypr. epist. 24.

donner la paix : mais ceux, qui après avoir sacrifié, ont été tentés de nouveau, & se sont bannis volontairement, me paroissent avoir effacé leur péché, ayant abandonné leurs terres & leurs maisons, pour faire pénitence, & suivre Jesus-Christ. Ainsi Félix mon proche voisin, que je connois particulierement, & qui étoit prêtre sous Décius, & Victoire sa femme & Lucius, se sont bannis & leurs biens sont confisqués. Une femme nommée Bone a été traînée par son mari, pour sacrifier : d'autres lui tenoient les mains, & sacrifioient; elle disoit : Ce n'est pas moi qui le fais, c'est vous. Quoique sa conscience fût nette, elle s'est aussi bannie. Ils demandent tous la paix, disant : Nous avons recouvré la foi que nous avions perdue, faisant pénitence, & confessant publiquement Jesus-Christ. Quoique je croie qu'il la leur faille donner, je les ai renvoyés à votre conseil, de peur de paroître m'attribuer quelque chose. Ecrivez-moi donc ce que
Epist. 25. vous avez résolu en commun. Saint Cyprien répondit à Caldonius, approuvant entièrement sa conduite; & pour lui faire connoître, comme il s'étoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres, qu'il avoit écrites sur ce sujet. Je les ai déja envoyées, ajoute-t-il, à plusieurs de nos collégues : elles leur ont plu, & ils ont répondu, qu'ils étoient du même avis. Je vous prie de le faire sçavoir à ceux de nos collégues, que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite & un même esprit, suivant les préceptes du Seigneur.

Epist. 27. Saint Cyprien écrivit encore au clergé de Rome, pour lui rendre compte de tout ceci, c'est-à-dire, de l'indiscrétion de Lucien & de son billet. Ces termes

dit-il : Dont vous serez informé comment ils se sont conduits depuis leur péché, nous rendent plus odieux : quand nous aurons examiné les causes particulieres, il semblera que nous ayons refusé à plusieurs, ce que tous se vantent d'avoir reçu des martyrs & des confesseurs. Enfin la sédition a déja commencé ; car en plusieurs villes de notre province le peuple s'est élevé contre les prélats, criant que les martyrs & les confesseurs avoient une fois donné la paix à tous : & se la sont fait donner sur le champ, intimidant les prélats qui n'ont pas eu assez de courage & de foi pour leur résister. En même tems il écrivit aux prêtres Moïse & Maxime, & aux autres confesseurs, qui étoient encore en prison à Rome, pour les congratuler de leur généreuse confession, & encore plus de leur fermeté à maintenir la discipline. Il donna avis à son clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome. Et parce, dit-il, qu'il falloit l'envoyer par des clercs, que plusieurs des nôtres sont absens, & que le peu qui sont avec nous suffisent à peine pour le service ordinaire, il a été nécessaire d'en ordonner de nouveaux. Sçachez donc, que j'ai fait lecteur Satur, & soudiacre Optat confesseur, que nous avions déja disposés à la cléricature d'un commun avis ; quand nous fimes lire deux fois Satur le jour de pâque, & quand nous établîmes Optat entre les lecteurs, pour instruire les catéchuménes, dans l'examen que nous faisions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles, pour voir s'ils avoient toutes les qualités requises à ceux que l'on disposoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en votre absence : mais la nécessité m'a fait avancer, ce que nous avions déja résolu d'un commun accord. Telle

Epist. 28. Pam. 25.

Ep. 29.

étoit l'exactitude de la discipline, au fort de la persécution; & l'on voit avec quel soin les évêques examinoient & préparoient ceux qu'ils destinoient même aux moindres ordres.

XLV. Decret du clergé de Rome, touchant les apostats.

Le clergé de Rome ayant reçu la lettre que S. Cyprien avoit envoyée par Satur & par Optat, lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entierement sa conduite, blâmant l'indiscrétion des apostats, & encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il est nécessaire, dans les tems les plus fâcheux, de se tenir ferme à la discipline de l'église, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoutent: Et ce n'est pas une résolution formée depuis peu chez nous: nous trouvons que cette sévérité, cette foi, cette discipline est ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de notre foi par tout le monde, si dès-lors elle n'eût jetté de fortes racines; & ce seroit un grand crime de dégénérer d'une telle gloire. Et ensuite: Dieu garde l'église Romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane: & de relâcher les nerfs de la sévérité, en renversant la majesté de la foi. Quand on voit nos freres non-seulement renversés, mais tombant encore tous les jours; leur accorder le remede prématuré d'une réconciliation qui ne leur servira de rien, c'est par une fausse miséricorde ajouter de nouvelles plaies à celles de l'apostasie, en ôtant à ces malheureux le remede même de la pénitence; ce n'est pas guérir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. Et ensuite:

Rom. I. 8.

Nous avons une nécessité plus pressante de différer: nous qui depuis la mort de Fabien de glorieuse mémoire, par la difficulté du tems, n'avons pu encore

avoir d'évêque, pour régler tout ceci, & pour examiner avec autorité & conseil ceux qui sont tombés. En cette grande affaire nous sommes de votre avis: qu'il faut attendre la paix de l'église, & ensuite examiner la cause des apostats; en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs & les laïcs qui sont demeurés fermes. Car il nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul prononçoit sur un crime commis par tant de personnes; un décret ne peut être ferme, sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé & plein des restes de ceux qui sont tombés: un mal si étendu demande de grands conseils & de grands remedes; & comme ceux qui sont tombés, sont tombés par aveuglement & faute de précaution; ceux qui veulent réparer ce mal, doivent y employer toute la sagesse des meilleurs conseils, de peur que ce qui ne seroit pas fait comme il faut, ne soit jugé de tous comme nul. Ils ajoutent: Cherchant à garder ce tempérament, nous avons consulté long-tems & en grand nombre, avec quelques évêques de notre voisinage, & avec ceux que la persécution a chassés ici, des autres provinces éloignées, & nous avons cru qu'il ne falloit rien innover, avant l'établissement d'un évêque, mais tenir en suspens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui se trouvent en péril de mort, qu'après avoir fait pénitence, & témoigné souvent la détestation de leurs péchés, s'ils donnent des signes d'un vrai repentir par leurs larmes & leurs gémissemens, quand il n'y aura plus humainement d'espérance qu'ils puissent vivre, qu'en ce cas, on les secoure avec grande précaution. Dieu sçait ce qu'il en

fait, & comment il regle son jugement; c'est à nous à prendre bien garde, que les méchans ne louent notre excessive facilité; & que les vrais pénitens ne nous accusent de dureté & de cruauté. Ce décret du clergé de Rome fut écrit & récité par Novatien premierement, & souscrit par les autres prêtres, entr'autres par le confesseur Moïse. Ensuite les lettres en furent envoyées par tout le monde, pour venir à la connoissance de toutes les églises: & à celle qui étoit pour Carthage, on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre, S. Cyprien reçut aussi celle des prêtres Moïse & Maxime, des diacres Nicostrate & Rufin, & des autres confesseurs qui étoient prisonniers à Rome; & qui répondoient à la sienne, avec de grandes actions de graces. Il en fit part à son clergé; & leur en envoyant des copies, il leur dit: Ayez soin, autant qu'il est possible, que nos lettres & leurs réponses soient connues de nos freres. Même si quelqu'un des évêques étrangers mes collégues, ou des prêtres, ou des diacres, se trouvent présens, ou surviennent, instruisez-les de tout ceci; & permettez-leur, s'ils veulent, d'en prendre des copies, pour emporter chez eux, quoique j'aie ordonné à notre frere le lecteur Satur, de le laisser copier à tous ceux qui le desireront: afin que tous agissent de concert, pour regler ainsi les églises en attendant.

Cypr. ep. 55.

XLVI. Fermeté de S. Cyprien.

Cependant les apostats pressant toujours leur rétablissement, écrivirent à S. Cyprien comme au nom de toute l'église; prétendant que la paix leur étoit due, & que le martyr Paul l'avoit donnée à tous. S. Cyprien leur répondit: Le Seigneur a fondé l'église sur les évêques, en disant à Pierre: Tu es Pierre, & sur

Ep. 35.

Ep. 33. p. 27.

cette pierre je bâtirai mon église. L'église consiste dans l'évêque, le clergé & tout le peuple fidéle. Car encore que ces paroles de Jesus-Christ établissent principalement la primauté de S. Pierre & de son siége: les autres évêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'épiscopat. Il dit ailleurs: Encore qu'une multitude rebelle se sépare, l'église ne se retire pas de Jesus-Christ: & ceux-là sont l'église, le peuple uni à l'évêque; l'évêque est dans l'église, & l'église dans l'évêque. L'église catholique est une, & les évêques joints ensemble sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'appelle l'église: il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. S'ils sont l'église, que reste-t-il, sinon que nous les pryions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns qui avant leur chute s'étoient signalés dans l'église par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité & modestie, disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-tems. Vous donc qui venez de m'écrire, marquez vos noms, afin que je sçache à qui je dois répondre.

V. lib. VII. n. 1. Epist. 66. p. 69. ad Pup.

Matth. XXII. 32.

Il approuva aussi la conduite de son clergé, qui, de l'avis des évêques qui s'étoient trouvés à Carthage, avoit résolu de ne point communiquer avec Gaïus prêtre de Didde, & avec son soudiacre, parce qu'ils avoient communiqué avec les apostats, & présenté leurs offrandes. Même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avoient persisté. S. Cyprien ordonna à son clergé d'en user de même à l'égard des prêtres & des diacres étrangers, qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient aussi consulté

Ep. 34. p. 28.

touchant Philumene & Fortunat soudiacres, & Favorin acolyte, qui étoient revenus après s'être retirés. Il ordonne qu'ils s'abstiennent seulement de recevoir la distribution qui leur étoit dûe par mois, comme clercs, sans être privés de leurs fonctions. Mais au reste, il déclare qu'il ne peut juger seul cette affaire, & qu'elle doit être examinée avec ses collégues, c'est-à-dire, avec les prêtres, & avec tout le peuple. Tels étoient alors les jugemens ecclésiastiques. Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, & leur envoya les copies de ces lettres; même de celle où il parle si avantageusement de l'épiscopat. En même-tems il les avertissoit de se donner de garde de Privat évêque hérétique de Lambèse. Ce fut le soudiacre Fortunat, qui fut chargé de ces lettres.

Ep. 35. 29.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie.

Eus. VI. hist. c. 41.

Pendant cette premiere année de la persécution, il y eut plusieurs martyrs à Alexandrie, qui souffrirent constamment les tourmens & la mort. Le premier nommé Julien, vieux & si gouteux, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni se soutenir, fut présenté avec deux hommes qui le portoient, dont l'un renonça aussitôt, l'autre nommé Chronion, surnommé Eunus, confessa comme Julien. On les mit sur des chameaux, & on les fouettoit ainsi élevés, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde. Enfin ils furent brulés dans un grand feu, le peuple étant en foule tout autour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du supplice, un soldat nommé Besa, les accompagnoit, & résistoit à ceux qui leur insultoient. Le peuple se mit à crier contre lui: on le mena devant le juge, & enfin il fut décolé. Un Africain nommé Macar, n'ayant pu être porté à renier la foi, fut brûlé vif.

vif. Ensuite Epimaque & Alexandre, après avoir été long-tems en prison, & souffert les ongles de fer, les fouets, & mille tourmens, furent brulés. Il y eut aussi quatre femmes. La premiere fut Ammonarium vierge, que le juge tourmenta très-long-tems, & très-opiniâtrément, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit: elle tint parole, & fut menée au supplice. La seconde fut Mercuria, vénérable par sa vieillesse; la troisiéme, Denyse, mere de plusieurs enfans; la quatriéme, une autre Ammonarium. Le préfet craignant de les tourmenter encore inutilement, & de demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête. *Martyr. 12. Dec.*

On présenta encore Heron, Ater & Isidore Egyptiens, & un enfant de quinze ans nommé Dioscore. Le juge commença par ce jeune homme; & après avoir inutilement tenté de le vaincre par les flatteries & par les tourmens, étonné de son courage & de la sagesse de ses réponses, il le laissa, disant qu'à cause de son âge il vouloit lui donner quelques jours pour se reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentés, & enfin brulés. Dioscore étant en liberté, se retira auprès de l'évêque S. Denis. Un autre Egyptien nommé Neméſion, étoit accusé d'être logé avec des voleurs. S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme chrétien, & amené chargé de chaînes devant le gouverneur, qui le fit tourmenter & fouetter au double des voleurs, & bruler entr'eux. Quatre soldats nommés Ammon, Zénon, Ptolemée & Ingènes ou Ingenuus, s'approcherent tout d'un coup, avec un nommé Théophile, & se présenterent devant le tribunal. Un chrétien étoit à *Martyr. 14. Dec.* *Martyr. 19. Nov.* *Martyr. 20. Dec.*

la question, & penchoit déja à renoncer : ceux-ci commencerent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des signes du visage & de tout le corps. Tout le peuple jetta les yeux sur eux : mais avant que personne leur touchât, ils accoururent à l'échaffaut, disant qu'ils étoient Chrétiens. Le préfet, & ses conseillers en furent épouvantés ; & les martyrs au sortir du tribunal marcherent avec joie au supplice. Plusieurs dans les autres villes & dans les bourgs, furent mis en

Eus. VI. 42. *Martyr.* 12. *Dec.*

piéces par les gentils. Un nommé Ischyrion faisoit les affaires d'un magistrat. Son maître lui commanda de sacrifier : sur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, & le maltraita ; & comme il souffroit tout, enfin il prit un grand pieu, dont il lui perça les entrailles, & le fit mourir.

XLVIII. S Paul premier hermite.

Dion. ap. Eus. VI. 42.

La terreur de cette persécution fit fuir un grand nombre de chrétiens dans les déserts voisins de l'Egypte, ou dans les montagnes, où plusieurs errans moururent de faim, de soif, de froid & de maladies, & furent tués par les bêtes ou par les voleurs. Plusieurs ayant gagné le mont Arabique, furent pris par les Sarrasins : quelques-uns furent rachetés à grande peine pour de grandes sommes d'argent ; les autres demeurerent esclaves. Chérémon évêque de Nilopolis, fort âgé, ayant fui avec sa femme vers cette montagne, on ne put sçavoir ce qu'ils étoient devenus. Les chrétiens les chercherent plusieurs fois, & ne purent seulement trouver leurs corps.

Hier. vita Paul.

Dans la basse Thébaïde, il y avoit un jeune homme nommé Paul, que son pere & sa mere avoient laissé à l'âge de quinze ans héritier d'un grand patrimoine. Il étoit bien instruit des lettres grecques & égyptien-

nes; d'un esprit doux, & plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une sœur mariée, & demeuroit avec elle. La persécution le fit retirer à l'écart dans une maison de campagne; mais le mari de sa sœur le voulut déclarer, pour avoir son bien. Ce que Paul ayant appris, il se retira aux montagnes désertes; & attendant la fin de la persécution, il s'affectionna à la solitude où il s'étoit engagé par nécessité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de tems en tems, & recommençoit souvent. Enfin il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne fermée d'une pierre: il l'ouvrit par curiosité, & trouva dedans comme un grand salon ouvert par dessus, & ombragé d'une vieille palme qui y étendoit ses branches. Une fontaine très claire en sortoit, & faisoit un petit ruisseau, qui après avoir un peu coulé dehors, rentroit aussitôt dans la terre. Paul choisit ce lieu pour sa retraite, & y demeura quatre-vingt-dix ans; car il en avoit vingt-trois, & vécut jusqu'à cent treize.

AN. 250.

XLIX. Evêques des Gaules. S. Saturnin, S. Denis, &c.

Acta sinc. p. 110.

Greg. Turon. 1. hist. Franc. c. 30.

Ce fut cette même année 250. de Jesus-Christ, sous le consulat de Décius & de Gratus, que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, commença à s'y établir: & dans le même tems plusieurs autres évêques fonderent des églises en diverses villes considérables des Gaules, sçavoir Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. S. Denis de Paris, & S. Saturnin de Toulouse furent martyrs; mais apparemment dans quelques-unes des persécutions suivantes: autrement ils n'auroient pas eu le tems de former des disciples, & de fonder ces célébres églises, qui ont toujours subsisté depuis. Toutefois

Sup. liv. II. *n.* 7. une autre tradition porte que Paul premier évêque de Narbonne, & Trophime d'Arles, étoient disciples de l'apôtre S. Paul; & il est certain d'ailleurs que du tems de Décius, l'évêque d'Arles se nommoit Marcien, & favorisoit l'antipape Novatien. *Cypr. ep.* 68.

L. Ordination d'Aurélius, de Célerin & de Numidique.

Le clergé de Rome fit réponse à la lettre que saint Cyprien leur avoit envoyée par le soudiacre Fortunat, approuvant en tout sa conduite. Sur l'article de Privat de Lambèse; ils disoient: Vous avez suivi votre coutume, en nous donnant avis de ce qui nous touche. Car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'église, dont les membres sont distribués par toutes les provinces. Peu de tems après le confesseur Célerin vint de Rome à Carthage, alla trouver S. Cyprien dans sa retraite; & l'entretint des sentimens de respect & d'affection que Moïse & les autres confesseurs de Rome avoient pour lui. Ce qui porta saint Cyprien à leur écrire encore, pour les congratuler de leurs longues souffrances: car il y avoit environ un an qu'ils étoient en prison. *Epist.* 16. *Pam.* 30. *Epist.* 37. *Pam.* 16.

Quelques évêques étant venus trouver S. Cyprien dans sa retraite, il fit avec eux des ordinations, apparemment pendant le mois de Décembre; sçavoir de deux lecteurs, Aurélius & Célerin, & d'un prêtre nommé Numidique. Aurélius avoit deux fois confessé la foi: premierement devant les magistrats de Carthage, qui l'avoient banni; ensuite dans la place publique, où il avoit souffert des tourmens en sa présence du proconsul. Ses mœurs étoient très-pures, avec une humilité & une modestie singuliere. Il meritoit un rang plus élevé: mais comme il étoit encore fort jeune, S. Cyprien le fit commencer par la charge *Epist.* 38. *Pam.* 33.

de lecteur qu'il exerça pour la premiere fois le dimanche, en lisant publiquement l'évangile, comme pour annoncer la paix rendue à l'église. Ce qui montre que la persécution avoit cessé en Afrique. Célerin étoit le fameux confesseur venu depuis peu de Rome. Il avoit confessé le premier dans cette persécution, souffert de longs tourmens, & dix-neuf jours de prison, étant aux fers avec la faim & la soif; il portoit sur son corps plusieurs cicatrices. Son aïeule Célerine & ses oncles Laurent & Ignace avoient souffert le martyre, & on offroit le sacrifice en leur mémoire. Célerin n'étoit pas moins vertueux ni moins humble qu'Aurélius : il fut ordonné lecteur avec lui : mais il ne put se résoudre à accepter cet honneur, qu'après y avoir été contraint par une vision céleste. L'un & l'autre fut dès-lors destiné pour être élevé à la prêtrise dans un âge plus meur ; & on leur assigna dès-lors pour leur subsistance la même distribution par mois que les prêtres recevoient. On voit par-là qu'alors les simples lecteurs lisoient même l'évangile, au moins dans l'église d'Afrique.

Numidique étoit un homme plus âgé, qui par ses exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidés & brulés. Il avoit vu avec une sainte joie, sa femme, qu'il chérissoit, brulée avec les autres. Lui-même demi brulé & accablé de pierres, avoit été laissé pour mort : sa fille cherchant son corps, lui trouva encore de la vie, le retira & le fit revenir en santé. Saint Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'église de Carthage, pour réparer la chute de quelques prêtres; espérant avec le tems l'élever à un plus haut rang. Il donna avis à son clergé & à son peuple

Epist. 40. Pam. 35.

Epist. 38. Pam. 33.

de ces trois ordinations; parce qu'il avoit toujours accoutumé de les consulter auparavant dans ces occasions, & d'examiner en commun les mœurs & le mérite des ordinans; mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages surnaturels.

LI. Schisme de Félicissime.

Ep. 52. p. 43.

Cependant il se forma un schisme dans l'église de Carthage. Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautés, & suspect aux évêques pour la foi: présomptueux, avare, flatteur, séditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépouillé des pupilles & des veuves, & détourné les deniers de l'église. Il avoit laissé mourir de faim son pere dans un village, sans même prendre soin de l'enterrer. Il avoit fait avorter sa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit grosse: ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fût prêtre. Les freres pressoient pour le faire punir de tant de crimes: il devoit être déposé & même excommunié. Le jour de son jugement étoit proche, quand la persécution commença & le mit en sureté, empêchant les évêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement il se sépara, & excita les autres à se séparer de l'évêque. Il fit ordonner pour son diacre Félicissime; qui dès le commencement s'étoit opposé à l'élection de S. Cyprien; & cette ordination se fit sans la permission & à l'insçu de S. Cyprien.

Ep. 13. p. 40.

Félicissime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes & des rapines: des chrétiens dignes de foi l'accusoient d'adultere, & offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui les confesseurs qui vouloient relâcher la discipline, & même à flatter les apostats, qui demandoient avec importunité leur réconciliation. Ainsi il forma un parti,

à la tête duquel il se mit avec cinq prêtres; & commença à ériger un autel à part, & à tenir des assemblées sur une montagne, d'où vient à ce schisme le nom des Montagnars.

Saint Cyprien avoit envoyé deux évêques, Caldonius & Herculanus, avec deux prêtres, Rogatien & Numidicus, pour examiner en son absence les besoins des freres, & fournir ce qui seroit nécessaire à ceux qui vouloient exercer leurs métiers. En même tems ils devoient examiner l'âge, la condition & le mérite d'un chacun, afin que S. Cyprien pût les connoître tous parfaitement; & élever aux charges ecclésiastiques ceux que leur humilité & leur douceur en rendroit dignes. Félicissime s'opposa à cet examen, menaça ceux qui s'y étoient présentés les premiers, les intimidant avec violence: & déclara que ceux qui obéiroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui sur la montagne. S. Cyprien l'ayant appris, prononça contre lui la même condamnation, & le déclara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'étoit joint aux schismatiques, & menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux évêques & aux deux prêtres, qu'il avoit fait ses vicaires, & les chargea de lire sa lettre aux freres qui étoient avec eux, de l'envoyer au clergé de Carthage, & de marquer les noms des schismatiques. Ils le firent, & déclarerent excommuniés Félicissime & Augendus, Répostus & Sophronius exilés; Irene, Paule couturiere; Sophrone, Soliasse & Budinaire. Deux de ceux-là, sçavoir Répostus & Sophrone, avoient été bannis pour la foi.

Ep. 41. p. 38.

Ap. Cypr. ep. 42. p. 39.

S. Cyprien écrivit aussi à son peuple de se donner *Ep. 43. p. 40.*

de garde de cette séduction des schismatiques, comme d'une persécution plus dangereuse que celle des païens. Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, & un Christ, & une église, & une chaire fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un sacerdoce nouveau, hors un seul autel & un seul sacerdoce. Qui assemble ailleurs, disperse. Il conclut, en disant : Quiconque passera au parti de Félicissime & de ses adhérens, sçache qu'il ne pourra plus revenir à l'église, ni communiquer avec les évêques & avec le peuple de Jesus-Christ. Dans cette lettre, il marque que la faction des schismatiques l'empêchoit de sortir de sa retraite, & le privoit de la joie de célébrer la pâque avec son peuple ; mais qu'il espéroit incontinent après se trouver à Carthage avec les évêques ses collégues. La pâque étoit le vingt-troisiéme de Mars, cette seconde de la persécution, 251. de Jesus-Christ, sous le consulat des deux Décius, le pere & le fils.

Annal. Cypr.

AN. 251.

Le prêtre Novat avoit déja passé la mer, & étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y sépara de l'église un prêtre nommé Novatien, ami du prêtre & confesseur Moïse : mais dès-lors ce saint confesseur se sépara de sa communion, & mourut peu de tems après dans la prison, où il étoit depuis plus d'un an. Novat s'étant joint à Novatien, changea de maximes ; & au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apostats à extorquer l'indulgence, il se plaignit à Rome qu'on les recevoit à la pénitence trop facilement.

LII. Election du pape S. Corneille.

Après que le saint siége eut vaqué seize mois, Corneille fut élu pape, vers le mois de Juin de cette année.

année 251. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie & d'une fermeté singuliere: il avoit passé par tous les degrés des offices ecclésiastiques; il n'avoit ni demandé, comme plusieurs autres, ni desiré l'épiscopat; au contraire, il fallut lui faire violence, pour l'obliger à l'accepter. Il fut élu par seize évêques, qui se trouverent à Rome, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne. Presque tous les clercs rendirent témoignage de son mérite, & le peuple qui étoit présent, consentit à son ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les églises, & à Carthage en particulier, pour leur en faire part; & elle fut approuvée d'un commun consentement par tous les évêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'exposoit visiblement au martyre: car l'empereur Décius faisoit les menaces les plus terribles contre les évêques, & eut souffert plus patiemment un compétiteur dans l'empire qu'un pape à Rome.

Cypr. ad Arton. ep. 55. Pam. 52.

LIII. Schisme de Novatien.

Papa ad Symphron. Ep. 2. 3. Ep. Corn. ap. Euseb. VI. hist. c. 43.

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection: & voici quel il étoit. Il avoit été philosophe Stoïcien, & en réputation pour son éloquence. Le démon l'avoit possédé: ce qui lui avoit donné occasion d'embrasser la foi. Ayant été délivré par le secours des exorcistes, il étoit demeuré catéchuméne; jusqu'à ce qu'étant tombé dangereusement malade, ensorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptisé dans son lit par infusion. Etant guéri, il ne reçut point le sceau du Seigneur des mains de l'évêque, c'est-à-dire, la confirmation; ni le reste de ce que l'on faisoit après le baptême, selon la regle de l'église. Il fut toutefois ensuite ordonné prêtre, non-

obſtant l'oppoſition de tout le clergé & de pluſieurs laïcs, fondée ſur ce qu'il n'étoit pas permis d'ordonner ceux qui avoient été baptiſés dans le lit : mais l'évêque, qui l'aimoit, pria inſtamment qu'on lui permît d'impoſer les mains ſeulement à celui-ci. La perſécution étant venue, Novatien ſe tint enfermé dans ſa maiſon : & comme les diacres le prioient de ſortir, pour venir aſſiſter les freres qui avoient beſoin de ſecours, il ſe ſépara d'eux en colere, & s'en alla, diſant qu'il ne vouloit plus être prêtre, parce qu'il étoit amoureux d'une autre philoſophie. Enſuite il fit le ſévere, & ſe plaignit qu'à Rome on recevoit les apoſtats à la pénitence avec trop de facilité. Pluſieurs du clergé de Rome, encore priſonniers pour la foi, ſe laiſſerent ſéduire à cette apparence de zèle pour la diſcipline; entr'autres Maxime, Nicoſtrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Célerin. Il n'y eut que le prêtre Moïſe qui demeura ferme.

Cypr. ep. 2. Novatien & le ſchiſmatique Novat venu d'Afrique publioient diverſes calomnies contre le pape Corneille, diſant : Qu'il avoit pris un billet du magiſtrat pour éviter la perſécution, & qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir ſacrifié aux idoles; entr'autres, avec un nommé Trophime. Sur ces fondemens, Novatien ſépara pluſieurs confeſſeurs & pluſieurs autres fidéles de la communion de Corneille; & paſſant plus avant, il ſe fit ordonner lui-même évêque de Rome, quoiqu'il eût proteſté, & avec ſerment, qu'il ne deſiroit point l'épiſcopat. Il choiſit ceux de ſes partiſans les plus déſeſpérés, & les envoya en un coin de l'Italie, où ils s'adreſſerent à trois évêques, gens ruſtiques & très-ſimples; &

Epiſt. Corn. ap. Euſ. VI. hiſt. c. 43.

ayant inventé un prétexte, leur persuaderent de venir à Rome en diligence, assurant que leur présence y étoit nécessaire, pour appaiser la division, avec les autres évêques qui s'y trouveroient. Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé séduire, & étant arrivés à Rome, Novatien accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermés, & les fit boire & manger avec excès; & comme ils furent yvres, à quatre heures après-midi, il les força de lui imposer les mains, & de l'ordonner évêque de Rome, comme si le siége eût été vacant; ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le consentement de tout le clergé & de tout le peuple, qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-six prêtres, sept diacres, sept soudiacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorcistes que lecteurs & portiers, quinze cens veuves & autres affligés que l'église nourrissoit. Le reste du peuple chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoit eu part à la fausse ordination de Novatien, revint peu de tems après à l'église, pleurant & confessant son péché; & S. Corneille lui accorda la communion, à la priere de tout le peuple; mais seulement la communion laïque; car il demeura déposé, aussi-bien que les deux autres, & saint Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, & le chef du premier schisme dans l'église Romaine.

Au schisme il joignoit l'hérésie, soutenant que l'église ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent, & qu'il n'étoit jamais permis de

Socr. VI. *hist.* c. 20.

Conc. Nic. can. 8. communiquer avec eux. Il condamnoit auſſi les ſecondes nôces. Ses diſciples ſe nommerent en grec *Cathares*, c'eſt-à-dire, purs, & affecterent de porter des habits blancs; & cette ſecte dura plus d'un ſiécle. Pour retenir ſes partiſans dans le ſchiſme, Novatien les faiſoit jurer ſur la ſainte euchariſtie. *Cornel. ibid.* Car après l'oblation, diſtribuant à chacun ſa part, il lui prenoit les deux mains, & ne le quittoit point, qu'il ne lui eût fait faire au lieu de bénédiction un ſerment en ces propres termes : Jure-moi par le corps & le ſang de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, de ne jamais me quitter, pour retourner à Corneille : & le malheureux qui faiſoit ce ſerment, ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malédiction, & qu'il n'eût dit : Je ne retournerai plus à Corneille; au lieu de dire *Amen*, comme on avoit accoutumé de le dire, en recevant le pain ſacré.

Novatien, incontinent après ſon ordination, envoya des députés à diverſes égliſes, avec des lettres, par leſquelles il donnoit avis de ſon élection ſuivant la coutume, feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apoſtats à la participation des myſteres, mais ſeulement les exciter à pénitence, & en laiſſer le jugement à Dieu; *Socr. IV. hiſt. c. 23.* & il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape ſaint Corneille. Ce qui leur donnoit autorité, étoit le témoignage des confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, & qui écrivoient en même tems. Ces lettres troublerent preſque toutes les égliſes; car on ne croyoit pas ſe pouvoir tromper, en ſuivant tous ceux qui avoient confeſſé Jeſus-Chriſt ſi glorieuſement, & ſouffert une année de priſon. Mais S. Denis *Ap. Euſeb. VI. hiſt. c. 45. Hier. de ſcript. in Dion.*

évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien : Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez, en cédant volontairement : car il falloit tout souffrir, pour ne pas diviser l'église de Dieu ; & le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de schisme, n'eut pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer ; & même plus grand selon moi. Car ici chacun souffre le martyre pour sa seule ame ; & là pour toute l'église. Maintenant si vous persuadez aux freres de se réunir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande : on ne vous l'imputera plus, & vous recevrez des louanges. Si vous n'êtes plus le maître des autres, sauvez au moins votre ame à quelque prix que ce soit. Je vous souhaite une bonne santé avec la paix du Seigneur.

Saint Cyprien sorti enfin de sa retraite, tenoit un concile avec un grand nombre d'évêques, qui après avoir célébré les fêtes de pâque chacun chez eux, s'étoient assemblés à Carthage, pour regler les affaires de l'église. D'abord ayant reçu les nouvelles de l'élection de Corneille, & du puissant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils suspendirent leur jugement ; & avant que de le reconnoître pour évêque, & de communiquer avec lui, ils voulurent s'instruire plus à fond de la régularité de son ordination. Pour cet effet ils envoyerent à Rome deux évêques, Caldonius & Fortunat ; & aussi pour travailler à réunir les membres de l'église, & y rétablir la charité. Cependant saint Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome, de s'informer quel étoit le parti de l'église catholique, & de s'y attacher.

LIV. Premier concile de S. Cyprien.

Cypr. ep. 44. *p.* 41. & 55. *p.* 52.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre, Augendus diacre, & deux autres nommés Machée & Longin, les évêques d'Afrique ayant connu que les schismatiques avoient poussé leur audace jusqu'à se faire un autre évêque, furent touchés de l'irrégularité de cette ordination, & résolurent aussitôt de refuser leur communion aux députés de Novatien; ne laissant pas toutefois de réfuter les calomnies qu'ils soutenoient avec obstination. Alors Pompée & Etienne, évêques Africains, revinrent de Rome, & instruisirent leurs collégues de ce qui s'y étoit passé. C'étoient des personnages si graves, & d'une fidélité si connue, qu'après leur témoignage, on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députés de Novatien. Ils ne laisserent pas de faire grand bruit dans l'assemblée, & de demander à haute voix que les évêques & le peuple examinassent publiquement les accusations dont ils se disoient porteurs, & qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique pesant toutes choses, eurent plus d'égard à leur honneur commun, & à la sainteté du sacerdoce, & répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité de souffrir que la réputation de leur confrere fût encore attaquée, après qu'il avoit été élu, ordonné & approuvé par tant de suffrages; & que dans une si grande assemblée, où les pontifes de Dieu étoient assis & l'autel dressé, on ne devoit ni lire, ni entendre un libelle diffamatoire. On dit pour toute réponse aux schismatiques, qu'un évêque étant une fois établi & approuvé par le témoignage & le jugement des évêques & du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les schismatiques ainsi rejettés

Cypr. ep. 45. p. 42.

ne ſe rendirent pas; mais ils continuerent à aller de maiſon en maiſon, & de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. Saint Cyprien & les évêques d'Afrique envoyerent au pape ſaint Corneille le prêtre Primitif, pour l'inſtruire amplement de tout ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion.

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cauſe de Féliciſſime & de cinq prêtres qui l'avoient ſuivi. Ils furent ouis, condamnés & excommuniés; & le concile en écrivit au pape ſaint Corneille une lettre ſynodale ſouſcrite de la main des évêques. En ce concile fut auſſi examinée la cauſe des apoſtats, *Cypr. epiſt.* qui y avoit été réſervée. Les ſaintes écritures y furent *45. p. 41. 55. p. 52.* long-tems alléguées de part & d'autre, & on trouva enfin ce tempérament, de ne pas leur ôter tout-à-fait l'eſpérance de la communion, de peur que le déſeſpoir ne rendît leur chute encore pire, & que voyant l'égliſe fermée pour eux, ils ne retournaſſent au ſiécle pour vivre en païens. D'ailleurs on ne vouloit pas relâcher la diſcipline, en les admettant ſans choix à la communion: mais on réſolut de tirer en longueur leur pénitence, de prier pour eux avec larmes le pere des miſéricordes, d'examiner les cauſes, les volontés & les beſoins de chacun en particulier. Ce decret du concile fut rédigé en pluſieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome & aux autres égliſes. Ce ſont ces canons que l'on a depuis appellés pénitentiaux, qui regloient la conduite des évêques à l'égard *Ep. 45. p. 42.* des pécheurs pénitens, ſuivant les divers degrés de péchés. Avec ces canons & la lettre ſynodale, ſaint Cyprien envoya auſſi une lettre qu'il écrivit en ſon particulier au pape ſaint Corneille par Méttius ſou-

diacre & Nicéphore acolyte ; & il écrivit en même tems aux confesseurs qui étoient tombés dans le schisme de Novatien : mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, & de ne les point rendre, si le pape ne le jugeoit à propos, de peur qu'on ne lui fit dire autre chose que ce qu'il disoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par saint Cyprien depuis la persécution. Il paroît avoir duré long-tems, ou plutôt avoir été interrompu & repris plusieurs fois.

Epist. 47. p. 43. 46. p. 44.

LV. Concile de Rome.

Le pape saint Corneille ayant reçu ces lettres d'Afrique, assembla à Rome un concile de soixante évêques, & d'un plus grand nombre de prêtres & de diacres. Le decret du concile de Carthage touchant les apostats y fut reçu & confirmé ; entr'autres le canon qui portoit, que les évêques tombés dans le crime seroient reçus à l'église, après avoir fait pénitence : mais seulement au rang des laïcs ; sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale. Ce même concile condamna Novatien, son schisme & sa cruelle doctrine, qui refusoit la communion à ceux qui étoient tombés, quelque pénitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres églises de ce qui s'étoit passé en ce concile. Il en écrivit entr'autres à Fabius évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les églises d'Italie & d'Afrique étoient du même sentiment : il en écrivit aussi à Denis d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces, touchant le schisme & l'erreur des Novatiens. On dit que ce fut en ce même tems & à l'occasion de leur condamnation, que les évêques ajouterent au canon, ou catalogue du clergé de chaque église,

Cypr. epist. 67.

Eus. VI. hist. c. 43.

Socr. hist. lib. V. c. 19.

église, un prêtre pénitencier, pour recevoir les confessions de ceux qui seroient tombés après le baptême. Novatien se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti, nommé Evariste, Novat le prêtre de Carthage, un diacre nommé Nicostrate confesseur, & deux autres schismatiques nommés Primus & Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du parti : Et S. Corneille en donna aussitôt avis à S. Cyprien, par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

LVI. Retour des confesseurs schismatiques.

Ap. Cypr. ep. 50.

Ep. Corn. ap. Cypr. 49. Eus. VI. hist. c. 43.

Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avoit séduits revinrent à eux. Ils pouvoient aussi avoir vu la lettre de S. Denis d'Alexandrie à Novatien ; ils avoient reçu celles que S. Cyprien leur avoit écrites ; & peut-être son traité de l'unité de l'église, qu'il écrivit en ce même tems, & l'envoya à Rome. On s'appercevoit déja qu'ils étoient adoucis & moins enflés. Urbain & Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'église Romaine ; disant que Maxime prêtre & confesseur vouloit revenir à l'église avec eux : mais comme ce qu'ils avoient fait donnoit sujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les ouissent condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent ; les prêtres leur demanderent compte de leur conduite, & particulierement des lettres de calomnies qui venoient d'être envoyées sous leur nom, & qui avoient troublé la plupart des églises. Ils assurerent qu'ils avoient été trompés, & qu'ils n'avoient point sçu ce que contenoient ces lettres : que véritablement ils étoient entrés dans le schisme & l'hérésie, souffrant que l'on imposât les mains sur Novatien pour le faire évêque ; & comme on leur en fit des reproches & de

tout le reste de leurs fautes, ils supplierent que le tout fût oublié.

Tout cela étant rapporté au pape, il assembla ses prêtres avec cinq évêques qui s'y trouverent. Ils déliberérent & résolurent d'un commun avis, ce qui devoit être observé à l'égard de ces confesseurs schismatiques, & la délibération fut rédigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'assemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, & la plupart des freres qui s'étoient joints à eux; qui prierent très-instamment que le passé fût oublié, & que tout fût remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part & d'autre. Ensuite, comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action, afin qu'il vît dans l'église ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidéle ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de graces rendues à Dieu tout d'une voix : ils exprimoient par leurs larmes la joie de leur cœur : embrassant les confesseurs, comme s'ils n'étoient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration en ces termes : Nous sçavons que Corneille est évêque de la très-sainte église catholique, par le choix de Dieu tout-puissant & de Jesus-Christ notre Seigneur. Nous confessons notre erreur; on nous a imposé par des discours captieux : encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique & hérétique, notre cœur a toujours été sincerement dans l'église. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jesus-Christ que nous avons confessé, un S. Esprit, & qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'église catholique.

Après cette déclaration des confesseurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, & reçut tous les autres avec un grand applaudissement du peuple : remettant le tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment il dépêcha l'acolyte Nicéphore, pour en porter la nouvelle à saint Cyprien qui l'avoit envoyé à Rome, & il le fit partir du lieu même où l'église étoit assemblée, pour s'embarquer en diligence. Il avertit S. Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres églises, afin que tout le monde sçût que le parti schismatique s'évanouissoit de jour en jour. Avec cette lettre S. Corneille envoyoit à S. Cyprien l'acte de la délibération qu'il avoit faite avec les prêtres de l'église Romaine, & les cinq évêques qui s'étoient trouvés présens. Il chargea aussi l'acolyte Nicéphore d'une petite lettre à S. Cyprien, où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat & des autres quatre schismatiques en Afrique, & l'instruisit des crimes d'Evariste & de Nicostrate, qui seuls de tous les confesseurs étoient demeurés dans le schisme. Evariste avoit été déposé de l'épiscopat comme auteur de schisme, & Zétus mis à sa place. Nicostrate avoit volé une femme dont il étoit esclave, & dont il faisoit les affaires ; & depuis étant diacre, il avoit emporté des dépôts considérables de l'église. L'acolyte Nicéphore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des schismatiques.

Ap. Cypr. epist. 50. Pam. 48.

Epist. 52. Pam. 49. Cypr. ep. 49. 52.

LVII. Mort de Décius. Gallus empereur.

AN. 251.

L'empereur Décius n'étoit déja plus à Rome le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 251. étant occupé sur la frontiere du Danube à repousser les Carpes, espéce de Scythes, qui pilloient la Thrace. Mais Gallus, à qui il avoit laissé la garde du Tanaïs, le trahit ; & étant d'intelligence avec les barbares, l'en-

Trebellin. Valer. init. Lact. de Mort. n. 4. Zosim. lib. 1. p. 643. Aurel. de Cæsar. & in ep. Eutrop. lib. 9.

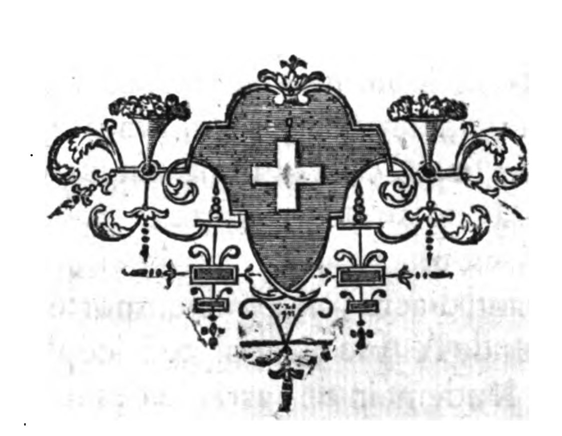
gagea dans un marais où il s'enfonça avec son cheval & y périt ; ensorte qu'on ne trouva pas même son corps ; c'étoit près d'Abrut en Mésie. Son fils mourut avec lui en cette occasion, & ainsi finit l'empereur Décius, après avoir regné trente mois & vécu cinquante ans. Gallus qui ne l'avoit fait périr que pour prendre sa place, se fit reconnoître empereur avec Hostilien, second fils de Décius, qu'il adopta ; & fit déclarer César son propre fils Volusien. Les noms de cet empereur sont, Caïus Vibius Trebonianus Gallus.

Dexip. apud Syncel. p. 365.

Hostilien mourut bientôt après ; ou de peste, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple.

Cypr. de lapf. init.

La paix fut entierement rendue à l'église par la mort de Décius, que les Chrétiens regarderent comme une punition divine.



LIVRE SEPTIÈME.

SAINT Cyprien ayant appris la réconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au pape saint Corneille, pour l'en féliciter & pour lui dépeindre la personne & les crimes de Novat : car comme il étoit prêtre de l'église de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome. Saint Cyprien écrivit aussi aux confesseurs réconciliés, & leur envoya deux traités qu'il venoit de composer, celui de l'unité de l'église, & celui *de lapsis*, c'est-à-dire, de ceux qui étoient tombés dans la persécution. Dans le premier de ces traités, il dit, que les hérésies viennent de ce que l'on ne remonte point à la source de la vérité, qu'on ne cherche point le chef, & qu'on ne garde point la doctrine du maître céleste. Le Seigneur dit à Pierre : Je te dis que tu es Pierre, & sur cette pierre, je bâtirai mon église, & le reste. Il a bâti son église sur un seul ; & quoiqu'après sa résurrection il donne à tous ses apôtres une puissance égale, toutefois pour montrer l'unité, il a établi une chaire ; & a posé l'origine de l'unité, en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre, ils participoient au même honneur & à la même puissance ; mais le commencement vient de l'unité. La primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une église de Jesus-Christ & une chaire : ils sont tous pasteurs ; mais on ne voit qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

I. Traité de S. Cyprien de l'unité de l'église.

Ep. Cypr. VI. p. 47. *Ep.* 52. p. 47. *Ep.* 54. p. 51.

Matth. XVI. 18.

V. sup. liv. VI. n. 46. Et ensuite : L'épiscopat est un, & chaque évêque en posséde solidairement une portion : l'église de même est une, & se répand par sa fécondité en plusieurs personnes. Et encore : Celui qui se sépare de l'église de Jesus Christ, ne recevra jamais les récompenses de Jesus-Christ ; c'est un étranger, c'est un profane, c'est un ennemi. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour pere, qui n'a point l'église pour mere. Si quelqu'un a pu se sauver de l'arche de Noé, l'on se peut sauver aussi hors de l'église. Et ensuite : Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une église ; l'unité ne peut être divisée ; & un corps ne subsiste plus quand il est démembré ; quiconque se sépare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs : Que personne ne s'imagine que les bons puissent sortir de l'église ; le vent n'emporte point le froment, mais seulement la paille légere. Ce sont ceux qui sans ordre de Dieu s'élevent d'eux-mêmes sur une troupe de téméraires ; qui se font prélats contre les loix de l'ordination, qui se donnent le nom d'évêques sans recevoir l'épiscopat de personne. Ensuite : Le schisme est un crime si énorme, que la mort même ne peut l'expier ; celui qui n'est point dans l'église ne peut être martyr ; il peut être tué, mais il ne peut être couronné.

Comme il y avoit encore des confesseurs dans le schisme, il répond à ce préjugé en disant, que la confession du nom de Jesus-Christ ne met pas à couvert des attaques du démon ; autrement, dit-il, les confesseurs ne tomberoient ni dans l'adultere, ni dans les autres crimes, où nous en voyons avec douleur quelques-uns ; un confesseur, quel qu'il soit, n'est ni plus vertueux ni plus chéri de Dieu que Salomon. Il n'y

aura de sauvé que celui qui persévérera jusqu'à la fin. Et ensuite : Les apôtres ne perdirent pas leur foi & leur fermeté, pour avoir été abandonnés par Judas, ainsi l'infidélité de quelques confesseurs ne détruit pas la sainteté de tous les autres. Enfin il ordonne de se séparer des schismatiques, & de les fuir.

II. Punitions miraculeuses des apostats.

Dans le traité de ceux qui étoient tombés, il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remedes propres à les guérir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime, il rapporte plusieurs punitions miraculeuses, dont il avoit une connoissance particuliere. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole, pour nier la foi, devint muet, aussitôt qu'il eut renoncé à Jesus-Christ. Une femme étant allée au bain, après avoir commis ce crime, tomba saisie du malin esprit, se déchira la langue avec ses dents, & mourut peu de tems après, tourmentée de douleurs du ventre & des entrailles. Des parens en s'enfuyant, laisserent une petite fille à la mammelle, entre les bras de sa nourrice, qui la porta aux magistrats; comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui restoit du sacrifice. La mere ayant depuis repris sa fille, & ne sçachant point ce qui s'étoit passé, l'apporta à l'église, comme S. Cyprien offroit le saint sacrifice. L'enfant pendant toutes les prieres, ne fit que pleurer & se tourmenter. Après la consécration, lorsque le diacre vint présenter le calice aux assistans, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lévres & refusa le calice. Le diacre insista & lui fit avaler, malgré elle, du sacrement contenu dans le calice : alors

elle se mit à sangloter & à vomir, & rejetta ce qu'elle avoit pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi présentée, comme saint Cyprien sacrifioit, & ayant reçu la communion par surprise, perdit tout d'un coup la respiration, & tomba tremblante & palpitante. Une autre ayant ouvert son coffre, où étoit la sainte eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouvanta, & elle n'osa y toucher. Un homme qui avoit apostasié, ayant reçu en cachette sa part après la célébration du sacrifice, quand il ouvrit les mains, n'y trouva que de la cendre. Plusieurs furent saisis des esprits immondes : plusieurs perdirent la raison, & devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

S. Cyprien eut soin, par les ordres & par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les schismatiques n'y trouvassent créance, & n'y fissent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit évêque de Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien, dont il avoit d'abord rejetté la communion pour s'attacher à S. Corneille, suivant le conseil de S. Cyprien. Il demandoit quelle hérésie Novatien avoit introduite, & comment Corneille avoit communiqué avec Trophime & avec ceux qui avoient encensé des idoles. S. Cyprien lui répondit premierement : que les hommes graves & une fois fondés sur la solidité de la pierre, ne doivent pas être ébranlés, non-seulement par de petits vents, mais par les tempêtes les plus violentes. Ensuite il rend raison de la diverse conduite qu'il avoit tenue à l'égard des apostats. Dans le fort de la persécution, on leur refusoit la réconciliation, hors le cas de l'extrémité de la vie, afin de les animer à retourner au combat. La persécution

cution étant appaisée, le concile d'Afrique & celui de Rome accorderent la réconciliation à ceux qui avoient accompli une sérieuse pénitence, suivant les distinctions portées par les canons qui en furent dressés. Il lui explique le mérite du pape Corneille & la régularité de son élection, & le purge des calomnies des schismatiques. Sçachez, dit-il, que nos collégues ont reconnu très-certainement, qu'il n'est coupable, ni d'avoir pris un billet de sureté, ni d'avoir eu une communication sacrilége avec les évêques, qui ont sacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande partie du peuple qui s'étoit séparée avec lui, ne seroit point revenue sans lui; & il les ramenoit avec une humilité & une satisfaction entiere. Corneille en ayant délibéré avec plusieurs de nos collégues, Trophime a été reçu, mais seulement à la communion laïque, & non comme les malicieux vous ont écrit, pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifféremment avec ceux qui ont sacrifié, est encore un faux bruit inventé par les apostats. Si quelqu'un est surpris de maladie, on le secourt dans le péril, comme il a été résolu: mais après que nous leur avons ainsi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont reçu la paix que comme mourans. Il montre ensuite les différens degrés de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'est présenté volontairement au sacrifice abominable; & celui qui après avoir résisté & combattu long-tems, y est venu par nécessité: celui qui s'est livré avec tous les siens, & celui qui s'est exposé au péril pour tous,

mettant à couvert sa femme, ses enfans & sa famille: celui qui a poussé au crime ses hôtes, ou ses amis; & celui qui les a épargnés, & qui a reçu chez lui plusieurs freres qui s'enfuyoient en exil, & leur a donné la retraite, offrant au Seigneur plusieurs ames vivantes & saines, qui prient pour la sienne.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire: J'avois lu & j'avois oui prêcher à l'évêque, qu'il ne faut point sacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occasion s'étant présentée d'avoir un billet, je suis venu au magistrat, ou j'ai chargé un autre qui y alloit, de lui dire que j'étois chrétien; qu'il ne m'étoit pas permis de sacrifier, ni d'aller aux autels du démon; que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continue saint Cyprien, ce même homme ayant appris de nous qu'il ne devoit pas même prendre de billet, pleure, se lamente, proteste qu'il a péché par erreur, plutôt que par malice, & qu'à l'avenir il sera plus ferme. Si nous rejettons ces pénitens, aussitôt le démon les jettera dans l'hérésie ou dans le schisme avec leurs femmes & leurs enfans qu'ils avoient conservés. Les Stoïciens ont d'autres maximes, eux qui disent que tous les péchés sont égaux, & qu'un homme grave ne doit pas aisément se laisser fléchir: mais les chrétiens sont fort éloignés des philosophes: ce qu'il dit à cause de Novatien, qui d'abord avoit fait profession de la philosophie stoïcienne. Et il conclut: Il a donc été résolu, après avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques seroient admis dès-à-présent, & que ceux qui ont sacrifié, seroient secourus à la mort.

Au reste il ne faut pas craindre que cette indulgence diminue le nombre des martyrs. Il ne laisse pas

d'y avoir des vierges & des continens, quoique l'on accorde la pénitence aux adulteres. Il est vrai qu'autrefois quelques évêques de cette province leur ont entierement fermé l'entrée de la pénitence ; mais ils ne se sont pas pour cela séparés des autres évêques. Sans rompre les liens de la concorde, chaque évêque regle sa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs péchés, par des témoignages manifestes, nous avons été d'avis de leur ôter toute espérance de communion, s'ils commencent à la demander dans la maladie. Car ce n'est pas le regret du péché qui les presse, mais la crainte de la mort ; celui-là ne mérite pas d'être consolé à la mort, qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline que les Novatiens accusoient de relâchement. S. Cyprien continue :

Quant à ce que vous me demandez, quelle hérésie Novatien a introduite, sçachez premierement que nous ne devons point être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule église que Jesus-Christ a divisée en plusieurs membres par tout le monde ; & un épiscopat qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réunit : & celui-ci après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine, & envoie ses nouveaux apôtres en plusieurs villes pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoiqu'il y ait depuis long-tems en chaque province des évêques ordonnés, vénérables par leur âge, par l'intégrité de leur foi, & leur constance dans la persécution, il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit été évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évê-

ques & l'unité de l'église. C'est ce que saint Cyprien écrivoit à Antonien.

IV. Histoire du vieillard Sérapion. *Euseb.* VI. *hist. c.* 44.

Fabien évêque d'Antioche sembloit incliner au schisme & à la doctrine de Novatien. Sur quoi saint Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui disoit beaucoup de choses de la pénitence, & de ceux qui avoient souffert depuis peu le martyre à Alexandrie : puis il ajoutoit : Je veux vous proposer un exemple qui est arrivé parmi nous. Il y avoit ici un vieillard fidéle nommé Sérapion, qui après avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, étoit enfin tombé dans la persécution. Il avoit souvent demandé grace, & on ne l'avoit point écouté, parce qu'il avoit sacrifié. Etant tombé malade, il demeura trois jours de suite sans voix & sans sentiment. Le quatriéme jour s'étant un peu éveillé, il appella le fils de sa fille, & lui dit : Eh, mon enfant, jusqu'à quand veut-on me retenir ? De grace qu'on se dépêche, pour me congédier au plutôt : appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela, il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre : il étoit nuit, & le prêtre étoit malade : il ne put donc y aller. J'avois donné ordre que l'on donnât l'absolution aux mourans, s'ils la demandoient, & principalement s'ils l'avoient instamment demandée auparavant, afin qu'ils s'en allassent avec une bonne espérance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'eucharistie, lui ordonnant de la tremper & de la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna ; & comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Sérapion étant encore revenu à lui, dit : Viens-tu, mon enfant ? le prêtre n'a pu venir : mais fais vîte ce qu'il a ordonné, & me délivre. L'en-

sant trempa l'eucharistie, & la fit aussitôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit après un léger soupir. N'est-il pas manifeste qu'il fut conservé jusqu'à ce qu'il fût absous de son péché, & reconnu pour fidéle, à cause de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites ?

Saint Denis d'Alexandrie fit plusieurs autres écrits à cette occasion : une lettre à tous les chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apostats, distinguant les divers degrés de péchés : une exhortation à son troupeau d'Alexandrie, & une à Origène en particulier, sur le martyre, par où l'on voit qu'il le tenoit en sa communion. Il écrivit un traité de la pénitence adressé à Conon évêque d'Hermopolis : une lettre aux freres de Laodicée, dont Thélymidres étoit évêque : une à ceux d'Arménie, dont l'évêque étoit Mérouzane. *Eus. VI. hist. c. ult.*

V. Concile d'Antioche contre Novatien.

D'ailleurs le pape saint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, depuis la réconciliation des confesseurs ; outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant, touchant la condamnation de Novatien, & le consentement des autres églises. Dans cette derniere il expliquoit au long les crimes de Novatien, & l'irrégularité de son ordination, le retour des confesseurs qu'il avoit séduits, & comme tout le peuple l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques assemblés à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, & les noms de leurs églises. On y lisoit aussi les noms & les églises de ceux, qui étant absens, avoient envoyé à Rome leur avis & leur consentement par lettres, & c'est peut-être ce que S. Jérôme appelle le concile d'Italie. *Eus. VI. hist. c. 43.* *De script. in Corn.*

Euſ. VI. hiſt. c. 46.

Saint Corneille écrivit auſſi à ſaint Denis d'Alexandrie contre Novatien ; & ſaint Denis dans ſa réponſe, lui marquoit qu'il avoit été invité de ſe trouver à un concile qui ſe devoit tenir à Antioche, où quelques-uns s'efforçoient d'établir l'héréſie de Novatien. Ceux qui avoient invité ſaint Denis à ce concile, étoient Hélénus évêque de Tarſe en Cilicie, Firmilien de Céſarée en Cappadoce, Théoctiſte de Céſarée en Paleſtine, tous trois évêques de métropoles voiſines d'Antioche. Mais avant la célébration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le ſiége environ deux ans depuis le martyre de S. Babylas. A Fabien ſuccéda Démétrien, quatorziéme évêque d'Antioche. Il tint le concile où Novatien fut condamné & dépoſé comme favoriſant le péché, en rendant la pénitence impoſſible.

Euſ. Chron. ann. 253.

Lib. Synod. to. 1. Conc. 719.

AN. 252.

VI.
Second Concile de S. Cyprien.

Ep. 56. p. 5.

Dans le tems de pâque de la même année 252. ſaint Cyprien reçut une lettre de Fortunat & de cinq autres évêques d'Afrique, qui étant aſſemblés à Capſe pour l'ordination d'un évêque, furent conſultés par l'évêque Supérius, touchant trois chrétiens tombés dans la perſécution, nommés Ninus, Clémentien & Florus. D'abord ayant été pris, ils avoient confeſſé le nom du Seigneur, & vaincu la violence des magiſtrats municipaux, & l'emportement du peuple : & enſuite étant cruellement tourmentés devant le proconſul, ils céderent à la rigueur des tourmens. Mais quoique leur chute eût été ſi peu volontaire, ils ne ceſſerent point de faire pénitence pendant trois ans. Fortunat & les autres évêques conſultoient ſaint Cyprien, pour ſçavoir s'il étoit permis d'admettre alors ces pénitens à la communion. S. Cyprien répondit : Il me ſemble que

c'eſt aſſez qu'ils aient perdu la gloire de la confeſſion, ſans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois parce que vous m'avez écrit de traiter cette affaire avec pluſieurs de nos confreres, & qu'à préſent ils ſont preſque tous arrêtés chez eux avec les freres, dans les premieres ſolemnités de la pâque; quand la fête ſera paſſée, & qu'ils s'aſſembleront avec moi, je l'examinerai plus à fonds, afin de vous écrire une réſolution certaine par le conſeil de pluſieurs évêques.

La pâque étoit cette année-là l'onziéme d'Avril. Après qu'elle fut paſſée, les évêques ſe rendirent à Carthage, où le concile fut célébré le jour des ides de Mai, c'eſt-à-dire, le quinziéme. Ce fut le ſecond concile où ſaint Cyprien préſida, & il y eut quarante-deux évêques. On y examina les cauſes de tous ceux qui étoient tombés pendant la perſécution: on fit grande différence entre ceux qui étoient demeurés dans l'égliſe, & ceux qui avoient apoſtaſié: ſoit qu'ils fuſſent retournés au ſiécle, & menaſſent une vie païenne: ſoit qu'ils ſe fuſſent joints aux hérétiques ou ſchiſmatiques, pour faire la guerre à l'égliſe. Ceux qui étoient demeurés dans l'égliſe, pleurant continuellement leur péché, & implorant la miſéricorde divine, furent traités avec indulgence: & au lieu que dans le concile précédent il avoit été réſolu de ne leur donner la paix, que quand ils ſeroient en péril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner inceſſamment. La raiſon de ce changement de conduite, fut l'approche de la perſécution: car les évêques connurent par des viſions & par des révélations fréquentes & certaines, qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

Ann. Cyp. an. 52. n. 6.

On disoit contre cette indulgence, que ceux qui après leur chute souffriroient le martyre, seroient assez purifiés par leur sang, sans avoir besoin de recevoir la paix de l'évêque : qu'il étoit à craindre que plusieurs ne la demandassent avec dissimulation ; & qu'après l'avoir reçue, ils ne refusassent de combattre. Mais on répondoit premierement, que pour être propre au martyre, il falloit recevoir de l'église les armes spirituelles, & être soutenu par l'eucharistie : que ceux qui s'enfuiroient dans les déserts, quittant tout pour suivre le Seigneur, ne devoient pas mourir sans la paix de l'église, comme il arriveroit s'ils devenoient malades, ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, disoit-on, ils se trompent eux-mêmes : les évêques jugent par l'extérieur, il n'y a que Dieu qui sonde les cœurs : il n'est pas juste que les mauvais nuisent aux bons, mais plutôt que les bons servent aux mauvais. Enfin l'on conclut de recevoir sans délai à la paix tous ceux que l'on jugeoit véritablement pénitens : & on en écrivit une lettre synodale adressée au pape saint Corneille, qui porte en tête les noms de quarante-deux évêques, dont saint Cyprien est le premier.

Epist. 57. *p.* 54.

VII. Schisme de Fortunat. *Epist.* 59.

L'hérétique Privat, qui avoit été évêque de Lambèse en Numidie, mais déposé pour ses crimes par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint se présenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Félix, qu'il avoit ordonné depuis sa séparation : accompagné aussi de Jovin & de Maxime, condamnés par neuf évêques, pour des sacrifices impies, & pour d'autres crimes, & de nouveau excommuniés par le concile de Carthage de l'année précédente.

Privat

Privat se présenta donc à ce concile, disant qu'il vouloit se justifier : mais il n'y fut pas reçu. De dépit il ordonna un faux évêque de Carthage, sçavoir, Fortunat l'un des cinq prêtres, qui, l'année précédente, avoient été chassés de l'église. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime & Reposte de Tubursique, qui non-seulement étoient tombés, mais en avoient entraîné plusieurs autres. Ces cinq évêques, accompagnés de quelque peu de ceux qui avoient sacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

Il envoya aussitôt à Rome pour demander la communion du S. siége, comme évêque de Carthage. Le chef de la légation fut Félicissime, ancien ennemi de Cyprien & auteur du schisme. Il se chargea de lettres qui portoient que Fortunat avoit été élu par vingt-cinq évêques, & contenoient plusieurs autres mensonges & plusieurs calomnies contre S. Cyprien : & il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de sa faction. S. Cyprien ne s'empressa pas de donner à S. Corneille nouvelle de cet attentat, non plus que de l'ordination du prêtre Maxime, qui ayant été envoyé en Afrique par Novatien, y avoit été rejetté de la communion de l'église, & que son parti avoit depuis fait évêque. Il méprisoit ces impertinences des hérétiques & des schismatiques, & ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'église catholique, de se mettre en peine de leurs folles entreprises. Il sçavoit que Félicissime & Fortunat étoient assez connus à saint Corneille par les lettres de l'année précédente, comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniés par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique,

qui étoient catholiques, & sans reproche : afin qu'il sçût à qui lui & les autres évêques devoient écrire, & de qui ils devoient recevoir les lettres, & que tous les autres étoient ou tombés dans l'idolâtrie, ou hérétiques. Saint Cyprien se reposoit sur tout cela. Toutefois ayant trouvé l'occasion de l'acolyte Félicien, homme de confiance, que le pape saint Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Persée, entr'autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entreprise de Fortunat. Mais Félicien fut retardé, soit par le vent, soit par d'autres lettres de saint Cyprien qu'il attendoit; & le schismatique Félicissime ayant usé de diligence, le prévint.

Quand il fut arrivé à Rome, il se présenta à l'église accompagné d'une troupe de schismatiques désespérés, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage : mais le pape saint Corneille ne voulut pas seulement l'écouter, & le rejetta de l'église avec une vigueur sacerdotale, comme ayant été légitimement condamné pour de grands crimes. Car ce Félicissime avoit détourné de l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des vierges, & commis des adulteres. Saint Corneille en donna avis à saint Cyprien, par une lettre pleine de charité & de force, dont il chargea Satur acolyte. Les schismatiques se voyant rejettés, revinrent à la charge avec des menaces & des emportemens furieux, disant que s'il ne recevoit les lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choses honteuses, & faisant sonner haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Saint Corneille fut ébranlé par ces mena-

ces, & écrivit une seconde lettre à saint Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de sa part, touchant la prétendue ordination de Fortunat: car l'acolyte Félicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de S. Cyprien à S. Corneille.

Ep. 59. P. 55.

Saint Cyprien ayant reçu une seconde lettre de saint Corneille, lui répondit en ces termes: S'il est ainsi, mon très-cher frere, que l'audace des méchans se fasse craindre, & qu'ils emportent par leur insolence, ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice, c'est fait de la vigueur épiscopale, & de la puissance sublime & divine du gouvernement de l'église. Car les Gentils & les Juifs nous menacent, les hérétiques & tous ceux que le démon obséde, témoignent leur rage par des discours furieux: il ne faut pas toutefois céder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que Jesus-Christ, parce qu'il a tant de puissance dans le siécle. Nous ne devons pas seulement considérer les menaces des Gentils & des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse: & ce n'est pas une honte de souffrir de nos freres comme Jesus-Christ en a souffert, ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et ensuite: Les hérésies & les schismes ne sont venus que faute d'obéir au pontife de Dieu, & de songer qu'il y a dans l'église un seul évêque & un seul juge pour un tems, qui tient la place de Jesus-Christ. Autrement il ne se trouveroit personne, qui après le jugement de Dieu, le suffrage du peuple, le consentement des autres évêques, se fit juge, non de l'évêque, mais de Dieu même: si ce n'est qu'il y ait quelqu'un assez impie & assez insensé, pour croire qu'un évêque se fait sans le jugement de Dieu, tandis qu'il nous dit qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté. Il y a des

évêques qui ne se font pas par la volonté de Dieu, mais ce sont ceux qui se font hors de l'église. Le Seigneur lui-même a souffert que plusieurs le quittassent, se contentant de dire à ses apôtres : Voulez-vous aussi vous en aller? Mais Pierre, sur qui il avoit bâti son église, répondit pour tous : Seigneur, à qui irons-nous? montrant que ceux qui quittent Jesus-Christ périssent par leur faute; que l'église qui croit en lui, ne le quitte jamais; & que ceux-là sont l'église, qui demeurent dans la maison de Dieu.

Joan. VI. 67.

Ensuite parlant des calomnies des schismatiques: Je ne dois pas, dit-il, les imiter, en rapportant le détail de leurs crimes : nous devons considérer ce que doivent dire & écrire des pontifes de Dieu : la douleur doit moins me faire parler que la modestie; & je ne dois pas donner lieu de croire qu'étant attaqué, je me défende par des médisances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'église : je passe les conjurations, les adulteres & divers genres de crimes : il y en a un seul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon intérêt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'est que dès le premier jour de la persécution, lorsque les péchés étoient récens, & que la fumée des sacrifices abominables se voyoit encore, non-seulement sur les autels, mais dans les mains & la bouche des apostats, ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, & de les détourner de la pénitence. En effet les deux schismes qui divisoient alors l'église, étoient fondés sur des excès opposés. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'absolution ni la paix, à ceux qui étoient une fois tombés dans l'idolâtrie, quelque pénitence qu'ils

fissent. Félicissime vouloit qu'on les reçût d'abord, sans leur imposer de pénitence. Saint Cyprien continue : Non contens d'avoir ôté aux pécheurs l'espérance de la satisfaction, leur faisant perdre tout le sentiment & le fruit de la pénitence, ils ont encore établi hors de l'église & contre l'église, une assemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens qui ne veulent point satisfaire à Dieu, pour les crimes dont ils se sentent coupables.

Après cela ils osent encore passer la mer, & porter des lettres de la part des schismatiques à la chaire de Pierre & à l'église principale, qui est la source de l'unité sacerdotale, sans penser que ceux à qui ils s'adressent, sont ces Romains dont l'apôtre a loué si hautement la foi, & auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Mais quelle raison ont-ils d'y aller, & d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques véritables? Car ou ils sont contens de ce qu'ils ont fait; ou s'ils s'en repentent, ils sçavent où ils doivent revenir. Il est établi entre nous tous & avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a été commis : une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur, pour la gouverner, & en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis, courent çà & là, & mettent la désunion entre les évêques; mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs & des témoins de leur crime. Si ce n'est que ce petit nombre de désespérés ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques d'Afrique, qui les ont déja jugés & condamnés. Leur cause a été examinée, leur sentence prononcée; & il est indigne de

Rom. I. 8.

la gravité des évêques, qu'on leur pût reprocher d'être légers & inconstans, puisque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que : Oui, oui : Non, non. Si l'on compte ceux qui les jugerent l'année derniere avec les prêtres & les diacres, on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'est ainsi que saint Cyprien écrivant au pape même, se plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procédé notoirement irrégulier.

Il ajoute que la plupart des schismatiques revenoient à l'église, mais qu'on ne les recevoit pas sans choix. Car, dit-il, il y en a à qui plusieurs crimes, ou l'opposition de nos freres font un tel obstacle, qu'il n'est pas possible de les recevoir, au scandale du plus grand nombre : pour recueillir de misérables fragmens, il ne faut pas blesser ce qui est sain & entier. Et ensuite : Je souhaite que tous retournent à l'église : je remets tout, je dissimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commises contre Dieu : je péche presque moi-même par trop de facilité : j'embrasse avec joie & avec amour ceux qui reviennent avec repentir, & qui confessent humblement leur peché. Mais si quelques-uns croient se pouvoir ouvrir la porte de l'église par les menaces & par la terreur, plutôt que par les prieres & les soumissions ; qu'ils sçachent que le camp invincible de Jesus-Christ ne céde point à des menaces. Un évêque tenant l'évangile, & gardant les préceptes de Jesus-Christ, peut être tué ; mais il ne peut être vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'église catholique, afin que celui qui y préside, soit jugé par ceux qui en sont dehors ? Que reste-t-il, sinon que l'église céde au Ca-

pitole ; que les prêtres se retirent, emportant l'autel du Seigneur, & que les idoles avec leurs autels profanes, passent au milieu de notre sanctuaire ? Ce sanctuaire étoit un demi cercle, où les prêtres étoient assis, ayant l'évêque au milieu d'eux, & environnant la table sacrée, où l'on offroit le saint sacrifice. Saint Cyprien continue : Ne seroit-ce pas donner à Novatien une ample matiere de déclamer contre nous, si ceux qui ont renié publiquement Jesus-Christ, non-seulement sont reçus sans pénitence, mais encore se rendent terribles ? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes ; s'ils veulent satisfaire, pourquoi menacent-ils ? Qu'ils sçachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'antechrist viendra, on ne lui cédera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui résisteront. Il ne nous importe, par qui & quand nous soyons tués ; puisque nous recevrons toujours de notre Seigneur la récompense de notre mort. Et quoique je sçache que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toujours mes lettres à votre clergé & à votre peuple, je vous prie néanmoins de faire cette fois à ma priere ; ce que vous faites de vous-même, afin que si les discours empoisonnés que l'on a répandus contre moi, ont laissé quelque mauvaise impression, elle soit entierement effacée. Enfin il avertit les fidéles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les schismatiques, non pas même dans les repas ou les conversations. C'est ce qui m'a semblé de plus remarquable dans cette lettre de saint Cyprien à saint Corneille.

La persécution dont les évêques avoient été avertis du ciel, étoit déja commencée, à l'occasion d'une IX. Persécution de Gallus.

Cyp. ep. 58. Eus. Chron. ann. 253. Oros. VII. c. 21.

peste violente, qui s'étendit en plusieurs parties de l'empire. L'empereur Hostilien en étoit mort : & comme elle augmentoit, Gallus & son fils Volusien eurent recours à leurs dieux, & envoyerent des édits par toutes les provinces, pour ordonner des sacrifices.

Cyp. ep. 59. p. 55.

Saint Cyprien fut demandé pour la seconde fois dans le cirque, par les cris du peuple de Carthage, pour être exposé à un lion : & on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation au martyre. Le pape saint Corneille fut le premier à Rome, qui confessa le nom de Jesus-Christ dans cette persécution. Son exemple encouragea tellement les fidéles, que tous ceux qui sçurent qu'il étoit interrogé, accoururent, pour confesser avec lui, & plusieurs de ceux qui étoient tombés, se releverent en cette occasion. Saint Corneille ayant donc refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'hui Civitavecchia, qui étoit un lieu très-agréable à 45. milles de Rome. Là il reçut une lettre de saint Cyprien, qui le congratuloit & toute l'église Romaine, de sa glorieuse confession. Il marque la différence de Novatien, que les persécuteurs laissoient cependant en repos : puis il conclut : Puisque nous sommes avertis par la providence divine, que le jour de notre combat approche, appliquons-nous sans cesse avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. Souvenons-nous les uns des autres, & qui que ce soit de nous, qui sorte d'ici le premier, par la miséricorde de Dieu, que notre charité continue auprès de lui ; & que nos prieres ne cessent point pour nos freres. Ainsi parloit le confesseur Cyprien au confesseur Corneille.

Plin. VI. Epist. 31. Cyp. ep. 60. p. 57.

Un

Un des plus illustres martyrs de Rome, que l'on rapporte à cette persécution, & à l'an 252. fut saint Hippolyte prêtre, qui avoit suivi le schisme de Novat & de Novatien. Comme on le menoit au martyre, le peuple dont il avoit soin, & qui par affection le suivoit en grand nombre, le consulta quel étoit le meilleur parti. Fuyez, dit-il, le malheureux Novat, & revenez à l'église catholique. Je vois maintenant les choses tout autrement, & je me repens de ce que j'ai enseigné. Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, il fut mené à Ostie, où le préfet de Rome étoit allé ce jour-là, pour étendre la persécution hors la ville, qu'il avoit déja remplie de sang. Il étoit sur son tribunal environné de bourreaux & d'instrumens de supplices, & devant lui des troupes de fidéles, dont la crasse & les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-tems en prison. Mais voyant que les tourmens étoient inutiles, & qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête : il fit mettre l'autre en croix ; il en fit jetter plusieurs dans une barque pourrie, qui coula promptement à fond.

X. Martyre de S. Hippolyte & du pape S. Corneille.

Acta sinc p. 155. ex Prudent.

On lui présenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes ; & une foule de jeunes gens crioit tout autour que c'étoit le chef des chrétiens, qui devoit périr par quelque nouveau genre de supplice. Comment s'appelle-t-il, dit le préfet ? Ils répondirent qu'il se nommoit Hippolyte. Qu'il soit donc traité comme Hippolyte, dit le préfet, & qu'il soit traîné par des chevaux indomtés. Il faisoit allusion à Hippolyte, fils de Thésée, fameux dans les poëtes profanes, qui fuyant la colere de son pere, rencontra un monstre

Ovid. XV. metam. fab. 45.

dont ses chevaux furent épouvantés : ensorte qu'il tomba de son chariot, fut traîné, & mis en piéces. Aussitôt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches, on les attache ensemble à grande peine, & on passe entr'eux, au lieu de timon, une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyre. Puis ils excitent les chevaux par de grands cris, des coups de fouet & des aiguillons. Les dernieres paroles du Saint, que l'on entendit, furent : Seigneur, ils déchirent mon corps, prenez mon ame. Les chevaux commencerent à l'emporter avec furie dans les bois, sur les rochers & sur les épines. Ils abattent les haies, & rompent tous les obstacles : leur chemin est arrosé du sang du martyr, & son corps déchiré en mille piéces, qui demeurent éparses de tous côtés. Les fidéles suivoient fondant en larmes : & conduits par les traces de son sang, ramassoient soigneusement ses reliques, & jusqu'au sang dont la terre ou les arbres étoient imbibés, & qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin ils l'ensevelirent à Rome dans les catacombes, auprès d'un autel. On célébre sa mémoire le 13. d'Août.

Lib. Pontif. Pagi. an. 252. n. 11. Hier. script. in Corn.

Le pape saint Corneille mourut dans son exil cette même année 252. le 14. de Septembre, après avoir tenu le saint siége un an & environ cinq mois. Les quatre lettres qu'il avoit écrites à Fabius évêque d'Antioche, au sujet de Novatien, restoient du tems de saint Jérôme. Au pape saint Corneille succéda Lucius, l'un des prêtres confesseurs qui avoient été exilés avec lui : mais Lucius fut encore relégué par les persécuteurs peu de tems après son élection. Sitôt que saint Cyprien l'eut apprise, il lui écrivit, pour se ré-

Ep. 61.

jouir avec lui du double honneur qu'il avoit reçu, de la confeſſion & du ſacerdoce. L'exil du pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome: & ſaint Cyprien avec les autres évêques ſes confreres lui écrivit une ſeconde lettre, pour le congratuler de ſon retour. Nous comprenons, dit-il, mon très-cher frere, les ſalutaires conſeils de Dieu, & pourquoi cette perſécution ſubite s'eſt élevée. Le Seigneur a voulu confondre les hérétiques, & montrer quelle étoit l'égliſe, quel étoit l'unique évêque élu par ſon ordre, les prêtres unis à l'évêque, le véritable peuple de Jeſus-Chriſt, qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que le démon épargnoit, comme lui étant acquis. Le pape Lucius ne tint le ſaint ſiége que cinq mois, & mourut le 4. de Mars l'an 253. Le 13. de Mai ſuivant on élut Etienne, qui gouverna quatre ans & près de trois mois.

Lib. Pontif.

Ead. ep. 61.

Euſ. chron. 254. Idem. VII. hiſt. c. 2. Calend. Rom. Buch. Pagi. ann. 253. n. 2.

XI. Converſion de Néocéſarée.

Greg. Nyſſ. vit. Thaumat. p. 1007. D.

Cependant la peſte, qui continuoit avec violence, fut cauſe dans le Pont de la converſion de pluſieurs infidéles. Car elle y commença dans une fête ſolemnelle, qu'ils célébroient à Néocéſarée en l'honneur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du pays y venoit en foule, le théâtre étoit plein; & cette année la preſſe y fut ſi grande, que ni les muſiciens, ni les joueurs de gobelets & les autres charlatans ne pouvoient ſe faire entendre, ni montrer leur adreſſe. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix: Jupiter fais-nous de la place. S. Grégoire Thaumaturge l'ayant appris, envoya un des ſiens leur dire: qu'ils auroient bientôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet la peſte ſe mit dans cette même aſſemblée, & changea les danſes & les chants de joie en cantiques

funébres : ce fut comme un feu qui s'étendit promptement dans toutes les maiſons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le ſecours de leurs dieux, & y demeuroient morts : on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchiſſement, qu'ils ne trouvoient point. Pluſieurs alloient eux-mêmes dans les ſépulcres, parce que les vivans ne ſuffiſoient plus pour enſevelir les morts. Des ſpectres entroient dans les maiſons, comme pour les avertir, & la mort ſuivoit auſſitôt. En cette extrémité ils eurent recours à ſaint Grégoire ; & ſitôt que le ſpectre funeſte étoit entré dans une maiſon, on prioit le S. évêque d'y venir faire des prieres. Il chaſſoit par-tout la maladie ; & le bruit s'en répandant d'une maiſon à l'autre, on ne cherchoit plus d'autre remede : on ne conſultoit plus les oracles : on ne faiſoit plus de ſacrifices : on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le ſaint évêque, & chacun vouloit l'attirer chez ſoi ; la récompenſe qu'il tiroit d'eux, étoit le ſalut de leurs ames. Ainſi il les convertit tous ; les uns, pour les avoir délivrés de la maladie ; les autres, par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de S. Cyprien de la mortalité.

Pont. in vit. Cypr.

En Afrique la maladie ne fut pas moindre : chacun fuyoit les malades, & les expoſoit ſans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts, dont perſonne ne prenoit ſoin, ſinon autant que l'intérêt l'y engageoit. Alors ſaint Cyprien aſſembla le peuple, & l'excita aux œuvres de charité, par les exemples de l'écriture ſainte : ajoûtant que nous devons imiter la bonté de Dieu, & aſſiſter même nos ennemis. Il diſtribua auſſitôt à chacun des fidéles ſa fonction ſelon les conditions : les pauvres contribuoient de leur travail, les

riches de leurs biens. Ainſi on donna un ſecours conſidérable, non-ſeulement aux chrétiens, mais aux païens même qui perſécutoient l'égliſe.

Saint Cyprien écrivit auſſi le traité de la mortalité, pour conſoler les fidéles, & les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, ſont touchés de ce que cette maladie attaque les nôtres, auſſi-bien que les infidéles. Comme ſi le chrétien n'avoit embraſſé la foi, qu'afin d'être exempt de maux, & de jouir heureuſement de ce monde; & comme ſi en ſouffrant toutes les adverſités temporelles, il n'étoit pas réſervé aux délices de la vie future. Si un chrétien comprend à quelles conditions il eſt entré dans l'égliſe, il ſçaura qu'il doit ſouffrir dans le ſiécle plus que les autres, ayant à ſoutenir de plus grands combats contre le démon. Mais quelqu'un dira: Ce qui m'afflige eſt que je m'étois préparé à la confeſſion de la foi, & que je ſuis privé du martyre qui m'étoit sûr. Premierement, le martyre n'eſt pas en votre pouvoir: Dieu en favoriſe qui il lui plaît; & vous ne pouvez dire que vous ayiez perdu ce que vous ne ſçaviez ſi vous méritez de recevoir. De plus Dieu qui ſonde les cœurs, voit votre bonne diſpoſition, & ne la laiſſera pas ſans récompenſe. Et enſuite: Enfin, pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine providence, un des évêques nos confreres, abattu par la maladie, & allarmé des approches de la mort, demandoit un peu de tems: alors il ſe préſenta à lui un jeune homme ſi majeſtueux, d'une taille ſi avantageuſe, d'un regard ſi éclatant, qu'un mortel eût eu peine à le voir, s'il n'eût été prêt à ſortir du monde. Ce jeune homme témoignant quelque indignation par le ſon de ſa voix,

lui dit : Vous craignez de ſouffrir, vous ne voulez point ſortir d'ici, que voulez-vous que je vous faſſe? Puis il ajoute : Moi même qui ſuis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t-il commandé en révélation de prêcher ſouvent, qu'il ne faut point pleurer nos freres quand il les appelle, puiſque nous ſçavons qu'ils ne ſont pas perdus, mais ſeulement partis les premiers, comme pour un voyage : & que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puiſque nous ſçavons qu'ils en portent là-haut de blancs : ni donner ſujet aux infidéles de nous reprocher que nous pleurons comme perdus, ceux que nous diſons qui vivent avec Dieu. Ce que ſaint Cyprien dit ici des habits noirs, marque que les chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette couleur, comme pluſieurs autres. Au reſte chez les Romains, les hommes portoient le deuil avec du noir, les femmes avec du blanc.

Baron. ann. 256. n 18. &c. Herodian. lib. IV. init. Plut. quæſt. Rom. 26.

XIII. S. Cyprien contre Démétrien.

Zoſim. in Voluſ. p. 645.

Outre la peſte, l'empire étoit affligé de pluſieurs guerres : les Scythes, les Goths & d'autres barbares ravageoient l'Europe : les Perſes vinrent juſqu'à Antioche, la prirent & la pillerent. On rejettoit à l'ordinaire ſur les chrétiens la cauſe de tous ces maux. C'eſt le ſujet du livre de ſaint Cyprien contre le juge Démétrien, où parlant de la foibleſſe des faux dieux, il dit : O ſi tu voulois les écouter, & voir quand nous les conjurons pour les chaſſer des corps qu'ils poſſédent, comme ils ſont tourmentés par nos armes ſpirituelles : comme ils pleurent & comme ils crient, ſentant les coups de la puiſſance divine! Reconnois la vérité de ce que je dis : crois-en du moins ces dieux que tu adores. Tu verras ceux que tu pries, nous prier eux-mêmes : ceux que tu reſpecte comme tes maîtres,

trembler ſous nos mains, comme enchaînés. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils ſont, ſitôt que nous les interrogeons; & ne pouvoir cacher cette illuſion, même en votre préſence.

Il dit que Dieu envoie toutes ces plaies, pour venger le ſang innocent des chrétiens, quoique les chrétiens en ſoient frappés eux-mêmes. Car les adverſités du monde ne ſont des peines, que pour celui qui met toute ſa joie & ſa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qui ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout ſon bonheur; à qui, quand il ſera ſorti de cette vie courte & fragile, il ne reſte que le ſupplice & la douleur. Pour nous, ni les adverſités ne nous abattent, ni les peſtes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'eſprit que par la chair: & nous ſçavons que ce qui eſt pour vous un ſupplice, eſt pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos ſouffrances ſoient égales, voyant que nous les portons d'une maniere ſi différente? Chez vous on ne voit qu'une impatience plaintive: chez nous une patience courageuſe, pieuſe, toujours tranquille, toujours reconnoiſſante envers Dieu: perſonne de nous ne cherche ici ni joie, ni proſpérité: mais il demeure doux, paiſible & ferme contre les révolutions du monde, attendant le tems des promeſſes divines. Nous avons la force de l'eſpérance, & la fermeté de la foi; l'eſprit élevé au milieu des débris du monde, qui tombe en ruine: une vertu immobile, une patience toujours contente; une ame toujours aſſurée de ſon Dieu. Tels étoient alors les chrétiens.

Pluſieurs villes de Numidie furent affligées d'une XIV. Charité des

chrétiens envers les captifs.

Aug. ad Hesych. epist. 199. n. 351.

incursion de barbares ; apparemment de ceux, qui habitant les terres plus avancées vers les déserts, ne furent jamais soumis aux Romains. Ils emmenerent en captivité plusieurs chrétiens de l'un & de l'autre sexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé, en écrivirent à saint Cyprien, lui demandant quelques secours, pour racheter ces captifs. Cyprien ne put lire ces lettres sans répandre des larmes, & il fut particulierement touché du péril des vierges. Il fit part de ces lettres aux fidéles de Carthage, qui touchés de la même douleur, contribuerent tous à cette bonne œuvre aisément, & abondamment. Tout ce que donna le clergé & le peuple de Carthage montoit à cent mille sesterces, c'est-à-dire, environ sept mille cinq cens livres. D'autres évêques qui se trouverent présens, donnerent aussi quelques petites sommes, pour eux & pour leur peuple. Saint Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre, où il disoit : Si pour éprouver notre charité, il arrivoit quelque pareil accident, ne craignez point de nous l'écrire, & encore que toute notre église demande par ses prieres, qu'il n'arrive plus rien de tel, soyez assurés que s'il arrive, elle donnera du secours volontiers & abondamment. Et afin que vous pryiez à l'intention de nos freres & de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grace à cette bonne œuvre, j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

Epist. 62.

XV.
S. Cyprien condamne les Aquariens.
Epist. 63.

Dans ce même tems de la persécution, saint Cyprien reçut ordre de Dieu, de faire observer l'institution de Jesus-Christ dans l'oblation du calice au saint sacrifice. Car il y avoit quelques évêques, qui par ignorance, ou par simplicité, n'y employoient que

que de l'eau, parce qu'ils offroient le S. ſacrifice de grand matin, & craignoient d'être reconnus pour chrétiens, à l'odeur du vin. Au reſte, ils ne faiſoient point de difficulté d'offrir du vin le ſoir à l'heure du ſouper. Car il étoit encore en uſage d'offrir le S. ſacrifice de l'euchariſtie deux fois le jour, le matin & le ſoir : mais le ſacrifice du ſoir étoit moins ſolemnel, parce qu'on ne pouvoit pas y aſſembler le peuple. Cet abus de conſacrer le matin avec de l'eau ſeule, avoit paſſé en coutume; & pour la combattre S. Cyprien écrivit à Cécilius, s'excuſant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres, ſur l'ordre exprès qu'il en avoit reçu de Dieu. La regle qu'il donne eſt, que dans le S. ſacrifice nous devons ſeulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous. *Tertull. Cor. c. 3.*

Il prouve par les figures de l'ancien teſtament, la néceſſité d'offrir du vin : principalement par l'exemple de Melchiſédech, ſelon l'orde duquel Jeſus-Chriſt eſt ſacrificateur. Et cet ordre, dit-il, conſiſte en ce que Melchiſédech fut ſacrificateur du Dieu très-haut, en ce qu'il offrit du pain & du vin, & qu'il bénit Abraham. Car qui eſt plutôt ſacrificateur du Dieu très-haut que notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui a offert un ſacrifice à Dieu le Pere, qui a offert le même que Melchiſédech avoit offert, à ſçavoir ſon corps & ſon ſang, & a béni Abraham, en béniſſant tout le peuple fidéle ? Il dit que l'eau dans les ſaintes écritures ſignifie le baptême, & que le vin ſignifie l'euchariſtie : que comme le vin commun relâche l'eſprit & délivre de la triſteſſe, ainſi en buvant le ſang du Seigneur nous perdons la mémoire du vieil homme, nous oublions la premiere vie paſſée dans le ſiécle; & le *Pſal. 109.*

cœur affligé de ses péchés, est dilaté par la joie de la miséricorde divine : Que l'eau signifie le peuple, comme il est dit dans l'écriture. Ainsi quand on mêle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidéle avec Jesus-Christ en qui il croit, & dont il ne peut être séparé ; d'où il conclut, que dans la consécration du calice, on ne peut non plus offrir de l'eau seule, que du vin seul. Il ajoute : Le prêtre est véritablement vicaire de Jesus-Christ, quand il imite ce que Jesus-Christ a fait : & il offre alors dans l'église un véritable sacrifice à Dieu le Pere, quand il l'offre comme Jesus-Christ l'a offert. Ainsi parle saint Cyprien du sacrifice de l'eucharistie.

Apoc. XVIII. 15.

XVI. Fin d'Origène. Son ouvrage contre Celse.

Sup. liv. III. *n.* II. *p.* 388. *Orig. in Cels. lib.* I. *p.* 8.

Origène mourut vers ce tems-là, sous le regne de Gallus & au commencement de l'année 253. Il avoit soixante-neuf ans ; & s'étoit occupé jusqu'à la fin à servir l'église, par ses discours & par ses écrits. Un de ses derniers, & le plus utile de ceux qui nous restent, est l'ouvrage contre Celse philosophe Epicurien, qui du tems de l'empereur Adrien avoit écrit un livre plein de calomnies & d'injures contre la religion chrétienne. Origène entreprit cette réponse à la sollicitation de son ami Ambroise : & la commence en disant, qu'il eût peut-être été plus à propos d'imiter Jesus-Christ, qui ne répondoit aux calomnies de ses ennemis, que par les merveilles de sa vie, gardant le silence devant les juges. Ainsi quoiqu'il soit toujours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes : il ne se défend que par la vie de ses véritables disciples, dont l'éclat l'emporte sur tous les mensonges. Cette réponse, dit-il, est inutile pour les véritables fidéles. Saint Paul ne compte point les paroles

entre les tentations qui pourroient nous séparer de la foi. J'écris seulement pour les infidéles, & pour les foibles chrétiens. *Rom.* VIII. 37. 38.

Il ne se contente pas de détruire les objections particulieres de Celse, il en sappe les fondemens, & établit solidement la religion chrétienne, non par des raisonnemens, mais par des faits constans; par les prophéties qui ont promis Jesus-Christ, par ses miracles & par les mœurs de ses disciples. La foi même, sans raisonnemens, est nécessaire, parce que le commun des hommes n'a ni la capacité, ni le loisir d'examiner: toute la vie humaine roule sur la créance de certaines maximes communes de conduite; & les philosophes qui se piquoient tant de raisonnement, choisissoient une secte plutôt qu'une autre, sur quelques préjugés souvent légers & téméraires. Il est bien plus raisonnable, puisqu'il faut croire, de suivre l'autorité divine. Le style de l'écriture, que les païens méprisoient comme trop simple, étoit nécessaire pour ce dessein, de se faire entendre à tous les hommes: au lieu que les écrits de Platon & des autres philosophes, n'étoient d'usage que pour les gens d'esprit & les sçavans. Mais quoique les chrétiens s'appliquent à l'instruction des simples, où les raisonnemens sont peu d'usage, ils ne négligent pas la conversion des sages, ni les raisonnemens qui leur conviennent. Ils ont appris de saint Paul à ne pas croire témérairement. *Lib.* IV. *init.* *Lib.* I. *p.* 9. 10. *Lib.* VI. *init.* *Lib.* III. *p.* 143. *Lib.* VI. *p.* 281. I. *Cor.* XV. 2.

Quant aux prophéties, il est juste d'ajouter foi aux livres des Juifs, du moins comme à ceux des autres nations, chacune pour ce qui regarde ses antiquités. Or on ne peut douter de l'antiquité des Juifs, si l'on *Lib.* I. *p.* 13.

p. 14. considére les preuves que donne Joseph dans les livres
p. 25. contre Appion, & Tatien contre les Grecs. Il étoit nécessaire que les Juifs eussent des prophétes, quand ce n'eût été que pour les détourner de consulter les oracles & les devins païens: autrement la vraie reli-
p. 39. &c. gion eût paru inférieure aux fausses. Origène rapporte les principales prophéties, qui ont prédit distinctement la naissance, la passion, la mort & les autres circonstances de l'avenement de Jesus-Christ, & observe que depuis qu'il est venu, les Juifs n'ont plus ni prophéties, ni miracles, ni aucune marque de l'assistance divine, comme l'on en voit chez les chré-
p. 62. lib. 11. tiens. On opposoit aux prophéties les oracles des païens: mais les plus sages d'entr'eux n'y ajoutoient guères de foi; & quand il y eût eu quelque chose de surnaturel, le peu de vertu de ceux qui les rendoient, & la maniere honteuse dont la pythonisse étoit inspirée, devoient faire croire que des esprits impurs en
p. 338. étoient les auteurs: au-lieu que les prophétes de Dieu étoient d'ordinaire les plus saints personnages. L'obscurité sembloit commune aux uns & aux autres: mais il y a cette différence, que les oracles profanes étoient toujours obscurs ou ambigus: au lieu que les prophétes parlent clairement dans tout ce qui devoit être entendu aussitôt, principalement dans les exhortations & les instructions morales. Aussi a-t-on conservé leurs discours, pour servir à la postérité, par les instructions & par les prédictions. Il y a des choses obscures, pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier: mais il n'y a presque rien que l'on ne puisse entendre, quand on confere les manieres de parler semblables, & quand on prend toute la suite de la doctrine: en-

ſorte qu'il n'eſt pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

XVII. Miracles de Jeſus-Chriſt.

Celſe ne nioit pas que Jeſus-Chriſt eût fait des miracles : mais il les attribuoit à la magie, qu'il avoit, diſoit-il, appriſe en Egypte ; & comme l'évangile même fait mention de faux prophétes & de faux miracles, il vouloit les confondre, & attribuer tout également à l'art magique & à l'opération des démons. Origène ſoutient que poſant une fois quelque puiſſance au-deſſus de la nature, s'il y en a une mauvaiſe, il faut qu'il y en ait une bonne encore ſupérieure ; & par conſéquent s'il y a de faux miracles dont les démons ſont auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu : or il y a des moyens ſurs de les diſcerner ; les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine & les effets qui en ſuivent. Moïſe & les prophétes, Jeſus-Chriſt & *Lib.* II. *p.* 61. ſes diſciples n'ont rien enſeigné que de très-digne de Dieu, conforme à la raiſon, utile aux bonnes mœurs & à la ſociété civile : ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enſeignoient ; & l'effet a été grand & permanent. Moïſe a formé une nation entiere, gouvernée par des loix ſaintes & des mœurs pures : Jeſus-Chriſt *Lib.* I. *p.* 54. a raſſemblé toutes les nations dans la connoiſſance du vrai Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raiſon. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes, étant eux-mêmes très-corrompus ; & les miracles des impoſteurs ont eu peu de ſuite. Je ne crois pas, dit Origène, qu'il reſte trente ſecta- *Lib.* I. *p.* 24. teurs de Simon le magicien dans tout le monde, quoi- *Lib.* VI. *p.* 282. que jamais ils n'aient été perſécutés : les diſciples de Teudas & de Judas de Galilée furent bientôt diſſipés.

La réſurrection de Jeſus-Chriſt ne peut être ſoup- *Lib.* II. *p.* 95.

çonnée d'aucun artifice. Il eſt mort en public, ſur une croix, à la face de tout le peuple Juif, avec toutes les autres circonſtances de ſa mort & de ſa ſépulture, que les évangéliſtes ont remarquées. Et il ne faut pas demander pourquoi il n'a pas diſparu étant ſur la croix, ou pourquoi il n'a pas apparu à tout le monde après
p. 102. ſa réſurrection. Ce n'eſt pas à nous à preſcrire à Dieu comment il doit faire ſes miracles. Il ſuffit que Jeſus-
p. 100. Chriſt a apparu à Pierre, comme aux prémices des apôtres; puis à tous les douze, puis à cinq cens diſ-
Lib. 1 p. 24. ciples tout à la fois. S'ils ne l'avoient vu reſſuſcité, & n'avoient été perſuadés de ſa divinité, comment leur ſeroit-il venu dans l'eſprit de ne point craindre d'être traités comme lui, d'affronter le péril, & de quitter leur pays, pour enſeigner, ſuivant ſon ordre, la doctrine qu'ils avoient reçue de lui? Sa mort honteuſe devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conçûe : ils devoient ſe regarder comme trompés, & être les premiers à le condamner : il falloit qu'ils euſſent vu quelque choſe de bien extraordinaire, qui les obligeât non-ſeulement à ſuivre ſa doctrine, mais à la faire
Lib. v. p. 269. ſuivre aux autres; & pour cet effet embraſſer une vie errante, s'expoſer à une mort certaine, en oſant innover par-tout, & renoncer à l'amitié de tous ceux qui ne changeoient pas d'opinions & de mœurs. On doit croire ceux qui ſouffrent tous les tourmens & la mort même; plutôt que de bleſſer la vérité, ſeu-
p. 81. lement d'une parole, en ce qui regarde Dieu; qui rapportent de bonne foi, ce qui ſemble honteux à leur maître & à eux-mêmes.

Lib. 1. p. 48. D'ailleurs les apôtres n'étoient ni des ſages, ni des ſçavans; mais des hommes de la lie du peuple, qui n'a-

voient pas même appris à lire, & chargés de péchés, comme Celse le reprochoit ; & ils le confessent eux-mêmes. D'où leur est venue cette force, pour persuader tant de Juifs & de Gentils ? Jesus-Christ étoit donc plus qu'un homme, puisqu'il a répandu sa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, & surmonté tout ce qui lui résistoit, les empereurs, les gouverneurs, le sénat, les magistrats & le peuple. Toute la puissance Romaine n'a pu empêcher que la parole de Dieu sortie du coin de la Judée, ne se répandît sur tous les hommes ; les efforts qu'a fait le démon, pour détruire le Christianisme, n'ont servi qu'à l'étendre & à l'affermir. Et non-seulement Jesus-Christ a attiré des sages ; mais les plus déraisonnables, les plus passionnés & les plus difficiles à convertir, & cela en si peu de tems. Jamais aucune histoire n'a rien raconté de semblable d'aucune doctrine.

Lib. I. in fine. *Ibid. p. 68.* *Lib. V. p. 265.* *Lib. IV. p. 185.* *Lib. I. p. 22.*

Il ne faut pas seulement considérer les merveilles que chaque nation peut raconter à son avantage ; il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, & l'effet qu'ils ont produit. Il n'est pas vraisemblable, ni que les apôtres, hommes ignorans & vulgaires, aient osé entreprendre de prêcher, s'ils ne se fussent sentis soutenus par une puissance divine, ni que leurs auditeurs eussent quitté les anciennes coutumes de leurs ancêtres, pour passer à une doctrine qui en étoit si éloignée, sans avoir été touchés par une puissance extraordinaire, & par des faits miraculeux.

Lib. VIII. p. 408.

Il restoit encore du tems d'Origène des vestiges de ce don des miracles, parmi les véritables chrétiens. Ils guérissoient plusieurs malades, & chassoient les démons, sans cérémonies magiques, ni application de drogues,

Lib. I. p. 5. p. 34. p. 20. *Hom. 23. in Jo.* *Lib. III. p. 133.*

Lib. VII. *p.* 334. mais par des prieres & de ſimples conjurations, y joignant quelquefois des jeûnes. Ils les chaſſoient en prononçant le nom de Jeſus-Chriſt, & récitant les évangiles. Ce ſaint nom avoit ſeul tant de force, qu'il chaſſoit les démons, quelquefois même étant prononcé par les méchans. Il y avoit des païens, qui ſans connoître Abraham, employoient le nom du Dieu d'Abraham pour exorciſer les démons : les Egyptiens & tous les magiciens mêloient à leurs enchantemens les noms d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob & d'Iſraël. Les chrétiens chaſſoient les démons, non-ſeulement des hommes, mais des bêtes & des lieux dédiés aux démons. Pluſieurs voyant les peines que ſouffroient les eſprits immondes, ſe convertiſſoient à la foi : pluſieurs ſe corrigeoient, & ſur-tout les poſſédés.

Lib. I. *p.* 7.

p. 17.

Lib. IV. *p.* 184.

Lib. VII. *p.* 376.

Hom. I. *in* I. *Reg.*

Hom. 6. *in Num.*

XVIII. Mœurs des Chrétiens.

Lib. I. *p.* 21.

Le grand effet de la prédication de l'évangile eſt la converſion des mœurs. Si quelqu'un avoit guéri cent perſonnes de l'impureté, de l'injuſtice, du mépris de la divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eût rien de ſurnaturel : que doit-on donc penſer d'une ſi grande multitude de chrétiens, tellement changés depuis qu'ils ont reçu cette doctrine, que les païens traitoient de tromperie, embraſſant même la continence parfaite ; & cela par tout le monde ? car il n'y a point de nation ſous le ciel où cette doctrine ne ſoit établie.

Lib. II. *p.* 68. *Lib.* III. *p.* 115.

Elle eſt ſi éloignée de la ſédition, que le légiſlateur des chrétiens leur a défendu tout homicide, & a condamné l'entrepriſe de ſes diſciples, même contre les méchans hommes. Il a voulu qu'ils ſe laiſſaſſent égorger comme des brebis, plutôt que de ſe défendre contre leurs perſécuteurs. Auſſi combat-il pour eux, enſorte qu'ils gagnent plus par cette douceur, qu'ils ne feroient

feroient par la résistance, & bien loin que l'on ait pu les exterminer, le nombre des martyrs est petit en comparaison des autres. Les loix politiques étoient nécessaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, & punir les crimes au dedans : les chrétiens, vivant sous l'empire Romain, n'avoient pas besoin de loix particulieres pour le temporel.

p. 116. *Lib.* VII. *p.* 349.

Le zèle des chrétiens pour la conversion des infidéles étoit tel, que quelques-uns faisoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs & les villages; & de peur qu'on ne les soupçonnât d'intérêt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur subsistance; ou si le besoin les y obligeoit, ils se contentoient du nécessaire, quoique l'on voulût leur donner plus. A quoi Origène ajoute : Maintenant que dans la multitude de ceux qui se convertissent, il y a des riches, des personnes constituées en dignité, des femmes nobles & opulentes, peut-être quelqu'un oseroit dire que quelque petite gloire attire à enseigner notre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce soupçon du commencement, lorsque le péril étoit grand, principalement pour les docteurs : & à présent même, l'honneur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres, n'égale pas le mépris que nous souffrons des païens. Le zèle des conversions n'empêchoit pas les chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit possible, ceux qui vouloient les écouter. Ils les préparoient en particulier par des exorcismes, avant que de les recevoir dans l'assemblée; & quand ils les trouvoient suffisamment avancés dans le desir de bien vivre, ils les y introduisoient, les distinguant encore

p. 116.

Lib. III. *p.* 142.

en deux ordres: l'un des commençans, qui n'avoient pas encore appris le ſymbole; l'autre de ceux qui paroiſſoient entierement réſolus à ſuivre les maximes du chriſtianiſme. Il y avoit des perſonnes prépoſées pour examiner leur conduite, pour éloigner ceux qui faiſoient des choſes défendues, & recevoit les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne propoſoit pas aux catéchuménes de croire au haſard, & on les inſtruiſoit peu à peu ſelon leur portée, ayant égard aux mœurs & à la condition. On exhortoit à croire ſimplement, ceux qui n'étoient pas capables de plus: on s'efforçoit de démontrer aux autres la vérité, par des queſtions & des réponſes ſuivies.

Lib. VI. *p.* 28.

Lib. III. *p.* 128.

Les aſſemblées des chrétiens inſtruits de la ſorte, comparées aux aſſemblées populaires des villes qu'ils habitoient, étoient comme les lumieres du monde. Car, dit Origène, qui ne confeſſera que les pires de l'égliſe, dont le nombre eſt petit en comparaiſon des meilleurs, valent beaucoup mieux que ceux qui compoſent les aſſemblées populaires. L'égliſe de Dieu, qui eſt, ſi vous voulez, à Athènes, eſt douce & paiſible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu: l'aſſemblée des Athéniens eſt ſéditieuſe,& nullement comparable à celle-ci. Il en eſt de même de l'égliſe de Corinthe & de celle d'Alexandrie,comparées avec les aſſemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'examiner ſans paſſion, s'étonnera que l'on ait entrepris, & que l'on ait pu exécuter, de former par-tout de ces divines aſſemblées. De même ſi l'on compare le ſénat de l'égliſe, avec le ſénat de chaque ville, on trouvera que les ſénateurs de l'égliſe ſont

dignes de gouverner la cité de Dieu ; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rende dignes de leur rang, & qui les mette au-dessus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville, afin de voir une très-grande différence de mœurs au-dessus des magistrats, même dans les évêques & les prêtres les plus relâchés, & les plus éloignés de la perfection. Les prêtres étoient le sénat de l'église, dont l'évêque étoit le chef.

Les maximes des chrétiens, reconnues de tout le monde, les mettent au-dessus des autres nations, bien loin qu'il y eût sujet de les comparer, comme faisoit Celse, à des grenouilles, des chauves-souris, des fourmis & des vers plongés dans la boue. Les autres adoroient des bêtes, des statues, & enfin des créatures : les chrétiens portoient leur culte au-dessus de toutes les choses visibles ou créées, jusqu'à celui de qui tout dépend, & qui voit jusqu'aux plus secretes pensées, prêts à tout souffrir plutôt que de renoncer à la piété. Ils conservoient soigneusement le lien de la société civile, qui est la justice : ils pratiquoient la bonté & l'humanité. Pour plaire à Dieu, ils domtoient les inclinations les plus violentes des plaisirs sensuels : au lieu que les païens se plongeoient dans les plus sales voluptés, sans s'en cacher, & soutenant au contraire qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honnête homme. Les chrétiens les plus ignorans étoient sur cette matiere bien au-dessus des philosophes, des vestales & des pontifes les plus purs des païens. Aucun chrétien, dit Origène, n'est taché de ces vices, de ceux qui sont

Lib. IV. p. 171.

Lib. VII. p. 365.

chrétiens, à proprement parler. S'il s'en trouve quelqu'un, il n'est pas de ceux qui viennent aux assemblées, & qui participent aux prieres; si ce n'est quelqu'un qui se cache dans la multitude : ce qui arrive rarement.

En effet on chassoit de l'église ceux qui tomboient dans quelque péché, principalement dans l'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu : mais s'ils ressuscitoient par la pénitence, on les recevoit toutefois, après de plus longues épreuves que pour le baptême; & ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans l'église. Celse reconnoissoit lui-même qu'il y avoit parmi les chrétiens de la modestie & de l'humilité. Elle ne consiste pas, dit Origène, à s'abaisser d'une maniere abjecte & indécente, à se mettre à genoux, se prosterner, porter un habit sale, & se couvrir de poussiere : on ne peut mettre l'humilité dans cet extérieur, que par une grossiere ignorance : elle consiste à s'abaisser sous la main puissante de Dieu, ayant d'ailleurs des pensées nobles & grandes.

Lib. VI. p. 285.

XIX. Divinité de Jesus-Christ.

Lib. I. p. 54. 55. *Lib. II. p. 61.*

Les objections de Celse supposoient que Jesus-Christ étoit reconnu par les chrétiens pour un Dieu; & il témoignoit que les chrétiens reprochoient aux Juifs de ne l'avoir pas cru. La divinité de Jesus-Christ étoit donc crue du tems d'Adrien. Origène en rend aussi dans cet ouvrage plusieurs illustres témoignages. Les mages, dit-il, lui apporterent des présens, comme à un composé, pour ainsi dire, de Dieu & d'un homme mortel. Et ensuite : Nous croyons ce que dit JESUS de la divinité qui étoit en lui : Je suis la voie, la vérité & la vie; & de ce qu'il avoit un corps

Lib. I. p. 46.

mortel : Maintenant vous cherchez à faire mourir un *Ibid. p. 51.*
homme qui vous a dit la vérité. Nous disons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoute : L'homme qui paroissoit, étoit proprement le Fils de *p. 52.*
Dieu, le Verbe de Dieu, la puissance & la sagesse de Dieu. Et un peu après, il l'appelle Dieu, qui pour *p. 54.*
nous faire du bien, a paru dans un corps humain.

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation, en disant : Nous ne séparons point le Fils de Dieu de *Ibid. p. 64.*
JESUS ; car après ce mystere, l'ame & le corps de JESUS sont parfaitement un avec le Verbe de Dieu. *Ibid.*
Et ensuite parlant du corps de Jesus-Christ, il dit que c'étoit le vrai temple du Verbe de Dieu, de la vérité & de la sagesse. Et ailleurs : Il étoit utile au genre *Lib. III. p. 128.*
humain de recevoir JESUS comme Dieu, Fils de Dieu, venu dans une ame & un corps humain. Et ensuite : Sçachent nos calomniateurs, que celui que nous *Ibid. p. 135. 136.*
croyons être dès le commencement Dieu & Fils de Dieu ; c'est celui-là qui est la raison même, la sagesse même, la vérité même. Et nous croyons que son corps mortel & son ame humaine lui sont si parfaitement unis, qu'ils participent à la divinité. Ailleurs parlant *Lib. IV. p. 170.*
de l'immutabilité de Dieu, il dit : Si Celse s'imagine que le Verbe de Dieu immortel soit changé, pour avoir pris un corps & une ame humaine, qu'il apprenne que le Verbe demeurant Verbe en sa substance, ne souffre rien de ce que souffrent le corps & l'ame. Ensuite : On peut répondre à ceci, en distinguant la nature du Verbe divin, qui est Dieu, d'avec l'ame de JESUS.

Celse demandoit pourquoi les Juifs & les Chrétiens n'adoroient pas le soleil & les astres. Origène y ré-

pond, & dit, entr'autres choses, qu'ils ont appris à s'élever noblement au-dessus de toutes les créatures; & que comme les adorateurs du soleil n'adoroient pas
p. 238. une étincelle de feu, ou une lampe; ainsi ceux qui ont compris comment Dieu est la lumiere, & comment le Fils de Dieu est la vraie lumiere, qui éclaire tout homme; & comment il dit: Je suis la lumiere du monde, ne peuvent raisonnablement adorer cette petite étincelle de la vraie lumiere, qui est dans le soleil & dans les astres; non que nous méprisions ces grands ouvrages de Dieu, mais parce que nous sçavons combien Dieu & son Fils unique sont infiniment au-dessus. Il marque encore la différence infinie du
Lib. VI. p. 287. Verbe & des créatures, en disant: Personne ne peut connoître dignement celui qui est increé, & premier né de toute nature créée, sinon le Pere qui l'a engendré: & personne ne peut connoître le Pere, que son
p. 320. Verbe animé, sa sagesse & sa vérité. Et ensuite il distingue cette proposition: Que Dieu n'est point compréhensible à la raison. Il l'accorde, si on parle de la raison qui est en nous: il la nie, si on parle de la raison qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu, qui étoit Dieu; c'est-à-dire, du Verbe. Car le même mot *Logos*, signifie en grec l'un & l'autre; pa-
p. 322. role & raison. Et encore: Quel autre peut sauver l'ame de l'homme, & la conduire à Dieu, sinon le Verbe de Dieu, qui étant en Dieu au commencement, s'est fait chair, pour ceux qui étoient attachés à la chair, & qui étoient comme devenus chair, afin qu'ils pussent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir, en tant qu'il étoit Verbe & en Dieu, & Dieu lui-même?

Lib. VIII. p. 385. Celse reprochoit aux chrétiens qu'ils avoient tort

d'accuser les autres d'adorer plusieurs dieux, puisqu'eux-mêmes, outre le Dieu souverain, adoroient encore Jesus-Christ. A quoi Origène répond, par cette parole de Jesus-Christ : Le Pere & moi nous sommes un : le Pere est en moi, & moi dans le Pere ; & après avoir pris ses précautions contre ceux qui en vouloient inférer l'unité de personne, il conclut : Nous adorons donc un seul Dieu le Pere & le Fils. C'est par ces témoignages clairs & certains, tirés de l'ouvrage d'Origène, qui nous reste le plus entier, & conformes à ce que l'église a toujours enseigné sur la Trinité, qu'il faut juger de ses sentimens sur ce mystere, & s'en servir pour expliquer quelques expressions, qui paroissent dures & contraires à celles des peres qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

V. Bull. def. fid. Nic. sect. 2. c. 9. §. 22.

XX. Traité d'Origène de la priere.

Ce qui fait le plus de peine, est ce qu'il dit dans le traité de la priere, qu'il ne faut prier que le Pere, sans y joindre aucune autre personne, non pas même Jesus-Christ. Mais il s'explique ensuite, en montrant qu'il craint seulement que l'on n'adresse la priere au Pere & au Fils, en nombre pluriel, comme si c'étoient deux dieux ; & il veut que l'on prie le Pere par le Fils, suivant la pratique ancienne & universelle de l'église. Dans ce même traité de la priere, il dit que Jesus-Christ n'est pas le seul qui prie pour nous ; mais encore les anges. Il le prouve par le livre de Tobie, & ne marque que les Juifs qui en rejettassent l'autorité. Il prouve aussi par l'histoire des Machabées, que les saints prient pour nous ; & il ajoute : Car il est absurde de croire, que comme les saints ont reçu la perfection de la science, ils n'aient pas aussi la perfection des autres vertus, dont une des principales est la charité du prochain. Il veut que l'on prie au moins

De Orat. n. 50.

n. 33.

n. 46.

n. 34.

1. Mac. xv. 14.

n. 31.

trois fois le jour; le matin, à midi, le soir, & encore la nuit : ce qu'il prouve par les exemples de l'écriture. Il réfute ceux qui disoient que la priere est inutile, puisque Dieu a tout prévu & tout ordonné, & que nos prieres ne changeront rien à ses decrets éternels : il répond que ces decrets enferment même les prieres, ausquelles Dieu a résolu d'acorder certaines graces. Il marque le pouvoir de remettre les péchés, donné particulierement aux apôtres, par ces paroles : Recevez le S. Esprit : Ceux dont vous aurez remis les péchés, & le reste. Ce pouvoir, dit-il, a passé des apôtres à leurs successeurs, & regarde les péchés commis contre Dieu : au lieu que chacun de nous peut & doit remettre les péchés pour ce qui regarde l'offense qu'il a reçue. Mais c'est assez parler d'Origène & de ses écrits.

n. 14. 15.

n. 59. §. 17.

Joan. xx. 23.

XXI. Mort de Gallus. Emilien empereur. Puis Valérien.

Zosim. p. 645. Eutrop. lib. IX. Victor. de Cæs.

Comme l'empire étoit exposé de tous côtés aux barbares, sous le foible gouvernement de Gallus, Émilien, qui commandoit les légions de Pannonie, encouragea ses troupes, repoussa les barbares jusque sur leurs terres, & remporta contr'eux des avantages au-dessus de toute espérance; aussi ses troupes le déclarerent empereur. Il marcha promptement vers l'Italie, pour surprendre Gallus, qui de son côté s'avança avec ce qu'il avoit de troupes; & cependant envoya des ordres à Valérien, pour amener les légions de Gaule & de Germanie. Mais quand les deux armées d'Émilien & de Gallus furent proches, les troupes de Gallus se voyant beaucoup plus foibles, & connoissant sa négligence & sa lâcheté, le tuerent avec son fils Volusien près d'Interamna en Umbrie, & se joignirent à l'armée d'Émilien. Gallus & Volusien

Dexip. ap. Syncel. p. 376. an. 246.

périrent

périrent ainsi, après avoir regné dix-huit mois. Ils furent tués l'an de Jesus-Christ 253. vers le mois de Mai. Le pere avoit quarante-sept ans. AN. 253.

Cependant Valérien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, & qui l'avoient déclaré empereur dans le Norique. Il étoit résolu de combattre Émilien : mais l'armée de celui-ci voyant qu'il agissoit plus en soldat qu'en capitaine, le fit mourir, comme peu propre à regner. Il fut tué près de Spolete, après avoir regné quatre mois, & vécu quarante-six ans. Licinius Valérien fut donc reconnu empereur, du consentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, censeur & chef du sénat dès le tems de Décius. Aussitôt son fils Licinius Gallien fut déclaré César à Rome par le sénat : & le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

Zos. p. 646. Eutrop.

Victor. epist.

Trebell. Val.

XXII. Troisiéme concile de S. Cyprien.

Dyonis. Alex. ap. Eus. VII. *hist. c. 10.*

L'empereur Valérien favorisa d'abord les chrétiens plus qu'aucun des empereurs ses prédécesseurs ; sans en excepter les Philippes. Toute sa maison étoit pleine de personnes pieuses. Ainsi la persécution cessa, & l'église fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profiterent, pour tenir des conciles & réparer la discipline de l'église. Il s'en tint un à Carthage de soixante-six évêques, où entr'autres choses furent lues des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit été prêtre, & étoit tombé dans la persécution, à qui l'évêque Thérapius avoit donné la paix, avant l'accomplissement de sa pénitence. Le second chef étoit touchant les enfans nouveaux nés, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiser avant le huitiéme jour, suivant la loi de la circoncision. Quant au premier chef,

Cypr. ep. 64.

les évêques trouverent mauvais que Thérapius n'eût pas observé les decrets du concile précédent, en donnant la paix avant que la pénitence fût accomplie, sans qu'il y eût ni maladie pressante, ni persécution qui obligeât à user d'indulgence. Toutefois après une mure délibération, ils se contenterent de faire une réprimande à Thérapius, & de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir: mais ils ne crurent pas que la paix une fois accordée par un évêque, de quelque maniere que ce fût, dût être ôtée.

Quant à la question du baptême des enfans, tous les évêques du concile de Carthage déclarerent: que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes; & que la circoncision n'étoit qu'une image du mystere de Jesus-Christ. Ils conclurent donc, que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure personne du baptême & de la grace de Dieu. Saint Cyprien qui présidoit à ce concile, en écrivit les décisions à Fidus en son nom, & au nom de ses confreres; & ces paroles de sa lettre sont remarquables: Si les plus grands pécheurs venant à la foi, reçoivent la rémission des péchés, & le baptême; combien doit-on moins le refuser à un enfant, qui vient de naître, & qui n'a point péché, si ce n'est entant qu'il est né d'Adam selon la chair, & que par sa premiere naissance il a contracté la contagion de l'ancienne mort? Il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont pas ses péchés propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis. C'est ainsi que saint Cyprien reconnoissoit le péché originel.

Ce fut peut-être à ce même concile que fut apportée la lettre de l'évêque Rogatien, par laquelle

il se plaignoit d'un de ses diacres, qui l'avoit injurié & maltraité, sans respecter sa dignité, ni son grand âge. Saint Cyprien lui répondit : Vous nous avez fait honneur, & vous avez suivi les sentimens de votre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous, plutôt que d'user de la puissance épiscopale, pour le punir aussitôt ; étant assuré que tous vos confreres l'auroient agréable. Et ensuite : Les diacres se doivent souvenir que le Seigneur a choisi les apôtres, c'est-à-dire, les évêques ; & que ce sont les apôtres, qui après l'ascension du Seigneur, ont établi les diacres, pour être les ministres de leur épiscopat & de l'église. Si nous pouvons entreprendre quelque chose contre Dieu, qui fait les évêques, les diacres peuvent aussi entreprendre contre nous, qui faisons les diacres. C'est pourquoi il faut que le diacre, dont vous écrivez, fasse pénitence de son audace, & satisfasse à son évêque avec une entiere humilité. Ce mépris des supérieurs est le commencement des hérésies & des schismes. Que s'il continue à vous outrager, vous userez de votre puissance, pour le déposer ou l'excommunier avec ses complices. Nous les exhortons néanmoins plutôt à se convertir : car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience, que de les venger par l'autorité sacerdotale. *Cypr. ep. 3. Pam. 65.*

On peut aussi rapporter à ce concile la réponse qu'il fit à l'église de Furnes en Afrique, sur ce qu'un chrétien, nommé Géminius Victor, avoit par son testament nommé tuteur le prêtre Géminius Faustin. Saint Cyprien, les évêques & les prêtres qui étoient avec lui, furent touchés de cette nouvelle, parce que dans un concile précédent on avoit ordonné que personne *Cypr. ep. 1. Pam. 66.*

ne fît un clerc tuteur ou curateur par son testament, pour ne le pas détourner de la priere & du service de l'autel; & que si quelqu'un l'avoit fait on n'offriroit point pour lui, & on ne célébreroit point le sacrifice pour son décès. Ils conclurent donc, que le decret du concile devoit être exécuté, & que l'on ne devoit faire ni oblation, ni aucune priere pour Géminius Victor. Ces regles ecclésiastiques n'empêchoient pas les magistrats païens d'imposer à tous les chrétiens indistinctement la charge des tutelles; puisque la diversité de religion n'étoit pas une cause pour s'en excuser, & que les Juifs étoient contraints de prendre la tutelle, de ceux même qui n'étoient pas Juifs. Aussi le decret de ce concile ne parle ni des tutelles légitimes qui étoient déférées par droit de parenté, ni des tutelles datives, imposées par le magistrat: mais seulement des tutelles testamentaires, qui dépendoient de la disposition des particuliers. Il est marqué dans cette lettre, que les prêtres étoient assis dans le concile avec les évêques: & ce qui est bien plus important, on y voit que la priere & le sacrifice pour les morts étoient dès-lors des pratiques anciennes.

L. Spadon. 15. §. 6. ff. de excus. tutor.

XXIII. Evêques tombés. Basilide & Martial. *Cypr. ep. 65.*

Dans cet intervalle de repos, plusieurs évêques & plusieurs prêtres tombés dans la persécution, faisoient effort pour se rétablir. En Afrique Fortunatien, évêque d'Assure, vouloit après sa chute exercer ses fonctions, comme auparavant. Saint Cyprien l'ayant appris en fut sensiblement affligé, & écrivit à Épictete qui étoit alors évêque en sa place, & au peuple d'Assure, qu'ils ne le devoient point souffrir, marquant que ces faux pasteurs ne s'empressoient à redemander leurs places que par des motifs d'intérêt, pour les

quêtes, les oblations & les festins. Il conclut, que s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit séparer d'eux tous les freres; c'est-à-dire, les excommunier.

En Espagne, Basilide & Martial, l'un évêque de Léon, l'autre d'Astorga, avoient pris des billets d'idolâtrie, & commis d'autres crimes. Basilide étoit convaincu par sa propre confession, d'avoir blasphemé contre Dieu: étant malade, & pressé par sa conscience, il avoit quitté volontairement l'épiscopat & s'étoit mis au rang des pénitens, se tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. On avoit élu Sabin à sa place, suivant les regles. Depuis, Basilide étoit allé à Rome solliciter le pape Étienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguisant le fait; & prenant avantage de l'éloignement, qui l'empêchoit d'être instruit de la vérité, il avoit obtenu par surprise des lettres favorables. Martial avoit long-tems fréquenté les festins impurs & les compagnies des païens: il avoit enterré ses enfans dans leurs sépulcres profanes: il avoit déclaré par acte public devant le procurateur ducénaire, qu'il obéissoit à l'ordre de sacrifier aux idoles, & qu'il renioit Jesus-Christ. A sa place Félix avoit été élu évêque. Les ducénaires étoient des officiers de finance à deux cens sesterces de gages, chargés du recouvrement des tributs, & sous ce prétexte ils recherchoient les chrétiens, pour en tirer de l'argent dans le tems de persécution.

Epist. 67. Pam. 68.

Rigalt. hic. epist. 68.

Comme Basilide & Martial s'efforçoient toujours de rentrer dans leurs siéges, Félix & Sabin leurs légitimes successeurs, allerent à Carthage, avec des lettres des églises de Léon, d'Astorga & de Mérida, &

d'un autre Félix évêque de Sarragosse, connu en Afrique comme attaché à la foi, & défenseur de la vérité. Ces lettres furent lues dans un concile de trente-six évêques, à la tête desquels étoit saint Cyprien : qui répondit au nom de tous, par une lettre adressée au prêtre Félix & au peuple fidéle de Léon & d'Astorga ; & au diacre Lelins avec le peuple de Mérida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des écritures, que les évêques doivent être sans reproche, & que leur ordination se doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand soin d'observer cette regle, qui vient de la tradition divine & de la pratique des apôtres ; & qui s'observe aussi parmi nous, & presque par toutes les provinces : Que pour rendre les ordinations légitimes, les évêques qui sont les plus proches dans la même province, s'assemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque ; & qu'il soit choisi en présence du peuple, qui connoît parfaitement la vie & la conduite de ceux qu'il a toujours vus. C'est pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin & de Félix : & sans avoir égard aux lettres que Basilide avoit obtenues du pape saint Étienne, pour être rétabli, & qui ne servent, dit saint Cyprien, qu'à rendre Basilide plus criminel, pour avoir usé de surprise : il veut que l'on observe ce qui avoit été ordonné par tous les évêques du monde, & en particulier par le pape saint Corneille, que ces sortes de pécheurs fussent admis à la pénitence, mais exclus de l'honneur du sacerdoce & de toute entrée dans le clergé.

XXIV. Marcien Evêque d'Arles

Dans les Gaules, Marcien évêque d'Arles étoit attaché à la secte de Novatien : contre les sentimens de

tous les évêques catholiques, il refusoit la paix aux pénitens, & en avoit laissé mourir plusieurs en cet état, pendant les années précédentes. Il se vantoit même depuis long-tems, de s'être séparé de la communion des autres évêques, pour s'attacher à Novatien. Faustin de Lyon, & les autres évêques de la même province, en écrivirent au pape saint Étienne & à l'église romaine. Faustin en écrivit aussi deux fois à saint Cyprien : ce qui l'obligea d'écrire à saint Étienne : C'est à nous, dit-il, mon très-cher frere, à y remedier, à nous, qui tenons la balance pour gouverner l'église : c'est pourquoi il faut que vous écriviez des lettres très-amples à nos confreres les évêques des Gaules, & au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en substituer un autre à sa place, & rassembler le troupeau de Jesus-Christ dissipé par ce schisme. C'est pour cela qu'il y a un si grand corps d'évêques uni par les liens de la concorde, afin que si quelqu'un d'eux entreprend de faire une hérésie ou un schisme, les autres viennent au secours; car encore que nous soyions plusieurs pasteurs, nous paissons toutefois un seul troupeau. Et à la fin de la lettre : Ne manquez pas de nous faire sçavoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous sçachions à qui nous adresserons nos freres, & à qui nous écrirons.

Saint Cyprien étoit alors dans la sixiéme année de son épiscopat, l'an 254. de Jesus-Christ, & il crut qu'il étoit tems de répondre quelque chose aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique nommé Florentinus Puppien, qui après avoir été confesseur dans la persécution de Décius, s'étoit attaché au parti de Novatien, & ne vouloit point reconnoître saint Cyprien

schismatique. Cypr. ep. 68.

Puppien. AN. 254. Cypr. ep. 66.

pour évêque. Il offre de le recevoir à sa communion, s'il se repent: mais à la charge de consulter Dieu auparavant. Car je me souviens, ajoute-t-il, de ce qui m'a été revelé, ou plutôt de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit entr'autres choses: Celui qui ne croit pas Jesus-Christ lorsqu'il fait un évêque, commencera à le croire, lorsqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes & les visions semblent ridicules à certaines gens: mais c'est à ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques, que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles: Vous avez ma lettre & moi la vôtre; au jour du jugement toutes deux seront lues devant le tribunal de Jesus-Christ. Dans cette lettre

Ep. 55. ad Anton. il suppose, que c'est Dieu même qui fait les évêques, & que l'élection canonique n'est que la déclaration de son jugement, & il le dit encore ailleurs.

XXV. Divers reglemens de discipline. *Epist. 2. al. 61.*

On peut rapporter à cette paix de l'église quelques lettres de saint Cyrien sur divers points de discipline, desquelles on ne sçait point le tems précis. Eucratius évêque le consulta touchant un comédien, qui ayant quitté le théâtre, continuoit à instruire de jeunes païens dans le même métier; sçavoir s'il devoit demeurer dans la communion de l'église. S. Cyprien lui répondit: Je crois qu'il ne convient ni à la majesté de Dieu, ni à la discipline de l'évangile, de souiller

Deut. XXV. 5. l'honnêteté de l'église, par une telle infamie. Car puisque la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes: combien est-ce un plus grand crime d'y ajouter des gestes efféminés & deshonnêtes? Ce qu'il dit parce qu'alors c'étoient des hommes qui

Juven. sat. 3. jouoient sur les théâtres des personnages de femmes.

Il

Il ajoute : Si celui-ci allégue sa pauvreté, l'église peut le secourir avec les autres : pourvû toutefois qu'il se contente d'une nourriture frugale, & qu'il ne prétende pas qu'on lui doive une récompense pour le retirer du péché, puisque c'est son intérêt & non pas le nôtre. Que si chez vous l'église ne peut suffire aux besoins de ses pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui sera nécessaire.

Un autre évêque nommé Pompone écrivit à saint Cyprien, touchant certaines vierges, qui après une ferme résolution de garder la continence, avoient été convaincues ensuite, de dormir en même lit avec des hommes, & même avec un diacre. Elles le confessoient, & soutenoient néanmoins qu'elles avoient gardé leur intégrité. Pompone avoit excommunié le diacre & les autres qui avoient été trouvés avec ces vierges. Sa lettre fut lue devant saint Cyprien avec quatre autres évêques, Cécilius, Victor, Sedatus, Tertullus & quelques prêtres qui se trouverent présens, & saint Cyprien fit la réponse en leur nom. Elle porte que les évêques doivent faire observer la discipline, & ne permettre pas que les chrétiens vivent à leur fantaisie : que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'est de bonne foi, dit-il, qu'elles se sont consacrées à Jesus-Christ, qu'elles perséverent dans la pureté, sans donner sujet de parler d'elles. Si elles ne veulent, ou ne peuvent persévérer, il vaut mieux qu'elles se marient que de tomber dans le feu par leurs crimes ; du moins qu'elles ne fassent point de scandale. Il ne paroît point que ces vierges eussent fait de vœu irrévocable. Saint Cyprien ajoute : Les prêtres & les diacres doivent être

Cypr. 4. al. 62.

les plus attachés à la discipline. Car comment peuvent-ils faire observer la continence, s'ils sont les premiers à y manquer? Il approuve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient été trouvées: & quant à elles, il décide ainsi: Si elles se repentent & sont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion, à la charge que si elles retournent avec les mêmes hommes, ou habitent sous un même toît, elles soient chassées de l'église avec une censure plus rigoureuse, & n'y rentrent pas facilement. Que si quelqu'une se trouve corrompue, qu'elle fasse la pénitence pleine, comme ayant commis un adultere contre Jesus-Christ, & qu'on lui prescrive un certain tems, après lequel elle revienne à l'église. S'ils demeurent obstinés à ne se point séparer: qu'ils sçachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Question du baptême des hérétiques. *Eus.* VII. *hist.* c. 3.

En ce tems sous le pontificat du pape saint Étienne, s'émut une grande question entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des hérétiques. Ce fut premierement en Afrique qu'elle fut agitée; & saint Cyprien fut le premier de ce tems-là, qui soutint que le baptême des hérétiques étoit nul; & qu'il falloit les baptiser, quand ils revenoient à l'église. Car tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, & qu'on ne peut rebaptiser celui qui a été une fois baptisé légitimement. S. Cyprien tenoit cette doctrine dès auparavant, comme il paroît dans son traité de l'unité de l'église: & il la tenoit de son prédécesseur Agrippin évêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coutume. Saint Cyprien frappé des raisons, très fortes en apparence, que l'on apportoit contre le baptême donné par les

Sup. liv. VI. *n.* 3.

hérétiques, & ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coutume, déja attaquée dans sa province : crut devoir soutenir ce qui lui paroissoit le plus véritable.

Aug. lib. II. de bapt. contr. Donat. c. 8.

Saint Denis évêque d'Alexandrie étoit dans les mêmes sentimens que saint Cyprien, & il écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. La premiere au pape saint Étienne : où après plusieurs discours sur cette question, il lui donnoit avis à la fin, que la persécution de Gallus étant appaisée, toutes les églises avoient rejetté les nouveautés de Novat, c'est-à-dire de Novatien : car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ses paroles : Sçachez maintenant, mon frere, que toutes les églises, qui étoient auparavant divisées, sont unies : celles d'orient & celles qui sont encore au-delà : tous les évêques sont d'accord & ont une joie excessive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas : Démétrien à Antioche, Théoctiste à Césarée, Mazabane à Élia, c'est Jérusalem : Marin à Tyr, Héliodore à Laodicée, Hélénus à Tarse, & toutes les églises de Cilicie : Firmilien & toute la Cappadoce. Je me suis contenté de nommer les plus considérables évêques, pour ne vous pas être à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous assistez toujours & à qui vous avez écrit maintenant : la Mésopotamie, le Pont & la Bithynie : tous en un mot en tous lieux se réjouissent & remercient Dieu, de la concorde & de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien, c'étoit une agréable nouvelle pour le pape saint Étienne, de voir son successeur & les autres évêques d'orient réunis sur ce point. Mais

Hier. de script. in Dion. Eus. VII. hist. c. 24.

la question du baptême pensa les diviser de nouveau.

Saint Cyprien écrivit plusieurs lettres sur ce sujet : la premiere à Magnus, qui l'avoit consulté, si l'on devoit mettre les Novatiens au rang des autres hérétiques. A quoi saint Cyprien répondit, qu'il faut donner le baptême de l'église généralement à tous ceux qui viennent à l'église. Magnus demandoit encore, si ceux qui avoient été baptisés en maladie, devoient être tenus pour chrétiens légitimes ; vu qu'ils n'avoient pas été lavés, mais seulement arrosés. Cette question pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptisé en maladie ; or la coutume étoit de baptiser par immersion, en plongeant entierement dans le bain sacré, & on ne s'en dispensoit que dans les cas de nécessité. Saint Cyprien répond : Que les bienfaits de Dieu ne peuvent être affoiblis, quand ils sont reçus avec une foi entiere, & que le sacrement ne lave pas les péchés, à la maniere du bain corporel. Il prouve par l'écriture que l'aspersion suffit pour purifier : il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de Cliniques, que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptisés dans le lit, au lieu de les nommer chrétiens. Il conclut, que quiconque a reçu la grace dans l'église, doit être jugé chrétien légitime ; & ajoute qu'il a dit son avis sans faire la loi à personne.

Il fut ensuite consulté par plusieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime & quinze autres, faisant en tout le nombre de dix-huit. Ils soutenoient l'opinion de rebaptiser, & ne laissoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non sur les Novatiens en particulier, mais sur les hérétiques & les schismatiques en général. Leur lettre fut lue dans un concile

de trente-deux évêques & de plusieurs prêtres, où saint Cyprien présidoit. Ils répondirent, suivant la doctrine établie depuis long-tems par leurs prédécesseurs, que personne ne peut être baptisé hors de l'église. En cette lettre saint Cyprien marque expressément l'onction d'huile sanctifiée sur l'autel, qui accompagnoit le baptême, & l'interrogation en ces mots: Crois-tu en la vie éternelle & la rémission des péchés par la sainte église. *Cypr. ep. 70.*

Quintus, évêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de consulter saint Cyprien sur cette même question; & saint Cyprien dans sa lettre s'efforça de répondre à deux raisons des évêques qui ne rebaptisoient point. La premiere, que le baptême est un, & ne peut être réitéré: la seconde, qu'il faut suivre l'ancienne coutume. Il demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême: mais il soutient que cet unique baptême n'est que dans l'église; que chez les hérétiques on ne reçoit rien, parce qu'il n'y a rien; & qu'il ne sert de rien, suivant l'écriture, d'être baptisé par un mort. Quant à la coutume, il en convient: mais il dit que la raison doit l'emporter. Pierre, dit-il, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son église, quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avoit la primauté, & que les nouveaux venus devoient plutôt lui obéir. Et il ne méprisa point Paul, parce qu'il avoit persécuté l'église; mais il reçut son conseil & céda à ses raisons; pour nous apprendre à n'être point opiniâtrément attachés à nos opinions, & à tenir pour nôtres les sentimens qui nous sont suggérés par nos freres, quand ils sont véritables. Car *Epist. 71.* *Eccli. XXIV.*

ce n'eſt pas nous vaincre, que de nous montrer le meilleur avis. Cet exemple de ſaint Pierre ſemble regarder le pape ſaint Etienne. Saint Cyprien ajoute l'autorité du concile tenu par Agrippin ſon prédéceſſeur, avec les évêques d'Afrique & de Numidie.

XXVII. Concile de S. Cyprien rejetté par S. Etienne.

Cyp. ep. 72. & 73.

Mais voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu, avec trente-un évêques de la province proconſulaire d'Afrique, ne ſuffiſoit pas pour appaiſer cette diſpute : il en convoqua un ſecond, où il appella auſſi les évêques de Numidie. Ils s'aſſemblerent au nombre de ſoixante & onze. Pluſieurs autres affaires y furent traitées & terminées : mais on y décida encore qu'il n'y a point d'autre baptême, que celui qui ſe donne dans l'égliſe catholique ; que ceux qui ont été ſouillés de l'eau profane des hérétiques, doivent être baptiſés quand ils viennent à l'égliſe, & qu'il ne ſuffit pas de leur impoſer les mains afin qu'ils reçoivent le ſaint Eſprit. Ce concile ordonna de plus, que ſi quelques prêtres, ou quelques diacres, après avoir été ordonnés dans l'égliſe catholique, avoient paſſé chez les hérétiques, ou ſi quelqu'un avoit été ordonné chez les hérétiques, ils ne ſeroient reçus dans l'égliſe, qu'à la charge de ſe contenter de la communion laïque, ſans pouvoir jamais exercer aucune fonction eccléſiaſtique.

Ep. 72. Saint Cyprien donna avis de ce concile au pape ſaint Étienne, & lui envoya en même tems copie de la lettre ſynodale de ſon concile précédent, adreſſée aux évêques de Numidie, & de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie. J'ai cru, dit-il, vous devoir écrire ſur ce ſujet, qui regarde l'unité &

la dignité de l'église catholique, & en devoir conférer avec une personne aussi grave & aussi sage que vous, persuadé que votre piété & votre foi vous rendront agréable, ce qui est conforme à la vérité. Au reste nous sçavons qu'il y en a, qui ne veulent point quitter les sentimens dont ils sont une fois imbus, & qui gardent leurs usages particuliers, sans préjudice de la concorde entre les évêques : en quoi nous ne faisons violence, ni ne donnons la loi à personne. Avec ces lettres saint Cyprien envoya à Rome deux évêques députés : mais le pape saint Etienne ne voulut ni leur parler, ni les voir, & défendit même aux fidéles de les recevoir, ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Il écrivit à saint Cyprien une lettre, où il décidoit la question en ces termes : Si quelqu'un vient à nous de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la pénitence. Par cette même lettre, il réjettoit la décision du concile d'Afrique, & déclaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien & les autres évêques du même sentiment, s'ils ne quittoient leur opinion. Il écrivit de même touchant Hélénus de Tarse, Firmilien de Césarée, & tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie, & de tous les pays voisins, sçachant qu'ils tenoient tous la même opinion & la même pratique, de rebaptiser les hérétiques ; & déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

Cypr. ep. 74. ad Pompei.

Dionys. Alex. ap. Eus. VII. c. 5.

XXVIII. Lettres de S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée.

Cependant saint Cyprien écrivit un traité du bien de la patience, pour appaiser les esprits, qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour sur cette question : mais il eut la discrétion de ne rien dire de particulier, qui

Epist. ad Jubai. 73. pût choquer personne, & de s'en tenir aux considérations générales. On croit que ce fut aussi vers ce même tems, qu'il composa le traité de la jalousie & de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui mander son avis sur cette question. *Epist. 73.* Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déja écrites, & lui en écrivit à lui-même une grande : où il dit qu'il faut regarder quelle est la créance des hérétiques, & s'ils croient le même Pere, le même Fils, le même Saint Esprit, la même église. Puis examinant en particulier les Marcionites, il soutient que leur baptême ne peut être bon, puisqu'ils ne croient pas que le créateur soit le Pere de Jesus-Christ, ni que le Verbe se soit fait chair. Il insiste sur la nécessité de l'imposition des mains que l'on faisoit aux hérétiques : d'où il prétend inférer la nécessité du baptême ; & parlant de l'imposition des mains, que les apôtres donnerent aux Samaritains *Act. VIII. 14.* baptisés, il dit : C'est ce qui se fait encore à présent parmi nous. Ceux qui ont été baptisés dans l'église, sont présentés aux prélats ; & par notre oraison & l'imposition de nos mains, ils reçoivent le saint Esprit, & sont perfectionnés, c'est-à-dire, confirmés par le signe du Seigneur. Il reconnoît qu'on lui opposoit la tradition apostolique, & répond qu'il ne paroît point que les apôtres aient reçu personne avec le baptême des hérétiques. Il dit qu'il ne suffit pas que le baptême ait été donné au nom de Jesus-Christ ; s'il n'a été donné avec la vraie foi de Jesus-Christ : Que le baptême n'est pas plus fort que le martyre, qui toutefois ne sert de rien à ceux qui sont tués hors de l'église. Il est vrai que le martyre sauve les catéchuménes

ménes ſans baptême : mais ils tiennent la foi entiere & l'unité de l'égliſe, & reçoivent le baptême de leur ſang, qui ſuffit avec la vraie foi, comme on voit par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui par le paſſé venant de l'héréſie à l'égliſe, ont été reçus ſans baptême ? Dieu eſt aſſez puiſſant pour leur faire miſéricorde. Mais parce que l'on s'eſt quelquefois trompé, il ne s'enſuit pas que l'on doive ſe tromper toujours. C'eſt ainſi que ſaint Cyprien écrivoit à Jubaïen.

Cependant il reçut la réponſe du pape ſaint Étienne : & les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux nommé Pompée, pria ſaint Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponſe. Saint Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la réfuter. Nous n'avons point la lettre de ſaint Étienne. Comme il inſiſtoit ſur la tradition, ſaint Cyprien s'efforce de montrer que ce n'eſt qu'une tradition humaine, qui doit céder à l'écriture & aux préceptes de Jeſus-Chriſt, ſuivant leſquels nous devons fuir l'héréſie & tout ce qui en vient, & nous attacher à l'unité de l'égliſe. La coutume, dit-il, ſans la vérité n'eſt qu'une vieille erreur. Saint Étienne ſe ſervoit de l'exemple des hérétiques, qui ne ſe rebaptiſoient point, quand ceux d'une ſecte paſſoient à l'autre : ce qu'il entendoit apparemment en ce ſens : La tradition de ne point rebaptiſer a jetté de ſi profondes racines, que les hérétiques mêmes n'oſent la combattre. Saint Cyprien appuie ſur la comparaiſon de la confirmation & du baptême, en diſant que puiſque l'on confirme les hérétiques, on doit à plus forte raiſon les baptiſer, & qu'ils ne peuvent pas plus

Epiſt. 74.

donner le ſaint Eſprit par un ſacrement que par l'autre. Il dit que l'effet du baptême étant la régénération, l'héréſie ne peut engendrer à Dieu des enfans par Jeſus-Chriſt, dont elle n'eſt point l'épouſe. Il inſiſte ſur l'unité de l'égliſe, marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine ſcellée, & le puits d'eau vive. Comment, dit-il, celui qui eſt hors de l'égliſe, peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine ? Il paroît irrité de ce que le pape avoit déclaré qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques qui défendoient cette opinion : Il l'accuſe d'aveuglement, de dureté & d'obſtination : Et dit, qu'un évêque doit être docile, & non-ſeulement enſeigner, mais apprendre & s'inſtruire tous les jours.

Cant. IV. 12.

AN. 256.
XXIX.
Dernier concile de S. Cyprien
Con. Carth. ap. Cypr.

Saint Cyprien convoqua enſuite un concile des trois provinces, d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, qui fut tenu à Carthage le premier jour de Septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques, avec les prêtres, les diacres & une grande partie du peuple ; & entre ces évêques, il y en avoit quinze confeſſeurs, dont quelques-uns furent martyrs. On y lut les lettres de Jubaïen & de ſaint Cyprien. Puis il dit : Vous avez oui, mes chers collégues, ce que notre confrere Jubaïen m'a écrit, & ce que je lui ai répondu : on vous a lû auſſi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle répondant à la mienne, non-ſeulement il a conſenti, mais ſuivant le mouvement de ſa piété, il m'a remercié de l'avoir inſtruit. Il reſte que chacun de nous diſe ſon avis ſur le même ſujet, ſans juger perſonne, ou ſéparer de la communion celui qui ne ſeroit pas de notre avis. Car aucun de nous ne s'établit évêque des évêques, & ne réduit ſes collégues à lui

obéir, par une terreur tyrannique; puiſque tout évêque a une pleine liberté de ſa volonté, & une entiere puiſſance; & comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut auſſi juger. Attendons tous le jugement de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui ſeul a la puiſſance de nous prépoſer au gouvernement de ſon égliſe, & de juger de notre conduite.

Il eſt aiſé de voir, que par ces mots d'évêque des évêques, ſaint Cyprien marque le pape ſaint Étienne, comme Tertullien en avoit uſé en parlant de ſaint Zéphyrin; & c'eſt au pape qu'il reproche d'uſer de terreur tyrannique. Toutefois ſaint Étienne avoit raiſon dans le fonds, & ſoutenoit le bon parti, que toute l'égliſe catholique a embraſſé. Quant à ce que dit ſaint Cyprien, que chaque évêque eſt libre dans ſa conduite, & n'en doit rendre compte qu'à Dieu, cela eſt vrai dans les points ſur leſquels il n'y a encore ni déciſion de l'égliſe, ni canons univerſellement reçus. C'eſt ainſi que ſaint Auguſtin l'explique: & c'eſt par ce principe qu'il excuſe ſaint Cyprien de s'être trompé dans cette queſtion ſi difficile.

Sup. liv. V. n. 46.

Aug. de bapt. contra Donat. lib. III. c. 3. n. 15.

Après que ſaint Cyprien eut ainſi parlé, pour l'ouverture du concile, chacun des évêques dit ſon avis de ſuite, commençant par les plus anciens ſelon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que répéter les mêmes raiſons & les mêmes autorités de l'écriture, que ſaint Cyprien avoit employées dans ſes lettres, chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frappé. On y voit les exorciſmes avant le baptême: c'eſt Creſcent évêque de Cirthe en Numidie qui en fait mention. Sédat de Tuburbe en Mauritanie parle de l'eau ſanctifiée dans l'égliſe par la priere de l'évêque pour

Conc. n. 71. 77.

num. 8.

n. 18.

n. 30. le baptême. Libosus de Vaga dit : Le Seigneur dit
Jo. XIV. 6. dans l'évangile : Je suis la vérité ; & non pas : Je suis
n. 33. la coutume. Janvier de Muzule dit : L'église & l'hérésie sont deux différentes choses : si les hérétiques ont le baptême, nous ne l'avons pas : si nous l'avons,
Prudent. n. 71. Victor. n. 78. les hérétiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui disent qu'étant nouveaux évêques, ils ont attendu l'avis de leurs anciens. Natalis d'Oée parle pour lui & pour deux absens dont il a pouvoir, & un de ces absens est Pompée de Sabrate dans la province de Tripoli ; apparemment celui à qui saint Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux absens sont comptés comme ceux des présens : ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt-sept évêques. Saint Cyprien comme y présidant, dit son avis le dernier, & renvoya sa lettre à Jubaïen. Tel fut le troisiéme concile de Carthage, touchant le baptême des hérétiques.

XXX. Lettre de Firmilien. Dion. Alex. ap. Euf. VII. c. 5. Ap. Cypr. epist. 75.

Saint Cyprien sçavoit que le pape saint Étienne avoit écrit sur ce sujet aux évêques d'orient, & avoit déclaré qu'il n'auroit plus de communion avec ceux qui rebaptisoient les hérétiques. Un des plus illustres évêques d'orient, & un des plus attachés à cette opinion, étoit Firmilien évêque de Césarée métropole de la Cappadoce. S. Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea aussi des copies de ses lettres à Étienne & à Jubaïen. Firmilien les renvoya vers l'hyver avec une grande lettre pour S. Cyprien, où il montre par-tout une grande estime & une grande affection pour lui : mais en même tems il fait éclater son indignation contre le pape avec une entiere liberté. Il marque en ces termes la coutume de tenir des conciles tous les ans : On observe chez nous comme une

regle nécessaire, que tous les ans tous tant que nous sommes de prêtres & d'évêques, nous nous assemblons, pour regler ce qui est de notre charge, & consulter en commun sur les affaires les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apostolique, il dit que ceux de Rome n'observent pas en tout les traditions originales; puisqu'on voit chez eux quelques diversités touchant la célébration de la pâque & de plusieurs autres mysteres, & qu'ils n'observent pas toutes choses précisément comme on les observe à Jérusalem. Ces paroles de Firmilien semblent montrer qu'il faisoit la pâque le quatorziéme de la lune, comme la plupart des Asiatiques. Il ajoute: Ainsi dans plusieurs autres provinces il y a une grande variété, suivant les lieux & les personnes, sans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix & l'unité de l'église catholique, comme Étienne a maintenant osé faire.

Il dit encore: L'hérétique ne peut ni ordonner ni imposer les mains, ni baptiser, ni faire aucune fonction spirituelle, étant étranger de l'esprit & de la sainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a longtems, à Icone en Phrygie, où nous étions assemblés de Galatie, de Cilicie & des pays voisins; & nous avons résolu de le soutenir fortement contre les hérétiques: car quelques-uns en doutoient, à cause des Montanistes, qui semblent reconnoître le même Pere & le même Fils que nous.

Le baptême des hérétiques est charnel, ou spirituel. S'il est charnel, il ne differe en rien de celui des Juifs, qui n'est qu'un bain ordinaire pour se nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême spirituel, puisqu'ils n'ont point le saint Esprit? La synagogue des

hérétiques n'est point l'épouse, c'est une adultere; & par conséquent elle ne peut engendrer des enfans de Dieu. Si ce n'est que nous disions comme Étienne, que l'hérésie enfante & expose, & que l'église éleve ces enfans exposés, & les nourrit comme les siens. Il ne peut y avoir chez les hérétiques de rémission des péchés: la puissance de les remettre a été donnée aux apôtres, & aux églises qu'ils ont établies, étant envoyés par Jesus-Christ, & aux évêques qui sont à leur place, par une ordination successive. Mais les ennemis de l'unique église catholique, dans laquelle nous sommes, & de nous qui avons succédé aux apôtres, qui s'attribuent entre nous un sacerdoce illicite, & érigent des autels profanes, que sont-ils autre chose que Coré, Dathan & Abiron?

Quant à l'argument de la coutume, il dit: Vous autres Africains, vous pouvez dire que vous avez quitté l'erreur de la coutume, quand vous avez connu la vérité. Mais pour nous, nous joignons la coutume à la vérité, conservant depuis le commencement ce que Jesus-Christ & les apôtres ont enseigné; & nous n'avons point de mémoire que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'est que les hérétiques de l'Asie mineure pervertissoient la forme du baptême, pour la plupart, ne connoissant point la Trinité, ou ne la confessant que de nom. Firmilien s'objecte: Que deviendront donc ceux, qui sortant d'entre les hérétiques, ont été reçus dans l'église, sans les baptiser? S'ils sont morts, nous les mettons au nombre des catéchuménes morts sans baptême: s'ils sont encore au monde, qu'on les baptise. Ainsi parloit Firmilien.

V. ep. Basil. ad Amphil. c. 1.

Le ſentiment du pape ſaint Étienne, & de la plupart des égliſes, fut défendu en ce tems-là par un auteur, dont le traité nous reſte, mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme étant évêque; & c'eſt peut-être ſaint Étienne lui-même, ou quelqu'un des papes ſuivans. Il n'y auroit point eu, dit-il, de diſpute, ſi chacun de nous ſe contentoit de l'autorité de toutes les égliſes, & conſervoit l'humilité, ſans vouloir innover. Car on doit rejetter tout ce qui eſt douteux, s'il eſt jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos ſaints prédéceſſeurs. On ne tire autre fruit de la nouveauté, ſinon qu'un particulier eſt vanté par des hommes légers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les égliſes. En quoi ils imitent les hérétiques, dont la conſolation eſt de montrer qu'ils ne ſont pas ſeuls qui manquent: car toute leur application eſt de charger l'égliſe de calomnies.

XXXI. Défenſe du pape S. Etienne.

De baptiſ. hæret. inter opuſc. Cypr.

Entrant en matiere, il diſtingue deux baptêmes: le baptême d'eau, & le baptême du ſaint Eſprit, ſuivant ces paroles de ſaint Jean-Baptiſte: Celui qui vient après moi vous baptiſera au ſaint Eſprit & au feu. Et Jeſus-Chriſt même dit: Jean a baptiſé d'eau; mais vous ſerez baptiſés du ſaint Eſprit dans peu de jours. Le baptême du ſaint Eſprit ſe trouve ſéparé, dans l'exemple du centenier Corneille, qui reçut le S. Eſprit avant que d'avoir reçu le baptême d'eau: le baptême d'eau ſe trouve ſéparé, dans les apôtres, qui avoient été baptiſés long-tems avant que de recevoir le ſaint Eſprit. Ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doive ordinairement être joint: car Jeſus-Chriſt a dit: Si quelqu'un ne renaît de l'eau & du ſaint Eſprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Auſſi le

Matth. III. 11. *Act.* I. 4.

Act. X. 44.

Joan. III. 5.

baptême d'eau ne ſerviroit de rien ſans celui de l'Eſprit : mais le baptême ſeul ne laiſſe pas de conférer la grace, quoiqu'il ſoit ſéparé de l'impoſition des mains, inſtituée particulierement pour donner le ſaint Eſprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter qu'il n'arrive ſouvent, encore aujourd'hui, que pluſieurs meurent après le baptême, ſans avoir reçu l'impoſition des mains de l'évêque, & ne laiſſent pas d'être tenus pour fidéles parfaits. Autrement le ſalut des évêques ſeroit impoſſible; s'ils étoient obligés de ſubvenir en perſonne à tous ceux qui ſont ſous leur charge, & qui peuvent tomber malades en divers lieux, vû que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce ſecours. De-là il conclut, que quand le baptême au nom de Jeſus-Chriſt a précédé, la ſeule impoſition des mains de l'évêque peut conférer le ſaint Eſprit à un homme pénitent & croyant.

Car l'efficace du nom de Jeſus-Chriſt eſt grande: juſque-là que des païens même font quelquefois des miracles en ſon nom. Celui qui a été baptiſé étant dans quelque erreur ou quelque péché, s'il corrige enſuite ſa créance & change de vie, renonçant au péché; s'il vient à l'égliſe & reçoit l'impoſition des mains, il recevra le ſaint Eſprit, ſans perdre cette invocation précédente du nom de Jeſus-Chriſt célébrée légitimement par le ſacrement; qui toutefois ne lui ſuffiroit pas ſeule pour le ſalut, & qui prend alors la vertu qu'elle n'auroit pas eue. Les apôtres, après leur baptême, commirent des péchés, principalement quand ils abandonnerent Jeſus-Chriſt, & ſaint Pierre quand il le renia; leur foi même étoit encore très-

imparfaite:

imparfaite : toutefois en cet état ils étoient baptisés, & baptisoient les autres. *Joan.* IV. 2.

Mais que direz-vous de ceux qui sont baptisés, comme il arrive souvent, par des évêques de très-mauvaise vie, qui étant enfin convaincus, sont privés de l'épiscopat ou même de la communion ? Et que direz-vous de ceux qui seront baptisés par des évêques, ou errans dans leur créance, ou ignorans ; si en donnant le sacrement, ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils disent quelque chose autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi ? Reconnoissons donc la force de la vertu céleste, & de l'opération divine : & puisque notre salut consiste dans le baptême d'esprit, qui le plus souvent est joint avec le baptême d'eau, si nous donnons nous-mêmes le baptême, l'auteur parle ici en évêque, exécutons pleinement ce qui est écrit avec toute l'intégrité & la solemnité possible, sans rien retrancher : ou si un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de nécessité, attendons l'évenement pour suppléer nous-mêmes ce qui manque, ou réserver au Seigneur de le suppléer. Que s'il a été donné par des étrangers, apportons-y le remede dont la chose est capable. Le saint Esprit n'est point hors de l'Eglise : la foi même ne peut être saine non-seulement chez les hérétiques, mais chez les schismatiques. Quand donc ils font pénitence, & se corrigent, ils n'ont besoin d'autre secours, que du baptême spirituel & de l'imposition des mains de l'évêque : de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de JESUS, qui ne peut être effacée ; puisque l'apôtre dit qu'il n'y a qu'un baptême. Ensuite il explique

le baptême de ſang, marqué par Jeſus-Chriſt quand il dit : Je dois être baptiſé d'un autre baptême. Ce baptême ſupplée au baptême d'eau pour les catéchuménes, & remplit ce qui manquoit au baptême des hérétiques convertis. Ce ne ſont pas deux baptêmes différens, mais deux matieres, qui concourent à donner le même ſalut : on peut ſe paſſer de l'une des deux. Les catéchuménes martyrs ſe paſſent d'eau ; & toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau : les fidéles baptiſés régulierement ſe paſſent du baptême de leur ſang. Ce ſont les deux fleuves ſortant du cœur de Jeſus-Chriſt, marqués par le ſang & l'eau, qui ſortirent de ſon côté à la croix, & qui l'un & l'autre ſignifient le ſaint Eſprit. D'où vient que l'apôtre ſaint Jean les joint enſemble, diſant : Il y en a trois qui rendent témoignage ; l'eſprit, l'eau & le ſang : & ces trois ſont une même choſe.

Luc. XII. 50.
Jo. VII. 38.
Jo. XIX. 34.
1. *Jo.* V. 6.

XXXII. Fin de la queſtion du baptême.

On ne ſçait point quel fut alors l'évenement de cette diſpute. Il eſt certain qu'elle duroit encore ſous le pape ſaint Sixte ſucceſſeur de ſaint Étienne. On le voit par les lettres que ſaint Denis d'Alexandrie lui écrivit ; & il ne paroît pas que ſaint Cyprien ni Firmilien aient changé d'avis. Toutefois ſaint Cyprien eſt compté entre les plus illuſtres martyrs, même dans l'égliſe Romaine, qui le nomme au canon de la meſſe, préférablement au pape ſaint Étienne : & les Grecs dans leur ménologe, honorent la mémoire de Firmilien. C'eſt avec fondement, puiſque nous le verrons préſider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samoſate ; & que les peres du ſecond concile écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuſe mémoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que

Aug. ep. 93. *ad Vincent. n.* 38.
Menol. 28. *Octob.*
Euſ. VII. *hiſt. c.* 30.

l'erreur de saint Cyprien & de saint Firmilien ne nuit point à leur sainteté, c'est qu'ils conserverent toujours de leur part l'unité de l'église & la charité, & qu'ils soutenoient de bonne foi une mauvaise cause, qu'ils croyoient bonne, & sur laquelle il n'y avoit point encore de décision reçue par un consentement unanime de toute l'église. C'est ainsi qu'en parle saint Augustin, ne comptant pas pour derniere décision le decret du pape saint Étienne, quoique véritable dans le fonds, & revêtu de toute la force qu'il pouvoit lui donner. Aucun des anciens n'a accusé ces saints évêques d'opiniâtreté, pour n'avoir pas obéi à ce décret. Le sentiment du pape saint Étienne touchant le baptême des hérétiques a prévalu, parce qu'il étoit le plus ancien & le plus universel, & par conséquent le meilleur. Les mêmes évêques Africains qui avoient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les hérétiques, changerent d'avis, & firent un decret contraire : & toutefois on voit encore des Africains qui rebaptisoient, du tems du premier concile d'Arles, cinquante ans après S. Cyprien. Les Orientaux se rétracterent aussi : & enfin cette question fut entierement terminée par l'autorité du concile universel, c'est-à-dire, pour le plus tard, au concile de Nicée.

Aug. de bapt. contra Don. lib. II. c. 4.

Hier. in Lucifer. c. 8. Conc. Arelat. c. 8. Aug. III. in Cresc.

AN. 25. XXXIII. Persécution de Valérien.

La persécution qui emporta le pape saint Étienne & saint Cyprien lui-même, commença la cinquiéme année de l'empire de Valérien, 257. de Jesus Christ, & dura trois ans & demi, jusqu'à ce qu'il fut pris par les Perses. Elle dura tout ce tems, au moins en Égypte : car saint Denis d'Alexandrie applique à Valérien ces paroles de l'apocalypse : Et une bouche lui fut

Ap. Euseb. VII. hist. c. 10. Apoc. XIII. 5.

donnée, pour proférer de grands mots & des blasphêmes : & il lui fut donné d'exercer sa puissance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les chrétiens, fut Macrien, le plus grand personnage qui fût alors dans l'empire, le plus grand capitaine, le plus sage politique, le plus expérimenté dans les affaires, le plus riche. Il aspiroit à l'empire, & les magiciens le lui faisoient espérer. Pour y parvenir, il faisoit avec eux des enchantemens & des sacrifices impies, égorgeant des enfans, les ouvrant & regardant curieusement leurs entrailles. Les chrétiens dissipoient ces prestiges, non-seulement par leurs paroles, mais par leur souffle ou leurs regards. Ainsi Macrien prenant la protection des magiciens d'Égypte, persuada à l'empereur, qu'il gouvernoit, de persécuter les chrétiens.

Cal. Bucher. Le pape saint Étienne fut un des premiers martyrs de cette persécution. Il mourut le deuxiéme jour d'Août, sous le quatriéme consulat de Valérien, & le troisiéme de Gallien, qui est cette année 257. & fut enterré dans le cimetiere de Calliste. Il avoit tenu le S. siége quatre ans & près de trois mois. Après vingt-deux jours de vacance, on élut le vingt-quatriéme d'Août Sixte ou Xyste, second du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours après le martyre de saint Étienne, des soldats trouverent Tarsice acolyte, qui portoit la sainte Eucharistie. Ils voulurent sçavoir de quoi il étoit chargé. Lui plutôt que de découvrir aux profanes les saints mysteres, souffrit d'être battu jusqu'à la mort, à coups de pierres & de bâtons; mais quelque soin qu'ils prissent de le fouiller & de retourner son corps, ils ne purent rien trouver.

Sup. liv. VII. n. 10.

Martyr. 15. Aug. Damas. carm. 35.

La perſécution étant commencée, Émilien préfet d'Égypte, fit venir devant lui ſaint Denis évêque d'Alexandrie, ſuivi du prêtre Maxime & de trois diacres, Fauſte, Euſébe & Chérémon. Il y avoit auſſi avec eux un chrétien venu de Rome, nommé Marcel. Quand ils furent entrés, Émilien dit: J'ai voulu vous parler auſſi de vive voix de l'humanité dont nos princes ont uſé envers vous; car ils font dépendre de vous votre ſalut, ſi vous voulez adorer les dieux, qui conſervent leur empire, & oublier ce qui répugne à la nature. Que dites-vous donc à cela? Je m'attens que vous ne ſerez pas méconnoiſſans de leur bonté. Saint Denis répondit: Tous n'adorent pas tous les dieux; mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous, c'eſt le ſeul Dieu, le créateur de toutes choſes, qui même a mis l'empire entre les mains des auguſtes Valérien & Gallien, qui lui ſont très-chers; c'eſt celui-là que nous honorons & que nous adorons, & nous lui faiſons continuellement des prieres pour leur regne, afin qu'il ſoit toujours tranquille. Le préfet Émilien leur dit: Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu, s'il eſt Dieu, avec ceux qui le ſont naturellement? Car on vous ordonne d'honorer les dieux, & les dieux que tout le monde connoît. Saint Denis répondit: Nous n'en adorons aucun autre. Émilien dit: Je vois que vous êtes ingrats & inſenſibles à la bonté des empereurs; c'eſt pourquoi vous ne demeurerez pas en cette ville; mais je vous enverrai du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kéfro, que j'ai choiſi par leur ordre; & il ne vous ſera permis ni à vous ni à aucun autre, de faire des aſſemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommez cimetieres. Si quelqu'un ne ſe rend

XXXIV. Exil de S. Denis d'Alexandrie. *Acta ap. Euſ.* VII. c. II.

pas au lieu que j'ordonne, ou s'il se trouve en quelque assemblée, il se mettra lui-même en péril, & le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allez donc où il vous est ordonné.

Quoique saint Denis fût malade, on le pressa de partir, sans lui donner un jour de délai. Il ne sçavoit où étoit ce lieu de Kéfro, où on l'envoyoit, & à peine l'avoit-il oui nommer auparavant : il y alla de bon cœur. Quand il y fut, il ne laissa pas d'y assembler une église nombreuse : plusieurs chrétiens le suivirent d'Alexandrie : plusieurs s'y rassemblerent de l'Égypte. Cependant il excitoit avec soin les fidéles d'Alexandrie, à s'assembler comme s'il eût été présent. L'évangile n'avoit point encore été annoncé à Kéfro, & d'abord les habitans persécutoient saint Denis & ses disciples, jusqu'à leur jetter des pierres : ensuite il y en eut qui quitterent les idoles pour se convertir à Dieu, & ils ne furent pas en petit nombre. Il sembloit que Dieu y eût envoyé les saints confesseurs tout exprès pour lui rendre ce service : car incontinent après on les transfera à Collouthion dans la Maréote.

Le dessein d'Émilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes & les plus proches de la Lybie : c'est pourquoi il les fit tous venir dans la Maréote, marquant à chacun son bourg, afin de les avoir plus en main, quand il voudroit les prendre tous ensemble. Il mit saint Denis & sa suite sur le chemin, pour les avoir les premiers. Quand saint Denis apprit qu'ils devoient être transférés de Kéfro à Collouthion, il en fut chagrin : car quoique le lieu lui fût plus connu, il croyoit n'y trouver ni chrétiens, ni gens raisonnables ; & il sçavoit qu'il étoit exposé à

l'importunité des voyageurs & aux courſes des voleurs. Mais les freres lui firent conſidérer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il eſt vrai, diſoient-ils, qu'à Kéfro il ſe raſſemble un grand mêlange de chrétiens d'Égypte, qui font des aſſemblées plus nombreuſes : mais ici le voiſinage d'Alexandrie vous donnera le plaiſir de voir plus ſouvent vos véritables amis, & les perſonnes qui vous ſont les plus cheres. Ils viendront l'un après l'autre aux aſſemblées, comme dans un fauxbourg éloigné ; & la choſe arriva ainſi. De ceux qui accompagnoient ſaint Denis d'Alexandrie en ſa confeſſion, le prêtre Maxime lui ſuccéda en l'épiſcopat : le diacre Euſébe fut peu de tems après évêque de Laodicée en Syrie : le diacre Fauſte vécut juſqu'à la perſécution de Dioclétien pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieilleſſe.

Euſ. VII. *hiſt.* c. II. *in fin.*

XXXV. Lettres de S. Denis d'Alexandrie ſur le baptême.

Euſ. VII. *hiſt.* c. 5.

Pendant cet exil ſaint Denis d'Alexandrie écrivit pluſieurs lettres touchant la queſtion du baptême. La premiere au pape Sixte, que l'on comptoit pour la ſeconde de celles qu'il avoit écrites ſur cette matiere, où parlant du pape ſaint Étienne, il diſoit : Il avoit écris comme ne voulant plus communiquer avec Hélénus, Firmilien & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & des pays voiſins, parce qu'ils rebaptiſoient les hérétiques : quoiqu'en cela ils ſuiviſſent des decrets de leurs plus grands conciles ; je lui écrivis, en le priant pour eux tous. Et enſuite : J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confreres les prêtres Denis & Philémon, qui étoient de l'avis d'Étienne, & qui m'avoient écrit ſur le même ſujet ; & maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre saint Denis d'Alexandrie donnoit avis au pape Sixte de l'hérésie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. Il s'est élevé, dit-il, à Ptolémaïde dans la Pentapole une doctrine véritablement impie : contenant plusieurs blasphêmes contre Dieu le Pere, tendant à ne point croire son fils unique le premier de toute créature, le Verbe incarné, & à ne point reconnoître le saint Esprit. J'en ai reçu premierement des écrits de part & d'autre, & ensuite des freres sont venus m'en parler : sur quoi j'ai écrit quelques lettres, comme j'ai pu avec le secours de Dieu, traitant la question assez dogmatiquement ; & je vous en envoie les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les sentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit presque plus le Fils de Dieu. Saint Denis qui avoit le soin de ces églises l'ayant appris, y envoya & exhorta les auteurs de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien : au contraire ils pousserent leur impiété avec plus d'impudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor & à Ammonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles : afin de montrer que ce n'est pas le Pere, mais le Fils, qui s'est fait homme pour nous, & par conséquent, que le Pere n'est pas le Fils, & les amener ensuite à la connoissance de la divinité du Fils. Cette hérésie de Sabellius étoit la même dans le fonds que celle de Praxéas & des Patropassiens, qui nioient la Trinité & la distinction réelle des personnes divines : & Sabellius l'avoit apprise de Noëtus, dont il étoit disciple. L'hérésie de Sabellius s'étendit

Athanas. de sentent. Dion. t. 1. p. 552. A.

Sup. l. IV. n. 34. Epiph. hær. 62. n. 1.

s'étendit fort loin : il avoit plusieurs sectateurs en Mésopotamie & plusieurs à Rome.

La lettre que saint Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philémon, étoit la troisiéme du baptême, & on y voyoit ces paroles remarquables : Je lisois les écrits des hérétiques, sentant bien que mon ame étoit infectée de leurs pensées exécrables : mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moi-même, & les détester beaucoup davantage. Un de nos freres prêtres m'en détournoit, & me faisoit craindre de m'engager dans ce bourbier : car il disoit que mon ame en étoit toujours infectée, & il me sembloit qu'il disoit vrai. Alors Dieu m'envoya une vision qui me fortifia, & j'entendis une voix qui me commanda manifestement en ces mots : Lis tout ce qui te viendra dans les mains : car tu es capable de redresser & d'éprouver tout : tu as eu cet avantage dès le commencement, & il t'a conduit à la foi. Je reçus la vision, comme conforme à cette parole apostolique adressée aux plus forts : Soyez bons changeurs. Ensuite, après avoir dit quelque chose de toutes les hérésies, il ajoutoit : J'ai reçu cette regle & cette forme de notre bienheureux pape Héraclas ; il chassoit de l'église ceux qui venoient de quelque hérésie, après s'être séparés, ou qui étoient dénoncés, comme fréquentant ceux qui enseignoient une autre doctrine : & quoiqu'ils le priassent, il ne les admettoit point, jusqu'à ce qu'ils déclarassent publiquement tout ce qu'ils avoient oui chez nos adversaires. Alors il les recevoit sans qu'ils eussent besoin d'un autre baptême : car il le leur avoit donné auparavant dans le saint Esprit. Après avoir amplement traité la question du baptême, saint Denis

Eus. VII. c. 7.

V. Vales. hic.

concluoit ainsi : Ce ne sont pas seulement les Africains qui ont introduit cela de nos jours ; il y a longtems que l'on a fait des decrets semblables dans les synodes de nos freres, à Icone & à Synnade & en plusieurs lieux ; or je ne puis prendre sur moi, de les jetter dans des disputes & des querelles, en renversant leurs sentimens. Ces conciles d'Icone & de Synnade sont les mêmes dont parloit Firmilien dans sa lettre à saint Cyprien.

Euf. VII. *c.* 7. La quatriéme lettre de saint Denis d'Alexandrie, touchant le baptême, étoit adressée à Denis prêtre de l'église Romaine, qui en fut depuis évêque. L'évêque d'Alexandrie y rendoit témoignage, que c'étoit un homme admirable & d'une grande doctrine. La cinquiéme étoit adressée encore au pape Sixte, où après avoir dit beaucoup de choses contre les hérétiques, il ajoutoit cette histoire. Effectivement, mon frere, j'ai besoin de conseil, & je vous demande votre avis, sur cette affaire qui m'est arrivée, craignant de me tromper. Un de nos freres, qui passe pour ancien fidéle, & qui est dans notre communion dès devant mon ordination, & je crois même devant celle du bienheureux Héraclas, s'étoit trouvé présent depuis peu à quelques baptêmes, & ayant oui les interrogations & les réponses, est venu me trouver fondant en larmes, & se jettant à mes pieds ; il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chez les hérétiques n'est point tel, & n'a rien de commun avec celui-ci ; & qu'il est plein d'impiétés & de blasphêmes. Il sentoit, disoit-il, en son ame de grands remords, & n'osoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frappé de l'impiété de ces actions & de ces paroles. C'est pourquoi il prioit

qu'il pût recevoir cette ablution très-pure, & être admis à l'église & à la grace. Je n'ai pas osé le faire, disant que le long tems qu'il a passé dans la communion de l'église doit suffire. Car après qu'il a oui la consécration de l'Eucharistie & répondu *Amen* avec les autres : après qu'il s'est présenté debout à la table, qu'il a étendu les mains, pour recevoir la sainte nourriture, & qu'il a participé au corps & au sang de notre Seigneur Jesus-Christ pendant long-tems, je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ai exhorté à prendre courage, & à s'approcher avec une ferme foi & une bonne espérance de la participation des saints mysteres. Cependant il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'approcher de la table : & à peine peut-on lui persuader d'assister aux prieres. Saint Denis d'Alexandrie écrivit une sixiéme lettre en son nom, & de son église, adressée à saint Sixte & à l'église Romaine : où il traitoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit point encore terminée. Pendant cette question il écrivit plusieurs lettres paschales ; entr'autres une à Domitius & à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans, & prouvoit que la pâque ne pouvoit être célébrée qu'après l'équinoxe du printems.

Eus. VII. *c.* 20.

En Afrique saint Cyprien fut le premier qui confessa devant le proconsul en cette persécution : puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi. Sous le quatriéme consulat de Valérien & le troisiéme de Gallien, le troisiéme jour avant les calendes de Septembre ; c'est-à-dire le trentiéme d'Août de la même année 257. à Carthage dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'évêque Cyprien : Les très-sacrés

XXXVI.
Exil de S. Cyprien.

Ap. Cypr. ep. 77.
Acta S. Cypr.

AN. 257.

empereurs Valérien & Gallien m'ont fait l'honneur de m'adresser des lettres, par lesquelles ils m'ont ordonné, que ceux qui ne suivent pas la religion Romaine, la reconnoissent désormais. Je demande donc votre nom : que me répondez-vous ? Cyprien dit : Je suis chrétien & évêque : Je ne connois point d'autres dieux, qu'un seul vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer, & tout ce qu'ils contiennent. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres chrétiens & que nous prions jour & nuit, pour nous & pour tous les hommes, & pour la prospérité des empereurs mêmes. Le Proconsul dit : Vous persévérez donc dans cette volonté ? L'évêque Cyprien répondit: La bonne volonté, fondée sur la connoissance de Dieu, ne doit point être changée. Le proconsul dit : Vous pourrez donc, suivant l'ordre de Valérien & de Gallien, aller en exil à la ville de Curube. L'évêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconsul dit : Ils m'ont fait l'honneur de m'écrire, non-seulement des évêques, mais des prêtres. Je veux donc sçavoir de vous, qui sont les prêtres qui demeurent en cette ville. Cyprien dit : Vous avez fort bien ordonné par vos loix, que nous ne devons point être délateurs : c'est pourquoi je ne puis les découvrir ; mais on les trouvera chez eux. Le proconsul dit : Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit : Puisque notre discipline défend que personne s'offre de lui-même, & que vous ne le trouvez pas bon, ils ne peuvent s'offrir eux-mêmes ; mais quand vous les chercherez, vous les trouverez. Le proconsul dit : Je les trouverai. Et il ajouta : Ils ont aussi défendu que l'on fasse des assemblées en aucun lieu, ni que l'on entre dans les cimetieres : si quel-

qu'un n'obſerve pas cet ordre ſi ſalutaire, il ſera puni de mort. L'évêque Cyprien dit : Faites ce qui vous eſt ordonné. Alors le proconſul Paterne commanda que ſaint Cyprien fût mené en exil. Il alla donc à Curube, & y arriva le quatorziéme de Septembre. C'étoit une petite ville à cinquante milles de Carthage, ſur la mer au promontoire de Mercure, qui regardoit la Sicile : le lieu étoit agréable & en bon air, & le logement de ſaint Cyprien étoit écarté comme il le deſiroit. La premiere nuit qu'il y paſſa, il eut une viſion, qu'il raconta en cette maniere aux compagnons de ſon exil, entre leſquels étoit le diacre Ponce, qui a écrit ſa vie : Je n'étois pas encore endormi, diſoit ſaint Cyprien, quand j'ai vu un jeune homme d'une taille plus qu'humaine ; il me ſembloit qu'il me menoit au prétoire, & que l'on me faiſoit approcher du tribunal où le proconſul étoit aſſis. Quand il m'eut regardé, il commença auſſitôt à écrire ſur une tablette ſa ſentence que je ne ſçavois point; car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordinaire. Mais le jeune homme qui étoit debout derriere lui, lut avec une grande curioſité tout ce qui étoit écrit, & me le fit entendre par ſigne, ne le pouvant faire de parole. Car ayant étendu & aplati ſa main en forme d'épée, il repréſenta le coup de l'exécution ordinaire, & je compris que c'étoit ma ſentence de mort. Auſſitôt je commençai à demander que l'on me donnât au moins un jour de délai, juſqu'à ce que j'euſſe réglé mes affaires ; & comme je répétois cette priere, le juge recommença à écrire je ne ſçais quoi ſur ſa tablette. Je compris toutefois par la ſérénité de ſon viſage qu'il étoit touché de ma juſte demande : & le

Pon. diac.

même jeune homme me fit entendre promptement par geste, que l'on m'avoit accordé délai jusqu'au lendemain, en tournant les doigts les uns derriere les autres. Ce geste en effet étoit chez les Romains le signe d'un délai dans les poursuites. Telle fut la vision de saint Cyprien, & l'évenement fit voir que ce jour de délai signifioit une année; car il souffrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la vision.

XXXVII. Confesseurs aux mines.

Pendant son exil il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube, & reçut de fréquentes visites des chrétiens de dehors. Il sçut que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, & un grand nombre de peuple fidéle, jusqu'à des vierges & des enfans; & qu'après leur avoir donné des coups de bâton, on les avoit envoyés travailler aux mines de cuivre des montagnes de Mauritanie & de Numidie. Ces neuf évêques avoient tous assisté au dernier concile de Carthage; & leurs noms étoient Némésien, Félix, Lucius, un autre Félix, Littéus, Polien, Victor, Jader, Dativus. Saint Cyprien leur écrivit, & aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation, où il dit que la gloire de leurs souffrances est la récompense de leur foi & de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entr'eux avoit déja consommé son martyre, & qu'une partie étoit encore en prison. Il décrit leur état présent dans le travail des mines. Ils avoient toujours les fers aux pieds; & quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoutoit des entraves. Après leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nue: leurs prisons étoient obscures, & pendant tout le jour ils souffroient la mauvaise

Strabo, l. 17. p. 830. D.
Sup. n. 27.
Epist. 77.

odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales & crasseux, les cheveux longs & négligés. Leur nourriture n'étoit qu'un peu de pain, les habits leur manquoient dans le froid, soit que ce fût en hyver, ou parce qu'il fait toujours froid dans les montagnes; car d'ailleurs le pays est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le saint sacrifice. Saint Cyprien conclut ainsi sa lettre : A présent que nos prieres sont plus efficaces, demandez plus instamment que Dieu nous fasse à tous la grace d'amener notre confession à sa perfection, & de nous délivrer glorieusement avec vous de ces ténébres & de ces piéges du monde. Il envoya cette lettre par Hérennien soudiacre, Lucain, Maxime & Amantius acolytes, & les chargea aussi d'une somme d'argent pour le soulagement des confesseurs. Ils les allerent trouver en trois lieux différens, où ils étoient dispersés, & en rapporterent des lettres de remerciment. Saint Cyprien demeura environ onze mois en cet exil à Curube, & profita de ce tems pour régler les affaires de l'église, principalement ce qui regardoit le soin des pauvres.

Ap. Cypr. epist. 78. 79. 80.

AN. 258.
XXXVIII.
Martyre du pape S. Sixte.
Orat. Valer. ap. Trebell. Cypr. ad Luc. ep. 82.

L'année suivante 258. de Jesus-Christ, sous le consulat de Memmius Fuscus & de Pomponius Bassus, l'empereur Valérien étant en orient occupé à la guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien le grand ennemi des chrétiens. On peut donc croire que ce fut à sa persuasion, que l'empereur écrivit au sénat une lettre, portant que l'on fît mourir sans délai les évêques, les prêtres & les diacres: que les sénateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les chevaliers Romains perdissent leur dignité, &

fussent encore dépouillés de leurs biens : que si après avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'être chrétiens, on les fît aussi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens & seroient envoyées en exil : les Césariens ou affranchis de César, qui avoient déja confessé ou qui confessoient alors, seroient confisqués comme esclaves de l'empereur, enchaînés & envoyés dans ses terres. A cette lettre adressée au sénat, l'empereur avoit joint des copies des lettres qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les chrétiens.

En exécution de cette ordonnance, on fit mourir à Rome le pape S. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son clergé, comme il étoit au cimetiere de Caliste, pour célébrer les saints mysteres. Lorsqu'on le menoit au supplice, saint Laurent, le premier des diacres de l'église Romaine, le suivoit en pleurant, & lui disoit : Où allez-vous, mon pere, sans votre fils ? Vous n'avez pas accoutumé d'offrir de sacrifice sans ministre : en quoi vous ai-je déplû ? Éprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la dispensation du sang de notre Seigneur Jesus-Christ. Saint Sixte lui répondit : Ce n'est pas moi qui te laisse, mon fils, mais un plus grand combat t'est réservé : on nous épargne, nous autres vieillards ; tu me suivras dans trois jours. Le pape saint Sixte eut la tête tranchée le 6. d'Août dans le cimetiere de Calliste, & avec lui Quartus. Il avoit tenu le saint siége onze mois & six jours. Il envoya en Gaule saint Pélerin premier évêque d'Auxerre, avec le diacre Curcodome, Jovien soudiacre & Jovinien lecteur. Ce qu'il fit de plus mémorable, fut la translation des corps de saint Pierre & de saint Paul aux catacombes ; peut-être

Ambr. II. off. c. 28.

Cypr. epist. 82. Catalog. Bucher. Pagi, an. 258. n. 5. Hist. Episc. Autiss. t. I. bibl. Lat.

pour

pour les mettre plus en ſureté. Il la fit cette même année 258. le jour de leur fête, vingt-neuviéme de Juin. Après la mort de ſaint Sixte, le ſiége vaqua près d'un an, pendant lequel les prêtres gouvernerent l'égliſe Romaine.

Cependant le préfet de Rome croyant que les chrétiens avoient de grands tréſors en réſerve, & voulant s'en aſſurer, ſe fit amener ſaint Laurent, qui en avoit la garde, comme le premier des ſept diacres de l'égliſe Romaine. Le voyant en ſa préſence, il lui dit: Vous vous plaignez d'ordinaire que nous vous traitons cruellement: il n'y a point ici de tourmens: je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos cérémonies, les pontifes offrent les libations avec des vaſes d'or: que le ſang de la victime eſt reçu dans des coupes d'argent; & que pour éclairer vos ſacrifices nocturnes, vous avez des cierges fichés à des chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces offrandes, les freres vendent leurs héritages, & réduiſent ſouvent leurs enfans à la pauvreté: mettez au jour ces tréſors cachés: le prince en a beſoin pour l'entretien de ſes troupes. Auſſi-bien j'apprens que ſelon votre doctrine, il faut rendre à Céſar ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre Dieu faſſe battre monnoie: il n'a pas apporté de l'argent quand il eſt venu au monde; il n'y a apporté que des paroles: rendez-nous l'argent, & ſoyez riches en paroles. XXXIX. Martyre de S. Laurent. *Prudent. Periſteph. hymn. 2. V. Aug. ſerm. 302. 303. &c.*

Saint Laurent répondit ſans s'émouvoir: J'avoue que notre égliſe eſt riche, & l'empereur n'a pas de ſi grands tréſors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux, donnez-moi ſeulement un peu de tems, pour mettre tout en ordre, en dreſſer l'état, & en

faire le calcul. Le préfet, content de cette réponse, & croyant déja tenir les trésors de l'église, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours, saint Laurent courut par toute la ville, pour chercher en chaque rue les pauvres que l'église nourrissoit, & qu'il connoissoit mieux que personne; les aveugles, les boiteux, les estropiés, les ulcérés. Il les assemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'église. Le jour marqué étant passé, il va trouver le préfet, & lui dit: Venez voir les trésors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vases d'or, & des talens entassés sous les galeries. Le préfet le suit; & voyant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône, il se tourne contre Laurent avec des yeux troublés & menaçans. De quoi vous fâchez-vous, répondit-il? L'or que vous desiriez si ardemment, n'est qu'un vil métal tiré de la terre, & sert de motifs à tous les crimes: le vrai or est la lumiere, dont ces pauvres sont les disciples. La foiblesse de leur corps est un avantage pour l'esprit: les vraies maladies sont les vices & les passions: les grands du siécle sont les pauvres vraiment misérables & méprisables. Voilà les trésors que je vous avois promis: j'y ajoute les perles & les pierreries: vous voyez ces vierges & ces veuves: c'est la couronne de l'église. Profitez de ces richesses pour Rome, pour l'empereur & pour vous-même.

C'est donc ainsi que tu me joues, dit le préfet. Je sçais que vous vous piquez, vous autres, de mépriser la mort; aussi ne te ferai-je pas mourir promptement. Alors il fait apporter un lit de fer, & étendre dessous de la braise demi-éteinte pour bruler le martyr plus

lentement. On le dépouille : on l'étend, & on l'attache sur ce gril. Son visage parut aux chrétiens nouveaux baptisés, environné d'un éclat extraordinaire, & l'odeur de son corps rôti leur parut agréable : mais les infidéles ne virent point cette lumiere, & ne sentirent point cette odeur. Après que le martyr eut été long-tems sur un côté, il dit au préfet : Faites-moi retourner, je suis assez rôti de ce côté. Et quand on l'eut retourné, il dit : Il est assez cuit, vous en pouvez manger. Puis regardant au ciel, il pria Dieu pour la conversion de Rome, & rendit l'esprit. Des sénateurs convertis par l'exemple de sa constance, emporterent son corps sur leurs épaules. Il fut enterré à Véran, près le chemin de Tibur, dans une grotte, le dixiéme d'Août de la même année 258.

XL. Dernieres lettres de S. Cyprien. *Pont. & acta.*

Saint Cyprien étoit revenu de son exil, par la permission de l'empereur, & demeuroit dans un jardin près de Carthage, qu'il avoit vendu au commencement de sa conversion, & que la providence lui avoit rendu. Il l'auroit encore vendu, pour en faire des aumônes, s'il n'eût craint d'attirer l'envie des païens, dans ce tems de persécution. Ce fut là qu'il acheva de régler les affaires de l'église, & de distribuer aux pauvres ce qui lui restoit. Il y apprit que la persécution avoit recommencé ; & comme on en faisoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprès à Rome pour sçavoir des nouvelles certaines. Ils lui rapporterent ce que Valérien avoit écrit au sénat, le martyre du pape Sixte ; & qu'à Rome les préfets pressoient tous les jours la persécution, pour faire mourir ceux qui leur étoient présentés, & confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé ; non pas aussi-

tôt, mais quand il put : parce que tous les clercs qui étoient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que partout ils pussent préparer les fidéles au martyre : Ensorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité qu'à la mort.

Le proconsul Galere Maxime avoit succédé à Aspace Paterne, & on n'attendoit que le jour où il enverroit prendre saint Cyprien. Grand nombre de sénateurs & d'autres personnes considérables par leurs charges & par leur naissance, le venoient trouver ; & poussés par l'amitié qu'ils lui portoient depuis longtems, lui conseilloient de se retirer ailleurs, & lui offroient des lieux de retraite. Lui, qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir : mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fidéles, & de les exhorter au mépris des souffrances temporelles ; & il souhaitoit que quand il souffriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois ayant appris que le proconsul, qui étoit à Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener, il céda au conseil de ses meilleurs amis, & se retira de son jardin, dans un lieu où il étoit plus caché. De-là il écrivit sa derniere lettre, adressée aux prêtres, aux diacres & à tout le peuple de son église. Il leur rend cette raison de sa retraite, qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville où il gouvernoit l'église. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession, tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honneur d'une église aussi glorieuse que la nôtre, si je recevois à Utique ma sentence ; & si j'en partois

pour aller recevoir la couronne du martyre : auſſi ne ceſſai-je point de deſirer ardemment, & de demander dans toutes mes prieres, que je confeſſe chez vous le Seigneur, pour vous & pour moi, & que j'en parte pour aller à lui. Et enſuite : Quant à vous, mes freres, obſervez la diſcipline : & ſuivant les préceptes du Seigneur & les inſtructions que je vous en ai ſi ſouvent données dans mes ſermons, gardez le repos & la tranquillité. Qu'aucun de vous ne faſſe du bruit, à cauſe de nos freres, ou ne ſe préſente de lui-même aux païens : il ſuffit qu'il parle lorſqu'il ſera pris, puiſqu'alors c'eſt le Seigneur qui parle en nous. Ainſi parloit ſaint Cyprien dans ſa derniere lettre.

XLI. Martyre de S. Cyprien.

Le proconſul étant revenu à Carthage, ſaint Cyprien auſſi retourna à ſon jardin. Comme il y étoit, le treiziéme de Septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconſul, le prince ou chef de ſa compagnie, & le maréchal des logis avec des ſoldats. Ils penſoient le ſurprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, & le menerent à un lieu nommé Sexte, à ſix milles de Carthage, ſur la mer, & dans le diocèſe où le proconſul s'étoit retiré, pour recouvrer ſa ſanté. Saint Cyprien y alla avec un viſage gai & un courage ferme, ſe tenant aſſuré de ſon martyre : mais le proconſul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers, dans la rue de Saturne, entre celle de Venus & de Salus. Cependant le bruit ſe répandit par toute la ville de Carthage, que Thaſcius Cyprien avoit été mené au proconſul. Comme il étoit connu de tout le monde, principalement par ſes bienfaits, un grand peuple accourut au ſpectacle : les fi-

déles, pour fortifier leur foi; les infidéles, par compassion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage, qui ne cédoit qu'à Rome, pour le nombre des habitans.

Saint Cyprien étoit gardé chez le prince d'une maniere honnête; ensorte qu'il ne laissa pas de manger avec ses amis, & de les avoir auprès de lui à son ordinaire. Cependant le peuple fidéle, qui craignoit que l'on ne fît quelque chose à son insçû pendant la nuit, la passa dans la rue devant la porte du logis du prince. Ils sembloient être assemblés pour célébrer la veille de son martyre. Saint Cyprien toujours vigilant pour son troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles, qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain quatorziéme de Septembre au matin, le proconsul envoya querir saint Cyprien. Il sortit de la maison du prince accompagné d'une grande multitude: le ciel étoit fort serain & le soleil éclatant: la distance jusqu'au prétoire étoit d'une stade, c'est-à-dire, de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconsul ne paroissoit pas encore: on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'assit sur un siége couvert d'un linge, qui se trouva là par hasard: & on avoit accoutumé de couvrir ainsi par honneur les siéges des évêques. Comme il étoit tout trempé de sueur, à cause du chemin qu'il avoit fait, un soldat qui avoit été chrétien, lui offrit des habits à changer, espérant garder la sueur du martyr. Saint Cyprien lui répondit: Nous voulons remédier à des maux, qui peut-être ne seront plus qu'aujourd'hui.

V. Conc. Matisc. c. 19. Aussitôt on avertit le proconsul qu'il étoit là; & il se le fit amener dans la sale du criminel, où il étoit

assis. Le proconsul lui dit : Etes-vous Thascius Cyprien ? Il répondit : Oui, c'est moi. Le proconsul dit : Est-ce vous qui vous êtes porté pour pape des hommes sacriléges ? Cyprien répondit : Oui. Le proconsul dit : Les très-sacrés empereurs vous ordonnent de sacrifier. Cyprien dit : Je n'en ferai rien. Le proconsul dit : Pensez à vous. Cyprien dit : Faites ce qui vous est ordonné : en une chose si juste il n'y a point à consulter. Le proconsul ayant pris l'avis de son conseil, prononça la sentence avec beaucoup de peine, parce qu'il se portoit mal : Elle étoit conçue en ces mots : Il y a long-tems que tu vis avec un esprit sacrilége, que tu assembles un grand nombre de personnes d'une conspiration illicite, & que tu es ennemi déclaré des dieux Romains & des loix sacrées ; & nos très-sacrés princes Valérien & Gallien Augustes, & Valérien, très-noble César, n'ont pu te ramener à leurs cérémonies. C'est pourquoi étant convaincu d'être auteur de crimes si pernicieux, tu serviras d'exemple à ceux que tu as rassemblés avec toi par ton crime ; la police sera autorisée par ton sang. Ayant dit cela, il lut le decret écrit sur une tablette en ces mots : Il est dit que Thascius Cyprien sera exécuté par le glaive. Cyprien dit : Dieu soit loué. Les chrétiens qui étoient présens en foule, disoient : Que l'on nous décole aussi avec lui ; & faisoient du bruit.

Comme il sortoit de la porte du prétoire, une troupe de soldats l'accompagnoit, & des centurions & des tribuns marchoient à ses côtés. On le mena à la campagne dans un lieu uni, environné d'arbres, où plusieurs monterent pour le voir de loin à cause de la foule. Saint Cyprien étant arrivé à cette place, ôta

son manteau, se mit à genoux sur la terre, & se prosterna pour prier Dieu : puis il se dépouilla de sa dalmatique, qu'il donna aux diacres, & demeura en chemise. La dalmatique étoit une certaine espéce de tunique, dont la mode étoit venue de Dalmatie, & dont l'usage étoit commun en ce tems-là. L'exécuteur étant venu, saint Cyprien lui fit donner vingt-cinq sols d'or. Il se banda lui-même les yeux : mais comme il ne pouvoit lui-même se lier les mains, Julien prêtre & Julien diacre les lui attacherent : les chrétiens mirent devant lui des linges & des mouchoirs pour recevoir le sang. En cet état il eut la tête tranchée le quatorziéme de Septembre, sous le consulat de Tuscus & de Bassus ; c'est-à-dire, l'an 258. le même jour au bout de l'an, où il avoit eu la vision touchant sa mort. Le proconsul Galere Maxime mourut peu de tems après.

Entre les évêques de Carthage saint Cyprien fut le premier qui souffrit le martyre. Pour prévenir la curiosité des gentils, on mit son corps en un lieu proche, avec des torches & des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus procurateur, au chemin de Mappale près les Piscines ; le convoi se fit en grande pompe. Flavien, diacre de l'église de Carthage, eut alors cette vision. Il crut voir saint Cyprien, & lui demander si les martyrs sentoient la douleur des coups. Saint Cyprien lui répondit : La chair ne souffre point quand l'esprit est dans le ciel, & le corps ne sent rien, si l'ame est entièrement dévouée à Dieu. Le successeur de saint Cyprien dans le siége de Carthage fut Lucien, à qui succéda Mensurius. Nous avons grand nombre d'écrits de saint Cyprien, célébres dans tous les siécles qui

Optat. contra Parm. lib. 1. Hier. script. Aug. de divers. serm. 310. n. 2. Victor. Vit. de persec. Vand. ib. 1. p. 6.

qui ont ſuivi. Dans la ſuite on érigea deux égliſes en ſa mémoire; l'une au lieu de ſon martyre que l'on appelloit la table de Cyprien; l'autre au lieu de ſa ſépulture, nommé Mappalia.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Dans la même perſécution ſouffrirent enſemble à Utique pluſieurs martyrs, à qui le gouverneur offrit le choix d'être jettés dans une foſſe de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles. Les martyrs ne délibérerent point; & ſans lui faire d'autre réponſe, ils coururent de toute leur force ſe jetter tous enſemble dans la foſſe, où ils furent conſumés. On retira enſuite leurs reliques; & comme elles ne faiſoient qu'un corps avec la chaux, on les appella: la Maſſe-blanche. Ils étoient plus de 150. d'autres diſent juſqu'à 300. Théogène évêque d'Hippone qui avoit aſſiſté au dernier concile de ſaint Cyprien touchant le baptême, ſouffrit le martyre vers le même tems. Il y eut depuis une égliſe érigée en ſon nom. A Tuburbe Lucernaria ſouffrirent trois perſonnes nobles, Maxima, Donatilla & Seconda; cette derniere n'avoit que douze ans.

Prudent. Periſteph. 12. in fine.

Aug. ſerm. 311. n. 10. Conc. num. 14. Aug. ſerm. 273. Martyr. 26. Januar. Martyr. 30. Jul.

XLIII. Martyre de S. Lucius, S. Montan, &c.

Après la mort de Galere Maxime proconſul d'Afrique, Solon procurateur du fiſc continua la perſécution, en attendant qu'il vînt de Rome un nouveau proconſul. Il fit prendre huit chrétiens, la plupart clercs & diſciples de ſaint Cyprien; ſçavoir Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Rénus & Donatien. Flavien étoit diacre: Donatien n'étoit que catéchuméne: & ayant été baptiſé dans la priſon, rendit auſſitôt l'eſprit. Primolus mourut de même, & n'eut point d'autre baptême, que la confeſſion qu'il avoit faite quelques mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers

Acta ſinc. p. 233.

du quartier, où les soldats du gouverneur leur disoient, qu'ils seroient condamnés au feu. Ils prierent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce supplice, qu'il le leur accorda; le gouverneur changea d'avis & les fit mettre dans une prison ténébreuse & très-incommode. Là Rénus vit en songe que l'on les tiroit l'un après l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, & que celui qui n'avoit point de lampe n'étoit point tiré de prison. Le jour suivant on vint tout d'un coup les prendre, pour les mener au procurateur, qui faisoit la fonction du défunt proconsul. On les mena chargés de chaînes, qui faisoient grand bruit, tandis qu'on les promenoit autour de la place, ne sçachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet; & après qu'ils eurent généreusement confessé, il les renvoya en prison.

Il leur fit souffrir la faim & la soif pendant plusieurs jours, jusqu'à leur refuser de l'eau après le travail. Le diacre Flavien faisoit des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fisc, avec une épargne sordide. Alors le prêtre Victor, l'un des martyrs, eut cette vision. Il vit un enfant dont le visage étoit d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la prison, les menoit de tous côtés pour les faire sortir, & toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit: Vous avez encore un peu de peine, parce qu'on vous retient: mais prenez courage, je suis avec vous; & il ajouta: Dis-leur qu'ils auront une couronne plus glorieuse. Victor lui demanda: Où est le paradis? L'enfant répondit: il est hors du monde? Montrez le-moi, dit Victor. L'enfant

répondit : Et où sera la foi? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez ; dites-moi un signe que je leur donne. L'enfant dit : Dis-leur le signe de Jacob. Aussitôt après cette vision le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne nommée Quartillosa étoit dans la même prison. Il y avoit trois jours que son mari & son fils avoient souffert le martyre : elle les suivit de près, mais auparavant elle eut cette vision. J'ai vu, dit-elle, mon fils qui a souffert ; il étoit dans la prison assis sur un bassin d'eau, & m'a dit : Dieu a vu votre peine. Ensuite est entré un jeune homme merveilleusement grand, qui portoit deux fioles, une à chaque main, & elles étoient pleines de lait. Il a dit : Ayez bon courage. Dieu s'est souvenu de vous : il a donné à boire à tous de ces fioles, & elles ne tarissoient point. Aussitôt on a ôté la pierre qui sépare la fenêtre en deux : les fenêtres ont paru claires, & on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droite, l'autre à gauche, & il a dit : Voilà que vous êtes rassasiés, il en reste, & il vous viendra une troisiéme fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour précédent, & on ne leur donna encore rien le jour qui suivit cette vision ; mais enfin Lucien, alors prêtre, & depuis évêque de Carthage, surmonta tous les obstacles, & leur fit apporter de la nourriture en abondance, par le soudiacre Hérennien, & un catéchuméne nommé Janvier, qui sembloient être marqués par les deux fioles. Cet Hérennien pouvoit être le même que saint Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnés aux mines. Ce secours soulagea extrêmement les martyrs prisonniers,

principalement ceux qui étoient tombés malades faute d'eau fraîche.

Montan eut aussi une vision. Il m'a semblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous : ils nous conduisoient par un long chemin ; & nous sommes arrivés à une plaine immense, où nous avons rencontré Cyprien & Lucius. Ce Lucius est apparemment celui qui étant en exil avoit écrit à Cyprien. Il continue : Nous sommes venus en un lieu lumineux : nos habits sont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, & tellement transparente, que la vue pénétroit jusqu'au fond du cœur ; en me regardant j'ai vu quelques ordures dans mon sein. J'ai cru m'éveiller, & dormant toujours, j'ai rencontré Lucien, je lui ai raconté ma vision, & lui ai dit : Sçavez-vous que ces ordures signifient que je ne me suis pas accordé aussitôt avec Julien ? Là-dessus je me suis éveillé. C'est ainsi que Montan racontoit son songe. Jusqu'ici les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la prison ce qui leur étoit arrivé, le reste fut écrit par ceux qui étoient présens, à qui le diacre Flavien, l'un des martyrs, l'avoit recommandé.

Cypr. ep. 78.

Les martyrs demeurerent plusieurs mois en prison, & souffrirent long-tems la faim & la soif. Enfin ils furent présentés au gouverneur, & confesserent tous glorieusement ; mais les amis de Flavien se récrierent, soutenant qu'il n'étoit point diacre, quoiqu'il l'avouât ; & par conséquent n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur pour être condamné à mort. Il fut donc renvoyé en prison, & les autres jugés ; sçavoir, Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'exécution, où il y avoit un grand concours

de gentils; & tous les fidéles y vinrent : car les instructions qu'ils avoient reçues de saint Cyprien, leur faisoient honorer particulierement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un visage gai, & chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius naturellement doux & modeste, étoit abattu de maladie & de l'incommodité de la prison. C'est pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de personnes ; de peur qu'il ne fût accablé de la foule, & n'eût pas l'honneur de répandre son sang. Il ne laissa pas de parler comme il put à ceux qui l'accompagnoient. Les freres lui disoient : Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, souvenez-vous de moi : tant il présumoit peu de la gloire de son martyre. Julien & Victoric exhorterent longtems les freres à la paix, & leur recommanderent tous les clercs, particulierement ceux qui avoient soulagé leur faim dans la prison.

Montan étoit fort de corps & d'esprit. Il crioit : Celui qui sacrifie aux faux dieux sera exterminé, *Ex. xxii. 20.* si ce n'est au Seigneur seul; ce qu'il répéta plusieurs fois. Il réprimoit l'orgueil & la témérité des hérétiques : leur disant qu'ils devoient connoître la vraie église, au moins par la multitude de ses martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombés, à ne se point presser, & à accomplir leur pénitence, les autres à demeurer fermes, les vierges à conserver leur pureté : tous généralement à honorer les évêques; les évêques à la concorde. Car, disoit-il, c'est souffrir pour Jesus-Christ que de l'imiter, & donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau ayant déja levé l'épée sur sa tête, il étendit les mains à Dieu, & pria à haute voix, ensorte que les païens mêmes l'ouirent,

que Flavien les ſuivît le troiſiéme jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit ſe bander les yeux, & en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit auſſi garder pour lui une place dans l'aire, où on devoit les enterrer, afin qu'ils ne fuſſent pas ſéparés de ſépulture.

XLIV. Martyre de S. Flavien.

Flavien étoit retourné dans la priſon fort triſte, d'être ſéparé d'une ſi bonne compagnie; mais il ſe ſoumettoit à la volonté de Dieu. Sa mere, qui ne le quittoit point, étoit auſſi affligée que lui, de ce retardement. Vous ſçavez, ma mere, lui diſoit-il, que j'ai toujours ſouhaité d'avoir le loiſir de jouir du martyre: de paroître ſouvent avec les chaînes, & d'être ſouvent remis. Une nuit, comme il étoit affligé d'être demeuré après ſes confreres, un homme lui apparut, & lui dit: De quoi vous affligez-vous? Vous êtes confeſſeur pour la troiſiéme fois, & vous ſerez martyr par le glaive; ce qui ſe trouva véritable. Il crut voir auſſi l'évêque Succeſſus, qui avoit ſouffert avec Paul & avec d'autres. Succeſſus avoit le viſage & l'habit ſi éclatans, qu'à peine Flavien le put reconnoître. Je ſuis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez ſouffrir. Auſſitôt vinrent deux ſoldats, qui menerent Flavien en un lieu où les freres étoient aſſemblés; ſa mere y étoit, qui lui dit: Je te loue de ce que perſonne n'a ſouffert le martyre comme toi. Ces viſions conſoloient Flavien.

Cependant les deux jours ſe paſſerent, & le troiſiéme jour on le fit venir, ſuivant la prédiction de Montan. Comme les freres s'empreſſoient autour de lui pour le ſaluer, il leur dit, qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuſcien: c'étoit un lieu ainſi nommé.

Étant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des prisonniers attendant qu'on l'appellât. Ceux qui ont écrit cette relation étoient auprès de lui, & lui tenoient les mains par honneur & par amitié. Quelques païens qui avoient étudié avec lui, lui conseilloient même avec larmes de sacrifier alors, pour faire ensuite ce qu'il voudroit: & de ne pas craindre une seconde mort incertaine, plus que la mort présente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conseil qu'ils croyoient le meilleur; mais il leur dit que pour conserver sa liberté, il valoit mieux mourir que d'adorer des pierres: qu'il y a un Seigneur souverain, qui a tout fait par son commandement, & qui par conséquent doit être seul adoré. Ajoutant que nous vivons après la mort: qui est ce que les païens croyoient le moins, quand même ils avoient quelque bon sentiment touchant la divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, se disant diacre, quoiqu'il ne le fût pas. Flavien répondit: Je ne mens point. Le centenier dit: On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'être. Flavien répondit: Mais il n'est pas vraisemblable que je mente en ceci, plutôt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récrioit & disoit: Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore s'il étoit vrai qu'il mentît? Et qu'y gagnerois-je, dit-il? Le peuple en fut aigri; & demanda par des cris réitérés, qu'il fût tourmenté; mais le gouverneur le jugea aussitôt & le condamna à mort. Étant certain de souffrir, & rempli de joie, il eut même la consolation de parler à ses amis, & donna ordre d'écrire la relation de son martyre, & d'y joindre les visions qu'il avoit eues.

Il marchoit au ſupplice en grande compagnie & avec beaucoup de dignité. Une pluie douce & abondante ſurvint, qui fit dire à Flavien que l'eau ſeroit jointe au ſang dans ſa paſſion, à l'exemple de celle de notre Seigneur. Cette pluie ſervit auſſi à arrêter la mauvaiſe curioſité des gentils : & donna occaſion au martyr d'entrer dans une hôtellerie près du lieu nommé Fuſcien, où il donna la paix à tous les freres, ſans qu'aucun profane en fût témoin. Il ſortit enſuite de l'hôtellerie; & étant monté en un lieu élevé & propre à ſe faire entendre, il étendit la main pour demander du ſilence, & dit: Mes très-chers freres, vous avez la paix avec nous, ſi vous avez la paix de l'égliſe, & ſi vous gardez l'union de la charité. La derniere choſe qu'il dit, & qui fut comme ſon teſtament, c'eſt qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu de tems après élu évêque de Carthage. Ayant achevé de parler, il deſcendit au lieu du martyre : il ſe banda les yeux de la moitié du mouchoir que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant; s'étant mis à genoux comme pour faire la priere, il acheva ſon martyre avec ſon oraiſon. On honore la mémoire de tous ces martyrs en un même jour le vingt-quatriéme de Février.

XLV. S. Jacques, S. Marien, &c. *Acta ſinc. p.* 225.

En Numidie, un évêque accompagné de Jacques diacre & de Marien lecteur, arriva en faiſant voyage à un lieu nommé Muguas, près de Cirthe colonie Romaine, à préſent Conſtantine, où la perſécution étoit fort échauffée. On recherchoit même ceux qui avoient été exilés, pour les faire mourir. Entre ceux-là étoient les évêques Agapius & Secondin, tous deux recommandables par leur charité; & l'un même par la perfection

fection de sa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil, pour les présenter au gouverneur, ils passerent au lieu où étoient les autres confesseurs & logerent chez eux. Ils les fortifierent par leurs exemples & par leurs discours, les exhortant fortement à la constance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infidéles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs; & les emmenerent à Cirthe. Là ils furent mis en prison, puis exposés aux tourmens, par un stationnaire accompagné de quelques centurions & des magistrats municipaux de Cirthe. On appelloit stationnaires certains officiers du gouverneur, distribués en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit. Jacques affecta de confesser non-seulement qu'il étoit chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur: on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds; après les tourmens on les remit en prison. *Gloss. Cang.*

Marien s'y endormit profondément, & quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu, en ces termes: J'ai vu un tribunal fort haut & d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidoit tour à tour, à la place du gouverneur. Il y avoit un échaffaut où l'on montoit par plusieurs degrés: on y exposoit les troupes de confesseurs l'une après l'autre, & le juge les faisoit mener, pour mourir par le glaive. Alors j'entendis une voix immense & éclatante qui disoit: Applique Marien. Je montois à cet échaffaut, & tout d'un coup j'ai été surpris de voir Cyprien assis à la droite du juge; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échaffaut, & m'a dit en riant: Venez vous asseoir avec moi. J'étois donc assis avec eux pendant

qu'on interrogeoit d'autres troupes. Le juge s'est levé, & nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargés de feuilles & d'une belle verdure, avec des cyprès qui montoient jusqu'au ciel, ensorte que l'on ne voyoit que des bois alentour, & au milieu étoit une fontaine très-pure & très-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup; Cyprien a pris une fiole, qui étoit sur le bord de la fontaine: l'ayant emplie, il en a bu, puis l'a remplie & me l'a présentée; j'en ai bu volontiers, & comme je rendois graces à Dieu, je me suis éveillé au son de ma voix.

Marien ayant ainsi raconté son songe, Jacques lui dit: Je me souviens que ces jours passés, comme nous faisions voyage vous & moi dans un même chariot, vers le midi je m'endormis, quoique le chemin fût fort rude; & je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte, si éclatante, qu'il étoit impossible de le regarder fixement. Ses pieds ne touchoient point à terre, & son visage étoit au-dessus des nues. En passant devant nous, il nous jetta à chacun une ceinture de pourpre à vous Marien, & à moi; & dit: Suivez-moi vîte.

Il y avoit dans la même prison un confesseur nommé Émilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de près de cinquante ans; il faisoit dans la prison des jeûnes de deux jours de suite, & des prieres très-fréquentes. Il s'endormit en plein jour, & ensuite raconta ainsi ce qu'il avoit vu. On m'a tiré de la prison, & j'ai rencontré un païen qui est mon frere selon la chair: il m'a demandé avec curiosité, & comme pour m'insulter, comment nous

nous trouvions des ténébres & du jeûne de la prison? Je lui ai répondu que la parole de Dieu sert de lumiere & de nourriture aux soldats de Jesus-Christ. Sçachez, m'a-t-il dit, que tous tant que vous êtes de prisonniers, si vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend : & comme je semblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajouté : Mais vous autres, qui méprisez ainsi la vie, je voudrois sçavoir si tous indifféremment vous aurez la même récompense dans le ciel. Je ne suis pas capable, lui ai-je dit, de décider une si grande question; mais levez les yeux au ciel : ces étoiles innombrables, ont-elles toutes la même lumiere? Il m'a dit encore : S'il y a de la différence, qui sont ceux que Dieu préfere? Ceux, dis-je, dont la victoire est plus rare & plus difficile, comme les riches. C'est ainsi qu'Émilien racontoit sa vision. Il souffrit le martyre au même lieu de Cirthe. Les évêques Agapius & Secondin y finirent aussi le leur; & avec deux vierges Tertulla & Antonia qu'Agapius aimoit comme ses filles. Il avoit souvent demandé à Dieu qu'il leur fit cette grace de souffrir le martyre avec lui; & on lui répondit : Pourquoi demandez-vous si souvent ce que vous avez obtenu dès la premiere fois?

Martyrol. 24. Avr.

Après les visions qui ont été racontées, Jacques & Marien demeurerent encore quelques jours en prison : puis ils furent menés en public & présentés aux magistrats de Cirthe. Un des fidéles qui étoient spectateurs, attira les yeux de tous les infidéles, par les marques de zèle qui paroissoient sur son visage; ils lui demanderent avec emportement s'il étoit de la même religion : il le confessa aussitôt & fut joint aux martyrs, que les magistrats renvoyerent au gouver-

neur de la province. Ils allerent le trouver en diligence, par un chemin long & difficile ; & quand ils lui eurent été présentés, on les mit dans la prison de Lambèse. Pendant plusieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fidéles laïcs, avant que d'en venir à Jacques & à Marien. Les clercs étoient affligés de cette distinction & du retardement de leur victoire. Dans cette prison Jacques vit en dormant l'évêque Agapius qui faisoit un grand festin, & témoignoit beaucoup de joie ; lui & Marien y étoient appellés comme à une agape, & ils rencontrerent un enfant, l'un de deux jumeaux qui trois jours auparavant avoient souffert avec leur mere. Cet enfant avoit autour du col une couronne de roses, & tenoit à sa main droite une palme très-verte. Il leur dit : Et où allez-vous si vîte ? Réjouissez-vous, vous souperez demain avec nous.

Le lendemain Marien, Jacques & tous les autres clercs furent condamnés à mort. On les mena au lieu de l'exécution, qui étoit sur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées des deux côtés comme pour favoriser le spectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de suite, afin que l'exécuteur ne fît que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes ; autrement l'exécution eût été trop longue, & il y eût eu trop de corps en un monceau, s'il les eût fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandés, la plupart disoient aux fidéles qui étoient proche, qu'ils voyoient en haut des chevaux blancs montés par de jeunes hommes vêtus de blanc : d'autres disoient qu'ils entendoient le frémissement des chevaux. Marien disoit

hardiment, que la vengeance du sang innocent étoit proche, & que le monde seroit affligé de diverses plaies : de peste, de captivité, de famine, de tremblemens de terre, d'insectes : ce qui marquoit la prise de l'empereur Valérien, & les guerres qui suivirent sous les trente tyrans. La mere de saint Marien nommée Marie étoit présente, qui le voyant mort, se félicitoit elle-même d'avoir mis au monde un tel fils; elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'histoire de ces martyrs fut écrite à leur priere par un de leurs amis, qui avoit été présent à tout.

AN. 259.
XLVI.
S. Fructueux de Tarragone.
Acta sinc. p. 220. Aug. serm. 273. Prud. peri steph. 6.

En Espagne, Fructueux évêque de Tarragone fut pris un jour de dimanche quinziéme de Janvier l'an 259. & avec lui deux diacres, Augure & Euloge. Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on appelloit bénéficiers, & qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les ayant oui frapper de leur bâton à sa porte, il se leva aussitôt & sortit en pantoufles. Ils lui dirent : Venez, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit : Allons où vous voudrez, je vais me chausser. Les soldats lui dirent : Chaussez-vous à votre aise. Sitôt qu'ils furent venus, on les mit en prison. Fructueux assuré de la couronne, & plein de joie, prioit sans cesse : les freres qui s'y trouvoient se recommandoient à lui; le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison; le mercredi ils célébrerent solemnellement la station de la quatriéme férie, c'est-à-dire le jeûne avec les prieres. On les présenta pour être ouis le vendredi vingtiéme de Janvier. Le gouverneur Émilien dit : Amenez l'évêque Fructueux, Augurius & *V. Pagi, an. 259. n. 2.*

Eulogius. Les officiers dirent : Les voici. Émilien dit à Fructueux : Avez-vous oui ce que les empereurs ont ordonné ? Fructueux dit : Je ne sçais ce qu'ils ont ordonné ; pour moi je suis chrétien. Émilien dit : Ils ont ordonné que l'on adore les dieux. Fructueux dit : J'adore un seul Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qui y est compris. Émilien dit : Sçavez-vous qu'il y a des dieux ? Fructueux répondit : Non, je n'en sçais rien. Émilien dit : Vous le sçaurez tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, & commença à prier en lui-même. Émilien dit : Qui écoute-t-on, qui craint-on, qui adore-t-on, si on ne sert pas les dieux, & si on n'adore pas le visage des empereurs ? Puis il dit au diacre Augurius : N'imite pas les discours de Fructueux. Augurius dit : J'adore Dieu tout-puissant. Émilien lui dit : Adores-tu aussi Fructueux ? Augurius dit : Je ne sers pas Fructueux : mais je sers celui qu'il sert lui-même. Émilien dit à Fructueux : Es-tu évêque ? Oui, répondit-il. Émilien dit : Tu ne l'es plus, & commanda qu'ils fussent brulés vifs.

V. *Aug. serm.* 273. *n.* 3. VIII. *civ. c.* 27. XXII. *cont. Faust. c.* 21.

On mena Fructueux avec ses diacres à l'amphithéâtre, & tout le peuple le plaignoit ; car il étoit aimé même des infidéles, à cause de sa vertu. Les chrétiens se réjouissoient plus de sa gloire, qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Plusieurs par un mouvement de charité lui offroient un breuvage, pour le fortifier ; mais il dit : Il n'est pas encore l'heure de rompre le jeûne : car il n'étoit que dix heures du matin ; & c'étoit le vendredi, jour de station. On voit ici l'exactitude des saints à garder ces pratiques ; & qu'ils croyoient que boire rompoit le jeûne. Comme ils furent arrivés à l'amphithéâtre, un nommé Augustal, qui étoit son

V. Thomass. jeûnes, 1. *part. c.* 19. & 2. *part. c.* 15.

lecteur, s'approcha en pleurant, & lui dit: Permettez-moi de vous déchausser. Fructueux répondit: Laissez, mon fils, je me déchausserai avec joie, je suis assuré de la promesse du Seigneur. Après qu'il se fut déchaussé, un chrétien nommé Félix s'approcha, & lui prit la main, le priant de se souvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, ensorte que tout le monde l'entendit: Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étendue depuis l'orient jusqu'à l'occident. Étant à la porte de l'amphithéâtre & prês d'entrer au combat, il consola encore les freres, les assurant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Après que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brulées, l'évêque se mit à genoux & prioit encore, suivant sa coutume, assuré de la résurrection. Deux chrétiens, Babylon & Magdonius domestiques du gouverneur virent le ciel ouvert, pour recevoir les martyrs: & montrerent à une petite fille d'Émilien, l'évêque avec ses deux diacres monter au ciel couronnés, les pieux où ils avoient été attachés demeurant encore. Ils appellerent Émilien lui-même, pour lui montrer les martyrs: il ne les vit point alors, mais ensuite saint Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatans, & lui déclara que ce qu'il avoit fait contr'eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant les fidéles vinrent la nuit à l'amphithéâtre avec du vin, pour éteindre les corps demi-brulés. Ils en ramasserent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put: mais saint Fructueux leur apparut, & les avertit, que chacun rendît ce qu'il en avoit pris, & qu'ils les enterrassent tout ensemble.

XLVII. S. Saturnin de Toulouse.

On peut rapporter à cette persécution de Valérien, le martyre de S. Saturnin, premier évêque de Toulouse,

Saint Denis de Paris.

Sup. liv. VI. *n.* 49. *Acta sinc. p.* 110.

qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant. Les oracles des démons cesserent par sa puissance : il découvrit leurs impostures, & affoiblit leur autorité : & comme l'église étoit près du capitole & sa maison au-delà, il passoit & repassoit souvent devant le capitole, & sa présence rendoit les idoles muétes. Les pontifes païens s'en apperçurent, & résolurent sa perte. Un jour comme ils avoient assemblé le peuple, & tenoient un taureau prêt pour appaiser leurs dieux par un sacrifice, ils virent passer saint Saturnin, qui alloit à son ordinaire célébrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux, & l'auteur de cette nouvelle religion : vengeons leur injure : qu'il sacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule & le traînent au capitole lui seul : car un prêtre & deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le pressoit de sacrifier, il dit à haute voix : Je ne connois qu'un Dieu : je sçais que les vôtres sont des démons, comment voulez-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent ? Alors la multitude irritée prit le taureau que l'on alloit sacrifier. Il l'entourent d'une corde, qu'ils laissent pendre par derriere, & y attachent les pieds du saint : puis ils piquent le taureau avec des aiguillons, & le poussent du haut de leur capitole en bas. A la descente des premiers degrés, le saint eut la tête cassée, & sa cervelle se répandit : puis tout le reste de son corps fut déchiré. Le taureau ne laissa pas de le traîner, jusqu'à ce que la corde se rompît. Le corps y demeura, & fut enterré tout proche par le soin de deux femmes, qui le mirent dans une bierre de bois & dans une fosse profonde, de peur que les païens n'achevassent

de

de le dissiper. Les autres chrétiens, qui étoient en petit nombre, n'osoient l'ensevelir : il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de saint Saturnin, s'appelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré & tranféré dans l'église bâtie en son honneur, par les soins de saint Exupere, évêque de Toulouse, environ cinquante ans après.

On peut croire aussi, que la même persécution emporta saint Denis, premier évêque de Paris, envoyé en même tems que saint Saturnin. La tradition constante est, qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre nommé Rustique, & un diacre nommé Éleuthere, au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé, à saint Denis de la chartre : & à saint Denis du pas, le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs sont gardées à la fameuse abbaye de saint Denis en France. Les églises voisines de Meaux & de Senlis reconnoissent le même saint Denis pour leur fondateur. On rapporte à ce même tems de Valérien le martyre de saint Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence ; saint Privat évêque de Mende, qui fut tué par les Allemans dans une irruption qu'ils firent, sous la conduite de Chroc leur roi, & plusieurs autres martyrs dans les Gaules.

Martyr. 14. Mai.
Martyr. 21. Aug.
Greg. Turon. 1. hist. c. 31. 32.

XLVIII.
Saint Félix de Nole.

Acta mart. sinc. p. 258.

On peut aussi rapporter avec vraisemblance à cette persécution les dernieres souffrances de saint Félix de Nole. Son pere étoit Syrien, nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, & laissa deux fils avec de grands biens, Hermias & Félix. Hermias demeura dans le monde : Félix se donna à Dieu, & fut ordonné

lecteur dans ses premieres années; puis exorciste: & enfin prêtre, sous le vieillard Maxime évêque de Nole, qui l'aimoit comme son fils, & le destinoit pour être son successeur. La persécution ayant commencé sous Décius ou sous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux déserts. On chercha Félix comme le chef du troupeau: on le prit, on le mit en prison chargé de chaînes, on lui passa les pieds dans les entraves, & on sema la place de pots cassés, afin qu'il ne pût reposer. Cependant l'évêque Maxime dans la montagne déserte où il s'étoit retiré, étoit prêt à périr de faim & de froid: couché sur la terre, exposé à toutes les injures de l'air, sans aucune nourriture, accablé d'années, de tristesse & d'inquiétude pour le salut de son troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit un ange vint dans la prison de Félix, & l'éveilla par ses paroles & par l'éclat de sa lumiere. Félix croyoit d'abord que c'étoit un songe, & disoit que ses chaînes, les portes & les gardes l'empêchoient de suivre. L'ange lui commande de se lever: les fers tombent de ses mains & de son cou, il tire ses pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis: il sort, & par des chemins inconnus, il arrive jusqu'au lieu désert où étoit le saint vieillard Maxime, prêt à rendre le dernier soupir. L'ayant reconnu, il l'embrasse & le baise: mais il le trouve froid, sans voix, sans poulx, sans mouvement: il restoit seulement un peu de respiration. Le plus pressé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, & apperçoit enfin au-dessus de sa tête une grappe de raisin pendue à des ronces: il la prend, l'approche de la bouche du vieillard mourant, qui

avoit déja les dents ſerrées, & ne ſentoit plus rien. Il écarte ſes lévres deſſéchées : preſſe la grappe, & en fait entrer le ſuc.

Le malade reprend un peu de vigueur : la parole lui revient, il reconnoît Félix, & lui dit : Vous venez bien tard ; il y a long-tems que Dieu m'avoit promis que vous viendriez à mon ſecours. L'état où vous me trouvez, fait bien voir que je n'ai pas fui par la crainte de la mort : mais je me ſuis défié de la foibleſſe de mon corps : reportez-moi, je vous prie, à mon troupeau. Félix le charge auſſitôt ſur ſes épaules, & le porte chez lui. L'évêque étoit logé pauvrement, & n'avoit qu'une vieille femme, pour tous domeſtiques. Félix frappe à la porte ; la vieille s'éveille fort ſurpriſe, elle ouvre en tremblant, & reçoit ſon maître, qui en quittant Félix, lui met la main droite ſur la tête en lui ſouhaitant toutes ſortes de bénédictions. Félix s'en retourna dans ſa maiſon, où il demeura caché juſqu'à ce que la perſécution fût finie.

Après quelque tems de paix, la perſécution recommença, apparemment celle de Valérien ; & l'on chercha encore Félix. On alla à ſa maiſon ; mais il étoit dehors au milieu de la ville, accompagné à ſon ordinaire de pluſieurs amis, & inſtruiſant les fidéles. Les perſécuteurs y vinrent, & l'ayant devant eux, ne le reconnurent point : enſorte qu'ils demandoient où il étoit, ſoit que Dieu leur eût troublé la vûe, ou changé le viſage de Félix. Quelqu'un s'étant apperçu de leur mépriſe, les en avertit : ils retournerent ſur leurs pas, par où Félix avoit paſſé. Il entendit le bruit, & ſe cacha promptement dans une maſure, qui ſe trouva proche : mais comme elle étoit ouverte, il eût été bien-

tôt pris, si dans le moment une araignée n'eût fait sa toile, qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les persécuteurs y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer qu'un homme eût pû passer par-là, sans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eût pu être faite si promptement. Ils chercherent Félix partout ailleurs : & Dieu le sauva par ce miracle.

Quand ils se furent retirés, Félix alla se cacher en un lieu écarté, dans une vieille cîterne séche ; & il y fut nourri par un autre miracle. Une femme consacrée à Dieu logeoit tout proche, & sans sçavoir que Félix y fût caché, elle apportoit du pain & d'autres viandes, qu'elle avoit préparées pour elle-même, & les mettoit sur le bord de la cîterne, sans connoître ce qu'elle faisoit : croyant au contraire les mettre dans sa maison, & oubliant aussitôt ce qu'elle avoit fait, & par où elle alloit ou revenoit. Félix demeura six mois dans cette cîterne, un puits voisin lui fournissoit de l'eau : mais il sécha quelquefois, & la pluie y suppléa. La persécution étant finie, il sortit de sa retraite par ordre de Dieu, & retourna à sa patrie.

XLIX. Autres martyrs. *Acta sinc. p. 253.*

A Césarée de Cappadoce, un enfant nommé Cyrille, montra une constance extraordinaire. Il nommoit toujours Jesus-Christ, & ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de se dire chrétien. Plusieurs enfans de son âge se déclaroient ses ennemis : son pere même le chassa de sa maison, lui refusant tout secours : & quelques-uns louoient & admiroient le pere. Le juge irrité contre Cyrille, se le fit amener par ses officiers, & pensa d'abord l'épouvanter ; mais il le trouva intrépide, & n'estimant rien en comparaison de la foi. Mon enfant, dit-il, je te par-

donne tes fautes, ton pere te recevra chez lui, tu peux jouir de ses biens, pourvû que tu sois sage & que tu penses à toi. Le bienheureux enfant dit: J'ai de la joie de souffrir ces reproches. Dieu me recevra: je suis bien aise d'être chassé de ma maison: j'en ai une plus grande: je ne crains point la mort pour acquérir une meilleure vie. Comme il parloit ainsi avec une vertu divine, on le fit lier publiquement comme pour le mener à la mort: mais le juge avoit donné ordre que l'on se contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta que l'enfant n'avoit point jetté de larmes, ni craint le feu, où on le menaçoit de le jetter, il le rappella & lui dit: Mon enfant, tu as vu le feu, tu as vu le glaive; sois sage pour rentrer dans la maison & dans la fortune de ton pere. Cyrille répondit: Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeller: ton feu & ton glaive sont inutiles: je vais à une plus grande maison & à des richesses plus excellentes: dépêche-moi promptement, afin que j'en jouisse. Les assistans pleuroient, l'entendant ainsi parler: mais il leur disoit: Vous devriez rire & me conduire avec joie au supplice; vous ne sçavez pas quelle cité je vais habiter, ni quelle est mon espérance. Il alla ainsi à la mort, & fut l'admiration de tous les habitans de Césarée en Cappadoce.

A Césarée de Palestine, trois hommes considérables, Priscus, Malcus & Alexandre souffrirent le martyre dans cette persécution de Valérien. Ils demeuroient à la campagne; & d'abord s'accuserent de lâcheté de mépriser une si belle occasion d'acquérir la couronne du martyre. Puis ayant pris ensemble leur résolution, ils s'en allerent à Césarée, se présenterent au juge, & furent condamnés aux bêtes. *Eus. VII. hist. c. 12.*

1. Saint Nicéphore. *Acta sinc. p.* 244.

Il y avoit à Antioche un prêtre nommé Saprice & un laïc nommé Nicéphore, qui s'aimoient comme deux freres. Après avoir vécu long-tems dans cette étroite amitié, ils se diviserent, & devinrent si ennemis, qu'ils évitoient même de se rencontrer dans la rue. Nicéphore revint à lui, & faisant réflexion que la haine est un vice diabolique, il pria de ses amis d'aller trouver le prêtre Saprice, & de le prier de lui pardonner, & d'avoir égard à son repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicéphore lui envoya une seconde fois d'autres amis pour se réconcilier avec lui : & Saprice ne voulut pas même les écouter. Nicéphore pour la troisiéme fois, le fit prier par d'autres de ses plus chers amis, de lui pardonner sa faute : Saprice demeura dur & inflexible. Enfin Nicéphore courut à la maison de Saprice, & se jetta à ses pieds en lui disant : Mon pere, pardonnez-moi pour notre Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point se réconcilier.

Cependant la persécution vint tout d'un coup. Saprice fut pris & présenté au gouverneur, qui lui demanda son nom, & ensuite de quelle race il étoit. Je suis chrétien, dit Saprice. Clerc, ou laïc ? dit le gouverneur. Saprice dit : J'ai le rang de prêtre. Le gouverneur dit : Les empereurs nos maîtres, Valérien & Gallien ont ordonné que ceux qui se diroient chrétiens sacrifieroient aux dieux immortels, sous peine des tourmens & de la mort. Saprice répondit : Nous autres chrétiens nous avons pour roi Jesus-Christ, qui est le vrai Dieu, créateur du ciel & de la terre : périssent les idoles qui ne peuvent faire ni bien ni mal.

V. Gallon. cruci. mart. p. 36.

Le gouverneur irrité le fit jetter dans un pressoir où

il fut cruellement tourmenté pendant long-tems : & comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la tête.

Nicéphore ayant appris qu'on le menoit au supplice, courut au-devant de lui, & se jetta à ses pieds, en disant : Martyr de Jesus-Christ, pardonnez-moi si je vous ai offensé. Saprice ne lui répondit rien. Nicéphore le prévint encore dans une autre rue, avant qu'il sortît de la ville, & lui dit : Je vous prie, martyr de Jesus-Christ, faites-moi grace, & me pardonnez l'offense que je vous ai faite par foiblesse humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur que vous avez confessé. Mais Saprice demeura dans son endurcissement sans vouloir lui répondre ; ensorte que les bourreaux mêmes disoient à Nicéphore : Nous n'avons jamais vu un si sot homme que toi. Il va perdre la tête, & tu lui demande grace. Nicéphore leur dit : Vous ne sçavez pas ce que je demande au confesseur de Jesus-Christ. Dieu le sçait. Étant arrivé au lieu où Saprice devoit être exécuté, il lui dit encore : Il est écrit : Demandez & on vous donnera, & le reste. *Matth.* VII. 7.
Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice, que Dieu en punit, & le priva de sa grace.

Les bourreaux lui dirent : Mets-toi à genoux, pour avoir la tête coupée. Pourquoi ? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu sacrifier, & que tu as méprisé l'ordonnance des empereurs, pour un homme que l'on nomme Christ. Saprice leur dit : Ne me frappez pas ; je fais ce qu'ordonnent les empereurs & je sacrifie aux Dieux. Alors Nicéphore lui dit : Non, mon frere, n'apostasiez pas, & ne renoncez pas à notre Seigneur Jesus-Christ ; ne perdez pas la couronne que

vous avez gagnée par tant de tourmens. Mais Saprice ne l'écouta point. Nicéphore le voyant perdu, dit aux bourreaux : Je suis chrétien, & je crois au nom de notre Seigneur Jesus-Christ que celui-ci a renoncé : faites-moi donc mourir. Ils n'osoient le frapper sans l'ordre du gouverneur : mais ils s'étonnoient, qu'il se livrât lui-même à la mort. Car il disoit : Je suis chrétien, & je ne sacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur, & lui dit : Saprice a promis de sacrifier aux dieux ; mais il y en a là un autre qui veut mourir pour Christ, & qui crie, en disant hardiment : Je suis chrétien, je ne sacrifie point à vos dieux, & n'obéis point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en disant : S'il est ainsi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre, Nicéphore eut la tête coupée & reçut la couronne du martyre, pour récompense de sa foi en Jesus-Christ, de sa charité envers le prochain & de son humilité.

AN. 259. LI. Valérien pris par les Perses. Gallien empereur. *Zosim. p. 650.*

L'empereur Valérien avoit déja regné six ans avec son fils Gallien, lorsque voyant ses affaires en mauvais état dans l'Orient, il voulut acheter la paix de Sapor, roi de Perse, en lui donnant de l'argent. Sapor refusa de traiter avec d'autres, qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conférence peu accompagné, & fut pris par le roi de Perse, qui le tint en captivité le reste de ses jours, & ne voulut jamais le rendre, quelque priere que lui en fissent les rois voisins. Sapor faisoit amener Valérien, quand il vouloit monter à cheval, & lui mettoit le pied sur le col pour lui servir d'étrier : & enfin il le fit écorcher & saler. Sa peau fut teinte en rouge, & gardée

Trebell. in Valer. Oros. VII. c. 22.

gardée dans un temple, pour la montrer dans la suite aux ambassadeurs Romains. Les païens s'étonnoient de son malheur; car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs : mais les chrétiens reconnoissoient la vengeance divine, pour punir la persécution. Valérien fut pris la septiéme année de son regne, 259. de Jesus-Christ, & vécut encore dix ans dans sa captivité. Son fils Gallien, qui avoit regné sept années avec lui, en regna encore huit; & en tout quinze.

Constant. epist. ad Ss. c. 24.
Lactant. de Mort. c. 5.
Pagi. an. 259. n. 6.

Mais son regne ne fut pas paisible; & après la prise de Valérien, il s'éleva plusieurs tyrans. Macrien & Baliste recueillirent les débris de l'armée, & consulterent qui ils reconnoîtroient empereur : car ils comptoient pour rien Gallien, qui étoit à Rome, & négligeoit toutes choses. On reconnut pour empereur Macrien le pere avec ses deux fils, Macrien & Quiétus : & les deux Macriens marcherent contre Gallien, laissant en orient Baliste & Quiétus. Macrien craignoit Valens proconsul d'Achaïe, & envoya Pison pour le tuer : mais Pison trouva que Valens avoit pris l'empire, & se retira en Thessalie, où ayant aussi pris la pourpre, il fut tué. Auréolus, qui commandoit l'armée d'Illyrie, fut aussi reconnu empereur; & Macrien étant venu aux mains avec lui, fut tué en la neuviéme année de Gallien, qui étoit Consul la quatriéme fois avec Volusien : C'étoit l'an 261. de Jesus-Christ. Émilien préfet d'Égypte, y prit aussi le titre d'empereur; & Posthume dans les Gaules. On compte jusqu'à trente tyrans, qui se disoient alors empereurs des Romains. Odenat roi de Palmyre ayant appris la mort de Macrien, fit aussi mourir Quiétus & Baliste. Ainsi

Chr. pasch. an. 269. p. 272.
Aurel. Victor. epit.
Trebell. in Gall. init.
Pagi an. 261.

Macrien, qui avoit été auteur de la persécution, périt avec toute sa race.

Depuis que Gallien regna seul, la persécution cessa, & on ne voit pas que de son chef il fût grand ennemi des chrétiens, quoique d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expresses, celles qui avoient été faites contre les chrétiens. Voici celle qu'il envoya à Alexandrie : L'empereur César Publius Licinius Gallien, pieux, heureux, auguste ; à Denis, à Pinnas, à Démétrius, & aux autres évêques : J'ai ordonné que l'effet de ma grace s'étendît par tout le monde ; ensorte que l'on se retire des lieux consacrés à la religion, & que vous puissiez vous servir de la forme de mon rescrit, sans que personne vous trouble : & il y a déja long-tems que j'ai accordé ce que vous pouvez maintenant exécuter librement. C'est pourquoi Aurélius Cyrénius, intendant général, observe le rescrit que j'ai donné. Il y avoit une autre ordonnance adressée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetieres.

Eus. VII. *hist.* c. 13.

La paix étant rendue à l'église, saint Félix retourna à Nole, & y fut reçu comme un homme revenu du ciel. L'évêque Maxime étoit mort après une longue vie ; & tout le peuple demandoit pour pasteur Félix, qui avoit le titre de confesseur, & le talent de la parole, & menoit une vie exemplaire. Mais il céda l'honneur de l'épiscopat à un vieillard nommé Quintus ; parce qu'il avoit été ordonné prêtre avant lui, quoique la différence ne fût que de sept jours. Ce qui marque qu'en ce tems-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains tems, & qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus en

Paulin. Nat. V. v. 215.

récompense honoroit Félix, comme s'il eût été son supérieur, & lui laissoit le ministere de la parole.

Saint Félix avoit hérité de son pere de grands biens, en maisons & en fonds de terre. Il les avoit perdus, étant proscrit pendant la persécution; mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en justice. Il aima mieux suivre le conseil de saint Paul, & abandonner son droit, pour se tenir à ce qui étoit le plus édifiant. Plusieurs le fatiguoient, pour lui persuader de se faire rendre ses biens: entre les autres, une veuve riche & pieuse nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitié sainte. Elle lui faisoit souvent des reproches de ce qu'il négligeoit son bien, dans lequel il pouvoit rentrer facilement; & dont il feroit des aumônes, qui lui produiroient un grand mérite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des présens. Félix demeuroit tranquille, & rioit de ses empressemens de femme, ne voulant être riche que de la grace de Jesus-Christ & des biens éternels. Il prit donc à loyer un jardin contenant trois *jugeres*; c'est-à-dire, environ un arpent & demi, d'une terre maigre; le cultivoit de ses mains, & partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit, ne réservant rien pour le lendemain. Il n'avoit point de valet, ne portoit qu'un habit, & souvent le changeoit contre celui de quelque pauvre, ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-même. Il acheva ainsi sa vie dans une heureuse vieillesse, & fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple: mais le tems encore exposé aux persécutions, fut cause que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre & petit pour sa sépulture. Dans la suite on y éleva une église magnifique.

1. *Cor.* VI. 12.

LII. Martyre de S. Marin. *Euf.* VII. c. 15.

Quoique l'empereur Gallien eût rendu la paix à toutes les églises, Marin homme diſtingué par ſa naiſſance & par ſes richeſſes, & qui avoit un rang conſidérable entre les officiers du gouverneur, ſouffrir le martyre à Céſarée en Paleſtine. Il devoit ſelon l'ordre arriver à une place de centurion, qui étoit vacante, & étoit prêt à l'obtenir, lorſqu'un autre ſe préſenta au tribunal, & dit, que ſuivant les loix, il n'étoit pas permis à Marin d'arriver à cette charge; parce qu'il étoit chrétien, & ne ſacrifioit point aux empereurs: mais que lui qui l'accuſoit, devoit l'avoir ſelon ſon rang. Le gouverneur de Paleſtine, qui ſe nommoit Achée, demanda à Marin de quel ſentiment il étoit. Il confeſſa conſtamment qu'il étoit chrétien; & le juge lui donna trois heures de tems, pour conſidérer ce qu'il avoit à faire. Comme il ſe fut retiré du tribunal, l'évêque Théotecne l'aborda, & s'entretenant avec lui, le prit par la main, & le mena à l'égliſe. Il le fit entrer juſques dans le ſanctuaire; & ayant un peu détourné ſon manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté, & en même tems lui préſenta le livre des ſaints évangiles, lui diſant de choiſir ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin ſans héſiter étendit la main droite, & prit le livre ſacré. Attachez-vous donc, lui dit Théotecne, attachez-vous à Dieu; il vous fortifiera, & vous obtiendrez ce que vous avez choiſi; allez en paix. Comme il ſortit de l'égliſe, le crieur l'appelloit pour comparoître devant le juge; car le terme préfix étoit paſſé. Il ſe préſenta au tribunal; & ayant témoigné ſa foi encore plus hardiment, il fut auſſitôt emmené en l'état où il étoit, & exécuté à mort.

Asturius eut soin de sa sépulture : C'étoit un patrice Romain, qui avoit eu la faveur des empereurs, & qui étoit connu de tout le monde, à cause de sa naissance & de ses grands biens. Il se trouva présent au martyre de saint Marin ; & quoiqu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps sur ses épaules, l'ensevelit richement & l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Asturius ; & entr'autres, ce miracle. Auprès de Césarée de Philippe, sont les sources du Jourdain, qui sortent du mont Panéas. Dans une de ces fontaines, qu'ils appelloient la coupe, à cause de la rondeur du bassin, les païens prétendoient qu'il se faisoit un miracle, car on y jettoit une victime, qui ne paroissoit plus ensuite. Asturius s'étant une fois trouvé à cette cérémonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple ; & levant les yeux au ciel, il pria Dieu par Jesus-Christ de découvrir l'imposture du démon. Sitôt qu'il eut fait sa priere, la victime revint sur l'eau de la fontaine ; & il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Théotecne disciple d'Origène, étoit alors évêque de Césarée en Palestine, ayant succédé à Domne qui avoit tenu ce siége pendant peu de tems après Théoctiste. Hymenée étoit évêque de Jérusalem, après la mort de Mazabane.

Eus. VII. hist. c. 16.

Eus. VII. hist. c. 17.

Eus. VII. hist. c. 14.

LIII. Charité des chrétiens d'Alexandrie.

Émilien préfet d'Égypte, y prit le titre d'empereur malgré lui, étant contraint de prendre parti dans une sédition, qui avoit commencé par une querelle particuliere d'un esclave du curateur d'Alexandrie, avec un soldat. L'esclave disoit que ses souliers étoient meilleurs que ceux du soldat : il fut battu ; le peuple y prit intérêt : car il n'en falloit pas davantage pour

Trebell. in Æmil. 21. in 30. tyran. p. 191.
Euſ. VII. hiſt. c. 21.

mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette ſédition fut ſi violente, qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre. L'évêque ſaint Denis y étoit revenu de ſon exil, lorſque la paix avoit été rendue à l'égliſe : mais il étoit obligé d'écrire aux fidéles de la ville même dans la fête de pâque, comme s'il eût été fort éloigné. Il étoit plus facile d'écrire, & d'avoir réponſe d'orient en occident, que d'Alexandrie à Alexandrie : il y avoit plus de péril dans les rues de la ville, que dans les déſerts : le port étoit ſouvent plein de ſang. C'eſt ainſi que ſaint Denis lui-même en parle à un évêque d'Égypte, nommé Hiérax.

Trebell. ibid.

Alexandrie fut auſſi affligée de famine, parce qu'Émilien ſe rendit maître des greniers publics ; & la guerre avec la famine y attirerent peu de tems après la peſte. Cependant l'empereur Gallien envoya Théodote en Égypte avec des troupes : & enfin Émilien fut pris & étranglé dans la priſon.

Euſ. VII. hiſt. c. 22.

Pendant que la peſte étoit à Alexandrie, comme la fête de pâque approchoit, ſaint Denis écrivit une lettre aux fidéles, où il marquoit le triſte état de la ville. Pour les autres hommes, dit-il, c'eſt-à-dire, pour ceux qui ne ſont pas chrétiens, il ne ſembleroit pas que le tems fût propre à célébrer une fête, en l'état où ſont les choſes. Ce n'eſt que deuil ; tous ſont affligés ; la ville retentit de gémiſſemens : il n'y a point de maiſon qui n'ait quelque mort. Et ils le méritent bien : ils nous ont chaſſés ; & nous ſommes les ſeuls, qui étant pourſuivis de tout le monde juſqu'à la mort, n'avons pas laiſſé de célébrer la fête. Le lieu où chacun de nous ſe trouvoit dans cette oppreſſion,

lui servoit de lieu d'assemblée : la campagne, le désert, un vaisseau, une hôtellerie, une prison ; & ceux qui ont célébré la fête la plus joyeuse, sont les martyrs admis au banquet céleste, Il dit ensuite, que cette maladie étoit pour les païens, la plus cruelle de toutes les calamités ; & pour les chrétiens un exercice & une épreuve. Puis il ajoute : La plupart de nos freres, par l'excès de leur charité, ne se sont point épargnés. Ils ont été les uns après les autres visiter les malades, sans précaution, & les ont consolés & servis assidument, s'attirant volontiers la maladie : desorte que plusieurs en guérissant les autres, sont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos freres s'en sont allés de la sorte : quelques prêtres, quelques diacres, & les laïcs les plus estimés ; & on a jugé que ce genre de mort ne différoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces saints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux & fermé la bouche, les ont emportés sur leurs épaules, sans craindre de les toucher, & de s'y joindre de si près : ils les ont étendus, lavés, habillés ; & peu de tems après ils ont eu le même sort : mais ceux qui restent, succédent toujours aux autres. Les païens font tout le contraire. Dès le commencement de la maladie, ils s'éloignent & fuient ceux qu'ils aimoient le plus : ils les jettent dans les rues demi-morts ; ils laissent les corps sans sépulture, comme du fumier, tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'est pas facile d'éviter, quelque artifice qu'ils emploient. Ainsi parloit saint Denis d'Alexandrie. L'église honore encore comme martyrs, ceux que la charité fit mourir à l'occasion de cette peste.

Martyrol. 28. Febr.

LIV. Doctrine de S. Denis d'Alexandrie sur la Trinité.

Ce fut apparemment dans ce tems de trouble, que saint Denis d'Alexandrie fut accusé auprès du pape saint Denis, d'avoir écrit, que le Fils de Dieu étoit une créature, & un ouvrage d'une autre substance que le Pere. Dans la lettre à Euphranor & à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, & voulant montrer par le chemin le plus court la distinction des personnes divines, il insistoit sur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme : par exemple, qu'il est fidéle à celui qui l'a fait, & qu'il a été fait plus excellent que les anges : & principalement sur ce que Jesus-Christ dit lui-même : Je suis la vigne, & mon Pere le vigneron. Car comme il est impossible que le même soit le vigneron & la vigne, l'ouvrier & l'ouvrage qui est fait ; il prouvoit clairement, que Dieu le Pere & Jesus-Christ ne sont pas la même personne. Cependant quelques fidéles bien instruits de la foi, ayant lu ces paroles, & ne s'étant pas enquis de saint Denis lui-même comment il les entendoit, allerent à Rome, & le dénoncerent au pape. Le pape assembla un concile, qui désapprouva la doctrine attribuée à S. Denis d'Alexandrie; & le pape lui écrivit, suivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accusé. En même tems le pape écrivit aussi un traité, où il condamnoit également les deux erreurs opposées; celle de Sabellius & celle que l'on attribuoit à saint Denis, de dire que le Verbe de Dieu étoit sa créature & son ouvrage. Saint Denis d'Alexandrie répondit aussitôt, par un ouvrage divisé en trois livres, qu'il intitula : Réfutation & apologie, & l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adressoit.

Sup. n. 35. Athan. de sent. Dion. p. 558.

Heb. I. 4.

Athan. ib. & de synod. p. 918.

Eus. VII. hist. c. 26. Athan. de sent. p. 561. C.

Dans le premier livre il disoit ces paroles : Quand j'ai

j'ai dit qu'il y a des choses] que l'on conçoit comme produites & faites; j'en ai rapporté des exemples en passant, comme des choses moins importantes. Car ai-je dit: Ni la plante n'est de même nature que celui qui la cultive; ni la barque n'est semblable au charpentier. Mais ensuite, je me suis arrêté à ce qui vient mieux au sujet: je me suis étendu davantage sur les exemples plus véritables; & j'en ai cherché plusieurs de diverses sortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fausseté l'accusation que l'on a formée contre moi, comme si je disois que Jesus-Christ n'est pas consubstantiel à Dieu.' Car bien que je dise que je n'ai trouvé, ni lu ce mot en aucun endroit des écritures divines, toutefois mes preuves suivantes, qu'ils ont passées sous silence, ne s'éloignent pas de ce sens. Car j'ai apporté l'exemple de la génération humaine, où sans doute l'un & l'autre est de même nature, en disant que les peres ne sont autres que les enfans, qu'en ce qu'ils ne sont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déja dit, à cause des circonstances présentes; autrement, je vous en enverrois les propres paroles, ou plutôt la copie entiere; & je le ferai, quand j'en aurai la commodité. Mais je me souviens bien, que j'ai apporté plusieurs comparaisons de choses de même nature. Car j'ai dit qu'une plante, qui vient d'une semence ou d'une racine, est autre que ce qui la produit; & toutefois demeure absolument de même nature: Qu'un fleuve, qui coule d'une source, prend une autre figure & un autre nom: car on ne nomme point la source fleuve, ni le fleuve source; cependant tous les deux subsistent; la source est comme le

pere, & le fleuve est l'eau qui vient de la source. Ces circonstances fâcheuses, qui empêchoient saint Denis d'envoyer à Rome la copie de sa lettre, semblent marquer un tems auquel il étoit hors de chez lui, & n'avoit pas ses papiers ; comme le tems de la guerre d'Émilien, ou son exil pendant la persécution. Il faut bien remarquer ici le mot de *consubstantiel* dont il se sert, & qui fut ensuite consacré par la décision du concile de Nicée.

Athan. de sent. p. 559. D.

Dans le premier livre il disoit encore : que Dieu n'a jamais été sans être Pere, & que Jesus-Christ a toujours été Verbe, sagesse & vertu : car Dieu ne les a pas engendrées après avoir été sans elles. Mais il disoit, que le Fils n'est pas de lui-même, & qu'il tient l'être de son Pere. Et ensuite : Étant la splendeur de la lumiere éternelle, il faut aussi qu'il soit éternel ; puisque la lumiere est toujours, il est clair que la splendeur est toujours aussi, car c'est par sa splendeur que l'on entend qu'il est lumiere, & une lumiere ne peut être sans éclairer. Revenons aux comparaisons. Si le soleil est, la splendeur est, le jour est : si l'un & l'autre manque, il n'y a point de soleil. Si donc le soleil étoit éternel, le jour ne cesseroit point : mais parce qu'il ne l'est pas, le jour commence & finit avec lui. Or Dieu est une lumiere éternelle, qui n'a point commencé, & ne finira jamais ; il a donc une splendeur éternelle, qui est toujours avec lui & est toujours engendrée, procédant de lui sans commencement. C'est cette sagesse qui dit : Je suis celle avec qui il se plaisoit ; & tous les jours je me réjouissois devant sa face en tout tems. Il ajoutoit ensuite : Le Pere donc étant éternel, le Fils aussi est éternel,

Prov. VIII. 30. Gr.

& lumiere de lumiere : car s'il y a un Pere, il y a un Fils; s'il n'y a point de Fils, comment & de qui seroit-il Pere? mais l'un & l'autre est, & est toujours.

Dans le second livre, saint Denis répondoit au reproche que l'on lui faisoit, de parler du Pere sans nommer le Fils, & de parler du Fils sans nommer le Pere: de les diviser ainsi, & les éloigner l'un de l'autre. Il disoit: Chacun des noms que j'ai dit est inséparable: J'ai nommé le Pere: & avant que de parler du Fils, je l'ai marqué dans le Pere. J'ai nommé le Fils: quand je n'aurois pas parlé du Pere, on l'a déja compris dans le Fils. J'ai ajouté le S. Esprit; mais en même tems j'ai ajouté d'où & par qui il est venu. Mais ils ne sçavent pas que le Pere ne peut être séparé du Fils, en tant que Pere: car ce nom établit en même tems la liaison. Le Fils non plus ne peut être séparé du Pere; car le nom de Pere montre l'union; & l'Esprit est entre leurs mains, puisqu'il ne peut être sans celui qui l'envoie, & sans celui qui le porte. Comment donc, en me servant de ces noms, peut-on penser que je les divise, ou que je les sépare l'un de l'autre? Et un peu après: Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la trinité: & nous renfermons la trinité dans l'unité, sans la diminuer. Il disoit encore: Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ai dit que Dieu est le créateur & l'ouvrier de toutes choses, croit que je dise qu'il l'est aussi de Jesus-Christ, qu'il prenne garde que je l'ai nommé Pere auparavant: en quoi le Fils est aussi marqué par avance. Car après avoir nommé le Pere auteur, j'ai ajouté: Et il n'est pas pere des choses dont il est auteur, si on entend proprement le pere qui a engendré; car nous prouverons dans la suite l'étendue

Athan. de sent. p. 561. A.

Athan. de sent. p. 563. D.

du nom de Pere. Le Pere non plus n'eſt pas auteur, ſi on n'attribue ce nom qu'aux ouvriers ; car chez les Grecs les ſçavans ſont nommés poëtes, c'eſt-à-dire, auteurs de leurs diſcours.

Athan. p. 565. D. Pſal. 44.

Il diſoit encore : Notre penſée pouſſe la parole de ſon fonds, ſuivant cette expreſſion du prophéte : Mon cœur a pouſſé une bonne parole ; & chacune eſt diſtinguée de l'autre ; ayant un lieu propre & ſéparé ; l'une dans le cœur, l'autre ſur la langue : toutefois elles ne ſont pas éloignées, & ne peuvent être l'une ſans l'autre ; car la penſée n'eſt point ſans la parole, ni la parole ſans la penſée : mais la penſée fait la parole, en laquelle elle paroît, & la parole montre la penſée, en laquelle elle eſt. La penſée eſt comme une parole cachée au-dedans, & la parole une penſée qui ſe produit au-dehors ; la penſée paſſe dans la parole, & la parole communique la penſée aux auditeurs. L'une eſt comme le pere, ſçavoir la penſée, qui eſt d'elle-même ; l'autre comme le fils, ſçavoir la parole, puiſqu'il eſt impoſſible qu'elle ſoit avant la penſée, ni qu'étant avec elle, elle vienne de dehors. Ainſi le Pere étant la grande penſée, la penſée univerſelle, a pour premier interpréte, & premier ange, ſon Fils le Verbe. Et ailleurs : La penſée, qui ſort par la bouche, eſt autre que celle qui eſt dans le cœur. Car celle-ci ayant envoyé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, & celle-là étant envoyée, s'envole & va par-tout. L'une eſt dans l'autre, & toutefois diſtinguée de l'autre ; elles ſont un, quoiqu'elles ſoient deux. C'eſt ainſi qu'il a été dit, que le Pere & le Fils ſont un, & qu'ils ſont l'un dans l'autre. Il diſoit encore : Au commencement étoit la parole : mais la

Athan. p. 565. C.

parole n'eſt pas celui qui l'a proférée, car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur eſt la ſageſſe engendrée: donc celui qui a produit la ſageſſe, n'étoit pas la ſageſſe; car, dit-elle, j'étois celle en qui il ſe plaiſoit. Il finiſſoit le ſecond livre par cette formule de louange, qu'il diſoit avoir reçue de ſes anciens. A Dieu le Pere & au Fils notre Seigneur Jeſus-Chriſt avec le ſaint Eſprit, gloire & puiſſance dans les ſiécles des ſiécles. *Amen.* Il diſoit encore: La vie a engendré la vie: c'eſt comme un fleuve qui a coulé d'une ſource; & une lumiere éclatante allumée d'une lumiere, qui ne s'éteint point. C'eſt ainſi que ſaint Denis, évêque d'Alexandrie, expliquoit le myſtere de la Trinité dans ſon apologie; & c'eſt ce qui nous en reſte. Il ſe juſtifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, & demeura dans l'égliſe & dans ſa dignité.

Baſil. ad Amph. de ſp. S. c. 29. p. 218. B.

Athanaſ. p. 550. D.

LV. Traité de S. Denis d'Alexandrie contre les Millénaires.

Euſ. VII. hiſt. c. 24.

Depuis long-tems, l'erreur des Millénaires étoit établie en Égypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Népos, qui prenant trop judaïquement les promeſſes des ſaintes écritures, diſoit que Jeſus-Chriſt regneroit ſur la terre pendant mille ans, & que pendant ce tems, les ſaints jouiroient de tous les plaiſirs du corps. Il ſe fondoit principalement ſur l'apocalypſe de ſaint Jean, & avoit écrit un traité ſur ce ſujet, intitulé: Réfutation des allégoriſtes. S. Denis d'Alexandrie y répondit, par un traité qu'il intitula: Des promeſſes, & qu'il diviſa en deux livres. Car, quoique Népos fût mort, pluſieurs ſuivoient avec attachement ſon opinion. S. Denis diſoit dans le ſecond livre de ce traité:

En pluſieurs autres choſes, je reçois Népos, & je l'aime à cauſe de ſa foi, de ſon affection au travail,

de ſon étude de l'écriture, & des cantiques qu'il a compoſés, dont pluſieurs de nos freres reçoivent encore à préſent de la conſolation : j'ai encore plus de reſpect pour lui, parce qu'il n'eſt plus au monde, mais j'aime & j'honore la vérité par-deſſus tout. S'il étoit préſent & n'enſeignoit que de parole, la ſimple converſation ſuffiroit pour le convaincre, par des queſtions & des réponſes ; mais il reſte un écrit, qui ſemble à quelques-uns très-convaincant : & il y a des docteurs qui ne comptant pour rien la loi & les prophétes, & ſans s'attacher ni aux évangiles, ni aux épîtres des apôtres, prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand myſtere. Ils ne permettent point aux plus ſimples d'entre nos freres, d'avoir des penſées hautes du glorieux avenement de notre Seigneur, ni de notre réſurrection & de notre reſſemblance avec lui ; mais ils leur perſuadent de n'en eſpérer dans le royaume de Dieu, que des choſes petites, périſſables & ſemblables à celles de la vie préſente. C'eſt ce qui nous oblige à parler à Népos, comme s'il étoit préſent. Il diſoit enſuite :

Étant dans le canton d'Arſinoé, où, comme vous ſçavez, cette doctrine a eu cours depuis long-tems, juſqu'à faire des ſchiſmes dans les égliſes, j'aſſemblai les prêtres & les docteurs des freres, qui ſont dans les bourgades ; & en préſence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matiere. Ils propoſoient ce livre comme une forteresse invincible. Je m'aſſis donc avec eux trois jours de ſuite, depuis le matin juſqu'au ſoir, & je tâchai d'examiner cet écrit. Là, j'admirai extraordinairement la ſolidité de ces freres, leur amour pour

la vérité, leur facilité à me suivre, leur intelligence: avec quel ordre & quelle douceur nous faisions les questions & les objections : comment nous convenions de plusieurs points, sans vouloir soutenir en toute maniere & avec contention, ce que nous avions une fois jugé vrai, si nous ne le trouvions tel en effet, & sans éluder les objections. Nous faisions bien nos efforts pour appuyer nos sentimens; mais s'ils étoient détruits par raison, nous en changions & n'avions point honte de l'avouer : nous recevions sans dissimulation, & avec des cœurs simples devant Dieu, ce qui étoit établi par les saintes écritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef & le docteur de cette opinion, nous protesta en présence de tous les freres, qu'il ne s'y arrêteroit plus; qu'il ne l'enseigneroit; n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention; & tous les freres, qui étoient présens, se réjouirent de cette conformité de sentimens. Rare exemple d'une dispute vraiment chrétienne.

Dans ce même ouvrage, saint Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypse, qui étoit le principal fondement des Millénaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédécesseurs la rejettoient entierement, comme portant un faux titre, & étant l'ouvrage de l'hérésiarque Cérinthe. Pour moi, dit-il, je n'ose rejetter ce livre, dont plusieurs de nos freres font tant de cas : mais j'estime qu'il est au-dessus de ma capacité, & je soupçonne qu'il contient une doctrine cachée & merveilleuse. Car, quoique je ne l'entende pas, je me doute que ses paroles enferment un sens plus profond, & je ne les mesure pas par ma raison particuliere : je donne plus à la foi; & loin de con-

damner ce que je n'entens pas, ce m'eſt plutôt une raiſon pour l'admirer. Or, quoiqu'il convînt que l'auteur de ce livre étoit un ſaint, & un homme inſpiré de Dieu, il ne croyoit pas toutefois que ce fût ſaint Jean l'évangéliſte. Car, dit-il, je crois qu'il y en a eu pluſieurs de même nom que Jean l'apôtre, qui ont été excités à prendre ce nom, par l'amour qu'ils portoient à ſa perſonne, l'admiration & l'émulation de ſes vertus, & le deſir d'être aimés du Seigneur comme lui : ainſi nous voyons que les enfans des fidéles portent ſouvent les noms de Pierre & de Paul. Les raiſons de S. Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypſe n'eſt pas S. Jean l'apôtre, ſont tirées la plupart de la différence du ſtyle; mais ſon opinion ſur ce point n'a pas été ſuivie : & toute l'égliſe catholique a reconnu le livre de l'Apocalypſe, non-ſeulement pour écriture canonique, mais pour l'ouvrage de ſaint Jean l'apôtre.

LVI. Epître canonique de ſaint Denis d'Alexandrie.

Conc. tom. I. *p.* 832.

De tous les écrits de ſaint Denis d'Alexandrie, le ſeul qui nous reſte entier & indubitable, eſt la lettre canonique à l'évêque Baſilide, qui l'avoit conſulté ſur pluſieurs points de diſcipline. Le premier; de ſçavoir à quelle heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de pâque. Quelques-uns diſoient qu'il falloit attendre le chant du coq, après avoir paſſé tout le ſamedi ſans manger : & tel étoit l'uſage de Rome. Les Égyptiens mangeoient plutôt, & quelques-uns dès le ſoir du ſamedi. Saint Denis répond : Il eſt certain que l'on ne doit commencer la fête & la joie paſcale, qu'au tems de la réſurrection de notre Seigneur. Mais il eſt difficile, de déterminer l'heure préciſe de ſa réſurrection : à cauſe que les évangéliſtes ne l'ont point marquée, & ſe ſont exprimés différemment ſur l'heure que

que les saintes femmes vinrent au sépulcre. Car saint Matthieu dit le soir du samedi : saint Jean, le matin, étant encore nuit : S. Luc, à la premiere pointe du jour : S. Marc, le soleil étant déja levé. Il montre toutefois comment on les doit concilier ; d'où il résulte que Jesus-Christ est ressuscité le dimanche avant le jour ; puis il ajoute : Cela étant ainsi, nous déclarons à ceux qui veulent sçavoir précisément, à quelle heure, quelle demi-heure ou quel quart d'heure, il faut commencer la joie pascale : que nous blâmons d'intempérance ceux qui se hâtent trop, & qui rompent le jeûne lorsqu'ils voient approcher minuit : que nous louons le courage de ceux qui tiennent ferme jusqu'à la quatriéme veille : & que nous n'inquiétons pas ceux, qui se reposent cependant, selon leur besoin & leur commodité. C'est que les plus fervens passoient la nuit entiere sans dormir. Il ajoute : Aussi-bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger : d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, & qui ensuite se trouvent foibles & presque défaillans, on doit leur pardonner s'ils mangent plutôt : quant à ceux, qui non-seulement n'ont point continué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chere pendant les quatre premiers jours, & qui venant ensuite aux deux derniers, au vendredi & au samedi, les passent sans manger, & croient faire beaucoup d'attendre jusqu'à l'aurore : je ne crois pas que leur combat soit égal à ceux qui se sont exercés pendant plusieurs jours.

Matth. XXVIII. 1. *Joan.* XX. 1. *Luc.* XXIV. 1. *Marc.* XVI. 2.

Saint Denis conclut ainsi cette lettre : Vous nous

avez fait ces questions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honneur, & entretenir la concorde; & moi j'ai déclaré ma pensée, non pour faire le docteur, mais pour user de la simplicité avec laquelle nous devons parler ensemble. Vous en jugerez suivant votre science, & m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faisoit parler ainsi: car, en effet, son autorité étoit très-grande, par la dignité de son siége, par son âge, par la gloire de la confession, qu'il avoit deux fois acquise, par ses vertus & par sa science. Aussi cette lettre a-t-elle toujours été comptée par l'église d'orient, entre les canons ou régles de discipline.

LVII. Epître canonique de S. Grégoire Thaumaturge. *Tom. I. conc. p. 837. Trebell. in Gall. p. 178. A. Zosim. lib. I. p. 151. Oros. VII. c. 22. Basil. ep. 220.*

Vers le même tems, saint Grégoire Thaumaturge en écrivit une qui n'est pas de moindre autorité. Pendant la foiblesse de l'empire de Gallien, les Goths avoient couru la Thrace & la Macédoine, & avoient passé dans l'Asie & dans le Pont. Ils pillerent & brulerent le temple de Diane à Éphèse, & firent de grands ravages. En cette calamité, le pape saint Denis écrivit à l'église de Césarée en Cappadoce, & envoya de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes désordres donnerent occasion à plusieurs chrétiens de commettre des crimes. Un évêque dont on ne sçait pas le nom, demanda à saint Grégoire des régles, pour les mettre en pénitence: & saint Grégoire lui répondit en ces termes:

Can. I. Ce qui nous fait peine, très-saint pape, ne sont pas les viandes que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres, vu principalement que l'on convient tout d'une voix, que les barbares, qui ont couru nos quartiers, n'ont point sacrifié aux idoles. L'apôtre dit: La viande est

pour l'estomac, & le reste; & le Seigneur, qui puri- 1. Corinth. VI. 13.
fie toutes les viandes, dit: Ce n'est pas ce qui entre Matth. XV. 11.
qui souille l'homme, mais ce qui sort. Nous ne sommes pas non plus si touchés des violences qu'ont souffert les femmes captives. Car, si dès avant il y en avoit dont la vie fût notée, l'habitude criminelle forme contr'elles un grand soupçon pour le tems de la captivité; & elles ne doivent pas être facilement admises à la communion des prieres. Mais s'il y en a quelqu'une, qui ait vécu dans une parfaite continence, qui se soit conservée pure, même de tout soupçon, & qui maintenant soit tombée, par violence, dans un malheur inévitable, nous avons un exemple dans le
Deutéronome, touchant la jeune fille, qu'un homme Deuter. XXII.
auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez 25.
rien, dit la loi; & elle n'est point digne de mort: car c'est comme si un homme s'éleve contre son prochain, & le tue: la fille a crié, & il ne s'est trouvé personne pour la secourir.

Tous les usurpateurs du bien d'autrui doivent être
bannis de l'église. Mais dans le tems d'une incursion Can. 2.
d'ennemis, s'imaginer que la ruine commune soit une occasion de profit, il n'y a que des impies & des ennemis de Dieu, qui en soient capables. Il est donc résolu de les excommunier tous; de peur que la colere de Dieu ne tombe sur tout le peuple, & premierement sur les prélats qui n'en feroient pas justice. Que si quelques-uns de ceux qui étoient déja en pénitence, à cause des péchés que l'avarice leur avoit fait commettre du tems de la paix, sont retournés
aux mêmes crimes, dans le tems de la colere de Dieu, Can. 3.
profitant du sang & de la ruine des fugitifs, des cap-

tifs, ou des morts; que doit-on attendre, ſinon qu'ils accumulent la vengeance pour eux & pour tout le peuple ? Il propoſe l'exemple d'Achan dans le livre de Joſué. Puis il ajoute :

Joſ. VII. 18.

Que perſonne ne ſe trompe ſoi-même, ſous prétexte d'avoir trouvé : Il n'eſt pas même permis de profiter de ce que l'on trouve. Le Deutéronome dit : Si tu trouves le veau, ou la brebis de ton frere égarée dans le chemin, tu ne les négligeras pas : & dans l'Exode, il en eſt dit autant des bêtes de l'ennemi : il eſt ordonné de les lui remener. Que ſi dans la paix, il n'eſt pas permis de profiter aux dépens d'un frere, ou d'un ennemi, qui néglige ſon bien par pareſſe; combien moins aux dépens d'un malheureux, qui l'abandonne par la néceſſité de fuir les ennemis ? D'autres ſe trompent, en retenant le bien d'autrui, qu'ils ont trouvé, au lieu du leur qu'ils ont perdu : ainſi parce que les Borades & les Goths ont exercé contr'eux des hoſtilités, ils ſont eux-mêmes Borades & Goths pour les autres. Nous avons donc envoyé notre frere le prêtre Euphroſine vers vous, pour ce ſujet; afin que ſuivant la forme que nous ſuivons ici, il vous marque ceux dont il faut recevoir les accuſations, & ceux qu'il faut exclure des prieres.

Can. 4. *Deut.* XXII. 1. *Exod.* XXIII. 4. *Can.* 5.

Can. 6. On nous a rapporté une choſe incroyable, & qui ne peut convenir qu'à des infidéles, que l'on dit toutefois être arrivée dans votre pays, ſçavoir, que quelques-uns ſont allés juſqu'à cet excès d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuyoient. Envoyez dans le pays; de peur que la foudre ne tombe ſur les coupables. Quant à ceux qui ſe ſont enrôlés avec les barbares, dont ils étoient captifs; qui ſe ſont mêlés à

leurs courſes, ſans ſe ſouvenir qu'ils étoient Pontiques & chrétiens, & qui ſont devenus barbares, juſqu'à étrangler leurs compatriotes, ou les tuer à coups de bâton, & montrer aux barbares les chemins ou les maiſons qu'ils ne connoiſſoient pas; ceux-là doivent être exclus, même du rang des auditeurs; juſqu'à ce que l'on en ait ordonné en commun, dans l'aſſemblée des ſaints, où préſidera le S. Eſprit.

Ceux qui ont eu la hardieſſe d'entrer dans les maiſons d'autrui, s'ils ſont accuſés & convaincus, ils ſeront privés même du rang des auditeurs: s'ils ſe dénoncent eux-mêmes & reſtituent, ils ſe proſterneront au rang des convertis. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maiſons quelque choſe que les barbares avoient laiſſé, s'ils ſont accuſés & convaincus, ils ſeront auſſi entre les proſternés: s'ils dénoncent & reſtituent, ils ſeront même admis à la priere. Ceux qui accompliſſent le commandement de Dieu, le doivent accomplir ſans aucun intérêt ſordide; ſans rien demander, ni pour avoir indiqué, ni pour avoir ſauvé, ni pour avoir trouvé, ni ſous quelqu'autre prétexte que ce ſoit. Telle eſt l'épître canonique de ſaint Grégoire Thaumaturge. On y voit pluſieurs degrés de pénitence diſtingués dès-lors. Quelques-uns étoient admis aux prieres publiques, mais proſternés: d'autres n'étoient admis qu'aux inſtructions: d'autres en étoient même exclus. On y voit, comme dans celle de ſaint Denis d'Alexandrie, que ces anciens caſuiſtes décidoient tout par l'autorité de l'écriture.

Can. 8.
Can. 9.
Can. 10.

LVIII. Converſions des barbares.

Ce ne fut pas ſeulement l'Aſie & la Gréce, qui ſouffrirent par les incurſions des barbares: les Germains paſſerent les Alpes, traverſerent la Rhétie, &

Oroſ. lib. VII. *c.* 22.

entrerent en Italie jusqu'à Ravenne : les Allemans coururent les Gaules, & passerent aussi en Italie : les Quades & les Sarmates ravagerent la Pannonie : des Germains plus reculés entrerent en Espagne : les Parthes vinrent jusqu'en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire : & il fut affligé en même tems par la guerre, par la peste, qui continuoit toujours ; par des tremblemens de terre & des inondations. La peste étoit si grande à Rome & dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille personnes. Sous le consulat de Gallien & de Faustin, l'an 262. de Jesus-Christ, il y eut un tremblement de terre, qui dura plusieurs jours, avec des ténébres & un mugissement souterrain. Plusieurs moururent de peur. Le plus grand mal fut dans les villes d'Asie. Rome & la Lybie furent aussi secouées : la terre s'ouvrit en plusieurs lieux, & les fossés étoient remplis d'eau salée : la mer inonda plusieurs villes. Ainsi Dieu commençoit à faire éclater sa vengeance contre les persécuteurs de l'église : mais l'église croissoit, même hors de l'empire, à l'occasion de ces calamités publiques. Les barbares qui ravagerent l'Asie, emmenerent entre leurs captifs plusieurs saints évêques, qui guérissoient les malades, chassoient les démons, par le nom de Jesus-Christ, & enseignoient la vertu par leurs discours & par leurs exemples. Les barbares les admiroient, les trouvoient sages, & se persuadoient qu'en les imitant, ils trouveroient Dieu propice. Ainsi plusieurs se faisoient instruire, recevoient le baptême, & s'assembloient à la maniere des autres chrétiens. Tel fut le commencement de la conversion de ces barbares.

Trebell. in Gal. p. 177. D.

Oros. VII. c. 22.

Sozom. lib. II. c. 5.

LIX. Plotin philosophe.

Le philosophe Plotin étoit alors en grand crédit,

même auprès de l'empereur Gallien & de sa femme Salonine. Il avoit étudié plusieurs années à Alexandrie sous Ammonius, dont notre Origène fut aussi disciple : mais on croit qu'il y avoit en même tems un autre Origène ami de Plotin, & peut-être un troisiéme son disciple. La curiosité de connoître la philosophie des Perses & des Indiens, engagea Plotin à suivre l'empereur Gordien le jeune en orient ; mais cet empereur ayant été tué, il vint à Rome, âgé de quarante ans, & y demeura vingt-six ans. Il faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon, y joignant celle de Pytagore, & prenant quelque chose des Stoïciens & des Péripatéticiens. Il passoit pour ne rien ignorer dans les mathématiques; c'est-à-dire, dans la géométrie, l'arithmétique, la méchanique, l'optique, la musique. Il étoit si modeste, qu'il n'alloit point aux bains; & si attaché à son abstinence pytagorique, qu'il refusa d'user de thériaque, à cause de la chair de vipere qui y entre. Il sembloit avoir honte d'être dans un corps; ensorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fît son portrait, ni parler de sa naissance, de ses parens & de son pays. Aussi toute son application étoit à considérer la nature des esprits & des idées universelles, comme nous voyons par ses écrits, remplis de spéculations métaphysiques de peu d'usage.

Porphyr. vita Plot.

Il prétendoit avoir un génie, ou démon familier, comme Socrate : mais celui de Plotin étoit, disoit-on, au-dessus des simples démons, & du rang des dieux; ensorte que les enchantemens n'avoient aucun pouvoir sur lui. Un magicien, nommé Olympius, en avoit fait l'expérience, & un prêtre Égyptien ayant invoqué

le démon de Plotin dans le temple d'Isis; car c'étoit le seul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome, avoit vu un dieu au lieu d'un démon. De-là vient que comme Amélius, un des disciples de Plotin, alloit sacrifier dans les temples aux nouvelles lunes & aux autres fêtes, & prioit Plotin d'y venir avec lui; il répondoit: C'est à eux de venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux; montrant le peu de cas qu'il faisoit des dieux vulgaires. Ses disciples n'oserent lui demander le sens de cette parole. Ils prétendoient que par la lumiere de son génie, il s'étoit élevé jusqu'au souverain Dieu, qui n'a ni forme, ni idée, & qui est au-dessus de tout esprit & de toute intelligence. Car ces philosophes reconnoissoient, suivant la doctrine de Platon, un être souverain; mais sans préjudice des dieux & des démons, qu'ils mettoient au-dessous en divers ordres. Ainsi ils suivoient & autorisoient toutes les superstitions de l'idolâtrie, & même de la magie.

Aug. VIII. *civit. c.* 12.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis & de disciples, même des sénateurs Romains & des femmes de qualité. L'empereur Gallien & sa femme Salonine l'honoroient particulierement; & pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétablissement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée, pour s'y établir avec tous ses amis, & y vivre en philosophes, suivant les loix de Platon: aussi la ville devoit-elle s'appeller Platonopolis. Il eût facilement obtenu ce qu'il demandoit, si quelques-uns des confidens de l'empereur ne l'en eussent détourné; tant la philosophie étoit foible, même avec la faveur des princes, tandis que la religion chrétienne triomphoit par-tout malgré eux.

Le

Le plus fameux disciple de Plotin, fut Porphyre. Il étoit de Tyr, & son nom syriac étoit Malco, qui signifie roi : d'où vient qu'on le nommoit aussi en grec Basile. Il vint à Rome la dixiéme année de Gallien, 262. de Jesus-Christ, & commença à être disciple de Plotin étant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le soin de corriger & mettre par ordre les écrits de Plotin, & qui écrivit sa vie. Comme la peste duroit long-tems à Rome, Porphyre disoit : Il ne faut pas s'en étonner, puisque ni Esculape, ni les autres dieux ne viennent plus à nous : car depuis que l'on a commencé d'adorer Jesus, on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne, dont il étoit ennemi déclaré, après l'avoir abjurée : car il avoit été chrétien. Mais il ne croyoit guères plus à la religion païenne qu'il professoit, comme on voit par sa lettre à Anebo. Plusieurs hérétiques & plusieurs autres imposteurs se servoient alors du nom de Chrétiens & de Gnostiques, pour tromper les peuples, faisant valoir de prétendues révélations de Zoroastre & de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soutenoient que Platon n'avoit pas pénétré le fonds de l'essence intelligible : & Porphyre convainquit de fausseté & de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

Theodor. cont. Gen. 12. in fin.

Aug. x. civit. c. 11.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire, dont le principal accident étoit une enflure intérieure de la gorge, qui étouffoit le malade. Eustochius son ami l'étant venu voir, comme il étoit près de mourir, il dit : Je t'attens encore ; & je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin, à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son

lit, & alla se cacher dans un trou de la muraille; & aussitôt Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante & six ans, la seconde année de l'empereur Claude, 269. de Jesus-Christ. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son démon familier. Après sa mort, Amélius consulta l'oracle d'Apollon pour sçavoir où son ame étoit allée: & l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un style plus pompeux que solide, & le mettant aux champs Elisées avec Platon & Pythagore, ce qu'il n'y avoit point de poëte qui ne pût dire; & toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.



LIVRE HUITIÉME.

ODENAT, roi de Palmyre, étoit maître de tout l'orient: sa femme Zénobie, plus illustre que lui, étoit une princesse d'une vertu & d'une conduite admirable; sçavante dans les auteurs Grecs qu'elle avoit étudiés avec le rhéteur Longin. Elle étoit Juive de religion; & voulant aussi connoître la doctrine des chrétiens, elle s'adressa à Paul de Samosate évêque d'Antioche, qui avoit succédé à Démétrien. Il ne lui enseigna rien de Jesus-Christ qu'elle ne pût croire aisément: car il en avoit lui-même des sentimens bas & terrestres, ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire, contre la doctrine de l'église: sa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la sainteté de son ministere. Ainsi les évêques d'orient résolurent de s'assembler, pour remédier à ce désordre. Saint Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile: mais il demanda un délai, s'excusant sur son âge & sur la foiblesse de sa santé. Cependant il envoya une lettre, qui contenoit son avis sur la question: mais il l'adressa à toute l'église d'Antioche, sans faire l'honneur à Paul de le saluer, ni de lui adresser la parole. Le concile fut tenu à Antioche, la douziéme année de l'empereur Gallien, 264. de Jesus-Christ. Les évêques les plus illustres qui s'y trouverent, furent Firmilien de Césarée en Cappadoce, Grégoire Thaumaturge, évêque de Néocésarée, & son frere Athénodore, évêque d'une autre église dans le Pont, Hélénus de Tarse en Cilicie, Nicomas d'Iconie, Hymenée de Jérusa-

I. Hérésie de Paul de Samosate.

Trebell. in Gall. & tyran. 29. *Athan. ad solit. tom.* I. *p.* 857. *D. Euseb.* VII. *hist. c.* 27.

Euseb. VII. *c.* 30.

AN. 264.

lem, élu cette même année, après la mort de Mazabane, Théotecne de Césarée en Palestine, Maxime de Bosre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres & de diacres. Ils s'assemblerent plusieurs fois, & la question fut amplement traitée. Les sectateurs de Paul s'efforçoient d'envelopper leurs erreurs : les catholiques s'appliquoient à les mettre au jour, & à montrer qu'ils blasphémoient contre Jesus-Christ. Firmilien, qui semble avoir présidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi.

Euseb. VII. *c.* 28.

Synod. ap. Euseb. VII. *c.* 30.

La doctrine de Paul de Samosate rouloit principalement sur ce fondement, que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie ; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme : Si Jesus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au Pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances ; une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les peres du concile d'Antioche dirent, que Jesus-Christ n'étoit pas consubstantiel au Pere, prenant le mot de consubstantiel au sens de Paul, c'est-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce mot dans sa signification exacte, & parlerent assez simplement de la divinité du Fils : tout leur soin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choses, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes ; mais qu'étant Dieu, il s'étoit revêtu de la forme d'esclave ; & qu'étant Verbe, il avoit été fait chair. Paul étant convaincu, promit de changer : Firmilien le crut ; & espérant que l'affaire

Athan. de synod. p. 19. *D.* 920. *A. C.*

V. Bul. sect. 2. *c.* 13.

s'accommoderoit, sans attirer de reproche contre la religion, il différa le jugement: mais Paul le trompa.

AN. 264.

II. Mort de S. Denis d'Alexandrie & de saint Grégoire Thaumaturge.

Eus. VII. *c.* 8. *Hier. script. in Dion. Greg. Nyss. p.* 1006. *D.*

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, mourut cette année, douziéme de Gallien, 264. de Jesus-Christ, après avoir tenu le siége dix-sept ans. La plupart des anciens le nomment le grand Denis. Son successeur fut Maxime. Peu après mourut aussi saint Grégoire Thaumaturge. Se voyant près de la mort, il s'informa exactement s'il restoit encore quelques infidéles dans toute la ville & le territoire: il apprit qu'il n'en restoit que dix-sept. Il est fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque chose à la plénitude de ceux qui se sauvent: mais je dois à Dieu de grandes actions de graces, de ne laisser à mon successeur qu'autant d'infidéles, que j'ai trouvé de chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour son sépulcre: Afin, dit-il, que la postérité sçache que Grégoire n'a eu la propriété d'aucun héritage, & qu'après sa mort, il a emprunté le sépulcre d'un autre. L'église honore la mémoire de ces deux Saints, Denis & Grégoire, le même jour dix-septiéme Novembre. Les ennemis même de l'église appelloient saint Grégoire un autre Moïse, à cause de ses miracles.

Basil. de Sp. S. c. 29. *p.* 210. *Hier. de script.*

III. Mort de Gallien. Claude II. empereur.

Zosim. p. 652. *Trebell. in Valer. p.* 181. *D.*

L'empire Romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtés; & ceux qui se trouvoient à la tête des armées, pour les repousser, prenoient la plupart le titre d'empereur, tandis que Gallien étoit à Rome abandonné à ses plaisirs. Il marcha toutefois contre les Scythes; & pendant qu'il leur faisoit la guerre, il apprit la révolte d'Auréolus. Il l'avoit laissé à Milan, pour s'opposer à Posthume, qui étant depuis plusieurs années maître des Gaules, vouloit

entrer en Italie. Gallien vint donc en Italie : mais comme tout le monde étoit las de ses débauches & de ses cruautés, son préfet du prétoire Héraclien résolut de s'en défaire, de concert avec Claude, qui, après l'empereur, avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie Dalmate, nommé Cécropius, se chargea de l'exécution. Comme Gallien soupoit, celui-ci vint lui donner une fausse allarme, & dire qu'Auréolus paroissoit. Il se leve de table, monte à cheval, crie aux armes, & sort à la hâte, sans attendre ses gardes. Cécropius prend son tems & le tue. On fit aussi mourir son frere & ses enfans. C'étoit sous le consulat de Paterne & de Marinien, l'an 268. de Jesus-Christ. Gallien étoit âgé de cinquante ans, & en avoit regné quinze entiers.

Eus. Chr. an. 268.
Victor. epit.

AN. 268.

Trebell. Claud.

Claude fut reconnu empereur, & son élection particulierement approuvée du sénat, par de grandes acclamations. C'étoit un homme de mérite, éprouvé depuis long-tems à la guerre & dans les gouvernemens. Il étoit d'Illyrie, & portoit ces noms : Marcus Aurélius Flavius Claudius. Il avoit deux freres, Quintillus & Crispus. Claudia fille de ce dernier, épousa Eutrope, homme très-noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Constantius.

IV.
Second concile contre Paul de Samosate.

Athan. de synod.
Synodica ap. Eus. VII. hist. c. 30.

Comme on s'apperçut que Paul de Samosate n'avoit fait que dissimuler, & ne corrigeoit ni sa doctrine ni ses mœurs, les évêques s'assemblerent de nouveau au nombre de soixante & dix, dont les principaux étoient Hélénus de Tarse, Hymenée de Jérusalem, Théotecne de Césarée en Palestine, Maxime de Bosre, Nicomas d'Icone. Le concile étant déja assemblé, on attendoit Firmilien de Cappadoce, qui y avoit été

invité, & s'étoit mis en chemin, nonobſtant ſon grand âge. Mais quelque tems après on eut nouvelle qu'il étoit mort à Tarſe le vingt-huitiéme d'Octobre de l'année 269. Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samoſate, fut Malchion, homme très-ſçavant & grand philoſophe, qui gouverna long-tems les écoles des lettres humaines à Antioche, & à cauſe de la pureté de ſa foi, fut honoré de la prêtriſe dans la même égliſe. Ce fut le ſeul qui pût convaincre Paul, développer ſes artifices, & découvrir malgré lui ſes ſentimens. Leur diſpute fut écrite par des notaires, & les actes en demeurerent.

Pagi. ann. 271. n. 2.

AN. 269.

Paul étant convaincu, fut dépoſé & excommunié par le concile; & en ſa place ils élurent Domne, fils de Démétrien, qui avoit glorieuſement rempli la même chaire. Domne auſſi étoit orné de toutes les vertus qui conviennent à un évêque. Tout cela ayant été reglé d'une commune voix, le prêtre Malchion écrivit une lettre ſynodale au nom de tous les évêques, les prêtres & les diacres, & de toute l'égliſe d'Antioche & des lieux circonvoiſins. Elle étoit adreſſée nommément aux évêques des deux premiers ſiéges, au pape ſaint Denis & à Maxime d'Alexandrie; & en général à tous les évêques, les prêtres, les diacres, & à l'égliſe univerſelle, & fut envoyée par toutes les provinces. Par cette lettre ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans les deux conciles, & particulierement de l'héréſie de Paul, des queſtions qui lui avoient été propoſées, & de la maniere dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient auſſi le déreglement de ſes mœurs en ces termes: Il étoit pauvre auparavant, & n'avoit point de bien qu'il eût hérité de ſes parens, ou acquis

Hier. de ſcript. Malch.

par quelque profeſſion reglée : maintenant il eſt arrivé à une richeſſe exceſſive, par des ſacriléges, par des demandes injuſtes, & des concuſſions qu'il exerce ſur les freres, ſe faiſant un profit de leurs pertes : car il ſe fait payer le ſecours qu'il leur promet : il les trompe, & abuſe de la facilité que l'on trouve en ceux qui ont des affaires, & qui donnent tout pour en être délivrés. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les chrétiens, c'étoit une matiere de concuſſion à ceux qui étoient intéreſſés. La lettre continue : Il ne regarde la religion que comme un moyen de gagner. D'ailleurs, il eſt plein de vanité, & imite les dignités ſéculieres : il aime mieux le nom de ducénaire que celui d'évêque. Le ducénaire étoit un officier de finance, comme il a été dit. Il marche avec faſte dans la place : il lit des lettres, & y répond publiquement en marchant. Il eſt environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant & après comme des gardes : ſon arrogance attire l'envie & la haine contre la foi. Dans les aſſemblées eccléſiaſtiques il emploie des artifices de théâtre, pour frapper l'imagination, & s'attirer de la gloire, en étonnant les ſimples. Il s'eſt dreſſé un tribunal & un trône élevé, non tel que le doit avoir un diſciple de Jeſus-Chriſt : il a un cabinet ſecret comme les magiſtrats ſéculiers, & lui donne le même nom. En parlant au peuple, il frappe de la main ſur ſa cuiſſe, & des pieds ſur ſon tribunal. Il ſe fâche contre ceux qui ne le louent pas, qui ne ſecouent pas leurs mouchoirs, comme dans les théâtres, qui ne crient pas & ne ſe lévent pas, comme font ceux de ſon parti, hommes & femmes, qui l'écoutent de cette maniere indécente.

V. Valeſ. hic. Sup. liv. VII. c. 23.

indécente. Il reprend & maltraite ceux qui écoutent avec ordre & modestie, comme étant dans la maison de Dieu. Il s'emporte aussi contre les évêques défunts; les déchirant en public, & parlant avantageusement de lui-même, comme un sophiste & un charlatan, plutôt que comme un évêque. Il a supprimé les cantiques composés en l'honneur de notre Seigneur Jesus-Christ, comme étant nouveaux, & faits par des auteurs modernes: cependant il en fait chanter par des femmes à son honneur, de lui-même, au milieu de l'église, le grand jour de Pâque, qui font horreur à entendre; & il permet à ses flateurs, soit des évêques des villes & des villages voisins, soit des prêtres, de tenir le même langage, en parlant au peuple. Par ces *Vales. hic.* évêques des villages, on peut entendre des chorévêques. Il ne veut pas confesser que le Fils de Dieu soit venu du ciel: mais ceux qui le louent, dans leurs cantiques & dans leurs sermons, disent qu'il est lui-même un ange descendu du ciel. Et il ne l'empêche pas: il souffre qu'on le dise même en sa présence, l'insolent qu'il est.

Que dirons-nous de ses femmes sous-introduites, comme on les nomme à Antioche, & de celles de ses prêtres & de ses diacres, dont il couvre les péchés, quoiqu'il les connoisse, & qu'il les en ait convaincus? Mais il veut les tenir dans sa dépendance par la crainte, & les empêcher de l'accuser. Il les a même enrichis, afin de se faire aimer de ceux qui sont intéressés. Nous sçavons, nos chers freres, que l'évêque & tout le clergé doivent donner au peuple l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres; & nous n'ignorons pas combien il y en a qui sont tombés, pour avoir eu

des femmes avec eux; combien ont été soupçonnés. Ainsi quand on lui accorderoit qu'il ne fait rien de deshonnête, il devroit du moins craindre le soupçon que produit une telle conduite; de peur de scandaliser quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car comment pourroit-il reprendre un autre, ou l'avertir de ne point fréquenter une femme, de peur de bron-
Eccl. IX. 9. cher, comme il est écrit; lui qui en a déja renvoyé une, & en retient deux avec lui, qui sont bien faites & dans la fleur de leur âge, & qu'il mene par-tout où il va: & cela vivant délicieusement & mangeant avec excès? Tous en gémissent en secret: mais ils craignent tellement sa puissance & sa tyrannie, qu'ils n'osent l'accuser. On pourroit juger sur tout cela un homme qui seroit des nôtres, & qui tiendroit la foi
Sup. liv. IV. *n.* 33. catholique; mais nous croyons n'avoir aucun compte à demander à celui qui a renoncé à nos mysteres, & qui fait gloire de l'infâme hérésie d'Artemas.

Ensuite les peres de l'église rapportoient au long les dogmes de Paul, & comment ils avoient été réfutés: & vers la fin de la lettre ils marquoient sa déposition & l'élection de Domne, puis ils ajoutoient: Nous vous le faisons sçavoir, afin que vous lui écriviez, & que vous receviez ses lettres de communion. Pour celui-ci, qu'il écrive à Artemas, & que les sectateurs d'Artemas communiquent avec lui.

Lib. Pontif. Pagi. an. 271. *n.* 2. 7. Le pape saint Denis à qui cette lettre synodale étoit adressée, mourut le vingt-sixiéme de Décembre, sous le consulat de l'empereur Claude & de Paterne, qui
AN. 269. est l'an 269. de Jesus-Christ, après avoir tenu le saint siége plus de dix ans. Par conséquent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitiéme du

même mois, fut élu pape Félix ; qui gouverna près de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime & au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainsi de l'incarnation du Verbe, apparemment à l'occasion de Paul de Samosate : Nous croyons en notre Seigneur Jesus-Christ né de la Vierge Marie : nous croyons que lui-même est le Fils éternel de Dieu, & le Verbe, non pas un homme que Dieu a pris, ensorte que cet homme soit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été fait aussi homme parfait, étant incarné de la Vierge. *Conc. Eph. Act. 1. p. 512.*

V. Eusébe & Anatolius d'Alexandrie. *Eus. VII. hist. c. 32.*

A l'occasion de ces conciles d'Antioche, Eusébe & Anatolius, tous deux d'Alexandrie, vinrent en Syrie, où ils furent retenus ; & gouvernerent l'un après l'autre l'église de Laodicée. Ils avoient rendu de grands services à leur patrie. Car Alexandrie étant assiégée par une armée Romaine, & divisée au-dedans, la partie qui tenoit contre les Romains, souffroit une famine cruelle ; & Anatolius y étoit. Eusébe étoit dans l'autre qui tenoit pour les Romains : ils étoient d'intelligence & s'écrivoient. Eusébe, qui étoit en grande considération auprès du général de l'armée Romaine, lui demanda en grace, de vouloir bien recevoir les transfuges ; & il l'obtint. Anatolius en étant averti, fit assembler le conseil de la ville ; & persuada de mettre dehors toutes les bouches inutiles, pour ne garder que les hommes de service. Sous ce prétexte, il sauva la plus grande partie des assiégés, les faisant sortir de nuit déguisés en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Eusébe en prenoit soin, & leur donnoit tous les secours nécessaires, après les souffrances d'un long siége. Ils sauverent

ainsi premierement les chrétiens, puis un grand nombre d'infidéles.

Eusébe donc étant venu en Syrie, à l'occasion de l'affaire de Paul de Samosate, ceux qui gouvernoient l'église en cette province, ne le laisserent point retourner chez lui, & le retinrent pour être évêque de Laodicée, après Socrate. En effet, Eusébe étoit un homme d'une piété singuliere, suivant le témoignage de S. Denis d'Alexandrie son évêque, dont il avoit été diacre, & avoit confessé la foi avec lui. Anatolius étoit très-sçavant dans les lettres humaines & dans la philosophie. Il étoit grand rhétoricien, & sçavoit la dialectique, la physique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie en perfection: ses citoyens lui avoient déféré l'école d'Aristote, très-considérable à Alexandrie. Comme il se trouva en Syrie à l'occasion du concile d'Antioche, Théotecne évêque de Césarée le retint & lui imposa les mains pour l'épiscopat, le destinant à lui succéder: & ils gouvernerent ensemble cette église quelque peu de tems. Mais ensuite passant à Laodicée, il y fut arrêté par les freres; & ils l'élurent évêque à la place d'Eusébe son ami qui étoit mort. Il laissa plusieurs ouvrages: entr'autres un canon paschal que nous avons.

Sup. liv. VII. c. 34.

Ap. Bucher. Doctr. temp. p. 439.

VI. Commencemens de S. Antoine.

Soz. lib. I. c. 13. Athanas. vita Anton.

Ce fut environ ce tems, que le grand saint Antoine, auteur des communautés monastiques, se retira du monde pour vivre en solitude. Il étoit Égyptien, né à Coma près d'Héraclée, dans la haute Égypte ou Arcadie; ses parens étoient nobles & riches; & étant chrétiens, ils l'éleverent chrétiennement: ils le nourrirent en leur maison, & il ne connoissoit qu'eux & leur famille. Lorsqu'il vint à croître, il ne voulut

point être instruit aux lettres, pour éviter la communication avec les autres enfans. Ainsi il ne sçut jamais ni lire, ni écrire, ni aucune langue que l'Egyptienne. Il alloit à l'église avec ses parens, mais il n'y assistoit pas négligemment : il étoit très-attentif aux lectures, & en conservoit le fruit dans son cœur. Il rendoit une grande obéissance à son pere & à sa mere : & bien qu'ils fussent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépense d'une nourriture délicate ; mais se contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Aug. doctr. Christ. prol. n. 4.

Son pere & sa mere étant morts, & l'ayant laissé à l'âge de dix-huit ans, avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devoit d'elle & de la maison ; mais à peine six mois furent-ils passés, qu'allant selon sa coutume à l'église, il avoit l'esprit recueilli, & pensoit en lui-même durant le chemin, comment les apôtres avoient abandonné toutes choses, pour suivre Jesus-Christ, & comment ceux dont il est parlé dans les actes, vendoient leurs biens, & en mettoient le prix aux pieds des apôtres, pour être distribué à ceux qui en avoient besoin ; & quelle est l'espérance qui leur est réservée dans le ciel. Plein de ces pensées, il entra dans l'église au même tems que l'on lisoit l'évangile où notre Seigneur dit à un riche : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, & viens, & me suis ; & tu auras un trésor au ciel. Antoine regarda le souvenir de l'exemple des saints comme envoyé de Dieu ; & la lecture de l'évangile comme faite pour lui : & sitôt qu'il fut sorti de l'église, il distribua à ses voisins, afin qu'ils n'eussent rien à démêler avec lui, ni avec sa sœur, tous les héritages qu'il avoit de son patrimoine, qui étoient trois

Matth. XIX. 27.
Act. IV. 35.
Coloss. I. 5.
Matth. XIX.

cens arures de terre, très-fertile & très-agréable: l'arure est un peu moins de demi-arpent. Quant à ses meubles, il les vendit tous; & en ayant tiré une somme notable, il donna cet argent aux pauvres: à la réserve de quelque peu, qu'il retint pour sa sœur.

Vita Ant. cap 2. *Matth.* VI. 34. Étant une autre fois entré dans l'église, & entendant lire l'évangile, où Jesus-Christ dit: Ne soyez point en souci du lendemain, il ne put se résoudre à demeurer davantage; & ayant encore donné aux pauvres ce qui lui restoit, & mis sa sœur entre les mains de quelques filles chrétiennes de sa connoissance, pour l'élever avec elles, il quitta sa maison pour embrasser la vie ascétique, veillant sur lui-même, & gardant une très-grande tempérance. L'Égypte n'avoit pas encore tant de maisons de solitaires; & aucun d'eux ne connoissoit le grand désert: mais chacun de ceux qui vouloient penser à leur salut, demeuroit seul en quelque lieu près de son bourg.

Dans le voisinage d'Antoine, vivoit un vieillard, qui dès sa jeunesse s'étoit exercé à la vie solitaire: l'ayant vu, il fut touché d'une louable émulation; & commença premierement à demeurer aussi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux solitaire, il l'alloit chercher; & ne s'en retournoit point sans l'avoir vu, & avoir reçu de lui quelque instruction. Il demeura là du commencement, affermissant son esprit; ensorte qu'il ne pensoit plus ni aux biens de ses parens ni à ses amis, & s'appliquoit tout entier à acquérir la perfection de la vie solitaire. Il travailloit de ses mains, sçachant qu'il est écrit: Que *2. Thess.* III. 10. celui qui ne travaille point, ne doit point manger: & ne retenant que ce qu'il lui falloit pour vivre, il

donnoit le reste aux pauvres : il prioit continuellement, parce qu'il avoit appris qu'il faut prier sans cesse ; car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échappoit ; & sa mémoire ensuite lui servoit de livres. 1. *Thess.* v. 17.

Par cette maniere de vivre, il se rendoit aimable à tous : il se soumettoit sincerement à ces serviteurs de Dieu qu'il alloit visiter, & remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit : l'humeur agréable de l'un, l'assiduité à prier de l'autre ; la douceur de celui-ci, & la bonté de celui-là ; les veilles, l'amour de l'étude : il admiroit la patience des uns, les jeûnes & les austérités de quelques autres, qui n'avoient pour lit que la terre ; il se rendoit attentif à voir la bénignité de l'un, & la constance de l'autre ; leur piété à tous pour Jesus-Christ, & leur charité entr'eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans sa solitude : où repassant les vertus qu'il avoit vues séparées en tant de personnes, il s'efforçoit de les rassembler en lui seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge, si ce n'est pour ne paroître pas le second dans les exercices de la vertu ; en cela même il ne contristoit personne, au contraire il leur donnoit de la joie : ainsi tous ces saints amis l'appelloient le bien-aimé de Dieu, & le saluoient les uns du nom de fils, & les autres du nom de frere.

VII. Premieres tentations de S. Antoine.

Le démon ne pouvant souffrir ce zèle en un homme de cet âge, l'attaqua par diverses tentations. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittés, le soin qu'il devoit prendre de sa sœur, sa noblesse, le desir de la gloire, les plaisirs de la vie. D'ailleurs il lui représentoit d'extrêmes difficultés *Vita c.* 3.

dans le chemin de la vertu : la foibleſſe de ſon corps, la longueur de la vie, & un nuage épais de diverſes autres penſées. Antoine les ayant diſſipées par ſa foi & par ſes prieres continuelles, le démon l'attaqua violemment par des penſées d'impureté, dont il le tourmentoit jour & nuit : mais Antoine les ſurmonta, par la conſidération de la nobleſſe que Jeſus-Chriſt nous a donnée, de la ſpiritualité de l'ame & des peines de l'enfer : enſorte que le démon ſe préſenta à lui ſous la forme d'un enfant noir ; diſant qu'il étoit l'eſprit de fornication, & ſe confeſſant vaincu.

c. 4. Après cette premiere victoire, Antoine, loin de ſe relâcher augmenta ſes auſtérités. Il veilloit tellement, que ſouvent il paſſoit la nuit entiere ſans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour, après le ſoleil couché : quelquefois de deux en deux jours, & ſouvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain & du ſel, & il ne buvoit que de l'eau. Pour la chair & le vin, c'étoit déja l'uſage établi chez tous les autres ſolitaires, de s'en abſtenir. Son lit n'étoit qu'une natte : mais le plus ſouvent il couchoit ſur la terre nue. Jamais il ne ſe frottoit d'huile : ce qui étoit en ce pays une auſtérité conſidérable. Il diſoit que les ſolitaires devoient ſe propoſer pour modéle le prophéte Élie.

c. 5. L'Égypte étoit pleine de ſépulcres, qui étoient des bâtimens conſidérables. Antoine en choiſit un des plus éloignés du bourg, où il alla s'enfermer : ayant prié un de ſes amis de lui apporter du pain de tems en tems. Le démon l'y vint attaquer la nuit, & le battit de telle ſorte, qu'il le laiſſa étendu par terre, ſans pouvoir parler, & ſentant des douleurs exceſſives. Le lendemain ſon ami vint à l'ordinaire lui apporter du

dù pain : ayant ouvert la porte, & le voyant étendu comme mort, il le porta à l'église du bourg où il le mit à terre, & plusieurs de ses parens & de ses voisins le croyant mort, vinrent s'asseoir auprès de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla, & les vit tous endormis, hors son ami seul. Il lui fit signe d'approcher, & le pria de le reporter dans le sépulcre, sans éveiller personne : ce qu'il fit; & Antoine ayant refermé la porte, continua d'y demeurer seul. Ne pouvant se soutenir à cause des coups qu'il avoit reçus, il prioit couché & défioit le démon. Alors il ouit un si grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé : les démons, comme ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule sous diverses formes de bêtes affreuses : de lions, d'ours, de léopards, de taureaux, de loups, de scorpions, d'aspics, & d'autres serpens, chacun jettant son cri; & s'élançant sur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups, demeura ferme & continua de les mépriser. Enfin, levant les yeux, il vit le toit comme s'ouvrir, & un rayon de lumiere qui venoit à lui : les démons disparurent, ses douleurs cesserent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : Où étiez-vous, Seigneur, & pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commencement? Il ouit une voix qui répondit : J'étois ici; mais je voulois être spectateur de ton courage : puisque tu as résisté, je t'assisterai toujours & te rendrai célébre par toute la terre. Antoine se leva pour prier; & sentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant, il partit dès le lendemain, pour aller dans le désert. Il avoit environ trente-cinq ans : & ainsi se passerent les quinze premieres années de sa retraite.

VIII. Mort de Claude. Aurélien empereur. Persécution.

Euſ. Chr. 271. l. 2.

Cod. de div. reſcr. Trebell. Claud. p. 206. c. Vopiſc. Aurel.

L'empereur Claude II. mourut la troiſiéme année de ſon regne, vers le mois de Novembre, ſous le conſulat d'Antiochien & d'Orfitus; c'eſt-à-dire, l'an 270. de Jeſus-Chriſt. Les ſoldats élurent empereur ſon frere Quintillus : mais il leur devint odieux pour ſa ſévérité; & ſe voyant abandonné, il ſe coupa les veines, & mourut après avoir regné ſeulement vingt jours : laiſſant l'empire à Aurélien, qui commandoit ſous Claude toute la cavalerie, & qui étoit fameux dès le temps de l'empereur Valérien. Il étoit né en Pannonie de parens obſcurs, & s'étoit élevé par les armes. Il étoit juſte, mais très-ſévére, principalement à ſes domeſtiques & aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius Valérius Aurélianus. Il commença à regner ſur la fin de cette année 270. de Jeſus-Chriſt.

Euſ. Chr.

Deux ans après il marcha en Orient contre Zénobie, qui y ſoutenoit toujours ſon empire, ſous le nom de ſes enfans. Il prit Tyane; & comme il l'aſſiégeoit, il fut frappé de quelques preſtiges, qui lui firent embraſſer le culte d'Apollonius, à qui il promit une ſtatue & un temple. Il prit Antioche; & après avoir gagné une bataille près d'Émeſſe, il aſſiégea Zénobie dans Palmyre ſa capitale, qu'il prit enfin, & emmena Zénobie dans les fers. Paul de Samoſate s'étoit ſoutenu juſque-là, par la protection de cette Reine. Il demeuroit toujours à Antioche : ſans obéir à la condamnation du concile, ni quitter la maiſon qui appartenoit à l'égliſe. Les chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurélien : & il ordonna que la maiſon fût adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie & de Rome adreſſeroient leurs lettres. Tant il étoit notoire, même aux

Vopiſc. Aurel.

Euſ. VII. hiſt. c. 30.

païens, que la marque des vrais chrétiens étoit la communion avec l'église Romaine. Paul de Samosate fut donc chassé de l'église par le magistrat séculier, avec la derniere infamie.

Mais l'empereur Aurélien ne fut pas toujours si favorable aux chrétiens. Il étoit fort attaché aux superstitions païennes: & ayant appris que le sénat doutoit, s'il falloit consulter les livres des Sybilles, il leur témoigna qu'il s'en étonnoit: comme si vous parliez dans l'église des chrétiens, & non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toujours de grands sacrifices, il ajoute: Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espéce d'animaux: car on sacrifioit même des hommes, dans ces cérémonies profanes. Il fonda des temples en orient; & à Rome un temple du soleil, très-magnifique. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes; & il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Vopisc. in Aurel. p. 215. E.

Sur la fin de son regne il fit des édits contre les chrétiens, mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit: Car tous ces persécuteurs pensoient abolir le christianisme; & la mort l'empêcha de continuer. Il ne nous reste aucuns actes certains des martyrs de cette persécution: mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulierement dans les Gaules, où nous voyons sainte Colombe vierge à Sens; à Troies l'évêque S. Savinien, à Autun S. Révérien aussi évêque; dans l'Auxerrois saint Prisque, vulgairement saint Bry, avec une grande multitude d'autres martyrs dont les chrétiens mirent les corps à la hâte dans

Eus. VII. hist. 30. Lactant. de mort. n. 6.

Martyr. 31. Decemb. 29. Janu. 1. Jun.

Martyr. R. 26. Mai. hist. episc. Autis. p. 416.

18. *Aug.* une citerne. A Préneste en Italie on remarque saint Agapit, âgé seulement de quinze ans; & on dit que
21 *Aug.* l'exemple de sa constance dans les tourmens convertit un corniculaire, ou greffier, nommé Anastase, qui
Tillem. to. 4. p. 358. souffrit aussi le martyre. A Césarée en Cappadoce saint Mamas. L'on compte aussi plusieurs martyrs à Rome dans cette persécution; & il y a apparence que
Lib. Pontif. le pape saint Félix fut du nombre: car il mourut le vingt-deuxiéme de Décembre, sous le consulat de l'empereur Aurélien & de Capitolin, c'est-à-dire,
AN. 274. l'an 274. après avoir tenu le saint siége près de cinq ans. Le cinquiéme de Janvier suivant, on élut à sa place Eutychien, qui gouverna près de neuf ans.

IX. Mort d'Aurélien. Tacite empereur, puis Probus.

Vopisc. in Aur. p. 221. B.
Zosim. p. 662.

L'empereur Aurélien s'attira la haine des siens, en suivant son humeur sévere, jusqu'à faire mourir sa niéce, pour un sujet assez léger. Il menaça sur quelque soupçon un affranchi, qui étoit son secrétaire: & celui-ci sçachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit son écriture, dressa un mémoire de plusieurs officiers des troupes, à qui Aurélien vouloit du mal, & il n'y oublia pas son nom. Il montra ce mémoire à ceux qui y étoient nommés. La crainte & le dépit d'être si mal récompensés, ne manqua pas de les animer. Ils prirent leur tems comme il marchoit dans la Thrace, entre Byzance & Héraclée, en un lieu nommé Cénofrurium: ils se jetterent sur lui, & le tuerent. C'étoit environ le mois d'Avril, l'an de Jesus-Christ
AN. 275. 275. Aurélien regna quatre ans & quatre mois.

Vopisc. in Tac. L'empire vaqua six mois. Les soldats ne voulant élire aucun de ceux qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils chérissoient, déférerent l'élection au sénat. Le sénat la renvoya aux soldats: sçachant qu'ils

ne recevoient pas volontiers les empereurs que le ſénat avoit choiſis. Ils ſe renvoyerent ainſi l'élection les uns aux autres, juſqu'à trois fois. Enfin le ſénat élut Tacite le vingt-cinquiéme Septembre de la même année 275. mais il ne regna que ſix mois, & mourut à Tyane au mois d'Avril de l'année 276. Le ſénat & le peuple Romain avoient conçu de grandes eſpérances de ce prince : auſſi pour les conſoler de ſa mort, les aruſpices prirent occaſion de la foudre, qui avoit abattu ſes ſtatues & celles de Florien ſon frere, & publierent une prédiction : Qu'un jour de cette famille viendroit un empereur Romain, ſoit par les mâles, ſoit par les femmes, qui donneroit des juges aux Parthes & aux Perſes, qui ſoumettroit aux loix romaines les Francs & les Allemans, qui ne laiſſeroit point de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane & à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, & s'aſſujétiroit toute la terre que l'océan environne : qu'enſuite il rendroit l'empire au ſénat, & vivroit ſuivant les anciennes loix ; qu'il vivroit ſix vingts ans, & mourroit ſans héritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renverſé les ſtatues. Telle fut la vaine prophétie des aruſpices.

Vopiſc. in Flor. p. 231. C.

Après la mort de Tacite, ſon frere Florien s'empara de l'empire, de ſon autorité propre : mais à peine avoit-il regné deux mois, qu'il fut tué à Tarſe par les ſoldats. Cependant on apprit que les troupes d'orient avoient élu celui que le ſénat avoit deſiré, & que le peuple Romain avoit demandé par ſes acclamations : c'étoit Marc Aurélius Valérius Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie, & fils de Maxime tribun

Euſ. Chr. an. 276. Vopiſc. in Prob. p. 234. B.

militaire. Le mérite de Probus lui avoit attiré l'estime des empereurs Aurélien & Tacite ; & il avoit repoussé par de grandes victoires les barbares, qui vouloient inonder l'empire.

X.
Origine de l'héréſiarque Manès.
Euſ. Chr. Cyrill. Hier. Catech. 6. p. 57. Epiph. her. 66. Leo de Pentec. ſerm. 74. c. 6.

Ce fut la ſeconde année de Probus, lorſqu'il étoit conſul avec Paulin ; c'eſt-à-dire, l'an de Jeſus-Chriſt 277. que parut l'héréſiarque Manès, dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y avoit en Égypte un nommé Scythien, Sarraſin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le chriſtianiſme ni avec le judaïſme. Il demeuroit à Alexandrie, & ſuivoit la ſecte d'Ariſtote. Il compoſa quatre livres : il nomma le premier l'évangile, le ſecond des chapitres, le troiſiéme des myſteres, le quatriéme des tréſors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'évangile de Jeſus Chriſt que le ſimple titre. Scythien mourut de maladie, avant que de paſſer en Judée, qu'il ſe propoſoit d'infecter de ſa doctrine. Il avoit un diſciple nommé Terbinthe, qui fut héritier de ſes livres, de ſa doctrine, & de l'argent qu'il avoit amaſſé, en trafiquant aux Indes par la mer rouge. Terbinthe vint en Paleſtine & en Judée, où étant connu & condamné, il réſolut de paſſer en Perſe : & pour n'y être pas connu, il changea de nom & ſe fit appeller Boudas. Il y trouva auſſi pour adverſaires les prêtres de Mithra : & après pluſieurs diſputes, il fut convaincu d'erreur, & chaſſé ; & ſe retira chez une veuve. Là étant monté ſur la terraſſe de la maiſon, pour invoquer les démons de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terraſſe, & expira. La veuve hérita de ſes livres & de ſon argent.

Comme elle n'avoit point de parens, elle acheta

de cet argent un jeune esclave, nommé Coubric, qu'elle adopta pour son fils, & le fit instruire dans les sciences des Perses : ensorte qu'il devint considérable entre leurs sages. La veuve étant morte, il hérita des livres & de l'argent : & afin qu'on ne lui pût reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric, & prit celui de Manès, qui en persan signifioit conversation, parce qu'il croyoit exceller dans la dialectique. Il disoit qu'il étoit le Paraclet, & se vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perse étoit malade. Il y avoit grand nombre de médecins : mais Manès promit de le guérir par ses prieres. Les médecins se retirerent : l'enfant mourut. Manès fut mis en prison : il trouva moyen de s'échapper. Le roi fit mourir les gardes. Manès s'enfuit en Mésopotamie. Étant encore dans les déserts qui séparoient l'empire Romain de celui de Perse, il entendit parler de Marcel, homme d'une grande piété, qui demeuroit à Caschare ville de Mésopotamie, & faisoit de grandes aumônes. Manès espéra de le gagner, & par son moyen plusieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, sur le fleuve Stranga, & l'envoya par un de ses disciples, nommé Turbon. La lettre étoit conçue en ces termes : *Epiph. hær. 66.*

Manès apôtre de Jesus-Christ, & tous les saints & les vierges qui sont avec moi : à Marcel mon fils bien-aimé, grace, miséricorde, paix de la part de Dieu le Pere & de notre Seigneur Jesus-Christ, & que la main droite de la lumiere vous préserve du siécle présent, de ses accidens, & des piéges du méchant. *Amen.* J'ai bien eu de la joie d'apprendre la grandeur de votre charité : mais je suis fâché que votre foi ne soit pas

conforme à la vraie doctrine. C'est pourquoi étant envoyé pour redresser le genre humain, & ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acquériez la discrétion qui manque aux docteurs des simples. Car ils enseignent que le bien & le mal viennent du même principe; ne discernant pas la lumiere des ténébres, ni ce qui est hors de l'homme, d'avec ce qui est dedans; ils mêlent incessamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les unissez pas, comme le commun des hommes fait sans raison: car ils attribuent à Dieu le commencement & la fin de

Heb. VI. 8. ces maux. Leur fin est proche de la malédiction. Ils ne croient pas même ce que notre Seigneur dit dans

Matth. VII. 17. l'évangile: Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils osent dire que Dieu soit l'auteur & le créateur de satan & de ses mauvaises œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas été plus loin, & qu'ils n'eussent pas dit que le Fils unique descendu du sein du pere, est fils d'une certaine Marie, formé du sang & de la chair, & du reste de l'impureté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre, de peur de vous fatiguer, n'ayant pas l'éloquence naturelle. Mais vous apprendrez tout, quand je serai auprès de vous, si vous avez encore soin de votre

I. *Cor.* VII. 35. salut: car je ne mets la corde au cou de personne, comme font les moins sages du vulgaire. Comprenez ce que je dis, mon très-cher fils.

Quand Marcel reçut cette lettre, Archélaüs évêque de la ville, étoit chez lui. Marcel fut surpris. L'évêque plein de zèle grinçoit les dents, & vouloit aussitôt aller

aller chercher Manès, & le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel, qui étoit prudent, l'adoucit, & voulut renvoyer Turbon à Manès: mais il aima mieux demeurer; & Marcel lui envoya un des siens en diligence, avec une lettre, par laquelle il le prioit de venir, pour déclarer sa doctrine. Cependant Turbon expliqua amplement à Marcel & à Archélaüs tous les dogmes de Manès, qui ayant reçu la lettre, accourut à Caschare. Archélaüs poussé par son zèle vouloit que, s'il étoit possible, on l'arrêtât, & on le fît mourir, comme une bête dangereuse. Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conférence avec lui. Quand il fut arrivé avec sa suite, Archélaüs étant bien préparé, par la science qu'il avoit des saintes écritures, & par ce qu'il avoit oui de Turbon, la conférence se fit publiquement à Caschare; & d'un commun accord, on prit pour juges des païens; sçavoir, Marsipe philosophe, Claude médecin, Égialée grammairien, & Cléobule sophiste. Archélaüs prit de tels juges, afin que l'on ne dît pas que des chrétiens le favorisassent.

XI. Dispute de Manès contre Archélaüs, & sa mort.

Étant assemblés, Archélaüs dit à Manès: Dites ce que vous prêchez. Manès dit: Le Dieu de l'ancien testament est l'auteur du mal, puisqu'il dit de lui-même: Je suis un feu dévorant. Archélaüs répondit: De qui donc est fils celui qui dit: Je suis venu mettre le feu sur la terre? *Luc.* XII. 49. Si vous accusez celui qui dit: Le Seigneur donne la mort & la vie, pourquoi honorez- *1. Reg.* II. 6. vous Pierre, qui a ressuscité Tabitha & a fait mourir Saphira? Si vous vous plaignez de celui qui a préparé le feu, pourquoi ne vous plaignez-vous pas de celui qui dit: Retirez-vous de moi, & allez dans le feu *Matth.* XXV. 41.

Isai. XLV. 7. éternel? Si vous accusez celui qui dit: Je suis le Dieu qui fait la paix & qui crée le mal; expliquez comment *Matth. x. 34.* Jesus dit: Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive? Puisque tous deux parlent le même langage, pourquoi accusez-vous l'un plutôt que l'autre? Manès dit: Et quel est un Dieu qui aveugle? Car Paul dit: *2. Cor. IV. 4.* Le Dieu de ce siécle a aveuglé les esprits des infidéles, de peur que la lumiere de l'évangile ne les éclaire. *Ibid. 3.* Lisez un peu devant, dit Archélaüs: Que si notre évangile est caché, il est caché à ceux qui périssent; *Matth. VII. 6.* car il ne faut pas donner aux chiens les choses saintes. Et puis n'y a-t-il que le Dieu de l'ancien testament, qui a aveuglé les esprits des infidéles? Jesus n'a-t-il *Matth. XIII. 13.* pas dit lui-même: C'est pour cela que je leur parle en paraboles; afin qu'en voyant ils ne voient pas? Est-ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vissent, ou parce qu'ils en étoient indignes, & *Matth. XIII. 12.* qu'ils fermoient les yeux? Où la malice est affectée, de-là se retire la grace: car il sera donné à celui qui a; & celui qui n'a point, on lui ôtera ce qu'il semble avoir. Le soleil aveugle ceux qui ont la vûe foible; non qu'il soit fait pour aveugler, mais parce que les yeux sont mal disposés. Ainsi les fidéles qui ont le cœur malade, ne peuvent regarder les rayons de la divinité. Et il ne dit pas: Il a aveuglé les esprits, ensorte qu'ils n'écoutent pas l'évangile, mais ensorte qu'ils ne soient pas éclairés par la lumiere de la gloire de l'évangile: car il est permis à tous d'écouter l'évangile; mais la gloire de l'évangile n'est réservée qu'aux *Hier. de script. in Archel.* vrais chrétiens. C'est ainsi qu'Archélaüs combattoit contre Manès; & il écrivit en syriac cette conférence.

Manès confondu se retira sécretement, & s'en alla dans un petit bourg nommé Diodoride, où il disputa avec un saint prêtre nommé Tryphon, qui le confondit encore : & le peuple l'auroit lapidé si l'évêque Archélaüs, qui y accourut, ne l'eût délivré. Manès s'enfuit : mais il tomba entre les mains des gardes du roi de Perse, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut pris & mené au roi, qui lui reprocha ses mensonges, sa fuite, sa servitude ; & pour expier la mort de son fils & des gardes de la prison, le condamna, suivant la coutume des Perses, à être écorché avec une pointe de roseau. Son corps fut donné aux bêtes pour le dévorer : la peau fut pendue aux portes de la ville. Telle fut la triste fin de Manès.

Epiph. de Mens. n. 20. Id. hæref. 66. n. 12.

XII. Disciples de Manès, & sa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ses principaux disciples, Thomas, Baddas & Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile, que quelques-uns par simplicité croyoient être de l'apôtre saint Thomas. On compte entre les disciples de Manès Acua, d'où ses sectateurs furent nommés Acuanites. Il y eut aussi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi & les prophétes. Un autre nommé Leucius, ou Séleucus, écrivit des actes sous le nom des apôtres, & un petit livre de la nativité de la sainte Vierge. Les disciples de Manès avoient aussi des actes, les uns sous le nom de saint André, d'autres de saint Jean, d'autres de saint Pierre, d'autres de saint Paul. Manès lui-même se nommoit apôtre de Jesus-Christ, non pour se mettre au rang de saint Pierre & de saint Paul, il prétendoit bien être au-dessus ; mais pour dire qu'il étoit envoyé de la part de Jesus-Christ, étant le Paraclet promis.

Cyrill. Cat. 6. p. 61. Epiph. hær. 66. De fide cont. Man. c. 38. in append. Aug. de Nativ. S. Mar. ap. Hier. t. ult. Philastr. apocryph. c. 40.

Epiph. hær. 66. n. 13. &c.

Toute la doctrine de Manès rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumiere ; & le mauvais, qu'il nommoit prince des ténébres : & il ne prenoit pas ces mots de lumiere & de ténébres par métaphore, mais au pied de la lettre ; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mêlange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élémens de la nation des ténébres ; la fumée, les ténébres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée étoient nés les animaux à deux pieds, & les hommes mêmes : dans les ténébres, les serpens ; dans le feu, les animaux à quatre pieds ; dans l'eau, les poissons ; dans l'air, les oiseaux. Pour combattre ces cinq élémens, Dieu en avoit envoyé cinq autres de sa substance ; & dans le combat ils s'étoient mêlés : sçavoir, l'air à la fumée, la lumiere aux ténébres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent au mauvais. Le soleil & la lune étoient deux vaisseaux voguans dans le ciel, comme en une grande mer : le soleil composé du bon feu ; la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la Trinité divine. Le Pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le soleil, la sagesse dans la lune, le saint Esprit dans l'air. Ainsi le Fils n'étoit qu'une partie de la substance du Pere. Dans ces deux vaisseaux, le soleil & la lune, étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appelloient les vertus saintes : les princes des ténébres, qui étoient aussi des deux sexes, en devenoient amoureux ; & de ces amours suivoient des effets merveilleux, entr'autres, la pluie.

Aug. lib. v. Confess. c. 10. & lib. VII. Id. hær. c. 46. Id. de Mor. Man.

Aug. XX. cont. Faust. c. 6. 7.

Cyrill. Cat. 6. p. 63.

Aug. de duab. anim. init.

En chaque homme il y avoit deux ames, l'une

bonne, qui venoit du bon principe, & qui étoit une partie de sa substance, corporelle comme lui : l'autre ame étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fidéles, c'est-à-dire, des Manichéens, étoient purgées par les élémens, & portées dans la lune; d'où elles passoient dans le soleil, qui les reportoit à Dieu, pour y être réunies. Les ames de ceux qui n'avoient pas reçu sa doctrine, étoient envoyées en enfer, pour être tourmentées un tems par les démons, à proportion de leurs crimes. Étant ainsi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes, ou de plantes; & si elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Ainsi tout le mystére de la rédemption consistoit à détacher les particules de la divinité, des corps mauvais où elles étoient engagées, pour les réunir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de séparer les ames; & celui qui le faisoit, devoit souffrir la même peine. Celui qui avoit tué un animal, devoit être changé au même animal : celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit être changé en la même plante. Ils ne laissoient pas d'en manger, quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il disoit : Retirez-vous un peu, que je fasse ma bénédiction. Alors il prenoit le pain, & disoit : Je ne t'ai pas fait, & le jettoit en haut, maudissant celui qui l'avoit fait. Puis il ajoutoit : Je ne t'ai pas semé : que celui qui t'a semé, soit semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné : que celui qui t'a moissonné, soit moissonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire : que celui qui t'a cuit, soit cuit lui-même. Après ces protestations il en mangeoit en sureté.

Id. hæres. c. 46.

Cyrill. Cat. 6. p. 61. C.

En haine de la chair, qui étoit du mauvais principe, il falloit empêcher la génération, & par conséquent le mariage. Il ne falloit point donner l'aumône, ni honorer les reliques des Saints; ce qu'ils traitoient d'idolâtrie, ni croire que Jesus-Christ se fût incarné, & qu'il eût véritablement souffert. Voilà le principal de la doctrine de Manès.

Aug. de util. cred. c. 1.

119 Quelque absurde qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'étendre bien loin, & de durer très-long-tems. Ceux qui l'enseignoient, disoient qu'ils ne vouloient point employer d'autorité, mais la raison toute simple, pour délivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faisons pas comme vous, disoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire : nous ne voulons que l'on croie qu'après avoir examiné & reconnu la vérité. Ils étoient puissans dans la réfutation : ils avoient des manieres douces & insinuantes, & usoient d'un grand art, pour engager insensiblement dans leurs pensées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, disant qu'il ne les pouvoit plus souffrir, & qu'il les haïssoit. Le Manichéen lui dit : Qui les a faites? Le catholique, dans la colere où il étoit, n'osa dire que ce fût Dieu. Le Manichéen dit : Si ce n'est pas Dieu, qui donc les a faites? Je crois, répondit-il, que c'est le démon. Le Manichéen dit : Si le démon a fait la mouche, comme le bon sens vous le fait avouer, qui a fait l'abeille? L'autre n'osa dire que Dieu eût fait l'abeille, plutôt que la mouche. De l'abeille le Manichéen le mena à la sauterelle, à un lésard, à un oiseau, à un mouton, à un bœuf, à un éléphant, enfin à l'homme, & lui persuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Aug. in Jo. tract. 1. t. 14.

Les Manichéens étoient divisés en deux ordres : les auditeurs & les élus. Les élus faisoient profession de pauvreté & d'une abstinence très-rigoureuse. Les auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage ; parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les élus il y en avoit douze, qu'ils nommoient Maîtres ; & un treiziéme, qui étoit le premier, à l'exemple de Manès & de ses douze disciples. Au-dessous étoient soixante & douze évêques, ordonnés par les maîtres ; & ces évêques ordonnoient des prêtres & des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu. Ils célébroient l'eucharistie, mais avec un mêlange si exécrable, qu'on n'ose l'écrire.

Aug. VII. *cont. Faust. c.* 5. XX. *c. ult.*

Cyrill. Cat. 6. *p.* 62. *B. Aug. hær. c.* 46.

XIII. Successions d'évêques.

Domne évêque d'Antioche, étoit mort l'an 275. & Timée lui avoit succédé. A Timée succéda Cyrille, l'an 281. De son tems vivoit à Antioche, un prêtre nommé Dorothée, natif de Tyr. C'étoit un homme de mérite, instruit des lettres humaines, & si zélé pour la science de la religion, qu'il étudia l'hébreu, & entendoit l'écriture en original. Il vécut jusqu'à cent cinq ans. Maxime évêque d'Alexandrie mourut en 282. & Théonas lui succéda. A Césarée de Palestine aprés Théodore, Agapius fut évêque : à Jérusalem aprés Hyménée, Zambdas, puis Hermon. Du tems de Théonas, l'église d'Alexandrie avoit deux prêtres illustres, Achillas & Piérius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne : c'étoit un excellent philosophe, & un modéle parfait de la pratique de l'évangile. Piérius étoit recommandable par sa pau-

Eus. VII. *hist. c.* 32. *& chron. an.* 280. *Anast. chr. Pagi, an.* 283. *n.* 3.

vreté & l'austérité de sa vie, par les sciences divines & humaines qu'il possédoit. Il sçavoit parfaitement la dialectique & la rhétorique; étoit grand théologien, fort exercé à expliquer l'écriture & à parler dans l'église. On le nommoit le jeune Origène. Une veille de pâque, il expliqua le prophéte Osée, par un sermon très-long, qui demeura par écrit. Il survécut à la persécution de Dioclétien, & passa le reste de sa vie à Rome. En même tems vivoit dans le Pont l'évêque Mélétius, surnommé le miel attique, par allusion à son nom, à cause de son éloquence admirable. Il étoit d'une érudition consommée, & parfait en toutes les sciences. Sa vertu n'étoit pas moindre que sa capacité. Pendant la persécution, il s'enfuit en Palestine, & y demeura sept années entieres. A Rome le pape Eutychien mourut l'an 283. le septiéme de Décembre, après avoir tenu le saint siége près de neuf ans. Caïus fut élu en sa place le quinziéme du même mois, & gouverna douze ans.

Eus. ibid. Basil. de Sp. S. c. 29. p. 22. c. B.

Lib. Pont.

AN. 282.

XIV. Mort de Probus. Carus empereur : puis Dioclétien & Maximien.

Eus. chr. an. 282. & VII. hist. c. 30. Vopisc. p. 241. B. 250. A. Aur. Vict. Eutrop. lib. 9. Eus. an. 283. Eus. an. 284. Lact. de mort. n. 9. Eutrop. ibid.

Cependant l'empereur Probus ayant regné six ans, fut tué par ses soldats, près de Sirmium en Illyrie, l'an 282. A sa place ils élurent Marcus Aurélius Carus préfet du prétoire, qui fit césars ses deux fils, Carin & Numérien. Carus étoit de Narbonne, regna environ deux ans, & mourut en faisant la guerre aux Perses. Ses deux fils continuerent de regner : Numérien en orient, où il étoit avec Probus; Carin en occident, où il l'avoit laissé. Numérien malade d'affliction de la mort de son pere, fut tué quelques mois après, dans sa litiere, par l'ordre d'Aper son beau-pere, qui vouloit regner lui-même, & cacha quelque tems sa mort, sous prétexte de la maladie. Mais l'odeur du corps l'ayant

l'ayant enfin découvert, l'armée déclara empereur Caïus Aurélius Valérius Dioclès, qui prit le nom de Dioclétien, & le surnom de Jovius. Il commença à regner le dix-septiéme de Septembre, l'an 284. & son regne est une époque fameuse dans la suite. Il étoit Dalmate de nation, de basse naissance, & avoit été affranchi du sénateur Anullinus. Cependant Carin regnoit toujours en occident, & pour lui opposer un adversaire, Dioclétien déclara césar Marcus Valérius Maximien, qui prit le surnom d'Herculius, & commença à regner le vingtiéme de Novembre de la même année 284. Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du sénat & des soldats, par ses mœurs infâmes & son arrogance. Les Gaules se révolterent, & il s'y éleva une faction nommée les Bagaudes, sous la conduite d'Élien & d'Amand. En Illyrie Julien vouloit aussi se faire empereur. Carin marcha contre lui: Julien fut tué. Mais peu après, Carin ayant gagné une bataille contre Dioclétien, comme il poursuivoit sa victoire, il fut tué par les siens, près de Murge, au bord du Danube, en la haute Mysie. C'étoit sous le consulat de Dioclétien & d'Aristobule, l'an 285. de Jesus-Christ. L'année suivante, le premier d'Avril, Dioclétien donna à Maximien le titre d'auguste, à Nicomédie. Ils regnerent depuis ensemble avec égale autorité; & ce regne dura vingt ans: ce qui ne s'étoit pas vu depuis plus d'un siécle.

Vopisc. Carin.

Victor. Cæsar.

Pagi, an. 281.

AN. 285.

XV. S. Antoine au désert.

Vita Ant. c. 6.

Il y avoit déja quinze ans que saint Antoine vivoit en solitude, lorsque poussé d'un nouveau zèle, il alla trouver le vieillard qui avoit été son premier maître, & le pria de trouver bon qu'ils demeurassent ensemble dans le désert. Le bon homme s'excusa sur son

âge, & sur ce que ce n'étoit pas encore la coutume; & Antoine partit aussitôt pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent: il s'arrêta, & dit en le regardant: D'où vient un plat en ce désert? Ce n'est point ici un chemin battu: ce plat est trop grand, pour être tombé sans qu'on s'en soit apperçu, & sans qu'on soit venu le chercher. C'est un artifice du démon: mais tu ne rallentiras pas par-là l'ardeur qui me pousse; ton argent périsse avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles, que le plat s'évanouit comme de la fumée.

Antoine continuant son chemin, y vit répandue une grande quantité d'or, non plus imaginaire, mais réel; soit l'ennemi qui le lui fit voir, soit un ange pour l'éprouver. Antoine passa sur cet or, comme sur un feu; & sans se tourner, prit sa course, afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne, où ayant trouvé, au-delà du Nil à l'orient, un vieux château abandonné depuis long-tems, & plein de reptiles, il s'y arrêta, & y établit sa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent aussitôt, comme si on les en eût chassés. Il ferma l'entrée, & fit provision de pain pour six mois; car en Thébaïde on en faisoit de tel, & qui duroit même un an entier sans se corrompre. Il y avoit de l'eau là-dedans. Il y demeura seul sans en sortir, & sans voir personne de ceux qui y vinrent.

Il vécut long-tems de cette sorte, recevant seulement deux fois l'année du pain, qu'on lui jettoit de dessus le toit. Ceux de ses amis qui venoient le visiter, étant contraints, à cause qu'il ne les laissoit pas entrer, de passer souvent au dehors les jours & les nuits, ils entendoient au dedans comme des troupes

de gens qui murmuroient, qui faisoient grand bruit, & qui crioient avec des voix lamentables : Retire toi d'un lieu qui nous appartient : qu'as-tu affaire dans le désert ? Tu ne résisteras pas à nos attaques. Ses amis croyoient d'abord que c'étoient des hommes qui étant descendus avec des échelles, disputoient contre lui : mais ayant regardé par une fente, & ne voyant personne, ils conclurent que c'étoient des démons ; & saisis de frayeur, ils appelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins de charité pour eux que de mépris pour les démons. Ses amis venoient continuellement ainsi le voir ; & croyant le trouver mort, ils l'entendoient, qui chantoit des pseaumes pour invoquer le secours de Dieu, & montrer sa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraite, sans sortir ni se laisser voir à personne.

XVI.
Martyre de Claude, Astere & Néon.
Euf. VII. *hist.* c. I.

Les empereurs Dioclétien & Maximien furent longtems favorables aux chrétiens, & ne firent des édits contr'eux qu'à la fin de leur regne. Nous trouvons toutefois des martyrs dès le commencement : ce qu'il faut attribuer aux occasions particulieres & à l'humeur des gouverneurs de provinces, qui agissoient en vertu des anciennes loix. A Égée en Cilicie, Claude, Astérius, & Néon furent déférés au magistrat municipal par leur belle-mere, comme chrétiens & ennemis des dieux. Domnine & Théonille furent accusées du même crime, & on les mit tous en prison, jusqu'à l'arrivée du proconsul Lysias.

Acta sinc. p. 279.

Le proconsul visitant la province, vint à Égée, où étant assis sur son tribunal, il dit : Qu'on amene devant moi les chrétiens, que les officiers ont livrés aux magistrats de cette ville. Eulalius géolier dit : Suivant



vos ordres, Seigneur, le magistrat de cette ville vous présente ce qu'il a pu prendre de chrétiens. Il y a trois jeunes freres & deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous; que voulez-vous qu'on en fasse? Lysias lui dit: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Je m'appelle Claude. Lysias dit: Ne perds pas ta jeunesse par cette folie; viens sacrifier aux dieux, suivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourmens qui te sont préparés. Claude dit: Mon Dieu n'a point besoin de tels sacrifices; il aime mieux les aumônes & l'innocence de la vie: mais vos dieux sont des démons impurs, qui se plaisent à ces sacrifices, & qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font. Vous ne me persuaderez jamais de les adorer. Lysias dit: Qu'on l'attache, pour être battu de verges: autrement je ne pourrai le mettre à la raison. Claude dit: Quand vous me feriez souffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisez point; vous préparez à votre ame un supplice éternel. Lysias dit: Les empereurs ont ordonné que les chrétiens sacrifient aux dieux, qu'on punisse ceux qui refuseront, & que l'on promette des honneurs & des récompenses à ceux qui obéiront. Claude dit: Leurs récompenses sont temporelles: la confession de Jesus-Christ sauve éternellement.

Alors le proconsul commanda qu'on le pendît au chevalet, qu'on lui appliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupât de petits morceaux de chair aux talons, & qu'on les lui présentât. Claude dit: Le feu ni les tourmens ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu; cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer; puis qu'on lui

frotât les côtes avec des morceaux de pots cassés, & que l'on y appliquât des flambeaux allumés. Claude dit : Votre feu & tous vos tourmens sauveront mon ame. Je compte comme un grand profit, de souffrir pour Dieu, & comme une grande richesse de mourir pour J. C. Telle est notre condition, qu'en souffrant nous acquérons la vie éternelle. Lysias dit : Détachez-le, remenez-le en prison, & amenez-en un autre.

Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, Seigneur, voilà Astérius, le second frere. Lysias lui dit : Crois-moi du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux les tourmens qui sont préparés à ceux qui refusent. Astérius dit : Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, & qui regarde les choses les plus basses, en sa grande puissance : mes parens m'ont appris à l'adorer & à l'aimer. Je ne connois point ceux que vous adorez & que vous nommez dieux. Lysias le fit pendre au chevalet, en disant : Serrez-lui les côtes, & lui dites : Crois du moins maintenant, & sacrifie aux dieux. Astérius dit : Je suis frere de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même esprit & une même confession : mon corps est en votre pouvoir, non pas mon ame. Lysias dit : Prenez les moufles de fer, liez-lui les pieds, & le tourmentez fortement. Astérius dit : Insensé, pourquoi me tourmentez-vous ? N'avez-vous pas devant les yeux la récompense que Dieu vous en rendra ? Lysias dit : Mettez-lui sous les pieds des charbons ardens, frappez-le de verges & de nerfs, sur le dos & sur le ventre. Astérius dit : Faites, faites qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne souffre. Lysias dit : Détachez-le, gardez-le avec les autres : amenez le troisiéme.

On amena Néon. Lysias lui dit : Mon fils, approche, sacrifie aux dieux, afin d'éviter les tourmens. Néon répondit : si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils se défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, sans avoir besoin de votre défense. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux & que vous ; puisque je ne vous obéis point, ayant le vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre. Lysias dit : Frappez-le sur le cou & lui dites : Ne blasphême point contre les dieux. Néon dit : Vous trouvez que je blasphême, en disant la vérité. Lysias dit : Étendez-le par les pieds : mettez des charbons sur lui, & lui déchirez le dos à coups de nerfs. Après que cela fut fait, Néon dit : Je ferai ce qui est utile à mon ame ; on ne peut m'ôter cette résolution.

XVII. Martyre de Domnine & de Théonille.

Lysias dit : Eulalius concierge & Archélaüs spiculateur prendront soin que ces trois freres soient crucifiés, comme ils méritent, hors de la ville, afin que les oiseaux déchirent leurs corps. Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, Seigneur, voici Domnine. Lysias lui dit : Tu vois, femme, quels feux & quels tourmens on te prépare. Si tu veux les éviter, approche & sacrifie. Domnine répondit : Je ne le ferai pas, de peur de tomber dans le feu éternel & les tourmens perpétuels. J'adore Dieu & son Christ, qui a fait le ciel & la terre & tout ce qu'ils contiennent. Vos dieux sont de pierre & de bois, faits par les mains des hommes. Lysias dit : Otez-lui ses habits : Étendez-là, & déchirez tous ses membres à coups de verges. Archélaüs spiculateur dit à Lysias : Par votre grandeur Domnine est déja morte. Lysias dit : Qu'on jette son corps au fond de la riviere.

Eulalius dit : Voilà Théonille. Lyſias dit : Tu as vu, femme de quels ſupplices & de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéi : C'eſt pourquoi rends honneur aux dieux & ſacrifie. Théonille répondit : Je crains le feu éternel, qui peut faire périr l'ame & le corps ; & principalement de ceux qui abandonnent Dieu & adorent les idoles & les démons. Lyſias dit : Donnez-lui des ſoufflets, jettez-la par terre : liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureuſement. Théonille dit : Eſt-il raiſonnable de faire ſouffrir de telles peines à une femme étrangere, de condition libre ? Vous le ſçavez, & Dieu voit ce que vous faites. Lyſias dit : Pendez-la par les cheveux, & frappez-la ſur le viſage. Théonille dit : Ne ſuffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nue ; ce n'eſt pas moi ſeule, c'eſt votre mere & votre femme que vous avez couvertes de confuſion en ma perſonne ; nous ſommes toutes de même nature ? Lyſias dit : As-tu un mari, es-tu veuve ? Théonille dit : Je ſuis veuve depuis vingt-trois ans. Je ſuis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu ; m'appliquant aux jeûnes, aux veilles & aux prieres, depuis que j'ai quitté les idoles impures. Lyſias dit : Raſez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confuſion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, & la frappez de courroies, non-ſeulement ſur le dos, mais par tout le corps : mettez-lui auſſi des charbons ſur le ventre, & qu'elle meure ainſi. Eulalius geolier & Archélaüs ſpiculateur dirent : Seigneur, elle a déja rendu l'ame. Lyſias leur dit : Couſez ſon corps dans un ſac ; liez-le bien, & le jettez à l'eau. Eulalius & Archélaüs dirent : Nous avons exécuté les ordres de votre grandeur touchant les corps des chrétiens. Ces ſaints martyrs ſouffrirent à

Égée le dixiéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Dioclétien & d'Aristobule, c'est-à-dire, le 32 Août, l'an 285 de Jesus-Christ. Les illustres martyrs S. Cosme & S. Damien, freres & médecins, souffrirent dans la même ville d'Égée, sous le même Lysias, & on lui attribue un grand nombre d'autres martyrs.

Martyr. 27. Sept.

XVIII. S. Maurice & sa légion.

Eutrop. l. 9. Diocl.
Acta mart. sinc. p. 290.

L'empereur Maximien passa en Gaule dès le commencement de son regne, contre Amand & Élien, & la faction des Bagaudes, qu'il défit. Il fit venir d'Orient une légion nommée la Thébéene toute composée de chrétiens. Comme il voulut s'en servir à persécuter les chrétiens, ainsi que des autres soldats, ils refuserent d'obéir. L'empereur pour se reposer de la fatigue du voyage, s'étoit arrêté dans les Alpes, en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais : la légion Thébéene étoit proche à Agaune, au pied de la montagne que l'on nomme à présent le grand S. Bernard. Maximien irrité de cette désobéissance, ordonna que la légion fût décimée, & réitéra ses ordres, pour contraindre le reste à persécuter les chrétiens. La décimation étoit une peine militaire, établie contre les corps coupables. Les soldats Thébéens ayant appris ce second ordre, commencerent à crier par tout le camp, qu'ils souffriroient plutôt toutes sortes d'extrémités, que de rien faire contre la religion chrétienne. Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, & que l'on fît obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme, suivant le sort, & les autres s'exhortoient à persévérer.

V. Baron ad martyr. 21. Sept.

Ils étoient principalement encouragés par trois de leurs officiers généraux, Maurice, Exupere & Candide, qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades, que

que le martyre avoit déja conduits au ciel. Par leur conseil ils envoyerent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en substance. Nous sommes vos soldats, seigneur, mais serviteurs de Dieu, nous le confessons librement : nous vous devons le service de guerre, à lui l'innocence : nous recevons de vous la paye, il nous a donné la vie : nous ne pouvons vous obéir en renonçant à Dieu notre créateur & notre maître, & le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéirons, comme nous avons fait jusqu'à présent ; autrement nous lui obéirons plutôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce soit ; mais nous ne croyons pas permis de les tremper dans le sang des innocens. Nous avons fait serment à Dieu, avant que de vous le faire ; vous ne devez point vous fier au second, si nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des chrétiens pour les punir : vous n'avez que faire d'en chercher d'autres, nous voici. Nous confessons Dieu le Pere auteur de tout, & son Fils J. C. Nous avons vu égorger nos compagnons sans les plaindre : nous nous sommes réjouis de l'honneur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité, ni le désespoir ne nous a point portés à la révolte : nous avons les armes à la main, & nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir innocens, que vivre coupables.

Maximien désespérant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir ; & fit marcher des troupes pour les environner & les tailler en piéces. Ils ne firent aucune résistance, mais ils mettoient les armes bas, & présentoient le cou aux persécuteurs. La terre fut couverte de leurs corps ; on voyoit

Vegt. 1. de re milit. c. 2.
couler des ruisseaux de sang. On croit qu'ils étoient environ six mille ; car c'étoit le nombre ordinaire des légions.

Un soldat vétéran nommé Victor, qui n'étoit point de cette légion & ne servoit plus, se rencontra, en passant son chemin, au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs, & qui se réjouissoient, en faisant bonne chere de leurs dépouilles. Ils l'inviterent à manger avec eux, & lui conterent avec plaisir tout ce qui s'étoit passé. Comme il se retiroit, détestant le festin & ceux qui le faisoient ; ils lui demanderent s'il n'étoit point aussi chrétien. Il répondit qu'il l'étoit & qu'il le seroit toujours : aussitôt ils se jetterent sur lui & le tuerent. On dit que de la même légion étoient Ursus & Victor, dont les reliques demeurerent à Solodore, c'est-à-dire, à Soleure en Suisse. On en compte aussi cinquante, que l'on dit avoir souffert le martyre à Cologne, soit devant, soit après les autres.

Greg. Tur. 1. de glor. mart. c. 61.

XIX. Autres martyrs en Gaule.

Eutrop. lib. 9. Dioclet.

On peut rapporter plusieurs autres martyrs célébres, aux voyages que Maximien fit dans les Gaules : non-seulement contre les Bagaudes, mais contre le parti de Carause. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commission de tenir la mer libre sur les côtes de la Belgique & de l'Armorique, contre les courses des Francs & des Saxons ; & qui enfin étant devenu suspect, se révolta & se rendit maître de la grande Bretagne, où il subsista sept ans. On compte donc à Nantes en Armorique S. Donatien & S. Rogatien. C'étoient deux freres illustres par leur naissance. Donatien étoit le plus jeune ; mais il se convertit le premier ; & ayant reçu le baptême, il travailloit à la conversion des autres. Rogatien son frere aîné en fut touché ; il voulut aussi être

Acta sinc. p. 295.

chrétien, & pria Donatien de lui faire recevoir le baptême, avant la persécution, afin qu'elle ne le surprît pas païen ou cathécuméne. Mais l'absence de l'évêque qui s'étoit enfui, l'empêcha d'être baptisé. Cependant le gouverneur qui persécutoit les chrétiens étant venu dans la ville, Donatien lui fut déféré comme détournant les autres du culte des dieux, & particulierement son frere. Le gouverneur se le fit amener : il confessa constamment, & fut mis en prison les fers aux pieds. Rogatien étant aussi présenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement, & s'efforça de le gagner par ses promesses; mais le voyant aussi ferme que son frere, il le fit aussi mettre en prison. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris, avant que d'avoir reçu la grace du baptême. Son frere pria pour lui, que sa foi & son sang qu'il devoit répandre le lendemain, lui tînt lieu de baptême; ainsi ils passerent la nuit en veilles & en prieres. Le lendemain le gouverneur les fit encore présenter à son tribunal; & les voyant fermes, les fit pendre au chevalet où ils furent tourmentés, & ensuite eurent la tête coupée.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de séjour; & c'est aussi où nous trouvons plus de martyrs de son tems. A Amiens, l'Évêque S. Firmin; dans la même ville, Victorie & Fuscien, avec Gentien leur hôte. A Auguste, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, S. Quentin. A Soissons, S. Crépin & S. Crépinien. A Tournai, S. Piat ou Piaton prêtre. A Fismes, près de Reims, la vierge sainte Macre. A Louvre en Parisis, S. Just ou Justin, qui allant à Amiens avec son pere & son frere, & n'ayant pas voulu découvrir aux persécuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la tête tranchée. On *Jan. 6. 8. Aug. Beda.*

compte encore plusieurs martyrs à Trèves, sous Rictiovare, gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribue aussi la plupart des précédens. Dans la grande Bretagne on marque entr'autres S. Alban ; qui ayant reçu chez lui un clerc qui fuyoit la persécution, se livra lui-même pour le sauver.

6. Octob. En Aquitaine, S. Caprais d'Agen se cacha par la crainte de la persécution ; mais ensuite il se montra, & souffrit le martyre ; excité par l'exemple de sainte Foy vierge. 28. Aug. 1. Febr. Près d'Agde, Tibére, Modeste & Florentia. A Vienne, Ferréole tribun militaire ; & un de ses soldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude en Auvergne. Acta sinc. p. 603. A Embrun, Vincent, Oronce & Victor. A Arles, Genès greffier, encore jeune & cathécumêne, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour persécuter les chrétiens ; & ne pouvant se résoudre à l'écrire, jetta devant les pieds du juge les tablettes cirées sur lesquelles il écrivoit, s'enfuit & se cacha. Le juge ordonna de le prendre ; & comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la tête sitôt qu'on l'auroit trouvé. Cependant le martyr fit demander à l'évêque par des gens fidéles, de le baptiser. L'évêque, soit qu'il n'en pût trouver le tems, ou qu'il se défiât de sa jeunesse, lui fit dire qu'il seroit suffisamment baptisé dans son sang. Enfin Dieu permit qu'il fût découvert. Il voulut encore s'échapper en passant le Rhône à la nage ; mais il fut pris de l'autre côté & eut la tête tranchée. On ne sçait point le tems de son martyre ; toutefois il est trop mémorable, pour l'omettre, faute d'en sçavoir la place.

XX. S. Victor de Marseille. Acta sinc. p. 300. Quant à S. Victor de Marseille, il est certain qu'il souffrit le martyre par les ordres de l'empereur Maximien présent, & après la légion Thébéene. C'étoit un

soldat chrétien si zèlé, qu'il alloit pendant la nuit visiter les fidéles, & les encourager au martyre. Étant pris, il fut d'abord présenté aux préfets, qui l'exhorterent à ne pas perdre ses services & la faveur du prince pour le culte d'un homme mort; car ils regardoient ainsi J. C. Il répondit avec une liberté qui attira les cris & les injures de tout le peuple infidéle qui l'environnoit. Mais parce que c'étoit un personnage considérable, les préfets le renvoyerent à la personne de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de constance à ce tribunal. L'empereur irrité commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras & par les pieds, & on le traîna de la sorte exposé aux coups & aux injures de la populace, dont chacun eût cru faire un crime, en ne lui insultant pas. Il fut ramené tout déchiré & tout sanglant au tribunal des préfets; qui le croyant abattu par cet affront, le presserent encore par les raisons ordinaires des païens. Le martyr au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit, en témoignant également sa fidélité pour l'empereur, & son mépris pour les faux dieux, dont il révéla les infamies, leur opposant la véritable grandeur de Jesus-Christ. Après qu'il eut parlé long-tems, les préfets lui dirent: Victor, ne cesseras-tu point de philosopher? Choisis en un mot, ou d'appaiser les dieux, ou de périr misérablement. Puisque vous me le proposez, dit-il, il faut confirmer mon discours par mon exemple. Je méprise les dieux, je confesse Jesus-Christ, faites-moi souffrir tous les tourmens que vous pourrez. Les préfets irrités voulant le tourmenter l'un plus que l'autre, se diviserent; l'un d'eux nommé Euticius se retira; la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Astérius. Il le fit atta-

cher aussitôt, & tourmenter long-tems & cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle est le don. Jesus-Christ lui apparut tenant sa croix entre les mains, & lui dit : La paix soit avec toi, Victor : Je suis Jesus, qui souffre dans mes saints ; prens courage, je t'assiste dans le combat. Ces paroles firent évanouir la douleur & les tourmens. Le martyr commença à louer Dieu d'un visage gai ; les bourreaux déja fatigués, virent qu'ils n'avançoient rien, & le préfet ordonna de le détacher du chevalet, & de le mettre dans une prison très-obscure.

Au milieu de la nuit Jesus-Christ l'envoya visiter par des anges ; la prison fut ouverte & remplie d'une lumiere plus claire que le jour ; le martyr chantoit avec les anges les louanges de Dieu. Trois soldats qui le gardoient voyant cette lumiere, se jettent aux pieds du saint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les instruisit soigneusement, selon que le tems lui permettoit ; & ayant fait venir des prêtres la même nuit, il les mena à la mer, où ils furent baptisés de sa main, & il les retira de l'eau, c'est-à-dire, qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin & Félicien. Le lendemain matin leur conversion étant divulguée, l'empereur envoya des appariteurs, qui les prirent avec Victor, & les amenerent à la place publique, où toute la ville accourut. Les trois soldats persévérerent fidélement dans la confession ; & aussitôt par ordre de l'empereur ils eurent la tête tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes, qu'il pût être le compagnon de leur martyre. Il fut encore frappé, suspendu & battu cruellement à coups de bâtons & de nerfs de bœuf. On le remit en prison, où il demeura trois jours en prieres,

recommandant à Dieu son martyre, avec une grande contrition de cœur & des larmes abondantes. Ensuite l'empereur se le fit encore amener; & après l'avoir interrogé & menacé, fit apporter un autel de Jupiter, auprès duquel étoit le sacrificateur tout prêt. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, appaise Jupiter, & sois notre ami. Le martyr s'approcha, comme pour sacrifier, & prenant l'autel de la main du sacrificateur, le renversa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied sur le champ. Ensuite il le fit mettre sous la meule d'un moulin à bras, que les bourreaux firent tourner, & commencerent ainsi à l'écraser, & lui briser même les os. Mais la machine se rompit; & comme il sembloit respirer encore un peu, on lui coupa la tête. On entendit d'enhaut une voix céleste, qui dit : Tu as vaincu, bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jetter dans la mer les corps des martyrs; mais ils vinrent à bord, & furent ensevelis par les chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, & il s'y fit ensuite plusieurs miracles.

XXI. Constantius & Galérius Césars.

Europ. l. 9.

Dioclétien ne se contenta pas d'avoir associé à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'auguste; mais pour soutenir les guerres, dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit encore deux autres au second rang & avec le nom de Césars, sçavoir Constantius Chlorus & Galérius Maximien surnommé Armentarius, qui étoit le quatriéme. Dioclétien adopta celui ci pour son fils, & lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouser sa fille Valéria, qu'il avoit eue de l'impératrice Prisca. Maximien adopta Constans & lui fit répudier Héléne, dont il avoit déja Constantin, qui fut depuis empereur, pour épouser Théodore sa belle-fille; ces

Euseb. VIII. hist. c. 5.

Lactant. de mort. n. 7. 8. 9. Aur. Victor.

adoptions se firent le premier jour de Mars l'an 293. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes, que l'empire entier n'en entretenoit auparavant; & pour les entretenir, ils firent des impositions extraordinaires, ensorte que les terres demeuroient désertes. Ils diviserent les provinces & multiplierent les gouvernemens & les officiers. Ainsi les juges manquant d'affaires civiles, faisoient plusieurs concussions & plusieurs procès criminels, sous de légers prétextes. Constantius eut pour son partage tout ce qui étoit au-deçà des Alpes, sous l'obéissance des Romains; c'est-à-dire, les Gaules & la grande Bretagne: Herculius eut l'Afrique & l'Italie, Galérius, l'Illyrie & le reste jusqu'au Pont-Euxin.

Dioclétien étoit homme de guerre & politique, & il défendit assez bien l'empire contre les barbares; mais il étoit avare, & nonobstant la dépense de la guerre, il amassoit des trésors immenses. Il aimoit passionnément les bâtimens, & obligeoit les provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Là il faisoit une basilique, là un cirque, là un hôtel des monnoies, là un arsenal, là une maison pour sa femme, ou pour sa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé par la ruine des provinces, souvent il disoit: Il n'est pas bien fait, qu'on le fasse d'une autre maniere. Il falloit abattre & recommencer. Il bâtissoit principalement à Nicomédie qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faisoit son séjour le plus ordinaire. Maximien Herculius son frere d'adoption, n'étoit pas moins avide; mais ayant dans son partage des provinces riches, comme l'Afrique & l'Espagne, il ne se mettoit pas tant en peine de thésauriser. Il fit accuser par calomnie plusieurs sénateurs d'avoir aspiré à l'empire, pour usurper leur bien. Il étoit débauché jusqu'à

violer

violer des filles de la premiere qualité ; par-tout où il passoit on les enlevoit à leurs parens pour les lui présenter. Il suivoit brutalement toutes ses passions ; étoit cruel & impudent, sans foi & sans parole, amateur des nouveautés. La rudesse de son humeur paroissoit à son visage & à son air négligé ; aussi n'avoit-il ni politesse, ni éducation, comme étant né en Pannonie de parens rustiques. *Victor. de Caes.*

Le César Constance étoit le meilleur des quatre, & on ne lui reprochoit aucun vice ; mais le César Galérius Maximien étoit le pire. C'étoit une bête féroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain ; aussi sa mere étoit-elle venue d'au-delà du Danube. Il étoit grand & gros à faire peur. Le regard, le geste, la voix, les discours, tout en étoit terrible. Son beau-pere Dioclétien naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Ils laisserent d'abord les chrétiens en liberté : ce qui n'empêcha pas qu'Herculius, suivant son humeur brutale & inégale, ne les persécutât quelquefois, comme nous avons vu dans les Gaules. Les autres leur furent même favorables, jusqu'à leur confier des gouvernemens de provinces, & leur donner des charges dans leurs palais ; souffrant qu'à leur vue, ils parlassent librement de la vraie religion, & l'exerçassent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domestiques. Ils les distinguoient & les chérissoient plus que leurs autres serviteurs. Tels étoient à Nicomédie, auprès de Dioclétien, Dorothée le plus cher & le plus fidéle de ces officiers, à qui les gouverneurs & les magistrats rendoient de grands honneurs, & Gorgonius aussi fort célébre. Les assemblées ecclésiastiques étoient si nombreuses dans toutes les *Eus. VIII. hist. init.*

villes, que les anciens bâtimens n'étant plus suffisans, il fallut en faire par-tout de nouveaux dès les fondemens; & personne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette prospérité causa du relâchement. Les chrétiens étoient envieux les uns des autres, & se déchiroient par des injures & des médisances. Les peuples étoient séditieux, & les chefs divisés contre les chefs. L'hypocrisie & la dissimulation étoient grandes. Les pasteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalousies entr'eux, exerçoient des haines, usoient des menaces, & poursuivoient avec ambition les charges ecclésiastiques, comme des dominations temporelles. Ces péchés attirerent la persécution, & voici quel en fut le commencement.

XXII
Commencement de la persécution.

Lactant. de mort. n. 10.

Dioclétien étoit en Orient. Comme il étoit craintif & curieux de l'avenir, il faisoit immoler des bêtes pour consulter les entrailles. Quelques-uns de ses serviteurs chrétiens qui étoient présens, firent sur le front le signe de la croix: ce qui troubla les sacrifices. Les aruspices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoutumées; & quelque quantité qu'ils en fissent immoler, elles ne leur montroient rien. Enfin leur chef, soit par soupçon, soit qu'il l'eût vû, dit qu'il y avoit là des hommes profanes, dont la présence empêchoit que les sacrifices ne réussissent. Alors l'empereur en furie commanda qu'on fit sacrifier, non-seulement ceux qui servoient aux sacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais; & que s'ils refusoient, ils fussent châtiés à coups de fouet. Il écrivit aussi à ceux qui commandoient les troupes, de contraindre les soldats à sacrifier, & de casser ceux qui n'obéiroient pas. Ainsi la persécution commença par les chrétiens qui servoient dans

Eus. VIII. *c.* 4.

les armées; & plusieurs quitterent volontiers le service,

plutôt que de renoncer à Dieu. On se contenta d'abord de cette peine, & on en fit mourir peu; car les empereurs craignoient le grand nombre des chrétiens.

AN. 295. XXIII. Martyre de S. Maximilien. *Acta sinc. p. 309.*

Sous le consulat de Tuscus & d'Anulinus, le quatriéme des ides, c'est-à-dire, le douziéme de Mars l'an 295. à Tébeste en Numidie, Fabius Victor fut présenté avec son fils Maximilien dans la place devant le proconsul Dion; & Pompéien avocat demanda que ce jeune homme fût mesuré, pour être engagé au service de guerre. Car chez les Romains tous les jeunes gens étoient obligés à servir un certain nombre de campagnes; & sur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choisissoit les plus grands & les mieux faits. Le proconsul Dion lui demanda comment il s'appelloit. Maximilien répondit: Pourquoi voulez-vous sçavoir mon nom? Il ne m'est pas permis de porter les armes, parce que je suis chrétien. Ce n'étoit pas la profession des armes précisément que les chrétiens rejettoient, mais l'idolâtrie, qui en étoit inséparable, après les ordres que Dioclétien venoit de donner, comme on voit en d'autres actes. Le proconsul dit: Appliquez-le à la mesure. Maximilien dit: Je ne puis porter les armes: je ne puis mal faire; je suis chrétien. Le proconsul dit: Qu'il soit mesuré. Il le fut, & un officier dit tout haut: Il a cinq pieds & dix pouces. C'étoit la mesure suffisante. Dion dit aux officiers: Qu'on le marque. C'étoit aussi l'usage de les marquer par des piqûres sur la peau, ou autrement. Maximilien résistoit, en disant: Je n'en ferai rien; je ne puis porter les armes. Dion lui dit: Il faut que tu les portes, ou que tu périsses. Maximilien dit: Je n'en ferai rien. Coupez-moi la tête; je ne sers point le siécle, je sers mon Dieu. Dion dit: Qui te l'a persuadé?

V. inf. n. 27. Veget. lib. I. c. 5. Ibid. c. 8. & lib. II. c. 5.

Mon esprit, dit Maximilien, & celui qui m'a appellé. Dion dit à Victor : Conseille ton fils. Victor répondit : Il a son conseil ; il sçait ce qui lui est bon. Dion dit à Maximilien : Reçois la marque. Il répondit : Je ne la recevrai point ; j'ai déja la marque de Jesus-Christ mon Dieu. Dion dit : Je t'enverrai tout-à-l'heure à ton Christ. Je voudrois, répondit-il, que vous le fissiez tout-à-l'heure ; c'est ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il résistoit, en disant : Je ne recevrai point la marque du siécle. Si vous me la donnez, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je suis chrétien. Il ne m'est pas permis de porter du plomb à mon cou, après le signe salutaire de Jesus-Christ Fils du Dieu vivant, que vous ne connoissez pas. Le proconsul, après l'avoir encore pressé plusieurs fois, lui dit : A la suite de nos maîtres, Dioclétien & Maximien, Constance & Maximien, il y a des soldats chrétiens qui font le service. Maximilien dit : Ils sçavent ce qui leur convient ; pour moi je suis chrétien, & je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui servent, dit le proconsul ? Maximilien répondit : Vous sçavez ce qu'ils font. On voit par-là qu'ils ne refusoient pas le service de guerre, comme mauvais par lui-même ; mais à cause des occasions du péché, principalement sous des empereurs païens.

Dion voyant qu'il ne pouvoit le persuader, dit : Mettez son nom ; puis il ajouta : Parce que tu as refusé le service, par un esprit rebelle, tu seras condamné comme tu mérites, pour donner exemple aux autres. Et il récita la sentence sur la tablette : Parce que Maximilien a refusé le serment militaire, par un esprit de révolte, il est ordonné qu'il sera puni par le glaive. Maximilien répon-

dit : Dieu ſoit loué. Il étoit âgé de vingt & un an trois mois & dix-huit jours. Comme on le menoit au ſupplice, il dit : Mes chers freres, hâtez-vous de toutes vos forces, & avec tout l'empreſſement poſſible, d'aller voir le Seigneur, & d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à ſon pere d'un viſage gai : Donnez à cet exécuteur l'habit neuf que vous m'aviez préparé pour la guerre : ainſi puiſſions-nous être enſemble dans la gloire avec le Seigneur. Auſſitôt il fut exécuté. Une dame nommée Pompéienne obtint ſon corps du juge, le mit dans ſa litiere, le conduiſit à Carthage, & l'enterra ſous une petite montagne près de ſaint Cyprien. Elle mourut treize jours après, & y fut auſſi enterrée. Victor, pere du martyr, retourna chez lui avec une grande joie : rendant graces à Dieu à qui il avoit envoyé devant un tel préſent, qu'il ſuivit bientôt après : mais on ne ſçait lequel c'eſt de pluſieurs martyrs du même nom de Victor, qu'honoroit l'égliſe d'Afrique.

XXIV. Succeſſions d'évêques. Schiſme de Méléce.

Lib. pontif. Euſ. chr. ann. 296.

L'année ſuivante 296 de Jeſus-Chriſt, ſous le ſixiéme conſulat de Dioclétien, & le ſecond de Conſtantius, le vingt-uniéme d'Avril, mourut le pape Caïus, après avoir tenu le ſaint ſiége douze ans & quatre mois. On élut à ſa place Marcellin, qui gouverna l'égliſe huit ans. La même année 296. treiziéme de Dioclétien, Zambda ſuccéda à Hymenée évêque de Jéruſalem. Zamda mourut deux ans après, la quinziéme année de Dioclétien 298 de Jeſus-Chriſt, & Hermon lui ſuccéda. L'année ſuivante 299. de Jeſus-Chriſt, Cyrille évêque d'Antioche étant mort, Tyran lui ſuccéda. Ce fut le dixiéme évêque d'Antioche, qui gouvernoit cette égliſe du tems de la perſécution. Du même tems vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui ſouffrit le martyre. Théonas évêque d'Alexandrie mourut la dix-ſeptiéme année de

Euſ. chr. an. 303. Euſeb. VIII. hiſt. c. 13. Euſeb. VII. hiſt. c. ult.

Athanaſ. 2. apol.

Dioclétien, 300. de Jesus-Christ, après avoir gouverné cette église dix-neuf ans. Pierre lui succéda & la gouverna douze ans; trois ans avant la persécution, & neuf ans depuis, jusqu'à ce qu'il souffrit le martyre.

Athan. Or. 1. in Ar. pag. 305. B. & Apol. 2. p. 777. B. Socr. lib. 1. c. 3.

De son tems se forma un schisme en Egypte. Car Mélitius ou Mélece évêque de Lycopolis en Thébaïde, ayant été convaincu de plusieurs crimes, & entre autres d'avoir sacrifié aux idoles, fut déposé dans un concile par Pierre évêque d'Alexandrie. Mélece n'eut point recours à un autre concile, & ne chercha point à se justifier devant les successeurs de Pierre, car il vécut long-tems après: mais il fit un schisme, se séparant de Pierre & des autres évêques, contre lesquels il commença à publier des calomnies, pour couvrir la honte de sa déposition. Il prétendoit s'être séparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis, touchant la réconciliation des apostats, & l'accusoit de trop d'indulgence. Ce schisme commenca vers l'an 301. & eut de grandes suites.

Epiph. hær. 68. Pagi, ann. 306. n. 24.

XXV. Edit de Dioclétien contre les Manichéens.

Eutrop. l. 9. Collat. leg. Mosai. tit. 15. ex. Cod. Greg.

Dès l'an 296. ou environ, l'empereur Dioclétien recouvra l'Egypte, après avoir défait Achille, qui y regnoit depuis six ans. Etant à Alexandrie, il répondit à Julien proconsul d'Afrique, qui l'avoit consulté touchant les Manichéens. Dans ce rescrit il dit que l'oisiveté excite les hommes à passer les bornes de la nature, & à introduire des superstitions vaines & honteuses: mais qu'il n'est pas permis de résister à ce que les dieux ont ordonné, & ce que plusieurs grands hommes ont approuvé & établi par de sages conseils. L'ancienne religion, continue-t-il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle: car c'est un très-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, & qui a pris un cours certain & un état fixe. C'est pourquoi

nous avons une grande application à punir l'opiniâtreté des méchans, dont l'esprit est corrompu; & qui introduisent des sectes nouvelles & inconnues, pour exclure à leur fantaisie par de mauvaises religions, celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en général tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens. Le rescrit continue: Nous avons appris que les Manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres venus depuis très-peu de tems en notre monde, de chez les Perses nos ennemis; & qu'ils commettent quantité de crimes, en troublant le repos des peuples: desorte qu'il est à craindre que dans la suite du tems, ils n'introduisent chez les Romains les coutumes exécrables & les loix infâmes des Perses. Et comme ce que vous nous écrivez de leur religion a un rapport manifeste avec les maléfices des magiciens, nous ordonnons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs & les chefs soient brulés avec leurs écritures abominables; que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort, & leurs biens confisqués, excepté les personnes constituées en dignité, qui seront seulement condamnées aux mines, avec confiscation de biens. Les empereurs chrétiens ont depuis suivi ces loix contre les Manichéens.

L. 4. 5. 11. 12. 16. Cod. de hær. & Manich.

XXVI. Hérésie d'Hierax.

Epiph. hær. 67.

Vers le même tems s'éleva en Egypte une hérésie nouvelle, dont l'auteur fut Hierax ou Hieracas. Il étoit Egyptien de Léonto, fort instruit dans les sciences des Grecs & des Egyptiens; parlant bien l'une & l'autre langue, sur-tout la sienne. Etant Chrétien il tomba dans l'erreur & fit une secte particuliere. Il nioit la résurrection de la chair, & n'admettoit que celle de l'ame: c'est-à-dire, la résurrection spirituelle du péché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'im-

Heb. XII. 14. perfection de l'ancienne loi ; & disoit que la continence étoit cette sanctification, sans laquelle personne ne verra Dieu ; que les enfans qui meurent avant l'usage de la raison, sont exclus du royaume des cieux ; parce *2. Tim. II. 5.* qu'il est écrit que personne ne sera couronné, s'il n'a combattu dans les regles ; que Melchisédech étoit le Saint-Esprit, dont il est écrit qu'il prie pour nous par des gémissemens inénarrables : & disoit que c'est lui qui est le prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un livre apocryphe nommé la Montée d'Isaïe. Hierax s'attiroit des sectateurs par l'austérité de sa vie ; car il s'abstenoit du vin & de la plupart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ses disciples que des vierges, des veuves, ou des continens ; & séduisit plusieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie ascétique. Il composa un grand nombre de livres en grec & en égyptien, entr'autres une explication de l'Ouvrage des six jours, mêlée de plusieurs fables. Il composa aussi plusieurs cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans ; & jusqu'à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & ses yeux ne s'étoient point affoiblis.

Lact. de mort. c. 9. Dioclétien étant en Egypte, envoya le César Galérius contre Narses roi de Perse, qui à l'exemple de Sapor son aïeul, avoit fait une grande entreprise pour envahir les provinces orientales de l'empire romain. Dioclétien craignant l'exemple de Valérien, aima mieux y envoyer Galérius que d'y aller en personne, & demeura cependant en Orient. Galérius défit par adresse les Perses embarrassés de grands équipages : Narses s'enfuit, Galérius prit ses femmes & ses enfans, & revint chargé de *Idac. fast. chr. pasch.* butin, après avoir repris la Mésopotamie, & borné l'empire par le Tigre. C'étoit sous le cinquiéme consu-*An. 267.* lat d'Herculius, & le second de Galérius, c'est-à-dire l'an

l'an 297. Cette victoire le rendit insolent & terrible à Dioclétien. Ayant reçu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de César, il s'écria d'un ton & d'un regard farouche : Quoi, toujours César ? Il vouloit passer pour le fils de Mars, sans se mettre en peine de l'honneur de sa mere Romula.

AN. 298.

XXVII. S. Marcel centurion, & S. Cassien martyrs.

Prosp. in chr. Eus. chr. edit. Pontac.

Ce fut alors que les soldats Chrétiens commencerent à être persécutés par Vétérius maître de la milice, l'an 298. sous le consulat de Fastus & de Gallus. On peut rapporter au même-temps le martyre de quarante soldats Chrétiens, qui souffrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique, ville à présent ruinée, qui étoit sur la riviere d'Ens près son embouchure dans le Danube. Florien, leur compagnon, se joignit à eux, & le préfet Aquilin le fit battre à coups de bâton, & ensuite jetter dans la riviere d'Ens.

Acta sinc. p. 312.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie près le détroit, le jour de la naissance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux festins & aux sacrifices ; Marcel, centurion dans la légion de Trajan, tenant ces festins pour profanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, & dit à haute voix : Je suis soldat de Jesus-Christ le roi éternel. Il jetta aussi son sarment de vigne & ses armes, & ajouta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs ni à vos dieux de bois & de pierre, qui sont des idoles sourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre est telle, qu'ils soient obligés de sacrifier aux dieux & aux empereurs ; je laisse le sarment de vigne & la ceinture, & je renonce au service. On voit ici manifestement la cause qui obligeoit les Chrétiens à déserter ; c'est qu'on les forçoit de prendre part à l'idolâtrie. Au reste la ceinture où pendoit l'épée, étoit la marque de la milice,

& le ſarment de vigne étoit la marque des centurions. Car ils s'en ſervoient pour châtier les ſoldats ; & ne les frappoient point autrement.

V. Baron. hic ann. 298. n. 3.

Les ſoldats furent ſurpris d'entendre Marcel parler ainſi : Ils l'arrêterent & en donnerent avis à Anaſtaſe Fortunat, préſident de la légion, qui le fit mettre en priſon. Quand les feſtins furent finis, comme il étoit aſſis dans ſon conſiſtoire, il commanda qu'on fît entrer le centurion Marcel. On l'amena, & Fortunat lui dit : De quoi vous êtes-vous aviſé de jetter le baudrier & le ſarment de vigne, contre la diſcipline militaire? Marcel dit : Dès le douziéme jour des calendes d'Août, lorſque vous célébriez la fête des empereurs ; je répondis tout haut devant tout le monde, & devant les enſeignes de cette légion, que j'étois Chrétien, & que dorénavant je ne pouvois plus ſervir que Jeſus-Chriſt, fils de Dieu le Pere tout-puiſſant. Cette autre fête de l'empereur devoit être le jour qu'Herculius avoit été nommé Céſar, le vingt-uniéme de Juillet. Fortunat dit : Je ne puis diſſimuler votre témérité : ainſi j'en donnerai avis aux empereurs & au Céſar. Vous ſerez conduit ſain & ſauf à monſeigneur Aurélien Agricolaüs, vicaire des préfets du prétoire. Régulierement le préfet de la légion devoit juger les ſoldats ſans les renvoyer au gouverneur de la province : mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenoit la place, avoit juriſdiction ſur les gens de guerre.

Pagi, an. 298. n. 2.

Marcel fut donc mené ſous garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurélien Agricolaüs. Il lui fut préſenté le trentiéme d'Octobre, & un des officiers dit : Anaſtaſe Fortunat, préſident de la légion, renvoie devant vous Marcel centurion, qui eſt ici préſent. Voici la lettre qu'il en a écrite : je la lirai ſi vous l'ordonnez.

L. deſert ff. de re milit. l. 1. de ff. præf. præt.

Agricolaüs dit : Qu'on la lise. Un officier dit : Ce soldat a jetté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit Chrétien, & a prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphêmes contre les dieux & contre César, c'est pourquoi nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaüs dit : Avez-vous ainsi parlé en présence du président ? Marcel dit : Oüi, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs dit : Etiez-vous centurion ordinaire ? Marcel dit : Oüi, je l'étois. Agricolaüs dit : Quelle fureur vous a fait jetter les marques de votre serment, & dire de telles paroles ? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs dit : Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président ? Je l'ai dit, reprit Marcel. Agricolaüs dit : Avez-vous jetté vos armes ? Marcel répondit : Je les ai jettées, parce qu'il ne faut pas qu'un Chrétien, qui sert Jesus-Christ, serve pour les embarras du siécle. Agricolaüs dit : Ce que Marcel a fait est de telle nature, que la discipline doit être observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit, que Marcel qui étoit centurion ordinaire, qui s'est deshonoré en renonçant publiquement à son serment ; & qui a proféré en présence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera exécuté à mort. On lui coupa la tête, & il mourut ainsi pour le nom de Jesus-Christ. La désertion principalement accompagnée d'un autre crime comme d'impiété & de désobéissance, étoit un crime capital par les loix romaines.

l. non omn. 5. §. qui desert. ff. de re milit. l. omne 6 §. contum. 2. ff. eod.

Le greffier qui devoit écrire cette sentence, après avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, étoit Cassien. Mais voyant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix, que cette condamnation lui faisoit hor-

Acta sinc. p. 315.

reur ; & jetta à terre les tables & le ſtilet dont il écrivoit. Tous les officiers furent ſurpris : Marcel rioit : le juge ſe leva de ſon ſiége tout ému, & lui demanda pourquoi il avoit jetté les tables avec dédain. Caſſien répondit : Parce que vous avez dicté une ſentence injuſte. Il le fit auſſitôt prendre & mettre en priſon. Marcel qui avoit ri de joie, prévoyant que Caſſien ſeroit compagnon de ſon martyre, fut exécuté le même jour trentiéme d'Octobre. Comme on le menoit au ſupplice, il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous faſſe du bien. Enſuite il eut la tête tranchée. Un mois après, & le troiſiéme de Décembre, Caſſien fut ramené au même lieu, où Marcel avoit été interrogé : il fit à peu près les mêmes réponſes, & obtint auſſi la couronne du martyre.

AN. 302.
XXVIII.
Perſécution générale.
Lact. de mort. perſec. n. 10 11. Pagi, hoc an.

L'empereur Dioclétien vint paſſer l'hyver à Nicomédie, la dix neuviéme année de ſon regne, 302. de Jeſus-Chriſt. Le Céſar Galérius Maximien, après avoir défait les Perſes, y vint auſſi, pour l'exciter à perſécuter les Chrétiens ; pouſſé lui-même par ſa mere, femme ſuperſtitieuſe, qui adoroit les dieux des montagnes, & faiſoit tous les jours des ſacrifices & des feſtins de viandes immolées. Les Chrétiens loin d'y prendre part, jeûnoient cependant & s'appliquoient à la priere. Elle en conçut de la haine contre eux ; & par ſes plaintes, excita ſon fils à les perdre ; car il n'étoit pas moins ſuperſtitieux qu'elle. Il délibéra ſur cette affaire avec Dioclétien pendant tout l'hyver : & comme perſonne n'étoit admis à ce conſeil, on croyoit qu'il s'agiſſoit de l'intérêt capital de l'empire. Le vieil empereur réſiſta long-temps à l'emportement de Galérius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, & de répandre tant de ſang : Que les Chrétiens ne demandoient qu'à mourir ; qu'il ſe falloit contenter de détourner de

cette religion les officiers du palais & les gens de guerre.

Galérius ne se rendit point à ces raisons. Dioclétien voulut donc prendre conseil : car il avoit cette malice, de ne point consulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir seul l'honneur : mais de consulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejetter le blâme sur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de justice & de guerre, & on leur demanda leur avis suivant leur dignité. Quelques-uns poussés par leur haine particuliere, disoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux & de la religion publique ; & ceux qui étoient d'un autre avis firent semblant d'être de celui-ci, voyant où penchoit Galérius. Dioclétien ne se rendit pas pour cela : il dit qu'il falloit principalement consulter les dieux, & envoya un aruspice à Apollon de Milet. Apollon répondit, non par la prêtresse, mais du fond d'un antre obscur : Que les justes qui étoient sur la terre l'empêchoient de dire la vérité ; & que c'étoit la raison pourquoi les oracles qu'il rendoit du trépied, étoient faux. La prêtresse disoit la même chose, ayant les cheveux épars, & se lamentant du malheur du genre humain. Dioclétien demanda à ses officiers, qui étoient ces justes sur la terre. Un de ceux qui servoient aux sacrifices, dit : Ce sont les chrétiens sans doute. L'empereur l'écouta avec plaisir, & résolut la persécution, ne pouvant résister à ses amis, au César & à Apollon. Il vouloit toutefois garder la modération, de ne point répandre de sang : au lieu que Galérius vouloit que l'on brulât vifs ceux qui refuseroient de sacrifier.

Const. ap. Eus. l. II. vit. c. 50.

Le jour qui fut marqué pour l'exécution, comme un jour convenable & heureux, fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année romaine, qui étoit le vingt-troisiéme de Février : comme pour ter-

Eus. VIII. hist. c. 2. Pagi. an. 302. n. 5.

miner en ce jour la religion chrétienne. Ce jour étant donc venu l'an 303. de J. C. qui étoit le vingtiéme du regne de Dioclétien, son huitiéme consulat, & le septiéme de Maximien Herculius : dès la pointe du jour, un préfet avec des capitaines, des tribuns & des trésoriers, vint à l'église de Nicomédie. Ayant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les écritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage : on prend, on court de tous côtés. L'église étoit en un lieu élevé que l'on voyoit du palais. Dioclétien & Galérius la regardoient, & consulterent long-tems s'il ne valoit pas mieux la bruler. Dioclétien fut d'avis que non, & l'emporta, de peur qu'allumant un si grand feu on ne brulât une grande partie de la ville ; car l'église étoit environnée de toutes parts de plusieurs grandes maisons. On envoya des soldats prétoriens qui marchoient en bataille avec des coignées & d'autres ferremens ; ils environnerent le bâtiment ; & quoiqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le raserent.

Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les églises seroient rasées & les écritures brulées : que tous ceux de cette religion seroient privés de tout honneur & de toute dignité : qu'ils seroient sujets aux tourmens, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fussent : que l'on auroit action contre eux, & qu'ils n'en auroient contre personne, non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour se plaindre d'une injure ou d'un adultere : que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un chrétien d'une qualité distinguée, qui poussé d'un zèle excessif, eut la hardiesse d'arracher publiquement cet édit & de le déchirer ; se moquant des victoires contre les Goths & les Sarmates dont il faisoit mention. Ce chrétien fut pris aussitôt,

tourmenté & brulé, ce qu'il souffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bientôt suivi d'un autre, qui ordonnoit de prendre par-tout les évêques, les mettre aux fers, & ensuite les contraindre à sacrifier par toutes sortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius & au César Constance, de faire la même chose de leur côté, quoiqu'on n'eût pas attendu leur avis pour une affaire de cette importance.

Le César Galérius, non content de ces édits, & voulant pousser Dioclétien à une persécution plus cruelle, fit mettre le feu secretement au palais; & quelque partie ayant été brulée, on en accusoit les chrétiens, comme des ennemis publics. On disoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques, de faire périr les deux empereurs, qui avoient pensé être brulés vifs dans leur propre maison. Dioclétien, tout fin qu'il croyoit être, ne soupçonna rien de cet artifice; mais brulant de colere, il ordonna aussitôt que l'on tourmentât cruellement tous les siens. Il étoit assis, faisant griller ces innocens. Tous les juges & tous les chefs des offices du palais faisoient donner la question, par le pouvoir qu'il leur avoit attribué; c'étoit à qui découvriroit le premier quelque chose; mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la question les serviteurs de Galérius, entre lesquels étoient les coupables. Il étoit présent & fort empressé, pour ne pas laisser rallentir la furie du vieil empereur. Quinze jours après il entreprit encore un autre ambrasement; mais on s'en apperçut de bonne heure, sans toutefois découvrir l'auteur. Galérius qui avoit préparé son voyage, partit le même jour, quoique ce fut encore au fort de l'hyver, disant hautement, qu'il s'enfuyoit pour n'être pas brulé tout vif.

XXIX.
Martyrs de Nicomédie.
Lact. n. 14.

Dioclétien étendoit sa colere non-seulement contre

ſes domeſtiques, mais contre tous. Il contraignit ſa fille Valéria toute la premiere, & ſa femme Priſca de ſacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois très-puiſſans, qui avoient ſoutenu & le palais & lui-même. Dorothée le premier d'entr'eux avec Gorgonius, & pluſieurs qui étoient ſous ſa charge, furent étranglés après de longs tourmens. Pierre ayant refuſé de ſacrifier, fut élevé nud en l'air & fouetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré juſqu'à lui découvrir les os, ſans ébranler ſa conſtance, on mit du ſel & du vinaigre dans ſes plaies; on apporta un gril & du feu, & on le fit rôtir comme les viandes que l'on veut manger: lui déclarant qu'il ne ſortiroit point de cet état, s'il ne vouloit obéir: il de-
Mart. 26. Decembr. meura ferme, & mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domeſtiques de l'empereur, l'eunuque Indes, Mygdonius & Mardonius.

Lactan. n. 15. On prit les prêtres & les diacres; & ſans aucun examen, ſur leur confeſſion on les condamnoit & on les
Euſ. VIII. c. 6. menoit au ſupplice avec tous les leurs. Anthime évêque de Nicomédie eut la tête coupée; pluſieurs autres furent égorgés; pluſieurs de tout âge & de tout ſexe furent brulés, non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes & des femmes, qui par un excès de zèle ſauterent d'eux-mêmes dans le bucher. D'autres liés par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques & jettés en mer avec de groſſes pierres au cou. On jetta auſſi dans la mer les corps des officiers de l'empereur que l'on avoit enterrés d'abord; mais enſuite on les fit déterrer, de peur que s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorât comme des dieux: car c'eſt ainſi que les païens jugeoient des honneurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Dioclétien & Maximien avoient

eux-

eux-mêmes décidé que les criminels ſuppliciés ne devoient pas être privés de ſépulture. *l. obnox Cod. de relig.*

La perſécution s'étendit ſur tout le peuple de Nicomédie. Les juges diſperſés par tous les temples contraignoient tout le monde à ſacrifier : les priſons étoient pleines. On inventoit des tourmens inouïs ; & de peur de ſe méprendre en rendant juſtice à des chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux & dans les cabinets des juges, pour faire ſacrifier les parties avant que de plaider leurs cauſes. On vit dans la même province de Bythynie un gouverneur tranſporté de joie, comme s'il eût vaincu un peuple barbare, parce qu'un chrétien qui avoit réſiſté pendant deux ans avec une grande force, parut à la fin céder. *Lactant.* *Lactant. lib. v. Inſtit. c. 11.*

XXX. Ecrits contre la religion chrétienne. *Id. ibid. c. 2.*

Dans le même tems que l'on abattoit l'égliſe de Nicomédie, il y eut deux auteurs qui publierent des écrits contre la religion chrétienne. L'un étoit philoſophe de profeſſion, mais dont les mœurs étoient contraires à ſa doctrine : en public il recommandoit la modération, la frugalité, la pauvreté ; mais il aimoit l'argent, le plaiſir & la dépenſe ; & faiſoit meilleure chere chez lui qu'au palais. Tous ſes vices ſe couvroient par l'extérieur de ſes cheveux & de ſon manteau, par ſes grandes richeſſes & le crédit qu'il avoit auprès des magiſtrats, dont il vendoit les jugemens, & intimidoit ſes voiſins, qui n'oſoient ſe plaindre des maiſons & des terres qu'il avoit uſurpées ſur eux. On ne ſçait qui étoit ce philoſophe : mais on ſçait qu'il publia trois livres contre la religion chrétienne. Il diſoit d'abord, qu'il étoit du devoir d'un philoſophe de remédier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'eſt-à-dire, au culte des dieux, qui gouvernoient le monde ; & de ne pas ſouffrir que les gens ſimples demeuraſſent en *Pagi. an. 302. n. 13.*

proie à la malice des séducteurs : qu'il vouloit montrer la lumiere de la sagesse à ceux qui ne la voyoient pas, & les guérir de cette obstination qui les faisoit souffrir inutilement tant de tourmens. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit, il s'étendoit sur les louanges des princes, relevoit leur piété & leur sagesse qui se signaloient même dans la défense de la religion, en réprimant une superstition impie & puérile. Mais lorsqu'il vouloit entrer en matiere, il ne sçavoit ce qu'il attaquoit ; seulement il découvrit sa malice, d'avoir choisi ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, & un de ceux qui avoient conseillé la persécution. On croit que c'étoit Hiérocles, né en une petite ville de Carie, & depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres, qu'il intitula Philalethes, c'est-à-dire, amis de la vérité, & adressa son discours aux chrétiens mêmes, pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de salutaires conseils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les écritures saintes, & en paroissoit si bien instruit, qu'il sembloit avoir été chrétien. Il attaquoit principalement S. Pierre, S. Paul & les autres disciples, qu'il accusoit d'imposture, les reconnoissant toutefois pour des pêcheurs grossiers & ignorans : sans considérer combien il étoit impossible, que des ignorans fussent d'habiles trompeurs. Il disoit que Jesus-Christ ayant été chassé par les Juifs, avoit assemblé neuf cens hommes, avec lesquels il pilloit le pays. Voulant réfuter ses miracles sans oser les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils, ou même de plus grands. C'est ainsi qu'à Nicomédie on attaquoit les chrétiens, par la violence & par les discours.

Epiph. hær. 68.

Peu de tems après il y eut quelque entreprise contre

Eus. VIII. c. 6. & ibi Vales.

l'empire vers Mélitine en Arménie; & une autre en Syrie, où un nommé Eugène fut reconnu empereur par ses soldats. Ce fut l'occasion d'un nouvel édit contre les chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les églises fussent mis aux fers: ensorte que c'étoit un spectacle pitoyable. On voyoit par-tout les prisons remplies non plus d'homicides & de scélérats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs & d'exorcistes: il n'y restoit plus de place pour les malfaiteurs. Ensuite il vint d'autres lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieroient seroient mis en liberté; & que ceux qui persévéreroient, seroient tourmentés en toutes manieres. Ce qui produisit une multitude innombrable de martyrs en chaque province, principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thébaïde & en Égypte, dont plusieurs passérent d'une ville & d'une province à l'autre. Un entre autres, nommé Donat, à qui Lactance adresse l'écrit de la mort des persécuteurs, fut tourmenté jusques à neuf fois, par trois différens juges: par Flaccus préfet de Bithynie, par Hiéroclès, un de ceux qui avoient conseillé la persécution, & enfin par Priscillien son successeur.

Lactant de mort. n. 16.

XXXI. Martyrs de Palestine.

Euf. de mart. Palest. c. 1. Acta sinc. p. 372.

En Palestine le premier qui souffrit le martyre, fut Procope, qui dès sa jeunesse avoit conservé la chasteté & pratiqué toutes les vertus. Son corps abattu d'austérités sembloit être mort, & ne se soutenir que par la vigueur de l'ame; sa nourriture n'étoit que du pain & de l'eau, encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de sept jours. Il méditoit jour & nuit les saintes écritures; mais il ne s'étoit guères appliqué aux lettres humaines. Le lieu de sa naissance étoit Élia, c'est-à-dire, Jérusalem; mais sa résidence étoit à Scythopolis, où il faisoit trois fonctions dans

l'église : de lecteur, d'intérprete en langue syriaque, & d'exorciste. Les lectures publiques de l'écriture se faisoient en grec, & il l'expliquoit au peuple en syriac, qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoyé de Scythopolis à Césarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville & mené au gouverneur nommé Flavien. Ainsi il ne fut point mis en prison; mais d'abord qu'il fut présenté au tribunal, & qu'on lui eut ordonné de sacrifier aux dieux, il dit qu'il n'en connoissoit qu'un, à qui on doit sacrifier, ainsi qu'il le veut lui-même : & comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs, il dit un vers d'Homere, qui porte, qu'il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres; & aussitôt on lui coupa la tête, le septiéme de Juillet un mercredi, à Césarée en Palestine. Après lui, dans la même ville, plusieurs évêques du pays souffrirent de grands tourmens.

Quelques-uns céderent par lâcheté à la premiere attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit les mains en l'approchant de l'autel des idoles, & on lui jettoit dedans du sacrifice profane, afin qu'il parût y participer ; & quoiqu'il n'y eût pas touché, il se retiroit sans rien dire, tandis que l'on disoit qu'il avoit sacrifié. Un autre emporté demi-mort étoit jetté, comme s'il eût déja rendu l'ame : on le relâchoit & le comptoit entre ceux qui avoient sacrifié. Un autre crioit & protestoit qu'il n'obéiroit pas; mais on le frappoit au visage, plusieurs mains lui fermoient la bouche, & on le repoussoit de force, quoiqu'il n'eût pas sacrifié. Les païens comptoient pour beaucoup de paroître réussir dans leur dessein. Deux seuls d'entre tous ceux-là reçurent la couronne du martyre : Alphée & Zachée, dont le dernier étoit diacre de l'église de Gadare ou Gaddi. Après avoir été fouettés,

déchirés & tourmentés en plusieurs manieres, ils furent tenus jour & nuit dans les entraves écartés jusqu'au quatriéme trou; & eurent enfin la tête tranchée le dix-septiéme du mois Dius ou Novembre.

Romain souffrit le même jour à Antioche. Il étoit de Palestine, diacre & exorciste de l'église de Césarée: car en ce tems-là, comme les clercs étoient en petit nombre, ils faisoient souvent plusieurs fonctions. Il se trouva à Antioche lorsque l'on abattit les églises: & voyant plusieurs personnes qui s'approchoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfans: ce spectacle lui parut insupportable. Il s'avança & leur fit des reproches à haute voix. Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta: & comme le juge Asclépiade le faisoit tourmenter cruellement, il ne laissoit pas, au milieu des tourmens, de montrer la vanité de l'idolâtrie, & l'excellence du christianisme. Enfin il proposa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en diroit.

Prudent. Peristeph. hymn. 10.
Acta sinc. p. 379.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer Jesus-Christ, & par lui le Pere, ou la multitude des dieux. L'enfant répondit: Il n'y a qu'un Dieu: & Jesus-Christ est le vrai Dieu. Le juge fit approcher sa mere, en présence de laquelle il le fit fouetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtés. Tous les assistans & les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes: la mere l'encourageoit, & le reprit comme d'une foiblesse, de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, & on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu; & l'enfant à perdre la tête. La mere le porta entre ses bras jusques au lieu du supplice, & le donna au bourreau sans pleurer: seulement elle le baisa & se recommanda à ses prieres. Elle étendit

son manteau pour recevoir le sang & la tête qu'elle emporta dans son sein.

Cependant on amena Romain au même lieu ; on l'attacha au pieu, & on l'entoura de bois, que l'on alloit allumer. On attendoit seulement l'ordre de l'empereur Galérius, qui étoit présent à Antioche. Il y avoit des Juifs qui disoient : Chez nous les trois enfans furent sauvés de la fournaise ; mais ceux-ci brulent. Aussitôt le ciel se couvrit, & il vint une si grande pluie, qu'on ne put pas même allumer le feu. Le martyr s'écria : Où est donc ce feu ? L'empereur le fit délivrer ; mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un médecin nommé Ariston, qui par foiblesse avoit renié la foi, se trouva présent. Il avoit sur lui les instrumens nécessaires pour cette opération ; car les médecins faisoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martyr ; & il la garda comme une relique précieuse. Le martyr fut envoyé en prison. En entrant le geolier lui demanda son nom : il le dit, & parla encore depuis, à toute occasion ; prononçant mieux qu'il ne faisoit avant qu'on lui eût coupé la langue, car naturellement il bégayoit. Le juge & l'empereur l'ayant appris, ils soupçonnerent le médecin comme chrétien, de l'avoir épargné. On le fit venir ; il montra la langue qu'il avoit gardée, & dit : Qu'on fasse venir un homme qui ne soit point assisté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue ; s'il peut vivre après, accusez-moi d'artifice. On prit un condamné, on mesura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant, & aussitôt il mourut. Cependant S. Romain étoit aux fers, où il demeura long-tems, les deux pieds étendus jusques au cinquiéme trou. Enfin la fête de la vingtiéme année du regne étant proche, comme on déli-

vroit tous les prisonniers; on le laissa seul en prison, & on l'y étrangla, sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la premiére année, lorsque la persécution n'attaquoit que les ministres de l'église.

A Tyr plusieurs martyrs, après avoir souffert des coups de fouet innombrables avec une constance merveilleuse, furent exposés à des léopards, des ours & des sangliers, que l'on excitoit avec le fer & le feu. Ces bêtes venoient avec des cris terribles, & les martyrs les attendoient de pied ferme; mais elles n'osoient en approcher; & se retournoient contre les païens, qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoiqu'ils fussent nuds & qu'ils remuassent les mains pour les attirer; car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contre eux; mais il sembloit qu'une force divine les repoussât en arriere. Une premiere bête n'ayant rien fait, on en faisoit venir une seconde & une troisiéme contre le même martyr: un d'eux qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit de bout, les mains étendues en forme de croix, & prioit tranquillement, sans faire aucun mouvement, au milieu de ces bêtes, qui sembloient l'aller dévorer, & qui par une vertu secrette retournoient en arriere. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposés à un taureau furieux: il jettoit en l'air de ses cornes les païens qui s'approchoient de lui, & les laissoit demi-morts; mais venant en furie contre les martyrs, il ne pouvoit s'approcher d'eux, & retournoit en arriere, trépignant des pieds, & donnant des cornes de côté & d'autre. On leur présenta encore d'autres bêtes, & enfin on leur coupa la tête à tous, & on les jetta dans la mer. Eusebe, depuis évêque de Césarée, raconte ces faits pour les avoir vus de ses yeux.

Eus. VIII. *hist. c.* 7.

XXXII. Martyrs d'Egypte. *Euseb.* VIII. *hist. c.* 8.

En Égypte une infinité d'hommes, de femmes & d'enfans moururent en diverses manieres; & toutefois les païens mêmes en sauverent plusieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, & s'exposant à la perte de leurs biens & à la prison plutôt que de les trahir. Saint Athanase disoit depuis l'avoir appris de ses peres. Quant aux martyrs, les uns après avoir souffert les dents de fer, les fouets & les tortures, furent brulés : les autres noyés dans la mer : d'autres eurent la tête tranchée; d'autres moururent dans les tourmens; d'autres moururent de faim : d'autres furent crucifiés, les uns à l'ordinaire, comme les malfaiteurs, les autres cloués la tête en bas; & on les gardoit jusques à ce qu'ils mourussent de faim sur leurs poteaux. En Thébaïde on exerça des cruautés incroyables. Au lieu d'ongles de fer, on se servoit de têts de pots cassés, pour déchirer les martyrs par tout le corps, jusques à ce qu'ils expirassent. On attachoit par un pied des femmes nues, & on les élevoit ainsi en l'air avec des machines; ensorte qu'elles demeuroient pendues la tête en bas, donnant un spectacle également honteux & cruel. Il y avoit des hommes que l'on lioit par les jambes à de grosses branches de deux arbres, que l'on avoit approchées avec des machines : puis on les lâchoit pour reprendre leur situation naturelle; & en se redressant elles démembroient les martyrs.

Ces cruautés ne durerent pas peu de tems. Mais pendant les années entieres, on en faisoit mourir par jour tantôt dix, tantôt vingt, tantôt trente, tantôt soixante, tantôt cent; avec leurs femmes & leurs enfans tout petits. Eusebe dit avoir appris étant sur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de têtes, que le fer en étoit émoussé, & se cassoit même quelquefois : & que

que les bourreaux étoient si las de tuer, qu'ils se relayoient les uns les autres. Il dit avoir vu lui-même, sitôt que les chrétiens étoient condamnés, d'autres accourir de toutes parts autour du tribunal, en se confessant chrétiens, & recevoir leur condamnation de mort avec joie en riant & en chantant des cantiques d'action de graces jusqu'au dernier soupir. Il y en avoit entr'eux de distingués par leur naissance, par leur réputation, par la science & la philosophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge considérable à Alexandrie, & qui tous les jours rendoit la justice entouré de gardes, suivant l'usage des magistrats Romains. Tel étoit aussi Philéas évêque de Thmouis. Il s'étoit aquitté dignement des charges publiques de son pays, & étoit célébre pour la philosophie. Ces deux étoient sollicités par une infinité de personnes, parens & amis, par les magistrats, par le juge même, de s'épargner, & d'avoir pitié de leurs femmes & de leurs enfans; mais ils demeurerent fermes, & eurent tous deux la tête coupée. Quelque tems auparavant Philéas étant à Alexandrie avoit écrit à son peuple de Thmouis une lettre, où il disoit en parlant des martyrs:

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés? Car comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient les maltraiter, on se servoit de tout pour les frapper: de gros bâtons, de baguettes, de fouets, de lanieres & de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derriere le dos, puis on les attachoit au poteau, & on les étendoit avec des machines; ensuite on leur déchiroit avec les ongles de fer, non-seulement les côtes, comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes & les joues. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur excessive

Euseb. VIII. hist. c. 10.

par l'extension des jointures. D'autres étoient liés à des colomnes contre le visage, sans que leurs pieds portassent à terre, afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non-seulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour. Car quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cédât à la force des tourmens. Il ordonnoit de serrer les liens sans miséricorde, & quand ils seroient prêts à rendre l'ame, les détacher & les traîner par terre. Car ils nous comptoient pour rien, non plus que si nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'après les tourmens on mettoit aux entraves, étendus au quatriéme trou, ensorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchés sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres jettés sur le pavé, faisoient plus de pitié à voir, que dans l'action de la torture, à cause de la multitude des plaies dont ils étoient couverts. Les uns sont morts constamment dans les tourmens; d'autres étant mis en prison demi-morts, ont fini peu de jours après par les douleurs; les autres ayant été pansés sont encore devenus plus courageux par le tems & par le séjour de la prison. Desorte que quand on leur a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des sacrifices profanes, ou d'être condamnés à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter; car ils sçavoient ce qui est marqué dans les saintes écritures:
Ex. XXII. 20. XX. 3. Celui qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé; & encore: Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. C'est ainsi que le martyr Philéas écrivoit peu avant sa mort, étant encore en prison, pour encourager son troupeau.

XXXIII. S. Philéas, &

Lorsqu'il fut sur l'échaffaut, Culcien gouverneur

d'Égypte le pressa de sacrifier, du moins au seul Dieu qu'il reconnoissoit. Philéas répondit : Il ne desire pas de tels sacrifices, parlant des sacrifices sanglans. Culcien dit : Quels sont donc les sacrifices qui lui plaisent? Philéas répondit : La pureté du cœur & des sens, & la vérité dans les paroles. Culcien dit : Moïse n'a-t-il pas sacrifié? Philéas répondit : Il étoit ordonné seulement aux Juifs de sacrifier à Dieu seul, à Jérusalem : les Juifs péchent maintenant, en célébrant ailleurs leurs solemnités. Culcien dit : Laisse ces paroles inutiles, & sacrifie. Phileas répondit : Je ne souillerai point mon ame. Culcien dit : Perdons-nous l'ame? Philéas répondit : L'ame & le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair ressuscitera-t-elle? Oui, dit Philéas. Culcien dit encore : Paul n'a-t-il pas nié Jesus-Christ? Non, dit Philéas à Dieu ne plaise. Culcien ajouta : Paul n'étoit-il pas persécuteur? Philéas répondit : Non, à Dieu ne plaise. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun : un Syrien qui parloit syriac? Philéas répondit : Non, il étoit Hébreu & parloit grec, & avoit une sagesse au-dessus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut-être qu'il étoit au-dessus de Platon. Philéas répondit : Il étoit plus sage, non-seulement que Platon : mais que tous les philosophes; car il a persuadé les sages, & si vous voulez, je vous dirai ses discours.

S. Philorome. *Acta sinc. p.* 548.

Culcien dit : Sacrifie donc. Philéas dit : Je n'en ferai rien. Est-ce par conscience, dit Culcien? Oui, répondit Philéas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais tu pas conscience d'abandonner ta femme & tes enfans? Parce, dit Philéas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel Dieu, dit Culcien? Philéas étendit les mains au ciel, & dit : Au Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Les avocats

vouloient empêcher Philéas de tant parler, & lui disoient : Pourquoi résistez-vous au gouverneur ? Philéas répondit : Je répons à ce qu'il me demande, & ensuite : Ce ne sont pas seulement les chrétiens qui sont ainsi, voyez l'exemple de Socrate : Comme on le menoit à la mort, sa femme présente avec ses enfans ne le fit pas revenir. Culcien dit : Jesus-Christ étoit-il Dieu ? Oui, répondit Philéas. Culcien dit : Comment es-tu persuadé qu'il étoit Dieu ? Philéas répondit : Il a fait voir des aveugles & ouir des sourds ; il a purifié des lépreux, ressuscité des morts, rendu la parole à des muets, guéri grand nombre de maladies, & fait plusieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié est-il Dieu ? Philéas répondit : Il a été crucifié pour notre salut : il sçavoit qu'il le devoit être, & qu'il devoit souffrir des affronts, & il s'est livré à toutes ces souffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les saintes écritures, que les Juifs croient avoir, & ne les ont pas ; vienne qui voudra voir s'il n'est pas ainsi.

Culcien dit : Souviens-toi que j'ai épargné ton honneur ; car j'aurois pu te maltraiter dans ta ville, & je ne l'ai pas fait. Philéas répondit : Je vous en remercie, mais faites-moi la grace entiere. Que desires-tu, dit Culcien ? Philéas répondit : Suivez votre humeur, faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : Veux-tu ainsi mourir sans sujet ? Non pas sans sujet, dit Philéas, mais pour Dieu & pour la vérité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu ? Non, répondit Philéas. Qu'étoit-il donc, dit Culcien ? Philéas répondit : Un homme semblable à nous ; mais le Saint-Esprit étoit en lui, & par la vertu du Saint-Esprit il faisoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grace à ton frere. Philéas répondit : Faites-moi la grace entiere, suivez votre passion, & faites ce qui

vous eſt commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas : mais parce que tu as beaucoup de bien, & que tu peux nourrir preſque toute la province, je t'épargne, & je te conſeille de ſacrifier. On voit par-là quelles étoient les aumônes des chrétiens riches. Culcien dit : Ta pauvre femme te regarde. Philéas répondit : Jeſus-Chriſt eſt le Sauveur de tous nos eſprits. Il m'a appellé à l'héritage de ſa gloire, il peut auſſi l'y appeller. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un délai, & ſe jetterent à ſes pieds avec tous les officiers, le curateur, & tous ſes parens, le priant d'avoir égard à ſa femme, & de prendre ſoin de ſes enfans. Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête : diſant qu'il devoit tenir pour ſes parens les ſaints martyrs & les apôtres. *Euſ. VIII. hiſt. c. 8.*

Philorome, ce magiſtrat d'Alexandrie, dont j'ai parlé, ſe trouva préſent ; & voyant la fermeté de Philéas, il s'écria : Pourquoi faites-vous de vains efforts contre la conſtance de cet homme : pourquoi le voulez-vous rendre infidéle à Dieu. Ne voyez-vous pas qu'il ne vous voit ni ne vous entend, & qu'il eſt tout occupé de la gloire céleſte ? Ces paroles tournerent la colere de tout le monde contre Philorome : ils demanderent qu'il fût condamné comme Philéas, par le même jugement. Le juge y conſentit volontiers, & ordonna que tous deux euſſent la tête coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'exécution, le frere de Philéas, qui étoit un des avocats, s'écria : Philéas demande abolition. Culcien le rappella & lui dit : As-tu appellé ? Philéas répondit : Je n'ai point appellé, Dieu m'en garde : Ne prenez pas garde à ce malheureux ; pour moi je rens de grandes actions de graces aux empereurs, & à vous, d'être devenu cohéritier de Jeſus-Chriſt. Quand ils

furent arrivés au lieu de l'exécution, Philéas étendit les mains vers l'Orient, & dit à haute voix : Mes chers enfans, vous qui cherchez Dieu, veillez sur vos cœurs ; car l'ennemi comme un lion rugissant, cherche à vous abattre : nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir, & à être disciples de Jesus-Christ. Mes chers enfans, attachez-vous à ces préceptes. Invoquons celui qui est sans tache, incompréhensible, assis sur les chérubins, auteur de tout : le commencement & la fin : à lui soit gloire dans les siécles des siécles. Amen. il eut ainsi parlé, les bourreaux leur couperent la tête à Quand tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, &c. *Euseb.* VIII. *hist. c.* 12.

Il y eut à Alexandrie plusieurs martyrs à qui on coupa le nez, les oreilles & les mains ; puis on mettoit le reste du corps en pieces. A Antioche on en grilla plusieurs, pour les faire souffrir long-temps : & d'autres aimerent mieux laisser bruler leur main droite, que de toucher aux sacrifices profanes ; d'autres fuyant la tentation, avant que de tomber entre les mains des persécuteurs, se précipiterent de dessus des toits élevés. Ce *Aug. l. de Civit. c.* 26. qui doit être attribué à une inspiration particuliere du Saint-Esprit, sans être tiré à conséquence. Il y eut deux sœurs vierges à Antioche même, d'une noblesse, d'une beauté, d'une piété singuliere, que les persécuteurs firent jetter dans la mer. Dans la même ville on *Martyr.* 9. *Jan.* compte encore pour martyrs Basilisse, Antoine prêtre, Anastase & plusieurs autres ecclésiastiques : Marcionille, un enfant nommé Celse, sept freres & plusieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratésia, Sergius & Bacchus, depuis très-illustres par leurs miracles.

Euseb. VIII. *c.* 12. En Mésopotamie, plusieurs furent pendus par les pieds, & étouffés d'un petit feu allumé au-dessous. En

Arabie on les tuoit à coups de coigniées. En Cappadoce on leur brisoit les jambes. Dans le Pont on leur fichoit sous les ongles des roseaux pointus : à d'autres on répandoit sur le dos du plomb fondu ; & on leur faisoit souffrir des tourmens si infâmes, qu'il n'est pas même possible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de supplices, comme s'ils eussent combattu pour gagner un prix. En Phrygie il se trouva une petite ville, dont le gouverneur, le trésorier, tous les officiers & tout le peuple confesserent qu'ils étoient chrétiens, & refuserent d'obéir à ceux qui les vouloient faire idolatrer. On envoya des gens de guerre qui entourerent la ville, y mirent le feu & la brulerent avec les femmes & les enfans, qui invoquoient Jesus-Christ Dieu souverain. Celui de cette ville qui se signala le plus, fut un officier Romain nommé Adaucus, d'une noblesse considérable en Italie, qui avoit passé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou trésorier général.

Euseb. VIII. c. 11.

XXXV. Histoire de saint Théodote, hôtélier.

Acta sinc. p. 354.

Le gouverneur de Galatie nommé Théotecne, étoit un homme violent & cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le christianisme. Sur le seul bruit de son arrivée dans la province, les églises furent dissipées ; & un grand nombre de fidéles s'enfuirent dans les déserts & sur les montagnes. Car il fit marcher devant lui plusieurs officiers l'un après l'autre, chargés de menaces terribles ; & enfin des édits qui ordonnoient la démolition des églises & le reste de la persécution. Les païens étoient dans les festins & dans la joie : ils se jettoient dans les maisons des chrétiens, & prenoient tout ce qu'ils rencontroient, sans que l'on osât leur résister seulement d'une parole : autrement on étoit accusé de sédition. Aucun chrétien n'osoit plus paroître en public : les princi-

paux étoient en prison chargés de fers ; les femmes de condition étoient traînées par des hommes insolens ; la plupart se retiroient dans les déserts, où ils se cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes & de racines. Etant accoutumés à une vie plus commode, ils succomboient à cette misere ; les uns mouroient de faim, les autres venoient se faire prendre.

A Ancyre, capitale de cette province, étoit un chrétien nommé Théodote, marié, & menant une vie commune en apparence, jusque-là qu'il tenoit un hôtellerie ; mais en effet d'une vertu singuliere. Dès sa jeunesse il avoit méprisé les plaisirs & les richesses, s'appliquant au jeûne & à l'aumône. Il secouroit les malades & les affligés, travailloit à la conversion des pécheurs, & par ses exhortations en engagea plusieurs à souffrir le Martyre. Il avoit même le don des miracles, & guérissoit les maladies incurables, par ses prieres & par l'imposition de ses mains.

Pendant la persécution il assistoit les confesseurs prisonniers, & enterroit les corps des martyrs, quoiqu'on l'eût défendu sous peine de mort. C'étoit lui qui fournissoit du pain & du vin pour le saint sacrifice : car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait offrir aux idoles tous les vivres que l'on trouvoit en public. Mais Théodote avoit fait ses provisions, & son métier lui donnoit occasion de donner à manger, & même de loger plusieurs personnes ; ensorte que son hôtellerie devint l'église, où on célébroit les mysteres, l'hospice des étrangers, & le refuge de tous les chrétiens.

Il alla à un bourg nommé Mal, distant de la ville d'environ quarante milles ou treize lieues, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jettées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques chrétiens, qui

qui avoient été arrêtés peu auparavant par leurs parens, pour avoir renversé un autel de Diane ; & qu'il avoit délivrés avec beaucoup de peine & de dépense. Ils lui rendoient graces, comme au bienfaiteur commun de tous les affligés. Il les pria de manger avec lui, pour continuer ensuite leur voyage ; & ils s'assirent ensemble sur l'herbe près d'une caverne, au bord du fleuve, à deux stades du bourg, en un lieu orné de toutes sortes de fleurs, & environné de beaux arbres, d'où les oiseaux se faisoient entendre. Théodote envoya quelques-uns de ses compagnons au bourg inviter le prêtre de manger avec eux, & leur faire les prieres ordinaires des voyageurs. Car autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point sans la bénédiction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoyés trouverent le prêtre qui sortoit de l'église après la priere de l'heure de sexte. Il leur demanda s'ils étoient chrétiens, & les pria d'entrer chez lui. Puis il ajouta : Voilà mon songe : J'ai vu deux hommes qui vous ressembloient, & qui m'ont dit qu'ils apportoient un trésor en ce pays. Il est vrai, dirent-ils, nous avons un trésor, qui est Théodote, homme d'une piété singuliere ; mais montrez-nous le prêtre de ce bourg. C'est moi-même, dit Fronton, car il se nommoit ainsi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moi Théodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des chrétiens. Ils se joignirent & se baiserent. Theodote s'excusoit de venir chez le prêtre Fronton, parce qu'il étoit pressé de retourner à Ancyre, pour secourir les chrétiens. Après qu'ils eurent mangé, Théodote dit au prêtre en souriant : Ce lieu me paroît bien propre à mettre des reliques. Le prêtre dit : Il en faut avoir, avant que de songer à bâtir. C'est mon affaire, dit Théodote, ou plutôt celle de Dieu, de vous fournir des re-

liques : ayez ſoin ſeulement de bâtir l'égliſe, & n'y perdez point de tems ; les reliques viendront bientôt. En diſant cela il tira ſon anneau de ſon doigt, & le donna au prêtre, en prenant Dieu à témoin de ſa promeſſe. Enſuite il vint à la ville, où tout étoit renverſé par la perſécution, comme en un tremblement de terre.

XXXVI. Martyre de ſept vierges.

Il y avoit ſept vierges âgées & exercées à la vertu depuis leur premiere jeuneſſe, que le gouverneur voyant fermes dans les tourmens, avoit livrées à de jeunes inſolens, pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains & les yeux au ciel, invoquant Jeſus-Chriſt protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe ayant tiré à part Técuſe la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, & lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des perſonnes conſumées, comme tu vois, de vieilleſſe, de jeûnes, de maladies, de tourmens. J'ai plus de ſoixante & dix ans, & les autres ne ſont guères plus jeunes : tu nous verras bientôt déchirer par les bêtes & par les oiſeaux. Car le gouverneur a défendu qu'on nous donne la ſépulture. Elle ôtoit ſon voile en diſant ces paroles, pour lui montrer ſes cheveux blancs, & ajoutoit : Tu as peut-être une mere de cet âge : laiſſe-nous nos larmes, & prens pour toi l'eſpérance de la récompenſe que tu recevras de Jeſus-Chriſt. Les jeunes hommes ſe mirent à pleurer avec elles, & ſe retirerent.

Pour les tenter d'une autre maniere, le gouverneur voulut les faire prêtreſſes de Diane & de Minerve. On avoit accoutumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voiſin ; & cette fête ſe rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre auſſi dans des chariots les vierges de bout & nues par dériſion. Après ſuivoient les idoles & une grande

foule de peuple, avec des flutes & des cymbales, & des femmes qui dansoient les cheveux épars, comme des bacchantes. Cependant Théodote prioit pour les vierges exposées, craignant la foiblesse du sexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maison appartenant à un nommé Théocharis, près l'église des patriarches, avec Polychronius neveu de la vierge Técuse, & quelques autres chrétiens. Ils étoient demeurés prosternés en oraison depuis le grand matin jusques à l'heure de sexte; quand la femme de Théocharis leur vint dire, que les vierges avoient été noyées dans le lac. Alors Théodote se levant de sur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, & dit: Seigneur, je vous rens graces de n'avoir point voulu que mes pleurs fussent inutiles. Puis il demanda à la femme ce qui s'étoit passé. Elle qui avoit été présente à tout avec les autres, dit: Toutes les promesses du gouverneur ont été inutiles; les prêtresses de Diane & de Minerve qui présentoient aux vierges la couronne & l'habit blanc pour marques du sacerdoce, ont été de même rejettées avec injures; enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachât des pierres au cou, si grosses que chacune auroit chargé une charette; qu'on les mît dans de petits bateaux, & qu'on les portât au plus profond de l'étang. Elles y ont donc été noyées environ à deux cens pieds du bord.

Théodote demeura au même lieu, consultant avec Polychronius & Théocharis, comment ils pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le soir un jeune homme nommé Glycérius, qui étoit aussi chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des soldats près de l'étang pour garder les corps. Théodote en fut fort affligé, & quitta les autres pour aller à l'église des patriarches,

mais les païens en avoient muré la porte. Ainsi il se prosterna en dehors près de la conque où étoit l'autel, & y demeura quelque tems en priere. De-là il alla à l'église des Peres, qu'il trouva aussi murée ; & pria de même. Ayant entendu derriere lui un grand bruit, il crût qu'on le poursuivoit & revint chez Théocharis où il s'endormit. Alors la vierge Técuse lui apparut, & lui dit : Tu dors, mon fils Théodote, sans te soucier de nous. Ne te souviens-tu pas des instructions que je t'ai données en ta jeunesse, pour te conduire à la vertu, contre l'attente de tes parens ? Tu m'honorois comme ta mere, & tu m'oublies après ma mort : ne laisse pas nos corps en proie aux poissons. Un grand combat t'attend dans deux jours ; leve-toi, va à l'étang ; mais garde-toi d'un traître.

Il se leva & raconta sa vision à ses compagnons ; & le jour étant venu, ils envoyerent Glycérius & Théocharis reconnoître plus exactement la garde ; espérant que les soldats se seroient retirés, à cause de la fête de Diane, mais ils étoient demeurés. Les chrétiens laisserent donc passer encore ce jour-là. Le soir ils sortirent étant à jeun, & portant des serpes tranchantes, pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obscure, sans lune & sans étoiles. Etant arrivés au lieu où l'on exécutoit les criminels, plein de têtes coupées, fichées sur des pieux, & de restes hideux de corps brulés, ils furent saisis d'horreur ; mais ils entendirent une voix qui leur dit : Approche hardiment, Théodote. Chacun d'eux fit sur son front le signe de la croix, & aussitôt ils virent une croix lumineuse vers l'Orient : ils se mirent à genoux, & adorerent vers ce côté. Ils continuerent à marcher dans une telle obscurité, qu'ils ne se voyoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluie,

& la boue étoit telle, qu'à peine ils pouvoient se soutenir. Ils s'arrêterent encore à prier : ils virent un feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revêtus d'habits éclatans, avec la barbe & les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage, Théodote, le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs : il nous a envoyés pour te recevoir ; c'est nous que l'on appelle les Peres. Tu trouveras sur l'étang saint Sosandre armé qui épouvante les gardes : mais tu ne devois pas amener un traître avec toi.

En effet le martyr Sosandre apparut aux gardes, armé d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier & d'une lance, qui jettoit du feu de toutes parts ; & en même tems la pluie & le vent étoient violens, avec des tonnerres & des éclairs. Les gardes épouvantés s'enfuirent dans les cabanes voisines. Le vent étoit si grand, qu'en chassant l'eau vers les bords, il découvroit le fond où étoient les corps des vierges : ainsi Théodote & les siens couperent les cordes, tirerent les corps, les mirent sur des chevaux, & les apporterent à l'église des Patriarches, auprès de laquelle ils les enterrerent. Les noms de ces sept vierges étoient Técuse, Alexandra, Phaïna, Claudia, Euphrasie, Matrone & Julitte. Les trois premieres avoient renoncé à tout pour mener la vie apostolique.

Le lendemain le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevés, toute la ville fut en rumeur. Dès qu'un chrétien paroissoit, on le traînoit à la question. Théodote ayant sçu que l'on en avoit pris ainsi plusieurs, vouloit se livrer lui-même ; mais les freres l'en empêcherent. Polychronius voulant s'assurer de la vérité, se déguisa en paysan, & s'en alla dans la place : mais il fut pris & amené au gouverneur, où après avoir été battu, se voyant menacé de mort, il avoua que Théo-

dote avoit enlevé les reliques des vierges, & indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées & brulées. Ainsi les chrétiens reconnurent que c'étoit le traître, dont ils avoient été avertis. On le dit à Théodote, qui dit adieu aux freres, les exhorta à prier pour lui sans relâche, & se prépara au combat. Il pria long-tems avec eux, & demanda à Dieu la fin de la persécution & le repos de l'église ; il les embrassa avec quantité de larmes de part & d'autre, & leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec son anneau, de lui donner ses reliques, s'ils pouvoient les dérober. En disant cela il fit le signe de la croix sur tout son corps, & marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martyre de S. Théodote.

Il rencontra deux citoyens de ses amis, qui lui voulurent persuader de se sauver, pendant qu'il étoit encore tems ; mais il leur dit : Si vous voulez me faire plaisir, allez plutôt dire aux magistrats : Voilà Théodote que les prêtres de Minerve & de Diane accusent avec toute la ville, il est à la porte. Étant entré, il regardoit en souriant, le feu, les chaudieres bouillantes, les roues & plusieurs autres instrumens de supplices, que l'on avoit préparés. Le gouverneur lui proposa de le mettre au nombre de ses amis, & de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honneur de t'écrire & de recevoir tes lettres : Tu seras sacrificateur d'Apollon avec pouvoir sur toute la ville ; tu ordonneras les autres sacrificateurs ; Tu représenteras aux magistrats les besoins du pays, & tu envertas des députations aux empereurs, pour les causes communes. Théodote lui répondit, en relevant d'un côté les crimes des faux dieux & les infamies que les païens mêmes leur attribuoient, & de l'autre côté la grandeur & les miracles de Jesus-Christ. La multitude des idolâtres fut irri-

tée de son discours ; les sacrificateurs déchiroient leurs habits & leurs couronnes ; le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Théodote au chevalet, & plusieurs bourreaux l'un après l'autre le déchirerent long-tems avec les ongles de fer. On ajouta du vinaigre sur ses plaies, & on y mit le feu. Le martyr sentant l'odeur de sa chair brulée, détourna un peu le visage ; & le gouverneur crut qu'il commençoit à céder aux tourmens. Non, dit Théodote, mais fais-toi mieux obéir ; tes ministres se relâchent. Invente de nouveaux tourmens, pour m'éprouver, ou plutôt reconnois le courage que me donne Jesus-Christ, & qui fait que je te méprise comme un vil esclave & tes empereurs aussi. Le gouverneur lui fit battre les machoires avec des pierres, pour lui casser les dents. Le martyr dit : Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les chrétiens, sans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoya en prison ; mais en passant dans la place, il montroit à tout le monde son corps déchiré, comme une preuve de la puissance de Jesus-Christ & de la force qu'il donne aux siens, de quelque condition qu'ils soient, sans distinction de personnes. Il est juste, disoit-il, de lui offrir de tels sacrifices, puisqu'il a souffert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur se fit amener Théodote, & après avoir fait rouvrir ses plaies, comme on l'eut déchiré de nouveau, & mis sur des tessons brulans, qui lui firent une extrême douleur ; le voyant invincible, il le condamna à perdre la tête, & ordonna que le corps fût brulé, de peur que les chrétiens ne l'ensevelissent. Le martyr étant arrivé au lieu de l'exécution, demanda encore à Jesus-Christ la fin de la persécution, & la paix de l'église ; puis se tournant vers les freres, il leur dit : Ne pleurez point, rendez graces à notre

Seigneur Jesus-Christ qui m'a fait achever ma course; & vaincre l'ennemi; désormais je prierai Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit, il reçut le coup avec joie. On mit le corps sur un grand bucher; mais il y parut une si grande lumiere, que personne n'osa en approcher pour l'allumer. Le gouverneur l'ayant appris, ordonna des soldats pour garder la tête & le corps au même lieu.

Cependant le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, & espérant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une ânesse chargée de vin vieux de son crû & de sa vigne, qu'il cultivoit lui-même. Il arriva sur le soir, & son ânesse se coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'inviterent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roseaux & de branches de saule, & le corps étoit auprès, couvert d'herbes & de feuillées; le feu étoit allumé, & le soupé prêt. Le prêtre ayant déchargé son ânesse, leur fit gouter de son vin, qu'ils trouverent excellent. En buvant ils parloient des coups qu'ils avoient soufferts, pour avoir mal gardé des femmes, qui avoient été jettées dans l'étang, & qui en avoient été tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expliquer, & il se trouva que cet homme de fer étoit Théodote; qu'ils nommoient ainsi, parce qu'il avoit paru insensible à tous les tourmens. Alors le prêtre Fronton rendit graces à Dieu, & invoqua son secours: puis quand il vit les gardes profondément endormis; il prit le corps du martyr, lui remit son anneau au doigt, le chargea sur son ânesse, & remit les feuilles & les herbes, afin que les gardes ne s'apperçussent de rien. Il laissa aller son ânesse, qui d'elle-

même

le-même retourna au bourg; & s'arrêta en un lieu, où depuis fut bâtie une église en l'honneur de S. Théodote. Cette histoire a été écrite par Nil témoin oculaire; qui avoit passé sa vie avec le martyr, avoit été en prison avec lui, & étoit parfaitement informé de tout.

XXXVIII. Persécution en Occident.

Lactant. de mort. n. 15. Euf. vit. Const. l. 1. c. 16.

La persécution se faisoit aussi en Occident, après que Maximilien Herculius & Constantius Chlorus eurent reçu les lettres de leurs collégues d'Orient. Constantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de chrétiens entre ses officiers, & dans son palais. Il leur proposa le choix ou de demeurer dans leurs charges, s'ils sacrifioient aux idoles, ou s'ils le refusoient, d'être bannis de sa présence, & perdre ses bonnes graces. Plusieurs préférerent l'intérêt temporel à la religion, plusieurs demeurerent fermes; mais ils furent tous bien étonnés, quand Constantius déclara, qu'il tenoit les apostats pour des lâches & des intéressés; & que n'espérant pas qu'ils lui fussent plus fidéles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de son service; au contraire ceux qui s'étoient montrés vrais serviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprès de lui, de leur confier la garde de sa personne & de son état, & de les compter entre ses meilleurs amis. Le César Constantius se contenta de cette feinte, pour exécuter l'édit de Dioclétien. Il est vrai qu'il souffrit que l'on abattît les églises, considérant qu'elles pouvoient être rebâties; mais il ne fit mourir personne; & il n'y eut point alors de sang répandu dans les Gaules. En Italie le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obéit volontiers aux ordres de Dioclétien.

Lactant. ibid.

AN. 303.

Acta S. Sabini. Baluz. tom. 2. Miscell. p. 47.

Le quatorziéme d'Avril de cette année 303. comme il étoit à Rome à célébrer les jeux dans le grand cirque, à la sixiéme course il gagna sur la faction bleue, & la

plus grande partie du peuple s'écria : Otez les chrétiens & assurez nos plaisirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur, point de chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduisoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleue, la verte & la rouge, suivant la couleur de leurs habits : le peuple faisoit divers cris, pour demander ce qu'il souhaitoit aux magistrats qui présidoient aux spectacles : ces acclamations étoient soigneusement marquées ; & comme on en abusoit souvent, les mêmes empereurs Dioclétien & Maximien avoient ordonné que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple, quand il demanderoit l'absolution d'un coupable, ou la condamnation d'un innocent.

L. Decur. Cod. de pan.

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogénien préfet de Rome : Auguste, autant que vous aimez la victoire, demandez au préfet ce que nous disons. Alors Hermogénien fit sçavoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'assemblât au capitole ; & une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuviéme d'Avril. L'empereur leur parla en ces termes : Vous qui aimez la religion, il nous semble juste qu'elle s'augmente sous notre regne, par vos bons avis. C'est pourquoi je donnerai pouvoir de faire arrêter les chrétiens par-tout où on en trouvera, par le préfet de Rome, ou par ses officiers ; & de les faire sacrifier. Alors le peuple se sépara criant tout d'une voix : Auguste, soyez victorieux & florissant avec les dieux.

Ensuite un particulier vint trouver Hermogénien préfet de Rome, & lui dit : Il y a un évêque qui fait tous les jours des assemblées avec les chrétiens, & leur explique les livres, séduisant le peuple. Le préfet en donna aussitôt avis à l'empereur Maximien, qui en eut

de la joie, & fit écrire le dernier d'Avril une lettre à Vénuſtien gouverneur de Toſcane : portant que partout où l'on trouveroit des chrétiens, on les contraignît de ſacrifier aux dieux : autrement qu'ils périſſent par les ſupplices, & que leurs biens fuſſent confiſqués.

XXXIX. Martyre de S. Sabin d'Aſſiſe.

Vénuſtien gouverneur de Toſcane, commença donc à chercher avec ſoin s'il trouveroit quelque chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, & il le fit arrêter à Aſſiſe, où il fut mis en priſon avec deux diacres, Marcel & Exupérance & pluſieurs clercs. Vénuſtien vint à Aſſiſe, & le lendemain ſe fit dreſſer un tribunal au milieu de la place ; on lui préſenta l'évêque & ſes deux diacres. Le gouverneur lui demanda ſon nom, puis ſa condition, s'il étoit libre ou eſclave. Il falloit que ſon extérieur fût bien pauvre. Sabin répondit : Je ſuis eſclave de Jeſus-Chriſt, délivré de la ſervitude du démon. Vénuſtien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pécheur & indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Vénuſtien, quelle charge ont-ils ? Ce ſont mes diacres, dit Sabin. Vénuſtien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardieſſe de faire des leçons en ſecret, & d'enſeigner au peuple à quitter les dieux, pour ſuivre un homme mort ? Sabin dit : Vous ſçavez donc que notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt mort ? Vénuſtien dit : Et il a été véritablement mis à mort & enſeveli. Sabin dit : Vous ne ſçavez pas qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour ? Vous devriez pourtant ſçavoir le tout. Vénuſtien dit : Choiſis l'un des deux, ou de ſacrifier aux dieux & de vivre, ou de mourir dans les tourmens que tu mérites ; & reſſuſcite enſuite comme le Chriſt ton Seigneur. Sabin dit : C'eſt ce que je deſire, d'être tué & de mourir, afin que je reſſuſcite comme mon Seigneur Jeſus-Chriſt.

Sabin continua de parler de la grandeur de Jeſus-

Christ, & de la vanité des idoles ; & ajouta : Pour vous montrer qu'il ne sert de rien d'adorer les démons, que l'on apporte ici votre dieu. Vénustien commanda que l'on apportât son dieu qu'il avoit dans sa chambre, par tout où il logeoit ; c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtemens étoient dor. On l'apporta dans les mains avec des flambeaux, en faisant de grands cris, & Vénustien dit : Voilà notre protecteur. Sabin lui demanda la permission d'en faire ce qu'il voudroit, & ayant pris l'idole entre ses mains & fait sa priere, il la jetta contre le pavé & la brisa. Vénustien se frappa le front de colere ; & fit aussitôt couper à Sabin les deux mains. Marcel & Exupérance, ses deux diacres, furent saisis de crainte, & tremblerent très-long-tems ; mais l'évêque Sabin ayant les mains coupées les encourageoit.

Vénustien ramassa les morceaux de son idole dans des linges, & dans une boëte d'argent, qu'il envoya chez lui, & fit pendre au chevalet les deux diacres en présence de l'évêque. Comme il leur commandoit de sacrifier, Marcel dit : Nous nous sommes une fois offerts en sacrifice à Dieu. Ils furent long-tems frappés à coups de bâton, & criérent : Nous sommes renouvellés au nom de notre Seigneur Jesus-Christ. Vénustien dit : Je vais vous renouveller. Et leur fit déchirer les côtes avec des ongles de fer. Ils expirerent tous deux dans ce tourment. Le juge fit jetter leurs corps dans la riviere, & envoya l'évêque Sabin en prison. Un pêcheur & un prêtre recueillirent corps des saints martyrs Exupérance & Marcel, & les les ensevelirent près le chemin, le dernier jour de mai.

Une dame chrétienne nommée Serene de la ville de Spolette, qui étoit veuve depuis trente & un an, appliquée à la priere, au jeûne & à l'aumône, ayant appris ceci, venoit de nuit servir l'évêque Sabin, lui embrasser les

pieds & les baiser. Elle ramassa ses mains coupées & les serra dans sa maison; les embauma dans un vaisseau de verre, les touchoit jour & nuit, & les mettoit sur ses yeux. Son petit-fils nommé Priscien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle, quoique les médecins eussent épuisé leur art pour le guérir. Elle le présenta à l'évêque Sabin, & lui dit: Seigneur, je vous conjure par Jesus-Christ en qui vous croyez, de mettre vos bras sur son serviteur que voici, & de prier Dieu le Créateur, & je crois qu'il sera éclairé. Alors Sabin à genoux & répandant des larmes, dit: Seigneur, écoutez-moi, pécheur que je suis. Eclairez nos ténébres, vous qui êtes la lumiere de vérité & de vie: par notre Seigneur Jesus-Christ & le Saint Esprit, qui vit & regne avec vous dans les siécles des siécles. Ils répondirent: *Amen.* L'évêque Sabin mit les bouts de ses bras sur les yeux de l'aveugle, disant: Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer & fait passer Israel au milieu: qu'il introduise sa lumiere dans tes yeux, afin que toutes les nations connoissent qu'il est le créateur de toutes choses, visibles & invisibles; que c'est lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle né. Alors les yeux de Priscien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la prison, voyant les merveilles de Dieu, se jetterent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiser. Ils furent baptisés le même jour au nombre d'onze. Ce miracle de l'aveugle guéri ne put demeurer caché.

Un mois après le gouverneur de Toscane Vénustien eut un si grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture & le sommeil; & les médecins ne pouvoient le soulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit guéri un aveugle: il envoya sa femme & ses deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu & vint chez Vénustien: on le prit entre les mains, & on le jetta aux pieds de

l'évêque, qui le voyant en cet état, dit tout haut avec larmes : Que Jesus-Christ vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle né. Vénustien répondit en pleurant avec sa femme & ses enfans : Nous avons péché. Sabin répondit : Si vous croyez de tout votre cœur & avec repentir, rien ne sera refusé à votre foi ; que l'on apporte ici les morceaux de l'idole. On les lui apporta, & il les fit mettre en poudre & jetter dans la riviere. Vénustien étoit pressé de ses douleurs. Sabin lui dit : Croyez-vous de tout votre cœur ? Vénustien répondit : Je crois, mais vous me représentez le péché que j'ai commis contre vous ; & c'est ce qui me tourmente. Sabin répondit : Mes péchés en sont la cause ; seulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur Jesus-Christ & recevoir le baptême : vous serez guéri, & vous obtiendrez la vie éternelle. Vénustien dit : Baptisez-moi au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, afin que je reçoive l'effet de vos promesses. Alors l'évêque Sabin pria à genoux ; & quoiqu'il eût les mains coupées, le fit catéchuméne avec sa femme & ses enfans ; & ayant pris de l'eau les baptisa en disant : Croyez-vous en Dieu le Pere tout-puissant ? Vénustien répondit : Je crois. Et en Jesus-Christ son Fils ? Il répondit : Je crois. Et au Saint Esprit ? Il répondit : Je crois. Et en celui qui est monté aux cieux, & qui doit encore venir pour juger les vivans & les morts, & le monde par le feu ? Il répondit : Je crois. Et en son avénement & en son regne, la rémission des péchés & la résurrection de la chair ? Vénustien répondit : Je crois en Jesus-Christ Fils de Dieu qui m'éclairera.

En même tems on le leva du bassin, & ses yeux furent ouverts, ensorte qu'il ne sentoit plus aucune douleur après son baptême. Il tenoit les pieds de Sabin & les arrosoit de ses larmes, en disant : Priez notre Seigneur

Jesus-Christ qu'il me pardonne le mal que je vous ai fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ai souffert tout cela à cause de mes péchés, vous ne m'avez point offensé ; & ils demeurerent ensemble. L'empereur Maximien étant averti que Vénustien avoit été baptisé, en fut irrité, & envoya le tribun Lucius avec commission de faire mourir Sabin & Vénustien. Le tribun Lucius vint, & sans forme de procès, fit couper la tête à Vénustien gouverneur de Toscane, avec sa femme & ses fils, en la ville d'Assise. Les chrétiens cacherent si bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même tems le tribun arrêta l'évêque Sabin, & l'amena à Spolette où il le fit battre jusqu'à la mort. La veuve Serene qui avoit déja recueilli ses mains, les joignit à son corps, qu'elle ensevelit à deux milles ou environ de Spolette, le septiéme de Décembre.

XL. Persécution en Afrique. Recherche des livres.

Gesta purgat. Cæcil Baluz. Miscell. tom. 2. p. 91. an. 303.

L'édit de la persécution fut apporté en Afrique : on abattit les églises, & on fit la recherche des livres sacrés. A Cirthe, colonie romaine de Numidie, Munatius Félix, qui en étoit curateur ou premier magistrat, & qui étoit aussi flamine perpétuel, c'est-à-dire, sacrificateur des idoles, alla avec ses officiers faire cette recherche, le dix-neuviéme de Mai. Quand ils furent arrivés à la maison où les chrétiens s'assembloient depuis la démolition des églises, le curateur Félix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville : Montrez-nous les écritures de la loi & tout ce que vous avez ici, pour exécuter l'ordre que nous avons reçu. L'évêque dit : Ce sont les lecteurs qui ont les écritures ; ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Félix dit à l'évêque Paul : Montrez les lecteurs ou les envoyez querir. L'évêque dit : Vous les connoissez tous. Félix dit : Nous ne les connoissons pas. Vos officiers, dit l'évêque, je veux dire Edésius & Junius vos notaires, les connoissent. Félix dit : Sans préjudice des

lecteurs que les officiers montreront, donnez toujours ce que vous avez. L'évêque Paul étant assis, & avec lui Montan, Victor, Deusatélius & Mémorius prêtres: Mars & Hélius diacres étant debout, avec Marcuclius, Catulin, Silvain & Carose soudiacres: Janvier, Méracle, Fructuose; Miggin, Saturnin, Victor & les autres fossoyeurs. Victor fils d'Aufidius écrivit ainsi en un mémoire: Deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent, deux grands chandeliers, sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes; quatre-vingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles de tête, seize tuniques d'hommes, treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoit des habits que l'on gardoit pour les pauvres: & l'on peut juger de la richesse des grandes églises, par ces vases d'or & d'argent trouvés en une ville de Numidie. Le curateur Félix dit à Marcuclius, à Silvain & à Carose: Montrez-nous ce que vous avez. Silvain & Carose dirent: Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Félix leur dit: Les actes sont chargés de votre réponse.

Lorsqu'on fut arrivé à la bibliothéque, on y trouva les armoires vuides. Silvain montra des chapiteaux & des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derriere un grand vase. Victor fils d'Aufidius lui dit: Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Félix dit à Silvain: Cherche mieux, de peur qu'il ne soit demeuré quelque chose. Silvain dit: Il n'y a plus rien. Nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin & six d'huile. Félix dit: Montrez-nous les écritures que vous avez, afin que nous puissions obéir aux ordres des empereurs. Catulin leur

leur donna un livre extraordinairement grand. Félix dit à Marcuclius & à Silvain : Pourquoi n'avez-vousdonné qu'un livre ? Donnez les écritures que vous avez. Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage ; car nous sommes soudiacres ; les lecteurs ont les livres. Félix dit : Montrez-nous les lecteurs. Marcuclius & Catulin dirent : Nous ne sçavons où ils demeurent. Si vous ne le sçavez pas, dit Félix, dites-nous leurs noms. Catulin & Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres ; nous voici ; faites-nous tuer. Félix dit : Qu'on les arrête.

Lorsqu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs nommé Eugène, Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir à l'ordre. Il tira quatre livres. Félix dit à Silvain & à Carose : Indiquez les autres lecteurs. Ils dirent : L'évêque a déja dit, qu'Edusius & Junius notaires les connoissent tous, qu'ils vous menent chez eux. Edusius & Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Félix marbrier ; car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chez Victorin, qui en donna huit ; puis chez Projectus, qui en donna cinq grands & deux petits. Lorsqu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor, Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir aux ordres. Victor le grammairien présenta deux volumes & quatre cahiers. Le curateur Félix lui dit : Donnez les écritures, vous en avez davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois donnés. On alla chez Euticius de Cesarée, & Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir aux ordres. Euticius dit : Je n'en ai point. Félix dit : Votre déclaration est dans les actes. Ensuite on alla dans la maison de Coddéon, & sa femme donna six volumes ; car les lecteurs étoient ma-

riés. Félix dit : Cherchez si vous n'en avez pas davantage; donnez-les. La femme répondit : Je n'en ai point. Félix dit au nommé le Bœuf serviteur public : Entre & cherche bien, de peur qu'il n'y en ait encore. Le serviteur public dit : J'ai cherché & je n'en ai point trouvé. Félix dit à Victorin, à Silvain & à Carose : Si vous n'avez pas fait ce que vous deviez, vous en répondrez. Ainsi les livres & les meubles de l'église de Cirthe furent livrés aux persécuteurs ; & le soudiacre Silvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en exécutant les ordres de l'évêque Paul, ne laissa pas d'être élu évêque depuis, par brigue & par simonie.

AN. 303.
XLI.
Martyre de S. Félix de Tibiure.
Acta sinc. p. 376.

L'édit de la persécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particuliere ou proconsulaire, le cinquiéme jour de Juin. Félix qui en étoit évêque étoit allé ce jour-la même à Carthage. Magnilien curateur de la ville, se fit amener Aper prêtre, Cyrus & Vital lecteurs; & il leur dit: Avez-vous des livres divins? Aper dit : Nous les avons. Magnilien dit : Donnez-les, afin qu'on les brule. Aper dit : Notre évêque les a chez lui. Magnilien dit : Où est-il? Je ne sçais, dit Aper. Magnilien dit : Vous serez entre les mains des officiers, jusqu'à ce que vous rendiez raison de votre conduite au proconsul Anulin. L'évêque Félix revint le jour suivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoya querir par un officier, & lui dit : Evêque Félix, donnez-nous les livres & les parchemins que vous avez. Félix évêque dit: Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera sur ce que vous dites : donnez les livres afin qu'on les brule. Félix dit : Il vaut mieux qu'on me brule moi-même, que ces écritures divines; car il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs

ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Félix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit: Pensez-y bien. Le troisiéme jour le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Félix, & lui dit : Y avez-vous bien pensé ? Félix dit : Ce que j'ai dit d'abord je le dis maintenant, & je le dirai encore devant le proconsul. Magnilien dit : Vous irez donc devant le proconsul, & lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celsin décurion de la ville de Tibiure. Félix partit de Tibiure le huitiéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme de Juin; on le conduisoit lié. Le proconsul ordonna qu'on le mît dans la prison, lié comme il étoit.

Le lendemain, avant le jour, l'évêque Félix fut présenté au proconsul, qui lui dit : Pourquoi ne rendez-vous pas ces écritures inutiles ? Félix dit : Je les ai; mais je ne les donnerai pas. Le proconsul ordonna qu'on le mît lié au fond de la prison. Au bout de seize jours, on amena l'évêque Félix de la prison avec ses liens devant le proconsul Anulin, à la quatriéme heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procédures la nuit; car c'étoit en Afrique, au mois de Juillet. Anulin dit à l'évêque Félix : Que ne donnez-vous ces écritures inutiles ? Félix répondit : Je ne les donnerai pas. Alors le proconsul ordonna qu'on le méneroit au préfet du prétoire le quinziéme de Juillet. Le préfet le fit mettre dans la prison avec des chaînes plus pesantes; & neuf jours après il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs. L'évêque Félix entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, & demeura au fond de cale pendant quatre jours ayant les pieds dans l'eau. Il arriva au port sans avoir ni bu ni mangé, dans la ville d'Agrigente en Sicile, où les

freres le reçurent, & ceux qui l'accompagnoient, avec grand honneur. De-là ils allerent à la ville de Catane, où ils furent reçus de même. Ensuite ils arriverent à Messine, puis à Tauromine, où ils furent reçus de la même maniere. Ils passerent le détroit, & arriverent à une ville de Lucanie, puis à Venuse en Apulie. Alors le préfet fit ôter les chaînes à Félix, & lui dit: Félix, que ne donnez-vous les écritures; est-ce que vous ne les avez pas? Il répondit: Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le préfet dit: Faites mourir Félix par le glaive. L'évêque Félix dit à haute voix: Je vous rens graces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentiéme jour d'Août on le mena au lieu où il devoit souffrir. La lune devint rouge comme du sang ce même jour, c'est-à-dire qu'il y eut une éclipse. L'évêque Félix éleva les yeux au ciel, & dit tout haut: Je vous rens graces, ô mon Dieu: j'ai vécu cinquante-six ans en ce monde; j'ai gardé la virginité; j'ai conservé l'évangile; j'ai prêché la foi & la vérité. Seigneur Jesus-Christ, Dieu du ciel & de la terre, je baisse la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement.

AN 304.
XLII.
Martyrs d'Abitine.
Acta sinc. p. 409.

Dans une autre ville de l'Afrique proconsulaire nommée Abitine, les chrétiens s'assemblerent en la maison d'un nommé Octave Félix, le douziéme de Février, sous le neuviéme consulat de Dioclétien & le huitiéme de Maximien, c'est-à-dire, l'an 304. Pendant qu'ils y célébroient les divins mysteres, suivant la coutume, les magistrats de la colonie vinrent accompagnés des soldats stationaires. Ils arrêterent Saturnin prêtre & ses quatre enfans; sçavoir Saturnin le jeune & Félix lecteurs, Marie religieuse & Hilarien enfant. Ils arrêterent aussi Dativus sénateur, Félix, Eméritus, Ampélius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thélica, & plusieurs

autres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes & dix-ſept femmes, qui marchoient gaiement à la place où on les menoit, ayant Dativus à leur tête. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ſes enfans. Dans cette même place l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines ; & comme le magiſtrat les eut miſes dans le feu, quoique le tems fût ſerein, il vint tout d'un coup une grande pluie, avec une grêle, qui gâta tout le pays. Dativus, Saturnin & les autres, ayant confeſſé Jeſus-Chriſt, on les chargea de chaînes, & on les conduiſit à Carthage. Pendant le voyage, ils témoignoient leur joie, par le chant des hymnes & des cantiques.

Ils furent livrés aux officiers du proconſul Anulin, qui les lui préſenterent, & lui dirent que c'étoient des chrétiens que les magiſtrats d'Abitine renvoyoient devant lui, pour s'être aſſemblés & avoir célébré les myſteres contre l'édit des empereurs & des Céſars. D'abord le proconſul interrogea Dativus, de quelle condition il étoit, & s'il avoit aſſiſté à l'aſſemblée. Il répondit, qu'il étoit chrétien, & qu'il s'étoit trouvé à l'aſſemblée. Le proconſul lui demanda qui avoit préſidé à l'aſſemblée ; & auſſitôt il commanda aux officiers de le mettre ſur le chevalet, de l'étendre & de préparer les ongles de fer. Les bourreaux lui avoient déja mis les côtés à nud, & tenoient les inſtrumens tout prêts, quand Thélica ſe jetta au milieu d'eux, & s'écria : Nous ſommes chrétiens, nous avons fait l'aſſemblée. Le proconſul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre ſur le chevalet & déchirer avec des ongles de fer. Cependant Thélica diſoit : Je rens graces à Dieu. Jeſus-Chriſt Fils de Dieu, délivrez vos ſerviteurs en votre nom. Comme il répétoit cette priere, le proconſul lui dit : Qui eſt avec vous l'auteur de votre aſſemblée ? Il répon-

dit : C'eſt le prêtre Saturnin & tous les autres. Le proconſul cherchoit Saturnin : il le lui montra, non pour le trahir, puiſqu'auſſi-bien il étoit préſent : mais pour montrer que la collecte avoit été célébrée toute entiere, puiſqu'il y avoit un prêtre.

Cependant Thélica dans ſes douleurs prioit le Seigneur, & demandoit pardon pour ſes ennemis : il diſoit au proconſul & à ſes bourreaux : Vous faites une injuſtice, malheureux, vous agiſſez contre Dieu ; Dieu très-haut, ne conſentez point à leurs péchés. Vous péchez, miſérables, de mettre en piéces des innocens : nous ne ſommes point homicides, nous n'avons fait tort à perſonne. Mon Dieu, ayez pitié d'eux. Je vous rens graces : donnez-moi la force de ſouffrir pour votre nom : délivrez vos ſerviteurs des peines de ce monde ; je vous rens graces, & ne puis aſſez vous rendre graces. Pendant qu'on redoubloit les coups des dents de fer, & que le ſang couloit en abondance de ſes côtés, le proconſul lui diſoit : Commences-tu à ſentir qu'il faut que tu ſouffre ? Il répondit : C'eſt pour ma gloire ; je commence à voir le royaume éternel, le royaume incorruptible. Seigneur Jeſus-Chriſt, nous ſommes chrétiens, vous êtes notre eſpérance : Dieu très-ſaint, Dieu très-haut, Dieu tout-puiſſant, nous vous rendons nos actions de graces. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul lui dit : Tu devois obéir aux ordres des empereurs & des Céſars. Thélica répondit : Je ne me ſoucie que de la loi de Dieu, que j'ai appriſe. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en priſon.

Cependant Dativus étendu ſur le chevalet, répétoit ſouvent qu'il étoit chrétien, & qu'il avoit aſſiſté à la collecte. Fortunatien avocat, frere de la martyre Victoire,

& alors éloigné de la religion chrétienne, dit au proconsul : C'est lui, seigneur, qui pendant que nous étudyions ici a séduit notre sœur Victoire, & l'a menée de cette ville de Carthage avec Restituta & Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'est jamais entré dans notre maison, que pour attirer ces jeunes filles par ses persuasions. Victoire ne souffrit pas qu'on accusât faussement Dativus. Personne, dit-elle, ne m'a persuadée de sortir, & je ne suis point venue à Abitine avec lui : je puis le prouver par des citoyens. J'ai tout fait de mon propre mouvement & par ma volonté; j'ai assisté à l'assemblée & célébré le mystere du Seigneur avec les freres, parce que je suis chrétienne. Alors son frere se mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus au contraire dessus le chevalet répondoit à tout, & se justifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçât les dents de fer; & les bourreaux lui déchirerent les côtés, ensorte que l'on voyoit le dedans de la poitrine. Dativus disoit : Seigneur Jesus-Christ, que je ne sois pas confondu. Le proconsul fit cesser les tourmens; puis il lui demanda s'il avoit assisté à la collecte; c'est-à-dire, à l'assemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit assisté au mystere du Seigneur, & qu'un seul d'entr'eux étoit la cause de ce qu'on avoit célébré la collecte. Sa réponse irrita le proconsul, qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus répéta sa priere : Je vous prie, Jesus-Christ, que je ne sois pas confondu. Et il ajouta : Qu'ai-je fait? Saturnin est notre prêtre.

Le proconsul dit à Saturnin : Est-ce toi qui les as assemblés contre l'ordre des empereurs & des Césars? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de célébrer le mystere du Seigneur. Pourquoi? dit le proconsul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Aussitôt qu'il eut fait cette réponse, le proconsul le fit attacher

XLIII. Confession du prêtre Saturnin. n. 9.

auprès de Dativus, qui prioit cependant, & disoit : Seigneur Jesus-Christ, secourez-moi, je vous prie, ayez pitié de moi, conservez mon ame, gardez mon esprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne sois pas confondu, donnez-moi la patience. Le proconsul lui disoit : Tu devois bien plutôt travailler dans cette ville, à tirer les autres de l'erreur, que de désobéir aux ordres des empereurs & des Césars. Dativus crioit encore plus haut : Je suis chrétien. Le proconsul dit : C'est assez, & le fit mettre en prison.

Le prêtre Saturnin étoit sur le chevalet, déja teint du sang que les autres martyrs y avoient laissé. On lui demanda s'il étoit l'auteur de l'assemblée ? Il dit : Oui, j'ai été présent à la collecte. Alors le lecteur Eméritus se présenta pour le combat, & dit : C'est moi qui en suis l'auteur, puisque la collecte s'est faite dans ma maison ; apparemment il logeoit avec Octave Félix. Le proconsul continuoit d'interroger le prêtre, & lui disoit: Saturnin, pourquoi faisois-tu contre les ordonnances ? Saturnin lui répondit : On ne peut omettre la célébration du saint mystere ; la loi l'ordonne. Le proconsul dit : Tu ne devois pas pourtant mépriser les défenses des empereurs ; puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils se jetterent sur le corps de ce vieillard, & le déchirerent de telle sorte qu'au milieu du sang on voyoit les os à découvert. Cependant Saturnin disoit : J. C. exaucez-moi, je vous prie : je vous rens graces, mon Dieu. Commandez qu'on me coupe la tête. J. C. ayez pitié de moi, je vous prie, Fils de Dieu secourez-moi. Le proconsul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances ? Saturnin dit : La loi l'ordonne ; la loi l'enseigne. Alors Anulin dit : C'en est assez ; & le fit mettre en prison, le destinant au supplice qu'il souhaitoit.

Quand

Quand Éméritus fut attaché, le proconſul lui dit : L'on a donc célébré la collecte dans ta maiſon, contre les ordres des empereurs ? Oui, dit Éméritus, nous avons célébré les myſteres du Seigneur dans ma maiſon. Pourquoi, dit le proconſul, leur permettois-tu d'y entrer ? Parce, dit-il, qu'ils ſont mes freres, & que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconſul dit : Tu devois les en empêcher. Je n'ai pu, lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous paſſer du ſaint myſtere. Le proconſul commanda qu'on l'étendît ſur le chevalet, & qu'on le tourmentât. Pendant qu'un bourreau tout frais le frappoit violemment, il diſoit : Jeſus-Chriſt, ſecourez-moi, je vous prie : Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconſul dit : Tu ne devois pas les recevoir. Il lui répondit : Je ne pouvois me diſpenſer de recevoir mes freres. Il valoit mieux, dit le proconſul, obéir aux ordres des empereurs & des Céſars. Éméritus dit : Dieu eſt plus grand que les empereurs. Je vous prie, Jeſus-Chriſt, à vous la louange : Seigneur Jeſus-Chriſt, donnez-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul dit : As-tu quelques écritures en ta maiſon ? Il répondit. J'en ai ; mais c'eſt dans mon cœur. Le proconſul ajouta : En as-tu dans ta maiſon, ou non ? Éméritus dit : Je les ai dans mon cœur. Je vous prie, Jeſus-Chriſt, à vous la louange. Jeſus-Chriſt, délivrez-moi : Je ſouffre en votre nom, je ſouffre peu de tems, je ſouffre volontiers. Jeſus-Chriſt, que je ne ſois pas confondu. C'en eſt aſſez, dit le proconſul ; enſuite il mit ſon interrogatoire au greffe avec les autres, & dit : Vous ſerez tous châtiés, comme vos réponſes le méritent.

Félix ſe préſenta pour le combat. Le proconſul fatigué, leur dit à tous d'une voix plus foible ; J'eſpere que vous prendrez le parti de conſerver votre vie, en obéiſ-

sant aux ordonnances. Ils répondirent tout d'une voix : Nous sommes chrétiens, nous ne pouvons faire autre chose, que de garder la loi sainte du Seigneur, jusqu'à répandre notre sang. Le proconsul dit à Félix : Je ne te demande pas si tu es chrétien ; mais si tu as assisté à la collecte, ou si tu as quelques écritures. Félix dit : Les chrétiens ne peuvent se passer du mystere du Seigneur, ni le mystere se célébrer sans les chrétiens. Nous avons célébré la collecte avec grande religion ; nous nous assemblons toujours pour lire les écritures divines. Le proconsul le fit frapper à coups de bâton, jusqu'à ce qu'il rendît l'ame. Un autre Félix fit la même confession & fut traité de même ; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il
n. 13. mourut dans la prison. Après eux, souffrit Ampélius, gardien fidéle de la loi & des écritures divines. Le proconsul lui demanda s'il avoit assisté à la collecte. Il répondit gaiement & d'une voix ferme : J'ai assisté à la collecte avec mes freres ; j'ai célébré le mystere du Seigneur, je porte avec moi les écritures divines ; mais c'est dans mon cœur qu'elles sont écrites. Je vous rens graces, Jesus-Christ : exaucez-moi, Jesus-Christ. Après qu'il eut ainsi parlé, on le frappa sur le cou, & on le mit en prison avec les autres. Rogatien confessa le nom du Seigneur, & fut joint à eux, sans qu'on le fit souffrir. Quintus étant appliqué à la question, confessa hautement le nom du Seigneur ; on le frappa à coups de bâton, & on le mit dans la prison, pour être réservé au martyre. Maximien qui le suivoit fit la même confession & soutint le même combat. Après lui le jeune Félix dit tout haut, que le mystere du Seigneur étoit l'espérance & le salut des chrétiens. Pendant qu'on le frappoit à coups de bâton, il dit : J'ai célébré le mystere de tout mon cœur ; j'ai assisté à la collecte avec mes freres, parce

que je suis chrétien. Il mérita par cette confession d'être joint à eux.

XLIV. Confession de S. Saturnin le jeune, &c.

Ensuite on appella le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconsul lui demanda : Et toi, Saturnin, y as-tu assisté. Il répondit : Je suis chrétien. Le proconsul dit : Je ne te demande pas cela ; mais si tu as assisté aux mysteres. Saturnin répondit : J'y ai assisté, parce que Jesus-Christ est notre Sauveur. A ce mot de Sauveur le proconsul en colere le fit étendre sur le chevalet, où avoit été son pere, & lui dit : Que dis-tu, Saturnin, regarde où tu es ; as-tu quelques écritures ? Il répondit : Je suis chrétien. Le proconsul lui dit : Je demande si tu as été à l'assemblée, & si tu as des écritures. Il répondit : Je suis chrétien : après Jesus-Christ nous n'avons point de nom à révérer. Le proconsul dit : Puisque tu demeures dans ton obstination, il faut aussi te tourmenter : dis si tu as quelques écritures, & il dit aux officiers : Tourmentez-le. Les licteurs commencerent à lui déchirer les côtés, avec les dents de fer encore teintes du sang de son pere. Il crioit à haute voix : J'ai les écritures divines : mais c'est dans mon cœur. Je vous prie, Jesus-Christ, donnez-moi la patience ; j'espere la vie. Le proconsul dit : Pourquoi faisois-tu contre l'ordonnance ? Il répondit : Parce que je suis chrétien. Après cette réponse le proconsul dit : C'est assez. On cessa de le tourmenter, & on le mit en prison avec son pere. La nuit s'appro- n. 15[illegible]
choit : le proconsul & les bourreaux étoient fatigués. Ne pouvant plus attaquer chacun des confesseurs en particulier, il leur dit à tous : Voyez-vous ce qu'ont souffert ceux qui ont persévéré dans leur confession, & ce que souffriront ceux qui persévéreront encore ? Que ceux d'entre vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur sauve

la vie? Les confesseurs crierent tous : Nous sommes chrétiens. Le proconsul les fit mettre en prison, les destinant au martyre.

n. 16. Les femmes & les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat. Victoire étoit distinguée par sa naissance & par sa beauté, & plus encore par sa vertu. Dès l'enfance elle avoit donné des marques d'un amour singulier pour la pureté ; & ses parens la voulant marier malgré elle, elle se jetta par une fenêtre, & se sauva à l'église, où elle consacra sa virginité à Dieu. Le proconsul lui demanda ce qu'elle professoit ; elle répondit à haute voix, Je suis chrétienne. L'avocat Fortunatien son frere, vouloit lui montrer par de vains raisonnemens qu'elle avoit perdu l'esprit ; mais elle répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ai jamais changé. Le proconsul lui dit : Voulez-vous aller avec Fortunatien votre frere? Elle répondit : Non, parce que je suis chrétienne, & ceux-là sont mes freres, qui gardent les commandemens de Dieu. Ensuite le proconsul quittant son autorité de juge, tâcha de la persuader. Songez à vous, disoit-il ; vous voyez que votre frere cherche les moyens de vous sauver. Victoire répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ai point changé ; j'ai été à l'assemblée, & j'ai célébré le mystere du Seigneur avec mes freres, parce que je suis chrétienne. Sa réponse irrita le proconsul, il l'envoya en prison avec les autres, & les destina tous au martyre. Il ne restoit plus qu'Hilarien, un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas âge. Le proconsul lui
n. 17. dit : As-tu suivi ton pere & tes freres? Il répondit avec sa voix d'enfant : Je suis chrétien ; j'ai été à l'assemblée de mon propre mouvement avec mon pere & mes freres. Le proconsul dit : Je te couperai les cheveux, le nez & les oreilles, & je te laisserai en cet état. Le jeune

Hilarien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrez, je ſuis chrétien. Le proconſul ordonna qu'on le mît auſſi en priſon. Hilarien dit avec joie : Je rens graces à Dieu. Ces martyrs demeurerent long-tems en priſon ; & la plupart y moururent de faim, les uns après les autres.

XLV. Conduite de Menſurius, évêque de Carthage.

Aug. Brev. Collat. die 3. c. 33.

L'évêque de Carthage étoit alors Menſurius, qui avoit ſuccédé à Lucien, ſucceſſeur de S. Cyprien. Craignant que les perſécuteurs ne trouvaſſent les livres ſacrés, il les emporta & les ſerra, laiſſant dans la baſilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvés des hérétiques. Les perſécuteurs les trouverent, les emporterent & ne lui demanderent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnerent avis au proconſul, qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter & de bruler les écritures des chrétiens ; qu'ils n'avoient laiſſé que des écrits qui ne les regardoient point ; & que leurs vraies écritures étoient dans la maiſon de l'évêque, d'où il falloit les tirer, pour les bruler ; mais le proconſul ne le voulut pas. Menſurius écrivit tout cela à Second évêque de Tigiſi, & alors primat de Numidie ; & dans la même lettre il blâmoit ceux qui, ſans être pris, s'offroient aux perſécuteurs ; & diſoient d'eux-mêmes, ſans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaiſoit à Menſurius, & il défendoit que ces téméraires fuſſent honorés comme martyrs. Il ſe plaignoit auſſi dans cette lettre de quelques-uns, qui étant chargés de crimes & de dettes envers le fiſc, ſe faiſoient prendre à l'occaſion de la perſécution, pour ſe délivrer de leur miſere par une mort honorable ; ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croyoient, ou pour gagner de l'argent & faire bonne chere dans la priſon, en abuſant

de la charité des chrétiens. Second de Tigisi répondit à Mensurius, & lui raconta ce que les persécuteurs avoient fait en Numidie; comme plusieurs avoient été pris, pour ne vouloir pas livrer les saintes écritures; combien ils avoient souffert, & comment après plusieurs grands tourmens on les avoit fait mourir. Il disoit qu'on devoit les honorer comme martyrs, & les louoit par l'exemple de cette femme de Jéricho, qui ne voulut pas livrer les espions de Josué à ceux qui les poursuivoient.

Jos. 11.

Optat. cont. Parm. lib. 1.

Cependant un des diacres de l'église de Carthage, nommé Félix, fut accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre l'empereur. La crainte le fit cacher chez l'évêque Mensurius; on le lui redemanda, il nia de l'avoir. L'empereur en fut averti; il vint un ordre, portant que si Mensurius ne rendoit pas le diacre Félix, on l'envoyât lui-même à la cour. Ayant reçu cet ordre, il se trouva fort embarrassé: car l'église de Carthage avoit quantité de vases d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfouir en terre, ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards qu'il estima les plus fidéles; & en fit un mémoire qu'il donna à une vieille femme, à condition que s'il ne revenoit pas, après que la paix seroit rendue aux chrétiens, elle les rendroit à celui qu'elle trouveroit assis dans la chaire épiscopale. Mensurius étant arrivé à la cour, plaida si bien sa cause, qu'il fut renvoyé à Carthage; mais il mourut avant que d'y arriver.

XLVI. Arnobe écrit pour la religion.

Hier. add. ad chr. Euseb.

En ce même tems Arnobe rhéteur fameux en Afrique écrivit pour la défense de la religion chrétienne. Comme il enseignoit la rhétorique dans la ville de Sicca, étant encore païen, il fut pressé par des songes d'embrasser la foi; mais parce qu'il l'avoit toujours combattue, les évêques ne pouvoient croire qu'il

voulût sérieusement être chrétien. Pour leur donner un gage de sa conversion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolâtrie, & réfute les calomnies que l'on avançoit contre les chrétiens. Mais il lui est échappé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas assez instruit de la religion chrétienne, n'étant pas encore baptisé. Il se plaint que l'on avoit abattu les églises & brulé les livres sacrés; disant que l'on devoit plutôt bruler les livres des poëtes païens, & démolir les théâtres. Il compte mille cinquante ans ou environ, depuis la fondation de Rome, jusqu'au tems où il écrivoit, & environ trois cens ans, depuis qu'il y avoit des chrétiens.

Arnob. l. 4. in fin.

Id. lib. 2. sub fin.

Lib. 1.

XLVII. Martyrs d'Espagne. S. Vincent, sainte Eulalie, &c.

Acta sinc. p. 387. Prudent. peristeph. hymn. 5. Aug. serm. 274. 275. &c.

En Espagne le gouverneur Dacien exerçoit la persécution. On prit à Sarragosse l'évêque Valere & Vincent le premier de ses diacres, né à Huesca d'une famille illustre: car son aïeul paternel Agressus avoit été consul. Il étoit jeune & bien fait: il avoit très-bien étudié, & l'évêque après l'avoir instruit de la science divine, lui avoit donné la charge d'instruire les autres à sa place, parce qu'il ne parloit pas facilement. Dacien les fit amener chargés de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortés à sacrifier Vincent voyant que Valére gardoit le silence, & sçachant sa difficulté de parler, lui dit: Mon pere, si vous l'ordonnez, je répondrai. Mon cher fils, dit Valere, comme je t'ai confié la parole de Dieu, je te charge aussi de répondre pour la foi que nous soutenons ici. Alors Vincent déclara qu'ils étoient chrétiens, & prêts à tout souffrir pour le vrai Dieu. Dacien envoya l'évêque en exil, & fit mettre Vincent à la question. On l'attacha au chevalet, & on l'étendit. Il disoit: Voilà ce que j'ai toujours desiré: voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ses bourreaux, & les

fit battre de verges & de bâtons, croyant que c'étoit par leur faute qu'il ne ſentoit pas les tourmens. Enſuite il le fit étendre ſur un gril en forme de lit de fer, rouge & poſé ſur le feu, où on le bruloit encore par-deſſus, en lui appliquant des lames brulantes, & on jettoit du ſel ſur le feu, qui en pétillant entroit par les plaies juſqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile, & prioit les yeux levés vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, & le fit mettre dans un cachot noir, ſemé de pots caſſés, pour renouveller ſes plaies : il y fut enfermé & laiſſé ſeul, ayant les pieds étendus dans les entraves. Il s'y endormit, & à ſon réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumiere céleſte, les entraves rompues, les têts changés en fleurs; il vit une troupe d'anges qui le venoient conſoler, & commença à chanter avec eux les louanges de Dieu. Les gardes entendant ces voix ſi douces, regarderent par les fentes de la porte, & virent le martyr qui ſe promenoit en chantant. A ce miracle ils ſe convertirent, & le martyr les confirma par ſes diſcours.

Dacien l'ayant appris, & voulant lui ôter la gloire de mourir dans les tourmens, le fit mettre ſur un lit mollet, pour le laiſſer repoſer, & enſuite le tourmenter de nouveau. Les fidéles de la ville y accoururent : ils baiſoient ſes plaies & les eſſuyoient avec des linges, pour garder ſon ſang chez eux, comme la bénédiction de leurs familles. Le martyr mourut auſſitôt qu'il fut ſur ce lit. Dacien fit jetter le corps dans un champ, pour être mangé des bêtes. Mais un corbeau le garda contre les autres oiſeaux, & chaſſa même un loup qui vouloit en approcher. Dacien le fit jetter en haute mer couſu dans un ſac & attaché à une meule : mais le martyr apparut à un ſaint homme, lui déclara qu'il étoit

arrivé

arrivé à terre, & lui marqua l'endroit. Comme celui-ci hésitoit, doutant de la vérité de sa vision, une sainte veuve fut aussi avertie en songe du lieu où le corps étoit caché dans le sable; elle le dit à plusieurs Chrétiens, & les ayant menés avec elle, ils trouverent le saint corps, & le porterent à une petite église, où ils l'enterrerent.

Dans la même ville de Sarragosse où saint Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs sous le même Dacien: entre autres dix-huit, dont les reliques furent conservées dans le même sépulcre; sçavoir, Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Félix, Cécilien, Evotius, Primitius, Apodémius & quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, & une partie du foie arrachée. En cet état elle fut mise en prison, vivant encore, & ne mourut que de la corruption de ses plaies. A Geronde ou Girone on marque Félix, qui mourut dans les tourmens. A Barcelone Cucuphas martyr illustre, & Eulalia. A Cordoue Acisclus & Zoïle. Osius, qui en étoit évêque, confessa la foi dans cette persécution, & vécut plus de soixante ans après.

Martyr. 3. Nov. Prud. hym. IV. Martyr. 16. April. Acta sinc. pag. 516.

Prud. ibid. Mart. 1. Aug. 25. Jul.

Athan. ad Solit.

A Mérida, capitale de Lusitanie, Eulalie, vierge de famille noble, souffrit le martyre âgée seulement de douze ans. Dès l'enfance elle avoit témoigné son amour pour la virginité; en méprisant les ornemens, & montrant une gravité au-dessus de son âge. Elle montroit aussi une telle ardeur pour le martyre, que ses parens la tenoient cachée loin de la ville, dans une maison de campagne. Mais elle s'échappa de nuit toute seule, vint à la ville à pied, à travers champ, & se présenta le

Prud. hymn. 3.

matin au tribunal, en criant: Vous cherchez les Chrétiens, me voici; je méprise les idoles, parce qu'elles ne sont rien, & Maximien, parce qu'il les adore. Le gouverneur, après avoir en vain essayé de l'adoucir, la menaça des tourmens. Eulalie lui cracha contre les yeux, renversa les idoles, & foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Aussitôt deux bourreaux lui déchirerent les côtés jusqu'aux os. Elle comptoit les coups, & disoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de Jesus-Christ. Elle ne jettoit ni larmes ni gémissemens, & paroissoit insensible. On lui appliqua les flambeaux ardens: le feu prit à ses cheveux épars dont elle se couvroit le sein par modestie, & la flamme étant montée à sa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir & en fut étouffée. On vit pencher sa tête mourante, & en même-tems une colombe blanche comme neige parut sortir de sa bouche & s'élever au ciel, représentant son ame pure: les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de Décembre: aussitôt il tomba quantité de neige sur la place, qui couvrit le corps de la martyre, & parut l'ensevelir. La vierge Léocadie étoit en prison à Tolède: ayant appris les tourmens de sainte Eulalie & des autres martyrs, elle se mit à genoux & rendit l'esprit en priant Dieu.

Martyr. 9. Decemb.

A Complut, Juste & Pasteur, deux jeunes enfans qui étoient aux écoles, mais déja bien préparés au martyre, voyant tous les Chrétiens étonnés de l'arrivée du gouverneur Dacien, qui venoit les persécuter, jetterent leurs livres, & s'offrirent tous deux gaiement au martyre. Dacien les fit tourmenter cruellement, & leur fit couper la tête. La jeunesse pouvoit excuser ces excès de ferveur; mais en général il étoit défendu de se présenter au martyre. Voilà les plus illustres martyrs

Prud. hymn. 4. Maryrolog. 6. Aug.

d'Espagne sous cette persécution. On croyoit y avoir éteint le Christianisme, comme il paroît par ces inscriptions que l'on dit y avoir trouvées : Dioclétien, Jovius, Maximien Herculius Césars Augustes, après avoir étendu l'empire Romain en Orient & en Occident, & avoir aboli le nom des chrétiens qui renversoient l'état. Et cette autre : Dioclétien, César-Auguste, après avoir adopté Galérius en Orient, avoir aboli partout la superstition de CHRIST, & étendu le culte des dieux. *Ap. Gruter. p. 280.*

En Sicile la même année 303. sous le neuviéme consulat de Dioclétien, & le huitiéme de Maximien, le douziéme d'Août, dans la ville de Catane, Euplius diacre étant amené près du cabinet du gouverneur & hors du rideau, s'écria : Je suis Chrétien, & je desire mourir pour le nom de Jesus-Christ. Le gouverneur, qui étoit le consulaire Calvisien, l'ayant oui, dit : Qu'on fasse entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les évangiles. Un des amis de Calvisien, nommé Maxime, dit : Il ne doit pas tenir de tels écrits, contre les ordres des empereurs. Calvisien dit à Euplius : D'où viennent ces écrits ? sont-ils sortis de ta maison ? Euplius répondit : Je n'ai point de maison, mon Seigneur Jesus-Christ le sçait. Calvisien dit : Les as-tu apportés ici ? Euplius dit : Je les ai apportés ici moi-même comme vous voyez, on m'en a trouvé saisi. Calvisien dit : Lis-les. Euplius les ouvrit & lut : Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, puisque le royaume des cieux est à eux. Et en un autre endroit : Que celui qui veut venir après moi porte sa croix, & qu'il me suive. Pendant qu'il lisoit, Calvisien dit : Que veut dire cela ? Euplius dit : c'est la loi de mon Seigneur, qui m'a été confiée. Calvisien dit ; Par qui ? Euplius

AN 303. XLVIII. S Euplius. Acta sinc. p. 438.

Matth. v. 10.

Matth. XVI. 24.

répondit : Par Jeſus-Chriſt, Fils du Dieu vivant. Calviſien prononça cet interlocutoire : Puiſque ſa confeſſion eſt évidente, qu'il ſoit interrogé à la queſtion, qu'on le livre aux bourreaux. Après qu'on l'eût livré, l'on commença le ſecond interrogatoire à la queſtion.

Le même jour Calviſien dit à Euplius, comme on l'eût préſenté à la queſtion : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous a avoué aujourd'hui ? Euplius fit ſur ſon front le ſigne de la croix de la main qu'il avoit libre, & dit : Je confeſſe encore ce que j'ai déja dit ; que je ſuis Chrétien, & que je lis les divines écritures. Calviſien dit : Pourquoi as-tu gardé ces écritures, que les empereurs ont défendues, au lieu de les livrer ? Euplius répondit : C'eſt que je ſuis chrétien, & qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer ; il vaut mieux mourir. La vie éternelle y eſt ; celui qui les livre perd la vie éternelle, pour ne la pas perdre je donne ma vie. Calviſien prononça cet interlocutoire : Qu'on donne la queſtion à Euplius, qui a lu les écritures au peuple, au lieu de les livrer ſuivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rens graces, Jeſus-Chriſt, vous pour qui je ſouffre ces tourmens, conſervez-moi. Calviſien dit : Quitte cette folie, Euplius : Adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius dit : J'adore Jeſus-Chriſt, je déteſte les démons, faites ce qu'il vous plaira, je ſuis chrétien ; il y a long-tems que je deſire ceci, faites ce qu'il vous plaira ; ajoutez d'autres tourmens, je ſuis chrétien. Après que les bourreaux l'eurent tourmenté long-tems, Calviſien les fit ceſſer, & dit : Miſérable, adore les dieux ; adore Mars, Apollon & Eſculape. Euplius dit : J'adore le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit ; j'adore la ſainte Trinité ; hors laquelle il n'y a point de Dieu ; périſſent les dieux, qui n'ont pas fait le ciel, la terre & ce qu'ils contien-

nent; je ſuis chrétien. Calviſien dit: Sacrifie, ſi tu veux être délivré. Euplius dit: Je me ſacrifie maintenant à J. C. mon Dieu, je ne puis faire davantage; vos efforts ſont vains, je ſuis chrétien. Calviſien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit: Je vous rens graces, J. C. ſecourez-moi, J. C. c'eſt pour vous, J. C. que je ſouffre ces tourmens. Il le répéta pluſieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il diſoit encore ces paroles, ou d'autres ſemblables, des lévres ſeulement ſans voix.

Calviſien entra derriere le rideau & dicta ſa ſentence: puis il ſortit avec une tablette, & lut: J'ordonne qu'on puniſſe par le glaive Euplius chrétien, pour avoir mépriſé les édits des princes, & blaſphêmé contre les dieux, ſans avoir voulu s'en repentir: menez-le. Alors on lui pendit au col l'évangile dont on l'avoit trouvé ſaiſi, & un crieur diſoit: Euplius chrétien, ennemi des Dieux & des empereurs. Euplius joyeux diſoit toujours: Je rens graces à Jeſus-Chriſt mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du ſupplice, il pria long-tems à genoux; & rendant encore graces il préſenta ſon cou, que le bourreau lui coupa. Les chrétiens enleverent ſon corps, l'embaumerent & l'enſevelirent. Dans la même perſécution à Syracuſe ſouffrit Luce ou Lucie vierge & martyre illuſtre.

XLIX. S. Genès, & autres martyrs à Rome.

Lact. de mort. c. 17. Acta ſinc. p. 283.

L'empereur Dioclétien étoit en Italie, & y paſſa une grande partie de cette année 303. Il étoit venu à Rome dès l'année précédente, célébrer la vingtiéme année du regne de Maximien Herculius, qui commençoit le vingtiéme de Novembre, & en même tems il triompha des Perſes. On peut rapporter à ces réjouiſſances le martyre de S. Genès. Il étoit comédien; & jouant ſur le théâtre devant l'empereur & tout le peuple, il ſe cou-

cha comme s'il eût été malade, & dit: Ah! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrois être soulagé. Les autres répondirent: Comment te soulagerons-nous? Veux-tu que nous te fassions raboter pour te rendre plus léger? Insensés, dit-il, je veux mourir chrétien. Pourquoi, dirent-ils? Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre & un exorciste; c'est-à-dire des comédiens qui en faisoient le personnage. S'étant assis près de son lit, ils lui dirent: Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyé querir? Genès fut changé tout d'un coup par inspiration divine, & leur répondit sérieusement: Parce que je veux recevoir la grace de Jesus-Christ, & renaître pour être délivré de mes péchés. Ils accomplirent les cérémonies du baptême; & quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent en continuant le jeu, & le présenterent à l'empereur, pour être interrogé comme les martyrs.

Alors il parla ainsi, du lieu élévé où il étoit: Écoutez empereur & toute la cour, les sages & le peuple de cette ville: Toutes les fois que j'ai seulement oui nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, & j'ai insulté à ceux qui persévéroient dans la confession de ce nom. J'ai détesté mes parens mêmes & mes alliés, à cause du nom de chrétien; & j'ai méprisé cette religion jusques à m'informer exactement de ses mysteres, pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nud, & quand j'ai été interrogé, j'ai répondu que je croyois; j'ai vû une main qui venoit du ciel, & des anges lumineux au-dessus de moi; ils ont lu dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance; les ont lavés dans la même eau, dont j'ai été arrosé en votre présence; & m'ont ensuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur,

& vous peuple, qui avez ri de ces mysteres, croyez avec moi que Jesus-Christ est le véritable Seigneur, qu'il est la lumiere & la vérité; & que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon. L'empereur Dioclétien, extrêmement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, & le mit entre les mains du préfet Plautien, pour le contraindre à sacrifier. Le préfet le fit mettre sur le chevalet, où il fut long-tems déchiré avec les ongles de fer & brulé avec des flambeaux; mais il disoit constamment: Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vû; je l'adore & je le sers; & quand on me tueroit mille fois pour son service, je serai toujours à lui: les tourmens ne m'ôteront Jesus-Christ ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai eu de son saint nom, & d'être venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée le vingt-cinquiéme d'Août.

AN. 304.
Lactant. de mort. n. 17.

Dioclétien ne demeura pas à Rome jusques à la fin de l'an 303. mais choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtiéme de Décembre, & se rendit à Ravenne, où il commença son neuviéme consulat le premier de Janvier de l'an 304. En ce voyage la pluie, le froid & encore plus le chagrin, lui causerent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. Cependant à Rome la même année 304. il y eut plusieurs martyrs, entre autre Soteris vierge de noble race de la même famille dont vint S. Ambroise; elle comptoit des préfets, & des consuls entre ses ancêtres. On lui commanda de sacrifier, elle le refusa. Le persécuteur lui fit donner des soufflets; elle ôta son voile & découvrit volontiers pour le martyre son visage, qu'elle avoit accoutumé de cacher avec soin; car elle étoit d'une rare beauté. Elle souffroit constamment la honte & la douleur des

Act. sinc. p. 405.

Ambros. de exhortat. Virg. c. 12. & de virgin. l. 3. c. 6.

coups, qui la défiguroient, ſans tourner le viſage, ſans jetter ni larme, ni ſoupir : enfin elle mourut par le glaive qu'elle deſiroit. Dans le même tems ſouffrit auſſi à Rome Pancrace illuſtre martyr, agé de quatorze ans; Agnès jeune vierge de douze ans, qui eut la tête coupée, étonnant les bourreaux mêmes par ſa fermeté. C'eſt auſſi le tems du martyre de S. Sébaſtien. Il étoit de Milan : mais la perſécution n'y avoit pas encore commencé, ou étoit déja rallentie; il vint à Rome où elle étoit violente, & il y ſouffrit le martyre. Marcellin prêtre & Pierre exorciſte eurent la tête coupée dans une forêt par ordre du juge, afin que perſonne ne connût le lieu de leur ſépulture. Ils nettoyerent la place de leurs propres mains, & après qu'ils furent exécutés, leurs corps demeurerent dans une caverne, d'où une ſainte femme nommée Lucille les retira, en ayant été avertie par eux-mêmes en révélation. Le bourreau qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damaſe, alors enfant, & enſuite pape, qui en a conſervé la mémoire. Cette forêt nommée auparavant la forêt noire, fut depuis nommée la forêt blanche, & on y bâtit une ville qui devint un ſiége épiſcopal. On marque pluſieurs autres martyrs à Rome dans cette perſécution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes. Le pape Marcellin mourut cette même année 304. après huit ans & trois mois de pontificat, & le S. ſiége vaqua trois ans.

Martyr. 12. Mai.
Ambroſ. de virg. lib. 1.
Prud. hym. 14.
Ambroſ. in Pſ. 118. n. 44.
Damaſ. carm. 12.
Lib. Pontif. Pagi, an. 304. n. 5.

On compte un grand nombre de martyrs dans le reſte de l'Italie. A Bologne, Agricola fut pris avec Vital ſon eſclave. L'eſclave fut mis en croix & exécuté le premier pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les Juifs, d'où ſaint Ambroiſe les retira dans la ſuite. A Milan Nazaire & Celſe, Nabor & Félix, Gervais & Protais, dont le même ſaint Ambroiſe découvrit

couvrit les reliques. A Aquilée Cantius & Cantien freres, & Cantianille leur sœur, qui étoient de la famille consulaire Anicia. Ils vouloient se retirer de la ville & étoient montés sur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup, comme ils n'étoient pas encore loin, on les arrêta : & ils souffrirent le martyre avec Protus leur gouverneur.

Serm. S. Max. inter Ambr. 4. de SS.

L. Sainte Afre. *Acta sinc. p. 501.*

Dans la Rétie à Auguste, aujourd'hui Ausbourg, on prit une femme nommée Afre, connue pour avoir été abandonnée à la débauche publique. Le juge nommé Gaïus l'ayant interrogé, & sçachant qui elle étoit, lui dit : Sacrifie aux dieux ; il t'est plus avantageux de vivre, que de mourir dans les tourmens. Afre répondit : J'ai assez commis de péchés avant que de connoître Dieu ; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez Gaïus dit : Va sacrifier au capitole. Afre répondit : Mon capitole est Jesus-Christ que j'ai devant les yeux, je lui confesse tous les jours mes péchés ; & parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je desire de me sacrifier moi-même pour son nom ; afin que le corps par lequel j'ai péché, soit purifié par les tourmens. Gaïus dit : A ce que j'apprens, tu es une femme publique ; sacrifie, puisque tu es étrangere au Dieu des chrétiens. Afre répondit : Mon Seigneur Jesus-Christ a dit, qu'il étoit descendu du ciel pour les pécheurs. Ses évangiles témoignent, qu'une femme perdue lui arrosa les pieds de ses larmes & reçut le pardon ; & qu'il n'a jamais méprisé ni ces femmes, ni les publicains, à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit : Sacrifie, afin que tes amans continuent à t'aimer & à t'enrichir. Afre répondit : Je ne recevrai jamais de cet argent détestable ; j'ai jetté comme des ordures ce que j'en avois, en sentant ma conscience chargée. Mes freres les pauvres

n'en vouloient point; mais je les ai obligés par mes prieres à le recevoir, afin qu'ils priassent pour mes péchés.
Const. ap. lib. IV. c. 5. 6. On voit ici l'ancienne discipline, suivant laquelle l'église ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pécheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaises voies.

Gaïus dit: Jesus-Christ ne veut point de toi. C'est en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu: une femme publique ne peut être nommée chrétienne. Afre répondit: Il est vrai que je ne mérite pas le nom de chrétienne; mais la miséricorde de Dieu, qui ne regarde pas le mérite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaïus dit: Comment le sçais tu? Afre répondit: Je connois que Dieu ne m'a pas rejettée de devant sa face, en ce qu'il me permet de venir à la glorieuse confession de son saint nom, par laquelle j'espere recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit: Ce sont des contes, sacrifie plutôt aux dieux qui te sauveront. Afre répondit: Mon sauveur est Jesus-Christ qui étant sur la croix promit les biens du paradis au larron qui le confessoit. Gaïus dit: Sacrifie; que je ne te fasse fouetter en présence de tes amans. Afre répondit: Je n'ai de la confusion que de mes péchés. Le juge dit: Sacrifie donc; je suis honteux de disputer si long-tems avec toi; sinon tu mourras. Afre répondit: C'est ce que je desire, si je n'en suis pas indigne, de trouver le repos par cette confession. Gaïus dit: Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter & ensuite bruler vive. Afre répondit: Que ce corps dans lequel j'ai péché, reçoive divers tourmens; pour mon ame je ne la souillerai point par les sacrifices des démons.

Alors le juge dicta cette sentence: Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'est déclarée chrétienne;

& qui n'a pas voulu participer aux ſacrifices, ſoit brulée vive. Auſſitôt les exécuteurs l'enleverent & la menerent dans un iſle du Lec, où ils la dépouillerent & la liérent à un poteau. Elle leva le yeux au ciel & pria avec larmes, diſant : Seigneur, Dieu tout-puiſſant, Jeſus-Chriſt qui n'êtes pas venu appeller les juſtes, mais les pécheurs à pénitence ; qui avez promis par votre parole inviolable, qu'à quelque heure que le pécheur ſe convertiſſe, vous oublierez ſes péchés ; recevez à cette heure la pénitence de mes ſouffrances ; & par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrez-moi du feu éternel, qui brule l'ame & le corps. Enſuite on l'environna de ſarment, & on y mit le feu. On l'entendit qui diſoit : Je vous rens graces, Seigneur Jeſus-Chriſt, de l'honneur que vous me faites, de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez été offert en la croix, victime unique pour tout le monde ; juſte pour les injuſtes, exempt de péché pour tous les pécheurs. Je vous offre mon ſacrifice, à vous, mon Dieu, qui regnez avec le Pere & le S. Eſprit dans les ſiécles des ſiécles, Amen. En diſant cela elle rendit l'eſprit. Cependant Digna, Euménia & Euprépia, qui avoient été ſes eſclaves, péchereſſes comme elle, & baptiſées avec elle par le ſaint évêque Narciſſe, étoient ſur le bord du fleuve. Elles ſe firent paſſer dans l'iſle, & trouverent le corps de ſainte Afre tout entier. Un garçon qui étoit avec elles repaſſa à la nage, & en porta la nouvelle à Hilaria mere de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva ſon corps, & le mit à deux milles de la ville, dans un ſépulcre qu'elle avoit bâti pour elle & pour les ſiens. Gaïus l'ayant appris, y envoya, avec ordre de leur perſuader de ſacrifier, s'il étoit poſſible : ſinon de les bruler dans le ſépulcre même. Les ſoldats après avoir

employé en vain les promesses & les menaces ; les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sépulcre de sarment & d'épines séches, le fermerent sur elles, y mirent le feu, & se retirerent. Ainsi le même jour que sainte Afre avoit été ensevelie, sa mere & ses trois servantes souffrirent aussi le martyre. Les sépulcres des anciens étoient des bâtimens élevés, souvent assez grands pour contenir des logemens.

LI. S. Irenée de Sirmium. *Acta sinc. p. 430.* *Ibid p. 432.*

A Sirmium, ville célébre dans la Pannonie, le gouverneur Probus commença la persécution par le clergé. Il prit Montan prêtre de l'église de Singidum, & le fit mourir. Ensuite Irenée évêque de Sirmium fut aussi arrêté ; & comme il refusoit constamment de sacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son pere & sa mere le voyant dans les tourmens, le prioient de se laisser fléchir. Ses enfans encore petits le prenoient par les pieds en disant : Mon pere, ayez pitié de vous & de nous. Des femmes éplorées s'efforçoient aussi de le toucher : tous ses parens, ses domestiques, ses voisins & ses amis l'exhortoient en pleurant à avoir pitié de sa jeunesse. Le gouverneur lui dit : Que dis-tu ? laisse-toi fléchir à leurs larmes : conserve ta jeunesse & sacrifie ? Il répondit : Je me conserve pour l'éternité, en ne sacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en prison, où il demeura long-tems, souffrant divers tourmens. Au second interrogatoire, après l'avoir encore pressé de sacrifier ; il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irenée ; & des enfans ? Je n'en ai point. Et des parens ? Je n'en ai point. Et qui sont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire ? Irenée répondit : Mon Seigneur Jesus-Christ a dit : Qui aime son pere, ou sa mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses freres, ou ses parens plus que moi, n'est pas

Matth. x. 37.

digne de moi. En disant cela, il levoit les yeux au ciel, comme pour dire, qu'il ne connoissoit plus personne sur la terre. Probus dit : Sacrifie du moins à cause d'eux. Irenée dit : Mes enfans ont le même Dieu que moi, qui peut les sauver. Probus dit : Je prononcerai ta sentence. Je vous en serai obligé, dit Irenée. Probus prononça donc ainsi : J'ordonne qu'Irenée désobéissant aux ordres des empereurs, soit précipité dans le fleuve. Irenée dit : Après tant de menaces j'attendois de grands tourmens, & que vous me feriez mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voyiez combien la foi donne aux chrétiens de mépris pour la mort. Probus irrité commanda qu'on lui coupât aussi la tête. Irenée en remercioit Dieu, comme d'une seconde victoire. Etant venu sur le pont il se dépouilla de ses habits, & dit, les mains étendues au ciel : Seigneur Jesus-Christ, qui avez bien voulu souffrir pour le salut du monde, ouvrez-moi vos cieux, puisque je souffre pour votre nom & pour le peuple de votre église catholique de Sirmium. Daignez par votre miséricorde me recevoir & les confirmer dans votre foi. Ainsi il eut la tête tranchée, & fut jetté dans la Save le sixiéme d'Avril.

LII. S. Pullion.

Ensuite le gouverneur Probus vint à Cibale, autre ville de Pannonie, dont il ne reste plus aujourd'hui de vestige, quoique ce fût alors une ville épiscopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion premier des lecteurs, & on le lui présenta, comme un homme qui ne cessoit de parler insolemment contre les dieux & contre les princes. Probus lui demanda son nom ; s'il étoit chrétien ; quelle charge il avoit ; ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit ; Ceux qui ont accoutumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oui, dit Probus, ces gens qui séduisent des femmes

légeres, les empêchant de se marier, & leur persuadant, à ce que l'on dit, une chasteté inutile. Pullion répondit : Ceux-là sont légers & imprudens, qui quittent leur Créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes & fidéles à leur roi éternel, qui s'efforcent d'accomplir, malgré les tourmens, les préceptes qu'ils ont lus. Probus dit : Quels commandemens ? de quel roi ? Les saints commandemens de Jesus-Christ, dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils ? Pullion répondit : Ils enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnerre ; que l'on ne peut nommer Dieu ce qui est fait de bois ou de pierre : ils corrigent les pécheurs : ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges à garder l'état sublime de l'intégrité : aux femmes la continence qui convient à la production des enfans : aux maîtres, à commander avec douceur à leurs freres : aux esclaves, à servir plus par amour que par crainte : à obéir aux rois & aux puissances, quand ils commandent des choses justes : à rendre l'honneur aux parens, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoyens, l'humanité aux hôtes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à personne, souffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, céder ses biens, ne point desirer ceux d'autrui, pas même d'un regard de complaisance. Enfin, que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi méprisera la mort d'un moment, que vous pouvez nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvez les condamner avec connoissance de cause. Probus dit : Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumiere & de tous les biens du corps ? C'est, dit Pullion, que la lumiere perpétuelle & les biens permanens valent mieux. Que sert tout cela, dit Probus ; Fais ce que les empereurs ordonnent ?

sacrifie, ou tu mourras par le glaive. Pullion dit: Faites ce qui vous est ordonné; pour moi je dois suivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres & de tous les peres qui m'ont instruit. Probus le condamna au feu. Aussitôt les exécuteurs l'emmenerent à un mille de la ville, où il accomplit son martyre en louant Dieu, le vingt-septiéme d'Avril.

Philippe, vieillard vénérable, étoit évêque d'Héraclée, métropole de Thrace. Il avoit été diacre, puis prêtre; & enfin son mérite l'éleva à l'épiscopat. Il avoit deux disciples entr'autres, Sévere prêtre, & Hermès diacre, qu'il confirmoit dans la saine doctrine, par de fréquens entretiens. La persécution étant ouverte, plusieurs lui conseilloient de sortir de la ville; mais au contraire, il ne bougeoit de l'église, exhortant les freres à la patience. Vers le saint jour de l'épiphanie, comme il leur parloit, Aristomaque stationaire de la ville, vint mettre le sellé à l'église, par ordre du gouverneur. Saint Philippe dit: Homme insensé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plutôt que dans les cœurs des hommes? Le lendemain le stationaire sortit, après avoir trouvé & sellé tous les vases sacrés de l'église. Les freres qui se trouverent présens, étoient abattus de tristesse; mais Saint Philippe, appuyé sur la porte de l'église, qu'il ne quittoit point, les encourageoit & leur donnoit à chacun les instructions convenables. Ensuite, comme ils s'étoient assemblés, le gouverneur Bassus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'église. Il les fit amener devant son tribunal, & dit: Qui de vous est le docteur des chrétiens? Philippe dit: Je suis celui que vous cherchez. Bassus dit: Vous avez tous oui la loi de l'empereur, qui défend aux chrétiens de s'assembler, & ordonne qu'ils sacrifient ou qu'ils périssent.

LIII. S. Philippe d'Héraclée, &c. *Acta sinc. p.* 443.

Apportez donc en ma présence tout ce que vous avez de vases d'or ou d'argent, ou de quelque métal que ce soit, & de quelque valeur ; & les écritures dont vous vous servez pour lire & pour enseigner ; de peur que vous ne le fassiez après les tourmens. Philippe dit : Si vous vous plaisez à nous tourmenter, nous sommes prêts à le souffrir. Quant aux vases que vous demandez, nous allons vous les donner ; nous méprisons tout cela : ce n'est pas par les métaux précieux que nous honorons Dieu, mais par la crainte ; & l'ornement du cœur lui plaît davantage, que l'ornement de l'église. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors le gouverneur fit amener les bourreaux, & il en vint un nommé Mucapor très-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Sévere, dont il ne put rien tirer. Il fit long-tems tourmenter *Philippe* ; & le diacre Hermès qui étoit proche, dit : Quand vous auriez pris toutes nos écritures, ensorte qu'il ne parût plus sur la terre de trace de la vraie doctrine ; nos enfans feront de plus grands volumes, par le soin qu'ils auront de la mémoire de leurs peres & du salut de leurs ames, & enseigneront avec plus d'ardeur à craindre Jesus-Christ.

Après cela il entra dans le lieu, où on avoit caché toute l'argenterie & les écritures. Publius assesseur du gouverneur, homme intéressé, le suivit, & voulut détourner quelques vases. Comme Hermès s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frappa sur le visage, jusques au sang. Le gouverneur Bassus en fut irrité contre Publius, & commanda que l'on prît soin d'Hermès : mais il fit donner à ses officiers tous les vases, & les écritures que l'on avoit trouvées ; & fit mener à la place Philippe & les autres entourés de gardes, pour réjouir les infidéles,

&

& épouvanter les Chrétiens. Afin qu'ils ne pussent s'assembler, il fit découvrir l'église & en ôter les tuiles, ce qui fut exécuté promptement. Cependant il chargea ses soldats des écritures & les fit brûler. La flamme s'éleva si haut, qu'elle épouvanta les assistans. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit assis, entouré de plusieurs personnes. Il prit occasion de ce feu, pour parler aux assistans de la vengeance divine, dont les impies sont menacés: & leur représenta leurs temples, leurs idoles & leurs dieux mêmes, brulés en diverses occasions, commençant par la mort d'Hercule protecteur d'Héraclée, & dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit apparemment à montrer, que la religion n'étoit point intéressée à ce brulement des écritures.

Cependant Cataphronius sacrificateur parut dans la place avec ses ministres, qui portoient l'appareil du sacrifice & du festin profane. Alors Hermès dit: Ce repas que vous voyez est une invocation du démon, & on l'apporte pour nous en infecter. Incontinent après le gouverneur Bassus entra dans la place, suivi d'une grande multitude de tout sexe & de tout âge; dont les uns, suivant la légereté du peuple, étoient affligés du supplice des Chrétiens; les autres n'en étoient que plus irrités, principalement les Juifs. Bassus pressa Philippe de sacrifier, premierement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville; & lui dit enfin: Sois au moins touché de la présence d'Hercule, dont tu vois la statue si grande & si belle. A quoi Philippe répondit, en détestant le culte des idoles, & en démontrant l'absurdité. Bassus vint ensuite à Hermès, & lui dit: Sacrifie au moins toi. Je ne sacrifie point, dit Hermès: je suis Chrétien. Bassus dit: De quelle condition es-tu? Hermès répondit: Je suis décurion, & j'obéis en tout à mon maître:

parlant de l'évêque. Bassus dit : Si l'on persuade à Philippe de sacrifier, suivras-tu son autorité ? Hermès répondit : Je ne le suivrois pas : mais on ne lui persuadera pas. Après l'avoir encore inutilement menacé & pressé de sacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en prison.

Comme ils y alloient, quelques insolens poussoient le saint vieillard Philippe, & le faisoient souvent tomber : mais il se relevoit avec un visage gai, sans témoigner ni indignation, ni douleur. Tous admiroient sa patience. Ils entrerent avec joie dans la prison, disant un pseaume, pour remercier Dieu de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours après, on leur permit de demeurer dans la maison d'un nommé Pancrace, voisine de la prison. Là plusieurs Chrétiens venoient de divers endroits, & ils les instruisoient des mysteres de la religion. Ils furent remis dans la prison, qui étoit contiguë au théâtre ; ensorte qu'il y avoit une entrée secrette de la prison dans le théâtre, fermé de tous côtés. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule, avec tant d'empressement, qu'ils les visitoient même la nuit, & se prosternoient à terre pour baiser les pieds de saint Philippe.

Cependant le tems du gouvernement de Bassus finit, & Justin lui succéda. Les Chrétiens en furent affligés, car il étoit beaucoup plus rude que Bassus, qui souvent se rendoit à la raison, parce que sa femme servoit Dieu depuis quelque tems. Alors Zoïle magistrat de la ville, entouré de peuple & de soldats, fit amener S. Philippe au tribunal du gouverneur Justin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des Chrétiens ? Je le suis, répondit Philippe : je ne le puis nier. Justin lui déclara l'ordre des empereurs, & le pressa de sacrifier. Philippe ré-

pondit : Je ſuis Chrétien, c'eſt pourquoi je ne le puis faire ; vous avez ordre de punir, non pas de contraindre ? Juſtin dit : Tu ne ſçais pas les tourmens qui t'environnent ? Philippe répondit : Vous pourrez me tourmenter, non pas me vaincre : perſonne ne m'obligera de ſacrifier. Juſtin dit : Tu ſeras traîné par les pieds au milieu de la ville, & ſi tu vis encore, on te mettra en priſon, pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plût à Dieu que tu le vouluſſes faire. Juſtin commanda qu'on lui liât les pieds & qu'on le traînât. Il choqua contre tant de pierres, qu'il fut déchiré par tout le corps, & les freres le porterent dans la priſon. Le peuple s'empreſſoit avec fureur, pour chercher le prêtre Sévere, qui s'étoit caché. Mais enfin pouſſé du S. Eſprit il ſe préſenta lui-même & fut amené au gouverneur, qui ayant eſſayé en vain de l'intimider, le fit mettre en priſon. Il traita de même Hermès, & tint les martyrs en priſon dans le mauvais air, pendant ſept mois de ſuite ; puis il les fit amener à Adrianopolis, ou Andrinople. Les Chrétiens d'Héraclée furent ſenſiblement affligés de l'abſence de leur ſaint docteur.

LIV. Saint Philippe & ſes compagnons transférés à Andrinople.

Les martyrs étant arrivés à Andrinople, furent gardés dans la maiſon de campagne d'un nommé Sempor, juſques à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain tenant ſa ſéance publique dans les thermes, il fit amener Philippe ; & l'ayant trouvé toujours de même, commanda qu'on le dépouillât. Il fut battu de verges juſques à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux & Juſtin même, qui le fit mettre en priſon. Alors il appella Hermès, à qui tous les officiers étoient favorables, à cauſe de la charge de décurion qu'il avoit exercée, & qui lui avoit donné occaſion de leur faire plaiſir. Mais il alla auſſi dans la priſon, où les ſaints

martyrs rendirent avec grande joie leurs actions de graces à Jesus-Christ, pour ce commencement de victoire. Saint Philippe qui avoit toujours eu le corps délicat, ne sentoit aucune incommodité.

Trois jours après, Justin les fit encore amener devant son tribunal ; & ayant inutilement pressé Philippe d'obéir aux empereurs, il dit à Hermès : Si l'approche de la mort dégoute ce vieillard des biens de la vie, renstoi plus heureux en sacrifiant. Hermès lui répondit, en montrant l'aveuglement & l'absurdité de l'idolâtrie : ensorte que Justin s'écria en colere : Tu me parles comme si tu pouvois me faire Chrétien. Hermès répondit : Je souhaite que non seulement vous, mais tous les assistans puissent devenir Chrétiens ? Enfin Justin prononça leur sentence en ces termes. Philippe & Hermès, qui méprisant l'ordre des empereurs, se sont rendus indignes même du nom de Romains ; nous commandons qu'ils soient brulés vifs, afin que les autres apprennent à obéir à l'empereur. Ils alloient au feu avec joie. Le prêtre Sévere, qui étoit demeuré seul dans la prison, ayant appris qu'on les menoit au martyre, se réjouit de leur gloire, & pria Dieu instamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puisqu'il avoit été avec eux dans la prison, & confessé avec eux. Il fut exaucé & souffrit le martyre dès le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds, qu'il ne pouvoit marcher, & on le portoit au supplice. Hermès le suivoit à grande peine, affligé du même mal ; & lui disoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur ; ne soyons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de besoin. Puis il dit à la multitude qui suivoit : Le Seigneur m'avoit fait connoître par révélation ce que je devois souffrir. Pendant que je dormois j'ai cru voir

une colombe blanche comme la neige, qui étant entrée dans la chambre, s'est arrêtée sur ma tête; & descendant sur mon estomac, m'a présenté une viande fort agréable. J'ai connu que le Seigneur m'appelloit, & me vouloit honorer du martyre. En effet, cette viande délicieuse semble marquer l'eucharistie, que les martyrs recevoient avant le combat. Sup. l. v. n. 12.

Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, les bourreaux, suivant la coutume, couvrirent de terre les pieds de Philippe jusques aux genoux, & lui ayant lié les mains derriere le dos, les clouerent au poteau. Ils firent aussi descendre Hermès dans une fosse; & comme il se soutenoit d'un bâton, parce que ses pieds trembloient, il dit en riant: Ah! démon, tu ne peux même me souffrir ici. Aussitôt on lui couvrit les pieds de terre; mais avant que l'on allumât le feu, il appella un Chrétien nommé Véloge, & lui dit: Je vous conjure par notre Seigneur Jesus-Christ de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépôts que j'ai reçus, de peur qu'il ne m'en reste quelque scrupule: Les loix même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore, qu'il est jeune, & qu'il doit gagner sa vie de son travail, comme il m'a vu faire, & se bien conduire avec tout le monde. Il étoit assez naturel que les chrétiens confiassent leurs dépôts à un diacre, choisi, à cause de sa fidélité, pour garder les trésors de l'église. Hermès ayant ainsi parlé, fut aussi attaché les mains derriere le dos. On mit le feu au bucher, & les martyrs rendoient graces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvés entiers: Philippe ayant les mains étendues, comme dans la priere; Hermès ayant le teint frais, les oreilles seulement un peu livides. Justin commanda de jetter leurs corps dans l'Hebre: mais quelques citoyens

d'Andrinople monterent dans des barques avec des filets, les pêcherent encore entiers, & les cacherent pendant trois jours en un lieu nommé Ogeſtiron, à douze milles de la ville.

AN. 304.
LV.
Sainte Agape & ſainte Chionie.
Acta ſinc. p. 420.

A Theſſalonique la même année 304. le gouverneur Dulcetius étant ſur ſon tribunal, Artemenſis greffier dit: Je lirai, ſi vous l'ordonnez, l'information faite touchant les perſonnes qui ſont préſentes, envoyée par le ſtationaire. Dulcetius dit: Je t'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit: Je vous lirai par ordre, ſeigneur, tout ce qui eſt écrit: Voici ce que mande le bénéficier Caſſander. Ces bénéficiers étoient des ſoldats, qui ſervoient ſous les gouverneurs; ainſi nommés à cauſe des bienfaits qu'ils avoient reçus du prince. Caſſander diſoit donc: Sçachez, ſeigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irene, Caſia, Philippa & Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux; c'eſt pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcetius leur dit: Quelle folie eſt la vôtre, de ne vouloir pas obéir aux ordres pieux des empereurs & des Céſars? & parlant à Agathon: Toi qui allois aux ſacrifices, ſelon la coutume de ceux qui ſont conſacrés aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces ſacrifices? Agathon répondit: Parce que je ſuis chrétien. Dulcetius lui dit: Es-tu encore aujourd'hui dans cette réſolution? Aſſurément, dit Agathon. Dulcetius dit: Et toi Agape, que dis-tu? Elle répondit: Je crois au Dieu vivant, & je ne veux pas perdre la ſatisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit: Et toi, Chionie? Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant, je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur ſe tourna vers Irene, & lui dit: Que répons-tu? Pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres très-pieux des empereurs & des Céſars? Par la

crainte de Dieu, dit Irene. Enſuite le gouverneur dit: Et toi Caſſia, que dis-tu? Je veux ſauver mon ame, dit Caſſia. Et le gouverneur ajouta: Ne veux-tu pas participer aux ſacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toi, Philippa, que dis-tu? Elle répondit: Je dis la même choſe. Quelle eſt, dit-il, la même choſe que tu dis? Philippa lui dit: J'aime mieux mourir, que de manger de vos ſacrifices. Le gouverneur dit: Et toi, Eutychia, que dis-tu? Je dis de même, dit-elle: j'aime mieux mourir que de faire ce que vous commandez. Le gouverneur lui dit: As-tu un mari? Il eſt mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t-il qu'il eſt mort? Eutychia dit: Il y a bientôt ſept mois. Le gouverneur ajouta: Et de qui donc es-tu groſſe? Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: Je t'exhorte, Eutychia, à quitter cette folie, & à rentrer dans des ſentimens raiſonnables; qu'en dis-tu? veux-tu obéir à l'édit des empereurs? Eutychia répondit; je n'y veux point obéir; car je ſuis chrétienne, ſervante du Dieu tout-puiſſant. Alors il dit: Puiſqu'Etychia eſt enceinte, qu'on la garde dans la priſon. Car, ſuivant les loix romaines, on n'exécutoit point à mort les femmes enceintes. *L. prægn. ff. de pœnis.*

Enſuite Dulcetius ajouta: Et toi, Agape, que dis-tu, veux-tu faire ce que nous faiſons, nous qui ſommes dévoués aux empereurs & aux Céſars? Agape dit: Il n'eſt point à propos de me dévouer à ſatan. Ces diſcours ne me tournent pas l'eſprit, il eſt invincible. Le gouverneur dit: Et toi Chionie, que dis-tu à cela? Chionie répondit: Perſonne ne peut pervertir notre eſprit. Le gouverneur dit: N'y a-t-il point chez vous quelques mémoires des Chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres? Chionie répondit: Nous n'en

avons aucun, ſeigneur; les empereurs qui regnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit: Qui vous à donné ces ſentimens? Chionie répondit; C'eſt le Dieu tout-puiſſant. Il ajouta: Qui ſont ceux qui vous ont fait venir cette folie? Dieu tout-puiſſant, dit Chionie, & ſon fils unique notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Le gouverneur dit: C'eſt une choſe manifeſte, qu'il faut que nous ſoyons tous ſoumis aux ordres des empereurs & des Céſars: Puis donc qu'après tant de tems, tant d'avertiſſemens, tant d'édits & de menaces, vous avez eu l'audace & la témérité de mépriſer leurs ordres, en gardant le nom impie de Chrétiens; & puiſque juſques à préſent vous n'avez pas voulu obéir aux ſtationaires & aux principaux ſoldats, qui vous ont ſollicitées de renoncer par écrit à Jeſus-Chriſt, recevez les peines que vous méritez. Enſuite il leur lut ainſi la ſentence qui étoit écrite: Agape & Chionie, pour avoir, par un eſprit de malice & de contradiction, contrevenu à l'édit ſacré des empereurs & des Céſars; & faire encore à préſent profeſſion de la téméraire & fauſſe religion des Chrétiens, que toutes les perſonnes pieuſes ont en horreur; je les condamne à être jettées au feu. Et il ajouta: Pour Agathon, Caſſia, Philippa & Irene, qu'on les garde en priſon, tant qu'il me plaira.

LVI. Sainte Irene.

Après que ces ſaintes femmes eurent été conſommées par le feu; l'on mena derechef Irene devant le gouverneur, qui lui parla ainſi: Ta folie eſt manifeſte par ta conduite, d'avoir voulu garder juſques à préſent tant de parchemins, de livres, de mémoires & d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de Chrétiens; on te les a repréſentés, tu les a reconnus, quoique tu euſſes nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du ſupplice qu'on a fait ſouffrir à tes ſœurs, tu n'as point la crainte

crainte de la mort devant les yeux : ainsi il faut te punir. Cependant je ne refuse pas d'user encore de quelque condescendance ; si tu veux du moins à présent reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc ? Feras-tu ce que les empereurs ont commandé ? Es-tu prête d'immoler aux dieux, & de manger des sacrifices ? Iréne répondit : Nullement, nullement, par ce Dieu tout-puissant qui a créé le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Car on menace de la peine terrible du feu éternel, ceux qui auront renoncé à Jesus le Verbe de Dieu. Le gouverneur dit : Qui t'a persuadée de garder jusqu'à aujourd'hui ces livres & ces écrits ? Iréne dit : Le Dieu tout-puissant, qui nous a commandé de l'aimer jusqu'à la mort. C'est pourquoi nous n'avons pas osé le trahir ; mais nous avons mieux aimé être brulées vives, ou souffrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit : Qui sçavoit que ces écrits étoient dans la maison où tu demeurois ? Iréne répondit : Personne ne le sçavoit, que Dieu tout-puissant, à qui rien n'est caché ; car nous nous cachions même de nos domestiques, comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accusassent : ainsi nous ne les avons montrés à qui que ce soit.

Le gouverneur dit : Où vous cachâtes-vous l'année passée, lorsque l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs & des Césars ? Iréne dit : Nous nous cachâmes où il plut à Dieu : Nous fûmes sur les montagnes à découvert, Dieu le sçait. Le gouverneur dit : Chez qui viviez-vous ? Iréne répondit : Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit : Qui étoient ceux qui vous fournissoient du pain ? Dieu, dit Iréne, qui donne la nourriture à tous. Le

gouverneur dit : Votre pere ſçavoit-il cela ? Iréne répondit : Non, par le Dieu tout-puiſſant, il ne le ſçavoit pas ; il n'en a pas eu la moindre connoiſſance. Le gouverneur dit : Qui ſont donc ceux de vos voiſins, qui en ont eu connoiſſance : Iréne dit : Interrogez nos voiſins, informez-vous des lieux, ou de ceux qui ſçavent où nous étions. Le gouverneur dit : Quand vous fûtes revenues des montagnes, comme vous dites, liſiez-vous ces écrits devant quelqu'un ? Iréne répondit : Ils étoient dans notre maiſon, & nous n'oſions les en tirer ; c'eſt pourquoi nous étions dans une extrême peine, de ne pouvoir les lire jour & nuit ; comme nous avions toujours fait juſqu'à l'année derniere, que nous les cachâmes. Le gouverneur dit : Tes ſœurs ont ſouffert le ſupplice auquel nous les avions condamnées ; pour *toi*, quoiqu'avant ta fuite tu aies été condamnée à mort pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meures ſi promptement ; mais j'ordonne que par les ſoldats & par Zozime bourreau public, tu ſois expoſée *nue dans* un lieu infâme, que tu n'aies qu'un pain par jour du palais, & que les ſoldats ne te permettent pas de ſortir de ce lieu-là. Quand les ſoldats & le bourreau Zozime furent venus, le gouverneur leur dit : Sçachez que ſi j'apprens qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ai ordonné, vous ſerez punis du dernier ſupplice. Il ajouta : Qu'on tire ces écrits hors des coffres & des caſſettes d'Iréne.

Iréne fut donc expoſée dans un lieu public de débauche ; mais par la grace du S. Eſprit qui la protégeoit, pas un homme n'oſa approcher d'elle, ni lui faire, ou lui dire rien de deshonnête. Le gouverneur la fit encore amener devant ſon tribunal, & lui dit : Perſiſtes-tu dans la même folie ? Ce n'eſt point dans la folie, dit Iréne,

c'est dans la piété envers Dieu que je persiste. Le gouverneur ayant demandé du papier, écrivit cette sentence contr'elle : Puisqu'Iréne n'a pas voulu obéir aux ordres des empereurs & immoler aux dieux, qu'au contraire elle persévére encore à présent dans la religion des Chrétiens : j'ordonne qu'elle sera présentement brulée vive, comme ses deux sœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcetius ayant donné cette sentence, les soldats se saisirent d'Iréne, la menerent en un lieu élevé, où ses deux sœurs avoient souffert le martyre ; & ayant allumé un grand bucher, ils lui commanderent de monter dessus. Sainte Iréne chantant des pseaumes & célébrant la gloire de Dieu, se jetta dans le bucher, & y fut consommée le 25. de Mars l'an 304. AN. 304.

LVII. Sainte Anysie. S. Démétrius.

Acta ap. Sur. 30. Decemb. & ap. Baron. an. 303. n. 48.

Dans la même ville de Thessalonique, il vint en pensée à une vierge chrétienne, nommée Anysie, d'aller à l'assemblée des fidéles. Comme elle passoit par la porte de Cassandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur l'ayant vue, fut épris de sa beauté. Il alla au-devant d'elle & lui dit : Demeure-là, où vas-tu ? Anysie voyant son insolence, & pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la croix. Le soldat se trouvant offensé de son silence, la saisit, & lui demanda rudement : Qui es-tu ? où vas-tu ? Je suis, dit-elle, servante de Jesus-Christ, & je vas à l'assemblée du Seigneur. Je t'empêcherai bien, dit-il, d'y aller : je t'emmenerai sacrifier aux dieux ; car nous adorons aujourd'hui le soleil : les païens nommoient le dimanche le jour du soleil. En disant cela, il lui arracha le voile pour découvrir son visage. Anysie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui soufflant au visage : Va, misérable, Jesus-Christ te punira. Le soldat emporté de colere, tira son épée, qu'il lui passa au travers du corps

par le côté. Elle tomba aussitôt par terre, tremblante & palpitante, baignée de son sang.

Acta tom. I. Analect. p. 65. On compte plusieurs autres martyrs à Thessalonique pendant cette persécution ; le plus illustre de tous est S. Démétrius. Il fut arrêté par ceux qui étoient députés pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galérius, qui étoit à Thessalonique, alloit à l'amphithéâtre voir les gladiateurs. Comme il en étoit proche, on lui présenta Démétrius ; ayant appris que c'étoit un Chrétien, il commanda qu'on le gardât-là auprès en un bain public, & alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus que l'empereur aimoit fort, & qui passoit pour invincible. L'empereur promit une grande récompense à celui qui oseroit le combattre. Un jeune homme nommé Nestor se leva des degrès d'en haut & accepta le combat, quoique l'empereur l'en voulût détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur le champ ; & l'empereur en eut un tel dépit, qu'il se leva sur l'heure, & retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Démétrius, & dans sa colere il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachette enlever le corps du martyr, avec la poussiere & la terre où il étoit, & le conserverent.



LIVRE NEUVIE'ME.

A Tarſe, métropole de Cilicie, le gouverneur Numérien Maxime étant aſſis ſur ſon tribunal, Démétrius centurion lui préſenta Tharaque, Probus & Andronic, en diſant: Vous voyez, Seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont été préſentés à votre grandeur à Pompéïople, par les ſpiculateurs Eutolmius & Palladius, comme étant de la religion impie des chrétiens, déſobéiſſans aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Tharaque: Comment t'appelles-tu? Car tu dois répondre le premier, puiſque tu es le premier en rang, & le plus avancé en âge. Tharaque dit: Je ſuis chrétien. Maxime dit: Laiſſe ce mot impie: Quel eſt ton nom, dis? Tharaque dit: Je ſuis chrétien. Maxime dit, frappez-le ſur la bouche, & lui dites: Ne répons pas l'un pour l'autre. Tharaque dit: Je dis mon vrai nom; ſi vous demandez mon nom d'uſage, mes parens m'ont nommé Tharaque, & quand je portois les armes, on me nommoit Victor. Maxime dit: De quelle condition es-tu? Tharaque répondit: Ma condition eſt militaire, ma famille Romaine, je ſuis né à Claudiopolis en Iſaurie; & parce que je ſuis chrétien j'ai maintenant quitté le ſervice. Maxime dit: C'eſt qu'il ne t'étoit pas permis de ſervir à cauſe de ton impiété. Qui t'a donc donné ton congé? Tharaque dit: J'ai prié Fulvion chef de file, & il m'a congédié. Maxime dit: Et moi auſſi, en conſidération de tes cheveux blancs, je veux te favoriſer, te procurer de l'honneur & l'amitié des empereurs, pourvû que tu m'obéiſſes. Approche donc & ſacrifie aux dieux, comme les empereurs font eux-mêmes par toute la terre. Tharaque dit:

I. Actes de S. Tharaque, S. Probus & S. Andronic.

Acta ſinc. p. 457.

Ils se trompent eux-mêmes, entraînés par la grande erreur de satan. Maxime dit : Cassez-lui les machoires, pour avoir dit que les empereurs se trompent. Tharaque dit : Je l'ai dit, & je le dis toujours, qu'ils se trompent comme hommes. Maxime dit : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos peres, & quitte ta fantaisie. Tharaque dit : Je sers le Dieu de mes peres, non par des sacrifices sanglans ; mais par la pureté du cœur, car Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices. Maxime dit : J'ai encore pitié de ta vieillesse, & je te conseille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du respect pour nous, & d'observer les loix de nos peres. Tharaque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes peres. Maxime dit : Approche donc & sacrifie. Tharaque dit : Je ne puis faire une impiété ; j'ai dit que j'honore la loi de mes peres. Maxime dit : Quelle autre loi y a-t-il donc, misérable ? Tharaque dit : Oui, il y en a une, & vous la violez en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le sur le cou, en *lui disant* : Quitte ta folie. Tharaque dit : Je ne quitte point cette folie qui me sauve. Maxime dit : Je te la ferai bien quitter, & je te rendrai sage. Tharaque dit : Faites ce que vous voudrez, mon corps est en votre puissance.

Maxime dit : Otez-lui sa tunique & le battez de verges. Tharaque dit : C'est maintenant que vous m'avez rendu vraiment sage, en me fortifiant par les coups, pour me donner plus de confiance au nom de Dieu & de son Christ. Maxime dit : Impie & maudit, comment nie-tu les dieux, toi qui confesses que tu sers deux dieux. Tharaque dit : Je confesse le Dieu qui est réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Christ. Tharaque dit : Il est ainsi ; car ce Christ est le Fils du Dieu vivant ; c'est l'espérance des Chrétiens ; c'est lui

qui nous sauve par les souffrances. Maxime dit : Quitte ces vains discours, approche & sacrifie. Tharaque dit : Je ne suis point un discoureur, j'ai désormais soixante ans ; j'ai été ainsi élevé, & je ne quitte point la vérité. Démétrius centurion dit : Mon ami, épargne-toi, croismoi, sacrifie. Tharaque dit : Retire-toi, ministre de satan, & prens pour toi tes conseils. Maxime dit : Qu'on le mette aux grands fers, & qu'on le remene en prison. Amenez celui qui est le second en âge.

Démétrius centurion dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Laisse à part le langage inutile, dis : Comment t'appelles-tu ? Probus dit : Premierement & principalement je m'appelle chrétien, ensuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Probus dit : Mon pere étoit de Thrace ; je suis né à Side en Pamphylie, je suis du peuple & chrétien. Maxime dit : *Paganus.* Ce nom ne sert de rien, crois-moi, sacrifie aux dieux, afin que tu sois honoré par les empereurs, & que tu aies notre amitié. Probus dit : Je n'ai pas besoin de l'honneur des empereurs, & ne me soucie pas de votre amitié. J'avois des biens considérables, que j'ai méprisés pour servir au Dieu vivant par Jesus-Christ. Maxime dit : Otez-lui son manteau, ceignez-le, étendez-le & le frappez de nerfs de bœuf. Cette maniere de ceindre les patiens, marquée même dans l'évangile, servoit apparemment à ne les *Joan.* XXI. 7. 18. pas exposer nuds ; on leur faisoit donc comme une ceinture de leur tunique, ou de quelque autre chose. Tandis que l'on frappoit Probus à coups de nerfs, le centurion Démétrius lui dit : Épargne-toi, mon ami, tu vois ton sang couler par terre. Probus dit : Je vous abandonne mon corps ; vos tourmens me sont des parfums. Maxime dit : Ne quitteras-tu pas enfin ta folie ? Qu'attens-tu, misérable ? Probus dit : Je ne suis point fou, je suis plus

ſage que vous ; puiſque je n'adore point les démons. Maxime dit : Tournez-le, & le frappez ſur le ventre. Probus dit : Seigneur, aſſiſtez votre ſerviteur. Maxime dit : Dites-lui en le frappant : Où eſt celui qui t'aſſiſte ? Probus dit : Il m'aſſiſte & il m'aſſiſtera ; car je mépriſe ſi bien vos tourmens, que je ne vous obéis pas. Maxime dit : Regarde ton corps, miſérable, la terre eſt remplie de ton ſang. Probus dit : Sçachez qu'autant que mon corps ſouffre pour Jeſus-Chriſt, autant mon ame eſt plus vigoureuſe. Maxime dit : Mettez-le aux fers ; étendez-le juſqu'au quatriéme trou, & ne ſouffrez pas que perſonne le panſe. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Démétrius centurion dit : Le voilà, ſeigneur. Maxime dit : Comment t'appelles-tu ? Andronic dit : Je ſuis chrétien ; car c'eſt ce que vous voulez ſçavoir ; je vous le dis donc, je ſuis chrétien. Maxime dit : Puiſque ce nom n'a ſervi de rien à ceux qui ont paſſé devant toi, dis-moi en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit : Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit : De quelle naiſſance es-tu ? Andronic dit : Je ſuis noble, & fils des premiers de la ville d'Éphèſe. Maxime dit : Laiſſes tous ces diſcours recherchés ; je te parle en pere, crois-moi : ceux qui ont paſſé devant toi ont voulu faire les inſenſés, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, ſacrifie aux dieux de nos peres, & on te fera du bien. Andronic dit : Vous les nommez bien les dieux de vos peres ; puiſque vous avez pour pere ſatan, & vous êtes devenus des démons ; car vous faites ſes œuvres. Maxime dit : Ta jeuneſſe te rend inſolent. Andronic dit : Je vous parois jeune par l'âge ; mais mon eſprit eſt avancé & préparé à tout. Maxime dit : Laiſſe tous ces diſcours & ſacrifie pour éviter les tourmens. Andronic dit : Croyez-

vous

vous à mon âge que je n'aie pas de sens, & que j'aie moins de courage que les autres ? Je suis prêt à tout.

Le gouverneur dit : Deshabillez-le, ceignez-le & l'attachez. Démétrius centurion lui dit : Obéis, mon ami, avant que ton corps soit perdu. Anndronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon ame, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéis & sacrifie avant que je commence à te faire périr. Andronic dit : Je n'ai jamais sacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commencerai pas à présent. Maxime dit : Qu'on le touche. Athanase cornicu-laire, c'étoit une espece de greffier, lui dit : Obéis au gouverneur, par l'âge je suis ton pere, & je te le conseille. Andronic dit : Retire-toi, prens ton conseil pour toi, tu n'en es pas plus sage pour être vieux ; tu te presses bien de me donner ce beau conseil, de sacrifier aux pierres & aux démons. Le gouverneur lui dit : Misérable, es-tu insensible aux tourmens, pour n'avoir pas pitié de toi, & ne pas quitter cette folie ? Andronic dit : Cette folie nous est nécessaire, à nous qui espérons en Jesus-Christ, mais la sagesse temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit : Qui t'a appris cette folie ? Andronic dit : Notre Sauveur, pour qui nous vivons & vivrons dans le ciel, ayant notre espérance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie, avant que je te fasse périr par des tourmens plus rigoureux. Andronic dit : Mon corps est devant vous ; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit : Dieu le voie & juge promptement ; je n'ai point fait de mal, & vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime dit : Tu es impie envers les dieux, tu méprises les empereurs & mon tribunal, & tu dis que tu ne fais point de mal. Andronic dit : Je combats pour

la piété envers le vrai Dieu. Maxime dit: Si tu avois de la piété, tu honorerois les dieux, que les empereurs mêmes honorent avec piété. Andronic dit: C'est impiété cela & non piété, de laisser le Dieu vivant, pour adorer du bois & des pierres. Maxime dit: Les empereurs sont donc des impies, bourreau? Andronic dit: Oui à mon avis ils le sont. Vous-même, si vous voulez raisonner droit, vous voyez bien que c'est une impiété de sacrifier aux démons. Maxime dit: Retournez-le, & piquez-lui les côtés. Andronic dit: Je suis devant vous, faites souffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit: Mettez-y du sel, & lui frottez les côtés avec des tessons. Andronic dit: Vous avez fortifié mon corps par les plaies. Maxime dit: Je te ferai périr petit à petit. Andronic dit: Je ne crains point vos menaces; ma résolution est plus forte que toutes vos inventions & toute votre malice; c'est pourquoi je méprise vos tourmens. Le gouverneur dit: Mettez-lui les fers au cou & aux pieds, & le gardez dans la prison.

II. Second interrogatoire.

Le second interrogatoire se fit à Mopsueste. Le gouverneur Maxime dit: Faites venir ces impies, qui suivent la religion des Chrétiens. Démétrius centurion dit: Les voilà, seigneur. Le gouverneur dit à Tharaque: Il me semble que la plupart des hommes honorent la vieillesse, à cause qu'elle est accompagnée de bon sens. Prens donc de toi-même un bon conseil, & ne suis pas aujourd'hui tes premiers sentimens; sacrifie aux dieux, & tu recevras la louange que mérite la piété. Tharaque dit: Je suis chrétien. Pour cette louange que vous dites, je souhaite que vous & les empereurs sortiez de votre aveuglement, pour prendre des pensées plus raisonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie & vous donne la vie. Le gouverneur dit: Frappez-lui la bouche à

coups de pierres, & dites : Quitte cette folie. Tharaque dit : Si je n'étois sage, je serois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, & prens pitié de toi, misérable. Tharaque dit : Vous ne m'affligeriez point, quand vous me feriez couper tous les membres l'un après l'autre ; mais je demeurerois ferme en celui qui me donne la force, qui est Jesus-Christ. Le gouverneur dit : Crois-moi, car c'est ton intérêt ; approche & sacrifie. Tharaque dit : Si je sçavois qu'il me fût plus avantageux, je ne souffrirois pas tout ceci. Et comme Tharaque ne parloit plus, le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche, & lui dites qu'il crie. Tharaque dit : Mes dents sont tombées ; & j'ai les mâchoires brisées ; je ne puis parler. Maxime dit : Et en cet état tu n'obéis pas, insensé ? approche des autels & sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Si vous m'avez ôté l'usage de la parole, du moins vous ne me ferez point changer de sentiment ; au contraire, vous avez encore accrû ma fermeté par vos supplices. Le gouverneur dit : Je sçaurai bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque dit : Je suis prêt à soutenir tous vos assauts ; mais je vous surmonte au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrez-lui les mains, & en approchez du feu. Tharaque dit : Je ne crains point votre feu temporel ; je crains seulement d'être condamné au feu éternel, si je vous obéissois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perdues par le feu ; quitte ta folie, insensé, & sacrifie. Tharaque dit : Vous parlez à moi comme si je refusois vos cruelles inventions ; apprenez maintenant du moins, que je suis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liez-le par les pieds, attachez-le en haut, & mettez sous son visage une fumée piquante. Tharaque dit : Je me suis moqué de votre feu, & je ne craindrai point votre

fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es suspendu ; consens de sacrifier. Tharaque lui dit : Sacrifiez vous-même, proconsul, comme vous avez coutume de sacrifier à des hommes ; pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettez de bon vinaigre avec du sel, & versez-lui dans les narines. Tharaque dit : Ton vinaigre est doux, & ton sel est insipide pour moi. Maxime dit : Mêlez de la moutarde au vinaigre, & lui mettez dans le nez. Tharaque dit : Tes ministres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit : Je chercherai pour toi de nouveaux tourmens à la prochaine séance, & je te rendrai sage. Tharaque dit : Et moi je viendrai plus préparé contre tes inventions. Maxime dit : Détachez-le, mettez-le aux fers, & le livrez au geolier. Appellez celui qui *suit*.

Démétrius centurion dit : Le voici, seigneur. Maxime dit : Dis-moi, Probus, as-tu résolu de te délivrer des tourmens, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie ? Je te conseille d'approcher, & de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le salut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'hui mieux préparé, & fortifié par la question que j'ai déja soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions ; car ni vous ni vos empereurs, ni les démons que vous servez, ni votre pere satan, ne me persuaderont jamais cette impiété, d'adorer les dieux que je ne connois point. J'ai mon Dieu, le Dieu vivant qui est au ciel, c'est celui-là que j'adore & que je sers. Maxime dit : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivans, impie ? Probus dit : Ceux qui sont dans les pierres & dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils être des dieux vivans ? vous vous trompez, proconsul, c'est une grande ignorance de les servir. Maxime dit :

Tu crois donc, méchant, que je me trompe, quand je t'avertis, & quand je sers les dieux? Probus dit: Périssent les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre, & tous ceux qui les servent. Maxime dit: Laisse tes fantaisies, sacrifie aux dieux, Probus, & te sauve. Probus dit: Je ne sers point les dieux, mais je sers & j'adore le Dieu que je connois véritable. Maxime dit: Et bien, approche de l'autel de Jupiter & sacrifie, afin de ne pas servir plusieurs dieux, comme tu dis. Probus dit: J'ai un Dieu dans le ciel, c'est celui-là que je crains; mais je ne sers point ceux que vous appellez dieux. Maxime dit: Je te l'ai déja dit, & je te le répéte; sacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui voit tout. Probus dit: Au mari de sa propre sœur, à cet adultere, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reste de ses infamies; vous êtes assez injuste pour m'obliger à lui sacrifier? Maxime dit: Frappez-le sur la bouche, & lui dites: Ne blasphême pas. Probus dit: Pourquoi me maltraitez-vous? Je vous ai dit ce que disent d'eux ceux qui les adorent; je ne mens donc pas, je dis la vérité, vous le sçavez bien.

Maxime dit: J'entretiens ta folie en ne te punissant pas. Faites rougir des fers, & le mettez dessus. Probus dit: Votre feu est froid & ne me touche pas. Maxime dit: Rougissez-les plus fort, & le mettez dessus, le tenant des deux côtés. Probus dit: Votre feu est devenu plus froid, vos ministres se moquent de vous. Maxime dit: Liez-le, étendez-le, & lui déchirez le dos avec des nerfs cruds, en lui disant: Sacrifie & sois sage. Probus dit: Je n'ai pas craint votre feu, & je ne me soucie pas de vos tourmens. Si vous avez inventé quelqu'autre supplice, montrez-le, afin que je montre la puissance de Dieu, qui est en moi. Maxime dit: Rasez-lui la tête, & y mettez

des charbons ardens. Probus dit : Vous m'avez brulé les pieds & la tête, & vous voyez que je suis serviteur de Dieu, & que je souffre vos menaces. Maxime dit : Si tu étois serviteur des dieux, tu leur sacrifierois & serois pieux. Probus dit : Je suis serviteur de Dieu, & non des dieux, qui sont perdus, & perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne sont-ils pas autour de mon tribunal, honorés des dieux & des empereurs ; ils vous regardent avec mépris, vous autres que l'on punit pour votre impiété. Probus dit : Croyez-moi, ils sont perdus s'ils ne se repentent, & s'ils ne servent le Dieu vivant. Maxime dit : Déchirez-lui le visage, afin qu'il ne dise pas le Dieu, mais les dieux. Probus dit : Vous me faites frapper, parce que je dis la vérité. Maxime dit : Qu'on le remette aussi en prison, & faites venir celui qui suit.

Démétrius centurion dit : Voici Andronic. Maxime dit : Ceux qui ont été examinés devant toi ont souffert inutilement plusieurs tourmens ; mais après mille supplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux, & sont prêts à recevoir des empereurs des honneurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourmens, sacrifie aux dieux, & tu recevras les honneurs convenables ; sinon je te jure par les dieux & par les empereurs invincibles, que je punirai extraordinairement ta désobéissance. Andronic dit : N'accuse pas d'une telle foiblesse ceux qui t'ont répondu devant moi, & ne crois pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéisses ; je ne ferai pas si lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ai en mon Seigneur ; & je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploie donc toutes tes menaces & tous tes tourmens. Maxime dit : Etendez-le aux pieux, & le fouettez de nerfs cruds. Andronic dit : Tu ne me fais pas grand'chose,

après ce grand serment, par tes dieux & par tes empereurs. Athanase corniculaire dit : Tout ton corps n'est qu'une plaie, & tu trouves que ce n'est rien, misérable ? Andronic dit : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne se soucient pas de cela. Maxime dit : Frottez-lui le dos avec du sel. Andronic dit : Fais-moi saler davantage, afin que je sois incorruptible, & que je résiste mieux à ta malice. Maxime dit : Tournez-le, & le frappez sur le ventre, afin d'aigrir ses premieres plaies, & que la douleur pénétre jusqu'aux mouelles. Andronic dit : Je suis entierement guéri des plaies que m'avoient fait les tourmens de la premiere journée, comme vous l'avez vu, quand on m'a présenté à votre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guérira encore. Maxime dit : Méchans soldats, ne vous avois-je pas défendu, que personne les pansât, afin qu'ils fussent réduits à nous obéir. Pégase geolier dit : Par votre grandeur, personne d'eux n'a été pansé, & personne n'est entré à eux ; on les a gardés enchaînés dans le plus profond de la prison. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime dit : Comment donc les blessures ont-elles disparu ? Pégase geolier dit : Je ne sçais comment ils ont été guéris, par votre vertu. Andronic dit : Insensé, notre Sauveur & notre médecin est grand. Il guérit ceux qui espérent en lui, non par l'application des médicamens, mais par sa parole. Quoiqu'il habite les cieux, il nous est présent, parce qu'il est par-tout ; mais tu ne le connois pas, insensé que tu es. Maxime dit : Ces sots discours ne te serviront de rien ; mais approche & sacrifie aux dieux, de peur que je ne te fasse un méchant parti. Andronic dit : Je n'ai rien à répondre, que ce que je vous ai dit une & deux fois ; car je ne suis pas un enfant, pour me laisser amuser par des flateries. Le gouverneur dit : Vous ne me

ſurmonterez pas, vous autres, & ne mépriſerez pas mon tribunal. Andronic dit: Nous ne nous laiſſerons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combattans, par la force que Dieu nous donne en notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Et vous connoiſſez peut-être bien, proconſul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourmens. Le gouverneur dit : Qu'on me prépare divers ſupplices pour la prochaine ſéance ; qu'on mette celui-ci en priſon avec des chaînes de fer, & qu'on ne le laiſſe voir à perſonne dans le cachot.

III. Troiſiéme interrogatoire de S. Tharaque.

Le troiſiéme interrogatoire ſe fit à Anazarbe en Cilicie. Numérius Maxime dit: Appellez ces impies de la religion des Chrétiens. Démétrius centurion dit: Les voilà, ſeigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à préſent céder aux coups, quitter ta confeſſion impudente, & ſacrifier aux dieux, par qui toutes choſes ſubſiſtent. Tharaque dit : Malheur à toi & à eux, ſi le monde eſt gouverné par ceux qui ſont deſtinés au feu & à des tourmens éternels: & non ſeulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté. Le gouverneur dit : Ceſſeras-tu de blaſphémer, méchant ; penſes-tu l'emporter par ton impudence, & m'obliger à te faire couper la tête, pour me défaire de toi. Tharaque dit : Si je pouvois mourir promptement, ce ne ſeroit pas un grand combat; mais allonge & fais ce que tu voudras, afin que ma couronne augmente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres priſonniers que les loix font punir, en ſouffrent autant. Tharaque dit : C'eſt en quoi eſt votre erreur & votre grand aveuglement, de ne pas voir que ceux qui font des crimes méritent ce qu'on leur fait ſouffrir ; mais ceux qui ſouffrent pour Jeſus-Chriſt recevront de lui leur récompenſe. Le gouverneur dit : Impie & maudit, quelle récompenſe attens-

attens-tu après une ſi miſérable mort? Tharaque dit : Il ne t'eſt pas permis de t'en informer, ni de ſçavoir quelle eſt la récompenſe qui nous eſt réſervée ; c'eſt pourquoi nous ſouffrons l'inſolence de tes menaces.

Le gouverneur dit : Tu me parles, malheureux, comme ſi tu étois mon égal. Tharaque dit : Je ne ſuis pas ton égal, ni deſire de l'être ; mais je parle librement, & perſonne ne peut m'en empêcher, à cauſe de Dieu qui me donne la force, par notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Le gouverneur dit : Je t'ôterai bien cette liberté, méchant. Tharaque dit : Perſonne ne peut m'ôter la liberté de parler? ni toi, ni tes empereurs, ni votre pere ſatan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur dit : Parce que je te parle, impie, je te rens inſolent. Tharaque dit : Ne t'en prens qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je ſers ſçait que ton viſage même me fait horreur ; bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit : Enfin ſonge à ne te pas faire tourmenter davantage, & viens ſacrifier. Tharaque dit : Dans ma premiere confeſſion à Tarſe, & dans la ſeconde à Mopſueſte, j'ai confeſſé que je ſuis chrétien ; je ſuis encore ici le même, car il ne m'eſt pas permis de renverſer la vérité. Maxime dit : Quand je t'aurai perdu de tourmens, à quoi te ſervira de te repentir, miſérable? Tharaque dit : Si je me repentois, j'aurois craint tes tourmens, la premiere ou la ſeconde fois, & j'aurois fait ta volonté ; maintenant je ſuis ferme, & par la grace de Dieu, je ne me ſoucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit : J'ai accrû ton impudence en ne te puniſſant pas. Tharaque dit : Je l'ai dit & le dis encore : Mon corps eſt en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Liez-le & l'attachez, afin qu'il devienne ſage. Tharaque dit : Si j'étois fou, je ſerois impie comme toi. Le gouverneur Ma-

xime dit : Pendant que tu es attaché, obéis, avant que de souffrir les peines que tu mérites. Tharaque dit : Quoiqu'il ne te soit pas permis de me faire souffrir toutes sortes de peines, à cause de ma condition militaire, je ne refuse pourtant pas tes inventions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit : Un soldat qui honore avec piété les dieux & les empereurs, reçoit des dons & avance dans les honneurs : Pour toi, tu n'es qu'un impie, & tu as été cassé honteusement ; c'est pourquoi je te ferai souffrir des tourmens plus grands. Tharaque dit : Uses-en comme il te plaira. Je t'en ai prié plusieurs fois ; que differes-tu ? Le gouverneur dit : Ne pense pas, comme j'ai dit, que je te veuille promptement ôter la vie. Je te punirai petit à petit ; & ce qui restera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque dit : Ne te contente pas de promettre ; fais au plutôt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit : Tu te flates, méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums ; mais j'aurai soin d'en dissiper les restes. Tharaque dit : Et maintenant & après ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit : Approche, te dis-je, & sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Je te l'ai dit plusieurs fois, stupide que tu es, que je ne sacrifie point à tes dieux, & n'adore point des abominations. Le gouverneur dit : Prenez lui les joues, & lui déchirez les levres. Tharaque dit : Tu as défiguré mon visage, mais tu as renouvellé mon ame. Maxime dit : Tu me forces, misérable, à te traiter autrement que je n'ai fait. Tharaque dit : Ne crois pas m'épouvanter par des paroles ; je suis prêt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nud & tout couvert de plaies ? Tharaque dit : Tu es trop aveugle pour les voir ; mais

avec cette armure divine je puis éteindre tous les traits enflamm s de ton pere le démon. Maxime dit : Je souffre ta folie. Tes réponses ne m'aigriront pas jusques à te faire mourir promptement. Tharaque dit : Quel mal ai-je fait, de dire que tu ne peux voir mes armes ; n'ayant point le cœur pur, mais étant impie & ennemi des serviteurs de Dieu. Maxime dit : Je te soupçonne d'avoir mal vêcu dès auparavant ; & d'avoir été, comme on dit, un enchanteur, avant que de venir à mon tribunal. Tharaque dit : Je n'ai point été tel, ni ne le suis ; car je ne sers point les démons, comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience & me suggere les paroles que je dois dire. Maxime dit : Ces raisonnemens ne te serviront de rien ; sacrifie, pour te délivrer de ces souffrances. Tharaque dit : Tu me crois bien insensé, de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement ; & m'attacher à toi, qui peut soulager mon corps pour un moment, en tuant mon ame pour l'éternité.

Eph. IV. 13. 16.

Le gouverneur dit : Faites rougir des broches, & les mettez sur ses mammelles. Tharaque dit : Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur dit : Apportez un rasoir, coupez-lui les oreilles & lui rasez la tête ; puis avec le rasoir ôtez-lui tout autour la peau de la tête. Tharaque dit : Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit : Prenez les broches toutes rouges, & lui mettez dans les côtés. Tharaque dit pendant qu'il souffroit : Que Dieu voie du ciel & qu'il juge. Le gouverneur dit : Quel Dieu invoques-tu, maudit. Tharaque dit : Celui que tu ne connois pas, qui rendra à un chacun selon ses œuvres. Le gouverneur dit : Je l'ai déja dit ; je ne souffrirai

pas que ces femmes enveloppent tes reliques dans du linge & les embaument avec des parfums ; mais je te ferai bruler, malheureux, & jetter tes cendres au vent. Tharaque dit : Je te l'ai déja dit, & je te le dis encore ; fais ce que tu voudras ; mon corps eſt en ta puiſſance. Le gouverneur dit : Qu'on le remette en priſon, & qu'on le garde pour l'expoſer demain aux bêtes. Amenez-en un autre.

IV.
Troiſiéme interrogatoire de S. Probus.

Démétrius centurion dit : Seigneur, voilà Probus. Le gouverneur dit : Penſe à toi, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je ſuis perſuadé que tu es devenu ſage, & que tu veux ſacrifier, afin d'être honoré de nous comme pieux envers les dieux. Probus dit : Nous ſommes dans le même ſentiment ; nous ſervons au Seigneur notre Dieu. N'eſpérez pas nous entendre parler autrement ; ni vos flateries ni vos menaces ne ſerviront de rien, vous n'amollirez pas mon courage : je me préſente hardiment devant vous, mépriſant votre dureté. Qu'attendez-vous donc ? que ne déployez-vous votre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponſes de Probus, Maxime dit : Liez-le, mettez-lui la ceinture, & le pendez par le bout des pieds. Probus dit : Tu ne ceſſes point d'être impie, tyran, & de combattre pour les démons tes ſemblables. Le gouverneur dit : Crois-moi, épargne ton corps, avant que d'être tourmenté ; tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit : Tout ce que tû me feras ſera utile à mon ame. Ainſi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit : Rougiſſez les broches, & mettez-lui ſur les côtés, afin qu'il ſoit ſage. Probus dit : Plus je te parois fou, plus je ſuis ſage devant mon Dieu. Le gouverneur ajouta : Rougiſſez davantage les broches, & lui brulez le dos. Probus

dit : Mon corps eſt en ton pouvoir. Que le Seigneur voie du ciel mon abaiſſement & mes ſouffrances ; & qu'il juge entre toi & moi. Maxime dit : Celui que tu invoques, miſérable, c'eſt lui qui t'a livré comme tu mérites, pour ſouffrir ceci. Probus dit ; Mon Dieu eſt bon, il ne veut mal à aucun des hommes ; mais chacun connoît ce qui lui eſt avantageux, étant libre & maître de ſa raiſon. Maxime dit ; Verſez lui du vin des autels, & lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu vivant, voyez d'enhaut la violence qu'on me fait, & jugez ma cauſe. Le gouverneur dit ; Tu as bien ſouffert, miſérable ; & enfin tu as mangé du ſacrifice. Que feras-tu maintenant ? Probus dit : Tu n'as rien fait de merveilleux, de me faire prendre par force des ſacrifices impurs ; le Seigneur connoît ma réſolution. Le gouverneur dit : Tu en as bu & mangé, ſtupide ; promets-tu de le faire de toi-même, pour être tiré de tes liens. Probus dit : Malheur t'arrive, méchant, plûtôt que tu ſurmontes ma réſolution, & que tu profanes ma confeſſion ; mais ſçache que quand tu m'aurois fait avaler tous tes ſacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal. Car le Seigneur voit du ciel la violence que je ſouffre.

Le gouverneur dit : Rougiſſez les broches & lui brulez le gras des jambes. Probus dit : Ni ton feu, ni tes tourmens, ni ton pere ſatan, ne peuvent obliger le ſerviteur du vrai Dieu à ſe départir de ſa confeſſion. Le gouverneur dit : Tu n'as plus de partie ſaine en ton corps, & tu perſiſtes dans ta folie, miſérable. Probus dit : Je t'ai abandonné mon corps, afin que mon ame demeure ſaine & entiere. Maxime dit ; Faites rougir des clous pointus, & lui en percez les mains. Probus dit ; Je vous rens graces, Seigneur Jeſus-Chriſt, de ce que vous avez bien

voulu que mes mains ſoient clouées en votre nom, à l'imitation de votre paſſion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourmens t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puiſſance & ta malice ſans bornes, t'a rendu non-ſeulement fou, mais encore aveugle ; car tu ne ſçais ce que tu fais. Maxime dit ; Impie, tu oſes nommer fou & aveugle celui qui combat pour la piété des dieux. Probus dit ; Plût à Dieu que tu fuſſes aveugle des yeux & non pas du cœur. Le gouverneur dit ; Eſtropié de tout le corps, tu te plains de moi, parce que je te laiſſe encore les yeux ſains : & après quelques autres réponſes, il dit ; Crevez-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit ; Tu m'as ôté les yeux du corps ; mais malheur à toi, cruel tyran, il ne ſera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivans. Le gouverneur dit ; Tu es tout en ténebres, miſérable, & tu parles ? Probus dit ; Si tu connoiſſois tes ténebres, impie, tu m'eſtimerois heureux. Maxime dit ; Tu es mort de tout le corps, & tu ne ceſſes pas de diſcourir. Probus dit ; Tant que mon eſprit demeure en moi, je ne ceſſerai point de parler, par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit ; Après tous ces tourmens, eſpére-tu encore vivre ? & ne vois-tu pas que je ne te laiſſerai point la liberté de mourir ? Probus dit ; C'eſt pour cela que je combats, afin que ma bonne confeſſion ſoit parfaite, de quelque maniere que tu me faſſes mourir, impitoyable & ennemi du genre humain. Le gouverneur dit ; Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la priſon ; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux, & les loue de ce qu'ils ſont demeurés dans leur impiété. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les expoſera. Appellez l'impie Andronic.

Démétrius centurion dit; Le voilà, seigneur. Le gouverneur dit: A présent au moins as-tu pitié de ta jeunesse, & as-tu pris la sage résolution d'être pieux envers les dieux? autrement tu ne trouveras point de miséricorde. Approche donc, sacrifie aux dieux & te sauve. Andronic dit: Malheur à toi ennemi de toute vérité, bête impudente, tyran; j'ai souffert toutes tes menaces, & maintenant tu crois me persuader de mal faire. Non, tu ne rompras pas ma confession; je suis prêt à soutenir toutes tes attaques par le Seigneur, & à te montrer la vigueur de ma jeunesse & la fermeté de mon ame. Maxime dit: Il me semble que tu es en furie & possédé du démon. Andronic dit: Si j'étois possédé du démon, je t'obéirois; mais comme je n'ai point de démon, je n'obéis point. Car tu es tout entier au démon, & tu fais les œuvres des démons. Le gouverneur dit: Ceux qui ont passé devant toi, ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourmens; mais la cruauté des peines les a persuadés d'être pieux envers les dieux & soumis aux empereurs, & ils se sont sauvés. Andronic dit: Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes. Car ceux que tu adores ne sont point demeurés dans la vérité; tu es menteur comme ton pere. C'est pourquoi Dieu te jugera promptement, ministre de satan. Maxime dit: Si je ne te traite en impie, & si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagnerai rien. Andronic dit: Je ne crains ni toi, ni tes menaces, au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit: Faites des paquets de papier, & mettez-lui le feu sur le ventre. Andronic dit: Quand tu me brulerois tout entier, tant que je respire, tu ne me vaincras pas, maudit tyran; le Dieu que je sers m'assiste & me donne des forces. Le gouverneur dit: Tu résistes encore, insensé? Demande du moins à mourir, pour ton in-

V. Troisiéme interrogatoire de saint Andronic.

térêt. Andronic dit : Tant que je ſuis en vie, je ſurmonte ta méchanceté, & je prétens que tu me faſſes mourir tout entier ; car c'eſt-là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit : Chauffez des broches, & les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic dit : Inſenſé qui mépriſes Dieu, tout rempli de penſées de ſatan ; tu vois mon corps brulé par les tourmens, & tu penſes que je craigne tes inventions. Jeſus-Chriſt eſt en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit ; Ne ſçais-tu pas, inſenſé, que celui que tu invoques eſt un certain malfaiteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate, & que nous en avons les actes ? Andronic dit : Tais-toi, maudit ; il ne t'eſt pas permis de dire cela ; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étois digne, tu ne perſécuterois pas les ſerviteurs de Dieu ; mais tu n'as point de part à ſon eſpérance. Le gouverneur dit : Et toi, quel profit trouves-tu à croire & à eſpérer en cet homme, que vous appellez le Chriſt ? Andronic dit : J'y trouve un grand profit, & j'aurai une grande récompenſe, pour tout ce que je ſouffre. Après quelques autres diſcours, le gouverneur dit : Ouvrez-lui la bouche ; mettez-y des viandes de deſſus l'autel, & verſez-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voyez la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras-tu maintenant, maudit démon ; ceux à qui tu n'as pas voulu ſacrifier, tu goutes de leur autel. Andronic dit : Inſenſé, tu m'en as fait verſer par force, je n'en ſuis point ſouillé, parce que je ne l'ai point fait volontairement. Dieu le ſçait, lui qui ſonde les penſées, & qui peut me délivrer de la fureur de ſatan & de ſes miniſtres. Maxime dit : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ai tort de te ſouffrir, je te rens plus inſenſé. Andronic

dronic dit : Je t'en prie, fais-moi couper les lévres & la langue, où tu crois que j'ai reçu tes abominations. Maxime dit : Quoi donc, insensé, jusques à quand te laisseras-tu tourmenter ? vois que tu en as gouté, comme j'ai dit ? Andronic dit : Malheur à toi, infâme tyran, & à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne gouterai jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit : Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix ? Andronic dit : J'ai maudit, & je maudis ces pestes & ces sangsues, qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde & les perde. Le gouverneur dit : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, & coupez sa langue blasphême, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportez ses dents & sa langue ; brulez-les & les réduisez en cendres, que vous semerez par-tout ; de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme ne les recueille pour les emporter & les garder comme quelque chose de précieux & de saint ; pour lui remenez-le & le gardez dans la prison, pour être exposé aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

VI. Dernier combat des martyrs.

Après que les martyrs eurent été ainsi interrogés pour la troisiéme fois, Maxime appella Terentien pontife de Cilicie, & lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussitôt Terentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prêts. Dès le grand matin toute la ville jusques aux femmes & aux enfans, sortit pour aller à l'amphithéâtre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint & assista aux spectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du

jour, comme il y avoit déja plusieurs hommes par terre, tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes, Maxime envoya tout d'un coup des soldats pour amener les martyrs. Le feu & les autres tourmens les avoient mis hors d'état de marcher; ainsi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques Chrétiens qui les observoient secretement pour être les témoins de leur combat, se mirent sur une montagne voisine; & s'étant assis entre des rochers, ils prioient avec des larmes & des soupirs. Quand les martyrs furent apportés au milieu de l'amphithéâtre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étoient indignés de leur condamnation injuste; plusieurs, pour ne point voir ce spectacle, se retirerent disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, & de les citer devant lui le lendemain, pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes, qui ne toucherent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colere. Il fit venir leur gouverneur; le fit fouetter, & lui dit avec de grandes menaces: Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourse, qui avoit déja tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche, elle passa par-dessus les autres & courut à Andronic, puis elle s'assit auprès de lui & léchoit ses plaies. Andronic mettoit sa tête sur elle & s'efforçoit de l'irriter, pour sortir plutôt de la vie; mais l'ourse demeura couchée auprès de lui. Maxime en colere la fit tuer, & elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Terentien le pontife craignant que Maxime ne s'en prît à lui-même, commanda de lâcher une lionne, qu'Herode pontife d'Antioche lui avoit envoyée. Quand elle parut, elle fit trembler les spectateurs par son rugissement & le grincement de ses dents;

& voyant les martyrs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa & se prosterna à ses pieds. Tharaque étendit la main, & la prenant par les crins & par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle se laissoit tirer comme un mouton, sans résister; puis elle secoua la main de Tharaque & s'en retourna vers la porte, sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrît; & la lionne prenant les planches avec les dents, s'efforçoit de les rompre, ensorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrît. Maxime indigné s'en prenoit à Terentien, & commanda que l'on fît entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs, ce qui fut exécuté.

Maxime sortant du spectacle laissa dix soldats, avec ordre de garder les corps des martyrs, que l'on avoit jettés pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déja nuit. Alors les Chrétiens qui observoient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux, & prierent Dieu qu'il leur fît la grace de pouvoir retirer les reliques des saints martyrs. Après leur priere, s'étant approchés, ils virent les gardes qui faisoient bonne chere, & un grand feu allumé auprès des corps. Ils se retirerent un peu, se mirent encore à genoux, & prierent tout d'une voix Dieu & son Christ par le S. Esprit, de leur accorder son secours, pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes & immondes. Aussitôt la terre trembla, l'air fut agité de tonnerres & d'éclairs, il vint une pluie épouvantable, & la nuit étoit fort noire. Un peu après le tems s'étant appaisé, ils prierent encore & s'approcherent des corps: ils trouverent que la pluie avoit éteint le feu, & que les gardes s'étoient retirés Voyant cela ils approcherent plus hardiment; mais comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel, & prierent Dieu de les leur

faire connoître. Aussitôt il leur envoya du ciel une étoile brillante, qui leur marqua les corps, en s'arrêtant sur chacun. Ils les emporterent avec joie, & retournerent à la montagne voisine, en priant Dieu qui les favorisoit. Ayant passé une grande partie de la montagne, ils se déchargerent pour se reposer un peu; & prierent Dieu d'achever leur ouvrage, & de leur faire connoître le lieu où ils devoient mettre les reliques de ces saints. Il les exauça, & leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuse & y cacherent les corps avec grand soin, puis revinrent à la ville, voir ce qui se passoit; car ils sçavoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet, Maxime fit punir les gardes d'avoir laissé dérober les corps, & se retira de la ville. Après quoi, c'est-à-dire au bout de trois jours, trois de ces Chrétiens, sçavoir Marcion, Félix & Barbas demeurerent au lieu où étoient les saintes reliques, pour le rendre plus sûr, résolus d'y passer leur vie, & espérant d'être enterrés auprès d'eux. Les fidéles eurent soin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, & en obtinrent une copie d'un des spiculateurs nommé Sébaste, moyennant deux cens deniers, qui sont près de quatre-vingts livres de notre monnoie. Ensuite ils envoyerent ces actes aux fideles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avoient été spectateurs de l'exécution, & les chargerent d'une lettre dont le titre est tel: Pamphile, Marcien, Lysias, Agatocles, Parmenon, Diodore, Félix, Gémellus, Athénion, Tharaque & Orose; à Aquilus Bassus, Bérulle, Timothée & tous les freres qui sont à Icone. Ensuite il les prient d'envoyer ces actes aux freres de la Pisidie & de la Pamphilie, pour les édifier & les fortifier dans la foi. Après les actes & le récit de l'exé-

cution, ils mettent la date en ces termes : Les ſaints martyrs ont été conſommés la premiere année de la perſécution, le cinquiéme des ides d'Octobre, ou l'onziéme d'Hyperberetée. La nuit ſuivante ont été mis dans la montagne les corps des ſaints martyrs Probus, Tharaque & Andronic, à l'illuſtre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte & S. Cyrique. *Acta ſinc. p. 518.*

Dans la même province de Cilicie, à Tarſe qui en étoit la métropole, Julitte ſouffrit le martyre avec ſon enfant. Elle étoit de Lycaonie, de race royale; & craignant la perſécution qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien, elle abandonna ſes biens qui étoient grands, & s'enfuit avec deux ſervantes & ſon fils Cyrique, âgé ſeulement de trois ans. Elle arriva à Séleucie où elle trouva la perſécution encore plus violente, ſous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle paſſa donc à Tarſe; mais Alexandre y arriva en même-tems, comme de concert. Elle fut priſe tenant ſon enfant entre ſes bras; les ſervantes s'enfuirent, & regardoient ce qu'elle deviendroit. On la préſenta au tribunal. Alexandre lui demanda ſon nom, ſa condition, ſon pays; elle répondit : Je ſuis chrétienne. Alexandre lui fit ôter ſon enfant, qui réſiſtoit de tout ſon pouvoir, & ne quittoit point les yeux de deſſus elle; mais les bourreaux le porterent au gouverneur, qui fit étendre la mere & battre cruellement à coups de nerfs. Elle répondoit ſeulement : Je ſuis chrétienne, & je ne ſacrifierai jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant ſur ſes genoux, le flattoit de la main, tâchoit de le baiſer & de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant ayant toujours les yeux ſur ſa mere, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit; détournoit la tête, le repouſſoit des mains & des pieds, dont il lui donnoit des coups dans les côtés, lui égratignoit le viſage de ſes petits

ongles, & disoit comme sa mere : Je suis Chrétien. Le gouverneur irrité le prit par le pied & le jetta à terre, du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se cassa, sa cervelle fut répandue sur les coins des degrés, & toute la place d'alentour arrosée de son sang. Sa mere le vit, & dit : Je vous rens graces, Seigneur, de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçût avec moi la couronne immortelle.

Mais le juge affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, & répandre sur ses pieds de la poix bouillante, que l'on apporta dans une chaudiere. En même tems il lui faisoit dire par un crieur : Julitte prens pitié de toi & sacrifie aux dieux, de peur que tu ne meures malheureusement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne sacrifie point aux statues sourdes & muettes, c'est-à-dire aux démons ; mais j'adore Jesus-Christ, fils unique de Dieu, par qui le pere a tout fait, & je me presse de rejoindre mon fils dans le royaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eût la tête coupée, & que le corps de son fils fût jetté au lieu des suppliciés. Les bourreaux lui ayant mis un bâillon dans la bouche, la menerent au lieu ordinaire des exécutions ; où après qu'elle eût fait sa priere à Jesus-Christ, elle eut la tête coupée, & son corps fut jetté hors la ville, avec celui de son fils ; c'étoit le seiziéme de Juillet. Le lendemain ses deux servantes enleverent les corps de nuit & les enterrerent. Une d'elles vécut jusques au tems de Constantin, & de la liberté de l'église : elle découvrit le lieu aux fidéles, & les saintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Palestine. *Eus. de Mart. Palest. c. 3.*

Cette seconde année la persécution fut plus violente en Palestine, que la précédente. Urbain qui en étoit gouverneur, reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient généralement que tout le monde dans

les villes sacrifiât aux idoles, sans se restreindre au clergé seul comme auparavant. A Gaza, Timothée, après plusieurs tourmens, fut brulé à petit feu. Avec lui souffrirent Agapius & Thecle, qui furent condamnés à être dévorés par les bêtes. Ensuite comme les païens célébroient une fête & un spectacle ordinaire, le bruit courut que l'on exposeroit aux bêtes ceux qui venoient d'être condamnés. Alors six jeunes hommes, Timolaüs né dans le Pont, Denis de Tripoli de Phénicie, Romulus soudiacre de Diospolis, deux Egyptiens Pausis & Alexandre, un autre Alexandre de Gaza; ces six se lierent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martyre, & comme le gouverneur Urbain alloit au spectacle des bêtes, ils s'approcherent de lui en courant, & confessant qu'ils étoient Chrétiens. Le gouverneur & ceux qui l'accompagnoient furent surpris. On mit les martyrs en prison, & peu de jours après on leur en joignit deux autres, un second Agapius, qui avoit déja souffert plusieurs tourmens pour la foi, en une autre occasion, & un second Denis qui le servoit. Ces huit eurent la tête coupée à Césarée, tous en un même jour, le vingt-quatriéme du mois Dystrus ou de Mars.

IX. S. Didyme & Sainte Theodore. *Acta sinc. pag.* 427.

En Egypte à Alexandrie le juge Proculus étant assis sur son tribunal, dit: Appellez la vierge Theodore. Un officier dit, La voilà. Le juge dit: De quelle condition êtes-vous? Theodore répondit: Je suis Chrétienne. Etes-vous née libre ou esclave? Je vous l'ai déja dit, je suis Chrétienne. Jesus-Christ est venu me délivrer; car en ce monde je suis née de parens libres. Le juge dit: Appellez le curateur de la ville; & quand il fut venu, il lui dit: Que sçavez-vous de la vierge Theodore. Lucius curateur dit: Par votre grandeur, elle est libre & de très-bonne maison. Le juge dit à Theodore: Pourquoi donc n'avez-vous

pas voulu vous marier? Elle répondit: Pour Jesus-Christ; car venant en ce monde dans la chair, il nous a tirés de la corruption, & nous a promis la vie éternelle. Le juge dit: Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges sacrifiiez aux dieux, ou soyez exposées aux lieux infâmes. Theodore répondit: Je crois que vous n'ignorez pas que Dieu regarde la volonté, & que la violence que l'on souffre n'est pas un crime. Le juge dit: J'ai pitié de toi, par la considération de ta naissance & de ta beauté. Je t'avertis de ne me pas mépriser; car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis il répéta la même ordonnance des empereurs. Theodore fit la même réponse, & ajouta: Si vous voulez me couper la tête, ou la main, ou le pied, ou mettre mon corps en piéces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu consiste dans la promesse que j'ai faite à Dieu par sa grace; il est le maître & conserve son bienfait comme il lui plaît. Le juge dit: Ne deshonore pas ta famille, par une infamie éternelle; puisque suivant le témoignage du curateur, tu es noble & digne d'honneur. Theodore dit: Je confesse premierement Jesus-Christ, qui m'a donné l'honneur & la noblesse; il sçait comment il conservera sa colombe. Le juge dit: Donnez-lui de grands soufflets, & lui dites: Ne sois point insensée, approche & sacrifie aux dieux. Theodore répondit: Par le secours du Seigneur, je ne sacrifie point, & je n'adore point les démons. Le juge dit: Tu m'a contraint malgré ta condition de te faire un affront devant tout le peuple qui attend ton jugement. Et ensuite: Je te donne trois jours de tems, & par les dieux, si tu n'obéis, je t'exposerai; afin que toutes les femmes te voient, & que cet affront les corrige. Theodore dit: Ces trois jours sont déja passés par moi. Faites ce que vous voudrez: mais je vous prie
de

de me mettre à couvert d'insulte ; jusqu'à ce que vous donniez votre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Theodore soit sous sure garde jusqu'à trois jours, pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours après il s'assit, & fit appeller Theodore ; & voyant qu'elle persistoit dans sa résolution, il dit : La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même, c'est toi qui te livres au lieu infâme. Voyons si ton Christ pour qui tu t'opiniâtres à résister, t'en délivrera. Theodore répondit : Dieu qui connoît les choses cachées, & qui sçait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardée sans tache jusqu'à présent, sçaura bien aussi me garantir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, & y étant entrée, elle leva les yeux au ciel & dit : Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, secourez-moi & me tirez d'ici, vous qui avez secouru Pierre dans la prison, & l'en avez tiré sans aucun mal ; tirez-moi d'ici sans tache, afin que tous voient que je suis votre servante. Le peuple étoit autour de la maison, observant qui entreroit le premier ; mais Dieu suscita un Chrétien nommé Didyme, qui s'habilla en soldat & y entra. Theodore le voyant fut troublée, & fuyoit par les coins de la chambre. Il lui dit : Je ne suis pas ce que vous pensez : Je suis votre frere qui n'ai pris cet habit profane, que pour vous délivrer. Venez, changeons d'habit ; prenez celui-ci, qui vous a fait peur, & sortez ; je demeurerai avec le vôtre. Elle y consentit, & prit entr'autres un chapeau qu'il portoit, & l'enfonça sur son visage, comme de honte, suivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit aussi de baisser les yeux, & de ne parler à personne. Ainsi elle sortit heureusement.

Une heure après un autre entra : & trouvant un hom-

me au lieu d'une fille, il fut ſurpris, & dit en lui-même: Eſt-ce que Jeſus change auſſi les filles en hommes? Celui qui étoit entré eſt ſorti; qui eſt celui-ci? où eſt la fille que l'on y a enfermée? J'avois bien oui dire qu'il avoit changé l'eau en vin, & je croyois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didyme ne ſe cacha point & dit: Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné auſſi-bien qu'elle. Vous ne la tenez plus; prenez-moi. Celui qui étoit entré le dernier ſortit; & le juge ayant appris ce qui s'étoit paſſé, fit amener Didyme. Il lui demanda ſon nom; & qui l'avoit envoyé pour faire cette action. C'eſt Dieu, répondit Didyme. Le juge dit: Confeſſe avant les tourmens où eſt Theodore. Didyme répondit: Par Jeſus-Chriſt fils du Dieu vivant, je n'en ſçais rien. Ce que je ſçais certainement, c'eſt qu'elle eſt ſervante de Dieu, & qu'il l'a conſervée ſans tache. Le juge dit: Didime de quelle condition es-tu? Didyme répondit: Je ſuis chrétien, délivré par Jeſus-Chriſt. Le juge le manaça, s'il ne ſacrifioit aux dieux, de le faire tourmenter doublement; comme chrétien & comme ayant délivré Theodore; mais le voyant ferme, il ordonna qu'il eût la tête coupée & que ſon corps fût jetté au feu.

Amb. II. de virg c. 4.

Theodore courut au lieu du ſupplice, pour lui diſputer la couronne du martyre. C'eſt moi, diſoit Didyme qui ai été condamné. Et moi, diſoit Theodore, je ne veux pas être coupable de votre mort; j'aime mieux mourir innocente. J'ai conſenti que vous m'ayez ſauvé l'honneur, mais non pas la vie; j'ai fui l'infamie & non pas la mort. Si vous m'aviez privée du martyre, vous m'auriez trompée. Enfin, ils gagnerent tous deux, & furent tous deux martyrs.

Ce ſont les principaux martyrs qui ſouffrirent pendant

la seconde année de la persécution, 304. de Jesus-Christ, & elle cessa dès-lors en Occident. Eusebe qui vivoit alors le témoigne en ces termes: Toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Espagne, la Mauritanie & l'Afrique, reçurent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant que les deux premieres années de la persécution fussent finies.

Eus. de Mart. Palest. c. 3. in fin.

X. Dioclétien renonce à l'empire.

Lactant. de mort. persec. n. 17. & ibi Toinard.

L'empereur Dioclétien fut malade pendant toute l'année 304. & son neuviéme consulat. Après avoir passé l'été à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie, par le Danube, & se rendit à Nicomédie, où sa maladie devint considérable. Il ne laissa pas de se montrer, pour faire la dédicace d'un cirque, au bout de l'an de sa vingtiéme année. Sa maladie augmenta tellement, que l'on faisoit des prieres dans tous les temples pour sa vie. Le treiziéme de Décembre, on le crut mort. Il revint le lendemain; mais l'esprit lui demeura si affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en son bon sens. La plupart crurent que l'on céloit sa mort en attendant le César Galérius; & ils n'en furent désabusés que quand il parut en public, le premier jour de Mars de l'année 305. Comme il étoit malade depuis près d'un an, à peine étoit-il connoissable. Galérius arriva à Nicomédie peu de jours après cet accident, & il se prévalut de l'état où il trouva Dioclétien son pere adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire; comme il l'avoit déja persuadé à Maximien Herculius, lui faisant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y prit doucement comme par affection; représentant à Dioclétien son grand âge, ses infirmités, le besoin qu'il avoit de se reposer, après ses grands travaux. Il lui alléguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cédé l'empire à Trajan. Dioclétien disoit, qu'il seroit honteux, après l'éclat d'une si haute

AN. 305.

Lact. de mort. n. 17.

élévation, de tomber dans l'obſcurité d'une vie baſſe; & qu'il ne ſeroit pas même trop ſûr, à cauſe de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit fait dans un ſi long regne; que Nerva n'avoit regné qu'un an, & étoit revenu à la vie privée, dans laquelle il avoit vieilli; que ſi Galérius deſiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on ne les appellât tous Auguſtes.

Galérius qui vouloit quelque choſe de plus qu'un nom, répondit: Il faut toujours garder l'ordre que vous avez établi, que l'empire ait deux chefs ſouverains, & deux moindres, pour les aider. La concorde peut aiſément ſe maintenir entre deux, mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulez pas céder, je prendrai mes meſures, pour n'être pas plus long-tems au dernier rang. Il y a déja quinze ans que je ſuis relégué en Illyrie, ou ſur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares, tandis que les autres regnent à leur aiſe, dans des pays plus libres & plus paiſibles. Le foible vieillard l'entendant ainſi parler, dit en pleurant: Soit, ſi vous le voulez. Il avoit déja reçu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galérius lui avoit dit, & il avoit appris que Galérius augmentoit ſes troupes. Etant donc réſolu que Dioclétien & Maximien Herculius ſe retireroient, & que Conſtantius & Galérius, de Céſars deviendroient Auguſtes, c'eſt-à-dire, empereurs, il reſtoit de choiſir deux Céſars, pour remplir leur place. Il ſembloit que l'on dût choiſir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un nommé Maxence, gendre de Galérius. Conſtantius avoit un fils nommé Conſtantin. Maxence étoit méchant & de mauvais naturel, & ſi ſuperbe, qu'il n'adoroit ni ſon pere, ni ſon beau-pere. Auſſi le haïſſoient-ils tous deux. Le reſpect que l'on rendoit aux empereurs s'appelloit adoration. Conſtantin étoit un

jeune homme bienfait de corps & d'esprit, de bonnes mœurs, qui avoit du génie pour la guerre, & une honnêteté singuliere; ensorte que les soldats l'aimoient, & le peuple le desiroit: il y avoit long-tems que Dioclétien l'avoit fait tribun du premier rang, & il étoit alors présent à Nicomédie. Mais Galérius craignit de n'être pas assez le maître, s'il faisoit César un homme de ce mérite, & si agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendissent de lui absolument. Qui ferons-nous donc Césars? dit Dioclétien. Galérius dit: Sévere. Quoi, dit Dioclétien, ce danseur, cet yvrogne, qui fait de la nuit le jour, & du jour la nuit? Il en est digne, dit Galérius: il a fidélement commandé les troupes, & je l'ai envoyé à Maximien, pour recevoir de lui la pourpre. Dioclétien dit: Soit. Quel autre nous donnerez-vous? Celui-ci, dit Galérius, montrant son neveu fils de sa sœur nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi-barbare, à qui Galérius avoit donné le nom de Maximin, approchant de son nom de Maximien. Dioclétien dit en soupirant: Ce ne sont pas-là des gens capables de soutenir l'état. Mais c'est désormais votre affaire: j'ai assez travaillé; s'il arrive quelque inconvénient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choses étant ainsi résolues, ils parurent le premier jour de Mai l'an 305. A trois milles de la ville étoit une éminence, au haut de laquelle Galérius lui-même avoit reçu la pourpre, & on y avoit érigé une colonne, avec une statue de Jupiter. Ils y allerent, & assemblerent les soldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant: qu'il étoit infirme, & demandoit du repos après ses travaux; qu'il laissoit l'empire aux autres plus vigoureux, & substituoit d'autres Césars. On étoit dans une grande attente, & tout le monde jettoit les yeux

sur Constantin, qui étoit sur le tribunal. Tout d'un coup Dioclétien déclara Césars Sévere & Maximin. La surprise fut grande. On demandoit si Constantin avoit changé de nom. Mais Galérius étendant la main, repoussa Constantin, tira Daïa, qui étoit derriere, lui ôta son habit ordinaire, & le mit en présence. Tout le monde demandoit qui il étoit, & d'où il étoit venu; mais ils étoient si surpris, que personne n'osa parler. Dioclétien se dépouilla de sa pourpre, & la jetta sur ce jeune homme. Ils descendirent du tribunal; Dioclétien traversa la ville en chariot, & fut renvoyé dans son pays, étant redevenu Diocles & simple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau César Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'Orient. Il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit été tiré des forêts, où il gardoit des troupeaux; il avoit été d'abord écuyer, puis protecteur, c'est-à-dire, garde du corps, puis tribun & enfin César; & tout cela en très-peu de tems; il ne sçavoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyrannie de Maximien Galérius.

Son oncle Maximien Galérius se regarda dès-lors comme le maître du monde. Ce n'est pas qu'il n'eût partagé avec Constantius, ensorte que Galérius avoit l'Illyrie, la Gréce & l'Orient, & Constantius la Gaule, l'Espagne, l'Italie & l'Afrique; mais il refusa l'Italie & l'Afrique; & d'ailleurs Galérius ne le comptoit guères, car Constantius étoit doux naturellement, & alors affoibli par la maladie; ensorte qu'il espéroit le voir mourir bientôt, ou le dépouiller aisément; croyant qu'il ne pourroit lui seul résister à trois. Galérius avoit un ami qu'il consultoit sur toute sa conduite, ayant contracté avec lui une liaison fort étroite, dès le commencement qu'il avoit porté les armes; c'étoit Licinius; mais il n'avoit pas voulu le faire César, de peur de

l'adopter pour son fils; il le réservoit pour le nommer Auguste & frere à la place de Constantius: faire César son fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans; & se déposer lui-même, mais pour garder la souveraine autorité sur les quatre autres; sçavoir, sur Licinius & Séver Augustes, Maximin & Candidien Césars; ensorte qu'ils ne fussent que les remparts de sa puissance, & qu'à cet abri il passât tranquillement sa vieillesse. Tels étoient les projets de Galérius.

Cependant il gouvernoit tyranniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perses, il louoit hautement leur gouvernement despotique, & leur coutume de taiter leurs sujets comme des esclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faisoit mettre à la torture toutes sortes de personnes, sans avoir égard aux dignités; on enlevoit de force pour son palais des femmes libres & même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il ressembloit assez bien; il leur faisoit dévorer des hommes pour se divertir, principalement pendant son souper. Il se plaisoit à faire bruler les gens à petit feu: & s'étant exercé à tourmenter les Chrétiens, il traitoit de même tous les autres, qu'il comptoit pour coupables; ensorte que c'étoit une faveur d'avoir la tête coupée. Sous son regne l'éloquence fut éteinte, les avocats & les jurisconsultes furent bannis ou tués; les études lui sembloient pernicieuses, & il haïssoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoyoit dans les provinces étoient des soldats grossiers & ignorans: ils n'avoient point d'assesseurs, & il leur donnoit toute sorte de licence, sans respect pour les loix. Il désola les provinces par la grandeur des cens & des capitations, & par la rigueur de l'exaction. Il sembloit vouloir se venger sur tous les Romains, de ce que Trajan avoit fait pour



ſubjuguer les Daces ſes ancêtres : & afin que perſonne ne s'exemptât de ſes impoſitions, ſous prétexte de mendicité, il fit aſſembler tout ce qu'il put de mendians, les fit mettre dans des barques, & jetter tous dans la mer. Telle étoit la tyrannie de Galérius Maximien. Il l'exerça principalement contre les Chrétiens; ainſi cette troiſiéme année, la perſécution fut la plus cruelle; mais ſeulement en Orient. Il n'y avoit plus de diſtinction de clercs & de laïcs, on faiſoit mourir indifféremment tous les Chrétiens. Le Céſar Maximin qui gouvernoit ſous lui la province d'Orient, le ſecondoit bien ; la confuſion étoit grande, pluſieurs s'enfuyoient & ſe diſperſoient en divers lieux.

Euſ. de martyr. Palæſt. c. 4.

XII. Martyre de [illegible]hien.

A Céſarée en Paleſtine il y avoit un jeune homme nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parens fort riches, & avoit étudié à Bérite, où étoit alors une école célebre de droit romain; mais il s'y étoit préſervé des tentations de ſon âge & des mauvaiſes compagnies, vivant avec la pureté & la modeſtie que demandoit le chriſtianiſme. Etant retourné à ſa ville, où ſon pere tenoit le premier rang, il ne put demeurer avec ſes parens, n'y ayant pas la liberté de vivre ſuivant ſa religion, & s'enfuit ſecretement, ſans même emporter de quoi ſubſiſter, tant il ſe fioit à la providence. Elle le conduiſit à Céſarée, où il vécut avec Euſebe l'hiſtorien, & en peu de tems s'inſtruiſit autant qu'il étoit poſſible des ſaintes écritures, & ſe prépara courageuſement au martyre par des exercices de piété.

La perſécution fut alors excitée pour la ſeconde fois, la troiſiéme année depuis ſon commencement. Il vint des lettres du nouveau Céſar Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire ſacrifier tout le monde, ſans

diſtinction,

distinction. Par toute la ville de Césarée les crieurs appelloient les hommes avec leurs femmes & leurs enfans aux temples des idoles, & les tribuns appelloient chaque soldat par son nom sur les rôles. Alors Apphien, sans avoir communiqué son dessein à personne, non pas même à Eusebe, ni aux autres avec qui il vivoit, alla trouver le gouverneur Urbain, comme il sacrifioit, & s'approcha de lui, sans que les gardes qui l'environnoient s'en apperçussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier; & lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser; lui représentant qu'il n'étoit pas raisonnable de quitter le seul vrai Dieu, pour sacrifier à des idoles & à des démons. Aussitôt ceux qui entouroient le gouverneur se jetterent sur Apphien, comme des bêtes farouches, lui donnerent mille coups par tout le corps & le mirent en prison, où il demeura un jour & une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

Le lendemain il fut présenté au gouverneur, qui le voulant contraindre à sacrifier, lui fit souffrir des tourmens très-cruels: il eut les côtés déchirés, non-seulement une & deux fois, mais plusieurs, ensorte que l'on voyoit les os & les entrailles; & son visage devint si enflé des coups qu'il avoit reçus, qu'il n'étoit plus reconnoissable. Comme il ne se rendoit point, les bourreaux lui entourerent les pieds de mèches trempées d'huile, & les allumerent. Le feu lui fondoit la chair & pénétroit jusqu'aux os; & le suc de son corps dégoutoit, comme de la cire fondue; mais il demeura toujours ferme & fut remis en prison. Le troisiéme jour il fut encore présenté au juge; il persista dans sa confession, & quoique demi-mort, il fut jetté dans la mer. Aussitôt il s'éleva une si grande tempête, non-seule-

ment sur la mer, mais dans l'air, que la terre & toute la ville en fut ébranlée; & la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jetta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Césarée furent témoins de cette merveille, entr'autres Eusebe, qui la raconte. Ce fut le deuxiéme jour du mois Xantique, ou le deuxiéme d'Avril, un vendredi. Dans le meme tems, & les mêmes jours, un jeune homme nommé Ulpien souffrit le martyre à Tyr. Après avoir été fouetté & tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir, avec un chien & un aspic, & jetté dans la mer; c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frere de pere nommé Edésius. Il confessa plusieurs fois; & après une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines de Palestine. Il avoit plus étudié que son frere, & avant que d'être Chrétien il avoit été philosophe, & en gardoit encore l'habit. Enfin se trouvant à Alexandrie, & voyant les excès ausquels le juge se laissoit emporter contre les Chrétiens, en tourmentant des hommes graves, & livrant des femmes d'une piété singuliere, & des vierges mêmes à des infâmes marchands d'esclaves, il s'approcha hardiment; & ayant couvert le juge de confusion par ses reproches, il souffrit généreusement plusieurs sortes de tourmens, & fut enfin jetté dans la mer comme son frere. Ceci arriva peu de tems après.

AN. 305.
XIII.
Concile de Cirthe.
Aug. brevic. Collat. die. tert. c. 15. 17.
Id cont. Cresc. lib. III. c. 26. 27.
Optat. Milevit. lib. I.

En Afrique, la persécution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'assemblerent à Cirthe, pour élire un successeur à l'évêque de cette ville, qui étoit mort. Ce fut le quatriéme jour de Mars, après le neuviéme consulat de Dioclétien: autrement sous le cinquiéme de Constantius & de Galérius, c'est-à-dire, cette année 305. de

Jesus-Christ. Ils s'assemblerent donc dans la maison d'Urbain Donat. Second, évêque de Tigisite, qui tenoit la premiere chaire, s'étant assis, dit: Commençons par nous éprouver, afin que nous puissions ordonner ici un évêque; puis il dit à Donat de Masculite: On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit: Vous sçavez, mon frere, comme Florus m'a cherché, pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je sois tombé entre ses mains; mais puisque Dieu m'a pardonné, réservez-moi aussi à Dieu. Second dit: Que ferons-nous donc des martyrs, qui ont été couronnés pour ne les avoir pas livrées? Donat dit: Renvoyez-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit: Passez d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite: On dit que vous les avez aussi livrées. Marin répondit: J'ai donné de petits papiers à Pollus, mais j'ai conservé mes livres. Second dit: Passez de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame: On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit: J'ai donné des livres de médecine. Second dit: Passez à côté. Puis il dit à Victor de Russicade: On dit que vous avez livré les quatre évangiles. Victor répondit: C'est Valentin, le curateur; c'est lui qui m'a forcé à les jetter au feu, je sçavois bien qu'il les falloit perdre: Pardonnez-moi ce péché, & Dieu me le pardonnera. Second dit: Passez à côté.

Ensuite il dit à Purpurius de Limate: On dit que vous avez fait mourir les deux enfans de votre sœur à Milée dans la prison. Purpurius répondit: Pensez-vous m'épouvanter comme les autres? Et vous qu'avez-vous fait, lorsque le curateur & le sénat vous ont arrêté, pour vous faire livrer les écritures? comment vous êtes-vous tiré de leurs mains, sinon en donnant ou en faisant donner tout ce que vous aviez? Ils ne vous lais-

ſoient pas aller aiſément. Pour moi, j'ai tué & je tue ceux qui ſont contre moi. Ne m'obligez pas d'en dire davantage; vous ſçavez que je ne me ſoucie de perſonne. Second le jeune dit à ſon oncle Second: Entendez-vous ce qu'il dit contre vous? Il eſt prêt à ſe retirer & à faire ſchiſme, non-ſeulement lui, mais tous ceux que vous accuſez; je ſçais qu'ils doivent vous quitter, & donner une ſentence contre vous; vous demeurerez ſeul comme un hérétique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait? ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Félix de Rotaria & à Victor de Gabe: Que vous en ſemble? Ils répondirent: Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit: Vous le ſçavez & Dieu auſſi: aſſeyez-vous. Ils répondirent tous: Dieu ſoit loué. Après ce préliminaire, ces évêques traditeurs par leur propre confeſſion, ne laiſſerent pas de procéder à l'élection d'un évêque de Cirthe, capitale de Numidie.

XIV. Concile d'Elvire.

Concil. tom. 1. p. 967.
Mendoza. l. 1. c. 1.

On rapporte à ce même tems, où la perſécution étoit appaiſée en Occident, le concile tenu en Eſpagne à Elvire, c'eſt-à-dire Eliberis ou Illiberis, dans la province Bétique. Cette ville eſt à préſent ruinée; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf évêques s'y aſſemblerent; entr'autres Oſius de Cordoue, déja confeſſeur, & depuis encore plus célébre: Sabin de Séville, Flavius d'Elvire, Libérius de Merida, Valere de Sarragoſſe, fameux confeſſeur; Décentius de Léon, Mélanthius de Tolede, Vincent d'Oſſone, Quintien d'Évora, Patrice de Malaga. Avec les évêques vingt-ſix prêtres prirent ſéance au concile, les diacres étant debout, & tout le peuple préſent. On y fit quatre-vingt-un canons de diſcipline, qui commencent par l'idolâtrie, comme le plus grand de tous les crimes.

Cap. 1.

Le premier porte: Que quiconque après le baptême

étant en âge de raison, sera venu à un temple pour idolâtrer & l'aura fait, ne recevra pas la communion même à la fin de sa vie. Les fréquentes chutes que l'on avoit vues pendant la persécution, pouvoient obliger à cette sévérité, envers ceux qui auroient apostasié volontairement. On défend aux Chrétiens de monter au *c. 59.* capitole des païens, même pour voir le sacrifice: si un fidéle l'a fait, il est condamné à dix ans de pénitence. Il y avoit des Chrétiens foibles, qui prenoient les char- *c. 2. & ibi Albas pin.* ges de flamines ou sacrificateurs des idoles, à cause de la dignité temporelle qui y étoit jointe: le concile les condamne comme les autres, s'ils ont sacrifié; mais s'ils ont seulement donné les spectacles, on leur accorde la *c. 3.* communion à la fin, après avoir fait la pénitence légitime. S'ils sont catéchumenes & qu'ils se soient abstenus *c. 4.* des sacrifices, après trois ans ils seront admis au baptême. Les prêtres des faux dieux qui auront seulement *c. 55.* porté la couronne, sans sacrifier, ni contribuer aux frais du service des idoles, sont reçus à la communion après deux ans. Une des cérémonies des sacrifices profanes, *Act. XIV. 12.* étoit de se couronner de fleurs. Le duumvir pendant l'année de sa magistrature, devoit s'abstenir d'entrer dans l'église, parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'assister au moins à quelque cérémonie païenne. Il est défendu *c. 57.* aux femmes de donner leurs habits, pour l'ornement d'une pompe séculiere, c'est-à-dire, païenne; sous peine d'être privées de la communion pendant trois ans. Il est défendu aux propriétaires des terres de passer en *c. 40.* compte ce qui aura été employé pour une idole, sous peine de cinq ans d'excommunication. On exhorte les *c. 41.* fidéles de ne point souffrir d'idoles dans leurs maisons, autant qu'il sera possible: s'ils craignent la violence de leurs esclaves, qu'au moins ils se conservent purs eux-

mêmes. Les esclaves étoient en grand nombre, la plûpart idolâtres & soutenus par les magistrats. Si quel-
c. 60. qu'un brise des idoles, & est tué sur la place, il ne sera point reçu au nombre des martyrs, parce que cela n'est point écrit dans l'Evangile ; & on ne trouve point qu'il ait jamais été pratiqué sous les apôtres.

c. 6. Celui qui en aura fait mourir un autre par maléfice, parce qu'il n'a pu commettre ce crime sans idolâtrie,
c. 5. il ne recevra pas la communion même à la fin. Une maîtresse qui aura fouetté si cruellement son esclave, qu'elle en soit morte ; s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera pénitence pendant sept ans : si c'est
c. 73. 74. involontairement, pendant cinq ans. Si un fidéle s'é-
c. 75. 52. tant rendu dénonciateur, a fait proscrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin ; si la cause est plus légere, il la recevra dans
c. 7. les cinq ans. Le faux témoin sera puni à proportion de l'accusation ; si c'est contre un évêque, un prêtre, ou un diacre, & qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion même à la mort. Ceux qui seront trouvés mettre des libelles diffamatoires dans l'église, seront anathématisés.

c. 47. Si un fidéle est tombé dans l'adultere, & après avoir été mis en pénitence, retombe dans la fornication : il ne recevra pas la communion même à la fin. Si un fidéle marié a commis adultere plusieurs fois, on l'ira trouver à l'article de la mort ; s'il promet de cesser, on lui don-
c. 69. nera la communion : s'il guérit & retombe, on ne souffrira pas qu'il se joue davantage de la communion. Si un homme marié tombe une fois, il fera cinq ans de pénitence : la femme de même. Le mari complice de l'adultere de sa femme ne recevra pas la commu-
c. 65. c. 70. nion même à la mort : s'il la quitte, il sera admis après

dix ans. Si une femme devenue grosse d'adultere fait périr son fruit, on lui refusera la communion, même à la fin, à cause du double crime. De même si elle a vécu dans l'adultere jusqu'à la mort. Si elle l'a quitté, elle recevra la communion après dix ans de pénitence. Une catéchumene qui aura étouffé son fruit conçu d'adultere, recevra le baptême à la fin. Si une veuve épouse celui c. 63. avec qui elle aura péché, elle sera admise à la commu- c. 64. nion, après cinq ans de pénitence : si elle le quitte pour c. 68. en épouser un autre, elle n'aura pas la communion même c. 72. à la mort. Ceux qui abusent des garçons ne recevront c. 71. pas la communion, même à la fin. Une mere, ou c. 12. toute autre, qui fait un trafic infâme d'une fille, ne recevra pas la communion, même à la mort. Il semble que dans ce concile, le mot d'adultere ne se prend pas toujours en son propre sens, mais quelquefois pour la simple fornication.

Les divorces sont défendus : les femmes qui sans cau- c. 8. se auront quitté leurs maris pour en épouser d'autres, ne recevront pas la communion, même à la fin. Si une c. 9. femme Chrétienne quitte son mari adultere, mais Chrétien, & veut en épouser un autre, qu'on l'en empêche : si elle l'épouse, qu'elle ne reçoive la communion, qu'après la mort de celui qu'elle aura quitté. Celle qui épou- c. 10. se un homme, qu'elle sçait avoir quitté sa femme sans cause, celle-là ne recevra pas la communion même à la mort. Quant aux mariages, il est défendu de donner à c. 15. des gentils des filles Chrétiennes ; de peur de les exposer en la fleur de leur âge à l'adultere spirituel. Il en est c. 16. de même des Juifs & des païens, & les parens qui violent cette défense, sont retranchés de la communion pour cinq ans ; mais ceux qui donneroient leurs filles c. 17. aux sacrificateurs des idoles, ne recevroient pas la

c. 54. communion, même à la fin. Les parens qui auront faussé la foi des fiançailles, seront retranchés pour trois ans: si ce n'est que le fiancé ou la fiancée soient trouvés en faute griéve. Celui qui épousera la sœur de sa défunte
c. 61. femme, sera retranché pour cinq ans: celui qui com-
c. 66. mettra un inceste, en épousant la fille de sa femme, ne recevra pas la communion, même à la fin.

c. 24. Touchant les ordinations: Il est défendu d'ordonner dans une province, ceux qui auront été baptisés dans
c. 51. une autre, parce que leur vie n'est pas connue. On ne doit point ordonner les affranchis dont les patrons sont
c. 80. dans le siécle, c'est-à-dire païens. C'est à cause des de-
V. ff. de oper. libert. voirs des affranchis, qui étoient un reste de servitude. On
c. 30. ne doit point ordonner soudiacres, ceux qui ont commis un adultere en leur jeunesse; de peur qu'ensuite ils n'arrivent par subreption à un degré plus élevé: si
c. 33. on en a ordonné ils seront déposés. Il est ordonné généralement aux évêques, aux prêtres, aux diacres & à tous les clercs qui sont dans le service, de s'abstenir de leurs femmes: sous peine d'être privés de l'honneur de la clé-
c. 19. ricature. Si on découvre qu'un évêque, un prêtre, ou un diacre ait commis adultere depuis son ordination, il ne recevra pas la communion, même à la mort: tant
c. 27. pour le crime que pour le scandale. L'évêque ou tout autre clerc, n'aura avec lui que sa sœur ou sa fille, qui soit vierge ou consacrée à Dieu, mais point d'étrange-
c. 20. re. Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des usures, il sera dégradé & excommunié. Si un laïc en est convaincu, & qu'il se corrige, on lui pardonnera: s'il persévere dans cette iniquité, on le chassera de l'é-
c. 18 glise. Les évêques, les prêtres & les diacres, ne quitteront point leurs places pour trafiquer, & ne voyageront point par les provinces, pour fréquenter les foires

&

& les marchés. Toutefois, ils pourront envoyer leur fils, leur affranchi ou quelqu'autre personne, pour se procurer la subsistance; & s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les églises n'avoient point encore de revenus fixes, & la plupart des clercs étoient pauvres, jusqu'aux évêques.

Les vierges consacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœu & vécu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin: mais si elles ne sont tombées qu'une fois par séduction ou par foiblesse, & ont fait pénitence toute leur vie: on leur donnera la communion à la fin. Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, si elles épousent ceux qui les ont corrompues, seront réconciliées après un an de pénitence: mais si elles ont connu d'autres hommes, elles feront pénitence pendant cinq ans.

c. 13.

c. 14.

XV. Suite du concile d'Elvire.

Touchant le baptême. Ceux qui commencent à se convertir à la foi, s'ils sont de bonnes mœurs, doivent être admis dans deux ans à la grace du baptême, si la maladie n'oblige de les secourir plutôt. On corrigera la coutume de mettre de l'argent dans les fonts, en recevant le baptême; de peur que l'évêque ne semble vendre ce qu'il a reçu gratuitement. Les évêques ne doivent point leur laver les pieds, mais les clercs. En voyage sur mer, ou si l'église n'est pas proche, un fidéle, qui a gardé l'intégrité de son baptême, & qui n'est point bigame, pourra baptiser un catéchuméne, en nécessité de maladie: à la charge, s'il survit, de le mener à l'évêque, pour le perfectionner par l'imposition des mains; c'est-à-dire, le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple, a baptisé quelques personnes sans évêque & sans prêtre, l'évêque doit les perfectionner par sa bénédiction; s'ils décédent auparavant, chacun sera

c. 42.
c. 48.
Cang. Gloss. Can. cha.
c. 38.
c. 77.
c. 44.
c. 62.

ſauvé ſelon ſa foi. On voit ici des diacres qui avoient une eſpéce de paroiſſes. Celle qui a été proſtituée publiquement & enſuite mariée, ſi elle vient à la foi, doit être reçue ſans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent ſe convertir; qu'ils renoncent premierement à leur métier, ſans eſpérance d'y retourner. Si après avoir été reçus, ils contreviennent à cette
c. 39. défenſe; qu'on les chaſſe de l'égliſe. Si les gentils étant malades deſirent qu'on leur impoſe les mains, & que leur vie ait quelque choſe d'honnête; on leur impoſera & on les fera chrétiens, c'eſt-à-dire catéchuménes, puiſ-
c. 45. qu'il n'eſt parlé que d'impoſition des mains. Celui qui a été catéchuméne, & qui pendant un tems infini, n'eſt point venu à l'égliſe, ſi quelqu'un du clergé le reconnoît pour chrétien, ou ſi quelques fidéles en ſont té-
V. Aug. tract. 44. in Joan. moins, on ne lui refuſera pas le baptême. On voit ici que le nom de Chrétien ſe donne au catéchuméne, &
c. 2. le nom de fidéle à celui qui eſt baptiſé. Ceux qui ſont
c. 37. tourmentés par les eſprits immondes, étant à l'article de la mort, doivent être baptiſés, ou recevoir la communion, s'ils ſont déja fidéles.

c. 46. Si un fidéle devenu apoſtat n'eſt point venu à l'égliſe pendant un tems infini; & qu'il revienne ſans avoir été
c. 21. idolâtre, il recevra la communion après dix ans. Celui qui étant dans la ville manquera de venir à l'égliſe par trois dimanches, ſera excommunié autant de tems, pour
c. 28. correction. Les évêques ne doivent point recevoir de
c. 29. préſens de celui qui ne communie point. Le nom d'un énergumene ne doit point être récité à l'autel avec l'oblation; & on ne doit point lui permettre de ſervir dans
c. 22. l'égliſe de ſa main. Si quelqu'un paſſe de l'égliſe catholique à une héréſie, & revient, il fera dix ans de péni-
c. 25. tence, & enſuite recevra la communion. Les petits

enfans qui auront été pervertis, seront reçus sans différer, parce qu'il n'y a point de leur faute. On donnera seulement des lettres de communion à ceux qui apporteront des lettres de confession; de peur qu'ils n'abusent du nom glorieux de confesseur, pour exercer des concussions sur les simples. Les chrétiens en voyage prenoient des lettres de leurs évêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'église; s'ils avoient confessé la foi devant les persécuteurs, on le marquoit, & quelques-uns en abusoient. Par-tout & principalement au lieu de la premiere chaire épiscopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour sçavoir si tout va bien. Ainsi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit être instruit de l'état de toutes les églises. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adressées à elles seules.

c. 58. Thomass. p. 1. l. 1. c. 3. n. 4.

c. 81.

Touchant diverses cérémonies. On célébrera tous les mois les jeûnes doubles nommés superpositions, excepté les deux mois de Juillet & d'Août; à cause de la foiblesse de quelques-uns. Ces jeûnes doubles & renforcés étoient des jours que l'on passoit entiers sans manger. Le concile ajoute: On corrigera l'abus, ensorte que l'on observe le jeûne double tous les samedis. On voit donc que dès-lors on jeûnoit en Espagne le samedi comme à Rome, & qu'outre les deux jours de jeûne de chaque semaine, on en observoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaise coutume, ensorte que suivant l'autorité des écritures, on célébre la pentecôte non le quarantiéme jour après la pâque, mais le cinquantiéme; qui ne le fera pas sera noté comme introduisant une nouvelle hérésie. On traite d'hérésie l'erreur sur ces cérémonies principales. On n'allumera point de

c. 23. V. pænit. S. Colomb.

Cang. Gloss. l. Superpositio.

c. 26.

c. 43. Levit. XXIII. Deut. XVI.

c. 34.

cierges pendant le jour dans les cimetieres, pour ne point inquiéter les esprits des saints, c'est-à-dire, ne point troubler l'attention des fidéles qui s'y assembloient

c. 35. pour prier. Il est défendu aux femmes de passer la nuit en veilles dans les cimetieres; parce que souvent il se commet des crimes en secret, sous prétexte de priere.

c. 36. Il ne doit point y avoir de peintures dans les églises, de peur que ce qui est servi & adoré ne soit peint sur les

c. 50. murailles. Peut-être craignoit-on que ces peintures ne pouvant être enlevées dans le tems de la persécution, ne fussent profanées par les infidéles. Il est défendu aux clercs & à tous les fidéles de manger avec les Juifs, sous

c. 79. peine d'excommunication. Si un fidéle joue de l'argent aux dez, il sera excommunié; s'il se corrige, il pourra être réconcilié après un an.

c. 32. Sur la pénitence. Celui qui est tombé dans une faute mortelle, ne doit pas recevoir la pénitence d'un prêtre, mais de l'évêque: toutefois si la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion, par

Thomass. discipl t. 1. lib. 1. c. 25. n. 8. ordre de l'évêque. Il faut entendre par la communion, le viatique, ou quelque absolution de jurisdiction; non celle qui est attachée à l'ordre sacerdotal, comme dans

Cypr. ep. 18. Pam. 13. sup. liv. VI. n. 43. la lettre de saint Cyprien. Tous les évêques sont convenus que chacun doit recevoir la communion de l'é-

c. 53. vêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre évêque ose l'admettre, sans le consentement de celui qui l'avoit excommunié; qu'il sçache qu'il en rendra compte à ses confreres, au péril de sa place, c'est-à-dire, que c'est une cause de déposition. Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reste des canons de discipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux sacremens & aux prieres publiques de l'église, &

la communion libre avec les fidéles, quoiqu'en quelques canons ce concile semble le prendre comme nous, pour la participation de l'eucharistie. Le mot d'excommunication se prend pour un retranchement de la communion pendant quelque tems, tendant à la correction du pécheur; non pour l'anathême, par lequel un incorrigible est retranché pour toujours & mis au rang des infidéles.

c. 37.

XVI. Histoire de Boniface & d'Aglaé.

Valef. ad lib. 27. Amon. p. 332.

Il y avoit à Rome une femme puissante nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconsul, de race de sénateurs. Elle avoit donné trois fois les jeux publics à ses dépens à Rome. Elle avoit soixante-treize intendans pour gouverner son bien, & un au-dessus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes sortes de débauches: mais il avoit trois bonnes qualités, l'hospitalité, la libéralité, la compassion. S'il voyoit un étranger ou un voyageur, il le servoit avec toute sorte d'affection: la nuit il alloit par les places & par les rues, & donnoit aux pauvres ce dont ils avoient besoin. Après plusieurs années, Aglaé touchée de componction, l'appella & lui dit: Mon frere Boniface, tu vois en quels péchés nous sommes engagés, sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, & lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai oui dire aux chrétiens, que si quelqu'un sert les saints qui combattent pour Jesus-Christ, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'apprendre que les serviteurs de Jesus-Christ combattent contre le démon en orient, & livrent leurs corps aux tourmens pour ne point nier Jesus-Christ. Va donc & nous apporte des reliques des saints martyrs, afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, & que par leur

moyen nous ſoyons ſauvés, nous & pluſieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques, & pour donner aux pauvres, avec douze chevaux, trois litieres & divers parfums, pour honorer les martyrs. En partant il dit à ſa maîtreſſe par plaiſanterie : Madame, ſi je trouve des reliques des martyrs, je les apporterai ; mais ſi mes reliques viennent ſous le nom de martyr, recevez-les. Aglaé lui dit : Quitte tes folies, & ſonge que tu vas querir des reliques des ſaints martyrs. Pour moi, pauvre péchereſſe, je t'attens dans peu, & je prie le Dieu tout-puiſſant qui a pris pour nous la forme d'eſclave, & répandu ſon ſang pour le ſalut du genre humain, d'envoyer ſon ange devant toi, de conduire tes pas par ſa miſéricorde, & d'accomplir mon deſir, ſans conſidérer mes péchés. Boniface partit, & par le chemin il diſoit en lui-même : Il eſt juſte que je ne mange point de chair & que je ne boive point de vin, puiſque tout indigne & tout pécheur que je ſuis, je dois porter les reliques des ſaints martyrs : & levant les yeux au ciel, il dit : Seigneur Dieu tout-puiſſant, Pere de votre Fils unique, venez à mon ſecours & conduiſez-moi dans mon voyage, afin que votre nom ſoit glorifié dans tous les ſiécles. *Amen.*

Après quelques jours de chemin il arriva à la ville de Tarſe ; & ſçachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Mes freres, allez chercher une hôtellerie, & faites repoſer les chevaux ; je m'en vais voir ceux que je deſire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourmens. L'un pendu la tête en bas, & du feu étendu deſſous ; un autre étendu à quatre pieux : un autre ſié par les bourreaux : un autre déchiré : un autre avoit les mains coupées : un autre ayant un pieu fiché dans la

gorge, étoit ainſi cloué à terre; un autre avoit les pieds & les mains renverſées & attachées par derriere, & les bourreaux le frappoient à coups de bâtons. Ils étoient jusqu'au nombre de vingt hommes; & leurs tourmens faiſoient grande horreur aux ſpectateurs. Boniface s'approcha des martyrs, & les baiſoit en criant: Qu'il eſt grand le Dieu des chrétiens; qu'il eſt grand le Dieu des ſaints martyrs. Je vous prie, ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, priez pour moi, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. Il s'aſſit à leurs pieds, & embraſſoit leurs liens, les baiſant & diſant: Combattez, martyrs de Jeſus-Chriſt, foulez aux pieds le démon: un peu de patience, le travail eſt petit, & la récompenſe eſt grande.

XVII. Martyre de S. Boniface.

Le gouverneur jettant les yeux ſur le peuple, l'apperçut & dit: Qui eſt celui-là qui ſe moque ainſi de moi & des dieux? Qu'on l'amene à mon tribunal. Puis il lui dit: Dis-moi qui es-tu, toi qui mépriſes la ſplendeur de mon ſiége? Boniface dit: Je ſuis chrétien, & ayant Jeſus-Chriſt pour maître, je vous mépriſe vous & votre tribunal. Le gouverneur dit: Comment t'appelles-tu? Boniface dit: Je vous l'ai déja dit: Je ſuis chrétien: Mais ſi vous voulez ſçavoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit: Avant que je te touche les côtés, approche & ſacrifie. Boniface dit: Je vous ai déja dit pluſieurs fois, que je ſuis chrétien, & que je ne ſacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque choſe, faites: voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colere fit aiguiſer des roſeaux, & les lui fit enfoncer ſous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel, & ſouffroit patiemment. Ce que voyant le gouverneur, il commanda qu'on lui ouvrît la bouche, & qu'on y verſât du plomb bouillant. Avant qu'on le fît, Boniface regardant au ciel fit cette priere: Je vous rens graces,

Seigneur Jesus-Christ fils de Dieu : venez au secours de votre serviteur, soulagez-moi dans ces peines, & ne permettez pas que je sois vaincu par cet infâme gouverneur. Vous sçavez que c'est pour votre nom que je souffre. Ayant achevé sa priere, il cria aux autres martyrs : Je vous prie, serviteurs de Jesus-Christ, priez pour moi. Les martyrs dirent tous d'une voix : Notre Seigneur Jesus-Christ lui-même enverra son ange pour vous délivrer de cet infâme : il achevera dans peu votre course, & placera votre nom entre les premiers nés. Après qu'ils eurent achevé leur priere, & dit, *Amen*, le peuple se mit à pleurer, & cria à haute voix : Il est grand le Dieu des Chrétiens : il est grand le Dieu des martyrs, Jesus-Christ fils de Dieu, sauvez-nous. Nous croyons tous en vous, & nous avons recours à vous : anathême aux idoles des gentils. Alors tout le peuple courut renverser l'autel & jetter des pierres au gouverneur. Il se leva, & se retira effrayé de ce tumulte.

Le lendemain il s'assit sur son tribunal, fit amener Boniface, & lui dit : Misérable, d'où te vient cette fureur, de mettre tes espérances en un homme, & un homme qui a été crucifié comme malfaiteur ? Boniface lui dit : Tais-toi, n'ouvres pas tes lévres infâmes, pour nommer notre Seigneur Jesus-Christ. Serpent dont l'esprit est ténébreux, qui as vieilli en des mauvais jours. Malheur à toi ; car Jesus-Christ mon maître a souffert pour sauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudiere de poix, & que quand elle seroit bouillante, on y jettât Boniface la tête la premiere. Le martyr ayant fait le signe de la croix, y fut jetté. Mais un ange descendit du ciel & toucha la chaudiere, qui fondit aussitôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface ; mais

mais elle brula plusieurs des ministres. Le gouverneur épouvanté de la puissance de Jesus-Christ & de la patience du martyr, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, disant : Nous ordonnons que celui qui n'obéit pas aux loix des empereurs souffre la peine capitale.

Les soldats le tirerent promptement du tribunal. Le martyr ayant fait le signe de la croix, pria les bourreaux de lui donner un peu de tems pour prier ; & se tenant debout, tourné vers l'Orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, venez au secours de votre serviteur, envoyez votre ange & recevez mon ame en paix, afin que le dragon meurtrier ne lui puisse nuire. Mettez-moi en repos avec le cœur de vos saints martyrs, & délivrez votre peuple de cette oppression des impies. Car à vous appartient l'honneur & la puissance avec votre Fils unique, & le S. Esprit dans les siécles des siécles. *Amen.* Ayant achevé sa priere, il fut exécuté ; & il se fit un grand tremblement de terre, ensorte que tous s'écrierent : Il est grand le Dieu des Chrétiens, & plusieurs crurent en Jesus-Christ.

XVIII. Reliques de S. Boniface.

Cependant les compagnons de Boniface le cherchoient par-tout ; & ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre : Il est à présent dans un cabaret ou ailleurs à se réjouir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En discourant ainsi, ils rencontrerent le frere du geolier, & lui dirent : N'avez-vous point vu ici un étranger venu de Rome ? Il leur dit : Hier il y eut un étranger qui fut martyrisé pour Jesus-Christ, & il eut la tête coupée. Et où est-il ? dirent-ils. Il répondit : Dans l'aréne, & ajouta : Comment est-il fait ? Ils dirent : C'est un homme quarré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlatte. Il dit : Celui que vous cherchez souffrit hier le martyre. Ils répondirent : Celui que nous cherchons

eſt un yvrogne & un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit : Que vous coutera-t-il de venir juſqu'à l'aréne & de le voir ? Ils le ſuivirent, & il leur montra ſon corps étendu. Ils le prierent de leur montrer auſſi ſa tête ; il l'alla querir & leur apporta. Le viſage du martyr étant préſenté à ſes compagnons, ſe mit à rire par la vertu du Saint Eſprit. Eux l'ayant reconnu, pleurerent amerement, en diſant : Ne vous ſouvenez pas de notre péché & du mal que nous avons dit de vous, ſerviteur de Jeſus-Chriſt ; & ils dirent à l'officier : Voila celui que nous cherchons ; nous vous prions de nous le donner. Il refuſa de le leur donner gratuitement : ils lui en payerent 500. ſols d'or & l'emporterent. Ils l'embaumerent, & l'envelopperent de linges précieux, le mirent dans une des litieres, & reprirent leur chemin avec joie, louant Dieu de l'heureuſe fin du ſaint martyr.

Cependant un ange apparut à Aglaé, & lui dit : Celui qui étoit votre eſclave, eſt à préſent notre frere : recevez-le comme votre ſeigneur, & le placez dignement : car tous vos péchés vous ſeront remis par ſon interceſſion. Elle ſe leva promptement, & prit avec elle des eccléſiaſtiques pieux. Ainſi faiſant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au-devant des ſaintes reliques, qui furent miſes à cinquante ſtades de Rome ; & elle y fit bâtir un oratoire digne du martyr. Il s'y fit pluſieurs miracles : les démons y étoient chaſſés, & les maladies guéries. S. Boniface ſouffrit le martyre à Tarſe métropole de Cilicie, le quatorziéme de Mai, & fut enſeveli à Rome le ſixiéme de Juin. Aglaé renonça au monde, donna tout ſon bien aux pauvres, & affranchit tous ſes eſclaves ; retenant ſeulement quelque peu de ſes filles, qui renoncerent au monde avec elle. Elle ſe conſacra ainſi au ſervice de Jeſus-Chriſt, & lui devint ſi

agréable, qu'elle chassoit les démons & guérissoit toutes sortes de maladies par ses prieres. Elle vécut encore dans les exercices de piété treize ans, après lesquels elle s'endormit en paix, & fut enterrée auprès de saint Boniface.

AN. 305.
XIX.
S. Antoine sort du château.
Vita. S. Ant. c.13.

Saint Antoine avoit passé environ vingt ans dans le château désert, où il s'étoit enfermé, sans sortir & sans être vu de personne. Enfin plusieurs desirant avec ardeur imiter sa maniere de vivre, & ses amis voulant à toute force rompre sa porte, il sortit comme d'un sanctuaire, où il s'étoit consacré à Dieu, & rempli de son Esprit: & parut pour la premiere fois hors du château, à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement, de voir son corps dans le même état: ni grossi manque d'exercice, ni atténué par tant de jeûnes & de combats contre les démons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant sa retraite. Son ame étoit tranquille, ni abattue de tristesse, ni dissipée par la joie. Il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoui des complimens qu'il recevoit; mais il étoit égal en tout, comme gouverné par la raison; & ferme dans son état naturel. Dieu guérissoit par lui plusieurs malades, délivroit plusieurs possédés; & donnoit tant de grace à ses paroles, qu'il consoloit les affligés, & réconcilioit ceux qui étoient mal ensemble, leur disant à tous: qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de Jesus-Christ. Il les exhortoit aussi à penser sérieusement aux biens à venir, & à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant son propre Fils à la mort pour notre salut. Ainsi il persuada à plusieurs d'embrasser la vie solitaire; ce qui fut la cause de tant de monasteres, qui s'établirent depuis dans les montagnes, & qui peuplerent les déserts. Les uns demeurerent près de lui,

Rom. VIII. 32.

à l'orient du Nil, en un lieu nommé Pisper; les autres à l'occident vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'ayant engagé à traverser le canal d'Arsinoé qui étoit plein de crocodiles; il se mit en priere, & le passa, sans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient reçut le moindre mal. Etant retourné à son monastere, il continua les
c. 14. mêmes travaux. Ses fréquentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déja embrassé la vie monastique; & portoient plusieurs autres à l'embrasser; & ainsi par l'attrait de ses paroles il se fit plusieurs monasteres, qu'il gouvernoit tous comme leur pere. Un jour entr'autres, comme ils étoient tous assemblés autour de lui, il leur fit un grand discours en sa langue égyptienne; les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passés, & leur découvrant les divers artifices des démons & les moyens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monasteres remplis de solitaires, qui passoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se réjouir dans l'espérance des biens à venir, à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entr'eux la charité & l'union. Ainsi l'on pouvoit voir véritablement comme un pays particulier de piété & de justice. Il n'y avoit là personne qui fît tort à autrui,
Job. xxxix. 7. ou qui en reçût; on n'y entendoit point la voix du collecteur; tous n'avoient d'autre desir que de s'avancer dans la vertu.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans son monastere particulier; augmentant ses exercices, & soupirant sans cesse par la pensée des demeures célestes. Considérant la fragilité de cette vie & la noblesse de l'ame, il avoit honte d'être obligé à manger, à dormir & à descendre aux autres nécessités du corps. Souvent lorsqu'il

étoit prêt à manger avec ses disciples, se ressouvenant de la nourriture spirituelle, il s'en abstenoit & s'éloignoit d'eux. Ainsi il mangeoit d'ordinaire seul, & ne laissoit pas de manger souvent avec ses freres lorsqu'ils l'en prioient, afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des discours utiles. Il disoit qu'il faut plutôt donner tous nos soins à l'ame qu'au corps; que nous ne devons accorder au corps que fort peu de tems, par nécessité, & tout employer à l'utilité de l'ame, afin qu'elle ne soit pas entraînée par les plaisirs du corps, & qu'au contraire elle le réduise en servitude. Telles étoient les maximes de saint Antoine.

XX. Persécution en Cappadoce. S. Théodore. *Greg. Naz. orat. 20. p. 319.*

La persécution du César Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reste de l'Orient. Il se piquoit de paroître plus zélé pour l'idolâtrie, que les autres princes, & ils paroissoient humains au prix de lui. Plusieurs martyrs combattirent jusqu'à la mort; plusieurs en ayant été fort proches, furent conservés, pour être l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent, entr'autres le pere & la mere de Basile, pere du grand S. Basile depuis évêque de Césarée. Ils sçavoient la regle du martyr; qui étoit de ne point aller au combat volontairement, pour épargner & les persécuteurs & les chrétiens foibles; mais de ne pas reculer, quand on étoit en présence. Ils se retirerent donc dans les forêts de Pont avec très-peu de domestiques, & y menerent une vie très-rude pendant sept ans, c'est-à-dire, depuis l'an 306. jusqu'à l'an 313. & la fin de la persécution. Ils étoient riches & accoutumés à une vie différente de celle qu'ils passoient dans ces bois inhabités; loin de leurs amis, exposés aux injures du tems, réduits à une nourriture très-chétive. Ils prioient Dieu de les soulager, comme il avoit secouru son peuple dans

le désert : & aussitôt il leur envoya quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

Greg. Nyss. Orat. in Ther. Acta sinc. p. 531.

A Amasie métropole du Pont, on prit Théodore pauvre & nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hyver. Il fut présenté au gouverneur & au tribun ensemble, qui lui demanderent pourquoi il n'obéissoit pas aux empereurs. Il répondit : Je ne connois point les dieux : mon Dieu est Jesus-Christ le Fils unique de Dieu. Frappez, déchirez, brulez-moi, coupez-moi la langue si mes paroles vous choquent. Un soldat des premiers rangs voulut se moquer de cette réponse, & dit : Quoi donc, Théodore, ton Dieu a-t-il un fils? Est-il sujet à l'amour & aux passions comme les hommes? Non, répondit-il, mon Dieu n'est point sujet aux passions, & toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naissance est digne de lui. Mais toi, n'as-tu pas de honte d'adorer une déesse comme une femme mere de douze enfans? C'étoit Cybele la mere des dieux, que l'on adoroit à Amasie. On donna à Théodore du tems pour délibérer; & pendant cet intervalle, poussé d'un zèle extraordinaire, il brula le temple de Cybele bâti sur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, & étant de nouveau présenté devant les juges, il le confessa, sans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laisserent pas de le flater, & de lui promettre de l'élever au-dessus de la bassesse de sa naissance, & de lui donner la dignité de pontife. Il s'en moqua; disant, qu'il estimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Alors ils le firent pendre au chevalet, & tourmenter cruellement; mais il ne disoit que ce verset du pseaume: Je bénirai Dieu en tout tems, sa louange sera toujours en ma bouche. On le mit en prison, où la nuit on

Ps. 33.

entendit une multitude de personnes, qui chantoient, & on vit des flambeaux allumés comme dans les veilles des chrétiens. Le geolier étonné de cette vision, entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr & les autres prisonniers tous endormis. Après plusieurs épreuves, Théodore fut condamné au feu, & consomma ainsi son martyre.

La quatriéme année de la persécution, qui étoit l'an 306. de Jesus-Christ, Pierre évêque d'Alexandrie, voyant approcher la pâque, & étant pressé de plusieurs qui étoient tombés dans la persécution, & demandoient d'être réconciliés à l'église, donna les regles suivantes, dans un traité de la pénitence.

AN. 306. XXI. Epître canonique de saint Pierre d'Alexandrie. *Tom. I. conc. p. 916. Can.*

Ceux qui ont été présentés & mis en prison, qui ont souffert les fouets & d'autres tourmens insupportables, & qui ensuite ont été trahis par la foiblesse de la chair; quoique nous ne les ayons pas reçus d'abord, à cause de la grandeur de leur chute, toutefois, parce qu'ils ont long-tems résisté, qu'ils ne sont tombés que par foiblesse, qu'ils portent en leur corps les stigmates de Jesus-Christ, & qu'il y en a qui sont dans le deuil depuis trois ans; il suffit de leur ordonner après le retour encore quarante jours, que notre Seigneur jeûna après son baptême; pendant lesquels ils s'exerceront extraordinairement, ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prieres & méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer: Retire-toi satan, & le reste. *Matth. IV.* Ceux qui ont souffert l'infection & les autres incommodités de la prison, & ont ensuite été vaincus sans combat; une année leur suffira, outre le reste du tems, puisqu'enfin ils se sont donnés à la persécution pour le nom de Jesus-Christ. *Can. 2.* Quant à ceux qui n'ont rien souffert, mais qui, trahis par la crainte, se sont *Can. 3.*

livrés comme des transfuges, & maintenant viennent à la pénitence; il faut leur proposer la parabole du figuier stérile, que le maître vouloit faire couper, & le jardinier demanda encore un an de patience. S'ils montrent de dignes fruits de pénitence, ils pourront être secourus dans le même espace de tems. Car pour ceux qui sont
Luc. XIII. 6, Can. 4. entierement désespérés, qui ne font point de pénitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou sont changeans comme le léopard; on leur dira ce
Marc. XI. 13. qui est dit à un autre: Puisse-t-on ne jamais manger de ton fruit: aussi sécha-t-il incontinent.

Can. 5. 1. Reg. XXI. 13. Ceux qui ont imité David, qui feignit d'être épileptique, & n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis comme des enfans plus habiles que les autres; par exemple, s'ils ont passé devant les autres; s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoyé des païens à leur place; quoiqu'ils aient, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confesseurs, toutefois parce qu'ils ont évité avec grand soin d'allumer le feu de leurs mains, & d'offrir l'encens aux démons, & qu'il est constant qu'ils ont agi par ignorance; on leur donnera six
Can. 6. mois pour faire pénitence. Quelques-uns ont substitué à leur place des esclaves chrétiens. Les esclaves qui étoient sous la main de leur maître, & pour ainsi dire, dans leurs prisons, feront un an de pénitence, & apprendront désormais comme esclaves de Jesus-Christ
Can. 7. à faire sa volonté, & à ne craindre que lui. Les maîtres seront en pénitence trois ans; tant parce qu'ils ont dissimulé, que parce qu'ils ont fait sacrifier leurs esclaves. Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait, d'avoir attiré à l'idolâtrie nos conserviteurs.

Can. 8. Ceux qui après leur chute sont revenus au combat, se déclarant chrétiens, & ont souffert la prison & les tourmens

tourmens, il est juste de les consoler, & de communiquer avec eux en tout, & pour la paix & pour la participation du corps & du sang, & pour l'exhortation; puisque si tous ceux qui sont tombés eussent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite conversion.

XXII. De ceux qui se livroient eux-mêmes. *Can.* 9.

Quant à ceux qui se sont approchés du combat à l'étourdie, au lieu de le différer avec prudence; s'exposant à la tempête, ou plutôt l'excitant contre les freres; il ne faut pas laisser de communiquer avec eux, puisqu'ils l'ont fait au nom de Jesus-Christ, quoiqu'ils n'aient pas bien considéré ces paroles: Ne nous exposez pas à la tentation. Peut-être aussi ne sçavent-ils pas, qu'il s'est souvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; & qu'au tems de sa passion il ne se livra pas, mais attendit que l'on vînt à lui avec des épées & des bâtons. Il a dit: On vous livrera aux tribunaux; & non pas: Vous vous livrerez; & encore: Quand on vous poursuivra en une ville, fuyez à une autre. Car il ne veut pas que nous allions chercher les satellites du démon, de peur que nous ne soyons cause de leur perte, en les aigrissant & les portant à commettre des crimes; mais que nous attendions & nous tenions sur nos gardes. C'est ainsi qu'Etienne fut lapidé par les Juifs; Jacques décollé par l'ordre d'Hérode; Pierre le premier des apôtres souvent pris, mis en prison, traité avec opprobre, & enfin crucifié à Rome. Ainsi Paul, après plusieurs persécutions & plusieurs périls, eut la tête tranchée en la même ville; toutefois à Damas il se fit descendre de nuit par la muraille, dans une corbeille. Car ils se proposoient principalement d'annoncer la parole de Dieu; & cherchoient ce qui étoit utile, non à eux, mais au salut de plusieurs.

Matth. xxvi. *Marc.* xiii.

Il n'est pas juste de laisser dans le ministere les clercs *Can.* 10.

qui se sont livrés eux-mêmes, & sont tombés, puis ont combattu de nouveau. Comment osent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le tems, où ils pouvoient être utiles aux freres? Tant qu'ils sont demeurés fermes, on leur pardonnoit leur imprudence; mais puisqu'ils sont tombés, ils ne peuvent plus servir, comme étant prévaricateurs, & s'étant souillés eux-mêmes. Qu'ils songent plutôt à faire pénitence & à se corriger de la vaine gloire. La communion leur suffit; mais il faut en avoir un soin particulier, de peur qu'on ne les afflige, jusqu'à leur donner prétexte de chercher à sortir de cette vie; ou que quelques-uns ne prétendent excuser leur chute, par la crainte du châtiment.

Can. 11. Il y en a qui se sont présentés dans la premiere chaleur de la persécution, entourant le tribunal & regardant les saints martyrs, dont le zèle les excitoit par une louable émulation, principalement parce qu'ils voyoient tomber ceux qui se retiroient; mais ils sont tombés, après avoir souffert la prison, la faim, la soif, ou les tourmens. Puisque l'on demande avec empressement des prieres pour eux, il est juste de leur accorder. Il ne peut nuire à personne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parens, leurs freres ou leurs enfans; & nous sçavons que Dieu a fait quelquefois des graces aux uns, pour la foi des autres; en remettant les péchés, en rendant la santé corporelle, en ressuscitant les morts.

Can. 12. Ceux qui ont donné de l'argent pour se délivrer entierement de la vexation des méchans, sont exempts de reproche. Ils ont souffert de la perte en leurs biens pour éviter la perte de leur ame: ce que d'autres plus intéressés n'ont pas fait. On ne peut accuser non plus ceux

Can. 13. qui se sont retirés, après avoir tout quitté, comme si

les autres avoient été pris pour eux. Car à Ephese on prit dans le théâtre Caïus & Aristarque, qui accompagnoient Paul : & quoiqu'il voulût se montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la sédition étoit excitée à cause de lui. Pierre, le prince des apôtres, fut délivré de prison par un ange; ce qui fut cause qu'Hérode fit mourir les gardes, & toutefois on n'en accuse point Pierre.

Act. xix.

Act. xii.

Si on a fait violence à quelques-uns, si on leur a mis un baillon à la bouche; s'ils ont souffert constamment qu'on leur brulât les mains, en les traînant aux sacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur prison les bienheureux martyrs qui sont en Libye, & d'autres de nos confreres : ils doivent être comptés entre les confesseurs & même entre les ministres sacrés, puisqu'ils ne pouvoient plus parler ni se remuer, pour résister à la violence, & qu'ils n'ont point consenti aux crimes des persécuteurs. Can. 14.

Telles sont les regles de pénitence de saint Pierre d'Alexandrie, où, suivant l'usage de ces premiers siécles, il résout tous les cas, par l'autorité de l'écriture. Il ajoute à la fin cette regle touchant les jeûnes de l'église : Personne ne doit nous reprendre, de ce que nous jeûnons la quatriéme & la sixiéme férie, comme il nous est ordonné, suivant la tradition. La quatriéme à cause du conseil que tinrent les Juifs de trahir le Seigneur : la sixiéme à cause de sa passion. Pour le Dimanche, nous le passons dans la joie, à cause de sa résurrection; & nous avons appris à ne pas même fléchir les genoux en ce saint jour. Can. 15.

XXIII. Mort de Constantius Chlorus. Constantin empereur.

L'empereur Constantius étoit dans la grande Bretagne malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galérius Maximien, auprès duquel étoit son fils Con-

Lactant. de mort. perf. c. 24. Zosim. l. 2.

ftantin, de le lui envoyer pour le voir; & depuis longtems il le demandoit inutilement. Mais Galérius cherchoit à se défaire du jeune Constantin, & l'avoit souvent exposé aux bêtes, sous prétexte de jeux & d'exercices. Car il n'osoit pas l'attaquer ouvertement, de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile; & principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin ne pouvant plus lui refuser son congé, un soir il lui donna une lettre, & lui dit de partir le lendemain matin après avoir reçu ses ordres; prétendant le retenir, sous quelque prétexte, ou écrire devant à Sévere de l'arrêter. Constantin le prévit bien; & après le souper, quand Galérius fut endormi, il partit en diligence, & enleva les chevaux publics de plusieurs journées. Le lendemain Galérius dormit exprès jusqu'à midi, puis il demanda Constantin. On lui dit *qu'il*

Eus. vita Constan. c. 12. 13. &c.

étoit parti aussitôt après le souper. Il commença à murmurer & à s'emporter; il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevés par toutes les postes; à peine put-il retenir ses larmes. Mais

Id. hist. c. 26. 29.

Constantin faisant une diligence incroyable, arriva près de son pere Constantius, comme il étoit prêt à mourir. Constantius le recommanda aux soldats, le marquant ainsi son successeur à l'empire, & mourut dans son lit avec consolation à Yorc, le vingt-cinquiéme de Juillet, l'an de Jesus-Christ 306. Il avoit regné treize ans

AN. 306.

Idac. in fast.

comme César, & près de quinze mois comme empereur. Les soldats reconnurent Constantin pour empereur, & le revêtirent de la pourpre, sitôt qu'il parut en pu-

Gallican. in panegyr. 4. Zosim. lib. 1. Eutrop. lib. x. Ambr. in fun. Theodos.

blic. Du côté de son pere il descendoit de l'empereur Claude II. qui descendoit de Vespasien, d'où lui vint le nom de Flavius. Sa mere étoit Hélène, que Constantius avoit prise à titre de concubine, parce qu'elle

n'étoit pas de condition à être son épouse selon les loix; mais d'une naissance si obscure, que l'on disoit même que son pere avoit tenu hôtellerie. Constantius la quitta l'an 293. pour épouser la belle-fille de Maximien Herculius, nommée Théodore, dont il laissa plusieurs enfans; Constantius, Dalmace, Annibalius & deux filles, Constantia & Eutropia. Constantin avoit trente & un an quand il vint à l'empire. Il étoit de belle taille & de bonne mine, robuste, adroit à toutes sortes d'exercices, & instruit des bonnes lettres; le latin étoit sa langue naturelle, & le grec lui étoit presque aussi familier. La premiere ordonnance qu'il fit à son avenement *Lact. n.* à l'empire, fut pour rendre aux Chrétiens le libre exercice de leur religion.

Les images de Constantin furent apportées à Rome. *Id. n. 26.* C'étoit l'usage de faire ainsi reconnoître les nouveaux empereurs. Maxence fils d'Herculius y étoit, qui profitant de la disposition des soldats & des citoyens mécontens de Galérius, prit lui-même le titre d'empereur; c'est-à-dire, de César, le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 306. D'abord il fit semblant d'embrasser la foi chrétienne, pour flater le peuple Romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persécution; & voulut paroître beaucoup plus doux & plus humain que ses prédécesseurs. *Euf. hift. VIII. c. 14.* On trouve vers ce même tems, que Melchiade, alors prêtre de l'église Romaine, & depuis pape, envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence & du préfet du prétoire, au préfet de Rome, pour rentrer dans les lieux, que l'on avoit ôtés aux Chrétiens pendant la persécution. *Aug. brev. dici 3. c. 18. & ad Donat. c. 12. & 13.* L'image de Constantin fut aussi portée à Galérius en Orient, couronnée *Lact. n. 15.* de laurier, suivant la coutume. Galérius délibéra longtems s'il la recevroit. Il pensa la bruler & celui qui l'a-

voit apportée ; mais ses amis lui représenterent, qu'il avoit fait des Césars inconnus, malgré les soldats, qui en étant irrités, se joindroient volontiers à Constantin. Il reçut donc son image à contre-cœur, & lui envoya à lui-même ensuite la pourpre, pour faire croire qu'il l'associoit volontairement à l'empire.

An. 306.
XXIV.
Martyre de saint Agapius, sainte Domnine, &c.

Eus. de Mart. Palest. c. 6. ibid. c. 3.

Cependant la persécution continuoit en Orient. Cette année, qui en étoit la quatriéme, le vendredi vingtiéme de Novembre, à Césarée de Palestine, le César Maximin étant présent & célébrant la fête de sa naissance par des spectacles ; on amena dans l'aréne pour combattre contre les bêtes, Agapius, qui y avoit été déja exposé avec Thecle, la deuxiéme année de la persécution. Il avoit été plus de trois fois tiré de prison, pour être produit dans l'aréne avec les malfaiteurs, & les juges avoient toujours différé son supplice : soit par pitié, soit par espérance de le faire changer. Ce jour donc il fut amené en présence du César au milieu de l'aréne, avec un esclave, qui avoit, disoit-on, tué son maître. Ce criminel ayant quelque tems combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié. L'empereur lui accorda la liberté avec honneur ; & le peuple se mit à jetter de grands cris, dont l'amphithéâtre retentit, pour louer l'empereur de la grace qu'il avoit faite à ce misérable. L'empereur appella ensuite Agapius, & lui proposa de renoncer au christianisme : mais il confessa à haute voix, & protesta qu'il étoit prêt de souffrir tout avec plaisir, pour le créateur de l'univers. En même tems il courut au-devant d'une ourse qu'on avoit lâchée contre *lui*, & qui, après l'avoir déchiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison, où il vécut un jour ; & le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds, & on le jetta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

C'est environ le tems du martyre de sainte Domnine, avec ses deux filles, Prosdoce & Bérénice. C'étoit une femme des plus nobles & des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand esprit & d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté singuliere, & élevées dans la piété. Pour éviter la persécution, elle s'enfuit avec elles jusqu'à Edesse, souffrant toutes les incommodités d'un voyage qu'elle faisoit sans secours, & chargée de la garde de ses filles. Mais comme l'édit de la persécution portoit, que les parens & les proches seroient obligés de découvrir les Chrétiens, le mari de sainte Domnine vint à Edesse avec des soldats; & l'ayant trouvée, l'emmena avec ses filles, & la fit conduire à Hiérapolis de Syrie. Dans le chemin se rencontroit une riviere. Pendant que les soldats dînoient, sainte Domnine prit ses deux filles, & les tenant toutes deux par les mains, couvertes modestement de leurs habits, elle entra avec elles dans la riviere, où elles se noyerent toutes trois, pour éviter non-seulement les tourmens, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'église Grecque les a toujours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'eussent cherché la mort par une inspiration particuliere du Saint-Esprit.

Euseb. VIII. hist. c. 12. Acta sinc. p. 821. ex S. Chrysost.

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Sévere. Licinius empereur

L'empereur Galérius s'étant enfin résolu à recevoir l'image de Constantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour César; & donna le titre d'Auguste à Sévere, qui étoit plus âgé, & qu'il avoit déja fait César. Ainsi les deux Augustes étoient Galérius lui-même & Sévere, les deux Césars Maximin & Constantin, qui se trouvoit réduit au quatriéme rang, au lieu du second que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, & Galérius croyoit avoir bien arrangé ses affaires; mais

Lact. de morte, n. 25.

Lact. n. 26.

il fut confondu par la nouvelle qui lui vint, que Maxence son gendre avoit été déclaré empereur à Rome. Galérius le haïssoit, & ne pouvoit faire trois Césars; c'est pourquoi il résolut de le perdre, & envoya contre lui Séveré avec l'armée, qui avoit été commandée par Maximien Herculius. Maxence, pour s'attirer cette armée plus surement, envoya la pourpre à Herculius son pere, qui avoit quitté l'empire & demeuroit alors en Campanie; & le nomma Auguste pour la seconde fois. Herculius qui aimoit les nouveautés, & qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius & son fils Maxence; c'est-à-dire, six en tout. Sévere s'avança & marcha jusqu'à Rome: mais aussitôt ses troupes l'abandonnerent pour se ranger du côté d'Herculius leur ancien empereur. Sévere se retire & s'enfuit à Ravenne, où il s'enferme avec peu de troupes; mais voyant qu'on alloit le livrer à Maximien, il se rendit, & remit la pourpre à celui de qui il l'avoit reçue; c'est-à-dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement; car peu de jours après on lui fit couper les veines. Ainsi finit Sévere, environ le mois de Février de l'an 307.

Zosim. l. III. — *An. 307.*

Lact. de mort. n. 27.

Herculius qui connoissoit la fureur de Galérius, ne douta point, que quand il auroit appris la mort de Sévere, il ne vînt avec une armée en Italie. C'est pourquoi ayant laissé Rome en état de défense, il alla en Gaule trouver Constantin pour l'attirer à son parti, en lui faisant épouser Fausta sa fille cadette, qu'il avoit eue d'Eutropia. Constantin avoit déja une femme ou concubine nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Crispe. En faveur de son mariage avec Fausta, il reçut le nom d'Auguste, le dernier jour de Mars de

cette

cette année 307. Cependant Galérius vint en Italie avec une armée, & marcha droit à Rome, résolu de casser le sénat & de massacrer le peuple. Il trouva tout fermé & fortifié. Il n'avoit pas assez de troupes pour environner Rome, dont il ne connoissoit pas la grandeur; car il ne l'avoit jamais vue. Quelques légions l'abandonnerent, irritées de ce qu'il les faisoit marcher contre son beau-pere & contre Rome, le reste branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prieres & aux soumissions, & à leur abandonner le pillage de l'Italie par-tout où ils passerent. Ainsi, sans rien faire, il se retira en Illyrie. Herculius étant revenu de Gaule à Rome, regnoit avec son fils Maxence; mais on obéissoit plus volontiers au fils, qui avoit été choisi empereur le premier, dans ce dernier tems, & avoit associé son pere. Le vieillard en conçut une jalousie puérile contre son fils; & il ne se trouvoit pas assez libre avec lui. Il assembla le peuple & les soldats, pour les haranguer; & après avoir discouru long-tems sur les maux de l'état, il se tourna, les mains étendues contre son fils, disant qu'il en étoit la cause, & lui arracha la pourpre de dessus les épaules. Maxence ainsi dépouillé se jetta du tribunal en bas, & fut reçu par les soldats; leurs cris & leur fureur épouvanterent le pere dénaturé, & il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque tems. Puis il passa en Pannonie, & vint à Carnonte trouver Galérius l'ennemi de son fils, sous prétexte de traiter avec lui; mais en effet pour le perdre s'il pouvoit. Diocles y étoit aussi; car Galérius l'avoit fait venir pour donner en sa présence l'empire à Licinius, à la place de Sévere. La cérémonie s'en fit le dixiéme de Novembre 307. en présence des deux vieillards, Diocles & Herculius. Ainsi il y eut encore six empereurs à la

fois : Galérius, Licinius, Maximin, Constantin, Herculius & Maxence. Herculius vit par-là ses mesures rompues ; & s'étant accommodé avec Galérius, ils furent consuls ensemble l'année suivante 308.

AN. 307.
XXVI.
Martyrs de Palestine.

Euseb. de Martyr. Palest. c. 7.

Cette année 307. la persécution continua en Orient sous le César Maximin, & c'en étoit la cinquiéme année. Le jour de pâque, qui étoit le second de Xantique ou d'Avril, à Césarée de Palestine, une vierge Tyrienne, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Théodosia, vit quelques prisonniers confesseurs de Jesus-Christ assis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les saluer, & les prier de se souvenir d'elle quand ils seroient devant Dieu. Aussitôt elle fut prise par les soldats, & présentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtés & les mammelles jusqu'aux os ; & comme elle respiroit encore & montroit un visage gai, il la fit noyer dans la mer. Ensuite venant aux autres confesseurs, il les envoya tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Palestine.

Le quatriéme de Novembre, en la même ville de Césarée, plusieurs autres confesseurs, qui étoient avec le prêtre Silvain, furent envoyés travailler aux mêmes mines, par le même gouverneur, après leur avoir fait bruler les jointures des pieds. Le prêtre Silvain fut depuis évêque & martyr. Avec ces confesseurs, fut aussi condamné Domnin, qui avoit confessé plusieurs fois, & qui étoit connu de tout le monde en Palestine, pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu, par le gouverneur Urbain qui jugea tous ces martyrs & plusieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à se battre ensemble à coups de poing, comme les athlétes. Il fit dévorer par les bêtes un sage & saint vieillard nommé Auxence. Il en envoya d'autres aux

mines de cuivre, après les avoir fait tailler & rendus eunuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en prison, après de cruels tourmens; entre lesquels étoit l'illustre Pamphile, prêtre de l'église de Césarée. Mais Urbain qui traitoit ainsi les chrétiens, & qui s'étudioit à inventer tous les jours contr'eux de nouvelles cruautés, tomba dans la disgrace du César Maximin, dont la faveur le rendoit extrêmement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée, & exécuté avec les autres criminels.

L'année suivante 308. sixiéme de la persécution, entre une multitude innombrable de confesseurs relégués depuis long-tems en un lieu de la Thébaïde nommé Porphyrite, à cause des carrieres de porphyre; on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes, & petits enfans, & on les envoya en Palestine, au gouverneur Firmilien successeur d'Urbain. Après qu'ils eurent confessé Dieu le créateur & Jesus-Christ, il leur fit, par ordre de l'empereur, bruler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis avec des stylets on leur creva à chacun l'œil droit, & on le brula avec des fers chauds, jusqu'au fond de l'orbite & à la racine. En cet état on les envoya travailler aux mines, qui étoient dans la province. Le César Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine, qui avoient été condamnés au combat à coups de poing; quoiqu'ils n'eussent point été nourris à ses dépens, ni exercés comme les athlétes avoient accoutumé de l'être. Ils déclarerent leur fermeté dans la foi & devant les procurateurs de César & devant Maximin lui-même, & souffrirent plusieurs tourmens.

AN. 308.
Eus. Mart. Palest. c. 8.

Incontinent après on en amena d'autres, que l'on

avoit pris à Gaza, parce qu'ils avoient fait une assemblée pour lire les saintes écritures. Les uns eurent aussi les pieds brulés & les yeux crevés; les autres eurent les côtés déchirés, & souffrirent des tourmens plus cruels. Entre les chrétiens de Gaza étoit une vierge, qui menacée de perdre l'honneur, dit que le César donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups, puis l'ayant suspendue en haut, on lui déchira les côtés. Alors une vierge de Césarée même, nommée Valentine, malfaite de corps & de mauvaise mine; mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule: Tourmenteras-tu long-tems ainsi ma sœur? On la prend, elle confesse hardiment le nom du Sauveur; & comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne par force à l'autel. Elle se jette dessus, & renverse à coups de pied le bois & tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtés plus cruellement qu'à une autre; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, & les fit bruler toutes deux ensemble.

AN. 308.

En même tems un martyr nommé Paul fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'exécuteur un peu de tems, & l'ayant obtenu, il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux Chrétiens, & de leur accorder au plutôt la liberté; puis il pria pour la conversion des Juifs; puis pour les Samaritains; ensuite pour les Gentils, afin qu'ils vinssent à la connoissance du vrai Dieu, & particulierement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné & pour le bourreau qui l'alloit exécuter; afin que ce péché ne leur fût pas imputé. Tous les assistans l'ouirent ainsi prier, & la plupart en furent touchés jusqu'aux larmes. Il se prépara lui-même,

présenta son col à découvert pour recevoir le coup, & souffrit ainsi le martyre le 25. de Panemus ou Juillet l'an 308. Peu de tems après, cent trente confesseurs Egyptiens par l'ordre de Maximin eurent un pied estropié & un œil crevé, & furent envoyés partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie. AN. 308.

Il y eut ensuite quelque relâche à la persécution, & les confesseurs qui travailloient aux mines de Thébaïde furent mis en liberté. Les Chrétiens espéroient du repos: mais tout d'un coup, on ne sçait comment, la persécution se ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contr'eux dans toutes les provinces; & les gouverneurs par leurs lettres & par leurs édits ordonnerent à tous les magistrats des villes & à tous les commandans des places, de faire exécuter les ordres de l'empereur: Que les temples des idoles, qui étoient ruinés fussent relevés & réparés au plutôt: que tous hommes, femmes, esclaves, & jusqu'aux enfans à la mammelle offrissent des sacrifices & des libations, & en goutassent réellement: que tous les vivres exposés dans les marchés fussent profanés par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes, pour obliger tous ceux qui en sortiroient à sacrifier. Les gentils mêmes étoient fatigués de ces nouvelles vexations, & s'en plaignoient hautement.

Alors à Césarée, trois Chrétiens, Antonin prêtre, Zébinas natif d'Éleutherople & Germain, s'approcherent de Firmilien gouverneur de Palestine, comme il sacrifioit, & l'exhorterent à haute voix de quitter cette folie, puisqu'il n'y a point d'autre Dieu que le créateur. Il demanda qui ils étoient. Ils répondirent hardiment qu'ils étoient Chrétiens; & Firmilien leur fit couper la tête, sans autres tourmens. C'étoit le

treiziéme de Novembre. Le même jour une vierge de Scytople nommée Ennathas, fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait souffrir plusieurs coups & de grands tourmens, un tribun qui commandoit près de-là nommé Maxys, robuste de corps & brutal, la prit de son autorité, la dépouilla toute nue de la ceinture en haut, la promena ainsi par toute la ville de Césarée, la fouettant de lanieres par la place & par les rues ; ensorte qu'il s'en faisoit un plaisir. Enfin, il la ramena au tribunal, & le juge la fit bruler toute vive. Il défendit de donner la sépulture aux corps des martyrs, & les fit garder jour & nuit à l'air exposés aux bêtes. Pendant plusieurs jours il y avoit un grand nombre d'hommes occupés à cette garde, dont quelques-uns étoient en sentinelle sur des lieux élevés. Les bêtes & les oiseaux déchirerent donc ces corps, & en disperserent les os & les entrailles ; ensorte que ces restes hideux étoient semés tout autour de la ville, & que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors quoique le tems fût beau & l'air très-serein, les colonnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de gouttes d'eau, la place & les rues furent mouillées : ce qui fit dire au peuple, que la terre & les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanités. Le quatorze de Décembre ou Apellée, on prit dans la même ville de Césarée des fidéles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnés aux mines. Ils furent arrêtés par les gardes qui étoient aux portes de la ville à observer ceux qui entroient ; & ils furent condamnés à la même peine que ceux qu'ils alloient soulager : on leur creva un œil & on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à

Ascalon. Le premier, nommé Arés, fut brulé; les deux autres, Promus & Elie eurent la tête coupée.

Le César Maximin qui persécutoit ainsi les Chrétiens, étoit fort adonné à la magie par foiblesse & par superstition, & n'osoit entreprendre la moindre chose, sans consulter les oracles & les devins. Il fit réparer les temples dans toutes les villes; établit par-tout des sacrificateurs des idoles, & en chaque province un pontife, avec une compagnie d'officiers & de gardes, & une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignités & de grands priviléges aux enchanteurs & aux magiciens; les regardant comme des hommes pieux & aimés des dieux. Il accabla les provinces où il commandoit, d'exactions extraordinaires, & enleva à plusieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, & il donnoit étant yvre des ordres dont il se repentoit à jeun. Son exemple excitoit les soldats & les gouverneurs des provinces au luxe & à la débauche. Par toutes les villes où il passoit, il corrompoit des femmes & enlevoit des filles: mais il y eut des chrétiens qui préférerent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui résista courageusement. Elle étoit noble, riche & sçavante; car ce n'étoit point une chose extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes instruites des lettres humaines & de la philosophie; & à ces marques quelques-uns ont cru que c'étoit l'illustre Catherine ou Hécatherine. Quoiqu'elle demeurât invincible aux poursuites de Maximin, il ne se put résoudre à la faire mourir: il se contenta de lui ôter tout son bien, & de l'envoyer en exil.

XXVII. Mœurs de Maximin & de Maxence. *Eus.* VIII. *hist.* *c.* 14. *Inf. n.* 40.

A Antioche une vierge nommée Pelagie, âgée d'environ quinze ans, se trouva assiégée dans sa maison, en

Ambros. de virg. lib. III. *c.* 7.

Chryfoft. orat. de Pelag. l'abfence de fa mere & de fes fœurs. Comme elle fçavoit que l'on en vouloit à fa vie ou à fon honneur, elle préféra la mort, & crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle fe précipita du toît de la maifon, & fut honorée comme martyre. Les perfécuteurs voyant qu'elle leur avoit échappé, chercherent fa mere & fes fœurs. Elles s'étoient fauvées à la campagne, & fe trouverent preffées par la riviere qui leur fermoit le chemin: elles releverent modeftement leurs robes, pour marcher plus librement; & fe tenant par les mains, elles entrerent dans la riviere, cherchant les endroits où fon lit étoit le plus profond. Ainfi la mere & les filles moururent enfemble, fe tenant étroitement embraffées.

Acta finc. p. 576.

Eufeb. VIII. hift. c. 14.

Maxence qui commandoit cependant à Rome, reffembloit tellement à Maximin par fes vices, que l'on eût pu les prendre pour deux freres. Il n'étoit ni moins impie ni moins infâme.

AN. 309. XXVIII. Martyrs de Paleftine. S. Pamphile, &c.

Euf. martyr. Pal. c. 10.

La feptiéme année de la perfécution, qui étoit l'an 309. de Jefus-Chrift, l'onziéme de Janvier ou Audynée, Pierre Apfelam fut martyrifé à Céfarée en Paleftine. Il étoit du bourg d'Anéa au territoire d'Eleuthérople, & menoit la vie afcétique. Le juge & fes confeillers le prierent plufieurs fois d'avoir pitié de lui-même & de confidérer fa jeuneffe, car il étoit à la fleur de fon âge; mais il demeura ferme & fut condamné au feu. Avec lui & dans le même bucher fut brulé un évêque des Marcionites nommé Afclépius, attaché par un faux zèle à fon héréfie.

Phot. bibl. cod. 18. Sup. l. VIII. n. 13. Euf. VII. hift. c. 15. ult. & de mart. c. 11. & ibi. Valef.

Au mois de Février, Pamphile prêtre de Céfarée, fut préfenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs. Pamphile étoit né à Béryte en Phénicie & difciple de Piérius d'Alexandrie, dont nous avons parlé. Il avoit été ordonné prêtre par l'évêque Agapius. Il paffa fa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes;

chrétiennes : l'humilité, le mépris du monde & des espérances passageres, la libéralité à distribuer son bien aux pauvres, la générosité à servir ses parens & ses amis. Il vivoit en vrai philosophe ; étudioit les saintes écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origène, & composa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand soin tous ses ouvrages, & ceux des auteurs ecclésiastiques, dont il composa une bibliothéque célébre à Césarée, où il établit aussi une école chrétienne. Il avoit une industrie & une patience singuliere, pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier ; ensuite un vieillard vénérable nommé Valens, diacre de l'église d'Elia, c'est-à-dire de Jérusalem, dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs ; & qui sçavoit si parfaitement l'écriture, qu'il en citoit par cœur tel passage qu'il vouloit, aussi facilement que s'il l'eût lu dans le livre. Le troisiéme étoit Paul, de la ville de Jamnia, homme d'une grande piété & d'une grande ferveur, qui avoit déja confessé & souffert les fers brulans. Ces quatre furent envoyés en prison & y demeurerent deux ans entiers.

Eus. de Mart. Palest. c. 4. Hier. de script.

Cependant on prit des Chrétiens Egyptiens, qui avoient conduit des confesseurs en Cilicie. En revenant ils furent arrêtés à la porte de Césarée, par des barbares que l'on y avoit mis en garde, & qui leur demanderent qui ils étoient & d'où ils venoient : ils ne purent cacher la vérité & furent réputés pris sur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu des noms des faux dieux que leurs parens leur avoient donnés, avoient pris des noms de prophétes, sçavoir Elie, Jérémie, Isaïe, Samuel & Daniel. On les mena au gouverneur ; & après avoir confessé la foi, ils furent aussitôt envoyés en prison.

Le lendemain, qui étoit le seiziéme de Février ou Péritius, le gouverneur fit amener Pamphile & les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier, qui étoit un jeune homme, comment il s'appelloit. Elie, répondit-il. Firmilien, sans pénétrer le mystere de ce nom, lui demanda ensuite son pays. Elie répondit, que Jérusalem étoit sa patrie. Firmilien ne connoissoit point ce nom, quoiqu'il fût en Palestine; car depuis le tems de l'empereur Adrien, on ne se servoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc sçavoir quelle étoit cette ville & en quel pays. Il fit attacher le martyr les mains derriere le dos, & tirer ses pieds avec des machines, pour l'obliger à dire la vérité. Elie répondit qu'il disoit vrai; & comme le juge le pressoit, il dit que cette cité n'étoit la patrie que des gens de bien, & qu'elle étoit située à l'Orient. Le juge embarrassé croyoit que ce fût quelque ville où les Chrétiens se voulussent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter & déchirer, voyant qu'il n'en pouvoit tirer autre chose, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même après de pareils combats.

Firmilien vint ensuite à Pamphile & à ceux qui l'accompagnoient; & après les avoir encore interrogés, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les esclaves de Pamphile qu'il avoit pris soin d'instruire, nommé Porphyre, voyant la sentence prononcée contre son maître, s'écria du milieu de la foule, & demanda, que lui & les autres fussent enterrés après leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit Chrétien; il répondit qu'oui. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux; & comme il refusa de sacrifier, il le fit déchirer jusqu'aux os. Porphyre ne disoit pas un mot, & ne

témoignoit point ſentir de la douleur. Firmilien voyant qu'il y perdoit ſon tems, le fit enfin bruler à petit feu. Porphyre marcha au ſupplice avec joie, ayant le corps défiguré, mais le viſage beau. Il étoit vétu d'un manteau de philoſophe qu'il avoit accoutumé de porter, & marquoit à ſes amis tranquillement ce qu'il deſiroit qu'ils fiſſent pour lui. Il conſerva la gayeté de ſon viſage étant attaché au poteau; & comme le feu étoit éloigné tout autour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flamme plus aiſément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut: JESUS, Fils de Dieu, ſecourez-moi: puis il garda le ſilence, ſouffrant conſtamment juſqu'au dernier ſoupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confeſſeur nommé Seleucus vint en porter la nouvelle à Pamphile, & ſalua un des martyrs par le ſaint baiſer. Des ſoldats le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna auſſitôt à perdre la tête. Seleucus étoit né en Cappadoce, & avoit porté les armes dans les troupes Romaines. C'étoit un jeune homme ſi bien fait, ſi grand, ſi fort, de ſi bonne mine, que tout le monde en parloit, & il étoit déja avancé dans le ſervice. Il fut caſſé comme Chrétien, & embraſſa la vie aſcétique, c'eſt-à-dire, la méditation continuelle des ſaintes écritures & les autres exercices de piété. Cependant il s'appliquoit à ſecourir les veuves, les orphelins, les malades, les pauvres & les perſonnes abandonnées, & leur tenoit lieu de pere. Tel étoit le martyr Seleucus, qui fut exécuté le dixiéme en ce même jour. Firmilien fit mourir enſuite Théodule, un de ſes propres domeſtiques, & celui qu'il conſidéroit le plus, tant à cauſe de ſa fidélité inviolable, qu'à cauſe de ſon grand âge, car il étoit biſayeul, & voyoit la troiſiéme génération de ſes enfans. Son crime étoit le même que celui de

Seleucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, & il le fit mettre en croix.

Un Chrétien de Cappadoce nommé Julien arriva alors à Césarée de Palestine, pour la premiere fois. Il étoit d'une vie très-sainte & recevoit des inspirations du Saint-Esprit. Ayant appris dans les rues la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient; & voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joie, il se mit à les embrasser l'un après l'autre. Les exécuteurs de justice le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna à être brulé à petit feu. Julien étoit transporté de joie, & rendoit tout haut graces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douziéme de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurerent à l'air quatre jours & quatre nuits, gardés par l'ordre de Firmilien; mais ni oiseaux, ni chiens, ni autres bêtes n'y toucherent; ils furent enlevés entiers & ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre, quand deux Chrétiens du pays nommé Mangance, sçavoir Adrien & Eubule, vinrent à Césarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient. Ils avouerent ingénument la vérité, & furent menés à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtés, & ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours après, c'est-à-dire, le cinquiéme de Mars de cette année 309. où le peuple de Césarée célébroit la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours après, le septiéme de Mars à midi. Le juge lui offrit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles; mais il préféra la mort. Il fut déchiré par les bêtes, & tué ensuite par le glaive. Ce fut

le dernier de tous qui souffrit le martyre à Césarée de Palestine; & la persécution y finit cette septiéme année. Le gouverneur Firmilien qui l'avoit si cruellement exercée, mourut aussi par le glaive, & fut mené au supplice avec d'autres criminels.

De tous les disciples du martyr Pamphile, le plus fameux fut Eusebe, depuis évêque de Césarée, & auteur de l'histoire ecclésiastique. Il étoit né vers la fin du regne de Gallien, en Palestine; ou du moins il y avoit été élevé. Un de ses maîtres fut Dorothée prêtre de l'église d'Antioche, à qui il dit avoir oui expliquer les saintes écritures. Mais Agapius évêque de Césarée l'ayant mis dans son clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, ensorte qu'on le nomma depuis Eusebe de Pamphile; & il écrivit trois livres de la vie de ce martyr. Eusebe étoit déja prêtre de l'église de Césarée pendant cette persécution, & y demeura presque toujours, instruisant & exhortant les martyrs dont il nous a laissé l'histoire. Il visitoit continuellement Pamphile dans la prison, & ils composerent ensemble cinq livres pour la défense d'Origène, ausquels Eusebe en ajouta un sixiéme après la mort de Pamphile. Tout l'ouvrage étoit dédié aux confesseurs qui étoient aux mines de Palestine; mais de ces six livres il ne nous en reste que le premier de la version de Rufin. Pendant la persécution Eusebe fit un voyage à Tyr, où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens qu'il a décrit. Il alla jusques en Egypte & en Thébaïde. Il fut lui-même mis en prison dans cette persécution, & soupçonné de n'en être sorti qu'en sacrifiant aux idoles. Mais il n'y a pas d'apparence qu'il eût été élevé à l'épiscopat, après une chute si honteuse.

Il écrivit une réponse aux deux livres d'Hiéroclés

Valef. de vita & script. Euf.

Euseb. I. vit. Const. c. 19. III. hist. c. 28. VII. c. 26. VII. hist. c. 32.

Hier. script. Euf.

Phot. c. 118.

VIII. hist. c. 7. ibid. c. 9. Inf. l. XI. c. 45.

Sup. liv. VIII. n. 30.

Euſ. in Hie-rcl. contre la religion chrétienne; où il s'attache ſeulement à la comparaiſon d'Apollonius de Tyane avec J. C. renvoyant pour tout le reſte à l'ouvrage d'Origène contre Celſe. Hiéroclès ne nioit pas les miracles de J. C.
Lact. lib. VII. mais leur oppoſoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques perſonnages illuſtres; & s'arrêtoit à Apollonius, comme le plus nouveau. Là il diſoit ces paroles
Ap. Euſeb. p. 512. D. remarquables: Cependant nous ne tenons pas pour un Dieu celui qui a fait de ſi grandes choſes, mais pour un homme favoriſé des dieux; au lieu que les Chrétiens, pour quelque peu de miracles, diſent que Jeſus eſt Dieu. Témoignage irréprochable de la créance des Chrétiens. Hiéroclès ajoutoit, que les actions de Jeſus n'avoient été écrites que par des ignorans & des impoſteurs, comme Pierre, Paul & les autres; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis & Philoſtrate, qui étoient des philoſophes & des ſçavans.

Euſebe s'attache à Philoſtrate, qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres, & convient qu'il étoit homme de lettres, & d'une grande érudition: mais non pas amateur de la vérité. Pour le mieux prouver, il examine l'un après l'autre, ſes huit livres de la vie d'Apollonius, que nous avons encore, & montre qu'ils ſont remplis de fables abſurdes & même de contradic-
P. 514. *D.* tions. La principale eſt qu'il fait paſſer Apollonius pour un homme divin, qui ſçavoit tout par lui-même; & tou-
518. tefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverſes ſciences, & dit que ce fut pour s'inſtruire, qu'il alla
521. *D.* voir les ſages de l'Inde & de l'Ethiopie, & que dans ces
P. 530. *A.* voyages il ſe ſervoit d'interprétes, lui qui ſçavoit tou-
534. tes les langues, même des oiſeaux. Euſebe réfute en particulier les miracles d'Apollonius: montrant que les faits ſont très douteux, & qu'en tout cas, on peut les

attribuer au démon. Il soutient qu'il n'étoit qu'un magicien ; & remarque, comme un fait constant, que de son tems, je dis du tems d'Eusébe, Apollonius n'étoit plus compté au nombre des philosophes. Il ne manque pas de marquer la prodigieuse différence de Jesus-Christ qui a été prédit avant sa venue, & dont la doctrine si sainte & si salutaire au genre humain a fait en si peu de tems de tels progrès, malgré l'opposition de toutes les puissances. En effet, Apollonius est tombé depuis dans un tel oubli, que plusieurs ont trouvé mauvais que j'en aie tant parlé dans les deux premiers livres de cette histoire ecclésiastique ; mais j'ai cru devoir faire connoître ce grand original des imposteurs, & ne rien dissimuler de ce que ses partisans les plus prévenus en ont dit avec quelque sorte de vraisemblance.

P. 536. D.

541. A.

XXIX.
Autres martyrs. S. Quirin, S. Sérenus, &c.
Act. sinc. p. 552.

On rapporte à la même année 309. le martyre de S. Quirin évêque de Siscia, dans la haute Pannonie, c'est-à-dire la Croatie impériale. Le gouverneur Maxime ayant ordonné de le prendre, il sortit de la ville pour se dérober à la persécution : mais il fut pris & présenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuyoit. Je ne fuyois pas, dit Quirin : mais j'exécutois l'ordre de mon maître. Car il est écrit : Si on vous persécute en une ville, fuyez en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela ? Quirin répondit : Jesus-Christ qui est le vrai Dieu. Maxime dit : Et ne sçais-tu pas que les ordres des empereurs te peuvent trouver par-tout, & que celui que tu nommes le vrai Dieu, ne peut te secourir quand tu seras pris, comme tu vois maintenant ? Quirin répondit : Le Dieu que nous adorons est toujours avec nous, & peut nous secourir quelque part que nous soyons : il est ici qui me fortifie & qui vous répond par ma bouche. Maxime, après l'avoir pressé de sacrifier par diverses

Matth. x. 23.

menaces, lui offrit de le faire ſacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vraie fonction de ſacrificateur, en m'offrant moi-même en ſacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en priſon & charger de chaînes. Il ſe mit en priere, & dit : Je vous rens graces, Seigneur, d'avoir reçu ces affronts pour vous, & je vous prie, que ceux qui ſont en cette priſon connoiſſent que j'adore le vrai Dieu, & qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit il parut une grande lumiere dans la priſon : le geolier Marcel l'ayant vue, ſe jetta aux pieds de S. Quirin, lui diſant avec larmes : Priez le Seigneur pour moi ; car je crois qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorez. Le ſaint évêque l'ayant long-tems exhorté, le marqua au nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, au moins qu'il le fit catéchumene. Trois jours après, Maxime envoya ſaint Quirin à Amantius gouverneur de la premiere Pannonie, pour être jugé ſouverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient ſur le Danube, juſques à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes chrétiennes lui apporterent à boire & à manger ; & comme il béniſſoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tomberent de ſes mains & de ſes pieds. Amantius ſe le fit préſenter dans le théâtre après avoir vu les actes de ce qui s'étoit paſſé devant Maxime, & tâcha de l'ébranler par la conſidération de ſon grand âge : mais le voyant inflexible, il lui fit attacher une meule au cou, & le fit jetter dans le fleuve. Au lieu d'aller à fond, il demeura long-tems ſur l'eau, au grand étonnement du peuple, qui le regardoit aſſemblé en foule ſur les bords. Saint Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi, & à ne craindre ni les tourmens ni la mort. Mais voyant qu'il

Prud. periſteph. hym. 7.

qu'il n'enfonçoit point, & craignant de perdre la couronne du martyre, il dit: Jesus tout-puissant, il n'est pas extraordinaire que vous arrêtiez les fleuves, comme vous arrêtâtes le Jourdain, ni que vous fassiez marcher sur les eaux comme vous fîtes marcher Pierre sur la mer: ce peuple a assez vu en moi l'effet de votre puissance, accordez-moi la grace qui reste & qui est la plus précieuse, de mourir pour vous, Jesus-Christ mon Dieu. Après cette priere il rendit l'esprit, & coula à fond: son corps fut trouvé assez proche, & honoré ensuite comme il méritoit. Il mourut le quatriéme de Juin.

Dans la même province de Pannonie, à Sirmium, vivoit un vieillard nommé Sérenus, Grec de naissance, qui s'y étoit établi, & cultivoit un jardin pour vivre, ne sçachant point d'autre métier. La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelques mois, puis il retourna à son jardin. Un jour il y vint une femme avec deux filles pour s'y promener. Le vieillard lui dit: Que faites-vous ici? Je prens plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Sérenus dit: Une femme de votre condition ne doit pas se promener à heure indue: il est déja midi: vous êtes venue ici à quelque autre dessein: retirez-vous, & gardez la bienséance qui convient aux personnes de votre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midi, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit & de colere, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein; & elle écrivit à son mari, qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit reçu. Il en parla à l'empereur, & lui dit: Pendant que nous sommes attachés à votre personne, on maltraite nos femmes dans les

Acta sinc. p. 546.

pays éloignés. L'empereur lui donna une lettre, pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fît faire justice. Il partit avec cette lettre; & étant arrivé il la présenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprès du prince, & demanda qui c'étoit. C'est, dit le mari, un homme du peuple nommé Sérenus jardinier. Le gouverneur le fit venir aussitôt; & après lui avoir demandé son nom & sa condition, lui demanda pourquoi il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme: mais quand on lui eut parlé du jardin, il dit: Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure indue: je la repris, & lui dis, qu'il n'étoit pas honnête de sortir à une telle heure de la maison de son mari. Le mari apprenant l'action honteuse de sa femme, rougit & se tut, & ne fit plus aucune poursuite auprès du gouverneur: mais le gouverneur faisant réflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même: Cet homme-ci est un Chrétien, qui trouve mauvais qu'une femme soit venue dans son jardin à heure indue, & lui demanda: De quelle nation es-tu? Il répondit aussitôt: Je suis Chrétien. Le gouverneur dit: Où t'es-tu caché jusques à présent, & comment as tu évité de sacrifier aux dieux? Sérenus répondit: Dieu m'a laissé en vie comme il lui a plu. J'étois comme une pierre rejettée du bâtiment; maintenant puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prêt de souffrir pour son nom, afin d'avoir part à son royaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colere dit: Puisque tu nous as échappé jusques à présent, & qu'au mépris des ordres des empereurs, tu n'as pas voulu sacrifier aux dieux; nous ordonnons que tu perdes la tête. Aussitôt il fut emmené au lieu de

l'exécution, & eut la tête coupée le vingt-troisiéme de Février.

AN. 309.
Euf. de mart. c. 12.

Cependant plusieurs évêques furent condamnés à garder des chameaux, & à nourrir les chevaux de l'empereur. Le procurateur & les magistrats leur firent souffrir plusieurs affronts & plusieurs tourmens, pour avoir les vases sacrés & les trésors de l'église. Il est vrai que quelques-uns le méritoient, par le peu de soin qu'ils prenoient du troupeau de Jesus-Christ, par leur ambition, par leur facilité à imposer les mains contre les loix de l'église, par les divisions qu'ils excitoient entre les confesseurs mêmes, par les nouveautés qu'ils introduisoient. Ces desordres des pasteurs attiroient la colere de Dieu sur l'église.

Damaf. carm. 26.

Le pape Marcel mourut cette année 309. après avoir tenu le saint siége un an & près de huit mois. Il avoit été odieux à plusieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombés dans la persécution à faire pénitence de leur crime; & la division en vint jusques à la sédition & aux meurtres. Enfin il fut banni par Maxence, qui regnoit à Rome. Le saint siége vaqua quelques mois: ensuite Eusebe fut élu au mois d'Avril de l'an 310. & ne dura guères que quatre mois, jusques au vingt-sixiéme de Septembre. Le deuxiéme de Juillet 311. Melchiade ou Miltiade son successeur fut ordonné.

Chr. Dam. Pagi, an. 311. n. 7.

Eufeb. VII. hist. c. ult.

Etienne, évêque de Laodicée en Syrie après Anatolius, avoit une grande réputation pour les lettres humaines & pour la philosophie: mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philosophe, par sa lâcheté dans la persécution. Son église, qui en paroissoit ébranlée, fut soutenue par Théodote son successeur. Il étoit excellent médecin; d'une grande probité, doux, humain & secourable envers ceux qui avoient besoin de lui, & fort exercé dans l'étude de la religion.

AN. 310. XXX. Derniers martyrs de Palestine. *Euseb. de mart. Pal. c.* 13.

La ſeptiéme année de la perſécution finiſſant, elle s'affoibliſſoit inſenſiblement. Il y avoit un grand nombre des martyrs aux mines de cuivre de Paleſtine ; & ils y jouiſſoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des égliſes. Le gouverneur de la province ſe trouvant ſur les lieux, & apprenant leur maniere de vivre, en écrivit à l'empereur. Enſuite l'intendant des mines y vint : & comme par ordre de l'empereur, diviſa les confeſſeurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban, diſperſa les autres en divers lieux de Paleſtine, & leur preſcrivit différens travaux. Il en choiſit quatre qui paroiſſoient les premiers de tous, & les envoya à celui qui commandoit les armées de ces quartiers-là. C'étoit Pelée & Nil évêques d'Egypte, un prêtre & Patermouthi, le plus connu par le ſoin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur propoſa de nier leur religion ; & comme ils le refuſerent, il les fit conſumer par le feu.

Il y avoit d'autres confeſſeurs à qui l'on avoit donné un quartier ſéparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail, comme trop vieux, ou comme invalides : leur chef étoit l'évêque Sylvain, ſorti de Gaza, vrai modele de piété chrétienne. Depuis le premier jour de la perſécution il s'étoit ſignalé par pluſieurs combats & pluſieurs confeſſions illuſtres ; & ſembloit être réſervé pour mettre le ſceau à la perſécution de Paleſtine. Avec lui étoient pluſieurs Egyptiens : entre autres Jean, qui avoit perdu la vue dès auparavant, & toutefois dans la perſécution, après lui avoir brulé le pied, on ne laiſſa pas de lui bruler l'œil dont il ne voyoit plus. Quoique ſa vertu fût grande, ſa mémoire étoit encore plus ſurprénante. Il ſçavoit toute l'écriture ſainte par cœur, enſorte qu'il étoit toujours prêt à en réciter ce qu'il vouloit. J'avoue, dit Euſebe, que moi-même je fus ſur-

pris la premiere fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, récitant quelque partie de l'écriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisoit, comme on a accoutumé de le faire dans les assemblées; mais quand je fus assez proche, pour voir ce qui se passoit; que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour; & que lui, ne se servant que des yeux de l'ame, parloit comme un prophéte, je ne pouvois assez admirer & louer Dieu. Ce sont les paroles d'Eusebe. Tous ces confesseurs qui étoient dans un lieu séparé, s'occupoient à prier, à jeûner, & aux autres exercices de piété qui leur étoient ordinaires; quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapités en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Palestine; & la persécution y dura huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 310.

XXXI. Mort de Maximien Herculius. *Lactant. de mort. n. 29.*

Le vieux Maximien Herculius étoit revenu en Gaule, & avoit quitté l'empire pour la seconde fois, dans le dessein de surprendre Constantin son gendre. Les Francs étoient en armes, pour entrer dans les Gaules, & Constantin pensoit à les réprimer. Herculius lui persuada de ne pas faire marcher contre eux toute son armée, disant qu'un petit corps suffisoit pour les défaire. Constantin, qui ne se défioit de rien, le crut, comme un vieillard expérimenté; & laissa la plus grande partie de ses troupes. Herculius attendit quelques jours; & quand il crut que Constantin étoit sur les terres des barbares, tout d'un coup il reprend la pourpre, s'empare des trésors & fait des largesses aux soldats, publiant des mensonges contre Constantin, qui ayant appris ces nouvelles, revint avec son armée & fit une diligence incroyable. Herculius fut surpris, avant qu'il eût pourvu

à ses affaires, & les troupes retournerent à Constantin; c'étoit dans la Belgique. Herculius se voyant le plus foible, s'enfuit dans la seconde Narbonnoise, & s'enferma dans Arles; étant poursuivi, il passa à Marseille, où Constantin vint l'assiéger. Herculius parut sur la muraille: Constantin s'approcha & lui demanda sans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, & pourquoi il tenoit une conduite si indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures; mais cependant on ouvrit les portes de la ville, & on y reçut les troupes de Constantin. On lui amena son beau-pere: il se contenta de lui ôter la pourpre, après lui avoir reproché ses crimes, & lui donna la vie.

n. 30. Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos. Il sollicite sa fille Fausta par prieres & par flateries, d'abandonner Constantin, lui promettant un mari *plus digne*; & lui propose de laisser sa chambre ouverte & mal gardée. Elle lui promet, & aussitôt le rapporte à son mari. On prépare tout pour prendre Herculius sur le fait: un misérable eunuque est mis dans le lit à la place de Constantin. Herculius se leve au milieu de la nuit, & trouve l'occasion favorable: peu de gardes & éloignés. Il leur dit en passant: J'ai fait un songe que je veux conter à mon fils. Il entre armé; & après avoir tué l'eunuque, il ressort, se vantant de ce qu'il croyoit avoir fait. Constantin paroît aussitôt d'un autre côté, avec une troupe de gens armés. On tire de la chambre le corps mort: Herculius demeure sans voix & sans mouvement. Enfin on lui donna le choix du genre de mort: il choisit la corde, & est étranglé: mort que les Romains estimoient la plus honteuse. Telle fut la fin de Maximien Herculius.

c. 32. Depuis que Licinius avoit été fait empereur, Maxi-

min Daïa souffroit impatiemment de n'avoir que le nom de César & le troisiéme rang, lui qui avoit reçu la pourpre le premier. Galérius essaya inutilement de le soumettre à ses volontés: enfin Maximin ôta le nom de Césars, se déclara lui & Licinius augustes, Maxence & Constantin, fils des augustes: comme ils l'étoient en effet; mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit ensuite à Galérius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'assemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguste. Galérius reçut tristement cette nouvelle, & commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'est-à-dire Licinius & Maximin, Constantin & Maxence.

XXXII. Maladie de Galérius. *Pagi an.* 311. *n.* 11. *Lact. c.* 33.

Galérius étoit entré dans la dix-huitiéme année de son regne le premier de Mars 310. ayant été fait César par Dioclétien en 293. En cette dix-huitiéme année Dieu le frappa d'une plaie incurable. Il lui vint un ulcere au périnée qui s'étendit assez loin: on y appliqua le fer: la cicatrice étoit fermée quand la plaie se rouvrit, & il perdit du sang jusques à mettre sa vie en péril. On arrêta le sang: la cicatrice se referma & se rouvrit encore: il perdit plus de sang qu'auparavant: il devint pâle, ses forces diminuerent. Le sang fut arrêté: mais la gangrène gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux médecins: ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Esculape: Apollon donne un reméde qui augmente beaucoup le mal. Tout le siége & les parties inférieures s'en alloient en corruption. Les médecins n'espérant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir; mais il se retire au-dedans, & gagne les intestins: il s'y forme des vers. Une odeur insupportable s'étend, non-seulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit: les conduits

Eusèb. VIII. *hist. c.* 16.

de l'urine & des autres excrémens étoient confondus. Ses douleurs insupportables lui faisoient jetter des cris horribles. On faisoit cuire des animaux qu'on lui appliquoit tout chauds, pour attirer les vers; & en effet il en sortoit une quantité prodigieuse : mais la corruption s'étendoit toujours. Son corps étoit défiguré en deux maniéres : le haut jusques à la plaie étoit si maigre & si desséché, que l'on ne voyoit qu'une peau livide enfoncée entre les os : le bas étoit enflé comme des outres, & il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galérius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir plusieurs médecins qui ne pouvoient apporter de remede à son mal, ni en supporter la mauvaise odeur. Un d'eux se voyant en ce péril, lui dit : Vous vous trompez, Seigneur, si vous croyez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoie : cette maladie n'est pas humaine ni sujette à nos remedes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu & contre la sainte religion, & vous verrez où vous devez avoir recours. Je puis mourir comme les autres ; mais les médecins ne vous guériront pas.

Lact. n. 33. Galérius commença alors de comprendre qu'il étoit homme ; domté par la maladie & pressé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu, & qu'il satisferoit pour son crime : & n'en pouvant plus, il fit dresser un édit en son nom, & aux noms de Constantin & de Licinius. Galérius lui-même y est nommé consul pour la huitiéme fois, ce qui marque l'an 311. Voici les termes de l'édit.

Eus. VIII. *hist. c.* 17.

Pagi an. 311.

XXXIII. Edit en faveur des Chrétiens.

Entre les soins que nous prenons continuellement de l'utilité publique, nous avions voulu ci-devant rétablir toutes choses, suivant les anciennes loix des Romains, & faire ensorte que les Chrétiens, qui avoient quitté

quitté la religion de leurs ancêtres, revinssent à résipiscence. Car ils étoient tellement préoccupés par un certain raisonnement, qu'ils ne suivoient plus ces maximes que leurs peres avoient établies : mais selon leur fantaisie ils se faisoient des loix pour les observer, & assembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens, plusieurs ont été mis en péril, & plusieurs ont péri effectivement. Et comme nous les voyons la plupart demeurer dans leurs sentimens, sans rendre aux dieux le culte qui leur est dû, & servir le Dieu des chrétiens: ayant égard à notre clémence, & à la coutume que nous avons toujours observée, de faire grace à tous les hommes, nous avons cru devoir aussi étendre notre indulgence sur eux, ensorte qu'ils puissent être Chrétiens comme auparavant, & rétablir les lieux de leurs assemblées; à la charge qu'ils ne fassent rien contre les regles. Au reste, nous ferons sçavoir aux juges, par une autre lettre, ce qu'ils devront observer. Donc suivant cette grace que nous leur faisons, ils seront obligés de prier leur Dieu pour notre santé, pour l'état & pour eux-mêmes, afin que l'état prospere de tous côtés, & qu'ils puissent vivre en sureté dans leurs maisons.

Cet édit fut dressé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, & ensuite publié & affiché dans les principales villes, & traduit en grec pour l'Orient. Il fut publié par toute l'Asie & les provinces voisines, & en particulier à Nicomédie, le dernier jour d'Avril, sous le huitiéme consulat de Galérius & le second de Maximin, l'an 311. Alors les prisons furent ouvertes aux Chrétiens, & entre les autres confesseurs Donat ami de Lactance fut délivré, après y avoir demeuré six ans. Mais dans les

AN 311. *Euf. IX. hist. c. I.*

Euf. II. hist. c. I.

provinces qui obéissoient à Maximin, c'est-à-dire, la Syrie, l'Egypte & leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaisoit à Maximin, ennemi capital de la religion chrétienne; toutefois n'osant pas s'opposer à la volonté de Galérius, il supprima l'édit, & se contenta d'ordonner de vive voix aux officiers qui dépendoient de lui, de faire cesser la persécution; & ils s'en donnerent avis par écrit les uns aux autres. Sabin, préfet du prétoire d'Orient, déclara la volonté de l'empereur par cette lettre écrite en latin & depuis traduite en grec.

Il y a long-tems que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application & une dévotion particuliere, de ramener tous les esprits à la maniere de vie la plus sainte & la plus droite; afin que ceux même que l'on voit suivre des coutumes différentes de celles des Romains, rendissent aux dieux immortels le culte qui leur est dû. Mais l'opiniâtreté & la dureté de quelques-uns a été si excessive, que ni les justes raisons du commandement n'ont pu leur faire changer de sentimens, ni les supplices n'ont pu les épouvanter. C'est pourquoi nos divins maîtres les très-puissans empereurs, poussés par leur bonté & leur piété naturelle, & jugeant indigne de leurs maximes, de laisser tant de personnes se mettre en péril, m'ont ordonné de vous écrire, que si l'on trouve quelque Chrétien observant la religion particuliere de sa nation, vous le délivriez de tout trouble & de tout péril, & ne le teniez punissable d'aucune peine pour ce sujet; puisque l'on a reconnu par un si long-tems, qu'il n'y a aucun moyen de les persuader & de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devez donc écrire aux trésoriers, aux gouverneurs & aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils

ſçachent qu'ils ne doivent pas paſſer plus avant dans la pourſuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin, préfet du prétoire.

Les gouverneurs & les magiſtrats des villes & de la campagne, croyant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent connoître par écrit, & commencerent même par l'exécution. Tous les confeſſeurs qui étoient en priſon furent délivrés; ceux qui travailloient aux mines furent renvoyés: il ſembloit que la lumiere parût tout d'un coup, après une nuit obſcure. On voyoit danstoutes les villes les égliſes célébrer leurs aſſemblées & leurs collectes ordinaires. Les infidéles en étoient ſurpris; & admirant ce changement ſi peu attendu, diſoient tout haut que le Dieu des Chrétiens étoit grand & le ſeul vrai Dieu. Les Chrétiens qui avoient été fidéles dans la perſécution reprenoient leur premiere liberté: ceux qui étoient tombés cherchoient avec empreſſement le remede à leurs ames malades, priant ceux qui étoient demeurés fermes, de leur tendre la main, & Dieu de leur être propice. Les confeſſeurs délivrés du travail des mines retournoient chez eux, & traverſoient les villes remplis d'une joie incroyable. On en voyoit ſur les grands chemins & dans les places publiques des troupes nombreuſes, qui marchoient, en chantant à Dieu des pſeaumes & des cantiques; ils achevoient ainſi leur voyage, & revenoient dans leurs maiſons avec des viſages contens; les infidéles mêmes ſe réjouiſſoient avec eux.)

Maxence de ſon côté rendit auſſi la liberté à l'égliſe, après s'être rendu maître de l'Afrique. Il y voulut faire recevoir ſes images, après la mort de ſon pere Herculius; mais les ſoldats les refuſerent, & demeurerent fidéles à Galérius. Dès-lors Maxence y eût paſſé, s'il n'eût

Zoſim. lib. 2. p. 674.

été retenu par les devins, qui ne trouvoient pas les présages favorables; & par la crainte d'Alexandre, lieutenant du préfet du prétoire, qui commandoit en Afrique. Maxence essaya de s'en défaire par artifice; mais la trahison ayant été découverte, les soldats donnerent la pourpre à Alexandre, qui soutint mal sa révolte, étant déja vieux & naturellement timide & paresseux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui pensa la renverser. Le temple de la fortune fut brulé, sans que l'on pût sçavoir d'où venoit le feu. Comme on s'empressoit à l'éteindre, un soldat dit des paroles injurieuses à cette prétendue divinité, & fut tué par le peuple superstitieux; ce qui excita une sédition de soldats; & le mal eût été loin, si Maxence ne l'eût promptement arrêté. On peut croire que le soldat qui fut tué étoit Chrétien; mais non pas ceux qui exciterent la sédition à son sujet: seulement on voit que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit dès-lors de faire la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son pere Herculius; mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoya des troupes: dès le premier choc celles d'Alexandre plierent: lui-même fut pris & étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique & de triompher à Rome; & ce fut alors apparemment qu'il envoya en Afrique une indulgence, c'est-à-dire, des lettres d'amnistie ou de grace; & qu'il rendit la liberté aux Chrétiens.

Optat. Milev. lib. 1. cont. Parm.

XXXIV. Commencement du schisme des Donatistes.

Optat. Milev. ibid. v. Vales. de schism. Donat. c. 1.

L'église étant donc en paix, les évêques s'assemblerent à Carthage pour élire un évêque à la place de Mensurius. Bottus & Céleusius qui aspiroient à cette chaire, firent ensorte que l'on n'appellât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point nécessaire. Car c'étoit la coutume,

que les évêques des grands siéges étoient ordonnés, non par d'autres métropolitains des provinces voisines; mais par un évêque de la même province. Ainsi à Rome même l'évêque d'Ostie étoit dès-lors en possession d'ordonner le pape. Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblés à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple, Cécilien, diacre de la même église. Félix, évêque d'Aptunge, lui imposa les mains, & il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le mémoire des vases d'or & d'argent que Mensurius son prédécesseur avoit confiés en partant, aux anciens de Carthage. Le mémoire fut présenté à l'évêque Cécilien en présence de témoins; on appella les anciens, à qui le dépôt avoit été confié. Ils avoient compté d'en profiter; & plutôt que de le rendre, ils firent un parti contre Cécilien. *Aug. brev. coll. c. 16.*

Botrus & Céleusius, irrités de n'avoir pas été élus, se joignirent à eux: Lucilla s'y joignit aussi. C'étoit une femme riche, puissante & factieuse, qui depuis longtems ne pouvoit supporter la discipline de l'église, & que Cécilien étant diacre avoit choquée pour ce sujet. Ces trois partis joints ensemble en firent un qui se déclara contre Cécilien, refusant de communiquer avec lui; & voulant faire casser son ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Cases noires, qui dès le tems que Cécilien étoit diacre, avoit déja fait un schisme. Ils envoyerent à Second, évêque de Tigisi & primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Ménale & plusieurs autres évêques, jusqu'au nombre de soixante-dix, irrités de n'avoir pas été appellés à l'ordination de l'évêque de Carthage. Tous ceux qui *Aug. ep. 43. al. 162. c. 5.* *Aug. brevi die 3. c. 12.* *Sup. n. 12.*

s'étoient avoués traditeurs dans le concile tenu à Cirthe le quatriéme de Mars de l'année 305. étoient de ce nombre. Silvain évêque de Cirthe y étoit aussi : lui qui étant soudiacre sous l'évêque Paul, avoit livré une lampe & un chandelier d'argent l'an 304. le dix-neuviéme de Mai. Ces soixante-dix évêques furent reçus & logés par le parti contraire à Cécilien, & pas un d'eux n'alla à la basilique, où presque toute la ville s'étoit assemblée avec lui, où étoit la chaire épiscopale, & l'autel sur lequel S. Cyprien, S. Lucien & les autres évêques avoient offert le sacrifice ; mais ils érigerent autel contre autel, & s'assemblerent séparément en concile.

Sup. liv. VIII. n. 40.

Aug. brev. die 3. c. 14 & epist. 43.

Ils citerent Cécilien pour comparoître devant eux ; mais le peuple catholique ne l'y laissa pas alller ; & lui-même ne jugea pas raisonnable de quitter l'église pour aller dans une maison particuliere s'exposer à la passion de ses ennemis. Il leur manda pour réponse : S'il y a quelque chose à prouver contre moi, que l'accusateur paroisse & qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la personne de Cécilien ; mais ils nommerent quelques-uns de ses confreres, comme étant traditeurs : ce qu'ils disoient être prouvé par des actes publics, & toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusoient le plus âprement, étoit Félix d'Aptunge, ordinateur de Cécilien ; & ils disoient qu'il étoit la cause de tout le mal. Cécilien l'ayant appris, leur manda pour réponse : Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs ; s'ils croient que Félix ne m'ait rien donné par l'imposition de ses mains ; qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étois encore que diacre. Ce qu'il disoit, non qu'il révoquât en doute son ordination, mais pour se moquer d'eux & leur ôter

tout prétexte. Au reste ce discours semble montrer que de diacre il avoit été fait évêque sans jamais avoir été prêtre, comme il a été pratiqué long-tems depuis, même dans l'église Romaine. Les schismatiques ayant reçu cette réponse de Cécilien, dirent leur avis chacun en particulier, commençant par Second de Tigisi qui présidoit à l'assemblée. Un d'eux nommé Marcien donna son avis en ces termes : Notre Seigneur a dit dans l'évangile : Je suis la vraie vigne & mon pere est le vigneron. Il coupera & jettera tous les seps qui ne portent point de fruit. Donc les traditeurs, ni les idolâtres, ni ceux qui sont ordonnés dans le schisme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'église de Dieu, s'ils ne sont réconciliés par la pénitence, après avoir reconnu & pleuré leur faute. C'est pourquoi Cécilien ayant été ordonné dans le schisme par des traditeurs, doit être excommunié. Purpurius de Limate, le même qui avoit avoué dans le concile de Cirthe d'avoir tué son neveu, dit en parlant de Cécilien : Qu'il vienne recevoir l'imposition des mains, & on lui cassera la tête pour pénitence.

V. Mabillon. com. in ord. Rom. n. 16.

18

Aug. ibid. c. 16.

Cont. Fulgent. Donat. ap. Aug. c. ult.

Joan. XVI.

Enfin ils condamnerent Cécilien, & fonderent leur jugement sur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu se présenter à leur concile ; sur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs ; sur ce qu'on disoit, qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs qui étoient en prison. Ainsi regardant le siége de Carthage comme vacant, ils procéderent à une nouvelle élection ; & ordonnerent un nommé Majorin domestique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cécilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cens bourses : on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres ; mais aucun ni des clercs, ni des veuves, & du reste du menu peuple n'en toucha

Gesta. Zenopili consul.

rien ; les évêques partagerent tout entr'eux. Ensuite les schismatiques écrivirent des lettres de tous côtés en Afrique, pour détourner tous les fidéles de la communion de Cécilien. Mais il se crut suffisamment justifié, étant uni par des lettres de communion avec toutes les églises, & principalement avec l'église Romaine, où a toujours été la primauté de la chaire apostolique. Tel fut l'origine du schisme des Donatistes en Afrique. Car on leur donna ce nom, à cause de Donat des Cases noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui succéda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage.

August. epist. 43.

Aug. hær. c. 9.

XXXV. Mort de Galérius. Persécution de Maximin.

Cependant l'empereur Galérius se voyant à l'extrémité, recommanda à Licinius qui étoit auprès de lui, sa femme Valéria fille de Dioclétien, & son fils Candidien âgé de quinze ans ; & peu de jours après son édit en faveur des Chrétiens, il finit misérablement, tout son corps étant consommé & corrompu ; c'étoit la dix-neuviéme année de son regne, & la vingtiéme devoit commencer le premier de Mars de l'année suivante.

Lact. de mort. n. 36.

Sitôt que Maximin eut appris la mort de Galérius, il partit d'Orient avec une extrême diligence, pour se rendre maître des provinces jusqu'au détroit de Calcédoine, pendant l'absence de Licinius, qui s'arrêtoit en Illyrie. La guerre étoit prête à se déclarer, & ils étoient en armes sur les bords de l'Hellespont chacun de leur côté ; enfin ils s'accommoderent, & firent un traité sur le détroit même. Maximin revint après avoir mis ses affaires en sureté, & se montra tel à tout l'Orient qu'il avoit été en Syrie & en Egypte. Il résolut d'ôter aux chrétiens la liberté que l'édit de Galérius leur accordoit. D'abord il leur défendit sous quelque prétexte, de s'assembler dans les cimetieres. Ensuite, pour paroître forcé à révoquer l'édit, il s'attira sous main

Eus. I. x hist. c. 2.

main

main des députations des villes, qui demandoient qu'il fût défendu aux Chrétiens de bâtir des lieux d'assemblée dans leurs enceintes. Antioche fut la premiere à demander en grace qu'il ne fût permis à aucun Chrétien d'y demeurer. Le chef de cette poursuite étoit le curateur de la ville nommé Théotecne, homme violent & artificieux, qui avoit persécuté les Chrétiens de tout son pouvoir, s'appliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, & à inventer contre eux toutes sortes de calomnies, & qui en avoit fait mourir un très-grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien, c'est-à-dire, présidant à l'amitié; & fit pour la consacrer des cérémonies, des sacrifices & des purifications profanes. Entre autres il fit voir à l'empereur, pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit, que ses ennemis les Chrétiens fussent bannis de la ville & du territoire. *Ib. c. 3.*

Théotecne ayant ainsi commencé, tous les autres magistrats des villes sujettes à Maximin firent faire des décrets semblables; y étant excités encore par les gouverneurs des provinces, qui en faisoient leur cour à l'empereur. Il répondoit à leurs décrets par des lettres très-favorables; & ainsi la persécution recommença après environ six mois d'intervalle, depuis le commencement de Mai jusques vers la fin d'Octobre. Maximin établit en chaque ville pour sacrificateurs des idoles, & pour pontifes au-dessus d'eux, les personnages les plus considérables, & qui avoient le plus paru dans les charges. Ces pontifes étoient d'une institution nouvelle; ils s'appliquoient avec grand soin aux cérémonies de leur fausse religion: ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux; & avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empêchoient les Chrétiens de *c. 4.* *Lact. n. 36.*

bâtir des églises, ni de faire l'exercice de leur religion en public ni en particulier; ils les prenoient de leur autorité pour les faire sacrifier, ou les présentoient aux juges. Maximin n'en demeura pas-là; il choisit dans les provinces des personnes plus élevées en dignité, pour en faire des pontifes d'un ordre supérieur; & il voulut que les uns & les autres portassent des manteaux blancs.

Euseb. IX. *c.* 4. L'empressement extraordinaire du prince excitoit tout le monde; les officiers & les particuliers croyoient que le meilleur moyen d'obtenir toutes les graces qu'ils desiroient, étoit de crier contre les Chrétiens, & d'inventer contre eux quelque malice nouvelle.

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant plusieurs blasphêmes contre Jesus-Christ, comme si c'eût été la procédure que Pilate avoit faite contre lui; & par l'ordre de l'empereur on les envoya par-tout, *dans les* villes & dans le plat pays, pour être exposés en public à tout le monde, & pour servir aux enfans de leçons que les maîtres d'écoles leur faisoient apprendre par cœur. Un commandant, du nombre de ceux que les Romains appelloient ducs, ayant pris à Damas dans la place de misérables femmes débauchées; les menaça de les mettre à la question, & leur fit dire qu'elles avoient été chrétiennes, qu'elles sçavoient leurs abominations, & qu'ils commettoient des impuretés dans les églises mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion; & leurs dépositions furent rédigées en forme autentique, communiquées à l'empereur, & par son ordre envoyées & publiées dans toutes les villes & les autres lieux. Ce duc se tua lui-même peu de tems après.

Euseb. IX. *c.* 7. Ainsi donc les enfans dans les écoles avoient à la bouche tout le long du jour les noms de Jesus & de Pilate;

& dans toutes les villes on voyoit des décrets & des rescrits de l'empereur, gravés en tables d'airain. Celui qu'il envoya à la ville de Tyr contenoit ce qui suit : A la fin la foiblesse de l'esprit humain a secoué l'obscurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plutôt malheureux qu'impies, enveloppés des ténébres pernicieuses de l'ignorance ; & ils reconnoissent qu'ils sont gouvernés par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joie que nous avons ressentie de recevoir cette illustre marque de votre dévotion envers les dieux, quoique dès auparavant personne n'ignorât quelle étoit votre religion, fondée non sur une créance de paroles vaines, mais sur une suite continuelle de miracles éclatans. C'est pourquoi votre ville s'appelle avec juste titre, le siége & l'habitation des dieux immortels, ayant tant de preuves évidentes de leur présence. Maintenant elle a négligé tous ses intérêts particuliers : & sitôt qu'elle s'est apperçue que ceux qui suivoient la maudite folie recommençoient à se glisser, & que le feu assoupi se réveilloit, elle a eu recours à notre piété comme au rempart de toutes les religions. C'est le grand Jupiter, lui qui préside à votre illustre ville, qui conserve vos dieux domestiques, vos femmes, vos enfans, vos maisons ; c'est lui qui vous a inspiré cette salutaire pensée, nous montrant combien il est utile de s'approcher des saintes cérémonies avec la vénération qui leur est due. Car qui est assez insensé, pour ne pas comprendre, que c'est par la faveur des dieux que la terre donne ses fruits en abondance, que nous sommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempêtes, de tremblemens de terre ; au lieu que ces malheurs étoient fréquens auparavant ? Et tout cela arrivoit à cause de la pernicieuse erreur & de l'extravagance de ces scélérats,

qui couvroit presque toute la terre de confusion. Voyez la beauté des moissons & des prairies, & la sérénité du ciel. Réjouissez-vous de ce que la puissance du terrible Mars étant appaisée par vos sacrifices, vous jouissez d'une paix tranquille. Tous ceux qui sortant de cet aveuglement sont revenus à des sentimens raisonnables, doivent se regarder comme sauvés d'un naufrage & délivrés d'une dangereuse maladie : mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie, soient chassés au plus loin de votre ville & de son territoire, comme vous l'avez demandé ; afin que délivrée de toute profanation, elle puisse servir les dieux, suivant les mouvemens de sa piété. Au reste, pour vous faire connoître combien cette demande nous a été agréable, nous vous permettons de nous demander telle grace qu'il vous plaira, en considération de votre affection pour le service des dieux. Vous l'obtiendrez sans délai, comme un témoignage éternel à vous & à vos descendans, de la maniere dont nous avons récompensé votre religion.

Tel fut le rescrit de Maximin pour la ville de Tyr : par où l'on peut juger des autres, & en général des solides raisons que les païens employoient contre la religion chrétienne. Maximin fit alors par tout son empire ce qu'il avoit fait en Orient. Il défendoit, sous prétexte de clémence, de faire mourir les Chrétiens, & commandoit seulement de les mutiler. Ainsi on arrachoit les yeux aux confesseurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir plusieurs.

Lact. de mort. n. 36.

XXXVI. S. Apollonius & Saint Philémon. *Acta sinc. p. 539. ex Ruf. & Pall.*

Le moine Apollonius, qui pour son mérite avoit été ordonné diacre, avoit soin pendant la persécution de visiter les freres & de les encourager ; ensorte qu'il fit plusieurs martyrs. Il fut pris & mis en prison dans la

ville d'Antinoüs en Egypte. Plusieurs païens venoient lui insulter & lui dire des injures ; entr'autres un nommé Philémon, joueur de flute fameux, & chéri de tout le peuple. Il traitoit Apollonius d'impie & de séducteur, digne de la haine publique. Apollonius lui répondit : Mon fils, Dieu veuille avoir pitié de toi, & ne te pas imputer ces discours. Philémon fut touché de ces paroles, & en sentit un effet si merveilleux en son cœur, que tout à coup il se confessa Chrétien. Il court au tribunal du juge nommé Arien, & s'écrie devant tout le peuple : Vous êtes injuste de punir les amis de Dieu : les Chrétiens ne font, ni n'enseignent rien de mauvais. Le juge qui connoissoit le personnage, crut d'abord que c'étoit un jeu ; mais quand il vit qu'il continuoit sérieusement & constamment, il dit : Tu es fou, Philémon, tu as perdu l'esprit tout d'un coup. Ce n'est pas moi, dit Philémon, qui suis fou ; c'est toi-même : tu es un juge très-injuste & très-insensé, de faire périr tant d'hommes justes. Pour moi, je suis Chrétien ; & il n'y a point de meilleurs gens que les Chrétiens. Le juge, après avoir essayé de le ramener par la douceur, lui fit souffrir toute sorte de tourmens.

Mais sçachant que ce changement de Philémon venoit des discours d'Apollonius, il le fit aussi tourmenter cruellement, l'accusant d'être un séducteur. Apollonius dit : Plût à Dieu que vous, mon juge, & tous les assistans qui m'entendent, pussiez tous suivre cette erreur dont vous m'accusez. Le juge ayant oui ces paroles, le condamna à être brulé avec Philémon devant tout le peuple. Mais après qu'ils furent entrés dans le feu, saint Apollonius dit à haute voix : Seigneur, ne livrez pas aux bêtes ceux qui vous confessent ; mais montrez-nous évidemment votre puissance. Aussitôt un nuage plein de

Ps. LXXIII. 19.

rosée les environna & éteignit le feu. Le juge & le peuple étonnés se mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des Chrétiens est grand & unique, c'est le seul immortel. Le préfet d'Alexandrie l'ayant appris, en fut extraordinairement irrité : il choisit le plus cruels de ses officiers, & fit mener à Alexandrie chargés de chaînes, le juge Arien qui s'étoit converti, & ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voyage, saint Apollonius commença à instruire dans la foi ceux qui les conduisoient ; & il les persuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs prisonniers, & se confesserent aussi Chrétiens. Le préfet d'Egypte les voyant immobiles dans la foi, les fit jetter au fond de la mer, & les baptisa sans y penser. Leurs corps se trouverent ensuite tout entiers sur le rivage : on les mit dans un même sépulcre, & il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXXVII. Autres martyrs d'Alexandrie. *Eus.* VIII. *hist.* c. 13. *Eus.* VII. *hist.* c. *ult.* & IX. c. 6.

Plusieurs autres souffrirent le martyre à Alexandrie : Faustus, Didius & Ammonius prêtres : Hesychius, Theodore & Pacome évêques de diverses églises, & un grand nombre d'autres en divers lieux, où leur mémoire fut depuis célébre. C'est le tems du martyre de saint Pierre évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le siége douze ans, trois ans avant la persécution, & neuf ans depuis qu'elle eut commencé. Il passa ces neuf années dans les exercices de piété les plus rigoureux: ne laissant pas de prendre grand soin de son église. Car il n'étoit pas moins recommandable par la science de la religion, que par la vertu. Il fut arrêté sans aucun sujet, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la tête, le vingt-cinquiéme de Novembre,

AN. 311. *Conc. Eph. in Calc. act.* 1. n. 4. p. 286.

cette année 311. neuviéme de la persécution. Outre les canons de pénitence que j'ai rapportés, il avoit écrit un livre de la divinité, où il parloit très-correctement

du mystere de l'incarnation, disant, que le Verbe Dieu s'est fait homme sans quitter sa divinité. L'église d'Alexandrie demeura un an sans pasteur.

Gelas. Cyzic. lib. II. c. I.

Alors saint Antoine quitta son monastere, & vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduisoit de toutes parts, disant : Allons aussi combattre ou voir les combats. Quelque desir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas se livrer lui-même : mais il servoit les confesseurs dans les mines où ils travailloient & dans les prisons. Il prenoit grand soin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appellés ; & après qu'ils avoient confessé, il les accompagnoit jusqu'à l'exécution. Le juge voyant la fermeté d'Antoine & de ses compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugemens, ou de séjourner dans la ville. Tous les autres se cacherent ce jour-là : mais Antoine méprisa tellement cette ordonnance, que le lendemain il se mit en un lieu élevé, ayant exprès lavé son habit de dessus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il se présenta ainsi au juge, comme il passoit avec sa suite, & fut sensiblement affligé de n'avoir pas souffert le martyre : mais Dieu le réservoit pour l'instruction des solitaires. Après la mort de saint Pierre d'Alexandrie, le fort de la persécution étant passé, il retourna à son monastere.

Athan. vita Ant. c. 15. p. 479.

XXXVIII. Saint Lucien d'Antioche.

Eus. IX. hist. c. 6.

Hier. in Catal. id ep. 107. & in Ruf.

A Emese en Phénicie trois martyrs furent exposés aux bêtes & dévorés. L'un d'eux étoit l'évêque Silvain, très-avancé en âge, qui avoit passé quarante ans entiers dans l'épiscopat. Mais un des plus illustres martyrs de cette persécution fut Lucien prêtre de l'église d'Antioche, très-austere en sa vie, très-sçavant & très-éloquent. Il fit une édition de l'écriture sainte, ou plutôt une correction des Septante, suivant les meilleurs exemplaires : ensorte qu'il y en avoit trois éditions fameuses ; celle

d'Egypte faite par Hesychius : celle de Palestine, par le martyr Pamphile ; celle d'Antioche, par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque tems suspecte : on l'accusa d'être dans les sentimens de Paul de Samosate, & il demeura séparé de la communion sous trois évêques : apparemment Domne, Timée & Cyrille. Mais peut-être ne l'accusoit-on que faute de le bien entendre, comme saint Denis d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il mourut dans la communion de l'église, considéré comme un grand ascéte & un grand martyr. Il fut mené à Nicomédie, où l'empereur Maximin demeuroit alors ; & présenta au gouverneur une apologie de la doctrine chrétienne, qui ne servit qu'à le faire mettre en prison. De-là, il écrivit plusieurs lettres, une entr'autres à l'église d'Antioche, qui finissoit par ces mots : Toute la compagnie des martyrs vous salue. Je vous annonce la bonne nouvelle, que le pape Anthime a terminé sa course par le martyre. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martyrs & avec l'église d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme est l'évêque de Nicomédie.

Athan. in Synop. Script.

Eus. VIII. hist. c. 13.

Chr. pasc. an. 303. p. 277.

AN. 312.

Chrysost. hom. 43.

Le gouverneur, après avoir inutilement exposé Lucien à plusieurs tourmens, le voulut éprouver par la faim ; & quand il l'eut long-tems soufferte, on dressa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles, pour irriter l'appétit par la présence de l'objet : mais le saint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à son tribunal, l'interrogea encore dans les tourmens, & lui demanda son pays, ses parens, sa profession : mais il répondoit seulement à toutes les questions : Je suis Chrétien. Il mourut en prononçant cette sainte confession, l'an 312. le septiéme de Janvier, jour auquel l'église célébre encore sa mémoire. Il fut enterré

à

à Déprane ville de Bythinie, que Constantin rétablit depuis, avec exemption de tributs en l'honneur de ce martyr, & lui donna le nom de sa mere en la nommant Helenople. Dans le même tems Basilisque, évêque de Comane, souffrit aussi le martyre à Nicomédie.

Martyr hom. Chr. 327. p. 283.

Pall. Vita Chrys. c. 11. p. 99.

XXXIX. Autres martyrs.

Acta sinc. p. 567. Ex Basil. hom. 19.

Je rapporterai ici trois martyrs illustres, dont on ne sçait pas précisément le tems: S. Gordius, S. Barlaam & sainte Julite. Gordius étoit de Césarée en Cappadoce: il porta les armes & fut centurion. Mais voyant la violence de la persécution, il quitta le service, abandonna ses biens, ses esclaves, ses parens, ses amis, & se retira dans les lieux deserts, où il s'exerça long-tems aux jeûnes, aux veilles, aux prieres, à la méditation de l'écriture sainte. Quand il crut être assez préparé au combat, il revint, & prit le tems d'une fête que les païens célébroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit assemblé pour voir des courses de chevaux: les Juifs & plusieurs Chrétiens foibles y assisterent avec les infidéles. Gordius se présenta hardiment au milieu de la carriere, & s'écria: Voilà que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé: je me suis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point. Ces paroles attirerent sur lui les yeux de toute l'assemblée. Il étoit tel, qu'un homme qui depuis long-tems habitoit les montagnes: la barbe longue, les cheveux négligés, le corps sec; mal vétu, portant une besace, appuyé sur un bâton. Tous se mirent à crier, les Chrétiens de joie, les païens de fureur: le gouverneur qui présidoit aux jeux fit faire silence, & on amena Gordius à son tribunal. Il essaya en vain les menaces des plus cruels tourmens, & les promesses les plus flateuses. Enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nue, & condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du spectacle environnoit le tribunal: ceux

Rom. x. 20.

qui étoient demeurés dans la ville y accoururent aussi, jusques aux vieillards les plus infirmes, & aux filles les plus retirées. Les parens & les amis de Gordius l'embrassoient en pleurant, pour lui persuader de ne se pas perdre dans la fleur de sa jeunesse, & du moins de dissimuler sa foi. Mais il demeura ferme, & leur dit : Ne pleurez point sur moi, mais sur les ennemis de Dieu qui persécutent les Chrétiens, & qui se préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Après leur avoir parlé long-tems, il fit sur lui le signe de la croix, & s'en alla au supplice avec un visage ferme, & sans changer de couleur.

Acta sinc. p. 565. Ex Basil. hom. 18.

Barlaam étoit un homme rustique, simple & ignorant, mais d'un grand courage. Il fut mis en prison & souffrit tous les tourmens, jusqu'à lasser les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin, il fut mené devant l'autel des idoles : on lui mit dans la main des charbons ardens avec de l'encens, afin qu'il semblât l'offrir en secouant la main. Mais il tint sa main ferme comme si elle eût été de bronze, & aima mieux la laisser bruler. En la même ville de Césarée Julite, femme Chrétienne, fit appeller en justice un homme riche & puissant, qui vouloit usurper tout son bien sans fondement. Ne pouvant se défendre, il s'avisa de dire qu'elle n'étoit pas recevable à paroître en justice, parce qu'elle étoit Chrétienne; & en effet, les derniers édits le portoient. Le juge laissant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu & de l'encens ; & comme elle refusa de sacrifier, il la condamna au feu. Elle, après avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, se jetta gaiement sur le bucher & y mourut. Son corps demeura entier, & fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église. A sa mort il sortit une fon-

Acta sinc. p. 573. Ex Basil. orat. 5.

taine, qui fut d'une grande utilité à la ville.

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les païens s'étoient flatés, & les beaux discours des édits de Maximin, son empire fut affligé de toutes sortes de maux. Les pluies d'hyver, cause de la fécondité dans les pays chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire: de-là vint une famine imprévue, & ensuite la peste, avec une autre maladie, consistant principalement en un ulcere enflammé, que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps; mais il attaquoit principalement les yeux, & fit quantité d'aveugles, hommes, femmes & enfans. En même tems, Maximin s'attira la guerre avec les Arméniens, anciens amis & alliés des Romains. Ils étoient Chrétiens & affectionnés à la religion; & il se les rendit ennemis en les voulant obliger à sacrifier aux idoles. Il souffroit beaucoup en cette guerre d'Arménie lui & ses troupes; & cependant les villes de son obéissance étoient ravagées par la peste & par la famine. Une médimne de froment se vendoit deux mille cinq cens dragmes attiques. La médimne étoit d'environ deux boisseaux & un quart, & les deux mille cinq cens dragmes faisoient plus de neuf cens soixante livres de notre monnoie. Il mouroit un grand nombre de personnes dans les villes, & plus encore dans la campagne. Ensorte que les registres de cens, qui contenoient les noms des paysans, étoient presque tous effacés. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher: d'autres, après avoir vendu leurs fonds petit à petit, étoient réduits à la misere. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin & de mauvaises herbes, qui ruinoient leur santé. Des femmes les plus nobles étoient réduites à mendier dans les places des

XL. Famine & peste. *Euf.* IX. *hist.* c. 8.

villes : la honte qui paroissoit sur leurs visages & la propreté de leurs habits faisoient voir leur qualité. Les uns desséchés & semblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté & d'autre, tomboient enfin de foiblesse dans les rues, puis couchés sur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain ; & prêts à rendre le dernier soupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim, n'ayant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodés étonnés de la multitude de ceux qui demandoient, après avoir beaucoup donné, devenoient durs & insensibles, craignant de tomber dans le même besoin. Ensorte que l'on voyoit au milieu des places & des rues des corps morts tout nuds, qui demeuroient plusieurs jours sans sépulture. Quelques-uns furent mangés des chiens : ce qui fit que les vivans se mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinssent enragés, & ne les attaquassent eux-mêmes.

La peste ne faisoit pas moins de ravage, principalement sur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de personnes constituées en dignité, de magistrats & de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de tems ; comme si la famine les eût exprès gardés à la peste. Tout étoit plein de gémissemens dans les places & dans les rues. On ne voyoit que des enterremens avec les flutes & les tambours : souvent on portoit ensemble deux ou trois corps, & les familles entieres périssoient. Il n'y eut que les Chrétiens qui montrerent de l'humanité en cette occasion, & s'appliquerent à secourir les misérables. On les voyoit occupés tout le jour ; les uns à ensevelir les morts, dont personne ne prenoit soin, & qui tomboient à milliers : les autres à rassembler les pauvres affamés, & leur distribuer du pain. Ensorte que tout le monde en

parloit, & confessoit hautement que les Chrétiens étoient les seuls qui connussent la véritable piété.

XLI. Tyrannie de Maximin. *Lactant. n.* 37.

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare, ni moins débauché, pour tous ces malheurs. Les impositions extraordinaires qu'il faisoit, enlevoient tout ce que Diocles & Maximien avoient laissé. On fermoit les greniers des particuliers, on selloit leurs magasins, on exigeoit par avance les tributs des années suivantes. On enlevoit des troupeaux de bétail, pour les sacrifices ordinaires & pour la subsistance des troupes qui prodiguoient les vivres. Tout cela ne contribua pas peu à la cherté & à la famine. Sa passion pour les femmes étoit encore plus insupportable : il y avoit des eunuques & d'autres ministres infâmes, qui en cherchoient par-tout. Sitôt que l'on trouvoit un beau visage, c'étoit aux maris & aux peres à se retirer. On dépouilloit les femmes & les filles de qualité, pour les visiter, & si quelqu'une en faisoit difficulté, on la faisoit mourir comme criminelle de leze-majesté. Il y eut des maris qui se tuerent eux-mêmes, ne pouvant se consoler qu'il eût abusé de leurs femmes, qu'ils aimoient pour leur fidélité : souvent il les leur renvoyoit après en avoir abusé ; & c'étoit les premiers du sénat qu'il traitoit ainsi.

Sophronie femme du préfet de Rome, étant abandonnée par son mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de tems pour se parer : mais quand elle fut seule dans sa chambre, elle se perça d'une épée, & ne laissa que son corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que personne ne se mariât sans sa permission ; & il faisoit épouser à ses esclaves des filles nées libres dont il avoit abusé. Ses officiers suivoient son exemple : ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition, & ils demandoient à l'em-

pereur les plus considérables, que personne n'osoit leur refuser, quand ils avoient une requête répondue de lui. Ses gardes & la plupart de sa suite étoient des barbares, principalement des Goths, qui chassés par les leurs s'étoient donnés à Galérius.

Maximin n'épargna pas même l'impératrice, qu'il venoit d'appeller sa mere, Valerie fille de Diocles, veuve de Galérius. Elle avoit passé dans ses terres, croyant y être plus en sureté, vu principalement qu'il étoit marié: mais elle n'avoit pas encore achevé son deuil, qu'il lui envoya faire des propositions de mariage; étant prêt à répudier sa femme, si Valerie consentoit à l'épouser. Valerie répondit qu'elle ne pouvoit penser à des nôces, dans l'état de deuil où elle étoit; que s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même; enfin qu'il étoit sans exemple, qu'une femme de son rang se fût remariée. Ayant reçu cette réponse, il entre en furie, la proscrit, lui ôte son bien, ses officiers, fait mourir ses eunuques dans les tourmens; l'envoie en exil avec sa mere, les faisant souvent changer de place comme pour s'en jouer. Il condamne ses amies sous de faux prétextes d'adultere. L'impératrice Valerie étant ainsi reléguée dans les deserts de Syrie, trouva moyen d'en donner avis secretement à Diocles son pere. Il envoya prier Maximin de la lui renvoyer; & après plusieurs ambassades réitérées il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Constantin.

Zosim. lib. II. p. 675.

Maxence avoit déclaré la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son pere Herculius. Constantin de sa part avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, & en même tems celles de Dioclétien; car dans la plupart des peintures ils étoient joints ensemble. Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur,

de voir de ſon vivant ſes images abattues : auſſi Dioclétien en conçut un tel chagrin, qu'il réſolut de mourir. Maximin avoit de la jalouſie contre Licinius, que Galérius lui avoit préféré. Ainſi nonobſtant le traité qu'ils venoient de faire, quand il ſçut que Conſtantin avoit promis ſa ſœur à Licinius, la liaiſon de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoya donc ſecretement à Rome, pour demander à Maxence ſon alliance & ſon amitié. Ce ſecours parut à Maxence comme venu du ciel : il reçut bien les ambaſſadeurs, on fit le traité, on mit enſemble les images des deux empereurs Maximin & Maxence. Maxence ſe tenoit enfermé dans Rome, à cauſe d'un oracle qui le menaçoit de mort, s'il ſortoit hors des portes. Il ne laiſſoit pas de faire la guerre par de bons capitaines ; & il étoit le plus fort. Outre l'armée de ſon pere, dont il avoit dépouillé Séver, il en avoit une autre de Maures & d'Italiens, qui lui étoit particuliere. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage ; enfin Conſtantin ſe ſervant de tout ſon courage, & réſolu à tout événement, approcha de Rome avec toutes ſes troupes, & campa vis-à-vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuſe.

Euſeb. vita Conſtan. lib. 1. c. 27. 28. &c.

Comme ſes forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir beſoin d'un ſecours ſupérieur ; & penſa à quelle divinité il s'adreſſeroit. Il conſidéra que les empereurs qui de ſon tems avoient été zélés pour l'idolâtrie & la multitude des dieux, avoient péri miſérablement ; & que ſon pere Conſtance, qui avoit honoré toute ſa vie le ſeul Dieu ſouverain, en avoit reçu des marques ſenſibles de protection : il réſolut donc de s'attacher à ce grand Dieu ; & ſe mit à le prier inſtamment de ſe faire connoître à lui, & d'étendre

ſur lui ſa main favorable. L'empereur Conſtantin prioit ainſi de toute ſon affection, quand vers le midi, le ſoleil commençant à baiſſer, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au-deſſus du ſoleil une croix de lumiere & une inſcription qui diſoit : Ceci te fera vaincre. Il fut étrangement ſurpris de cette viſion, & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même choſe, ne furent pas moins étonnées. L'empereur long-tems après racontoit cette merveille, & aſſuroit avec ſerment l'avoir vue de ſes yeux, en préſence d'Euſebe évêque de Céſarée, qui en a écrit l'hiſtoire.

Conſtantin fut occupé le reſte du jour de cette merveille, penſant à ce qu'elle pouvoit ſignifier. La nuit, comme il dormoit, Jeſus-Chriſt lui apparut avec le même ſigne qu'il avoit vu dans le ciel, & lui ordonna d'en faire une image, & de s'en ſervir contre ſes ennemis dans les combats. L'empereur ſe leva avec le jour, & déclara le ſecret à ſes amis; puis il fit venir des orféyres & des jouailliers; & s'étant aſſis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enſeigne qu'il vouloit faire, & leur commanda de l'exécuter avec de l'or & des pierres précieuſes : en voici la forme. Un long bois comme d'une pique revêtu d'or, avoit une traverſe en forme de croix : au bout d'enhaut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries qui enfermoit le ſymbole du nom de Chriſt, c'eſt-à-dire, les deux premieres lettres Chi & Ro, le Ro poſé au milieu du Chi en cette ſorte. A la traverſe de la croix pendoit un petit drapeau quarré d'une étoffe très-précieuſe, de pourpre tiſſue d'or & chargée de pierreries. Au-deſſus de ce drapeau & au-deſſous de la petite croix, c'eſt-à-dire, du monogramme, étoit en or

l'image

l'image de l'empereur & de ses enfans. Tel fut l'enseigne que fit faire Constantin: la forme n'en étoit pas nouvelle; mais on ne trouve point avant ce tems, le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toujours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de Christ; ses soldats le portoient sur leurs écus; & les médailles des empereurs chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves & des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

V. Cang. Gloss. Prudent. in Sym. lib. 1.

Cependant il fit venir des évêques, & leur demanda quel étoit ce Dieu qui lui avoit apparu, & que signifioit ce signe. Ils lui dirent: Ce Dieu est le Fils unique du seul Dieu: le signe que vous avez vu est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort, quand il est venu sur la terre. Là-dessus ils lui expliquerent la cause de son avénement & le mystere de l'Incarnation. L'empereur écoutoit ces discours, & toujours frappé de ce qu'il avoit vu, les recevoit comme des instructions divines. Il voulut dès-lors lire les saintes écritures, avoir toujours des évêques auprès de lui, & honorer en toutes manieres le Dieu qui lui avoit apparu.

Eus. II. vit. c. 8.

XLIV. Victoire de Constantin.

Eus. I. vita Const. 33. 34. &c. VIII. hist. 26

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes sortes de crimes. Un jour, sur un sujet assez léger, il fit massacrer une grande multitude de peuple, par les soldats prétoriens; sous divers

Prud. in Sym. lib. 1. prétextes il fit mourir plusieurs sénateurs l'un après l'autre pour avoir leur bien ; il réduisoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort superstitieux, & cherchoit à s'attirer la victoire par des opérations magiques : il faisoit immoler des lions, offroit des sacrifices détestables, jusqu'à faire ouvrir des femmes enceintes, *Panegyr. 2.* & fouiller dans les entrailles des petits enfans. Effrayé de quelque mauvais augure, il quitta le palais avec sa femme & son fils, & il se retira dans une maison particuliere.

AN. 312. La cinquiéme année de son regne finissoit le vingt-huitiéme d'Octobre de cette même année 312. Ce même jour Constantin encouragé par la vision céleste, mit ses troupes en bataille & s'approcha de Rome. Maxence fit sortir les siennes sans sortir lui-même ; elles passerent le pont ; les deux armées se rencontrerent, & le combat s'échauffa. Cependant il y eut une sédition dans Rome, & le peuple disoit tout haut, que Maxence abandonnoit la cause publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la fête de son avenement à l'empire, le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cri, il s'enfuit du cirque, appella quelques sénateurs, & fit consulter les livres des *Zosim. lib. 11. p. 676.* Sybilles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr misérablement : il crut la victoire assurée pour lui. Il sort & vient à l'armée ; une infinité de chouettes vinrent aussitôt se reposer sur les murailles. A la vue de Maxence le combat se rallume, ses gens plient, il fuit ; & poussé par la foule, il regagne le pont qu'il avoit fait faire avec des bateaux ; mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre, en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit cru par-là tendre un piége à ses ennemis, & il y fut

pris lui-même. Le pont se trouva rompu, les bateaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus. Maxence tout le premier tomba dans le Tibre, ensuite ses gardes; & telle fut la fin de ce tyran. Son corps fut trouvé : on lui coupa la tête, & on la porta dans Rome sur une pique.

Elle ouvrit aussitôt ses portes à Constantin, & il y entra victorieux. Le sénat & tout ce qu'il y avoit de grand, le peuple Romain & jusqu'aux femmes & aux enfans, le reçurent comme leur libérateur, avec une joie qui paroissoit à leurs regards & à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha; la pompe fut ornée par les sénateurs délivrés des prisons, où les retenoit Maxence, dont la tête fut portée dans le triomphe, & ensuite envoyée en Afrique. Le sénat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui se voit encore à Rome avec cette inscription : A l'empereur César Flavius Constantin, grand, pieux, heureux; le sénat & le peuple Romain a dédié cet arc de triomphe, parce que poussé par la divinité & par sa grandeur d'ame, accompagné de son armée, il a vengé l'état en même tems du tyran & de toute sa faction par ses justes armes. On orna cet arc de plusieurs bas-reliefs excellens, qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux, & de Marc-Aurelle. On dressa une statue à Constantin dans une place publique de Rome, où il voulut paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, & fit mettre à la base cette inscription : Par ce signe salutaire, vraie marque de courage, j'ai délivré votre ville du joug du tyran, & j'ai rétabli le sénat & le peuple en son ancienne splendeur. L'Italie dédia à Constantin

Eus. IX. hist. c. 9. I. vit. c. 4.

un écu & une couronne d'or : Rome une statue d'or, comme d'un dieu : & il demeura à Rome le reste de cette année.

AN. 312.
XLV.
Mort de Dioclétien.
Lact. n. 44.

Maximin ayant appris la défaite de Maxence, en fut aussi affligé que s'il avoit été vaincu lui-même. Mais ayant appris ensuite que le sénat avoit donné à Constantin le titre de premier empereur que lui-même s'attribuoit; il en fut tellement irrité, qu'il se déclara ouvertement son ennemi, & lui disoit des injures mêlées de railleries. Cependant le vieux Diocles étoit toujours languissant. Depuis qu'il eut appris que Constantin avoit abattu ses images avec celles d'Herculius, il résolut de mourir : il alloit de côté & d'autre agité de continuelles inquiétudes, sans prendre ni nourriture ni repos. Il ne faisoit que gémir & répandre des larmes; il se tournoit & retournoit sans cesse, tantôt dans son lit, tantôt à terre. Cet empereur qui avoit régné vingt ans si heureusement, tombé depuis sept ans dans une vie obscure, méprisé & maltraité, réduit enfin à haïr la vie, mourut d'épuisement & d'affliction le troisiéme de Décembre de cette année 312.

Idem n. 42.

AN. 313.
XLVI.
Edit de Constantin & de Licinius en faveur des Chrétiens.
Lact. num. 45. Eus. hist. 5.

Constantin ayant passé à Rome deux mois & demi, en partit le dix-huitiéme de Janvier 313. & se rendit à Milan. Licinius s'y trouva aussi, pour recevoir Constantia sœur de Constantin, qu'il devoit épouser; & les nôces y furent célébrées. Ce fut-là que les deux empereurs firent un édit en faveur des Chrétiens en ces mots : Nous étant heureusement assemblés à Milan, moi Constantin auguste & moi Licinius auguste, & traitant de tout ce qui regarde la sureté & l'utilité publique; nous avons cru qu'un de nos premiers soins devoit être de regler ce qui regarde le culte de la divinité, & de donner aux Chrétiens & à tous les autres

la liberté de ſuivre telle religion que chacun voudroit; afin d'attirer la faveur du ciel ſur nous & ſur tous nos ſujets. Nous avons donc réſolu par un conſeil ſalutaire, de ne dénier à qui que ce ſoit la liberté d'attacher ſon cœur à l'obſervance des Chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui être la plus convenable; afin que la ſouveraine divinité, dont nous ſuivons la religion d'un cœur libre, puiſſe nous favoriſer en tout de ſes graces ordinaires. C'eſt pourquoi vous devez ſçavoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit eſt adreſſé :) que nonobſtant toutes les clauſes des lettres qui vous ont été adreſſées touchant les Chrétiens, il nous a plu maintenant d'ordonner purement & ſimplement, que chacun de ceux qui ont la volonté d'obſerver la religion chrétienne, le faſſe ſans être inquiété ni moleſté en façon quelconque. Ce que nous avons cru devoir vous déclarer nettement, afin que vous ſçachiez que nous avons donné aux Chrétiens la faculté libre & abſolue d'obſerver leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté, pour maintenir la tranquillité de notre regne.

Nous avons de plus ordonné, à l'égard des Chrétiens; que ſi les lieux où ils avoient coutume de s'aſſembler ci-devant, & touchant leſquels vous aviez reçu certains ordres par des lettres à vous adreſſées, ont été achetés par quelqu'un, ſoit de notre fiſc, ſoit de quelque perſonne que ce ſoit, ils ſoient reſtitués aux Chrétiens, ſans argent ni répétition de prix, & ſans aucun délai ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don, les rendent pareillement au plutôt; & que tant les acheteurs que les donataires, s'ils croient avoir quelque choſe à eſpérer de notre bonté, s'adreſſent au

vicaire de la province, afin qu'il leur soit pourvu par nous. Tous ces lieux seront incontinent délivrés à la communauté des Chrétiens par vos soins. Et parce qu'il est notoire, qu'outre les lieux où ils s'assembloient, ils avoient encore d'autres biens appartenant à leur communauté, c'est-à-dire, aux églises & non aux particuliers : vous ferez rendre à leurs corps & communautés toutes ces choses aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation : à la charge que ceux qui les auront restituées sans remboursement, pourront espérer de notre grace leur indemnité. En tout ceci vous employerez très-efficacement votre ministere, pour la communauté des Chrétiens; afin d'exécuter nos ordres au plutôt, & procurer la tranquillité publique. Ainsi la faveur divine, que nous avons déja éprouvée en de si grands évenemens, continuera toujours à nous attirer d'heureux succès, avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puisse venir à la connoissance de tous, vous la ferez afficher par-tout avec votre attache, ensorte qu'elle ne puisse être ignorée de personne. Tel fut l'édit de Constantin & de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin. *Lact. n. 45.*

Maximin apprenant qu'ils étoient occupés à célébrer des nôces, partit de Syrie, fit marcher ses troupes dans la plus grande rigueur de l'hyver; & doublant les journées, se rendit en Bithynie avec une armée fatiguée. Il perdit par les pluies, les neiges, les boues, le froid & le travail, des chevaux & des bêtes de toutes sortes : les chemins en étoient couverts & sembloient montrer une défaite. Il ne se tint pas dans ses bornes : il passa le détroit, & vint en armes aux portes de Byzance, où Licinius avoit laissé une garnison pour de tels évenemens. Il usa de prieres & de menaces, & consuma

là onze jours, pendant lesquels on envoya des lettres & des couriers à Licinius. La garnison de Byzance étant trop foible, se rendit. Maximin passa à Héraclée où il perdit encore quelques jours. Licinius étant accouru à grandes journées, étoit déja à Andrinople; & Maximin ayant pris Périnthe à composition, ils se trouverent à deux journées l'un de l'autre. Licinius songeoit plutôt à amuser son ennemi, qu'à le combattre; car à peine avoit-il pu ramasser trente mille hommes, & Maximin en avoit soixante-dix mille : mais les armées étoient si proches, que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors Maximin fit voeu à Jupiter, que s'il remportoit la victoire, il aboliroit entierement le nom des Chrétiens.

La nuit suivante comme Licinius dormoit, un ange lui apparut, & l'avertit de se lever promptement, & de prier le Dieu souverain avec toute son armée: lui promettant la victoire s'il le faisoit. A ces mots il crut qu'il s'étoit levé, & qu'étant debout avec celui qui l'avertissoit, il apprenoit de lui la forme & les paroles de la priere. S'étant éveillé, il fit appeller un secrétaire, & lui dicta les paroles qu'il avoit ouies en cette sorte : Grand Dieu, nous te prions. Dieu saint, nous te prions: nous te recommandons toute justice, nous te recommandons notre salut, nous te recommandons notre empire. C'est par toi que nous vivons : c'est par toi que nous sommes victorieux & heureux. Dieu grand & saint, exauce nos prieres : nous te tendons les bras. Dieu saint & grand, exauce-nous. On en fit plusieurs copies, que l'on distribua aux préfets & aux tribuns, afin que chacun l'enseignât à ses soldats. Tous sentirent croître leur courage, croyant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le jour de la bataille au premier de Mai de cette année

313. où finissoit la huitiéme année, depuis que Maximin avoit été déclaré César; le premier de Mai 305. Licinius voulant le vaincre le jour de son avenement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du sien. Maximin voulut anticiper, & mit ses troupes en bataille le matin du dernier d'Avril; afin de célébrer le lendemain la fête après la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius, que Maximin s'étoit avancé: on prend les armes, on s'avance à sa rencontre. Il n'y avoit entre deux qu'une plaine stérile, nommée Champserein. Déja les deux armées étoient en présence, quand les soldats de Licinius ôterent leurs écus & leurs casques, leverent les mains au ciel, & firent la priere qu'ils avoient apprise, & que leurs chefs & l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leurs voix. Après avoir dit trois fois la priere, pleins d'un nouveau courage, ils reprennent leurs casques & leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la persécution.

Les empereurs s'avancerent & eurent une conférence; mais il fut impossible de porter Maximin à la paix. Il méprisoit Licinius, & croyoit que ses soldats l'alloient abandonner, parce que Licinius étoit ménager & lui prodigue; & il avoit entrepris la guerre sur cette espérance, que prenant l'armée de Licinius sans combat, il doubleroit ses forces pour attaquer Constantin. On s'approche donc, on sonne les trompettes, on déploie les enseignes; les gens de Licinius fondent vigoureusement sur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantés ne purent ni tirer leurs épées, ni jetter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons, & sollicitoit les troupes de Licinius, tantôt par des prieres, tantôt par des promesses: personne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens, qui se laissoient tuer sans

résistance

résistance; & ce grand nombre de légions tombe comme une moisson, sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes récompenses; & n'être pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme des victimes dévouées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déja tombé une grande multitude, quand Maximin voyant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit, quitta la pourpre, prit un habit d'esclave & repassa le détroit. Après lui personne n'eut honte de s'enfuir. Il demeura sur la place la moitié de son armée: le reste se rendit ou prit la fuite. Il arriva à Nicomédie la nuit d'après le premier jour de Mai, ayant fait cent soixante milles en un jour & en deux nuits: il prit à la hâte sa femme, ses enfans, & quelque peu d'officiers de son palais, & marcha vers l'orient: mais il s'arrêta en Cappadoce, ayant rassemblé quelques fuyards & quelques troupes d'orient; & ce fut-là qu'il reprit la pourpre. Licinius ayant reçu une partie de l'armée de Maximin, qui se rendit à lui, & qu'il distribua dans ses troupes, fit passer son armée en Bithynie peu de jours après la bataille. Il entra à Nicomédie, & rendit graces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire: puis le treiziéme de Juin, sous le troisiéme consulat de Constantin avec lui, c'est-à-dire, l'an 313. il fit publier l'édit rendu en faveur des chrétiens à Milan quelques mois auparavant; & les exhorta de vive voix, à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persécution, au bout de dix ans & environ quatre mois. Car elle avoit commencé à Nicomédie, lorsque l'église y fut abattue le vingt-troisiéme de Février 303. AN. 313.

XLIX. Mort de Maximin Daïa.

Licinius avec son armée victorieuse suivit Maximin, qui s'enfuit & se retira dans les détroits du mont

Taurus, dont il ferma les passages par quelques retranchemens; & comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il se retira enfin à Tarse. Là se trouvant en péril par mer & par terre, & ne voyant plus de refuge; la crainte & le chagrin le firent recourir à la mort, comme au remede le plus assuré. Il se remplit de vin & de viandes, comme ceux qui en prennent pour la derniere fois, puis il avala du poison: mais comme il avoit l'estomac plein, l'effet présent n'en fut pas grand; & il produisit une langueur qui le tourmenta plus long-tems. Il sentoit bruler ses entrailles avec des douleurs si excessives, qu'il en vint jusqu'à la fureur: & que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme pressé d'une faim extrême: puis il se battoit la tête contre les murailles, desorte que ses yeux enflerent & qu'il en perdit la vue. Alors il crut voir Dieu qui le jugeoit environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui sont à la torture, & disoit: Ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont les autres. Ensuite il avouoit, comme vaincu par les tourmens; & de tems en tems, il prioit Jesus-Christ en pleurant, d'avoir pitié de lui. Il rendit l'esprit avec les gémissemens d'un homme qui se sent bruler, & telle fut la fin de Maximin Daïa, le plus cruel de tous les persécuteurs.

Toute leur race périt aussi. Licinius fit mourir Valere & Candidien. On ne sçait qui étoit Valere. Candidien étoit fils de Galérius & d'une concubine: mais sa femme Valérie l'avoit adopté, parce qu'elle étoit stérile. Licinius fit aussi punir de mort Sévérien fils de Sévere, qui avoit suivi Maximin dans sa fuite, l'accusant d'avoir voulu prendre la pourpre après la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maximin âgé de huit ans, sa fille âgée de sept ans, fiancée à Candidien; & fit

précipiter leur mere dans le fleuve Oronte, qui passe à Antioche, où elle avoit souvent fait noyer des femmes vertueuses. Valérie veuve de Galérius & fille de Dioclétien, après avoir erré pendant quinze mois en diverses provinces, vêtue pauvrement, fut enfin reconnue & arrêtée à Thessalonique avec sa mere. Leur supplice fut un grand spectacle, & attira la compassion du peuple, qui considéroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, & on jetta les corps dans la mer. Tout ceci a été écrit dans le tems même, par Lactance en son traité de la mort des persécuteurs, pour faire voir la vengeance divine sur cette race criminelle.

Fin du second Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

Conciles de S. Cyprien.

Traités de S. Cyprien.

Lettres de S. Cyprien.

Dinocrate

G

H

J

L

V

X

Z

Fin de la Table des Matieres.





